

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE  
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

\*\*\*\*\*

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET  
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE  
CÔTE D'IVOIRE**

***DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN***

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)



---

**AVANT-PROPOS**

---

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

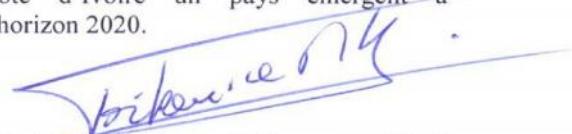
Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

  
**Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI**

**Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement**





---

## **S O M M A I R E**

---

<i>Contexte .....</i>	7
<i>Méthodologie.....</i>	9
<i>Introduction.....</i>	11
<i>Axe I. Territoire et démographie .....</i>	13
<i>Chapitre 1. Caractéristiques territoriales.....</i>	13
<i>Chapitre 2. Ressources naturelles.....</i>	23
<i>Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques .....</i>	38
<i>Axe II. Développement économique.....</i>	62
<i>Chapitre 1. Secteur primaire.....</i>	65
<i>Chapitre 2. Secteur secondaire .....</i>	85
<i>Chapitre 3. Secteur tertiaire.....</i>	98
<i>Axe III. Développement socioculturel .....</i>	121
<i>Chapitre 1. Éducation .....</i>	121
<i>Chapitre 2. Santé et prévention.....</i>	176
<i>Chapitre 3. Culture, jeunesse et sport.....</i>	205
<i>Axe IV. Infrastructures et urbanisation.....</i>	214
<i>Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie.....</i>	214
<i>Chapitre 2. Transports et logistique.....</i>	230
<i>Chapitre 3. Équipement et infrastructures .....</i>	242
<i>Axe V. Perspectives de développement .....</i>	260
<i>Chapitre 1. Territoire et démographique .....</i>	260
<i>Chapitre 2. Développement économique.....</i>	265
<i>Chapitre 3. Développement socioculturel .....</i>	272
<i>Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation.....</i>	279
<i>Table des illustrations .....</i>	285
<i>Sigles et abréviations.....</i>	292
<i>Glossaire .....</i>	294
<i>Bibliographie.....</i>	301
<i>Annexes .....</i>	302



---

## **C O N T E X T E**

---

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED– CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND 2012 – 2015 afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.



---

## **M E T H O D O L O G I E**

---

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases<sup>1</sup> :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
  - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture),
  - d'identifier les secteurs porteurs,
  - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associées pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes<sup>2</sup> :

- L'axe 1 « **Territoire et Démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socioculturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.
- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n°2011– 263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. A ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Pour conclure, ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. A ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

## **INTRODUCTION**

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, fut érigée en District en 2001, étendant son périmètre aux sous-préfectures périphériques d'Anyama, Songon, Bingerville et Brofodoumé. Elle est dès lors devenue une collectivité décentralisée de 13 communes<sup>3</sup>, englobant de nombreux villages et porte depuis 2011 le statut de collectivité déconcentrée. Capitale politique de 1934 à 1983, la ville accueille aujourd'hui l'action gouvernementale, les institutions financières et les grandes entreprises du pays.

Abidjan n'existe pas au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Son histoire commence en 1899 lorsque le comptoir de Bingerville, capitale de la colonie française depuis 1900, est créé, suite aux épidémies de fièvre jaune meurtrières à Grand-Bassam. Le 10 août 1933, Abidjan devient la troisième capitale du pays après Bassam et Bingerville. Les autorités coloniales en font, dans sa planification, une ville à vocation portuaire, destinée aux échanges commerciaux entre la colonie et la métropole.



*Photo 1 : Vue du Plateau / www.panoramio.com © 2014*

En 1950, sa population dépasse tout juste le seuil des 50 000 habitants (fin 1948) ; elle atteint le million d'habitants à la fin de l'année 1975. La population a donc connu une croissance soutenue de 10 à 12 % par an, ce qui correspond à un doublement tous les six ou sept ans.

Ville jeune avec plus de 4 millions d'habitants (50 % de la population urbaine du pays) ayant un âge moyen de 22 ans, elle héberge une population cosmopolite qui regroupe tous les groupes culturels du pays (70 % des habitants) et les étrangers qui viennent en majorité des pays voisins.

Historiquement, le District s'est développé en 4 phases :

- Le Plateau, Treichville, Port-Bouët et Adjame sont les fondements de la ville coloniale (1912-1950) ;
- Marcory, Koumassi et Cocody symbolisent le boom économique du pays et de la ville portuaire (1950-1970) ;
- « Les villes nouvelles » (1970-1990) sont les cités-dortoirs concentrées autour de deux pôles périphériques que sont Abobo et Yopougon ;
- La phase métropolitaine contemporaine correspond à l'intégration des sous-préfectures périphériques.

À l'époque florissante du miracle ivoirien, Abidjan était appelée « la perle des Lagunes » en raison de sa situation géographique et de ses constructions ambitieuses. La ville a connu un développement architectural impressionnant dans les années 60 et 70, qui s'est traduit notamment par un florilège de constructions modernes au quartier du Plateau.

Considérée comme le carrefour culturel ouest-africain, Abidjan connaît une perpétuelle croissance caractérisée par une forte industrialisation et une urbanisation galopante. Elle réunit l'essentiel (plus de 90 %) de l'activité industrielle du pays. Le site portuaire accueillant à lui seul 60 % du parc industriel ivoirien, avec la production pétrolière (production off-shore et, surtout, raffinage et distribution).

<sup>3</sup> Brofodoumé est en voie de devenir la 14<sup>ème</sup>



*Photo 2 : Portique à conteneurs chargeant un navire dans un terminal du Port Autonome d'Abidjan* © 2014

L'évolution d'Abidjan a toujours été orientée par le souci de maintenir son rôle de premier pôle de développement économique du pays. L'extension lagunaire a permis de pérenniser le Port Autonome d'Abidjan, ouvert en 1951, et qui demeure un élément du rayonnement national et international de la métropole. Abidjan possède en effet le plus grand port de la sous-région, qui est aussi le deuxième d'Afrique. C'est un port de transbordement et à conteneurs. Il réalise 85 % des recettes douanières nationales et 90 % des échanges extérieurs du pays. Il assure à lui seul 75 % du trafic maritime malien, plus de 70 % de celui du Burkina Faso et environ 25 % de celui du Niger ce qui lui confère une position de hub maritime majeur en Afrique de l'Ouest.

Point de convergence de toutes les voies de communication, le District Autonome joue le rôle d'une métropole ouest-africaine. En effet, son arrière-pays n'est pas limité à la Côte d'Ivoire, il s'étend jusqu'au Mali, au Burkina Faso, au Niger et même au Ghana.

Le District Autonome bénéficie également de la ligne de chemin de fer Abidjan – Ouagadougou ainsi que de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, aéroport d'une grande capacité qui lui permet d'accueillir tous les avions gros porteurs existants. La ville se situe ainsi à environ une heure de vol de toutes les capitales de la sous-région.

Son poids démographique, ses nouvelles reconfigurations socio-spatiales, le rôle de sa périphérie, mais aussi l'importance du port et de l'aéroport, caractérisent le District Autonome d'Abidjan. Son développement se fera sur la base de projets structurants pour assurer l'équilibre nécessaire à son rayonnement et à sa compétitivité.

---

**A X E I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE**

---

## Chapitre 1. Caractéristiques territoriales

### I.1.1 Données géographiques

1. Le District Autonome d'Abidjan est situé au sud de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
  - Au nord, à l'est et à l'ouest par le District des Lagunes qui encercle le District Autonome ;
  - Au sud-est par le District de la Comoé ;
  - Au sud par le Golfe de Guinée.
2. En 1989, l'agglomération d'Abidjan s'étendait sur une superficie d'environ 580 km<sup>2</sup>. Du fait de la crise économique et sociopolitique, le nombre de quartiers spontanés ainsi que la population qui y vit se sont considérablement accrus durant la dernière décennie. Le District Autonome d'Abidjan s'étend désormais sur une superficie d'environ 2 153 km<sup>2</sup> et compte 94<sup>4</sup> villages, couvrant ainsi 0,67 % de la superficie nationale. La ville s'étend sur une dizaine de kilomètres du nord au sud et une dizaine de kilomètres d'est en ouest.

**Tableau 1 : Superficie des composantes du District Autonome d'Abidjan**

Communes / Sous- préfectures		Superficie (km <sup>2</sup> )
<b>Abidjan</b>	Abobo	115
	Adjamé	10
	Yopougon	143
	Plateau	4
	Attécoubé	60
	Cocody	130
	Koumassi	5
	Marcory	10
	Port- Bouët	100
<b>Sous-préfectures</b>	Treichville	8
	Anyama	480
	Songon	620
	Brofodoumé	237
<b>Total District Autonome d'Abidjan</b>		<b>2 153</b>

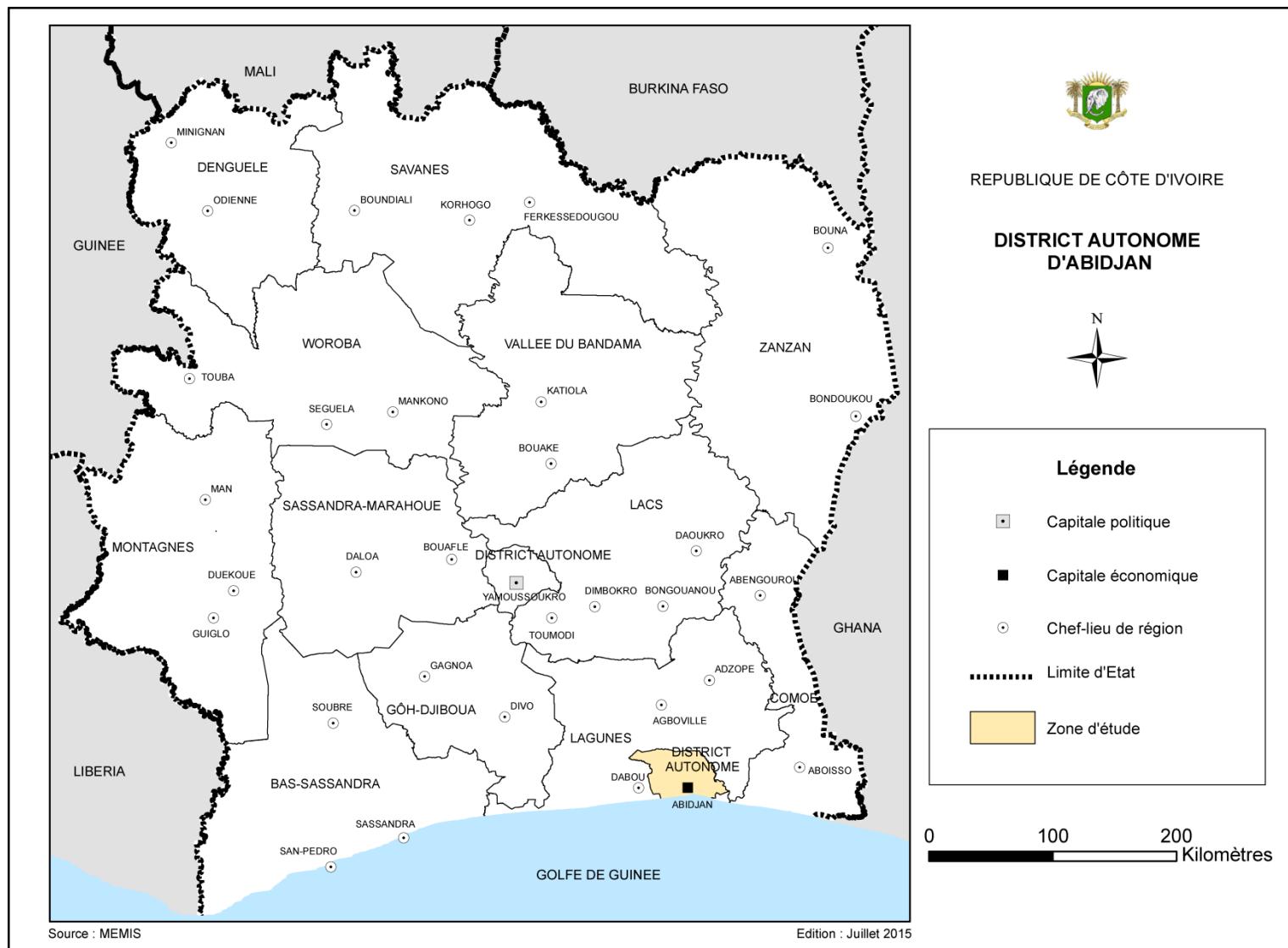
Source : INS – 2014

3. Bénéficiant d'une large façade atlantique, le District Autonome d'Abidjan occupe une position géographique stratégique, représentant un carrefour économique et commercial dans la zone ouest-africaine. Il est situé à 240 km de la capitale administrative Yamoussoukro, et à proximité des principales capitales de la sous-région.

---

<sup>4</sup> Source : <http://www.districtabidjan.ci/>

**Carte 1 : Localisation du District Autonome d'Abidjan**



4. Le District Autonome d'Abidjan compte 4 sous-préfectures :

- **Anyama** : située à 25 km au nord de l'agglomération d'Abidjan, elle fait frontière avec la commune d'Abobo. La ville est à la fois une gare ferroviaire et une gare routière. Le territoire communal d'Anyama comprend deux parties : une ceinture rurale formée de dix villages (Anyama-Adjame, Anyama-Ahouabo, Anyama-Yapokoi, Ebimpe, Azagueblida, Thomasset, Broukoi, Adangbekoi, Yaokro) et une zone urbanisée, formée par plus d'une douzaine de quartiers dont le village traditionnel de Zossonkoi, situé en plein cœur de la ville. La majeure partie de la population de la commune d'Anyama (soit 80 % environ) réside en zone urbaine. Le désordre dans l'implantation des habitations indique qu'Anyama est une ville d'immigration très récente ;
- **Bingerville** : initialement bourgade de marché, elle devint capitale de la colonie française entre 1900 et 1934, avant de laisser la place à Abidjan. Elle doit son nom au Gouverneur français Louis-Gustave Binger. La commune abrite l'Ecole Militaire Préparatoire Technique (EMPT) ainsi que l'école des arts appliqués, souvent désignée sous le nom de l'École de sculpture Combès. Bingerville abrite aussi un immense jardin botanique.
- **Songon** : Géographiquement limitée par la rivière de l'Agnéby, Songon est essentiellement composée de plusieurs villages Ébriés tels que : Songon-Kassemblé ou Songon-Adjame, Songon-Dagbé, Abiaté, Anonkouagon, Bago, et beaucoup d'autres. Le village de Kassemblé en est le chef-lieu et le village de Songon-Agban représente le centre commercial de cette sous-préfecture ;
- **Brofodoumé** : localité du nord-ouest d'Abidjan, près d'Anyama, elle dispose d'un statut de sous-préfecture. Elle compte parmi ses habitants de nombreux Akyé-nindin, population autochtone.

5. Les limites entre les territoires à l'intérieur du District Autonome d'Abidjan sont difficiles à déterminer, compte tenu notamment de la forte croissance démographique et de ses impacts en matière d'habitat et d'urbanisation<sup>5</sup> ou encore des litiges fonciers.

***Chiffres clés 1 : Données géographiques***

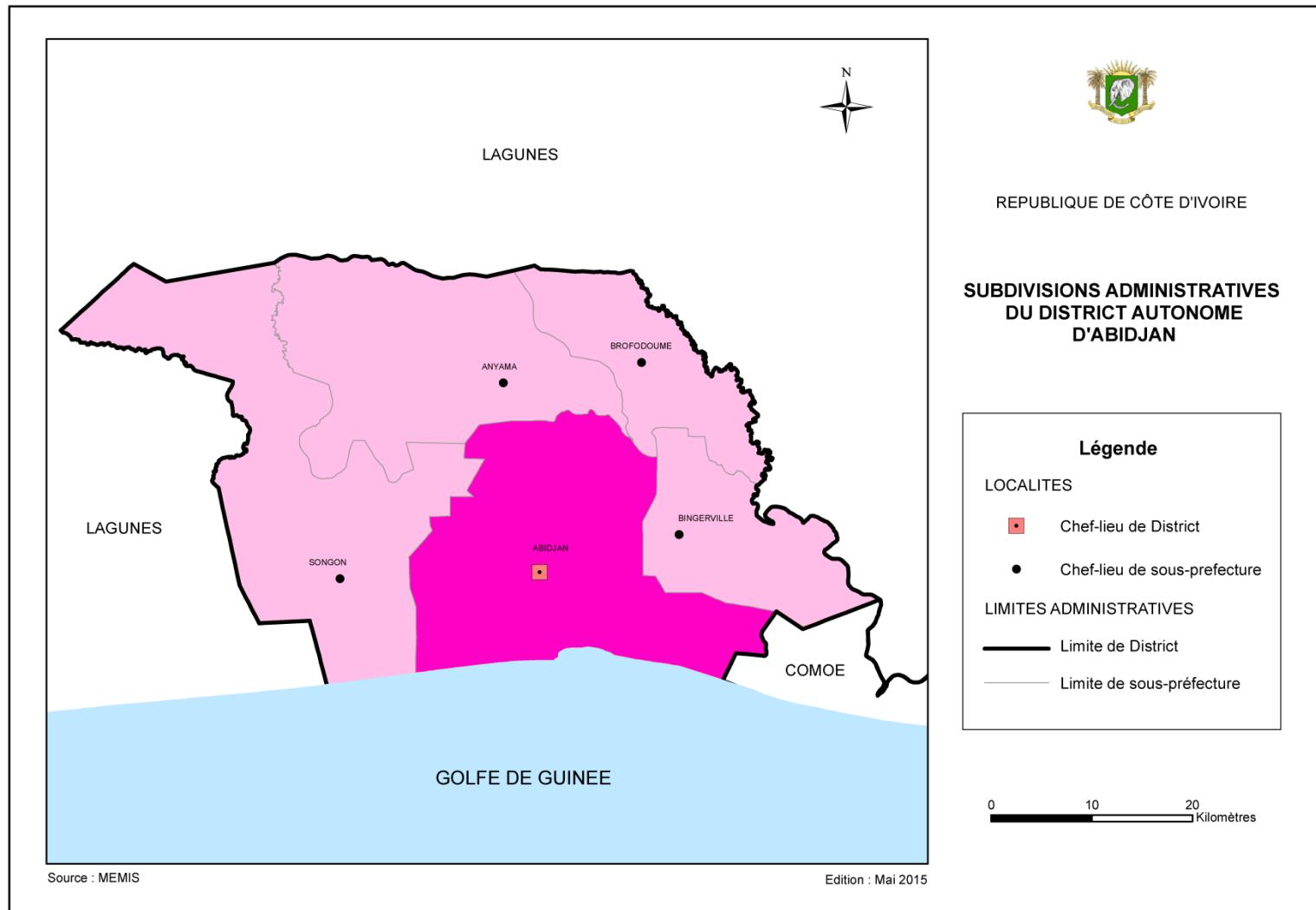
- 10 communes et 4 sous-préfectures périphériques
- 94 villages
- Superficie totale : 2 153 km<sup>2</sup> (soit 0,6 % de la surface du pays)
- 137 quartiers précaires couvrant 2 % de la surface du District

<sup>5</sup> Voir Axe IV – Infrastructures et urbanisation

### **I.1.2 Situation administrative**

6. L'institution communale est apparue très tôt en Côte d'Ivoire sous la forme de commune mixte instituée par le législateur colonial vers 1912. C'est grâce à l'arrêté en date du 29 octobre 1915 que la ville d'Abidjan a été érigée en commune mixte. Elle s'étendait sur les territoires d'Abidjan-Adjame, Abidjan-Santé, Abidjan-Agban, Abidjan-Blockaus, Cocody, Lokodjro, Abobo-Doumé, Port-Bouët et Petit-Bassam. Elle était administrée par l'administrateur du Cercle des Lagunes, assisté d'une commission municipale consultative comprenant sept membres.
7. La ville d'Abidjan fut promue commune de plein exercice par le décret du 18 novembre 1955 et son conseil municipal élu le 18 novembre 1956 comprenant trente-cinq membres.
8. Les limites territoriales telles que définies par l'arrêté du 29 octobre 1915 furent successivement modifiées par les arrêtés du 21 janvier 1956 et du 28 août 1959. Le dernier en date stipulait que « le périmètre de la commune d'Abidjan comprend, outre les agglomérations d'Abidjan, de Treichville, d'Adjame et Port-Bouët, les zones situées à l'ouest de la baie du Banco jusqu'au village Azito, la forêt du Banco, celle d'Abobo, la presqu'île de Cocody ainsi que celle de Danga, l'île de Petit-Bassam et le cordon littoral de Vridi à Gonzague-Ville ».
9. Suite à la loi n° 80-1182 du 17 octobre 1980 portant sur les statuts d'Abidjan, la nouvelle administration accorde un statut particulier à la ville d'Abidjan qui se compose alors de 10 communes, elles-mêmes divisées en quartiers et en secteurs (112 au total).

**Carte 2 : Subdivisions administratives du District Autonome d'Abidjan<sup>6</sup>**



<sup>6</sup> Cf. Annexe 3 : Liste de succession des Préfets et Sous-Préfets

10. En Côte d'Ivoire, la création des Districts est encadrée par les lois n° 2001-478 du 9 août 2001 et n° 2002-44 du 21 janvier 2002. Le District est un groupement de plusieurs communes contiguës. Il exerce ses missions sur son territoire qui correspond à l'ensemble du territoire des communes qui le composent. La ville d'Abidjan est ainsi devenue le District Autonome d'Abidjan qui est l'autorité contractante.
11. Le District Autonome se compose de deux parties, Abidjan Nord et Abidjan Sud, situés de part et d'autre de la lagune Ébrié. Il compte 4 sous-préfectures et 13 communes :
  - 4 sous-préfectures : Anyama, Bingerville, Songon et Brofodoumé ;
  - 10 communes pour la ville d'Abidjan (Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville et Yopougon). Ces communes sont elles-mêmes divisées en quartiers et en secteurs ;
  - 3 communes périphériques (sous-préfectures d'Anyama, de Bingerville et de Songon) ;
  - La sous-préfecture de Brofodoumé est en voie de devenir 14<sup>ème</sup> commune du District Autonome.
12. Les maires et les conseillers municipaux, élus dans les différentes communes, doivent gérer leurs localités et exercer leur autorité conformément à la loi de décentralisation.
13. Le mandat du Gouverneur, représentant de l'Etat dans le District, a la même durée que celui du Conseil du District (5 ans). Il est assisté dans sa tâche par cinq Vice-Gouverneurs.
14. Le District fonctionne par sessions ordinaires et extraordinaires. Les sessions ordinaires du Conseil du District ont lieu une fois par trimestre sur convocation du Gouverneur du District, tandis que les sessions extraordinaires sont convoquées, soit par le Gouverneur, soit à la demande d'un de ses membres, soit à l'initiative de l'autorité de tutelle.
15. Le conseil du District est constitué de 6 commissions permanentes pour étudier et suivre les questions se rapportant :
  - à la planification, au développement et à l'emploi ;
  - à l'économie, au budget et aux finances ;
  - à l'environnement, au cadre de vie, au tourisme et à l'artisanat ;
  - aux équipements, aux infrastructures et aux transports ;
  - à l'éducation, à la santé, aux affaires sociales, à la culture, au sport et aux loisirs ;
  - à la sécurité et à la protection civile.
16. Le rayonnement d'Abidjan est renforcé par la présence de nombreuses ambassades et des représentations de grands organismes internationaux, comme l'ONU, le FMI, la BAD, le PNUD ou encore l'UNICEF.
17. Par ailleurs, le processus de déconcentration mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire s'est traduit par la mise en place au niveau local de services publics déconcentrés permettant de rapprocher plus l'Etat des populations.

**Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District<sup>7</sup>**

<b>Département ministériel</b>	<b>Service déconcentré</b>
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Préfecture
	Sous-préfecture
	Police
Ministère de la Défense	Gendarmeries
	Garnisons militaires
Ministère de la Santé	Direction Régionale
	Direction Départementale
	INHP
	Centres Hospitaliers Régionaux
Ministère de l'Economie et des Finances	Centres Hospitaliers Généraux
	Direction Régionale
Ministère de l'Energie du Pétrole et des Mines	Direction Régionale
Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME	Direction Régionale
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Direction Régionale
Ministère du Tourisme	Direction Régionale
Ministère de l'Agriculture	Direction Régionale
	Direction Départementale
	ANADER
	CNRA
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Direction Régionale
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Direction Régionale
	Direction départementale
Ministère de la Fonction publique de l'emploi et de la réforme administrative	Antenne de la fonction publique; FDFP
Ministère des Infrastructures Economiques	Direction Régionale
Ministère des Transports	Direction Régionale

Source : MEMIS – Année : 2013

18. Le District est également doté des organes chargés de l'exercice de l'autorité de l'Etat (tribunaux, greffes, agents du Trésor, etc.).
19. En plus des services déconcentrés mis en place par l'Etat, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir l'action publique et participent activement au développement du District. Ces acteurs clés interviennent principalement sur les domaines des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

<sup>7</sup> Liste non exhaustive

**Tableau 3 : Liste des principaux bailleurs de fonds et partenaires intervenant dans le District<sup>8</sup>**

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Agriculture
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(BAD) Banque Africaine de Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, Education, Infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes, ponts)
Société Financière Internationale	Projet de développement
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), Education, Sécurité
Union Européenne	Education, Santé
UNESCO	Education
UNFPA (Fonds des Nations Unies pour les Populations)	Population, Santé
UNICEF	Education, Santé
ONUSIDA	Santé

Source : MEMIS – Année 2013

### **Chiffres clés 2 : Situation administrative**

- 1 Gouverneur du District
- 5 Vice-Gouverneurs
- 1 conseil du District et 6 commissions permanentes
- 14 bailleurs de fonds et partenaires au développement

<sup>8</sup> Liste non exhaustive

## **I.1.3 Situation sécuritaire**

### **I.1.3.1 Crises politico– militaires**

20. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies (1990-2000 et 2000-2010) :
  - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 ;
  - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 ;
  - La crise post-électorale après le second tour de présidentielle en novembre 2010.
21. Abidjan, capitale économique du pays a particulièrement souffert de la crise post-électorale de 2010. Elle fut le lieu de violents et meurtriers affrontements entre les différentes parties prenantes de l'élection présidentielle de décembre 2010 à avril 2011.
22. Par ailleurs, le recul de 29 à 24 % de la population étrangère dans le District est très significatif. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur des conséquences de la crise politique sur la population étrangère. A minima, l'exode aurait touché plusieurs dizaines de milliers de personnes, avant même les opérations de « déguerpissement » sélectives, commanditées par le pouvoir dans les bas quartiers d'Abidjan dès l'automne 2002.

### **I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux**

23. Abidjan est le centre névralgique du pays, aussi bien du point de vue économique que politique. C'est là que se trouvent les coulisses du pouvoir réparties entre toutes les ethnies, les confessions et les tendances politiques. Principal pôle d'attraction de la sous-région, Abidjan a drainé des populations originaires non seulement de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, mais aussi des pays voisins.
24. Le District Autonome d'Abidjan est moins affecté par les conflits fonciers que dans le reste du pays. Néanmoins, certains litiges quant aux délimitations de terrains posent problème lors du découpage administratif du District Autonome.
25. Le brassage des populations en ville, résultat d'intenses flux migratoires, a été jusqu'ici incapable de gommer les particularismes régionaux et de promouvoir une véritable mixité ethnique au sein des familles, même s'il est vrai que ce phénomène n'est pas une exception abidjanaise et se retrouve dans l'ensemble de l'Afrique contemporaine.

### **I.1.3.3 Dispositif sécuritaire**

26. Les types d'agression les plus courantes dans la ville d'Abidjan sont les vols (50 %), les vols suivis d'agressions physiques (21,9 %) et les agressions physiques (10,8 %). Parmi les personnes victimes d'agression, près de la moitié (47,3 %) n'ont eu recours à aucun service des forces de l'ordre. 4 personnes sur 10 ont été directement ou indirectement victimes d'agression à Abidjan en 2005<sup>9</sup>.
27. Au niveau de la perception des populations sur l'efficacité des forces de l'ordre dans la lutte contre la criminalité et le banditisme :
  - environ 35 % ont déclaré qu'ils ne se sentent pas du tout en sécurité dans leur vie quotidienne ;
  - Seulement un quart de la population se sent en sécurité.
28. Malgré les efforts entrepris conjointement par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et les autorités du District Autonome d'Abidjan, l'insécurité persiste comme dans presque toutes les capitales africaines. Depuis les troubles générés en 2004 et au début de l'année 2011, lorsque quasiment tous les prisonniers d'Abidjan sont sortis de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), l'insécurité a fortement augmenté (crimes, délits, trafic de drogue...).

<sup>9</sup> Enquête sur l'état de la gouvernance et du renforcement des capacités, réalisée en 2005 par l'Institut national de la statistique

29. En plus la présence de la police, de la gendarmerie, des forces impartiales (ONUCI notamment), des militaires français basés à Port-Bouët et de l'armée ivoirienne, le District Autonome s'appuie également sur le CCDO (Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles) créé en 2013, ainsi que sur plusieurs agences de sécurité privées.
30. La police possède un centre de formation (École nationale de police) situé dans la commune de Cocody où sont formés tous les policiers. Ceux-ci sont recrutés sur concours organisé par l'administration de la police. La police comprend plusieurs sections avec la BAE (Brigade Anti-Émeute) dont la base est située dans la commune de Yopougon au nord de la ville, la CRS (Compagnie Républicaine de Sécurité) et une base secondaire appelée CRS2 qui se trouve en zone 4 dans la commune de Marcory (centre de la capitale).

### ***Chiffres clés 3 : Situation sécuritaire***

- *En 2005, 50 % des agressions étaient des vols*
- *47 % des victimes n'ont eu recours à aucun service des forces de l'ordre*
- *4 personnes sur 10 ont été victimes directement ou indirectement d'agressions*

### ***Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales***

*Situé au sud de la Côte d'Ivoire, Le District Autonome d'Abidjan borde le Golfe de Guinée et est encerclé, au nord, à l'est et à l'ouest par le District des Lagunes, et au sud-est par le District de la Comoé. Le District Autonome se compose de 13 communes (Abobo, Adjame, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville, Anyama, Bingerville, Songon et Yopougon), elles-mêmes divisées en quartiers et en secteurs ; et de 4 sous-préfectures : Anyama, Bingerville, Songon et Brofodoumé. Il s'étend sur une superficie de 2 153 km<sup>2</sup>, occupant ainsi 0,67 % de la superficie nationale.*

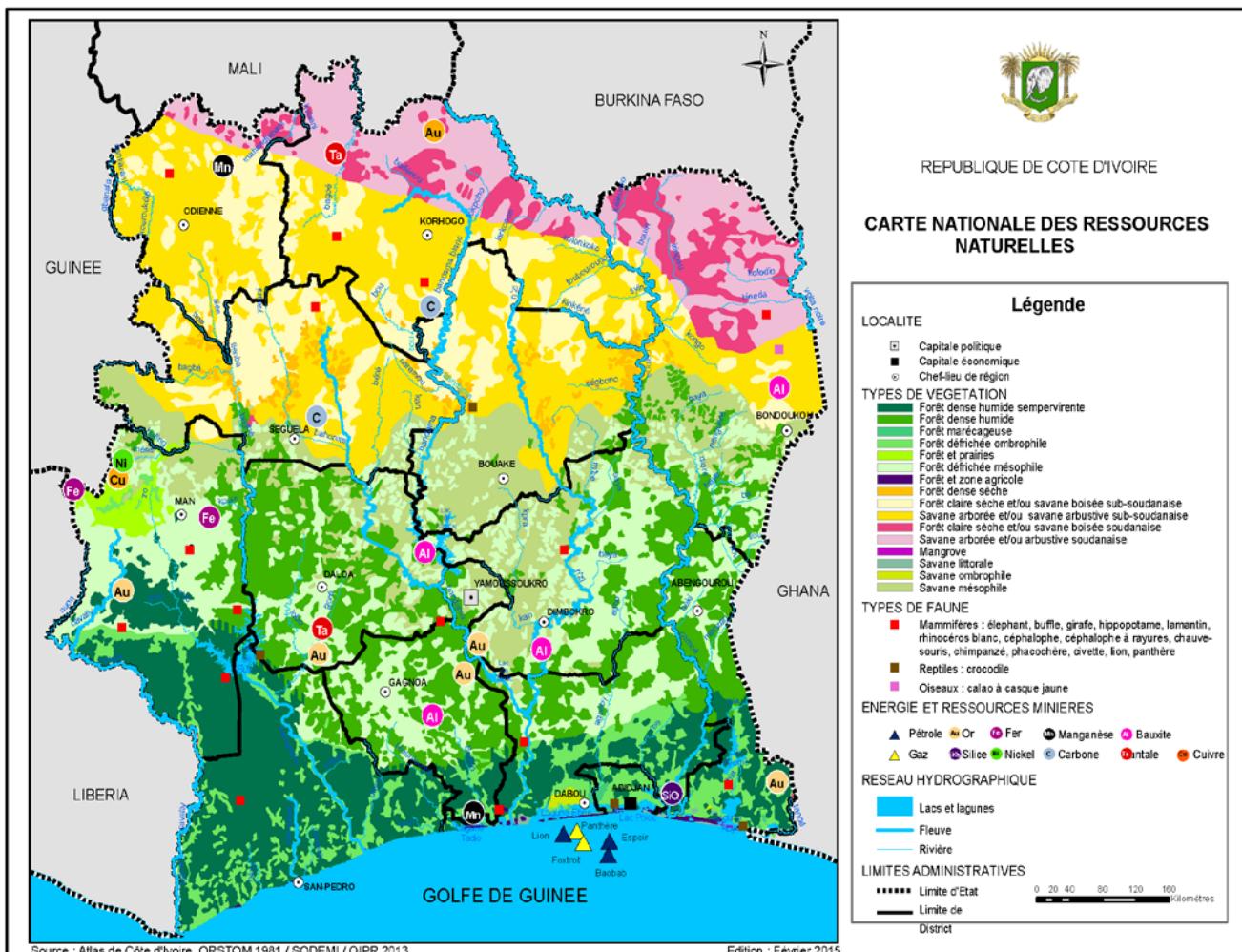
*Abidjan est la capitale économique du pays. Elle est dirigée par un gouverneur ayant mandat pendant 5 ans. Ses prérogatives sont l'emploi, l'économie, l'environnement, le tourisme, l'artisanat, le transport, l'éducation, la santé, la culture, le sport, la sécurité et la protection civile.*

*Abidjan, siège du pouvoir, a subi les affrontements les plus intenses durant la crise politique qu'a traversée le pays. Bien qu'elle ne soit pas autant concernée par les conflits fonciers que le reste du pays, les tensions entre populations nordistes et sudistes ont été exacerbées par le duel politique et la ségrégation de « l'ivoirité ». Aujourd'hui apaisée, elle subit encore les reliquats de la guerre à travers notamment des actes de braquage et d'enlèvements, favorisés par les armes restées en circulation et les malfrats libérés lors de la crise postélectorale.*

## Chapitre 2. Ressources naturelles

31. Le District Autonome d'Abidjan dispose de ressources naturelles diversifiées souffrant d'une urbanisation galopante. Il se caractérise en effet par la présence d'un important système lagunaire, composé principalement de la lagune Ebrié (523 km<sup>2</sup>) et par une végétation concentrée dans deux parcs nationaux d'envergure : Le Parc National du Banco et le Parc National d'Azagny.

*Carte 3 : Carte des ressources naturelles en Côte d'Ivoire*

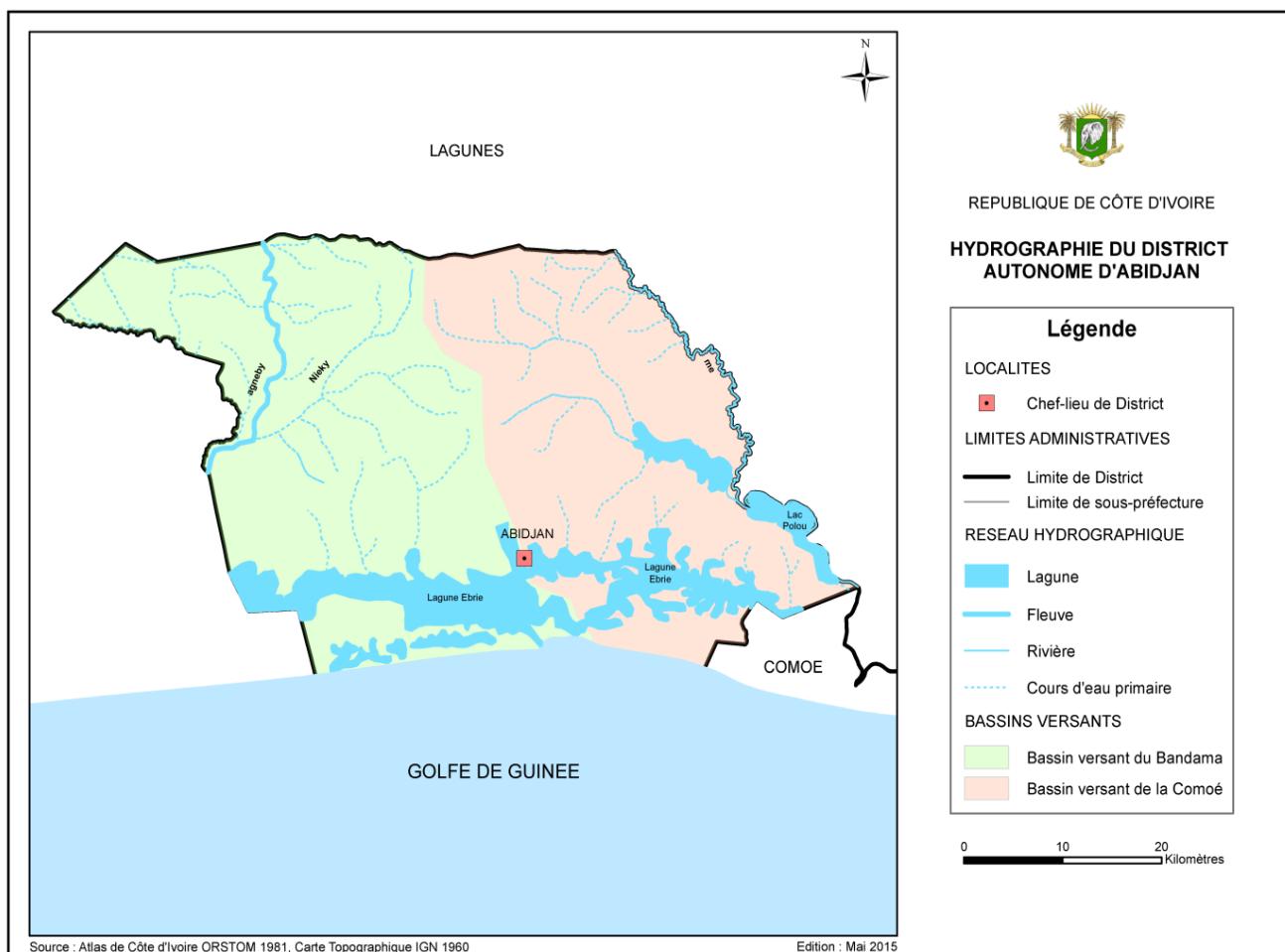


32. La flore est constituée de plusieurs essences de la forêt ivoirienne et principalement de savanes marécageuses avec des palmiers autour d'Azagny. Les ressources fauniques sont quant à elles représentées par les éléphants, les potamochères, les buffles, les singes ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux.
33. L'intensification des activités portuaires et industrielles, et l'accélération du processus d'urbanisation incontrôlée entraînent une forte pression sur les ressources naturelles, ayant ainsi pour conséquences :
- La pollution des eaux ;
  - La détérioration de la lagune Ebrié ;
  - La disparition de plusieurs espèces animales (surtout les poissons) ;
  - L'apparition de nouvelles espèces supportant les milieux pollués.

## I.2.1 Réseau hydrographique

34. Le District Autonome d'Abidjan est situé au centre du bassin sédimentaire ivoirien dont la partie émergée, en forme de croissant, s'étend sur 8 000 km<sup>2</sup> le long de l'Océan Atlantique. Il s'étend sur plus de 2 100 km<sup>2</sup>, avec un plan d'eau lagunaire (la lagune Ebrié) de 523 km<sup>2</sup> qui s'allonge sur 132 km sur son axe médian et représente 15 % de la superficie du District.
35. Avec une largeur moyenne de 7 km et une profondeur de 4,8 m, la lagune Ebrié est alimentée en eau douce par trois bassins versants :
  - L'**Agnéby**, aussi appelée rivière Agbo, prend sa source au nord-est de Bongouanou à Agoua (250 m d'altitude). Son cours va du nord au sud. Plusieurs affluents à méandres se déversent dans cette rivière qui se jette à son tour dans la lagune Ebrié à l'est de Dabou.
  - La **Comoé** prend sa source dans les falaises de Banfora au Burkina Faso et traverse le District de la Comoé du nord au sud, formant avec ses affluents les limites naturelles avec les Districts des Lacs et celui des Lagunes. Long de 1 160 km, le fleuve draine un bassin de 78 000 km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire.
  - La **Mé** prend sa source à Akoupé et grandit par des affluents. La rivière coule d'abord vers le sud-ouest puis vers le sud à partir de la confluence avec la rivière Mofou venant de la rive droite. Enfin, la rivière se jette dans la lagune Potou, qui est reliée à la lagune Aghien en amont.
36. D'autres petites rivières sont également des affluents de la lagune, telles que :
  - le Banco, le Gbangbo et l'Anguéédédou de direction nord-sud ;
  - la Djibi et la Bété, qui se jettent dans la lagune Aghien.
37. La lagune est l'un des éléments topographiques majeurs qui caractérise le District Autonome d'Abidjan. Le système lagunaire Ebrié a une superficie de 566 km<sup>2</sup> et s'étire sur 132 km sur son axe médian le long du Golfe de Guinée. Il est constitué de la lagune Ebrié proprement dite pour 523 km<sup>2</sup> et des lagunes de Potou et d'Aghien pour 43 km<sup>2</sup>. La lagune Ebrié se compose d'un bassin central, d'un bras occidental et d'un bras oriental. Elle présente de nombreuses baies et des chenaux peu profonds (entre 4 et 6 mètres environ) débouchant parfois sur des fosses de 20 mètres de profondeur. La largeur et la profondeur moyennes de la lagune restent faibles, de l'ordre de 4 km et 4,8 m respectivement.
38. La lagune Ebrié reçoit près de 8,4 x 109 m<sup>3</sup> d'eaux fluviales, soit 3 fois le volume total de la lagune. Le fleuve Comoé à lui seul contribue à 75 % des apports fluviaux. Il en résulte que les volumes d'eau douce transitant dans la lagune sont géographiquement répartis de manière déséquilibrée, importants entre les embouchures des rivières et du canal de Vridi, mais faibles ailleurs.
39. En dehors des fleuves, le système lagunaire Ebrié reçoit directement les précipitations qui représentent 12 % environ des apports continentaux. Les moyennes annuelles enregistrées pour la période 1950-2006 sont inférieures à 2000 mm, avec une forte variabilité interannuelle. En l'absence d'une ouverture à Grand-Bassam, la totalité des apports d'eau douce reçue par le système Ebrié transite par la zone urbaine de la lagune et s'évacue par le canal de Vridi. La perte d'eau douce par évaporation est négligeable.
40. Les eaux des baies de la lagune Ebrié d'Abidjan enregistrent des niveaux de pollution élevés, notamment au niveau des bassins versants. En effet, la lagune est devenue la destination naturelle de la plus grande partie des déchets (solides et liquides) de la ville. Ses deux baies situées dans les zones industrielles du quartier de Biétry et de la commune de Koumassi reçoivent la plus forte proportion d'effluents et présentent un haut risque pour la santé publique et l'environnement.
41. Les projets du District pour la revalorisation des rives du Plateau et de Cocody, ainsi que l'assainissement de la lagune, sont un début de réponse. Ceci doit s'accompagner d'un système d'assainissement et de traitement des déchets efficace.

**Carte 4 : Réseau hydrographique du District**



42. La nappe du Continental Terminal présente des caractéristiques chimiques et hydrodynamiques intéressantes et constitue l'aquifère principal exploité pour l'alimentation en eau potable d'Abidjan. Excepté des bancs argileux lenticulaires, la nappe d'Abidjan est constituée par les sables grossiers fluviatiles à passées d'argiles versicolores, les argiles sableuses et sables argileux.
43. Elle bénéficie d'une protection naturelle, notamment son inclinaison du nord vers le sud et l'existence de la faille majeure des lagunes la mettant à l'abri d'une remontée d'eau salée dans les forages.
44. Toutefois, elle est intensément exploitée et sujette à des risques de pollution liés aux importants rejets de déchets industriels et domestiques dans l'environnement urbain, aux déversements intempestifs, au manque ou à l'inefficacité des réseaux d'assainissement, aux accidents de transport des produits polluants, etc.

**Chiffres clés 4 : Réseau hydrographique**

- 2 fleuves principaux : l'Agneby et la Me
- 5 rivières de moindre envergure
- Système lagunaire Ebrié : 566 km<sup>2</sup> et 15 % de la superficie totale de la ville

## I.2.2 Sols et relief

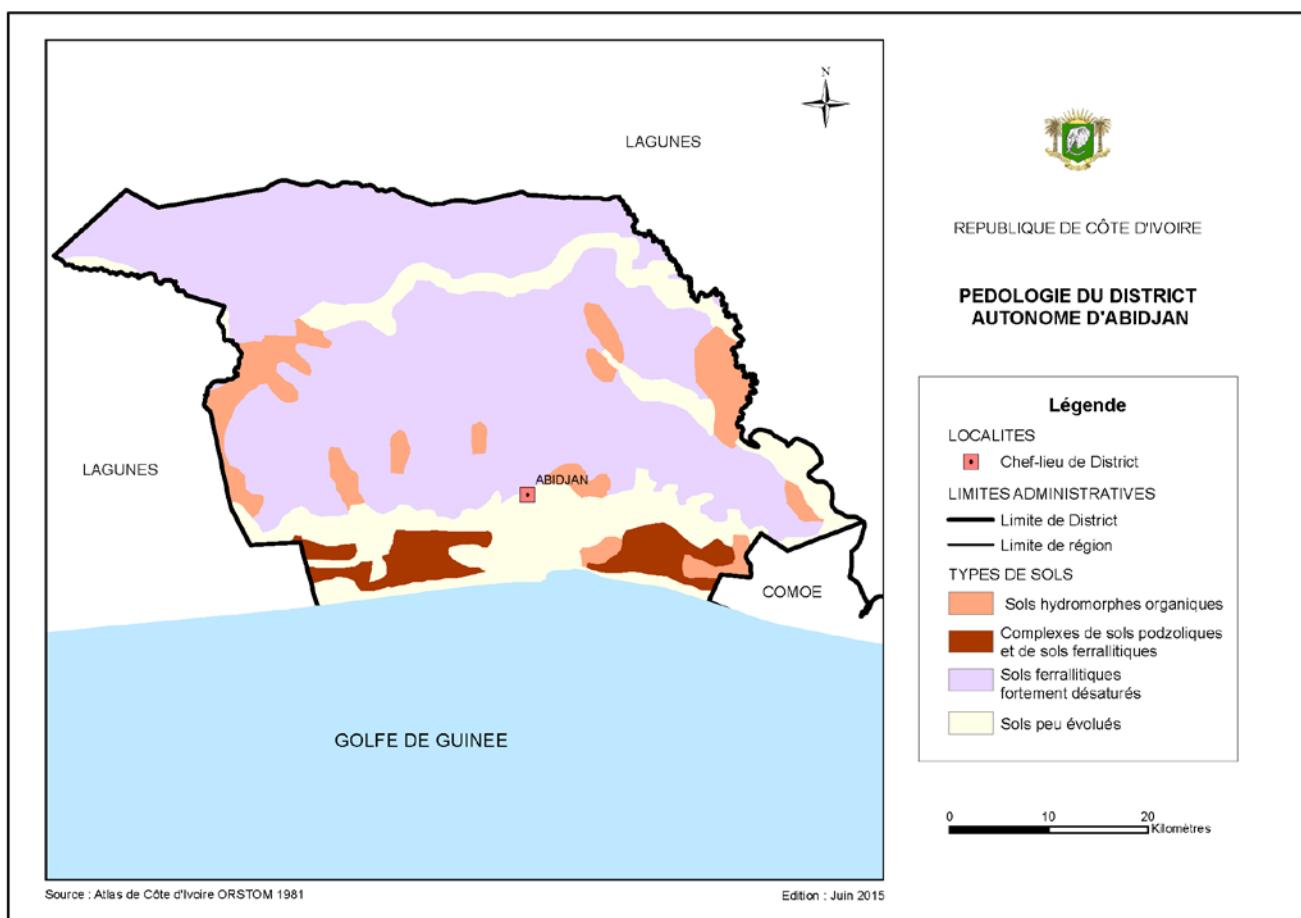
### I.2.2.1 Pédologie

45. Le contexte géologique de la ville d'Abidjan est celui du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire. Il est caractérisé par une longueur est-ouest de 350 km et une largeur nord-sud, très réduite, comprise entre 10 et 40 km. Les couches successives sont en position monoclinale, le pendage étant dirigé vers l'océan.
46. Au sein de ce bassin sédimentaire, un accident majeur de direction est-ouest présente un tracé qui correspond sensiblement aux lagunes. Cette faille lagunaire détermine deux séries sédimentaires ; l'une peu épaisse (environ 100 mètres) au nord, et l'autre, très épaisse (3 000 mètres), au sud. Les formations sédimentaires sont d'une grande variété : sables, argiles, grès ferrugineux et vases.
47. Le log stratigraphique est constitué du haut vers le bas, par<sup>10</sup> :
  - Les formations du Quaternaire qui affleurent au sud de la faille des lagunes et dans les dépressions fluvio-lagunaires. Elles sont constituées essentiellement de sables, de sables graveleux, de vases ou d'argiles, de sables vaseux et de vases sableuses ou silteuses ;
  - Les formations du Tertiaire Continental, qui sont constituées par des sables grossiers, des argiles bariolées, des grès ferrugineux et des minerais de fer. Toutes ces formations sont d'âge Mio-Pliocène et sont issues de la désagrégation du socle ;
  - Les formations du « Secondaire », « Jurassique Supérieur » au « Crétacé Supérieur » et du « Tertiaire marin », constituées principalement des sables, des conglomérats, des argiles versicolores, des argiles feuillées à intercalations de marnes et de grès, des sables fluviatiles et des calcaires gréseux parfois dolomitiques. Celles du Paléocène et de l'Eocène sont, par contre, constituées d'argiles glauconieuses, de sables et de petits bancs calcaires.
48. Les basses terres littorales, le système lagunaire et les plateaux sont tous situés dans un bassin sédimentaire qui recouvre un substrat de formations birimiennes constituées des roches métamorphisées (flysch, schistes, micaschistes, quartzites...).
49. Le bassin sédimentaire comprend deux parties distinctes : une partie septentrionale et une partie méridionale. La partie septentrionale correspond à une zone de couverture assez épaisse de sédiments appartenant au tertiaire : c'est le continental terminal. Les formes qui y dominent sont des hauts plateaux en grande partie constitués de grès plus ou moins ferruginisés, de sables et d'argiles. La partie méridionale correspond à une zone de couverture de sédiments appartenant au crétacé :
  - Les bas plateaux littoraux constitués de sables argileux continentaux ;
  - Les cordons sableux composés de dépôts sableux nouakchottiens ;
  - Les dépressions occupées par les dépôts fluviaux et lagunaires, dont l'essentiel, sont les vases et les sables lessivés.
50. L'agencement des formes du bassin sédimentaire a été commandé par l'accident tectonique majeur du système lagunaire. Cet accident forme une faille très importante, longue de plusieurs kilomètres, parallèle au littoral et séparant les deux domaines de morphologie.
51. Le bloc subsidient au sud-est est découpé en trois compartiments par des failles méridiennes dont une constitué face à Abidjan « le trou sans fond », sorte de canyon sous-marin formé il y a environ 18 000 ans. Abidjan est situé à cheval sur cette grande faille également appelée « faille des Lagunes ».

---

<sup>10</sup> Aghui et Biémi, 1984

**Carte 5 : Pédologie du District d'Abidjan**



52. Les sols du District Autonome d'Abidjan se déclinent en sols ferrallitiques, hydromorphes<sup>11</sup> et en sols récents :
- les sols ferrallitiques situés sur les bas et hauts plateaux présentent une structure dans laquelle l'altération des minéraux est complète. La mise en place de cette texture pédologique provient du processus de ferrallisation développé sous l'influence des facteurs paléo climatiques et des types très anciens de végétation. L'abondance des pluies et les températures élevées entraînent la constitution d'un profil étagé avec :
    - un premier horizon peu épais, pauvre en humus et riche en matière organique ;
    - un deuxième horizon, très épais, avec prédominance de teinte rouge ou brune et abondance de fer et d'alumine ;
    - un troisième horizon argileux, compact et quelque peu perméable ;
    - un horizon de base, très épais, de teinte variable liée à la nature de la roche mère.
  - Les sols hydromorphes constituent le deuxième élément pédologique important du secteur d'Abidjan. Cette hydromorphie est la conséquence d'une évolution pédologique dominée par un excès d'eau ;
  - Les sols récents et très peu évolués, bien que spatialement plus réduits que les deux autres, se sont développés dans le secteur littoral, en présentant un faciès assez grossier où dominent les éléments sableux. Ce sont les dunes littorales.
53. Le sol sur les plateaux est presque exclusivement formé par des sables moyens à fins, latéritiques, homogènes jusqu'à une profondeur de plusieurs dizaines de mètres.

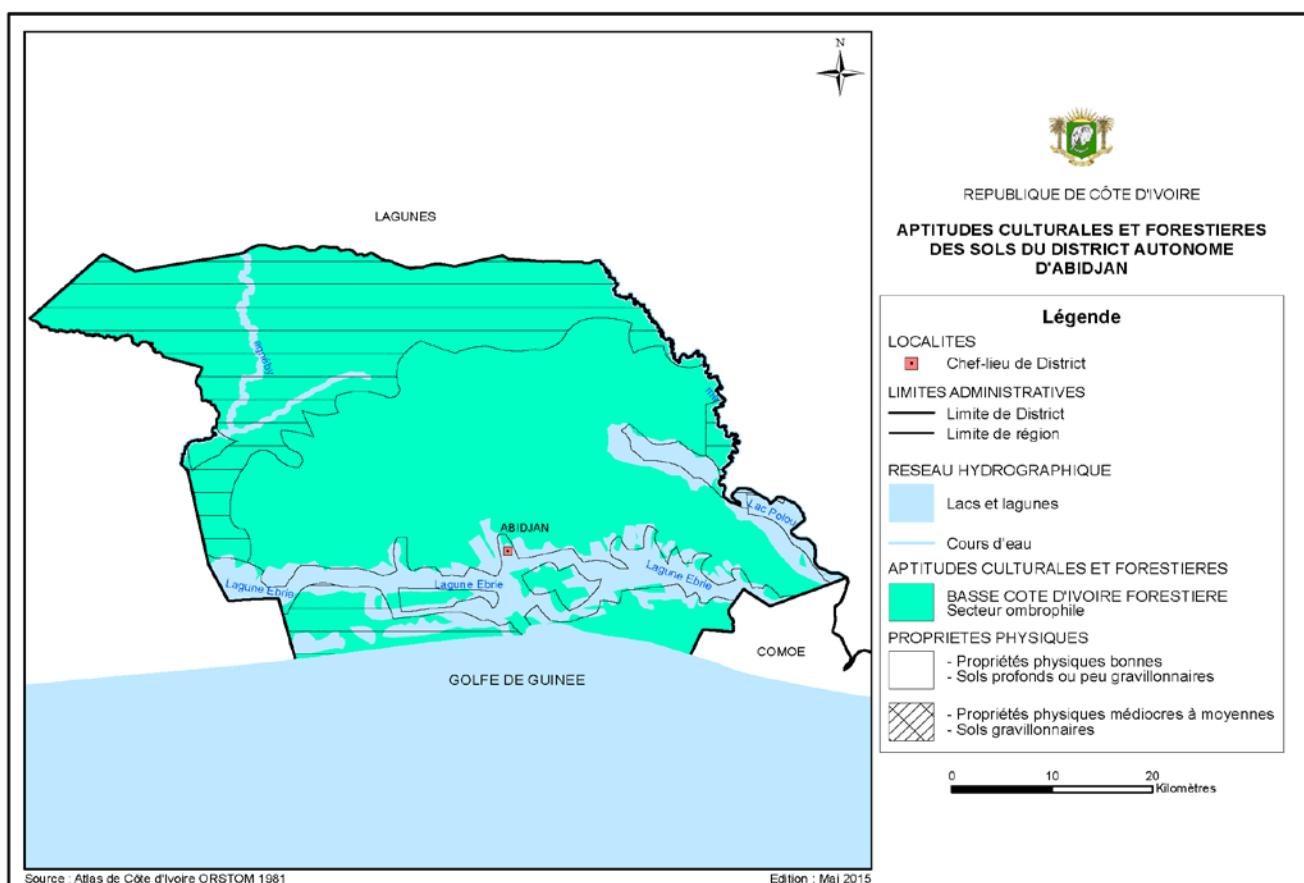
<sup>11</sup> Cf. Glossaire

54. Le sol granitique inaltéré se trouve généralement à des profondeurs dépassant 50 mètres. Une nappe d'eau moyennement profonde s'étend sous tous les plateaux dans les sables du continental terminal. Cette nappe est exploitée par la SODECI pour l'alimentation en eau potable d'Abidjan.
55. Au niveau du cordon littoral, le sol est composé de dépôts d'origine marine allant du sable fin jaune à brun clair, légèrement argileux et limoneux, à des vases contenant beaucoup de matières organiques.

### **I.2.2.2 Aptitudes culturelles**

56. Le District Autonome d'Abidjan se situe en zone forestière avec des sols profonds ou peu gravillonnaires présentant des bonnes propriétés physiques pour les cultures agricoles sur une grande partie du territoire.
57. Le District Autonome d'Abidjan représente un bassin agricole de moindre importance en termes d'espaces cultivables, en comparaison avec le reste du pays. Le District a vu naître la première génération de plantations européennes consacrées au cacao puis davantage au café. À leur place ont surgi de nombreuses plantations privées et étatiques de palmiers à huile, d'hévéa, de cocotiers, de bananiers, de colatiers, d'ananas et de fleurs.
58. Les zones les plus fortes en concentrations de palmeraies servent de trois des principaux foyers d'urbanisation : Bingerville, Anyama et le flanc est d'Abobo. Les cocoteraies investissent les espaces semi-marécageux du rivage maritime.
59. Les bananeraies, strictement localisées sur les sols hydromorphes et irrigables, occupent deux vallées à l'ouest du District. Moins exigeantes sur les caractéristiques des sols, les plantations d'ananas sont plus équitablement réparties dans les espaces. La région d'Anyama représente quant à elle le principal centre de production, de collecte de conditionnement et d'exportation du cola.

**Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières des sols du District d'Abidjan**



60. Au sein du District Autonome, l'agriculture s'apparente à une agriculture urbaine pouvant être implantée sur tous types de sols.
61. Antérieurement marginalisée et reléguée au second plan car considérée comme une activité dégradante en milieu urbain, l'agriculture urbaine apparaît comme une source de sécurité alimentaire pour des exclus du secteur moderne.
62. Les zones les plus actives sont les communes de Yopougon, Abobo et Anyama. Celles-ci présentent quelques paysages ruraux (espaces naturels) propices aux activités agricoles, y compris des espaces aménagés non encore mis en valeur. Ce phénomène peut s'expliquer non seulement par les espaces non constructibles, mais aussi par le caractère topographique non viable de quelques sites. Ces sites favorisent notamment la culture de maïs et de manioc.
63. C'est dans les bas-fonds et les abords des sites marécageux que la culture du maïs est la plus intense. Par ailleurs, le District Autonome d'Abidjan a initié un projet de riziculture de 1 000 à 1 500 hectares dans les localités d'Irho-Lamé, Akoupé Zeudji et Ahoué.
64. Sur les versants des plateaux qui bordent la route d'Alépé, les lopins de terre encore disponibles sont exploités totalement pour disposer de tout temps de ce vivier dont l'importance n'est plus à démontrer dans les habitudes alimentaires des populations ivoiriennes.
65. A l'inverse, le nord du District Autonome présente des sols gravillonnaires aux propriétés physiques médiocres à moyennes. Les espaces verts aménagés et les espaces d'embellissement y sont prépondérants.
66. En effet, proche parente de l'agriculture fruitière, le secteur de l'horticulture a connu récemment un développement important grâce aux investissements privés. L'horticulture est pratiquée dans la moitié sud, surtout dans les environs d'Abidjan, et est fortement déployée dans la forêt de Languededou et Azaguié.
67. L'horticulture ornementale ivoirienne actuelle concerne les plantes vertes (1 200 tonnes), les fleurs coupées (2 000 tonnes) et les feuillages. Deux types d'opérateurs sont présents dans ce secteur :
  - Les gros exploitants au nombre de 17 pour 720 hectares en plein air et 20 hectares sous ombrées ;
  - Les petits producteurs au nombre de 43, regroupés au sein d'une coopérative dénommée FLORACI, qui exploitent environ 140 hectares.

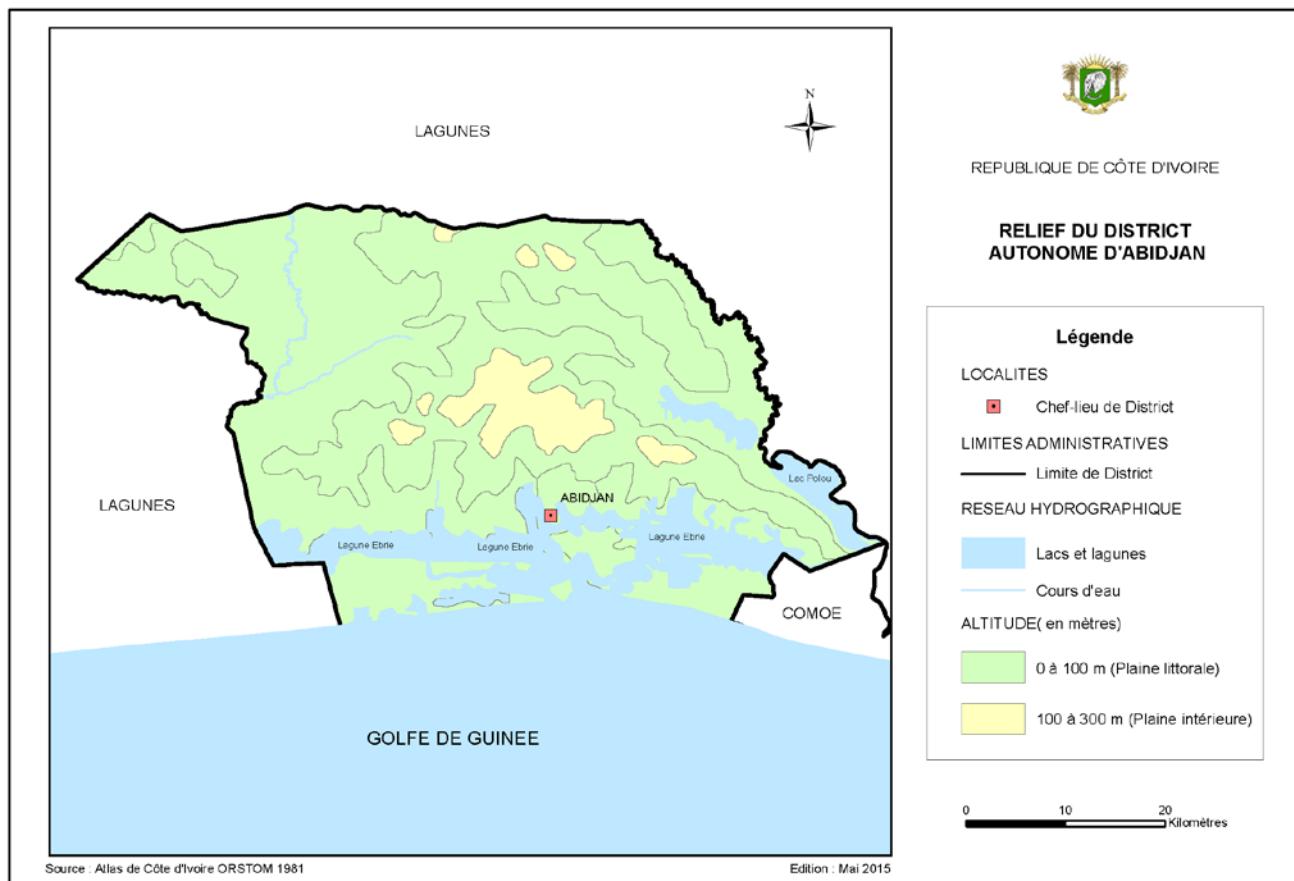
L'exportation annuelle est estimée à 1 300 tonnes.

### **I.2.2.3 Relief**

68. Le relief est composé de quatre éléments topographiques qui se succèdent du nord au sud :
  - Au nord, un alignement de bas plateaux divisés en deux étages, l'un autour de 100 m d'altitude, l'autre entre 40 et 50 m. Ces plateaux se terminent au-dessus des lagunes par une côte souvent élevée, profondément incisée et entaillée par des petits vallons à pentes très fortes, avec d'ouest en est :
    - le plateau du Banco ;
    - le plateau de Cocody ;
    - et celui de la Riviera.
  - Aujourd'hui, l'essentiel de l'urbanisation s'étend sur ces plateaux, notamment à Yopougon, Abobo, Riviera Palmeraie, Djibi et 2 Plateaux ;
  - Au pied des bas plateaux se présentent des plaines alluviales localisées autour de la lagune Ebrié ou sur le cordon littoral ;
  - La lagune Ebrié est l'élément du relief le plus caractéristique du District. Elle isole plusieurs îles dont les plus importantes sont l'île de petit Bassam, l'île Boulay, l'île Desirée et l'île Brakré ;

- Un cordon littoral isole cette lagune de l'océan. La rive lagunaire sinueuse, encombrée d'îles et de golfes plus ou moins colmatés avec des marécages et un développement important de la mangrove s'opposent à une côte maritime sableuse, basse et régularisée.

**Carte 7 : Carte du relief du District Autonome d'Abidjan**



**Chiffres clés 5 : Sols et reliefs**

- Des bas plateaux à 50 et 100 m d'altitude
- Deux séries sédimentaires : l'une peu épaisse (environ 100 mètres) au nord, et l'autre, très épaisse (3 000 mètres)

### I.2.3 Végétation et biodiversité

69. Le District Autonome compte trois types de forêts contrôlées par l'Etat :
- Les forêts du domaine forestier permanent : les défrichements y sont théoriquement interdits, mais l'exploitation forestière y est autorisée. Ces forêts, une dizaine dans le District Autonome, sont soumises à un reboisement ;
  - Les forêts du domaine forestier rural de l'Etat : ces forêts constituent des réserves pour des opérations agricoles. Elles sont progressivement déclassées au profit des paysans ;
  - Les forêts des parcs nationaux et réserves de faune : ce sont des secteurs de protection écologique, interdits à toute activité humaine.
70. Le District Autonome compte 18 forêts classées qui s'étendent sur près de 83 000 hectares et 2 parcs (le parc national du Banco, situé au nord de la commune d'Abidjan et qui couvre 2 889 hectares et le parc classé de Bébassé).

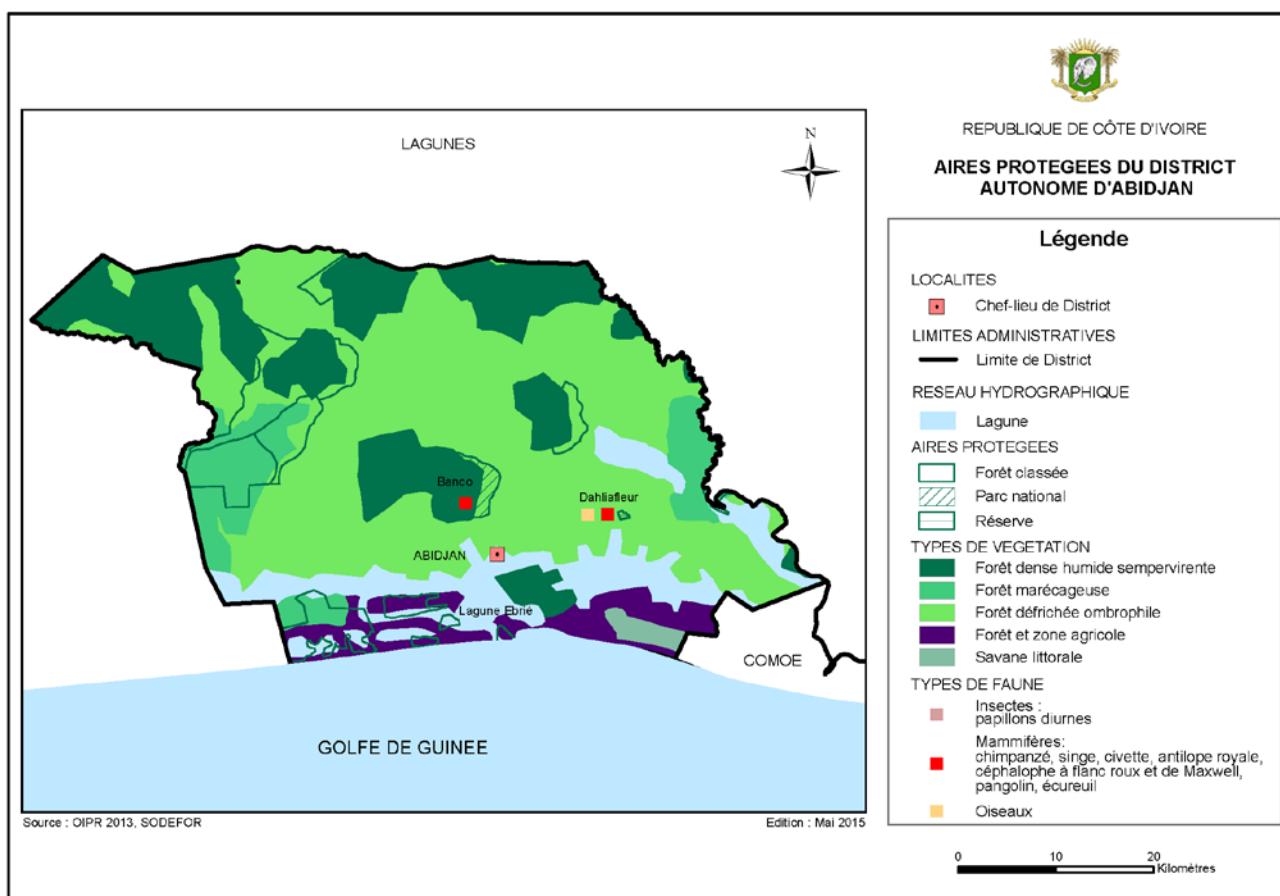
*Tableau 4 : Inventaire des réserves forestières*

Communes / Sous-Préfecture	Nombre de forêts classées	Superficie forêts classées (ha)	Nombre de parcs classés	Superficie des parcs classés (ha)
Abidjan	6	12 233	2	2 889
Anyama	5	27 391	0	0
Bingerville	1	3 721	0	0
Songon	6	39 490	0	0

*Source : Ministère des Eaux et Forêts, 2014*

71. À l'origine, la végétation de la région d'Abidjan était constituée essentiellement de *Turraeanthus Africanus*, qui se développe sur des sols assez pauvres en argile. Cette végétation a été détruite suite à l'extension incontrôlée de la ville d'Abidjan et aux défrichements agricoles. Aujourd'hui, il n'en reste que quelques hectares, représentés par le Parc National du Banco et par quelques petites surfaces forestières que sont la forêt d'Anguededou, la forêt classée du Tagbadie, la Forêt classée de Mbrago et le parc classé de Bebasse.

**Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District**



72. Le Parc National du Banco est classé comme parc national en vertu de l'arrêté n° 536 du 25/06/1960, et du décret n° 81-218 du 02/04/1981. Situé en plein cœur d'Abidjan en bordure de l'autoroute du nord, dans la commune d'Attécoubé, et d'une superficie de 2 890 hectares, le Parc National du Banco est composé de la forêt primaire, avec des espèces de bois devenues rares (acajou, framirés, avodjirés, niangon...) et de nombreux oiseaux et singes. Aménagé en 1926, ce parc a été conservé comme vestige de la forêt primaire qui entourait autrefois toute la lagune. Véritable poumon écologique d'Abidjan, il participe à l'équilibre environnemental de la région en produisant environ 68 000 tonnes d'air selon l'Office Ivoirien de Parcs et des Réserves (OIPR).
73. Le Parc National du Banco est l'un des témoins de la formation végétale originelle. Cependant, ce parc est sérieusement menacé, car il est l'objet d'agressions diverses, visibles dans les communes périphériques où ne subsistent que des lambeaux de forêts principalement localisés sur les pentes.
74. Par ailleurs, dans trois zones de la commune de Yopougon, les forêts classées ont été sujettes à un défrichement. Ces zones nécessitent encore d'être protégées, car elles font partie du système hydrologique et écologique de la lagune Ebrié. L'une de ces zones couvre le Lac Brakré, et les deux autres sont sur la façade océanique de l'île Brakré.
75. La zone d'Abidjan, dont l'écosystème se prêtait au développement de toutes sortes de mammifères forestiers, était naguère riche en faune terrestre. La plupart des espèces ont été décimées depuis bien longtemps du fait du braconnage et de l'urbanisation galopante. Il faut remonter dans la zone du Parc National du Banco et un peu plus au nord pour espérer rencontrer quelques rares espèces comme les antilopes, biches ou gazelles et petits rongeurs comme les agoutis, les écureuils et autres. Cette petite faune ne fait pas l'objet d'une chasse commercialisée de grande envergure, mais plutôt d'une chasse de subsistance.

76. Les caractéristiques physico-chimiques des eaux de la lagune influencent fortement sa richesse floristique et faunistique, également sous l'influence de la pression anthropique et des pollutions bactériologiques associées. La biodiversité de la lagune Ebrié est composée de phytoplanctons, de zooplanctons, des poissons, des organismes benthiques vivant sur les berges et dans la pleine eau. Du fait de la pollution par le déversement des eaux usées dans la lagune, de nombreuses espèces sont menacées d'extinction, telles que les lamantins, les crocodiles, les oiseaux marins....
77. Face à cette situation, et après l'accord de paix qui a suscité l'accalmie dans le pays, l'OIPR et la SODEFOR ont mis en place une gestion concertée pour protéger et améliorer les zones forestières, à la fois en termes de biodiversité et à des fins récréatives et de loisirs.

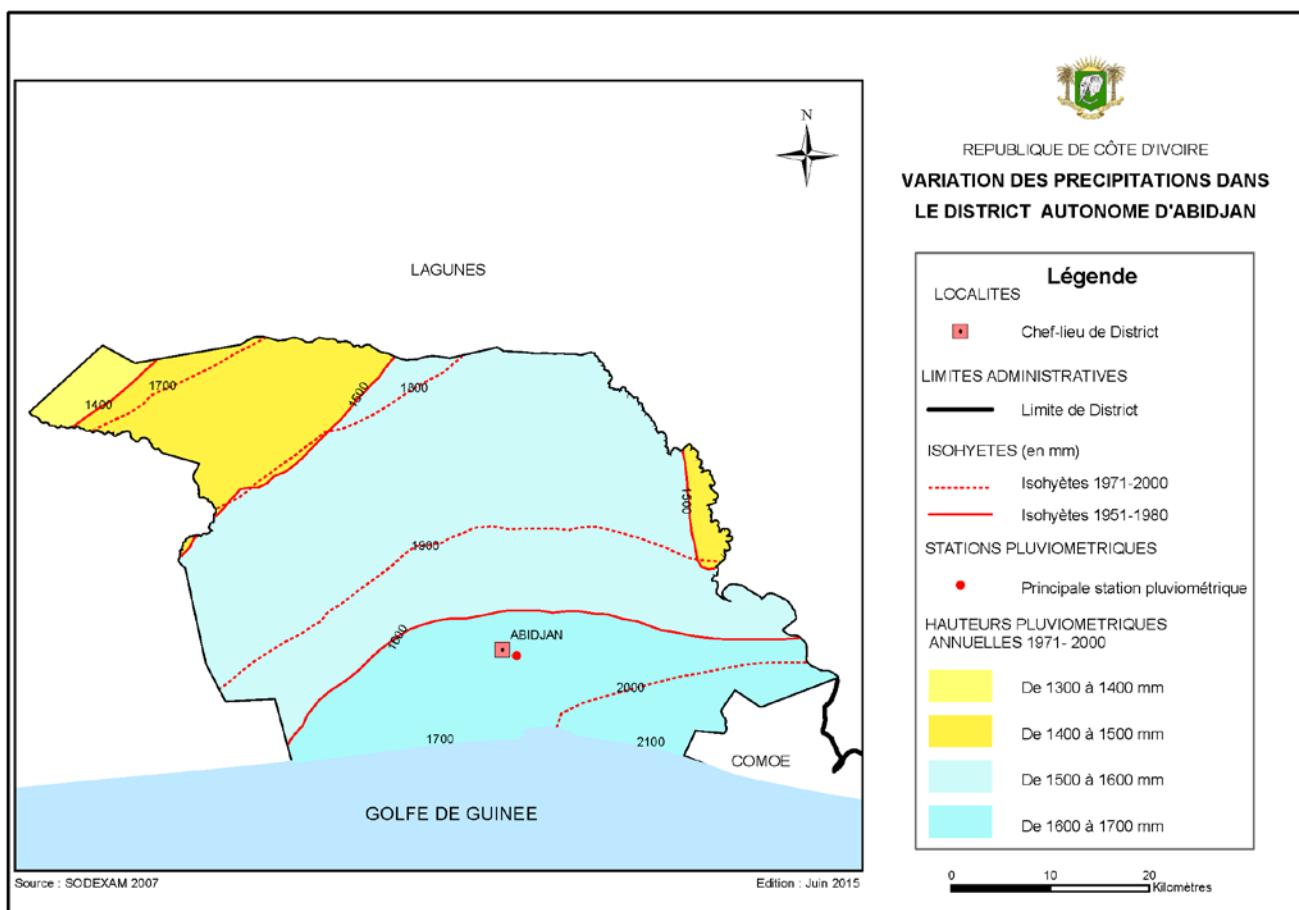
***Chiffres clés 6 : Végétation et biodiversité***

- *17 forêts et 2 parcs classés*
  - *Environ 30 000 hectares protégés*
  - *68 000 tonnes d'air produit annuellement par le parc du Banco*

## I.2.4 Climat

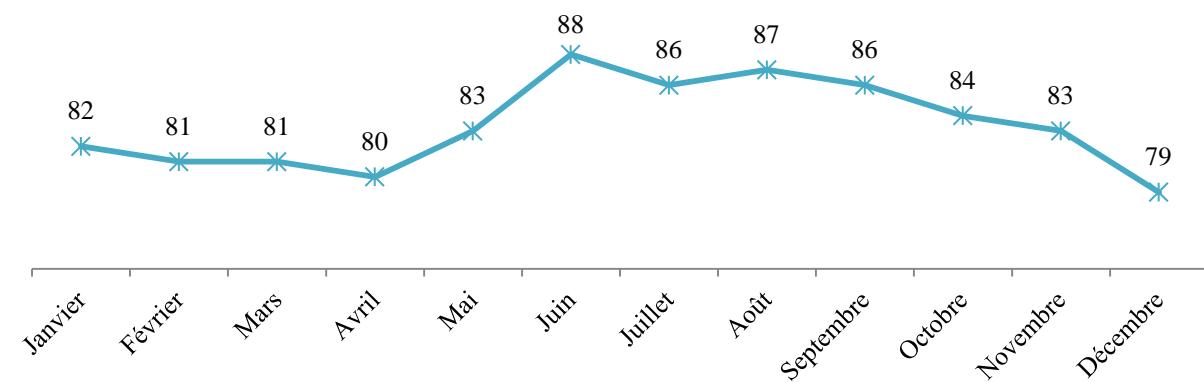
78. Le climat dans le District Autonome d'Abidjan est de type subéquatorial humide avec quatre saisons :
- D'avril à mi-juillet, les alizés humides en provenance de l'Océan soufflent sur le Sud du pays. Les vents gorgés d'humidité provoquent de fréquents grains et de nombreux orages, correspondant à la mousson ou grande saison des pluies ;
  - De mi-juillet à septembre, les pluies cessent, mais le ciel peut rester couvert, correspondant à la petite saison sèche ;
  - De septembre à novembre, la petite saison des pluies débute pour donner quelques petites précipitations ;
  - De décembre à mars s'installe la grande saison sèche, rendue plutôt agréable par les alizés du nord (Harmattan).
79. La moyenne annuelle est de 26,4 °C avec un minima moyen de 22,1 °C.
80. Abidjan est une des régions les plus arrosées de Côte d'Ivoire. Les épisodes pluvieux ont une hauteur moyenne annuelle de 1 739 mm calculée sur 30 ans (1971– 2000). Ces précipitations sont caractérisées par une variabilité interannuelle et une baisse globale des hauteurs de pluie avec une diminution de la pluviométrie annuelle d'environ 300 mm entre les moyennes enregistrées entre 1951 et 1980 et celles de 1971-2000.

*Carte 9 : Variation des précipitations dans le District Autonome d'Abidjan*



81. Abidjan est particulièrement exposée aux fortes averses qui paralysent la circulation, inondent et détruisent des habitations. Tous les quartiers subissent les intempéries, mais ne présentent pas la même vulnérabilité. En juin 2008 et plus récemment encore, les pluies diluvienues ont causé des dégâts matériels ainsi que des pertes humaines.
82. Le taux d'humidité relative varie très peu avec les saisons et reste élevé toute l'année avec une moyenne de 84 %. L'humidité permanente associée à la chaleur engendre des conditions climatiques « lourdes » favorables à la dégradation rapide des déchets et à la reproduction des vecteurs de maladie.

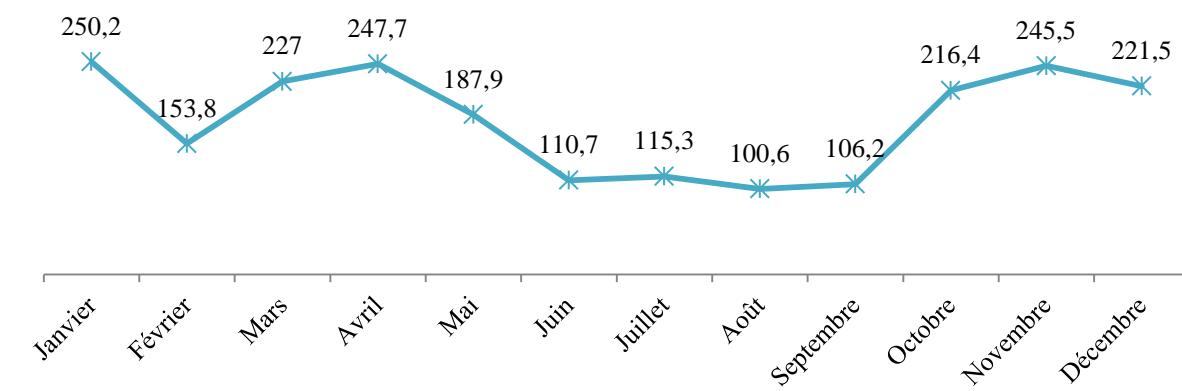
**Figure 1 : Humidité relative moyenne à Abidjan (en %)**



Source : Sodexam – 2014

83. Ces dernières années ont vu une perturbation importante des saisons avec un harmattan qui persiste et souffle plus longtemps sur le District Autonome. Les chaleurs sont plus torrides et les précipitations sont souvent décalées dans l'année. Certains n'hésitent pas à lier ces dérèglements à la déforestation et à tous les rejets gazeux de la métropole.

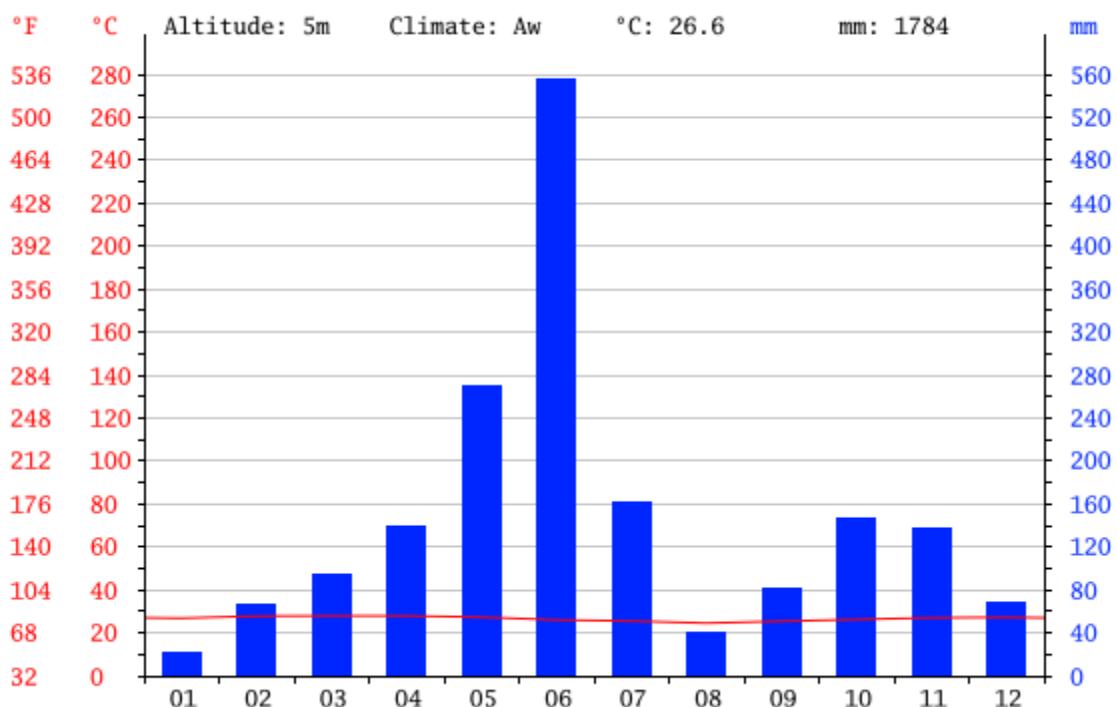
**Figure 2 : Insolation mensuelle à Abidjan (en heure)**



Source : Sodexam – 2014

84. En ce qui concerne les évapotranspirations potentielles moyennes, elles ont augmenté ces dernières années. En effet, l'évapotranspiration potentielle moyenne calculée, pour la période 2003 à 2011 est de 1 650 mm/an contre 1518 mm/an entre 1990 et 2003, et 1383 mm/an pendant la période 1972 à 1 994. Cette augmentation serait due au réchauffement général des températures qui est également associé à la baisse des précipitations.

**Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Abidjan**



Source : [climate-data.org](http://climate-data.org)

#### **Chiffres clés 7 : Climat**

- 2 aires d'inégale pluviométrie
- 4 saisons
- Des précipitations dans le District proches de 1 700 mm de pluie par an
- 100 à 133 jours de pluie dans l'année

**Synthèse 2 : Ressources naturelles**

*Le District est situé dans une zone de plateaux, de plaines alluviales et de lagunes permettant des combinaisons de paysages très variées, avec la présence d'îles, de forêts, de marécages, de plages et de mangroves dans un périmètre très restreint.*

*Son réseau hydrographique est dense avec la présence de deux fleuves importants, l'Agneby et la Mé, en plus de la lagune Ebrié. Cette dernière est très polluée avec un impact sur le bien-être des populations locales.*

*Le sol est aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières. Néanmoins, l'urbanisation galopante a eu raison de sa vocation nourricière et bien qu'aucun chiffre ne puisse être avancé, la surface agricole utile du District d'Abidjan semble peu élevée.*

*Le District se caractérise également par ses richesses végétales, « protégées » au sein des réserves écologiques. Le District compte 18 forêts et 2 parcs représentant une superficie totale de près de 86 000 ha. Ces derniers ont été sensiblement impactés durant les années de crise et demandent un entretien et une protection soutenue afin de satisfaire aux besoins des populations futures.*

## **Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques**

### **I.3.1 Historique du peuplement**

#### **I.3.1.1 Peuplement Ebrié**

85. L'agglomération d'Abidjan s'est développée sur le territoire de l'ethnie Ebrié et comprenait seulement, au début du siècle, quelques villages dispersés au bord de la lagune. La tradition orale indique que les Ebrié seraient venus du nord-est, d'une région voisine du pays Ashanti au Ghana. Ils émigrèrent à partir du 18<sup>ème</sup> siècle à la suite d'une guerre avec une ethnie voisine. Cette migration s'est déroulée par vagues successives.
86. Au processus ancien de fractionnement des neuf fratries, marquées par la fondation de nouveaux villages et fréquemment par l'abandon d'anciens sites, se sont ajoutés au 20<sup>ème</sup> siècle les effets de la croissance d'Abidjan qui s'est traduite par les déplacements répétés de plusieurs anciens villages Ebrié devenus quartiers de la capitale.
87. Lorsqu'elle devient capitale de la Côte d'Ivoire en 1934, la ville ne compte que 17 000 habitants. Actuellement la population dépasse les quatre millions d'habitants. La population qui migre vers la capitale provient d'un vaste bassin démographique dépassant les frontières nationales actuelles. Assez rapidement la communauté originelle, les Ebrié, se retrouve minoritaire, cédant une partie de ses terres traditionnelles aux nouveaux arrivants dans les années 1930 à 1950 (à Adjame principalement).

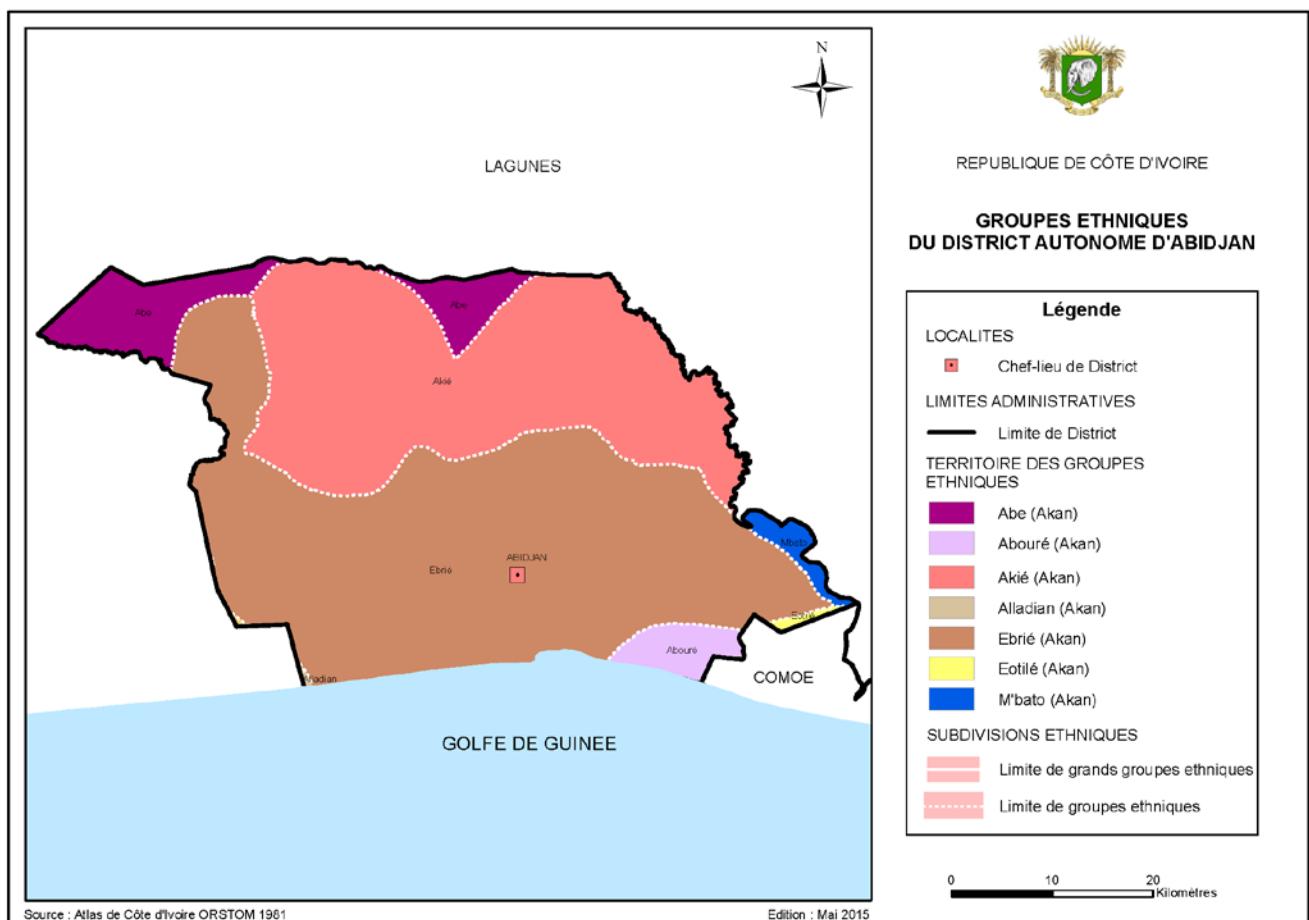
#### **I.3.1.2 Peuplement Akié**

88. Le peuple Attié (Atié, Akyé, Akié) est une population de Côte d'Ivoire vivant au sud-est du pays, au nord de la ville d'Abidjan, particulièrement à partir de la commune d'Anyama. Ils parlent une langue kwa du même nom, l'attié. Selon la tradition, les Attié sont venus du Ghana actuel pour s'installer en Côte d'Ivoire
89. Au dire de Binger, ancien Gouverneur de la Côte d'Ivoire colonie française, qui traversa le pays en 1889, « cantonné au cœur de la forêt vierge, habitant des villages cachés au milieu d'une végétation grandiose et luxuriante, le peuple akié a vécu et vit encore presque isolé de tout le monde, en hostilités continues avec ses voisins, écumant la Comoé et tombant à l'improviste sur les pirogues qui remontent isolément le fleuve. »
90. Ce peuple a fait partie d'une des branches armées des redoutables Ashantis qu'on surnomma les *porcs-épics*. En effet, les premiers européens qui firent leur arrivée sur la Côte d'Or se sont aperçus que le peuple Akié ne voulait pas de leur visite et ces derniers ont clairement exprimé leur mécontentement pendant plus de deux ans.
91. Le peuple Akié comprend deux groupes, à savoir les Akyé du sud ou « nindin » et les Akyé du Nord ou « Beaudin ». Ces deux grands groupes sont repartis en cantons : les cantons « Nindin » et « Lépin » pour les Akyé du Sud, et pour les Akyé du Nord, les cantons « Ketin », « N'Kadzé », « Annapé », « Attobrou » et « Tchoya ».

### I.3.2 Organisation ethnique

92. Les populations autochtones du District d'Abidjan sont les Ebrié ou Tchaman, et les Akyé. Les Ebriés se répartissent entre Bingerville et Songon tandis que les Akyé se localisent à Anyama et Brofodoumé. Tous ces peuples font partie du grand groupe ethnoculturel Akan et des sous-groupes des Akan lagunaires. La population du District est cosmopolite : tous les groupes ethniques y sont représentés. Les Akan constituent le groupe le plus important (46 %), suivi des Mandé du Nord (20 %), des Krou (17 %), des Voltaïques (9 %) et des Mandé du sud (7 %).
93. En Côte d'Ivoire, les Ebrié se sont regroupés en neuf fratries : Kwè, Bidjan, Yopougon, Nonkwa, Songon, Bobo, Dyapo, Bya et Gnangon. Ces fratries forment un ensemble de 63 villages.
94. L'activité principale de ce peuple est la pêche. Toutefois, ceux qui habitent dans les régions périphériques (Songon, Bingerville...) pratiquent l'agriculture et produisent des cultures vivrières (banane plantain, igname, taro, manioc) et des produits d'exportation (café, cacao, hévéa, palmier à huile, banane douce...).
95. Le peuple Akié compte trois grands groupes qui sont les Nindins, les Kétins et les Bodins. Les Nindins sont plus concentrés dans la région d'Anyama et Alépé.

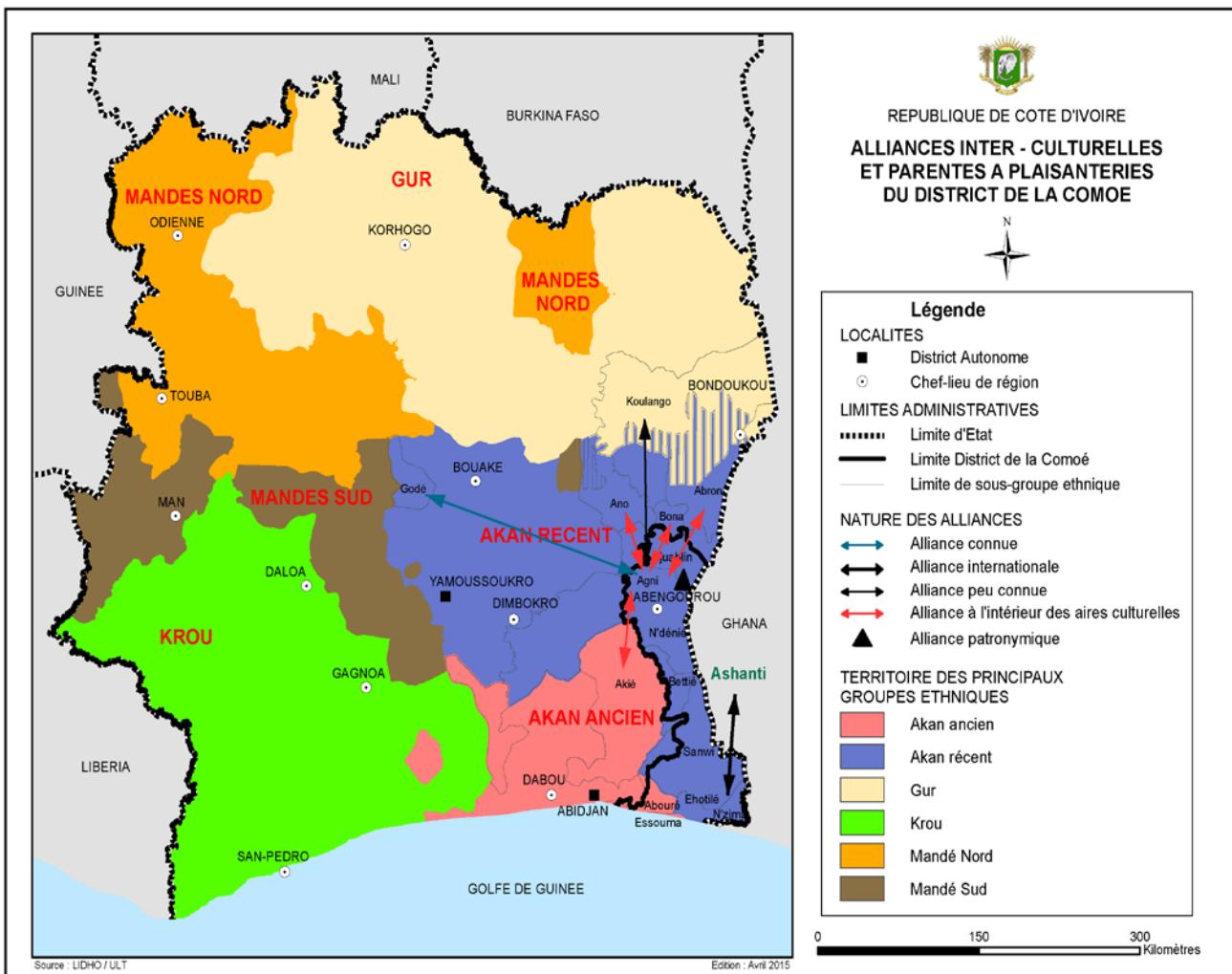
**Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District**



96. À ces populations autochtones se sont ajoutés des groupes de populations allogènes et étrangères attirées par les opportunités qu'offre le District Autonome d'Abidjan en termes de potentialités économiques.
97. La ville d'Abidjan est aujourd'hui faite d'une multitude de groupes sociaux : communautés ethniques, religieuses ainsi que de classes et de catégories sociales, formelles ou informelles, qui se

constituent en groupes d'intérêt plus ou moins déclarés. En effet, le choix des quartiers se fait selon les logiques lignagères ou les affinités ethno géographiques. Par exemple la commune de Yopougon est la commune par excellence des Krou.

**Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries**



98. Les rapports entre clans et groupes socio-ethniques dans le District sont codifiés sur la base de diverses alliances :
  - Les alliances interethniques : dans un pays pluriethnique où l'on dénombre 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandé du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits.
99. Les villages constituent l'unité politique de base dans le District et leur gestion est démocratique, fondée sur le principe de l'égalité des lignages. L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur constitue le gouvernement du village.
100. Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socio-économique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

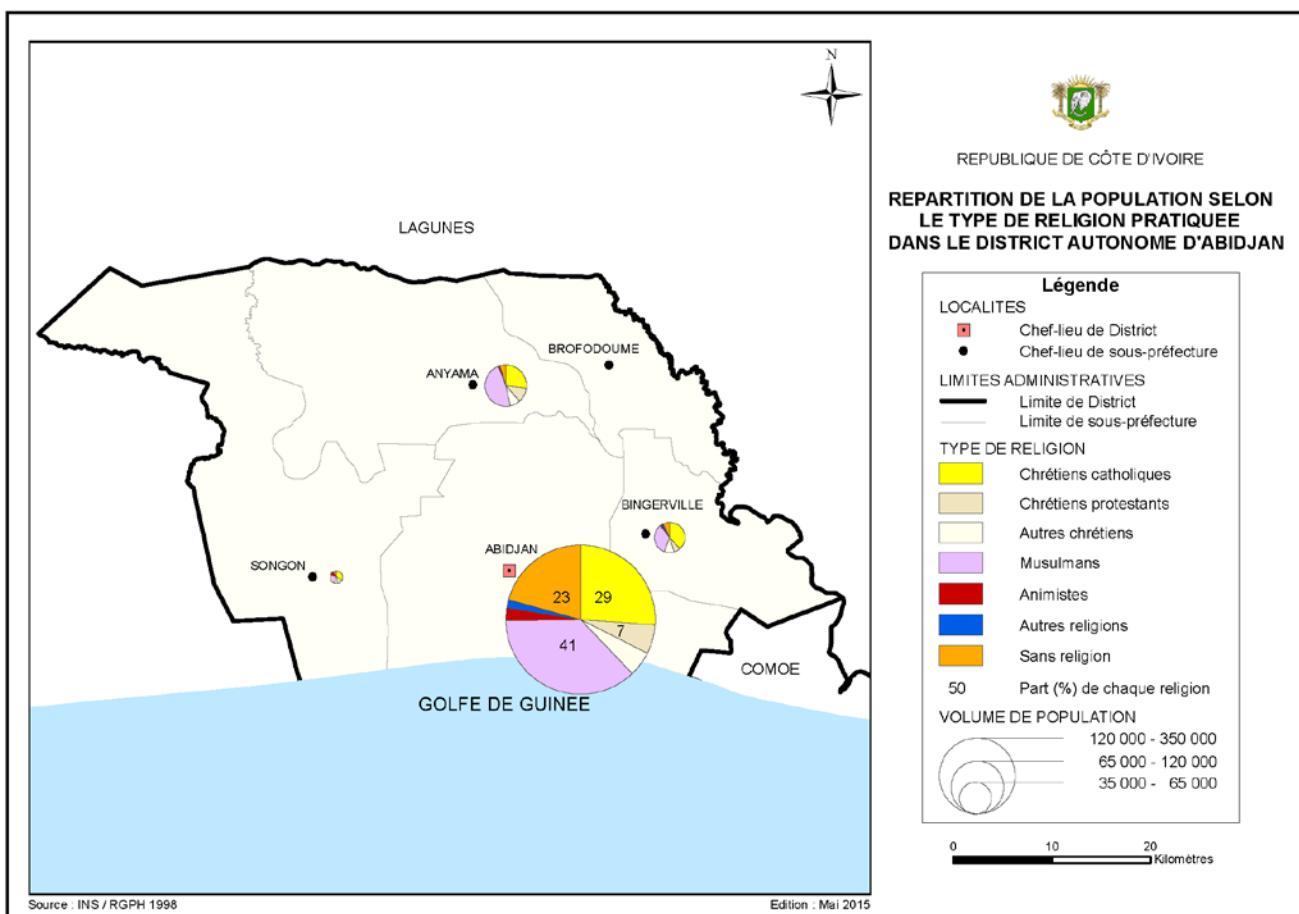
### **Chiffres clés 8 : Organisation ethnique**

- 1 Groupe ethnique majoritaire : le Groupe Akan (46 % de la population)
- 2 ethnies principales : les Ebrié et les Akyé

### **I.3.3 Religions**

101. Le caractère cosmopolite de la population se décline également en termes de religions. La majorité de la population est très croyante et se répartit quasi équitablement entre chrétiens et musulmans. La construction de nombreuses mosquées et d'églises témoigne de la ferveur de la population vis-à-vis de ces deux religions.
102. La mosquée de Treichville, la mosquée de Cocody, la mosquée du Plateau, la cathédrale Saint-Paul d'Abidjan (inaugurée par le pape Jean-Paul II en 1985) et le Sanctuaire Marial d'Abidjan, (Attecoube), constituent les principaux édifices religieux de la ville.

**Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée**



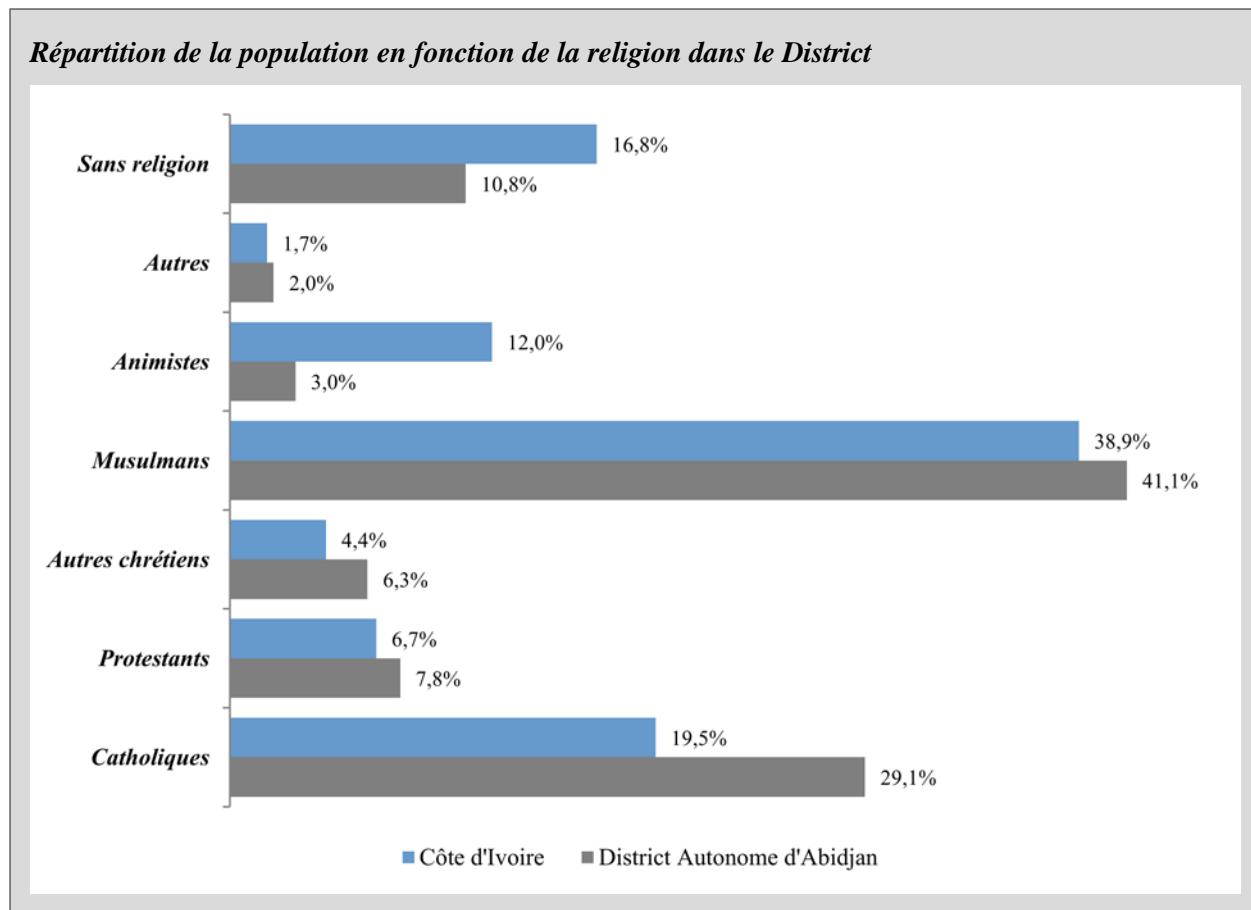
103. Les chrétiens viennent en tête avec 43,2 % des habitants (siège d'un archevêché catholique), suivis des musulmans avec 41,1 %, des animistes avec 3 % et des sans religion (10,8 %).

**Tableau 4 : Poids des religions dans le District (1998)**

Sexe	Catholiques (%)	Protestants (%)	Autres chrétiens (%)	Musulmans (%)	Animistes (%)	Autre (%)	Sans religion (%)
Femmes	31,2	8,4	6,8	38,3	2,8	2,1	10,5
Hommes	27,1	7,2	5,7	43,8	3,2	1,9	11,1
<b>District</b>	<b>29,1</b>	<b>7,8</b>	<b>6,3</b>	<b>41,1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>	<b>10,8</b>

Source : INS – RGPH 1998

### *Chiffres clés 9 : Religions*



## I.3.4 Caractéristiques démographiques

### I.3.4.1 Démographie

104. Abidjan est la ville la plus peuplée de l'Afrique de l'Ouest francophone. Avant la crise politico-militaire de septembre 2002, le District comptait près de 18 % de la population totale du pays et près de 46 % de la population urbaine. Avec la crise, Abidjan a doublé sa population suite à l'arrivée massive de déplacés et de victimes de guerre.
105. La population de la ville d'Abidjan était de 1 400 habitants en 1912. De 1912 à 1955, la population est passée à 125 000 habitants avec un taux de croissance de 14 %. Elle a doublé entre 1955 et 1963 avec 254 000 habitants. Après l'indépendance, elle a continué d'augmenter pour atteindre 550 000 habitants en 1970. Cette croissance démographique spectaculaire était consécutive à l'avènement du chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou en 1906 et au percement du Canal de Vridi en 1950. L'ouverture du port d'Abidjan en 1951, a également attiré la population nationale et étrangère, en favorisant la disponibilité d'importants emplois urbains ne nécessitant pas une qualification professionnelle préalable ainsi que l'installation dans l'informel.
106. District attractif, il connaît ainsi une évolution croissante de sa population. De 1 026 738 habitants en 1975, la population est passée à 2 187 560 habitants en 1988 pour atteindre 3 125 890 en 1998, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,25 % entre 1975 et 1988 et 3,75 % entre 1988 et 1998.
107. En 2014, la population du District d'Abidjan est estimée à près de 5 millions d'habitants, dont 92 % au sein des 10 communes d'Abidjan ville, le reste étant réparti entre les quatre autres communes périphériques.

**Tableau 5 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014)**

Communes / Sous-préfectures	Hommes	Femmes	Total
Communes	Abobo	521 803	508 855
	Adjame	193 856	179 122
	Attécoubé	133 310	127 601
	Cocody	206 436	240 619
	Koumassi	212 483	220 656
	Marcory	122 893	126 965
	Plateau	3 599	3 889
	Port-Bouët	208 450	210 583
	Treichville	51 191	51 389
	Yopougon	523 493	548 050
<b>Ville d'Abidjan</b>		<b>2 177 514</b>	<b>2 217 729</b>
Sous-préfectures	Anyama	75 892	73 070
	Songon	44 322	46 997
	Bingerville	8 177	7 665
	Brofodoumé	28 487	27 551
<b>Total sous-préfectures</b>		<b>156 878</b>	<b>155 283</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>		<b>2 334 392</b>	<b>2 373 012</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>11 716 826</b>	<b>10 954 505</b>
			<b>22 671 331</b>

Source : INS – RGPH 2014

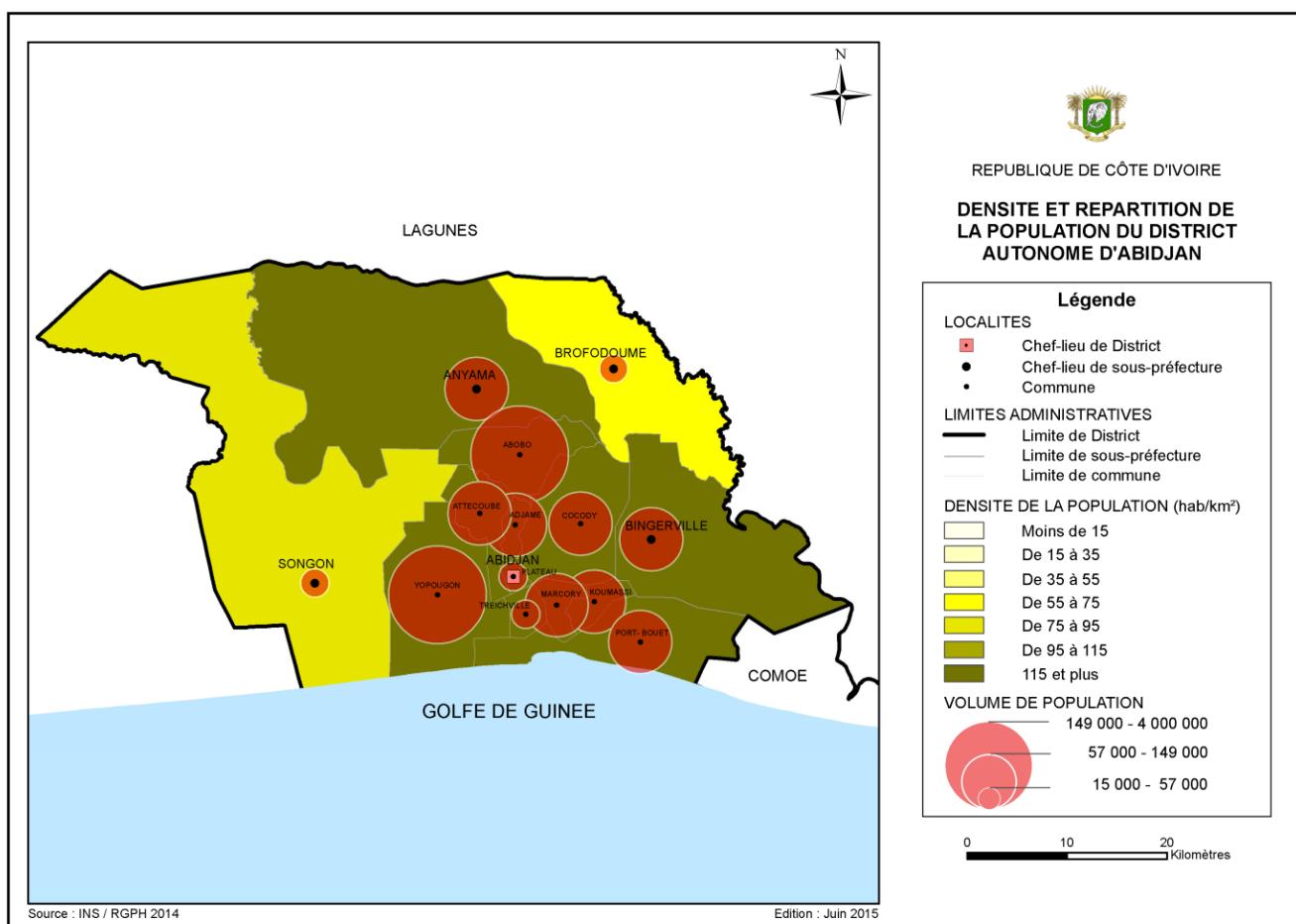
108. Ce dynamisme démographique récent est lié à trois facteurs :

- une croissance naturelle très forte ;
- un solde migratoire largement positif ;
- un environnement favorable.

### I.3.4.2 Distribution spatiale

109. Le District Autonome d'Abidjan, capitale économique du pays, concentre près de 21 % de la population nationale avec 4 707 404 habitants en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 2,6 % depuis 1998.
110. Mégalopole africaine, le District Autonome affiche une densité de population de 2 186 hab/km<sup>2</sup>, décorrélée de la moyenne nationale de 70,3 hab/km<sup>2</sup>. Cette densité présente d'importantes disparités spatiales puisque si la densité de certaines communes dépasse les 20 000 hab/km<sup>2</sup> (Koumassi, Adjame, Marcory), celle d'autres communes n'atteint pas les 5 000 hab/km<sup>2</sup> (Plateau, Cocody, Attécoubé, Port-Bouet).

*Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District*



111. Les communes les plus peuplées sont celles de Yopougon et d'Abobo, qui comptent respectivement près de 23 % et 22 % de l'ensemble de la population du District. Le Plateau est en revanche la moins peuplée, sa population ne représentant que 0,2 % de la population du District. En effet, le Plateau, centre des affaires économiques et commerciales, connaît le phénomène classique de dépeuplement et délocalisation des activités au profit des communes périphériques notamment la commune de Cocody qui a vu sa population doublée en 10 ans. Les sous-préfectures du District affichent quant à elles une densité moyenne de 199 hab/km<sup>2</sup>.
112. Ces disparités s'expliquent notamment par la politique urbaine de la ville qui n'a pas su maîtriser le développement urbain, et par la spéculation foncière qui engendre une hausse du prix des terrains. Ceci ne facilite pas l'accès à la propriété et pousse les plus démunis à se masser dans les quartiers précaires toujours plus nombreux.

**Tableau 6 : Densité de population par sous-préfecture / commune**

Communes / Sous-préfectures		Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (2014)	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )
Communes	Abobo	115	1 030 658	8 962,2
	Adjame	10	372 978	37 297,8
	Attécoubé	60	260 911	4 348,5
	Cocody	130	447 055	3 438,9
	Koumassi	5	433 139	86 627,8
	Marcory	10	249 858	24 985,8
	Plateau	4	7 488	1 872,0
	Port-Bouët	100	419 033	4 190,3
	Treichville	8	102 580	12 822,5
	Yopougon	143	1 071 543	7 493,3
<b>Ville d'Abidjan</b>		<b>585</b>	<b>4 395 243</b>	<b>7 513,2</b>
Sous-préfectures	Anyama	480	148 962	310,3
	Songon	231	91 319	395,3
	Bingerville	237	15 842	66,8
	Brofodoumé	620	56 038	90,4
<b>Total sous-préfectures</b>		<b>1 568</b>	<b>312 161</b>	<b>199,1</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>		<b>2 153</b>	<b>4 707 404</b>	<b>2 186,4</b>

Source : INS – RGPH 2014

### I.3.4.3 Pyramide des âges et parité

113. Avec plus de 90 % de la population âgée de moins de 50 ans, la pyramide des âges du District est caractérisée par le fort poids des jeunes, notamment ceux de moins de 25 ans, qui représentent près de 62 % de la population du District. Au sein de cette population, les moins de 10 ans représentent à eux seuls plus de 23 % de la population totale du District, tandis que les jeunes de 10 à 19 ans en représentent 25 % (au même niveau que la moyenne nationale).

**Tableau 7 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge**

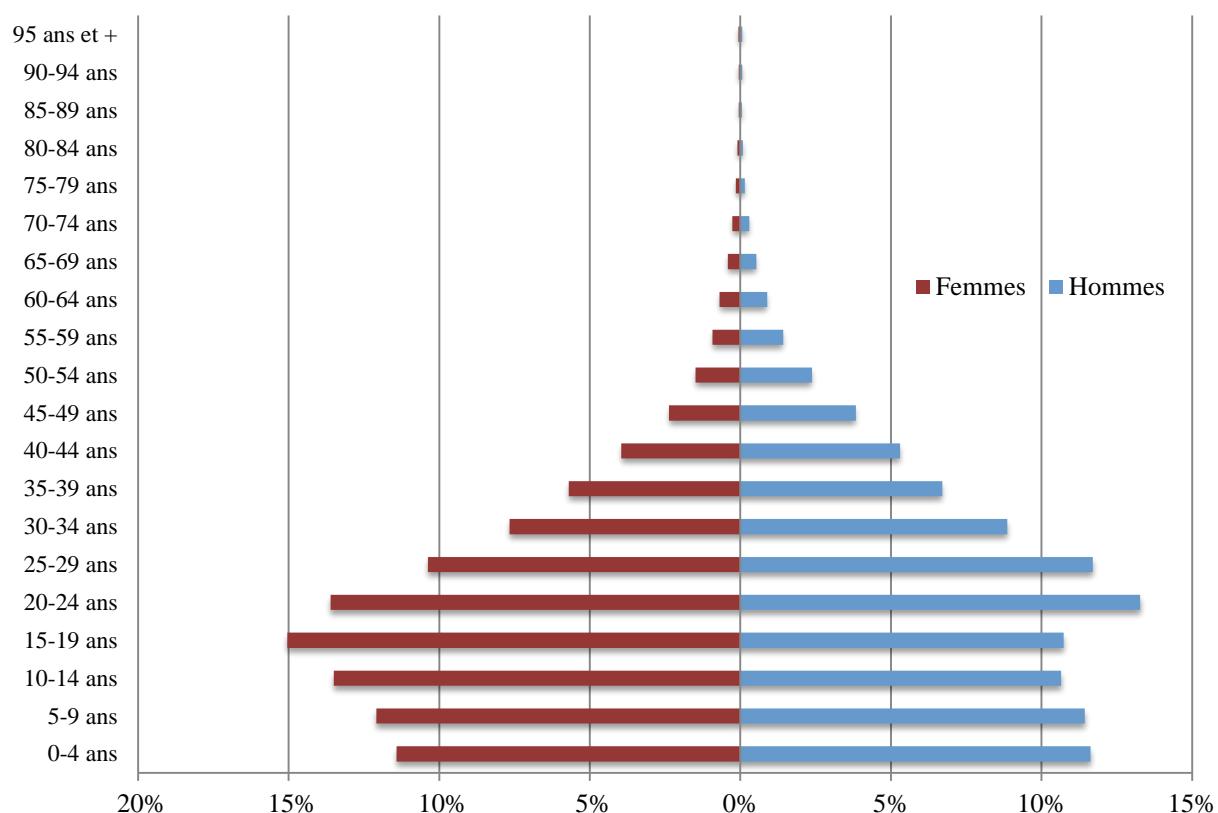
Tranche d'âge	Répartition de la population	
	Homme (%)	Femme (%)
0– 4 ans	11,6	11,4
5– 9 ans	11,4	12,1
10– 14 ans	10,7	13,5
15– 19 ans	10,7	15,0
20– 24 ans	13,3	13,6
25– 29 ans	11,7	10,4
30– 34 ans	8,9	7,7
35– 39 ans	6,7	5,7
40– 44 ans	5,3	4,0
45– 49 ans	3,8	2,4
50– 54 ans	2,4	1,5
55– 59 ans	1,4	0,9
60– 64 ans	0,9	0,7
65– 69 ans	0,5	0,4
70– 74 ans	0,3	0,3
75– 79 ans	0,1	0,2
80– 84 ans	0,1	0,1
85– 89 ans	0,05	0,1
90– 94 ans	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,1

Source : INS – RGPH 1998

114. L'allure de la pyramide des âges du District est révélatrice de l'attrait de la ville et des comportements de la population avec :

- Une base moins large que la moyenne (11,5 % de 0-4 ans), indiquant une fécondité plus faible qui peut être imputée à la fois à la forte présence de personnes d'âge scolaire (plus de 36 % de la population a entre 5 et 20 ans), des immigrants qui sont en général des célibataires et des conditions socio-économiques (niveau d'instruction élevé, dotation en infrastructures socio-éducatives) de ces populations ;
- Une partie médiane large mettant en avant une population active importante (49,8 % de la population a entre 20 et 60 ans) ;
- Un sommet effilé (2 % de la population ont 60 ans et plus).

**Figure 5 : Pyramide des âges du District Autonome d'Abidjan**



Source : INS – RGPH 1998

#### I.3.4.4 Nuptialité

115. La proportion de population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les Districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les Districts du nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les Districts de la moitié sud où la proportion de population mariée diminue.
116. Le District Autonome d'Abidjan compte près de 32 % d'individus mariés. Ce taux atteint même près de 45 % dans les sous-préfectures de Songon, Anyama et Brofodoumé.

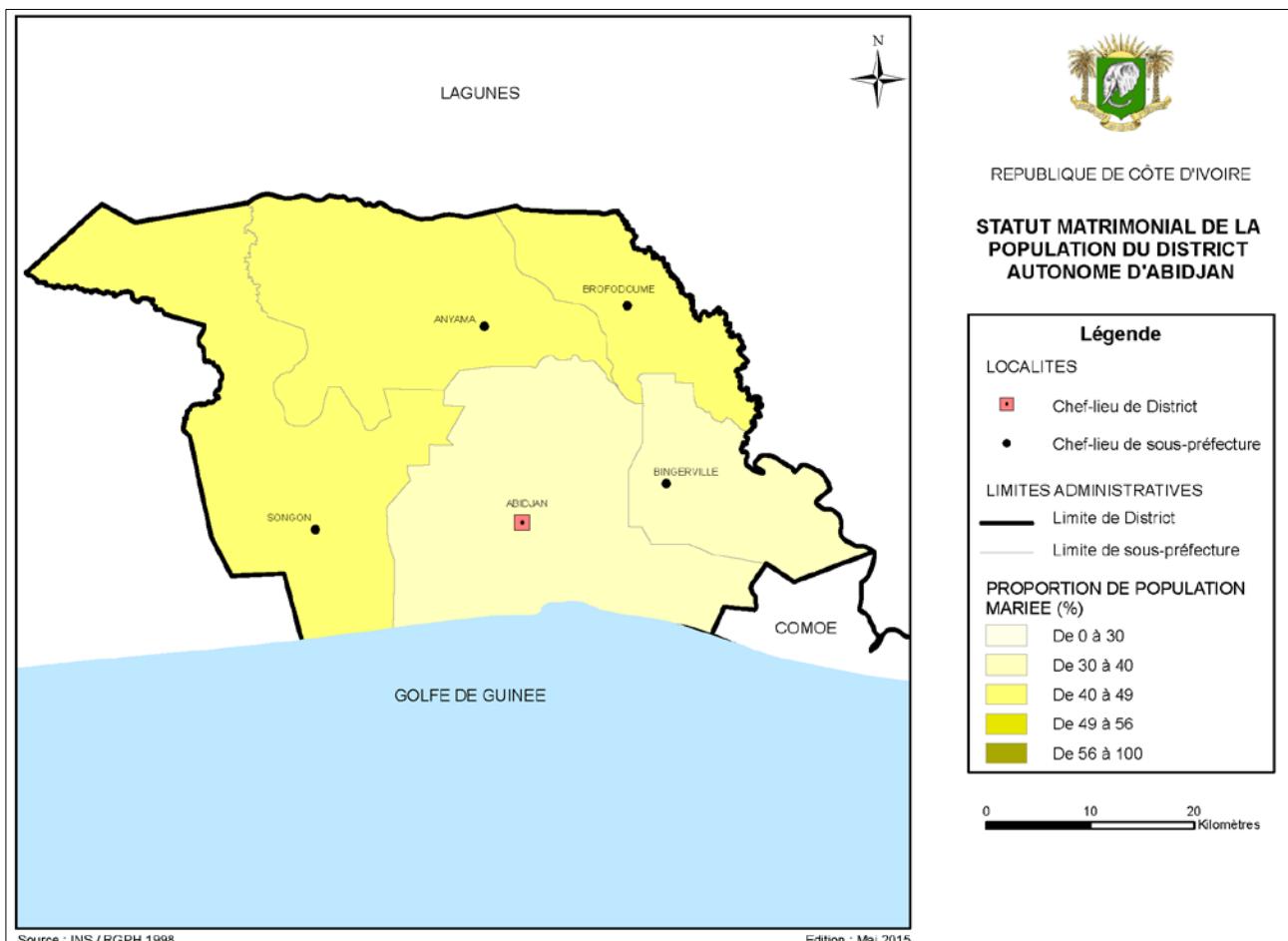
**Tableau 8 : Etat matrimonial dans le District Autonome d'Abidjan<sup>12</sup>**

Sexe	Célibataire (%)	Union consensuelle (%)	Marié (%)	Divorcé (%)	Veuf (%)
Femmes	53,9	8,2	33,7	1,2	2,9
Hommes	61,4	7,1	30,5	0,4	0,5
<b>District</b>	<b>57,8</b>	<b>7,7</b>	<b>32,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,7</b>

Source : INS – RGPH 1998

117. Une analyse par sexe permet de mettre en exergue que ce sont les femmes qui sont majoritairement mariées (51,1 % contre 39,4 % chez les hommes). Ce phénomène est à mettre en parallèle avec un taux de polygamie des hommes de plus de 14 %.

**Carte 14 : Statut matrimonial dans le District**



<sup>12</sup> Cf. Glossaire

118. Par ailleurs, le phénomène de polygamie recensé chez plus de 14 % des hommes du District Autonome reste inférieur à la moyenne nationale de 19,4 %. Le taux de mariage précoce s'élève à 1,90 % des enfants âgés de 12 à 17 ans et plus de 3 % pour les filles contre 7,8 % au niveau national.

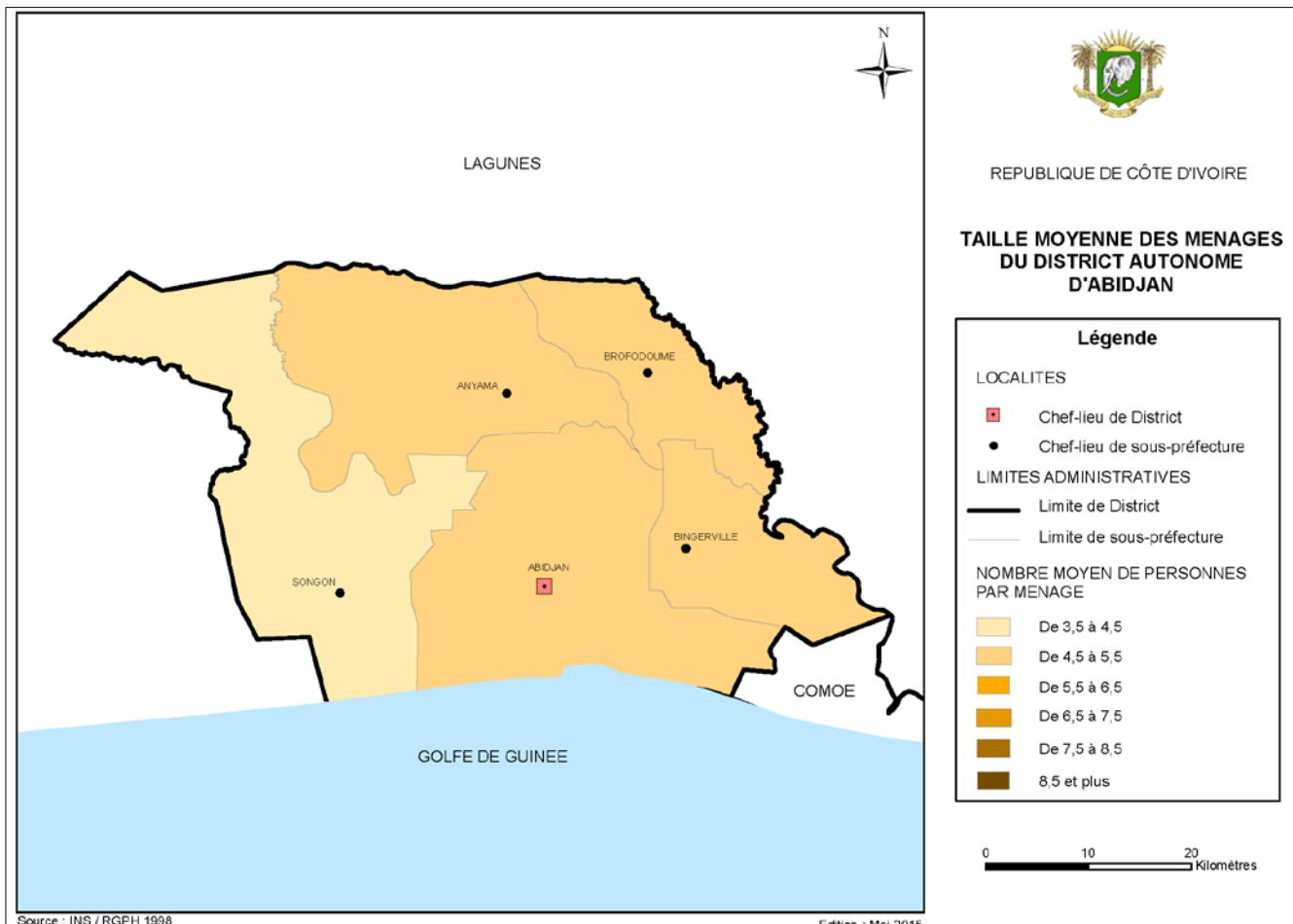
**Tableau 9: Statistiques sur la nuptialité par département**

Sexe	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
	Tx de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Tx de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Tx d'unions consensuelles (%)	Tx de rupture d'union (%)
Femmes	–	–	10,8	3,1	1,3	2,8
Hommes	14,3	1,1	2,8	0,4	0,0	10,9
<b>District</b>	<b>14,3</b>	<b>1,1</b>	<b>7,10</b>	<b>1,90</b>	<b>0,70</b>	<b>3,60</b>

Source : INS – RGPH 1998

119. Le District Autonome d'Abidjan comptait en 2013 près de 1 260 000 ménages, d'une taille moyenne de 4,2 individus par ménages, inférieure à la moyenne nationale de 6,5 et surtout inférieure au ratio de 5,01 enregistré en 1998.

**Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District Autonome d'Abidjan**



120. Ce ratio présente des disparités spatiales avec des communes dans lesquelles les ménages sont composés de plus de 4,4 individus (Abobo, Plateau, Anyama), et d'autres au contraire où les ménages ne dépassent pas les 4 individus (Marcory, Songon).

**Tableau 10 : Résultats de l'enquête sur les ménages du District d'Abidjan**

Sous-préfecture / Commune	Taille Moyenne des Ménages	Revenu moyen des Ménages (K FCFA)	Ménages disposant de véhicules (%)	Déplacement des Ménages	Déplacement des Ménages à l'exception de la marche	Nombre de déplacements / Personnes
Abobo	4,5	161,2	4,9	6,37	2,6	1,63
Adjame	4,4	169,3	5,3	6,67	2,47	1,77
Attécoubé	4,09	141,7	3,6	5,72	2,53	1,58
Cocody	4,1	343,1	32,4	5,54	3,71	1,53
Koumassi	4	156	6,9	5,58	2,63	1,69
Marcory	3,99	243,7	18,7	5,53	2,7	1,63
Plateau	4,73	294,6	19,4	6,66	4,09	1,67
Port-Bouët	4,09	169,8	4,6	5,1	2,61	1,49
Treichville	4,18	157,9	6,9	5	2,33	1,49
Yopougon	4,39	187,8	7,7	5,9	3,16	1,57
Anyama	4,44	126,5	4,6	6,36	1,41	1,46
Songon	3,9	108,9	2,8	5,7	1,54	1,7
Bingerville	4,23	161,3	6	5,94	2,52	1,7
Brofodoumé	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Sources : SDUGA 2014, MCLAU, JICA ; ND : non disponible

121. Le revenu moyen des ménages est de 185 000 FCFA par mois avec le revenu maximum à Cocody (343 000 FCFA/mois) et le plus faible revenu à Songon avec 109 000 FCFA/mois.
122. Le pourcentage des ménages possédant une voiture est de 8,9 %. Dans la commune de Cocody, le pourcentage des ménages ayant une voiture est de 32,4 % représentant le taux le plus élevé tandis que Songon présente le pourcentage le plus bas avec 2,8 %.
123. Le taux moyen des déplacements quotidiens par ménage est estimé à 5,9 voyages dans le District. Le taux de déplacement par ménage au niveau d'Adjame est de 6,67 voyages représentant le taux le plus élevé. Le taux le plus bas est enregistré à Treichville atteignant 5 voyages.
124. Le taux moyen des déplacements par personne est de 1,6 voyage dans le District d'Abidjan. Le taux de déplacements par ménage dans la commune d'Adjame est de 1,77 voyage (taux le plus élevé) contrairement à Anyama qui affiche le plus bas taux avec 1,46 voyage.

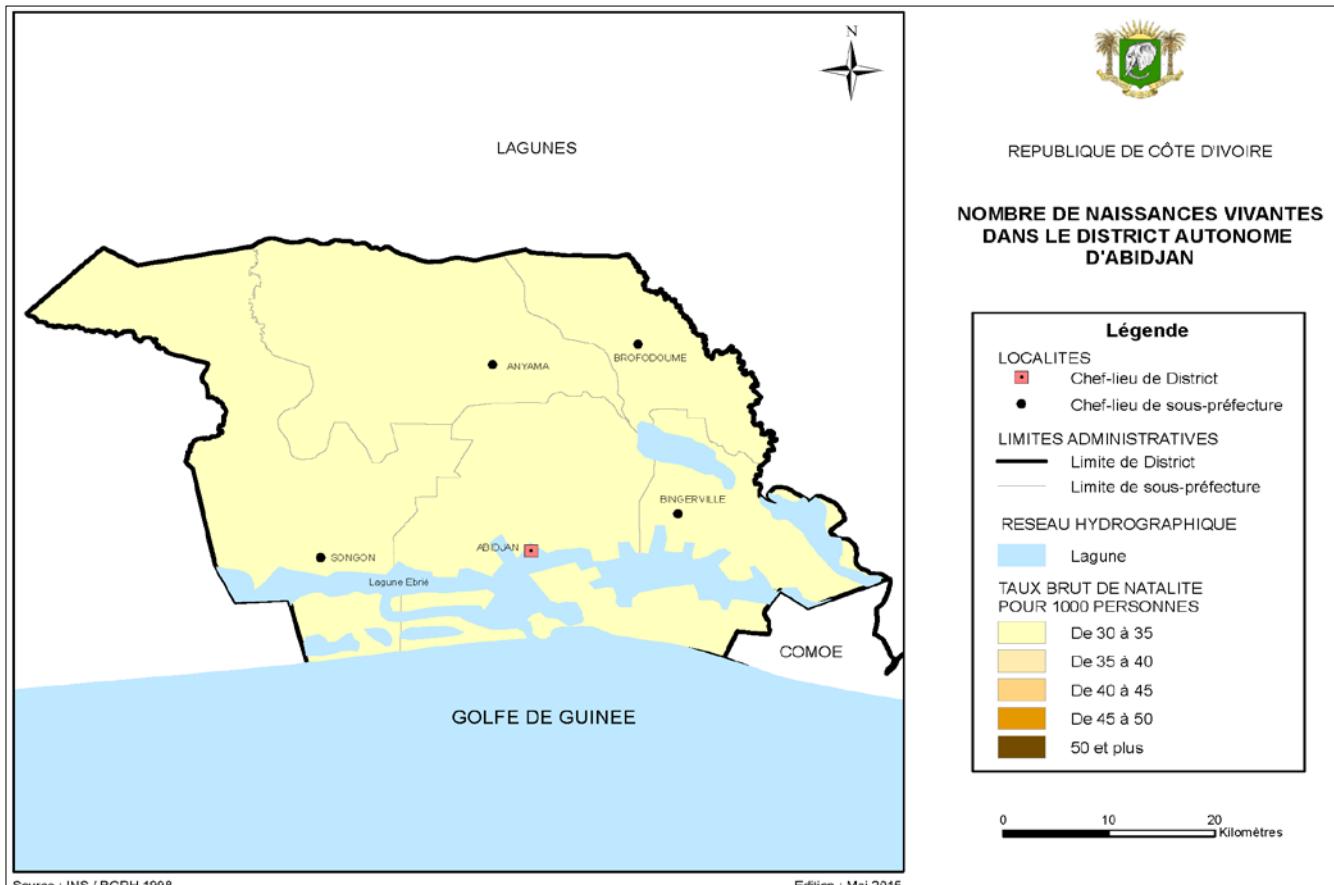
#### I.3.4.5 Fécondité

125. Le District Autonome d'Abidjan compte près de 1 210 000 femmes en âge de procréer (FAP), soit 24,92 % de la population en 2013. Ce ratio légèrement plus faible que la moyenne nationale (27,7 %) est homogène sur l'ensemble du District
126. Avec un taux brut de natalité au niveau national de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 18,7<sup>13</sup> au niveau mondial, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité reste élevée. Le District d'Abidjan est en deçà de ce constat d'ordre général avec un taux brut de natalité de 33,7. Les principales raisons identifiées de cette plus faible natalité résident dans l'adoption par les ménages d'une politique de planning familial pour des raisons culturelles imposées par la grande ville et par nécessité économique.
127. Un des facteurs qui a aussi fortement influencé la croissance de la population d'Abidjan est l'accroissement naturel de sa population. Même si l'espérance de vie reste beaucoup plus basse que

<sup>13</sup> Source : Central Intelligence Agency – World fact book - 2014

dans les pays européens, le taux de mortalité diminue légèrement au fil des ans, et le taux de natalité reste assez élevé.

**Carte 16 : Taux brut de natalité du District Autonome d'Abidjan**



Source : INS / RGPH 1998

Edition : Mai 2015

128. Le taux brut de reproduction<sup>14</sup> (TBR), soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 2,6 pour les femmes ivoiriennes du District, soit inférieur à la moyenne nationale (2,8).

**Tableau 11: Taux brut de reproduction du District**

Taux brut de Reproduction	Femmes Ivoiriennes	Femmes Etrangères
Total District	2,6	2,5
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

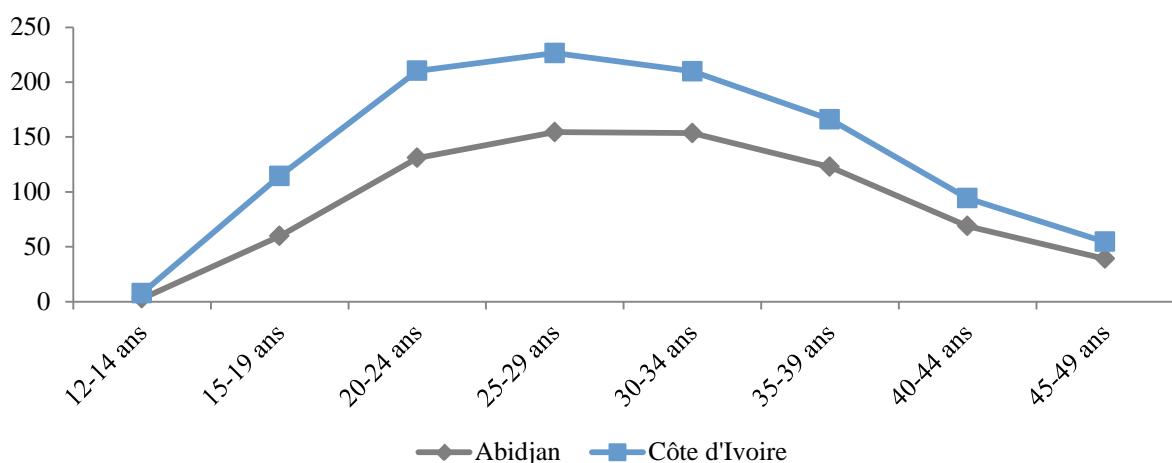
Source : INS – RGPH 1998

129. L'indice synthétique de fécondité<sup>15</sup> (ISF), soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 3,7 enfants. Il est en dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 5,4.
130. L'analyse par tranche d'âge permet de souligner le fait que la fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

<sup>14</sup> Cf. Glossaire

<sup>15</sup> Cf. Glossaire

**Figure 6 : Taux de fécondité moyen par tranche d'âge dans le District (nb naissances pour 1000 FAP)**

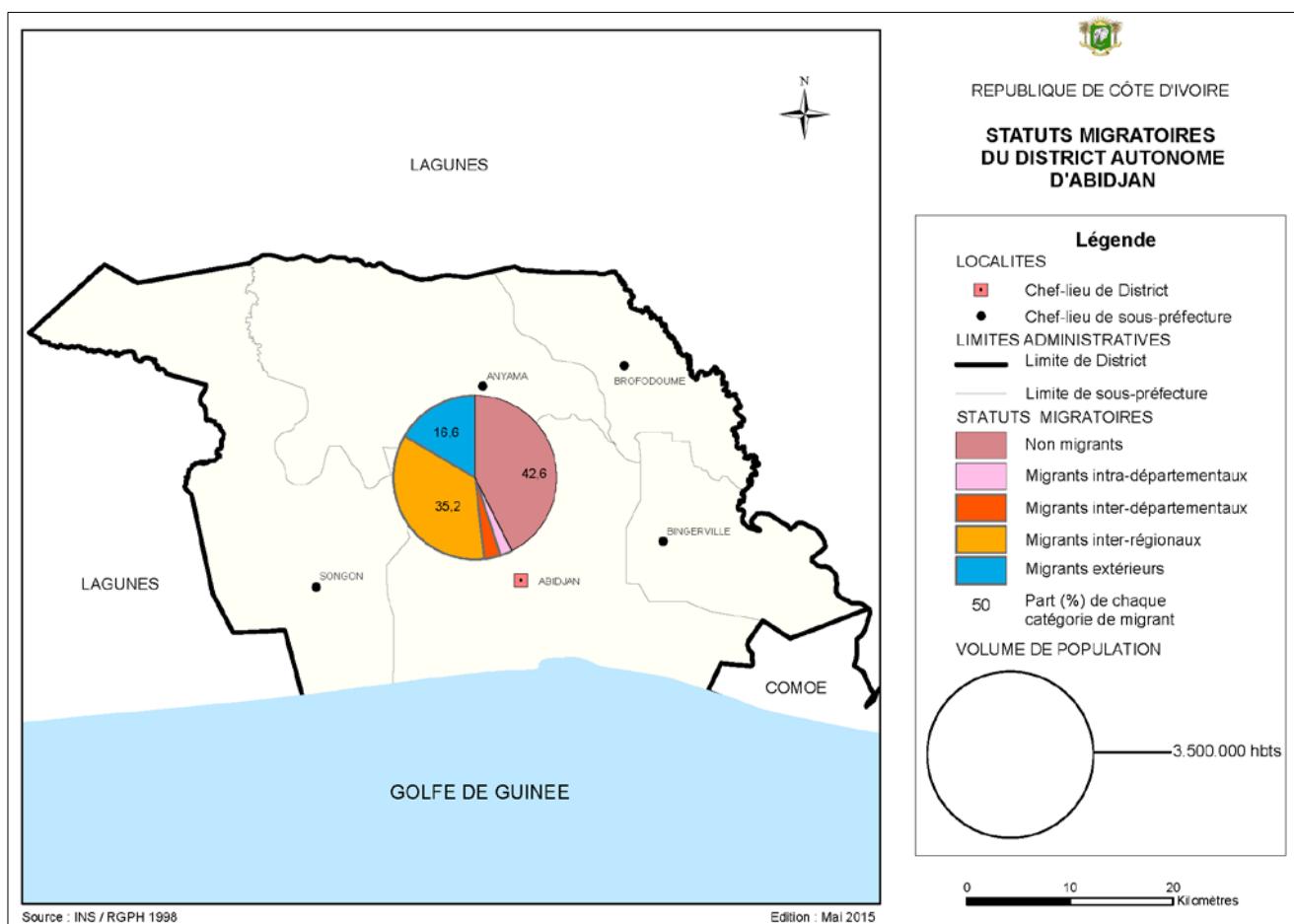


Source : INS – RGPH 1998

#### **I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires**

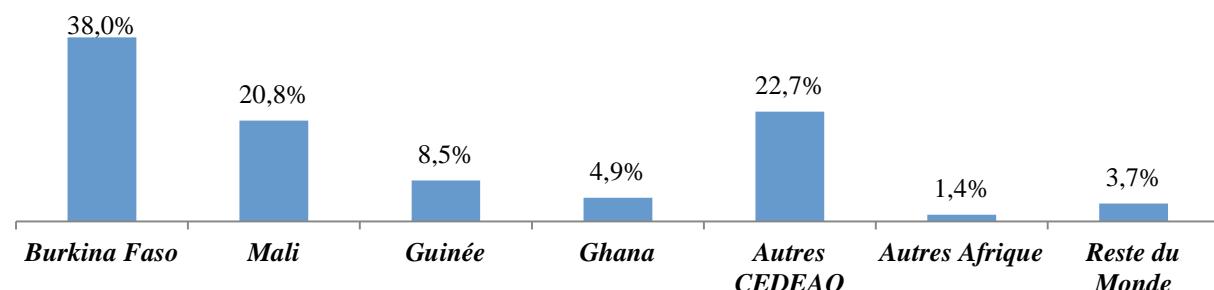
132. Dès ses origines, la ville d'Abidjan a été marquée par le cosmopolitisme. La ville comptait, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, outre l'élite administrative européenne, nombre d'africains non ivoiriens. Ces derniers, principalement sénégalais et dahoméens (Béninois) ou Sierra-Léonais, occupaient des postes de commis d'administration, d'ouvriers qualifiés, de négociants et d'artisans.
133. C'est à la fin des années 1920 que s'établit à Abidjan une population essentiellement masculine, originaire de la Haute-Volta (ancienne appellation du Burkina Faso) et du Soudan, Mali et Niger. En 1955, les 17 000 Maliens et 1 2000 Voltaïques installés à Abidjan représentaient 26 % de la population africaine d'Abidjan. Huit ans plus tard en 1963, la ville comptait environ 1 000 Syro-Libanais, communauté qui croîtra de façon spectaculaire dans les années 1970 du fait de l'exode consécutif à la guerre du Liban.
134. À l'instar de la plupart des villes côtières d'Afrique, Abidjan constitue donc un pôle attractif, entraînant de nombreuses migrations. En tant que principal centre économique de la Côte d'Ivoire et de la sous-région ouest-africaine, l'agglomération abidjanaise attire toujours, non seulement les migrants internes (migrants venant des autres localités du pays), mais aussi des migrants internationaux (migrants en provenance d'autres pays).

**Carte 17 : Statuts migratoires du District Autonome d'Abidjan**



135. Les migrants internes viennent des zones rurales et des centres urbains secondaires du pays. Ce type de migration s'est amplifié depuis les années 1980 avec la baisse des cours mondiaux des matières premières. Une part importante de la population rurale a dû délaisser les activités agricoles pour la ville d'Abidjan dans l'espoir d'y trouver une place de choix dans un secteur informel en constante évolution.
136. Quant aux migrants internationaux, ceux-ci viennent pour des raisons également économiques, car Abidjan concentre l'essentiel des entreprises du pays et même de la sous-région. Les immigrants contemporains sont de diverses nationalités (malienne, sénégalaise, burkinabé, nigérienne, syrienne, libanaise, etc.). Ils opèrent dans différents secteurs d'activités notamment dans les secteurs de l'import-export, le commerce et l'industrie.
137. En 1998, la population non ivoirienne provenait essentiellement du Burkina Faso avec 38 % des étrangers présents dans le District, suivi par une forte communauté malienne (21 %).

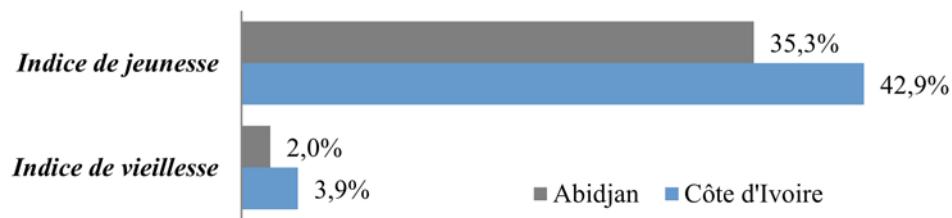
**Figure 7 : Origine de la population non ivoirienne du District**



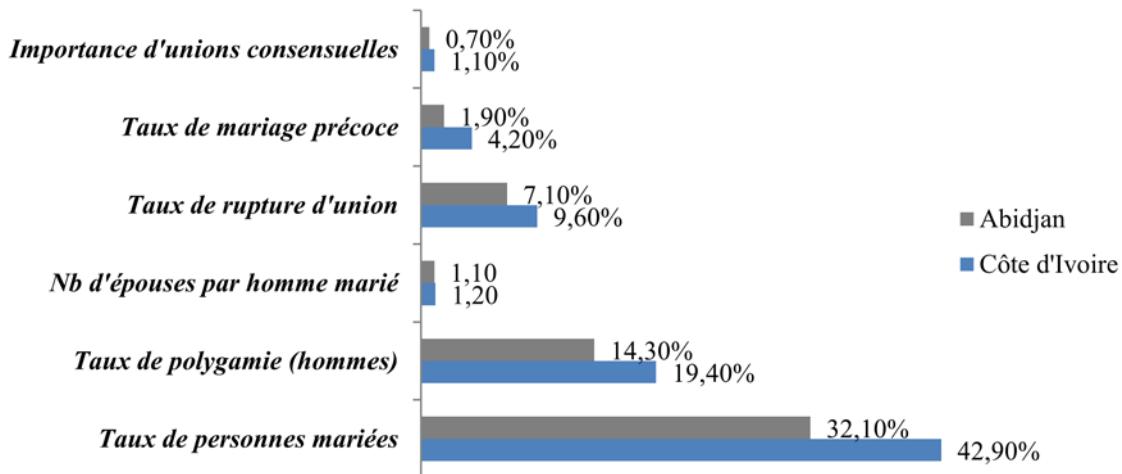
Source : INS – RGPH 1998

### *Chiffres clés 10 : Caractéristiques démographiques*

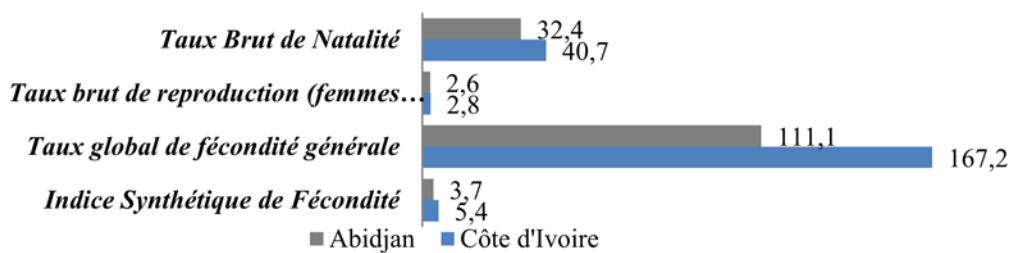
#### *Indices de jeunesse et de vieillesse*



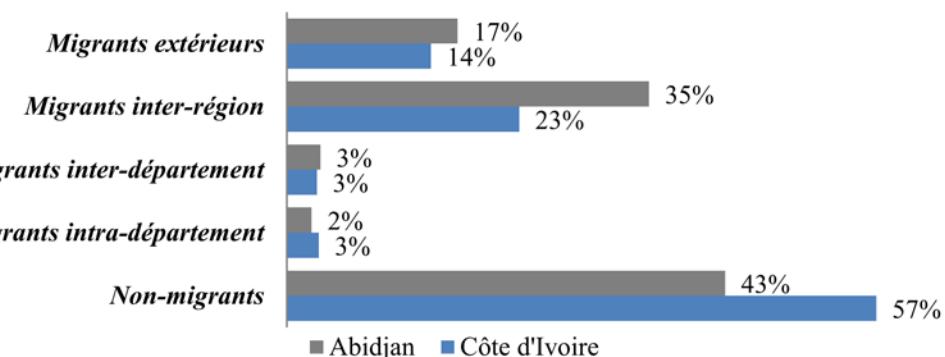
#### *Nuptialité*



#### *Natalité*



#### *Flux migratoires*



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## I.3.5 Caractéristiques socio-économiques de la population

### I.3.5.1 Caractéristiques économiques

138. En 2012, le District Autonome d'Abidjan comptait une population de 2 575 972 actifs, qui représentent 55 % de la population du District, soit plus de 7 points au-dessus de la moyenne nationale (48 %). Cela s'explique par la vocation non agricole du District Autonome et le manque d'emplois pour les jeunes et les séniors.

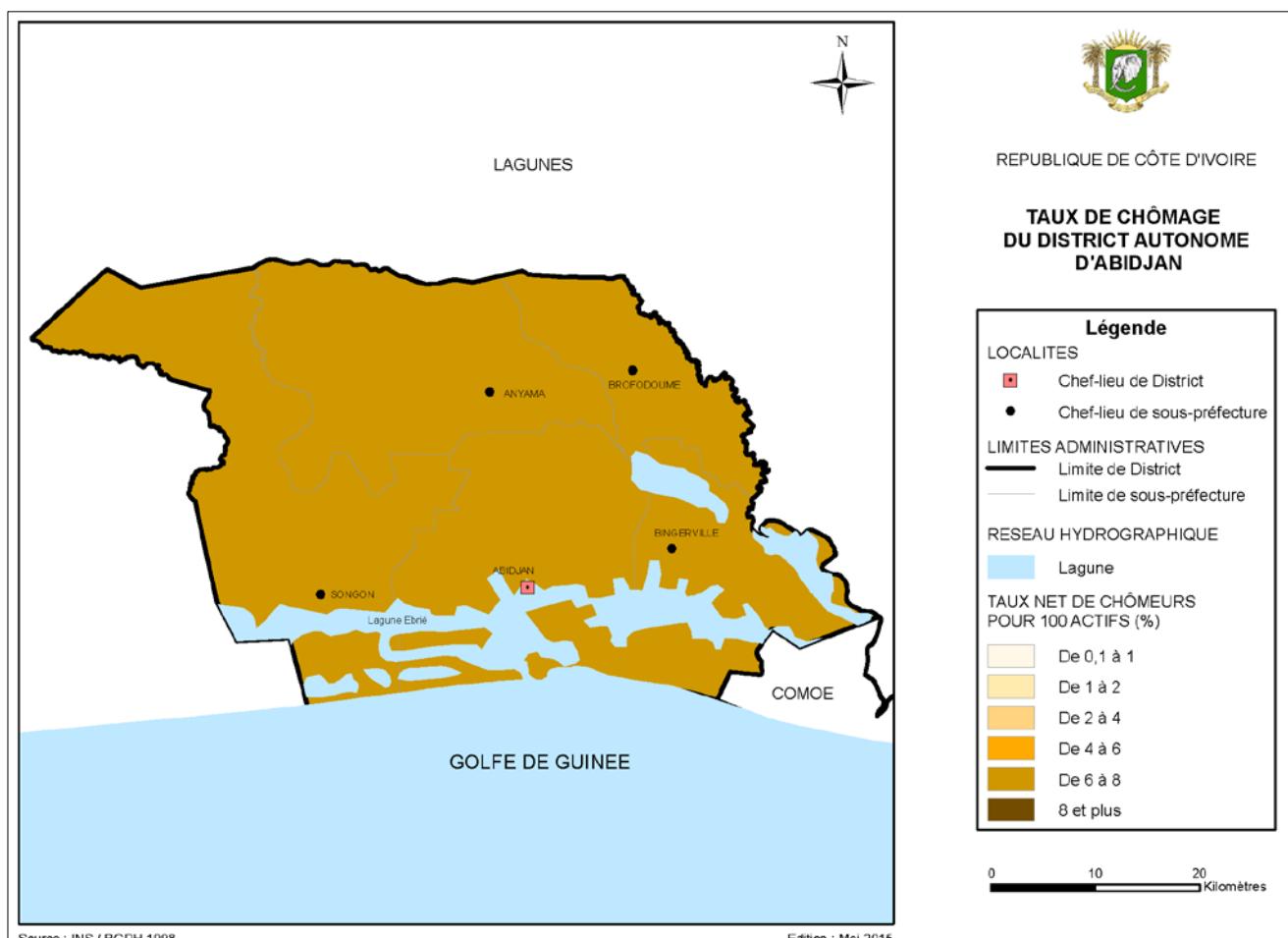
*Tableau 12 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District Autonome d'Abidjan*

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) <sup>16</sup>	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
19,5	12,7	83,1	36,3	56,9

Source : MMEASFP – 2012

139. A l'inverse du reste du territoire, le District Autonome d'Abidjan est marqué par un taux de chômage élevé de 19,5 %, supérieur la moyenne nationale de 9,4 %. Ce taux est à mettre en perspective avec un taux d'emploi informel plus faible à Abidjan (83,1 %) que dans le reste du pays (moyenne nationale de 91,2 %) et un taux d'emplois vulnérable de 56,9 % soit 23 points en dessous de la moyenne nationale.

*Carte 18 : Taux de chômage du District*



<sup>16</sup> Cf. Glossaire

140. L'enquête nationale sur l'emploi menée en 2012 par l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), indique qu'Abidjan concentre une très grande part de chômeurs (50,9 % du total national) dont la plupart se trouve en milieu urbain (79,3 %). Ces chômeurs sont composés de primo-demandeurs d'emploi à hauteur de 72,5 %.
141. Toujours selon la même enquête, l'AGEPE estime que la part de participation au marché du travail est de 56,9 % pour la population âgée de 15 ans et plus. En supposant que ce taux reste inchangé à l'avenir, l'emploi total dans le Grand Abidjan est estimé à 3 349 000 personnes en 2030.

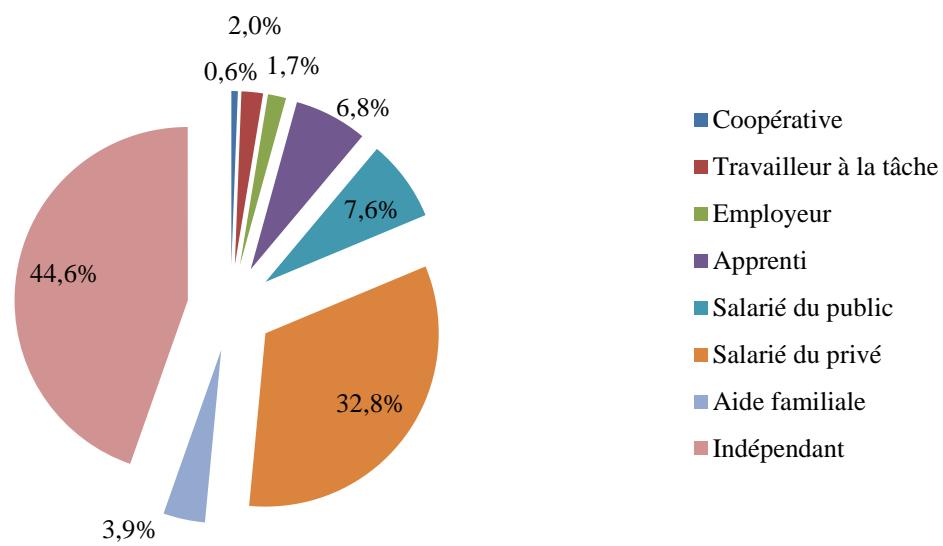
**Tableau 13: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité**

Type d'activité	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Total District (en %)
<b>Occupé</b>	53,4	34	43,8
<b>Chômeur</b>	1,2	0,5	0,9
<b>Quête</b>	3,8	2	2,9
<b>Ensemble actifs</b>	<b>58,4</b>	<b>36,5</b>	<b>47,5</b>
<b>Ménagère</b>	0,3	24,9	12,5
<b>Etudiants ou élèves</b>	30,7	25,2	28
<b>Retraité</b>	1,3	0,2	0,7
<b>Rentier</b>	0,3	0,1	0,2
<b>Autre inactif</b>	9,1	13,1	11,1
<b>Ensemble inactifs</b>	<b>41,6</b>	<b>63,5</b>	<b>52,5</b>

Source : INS – RGPH 1998

142. Pour la ville d'Abidjan, les emplois se répartissent selon la branche d'activités et par ordre d'importance de la façon suivante : commerce de détail (32,9 %), services aux ménages (17,1 %), autres services (16,8 %), transport et communication (8,1 %).
143. La ville d'Abidjan a la plus faible part relative d'emplois informels (77,3 %). En revanche, Abidjan a la part la plus élevée d'emplois du secteur privé formel (9,3 %). La forte présence des services publics et des entreprises privées dans les centres urbains tels que celui d'Abidjan se ressent sur la répartition des emplois formels publics comme privés.
144. Les travailleurs indépendants forment près de 45 % de la population active du District et les salariés du secteur privé représentent près de 33 % des actifs.

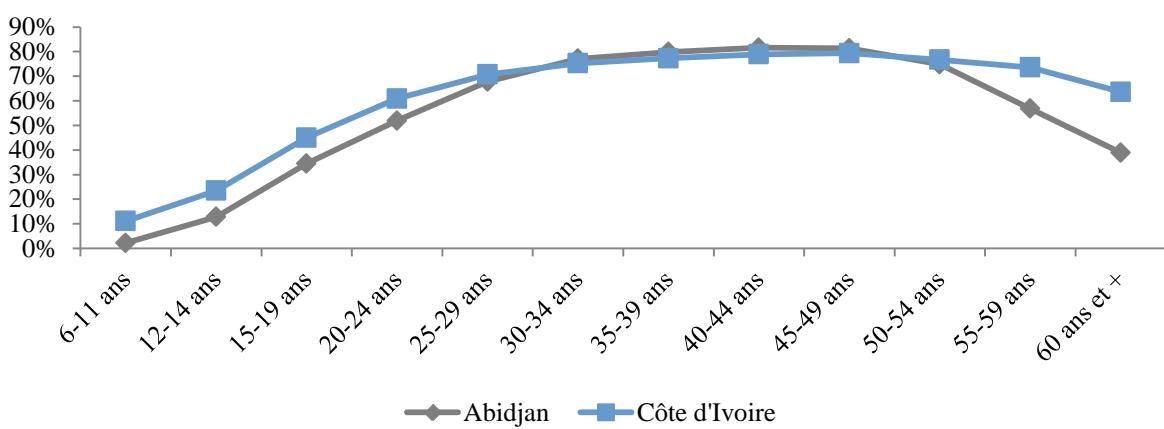
**Figure 8 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)**



Source : INS – RGPH 1998

145. En 2013, la répartition des emplois selon la situation permet d'observer à Abidjan une part de 36,3 % de salariés, 46,5 % de travailleurs à compte propre et 13,3 % de travailleurs familiaux.
146. L'aide familiale et les emplois domestiques sont moins représentés dans la ville d'Abidjan, l'aide familiale étant un phénomène essentiellement rural qui consiste à se faire aider dans les travaux champêtres par ses propres enfants ou par des parents à qui l'on assure le logis, le couvert et les soins courants. Elle tend à disparaître dans les milieux urbains parce que la main-d'œuvre à domicile gratuite se fait de plus en plus rare avec la prolifération sur le marché des « agences de placement des gens de maison ».
147. Par ailleurs, une analyse selon l'âge permet de distinguer également une forte proportion d'actifs dans les tranches d'âge de 6-11 ans (30 %) et 12-14 ans (40 %).

**Figure 9 : Répartition des actifs du District par tranche d'âge**



Source: INS – RGPH 1998

### I.3.5.2 Consommation

148. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District Autonome d'Abidjan s'élève en 2015 à 583 245 FCFA. Il a connu une augmentation de 3,72 % par rapport à 2008 et est nettement supérieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA).

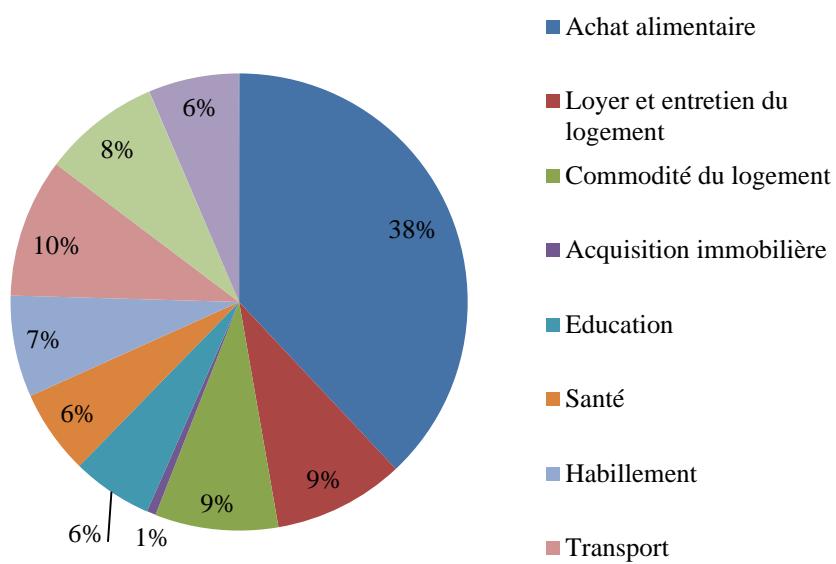
**Tableau 14 : Principaux indicateurs sociaux du District Autonome d'Abidjan**

Dépense moyenne par habitant (FCFA)		Var. 08/15	Indice de Gini de la dépense par habitant			Var. 02/08	Var. 08/15
2008	2015		2002	2008	2015		
561 575	583 245	3,72%	0,500	0,412	0,387	-21,36%	-6,46%

Source : INS – Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

149. L'indice de Gini s'établit à 0,387 en 2015 (soit une amélioration de 6,46 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Le District Autonome a donc connu une réduction des inégalités sur les sept dernières années et cette amélioration est plus importante que les progrès constatés au niveau national.
150. Les dépenses de consommation dans le District sont dominées par les achats alimentaires à hauteur de 38 %, suivies des dépenses concernant les transports (10 %).

**Figure 10 : Répartition des dépenses de consommation (en milieu urbain)**



Source : INS – Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008

151. Les données relatives aux dépenses concernant le milieu rural ne sont pas disponibles au vu du caractère urbain dominant dans le District Autonome d'Abidjan.

### I.3.5.3 Pauvreté

152. Abidjan enregistre un taux de pauvreté<sup>17</sup> de 22,7 % qui le place parmi les Districts de Côte d'Ivoire les moins touchés par ce fléau. Ce taux peut être mis en corrélation avec le niveau d'éducation parmi les plus élevés du pays. En effet, avec un taux de scolarisation de 83,9 % au niveau Primaire et de 29 % au Secondaire, le District Autonome se place au 1<sup>er</sup> rang en termes de niveau d'éducation de la Côte d'Ivoire.

**Tableau 15: Niveau et variation du ratio de pauvreté selon le sexe entre 2002 et 2008**

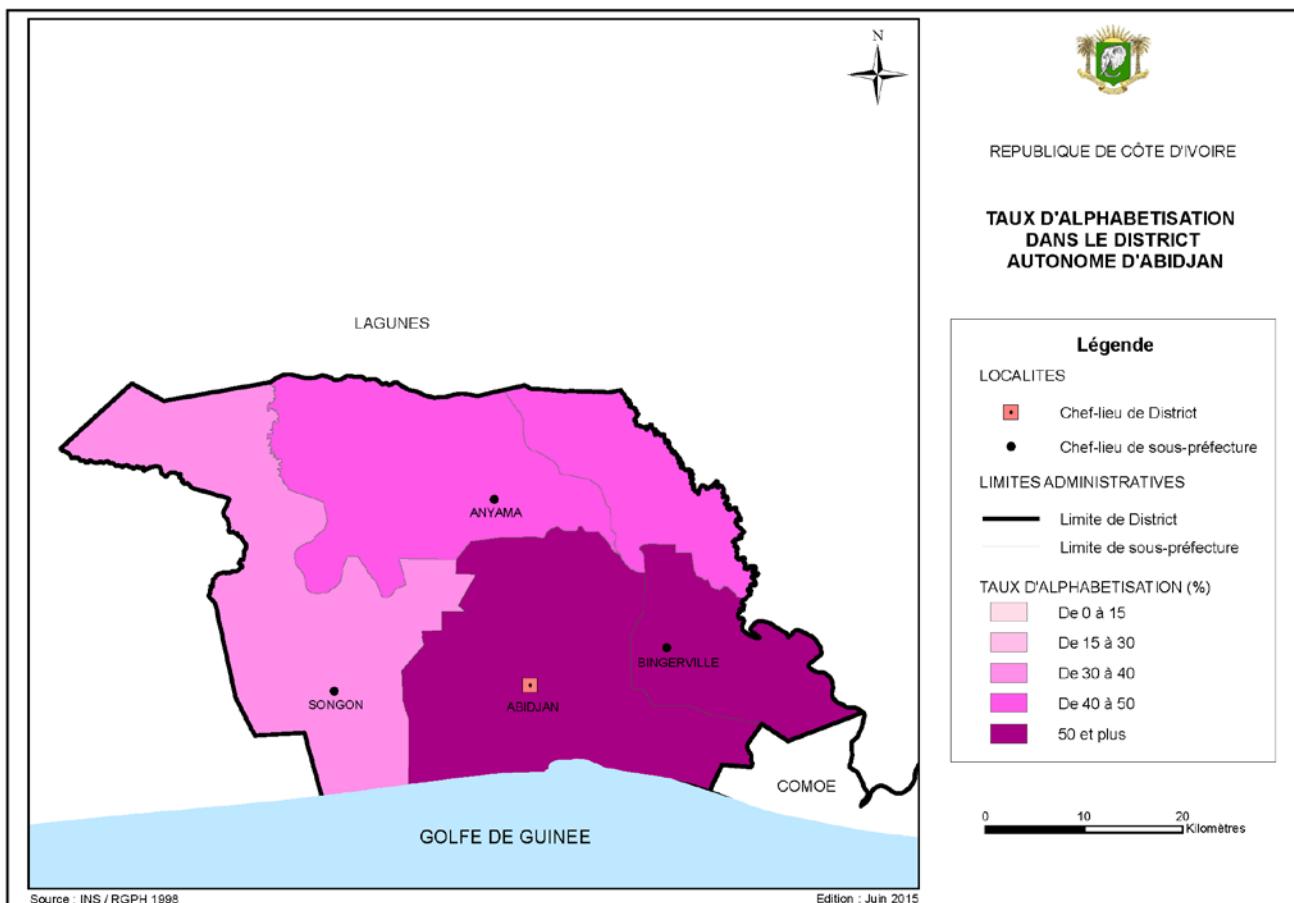
Région	Taux de pauvreté (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Ville d'Abidjan	22,7	-	22,7
Côte d'Ivoire	35,9	56,8	46,3

Source : INS – Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2015.

### I.3.5.4 Alphabétisation

153. Le District Autonome d'Abidjan affiche le taux d'analphabétisme le plus faible du pays avec 37,6 % de la population adulte concernée, largement inférieur à la moyenne nationale de 64 %.

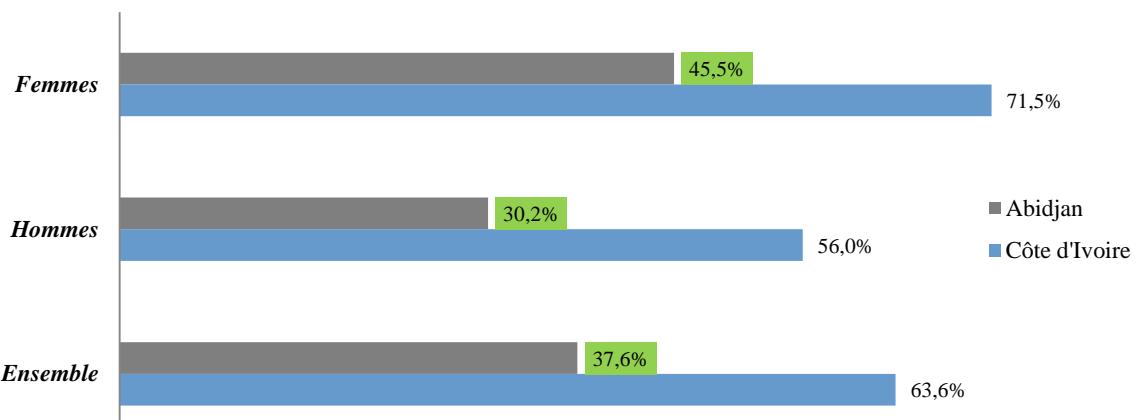
**Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes**



<sup>17</sup> Cf. Glossaire

154. Ce taux est plus important chez les femmes avec 45,5 % des femmes analphabètes, et est révélateur des problèmes rencontrés par les filles au cours de leur scolarisation (mariages précoces, aides ménagères, grossesses, etc.).

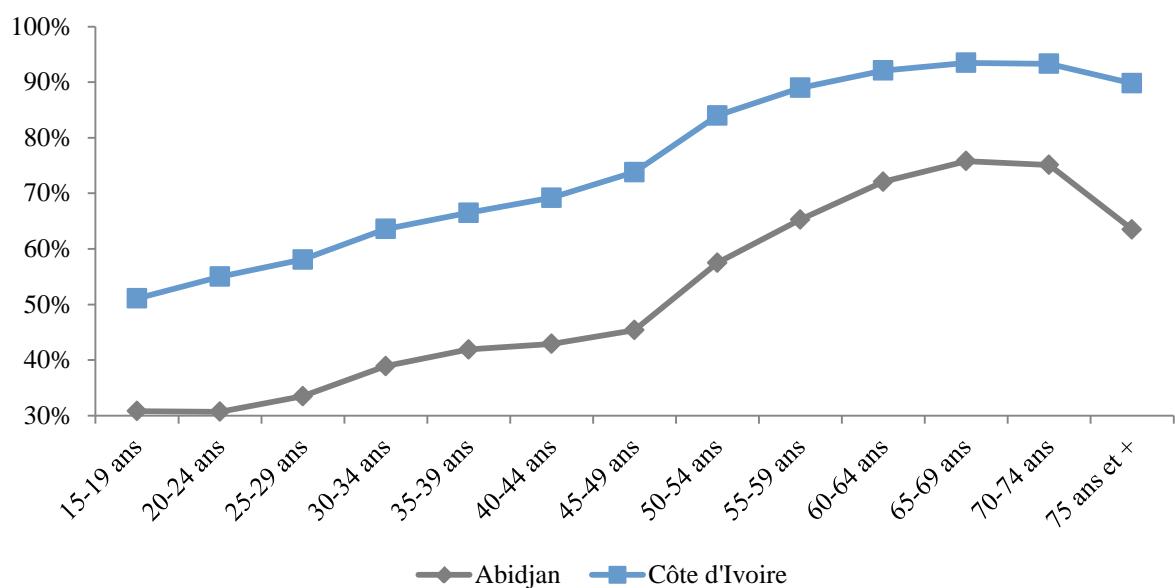
**Figure 11 : Taux d'analphabétisme par sexe**



Source : INS – RGPH 1998

155. L'analyse par tranches d'âge permet de souligner la situation du District Autonome par rapport à la moyenne nationale. Dès la catégorie d'âge 15-19 ans, le taux d'analphabétisme de 31 % est inférieur de 10 points à la moyenne nationale. Cet écart est relativement équivalent sur toutes les catégories d'âges. Le maximum est atteint sur la tranche d'âge 65-69 ans avec 76 % de la population analphabète contre 94 % au niveau national.

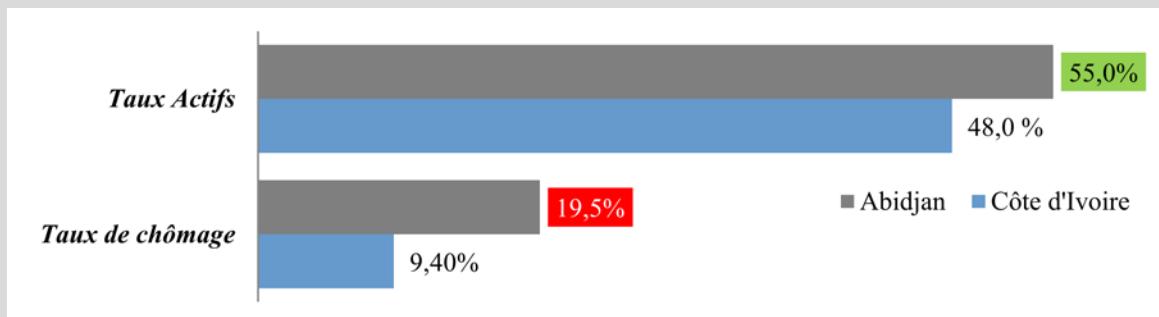
**Figure 12 : Taux d'analphabétisme par tranche d'âge**



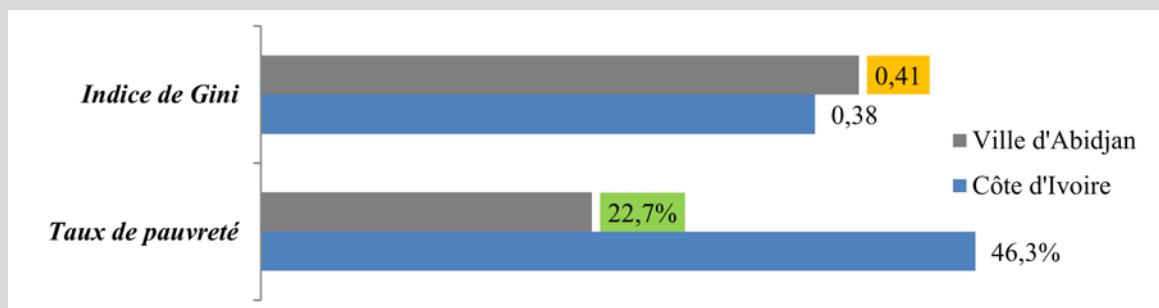
Source : INS – RGPH 1998

**Chiffres clés 11 : Caractéristiques socio-économiques de la population**

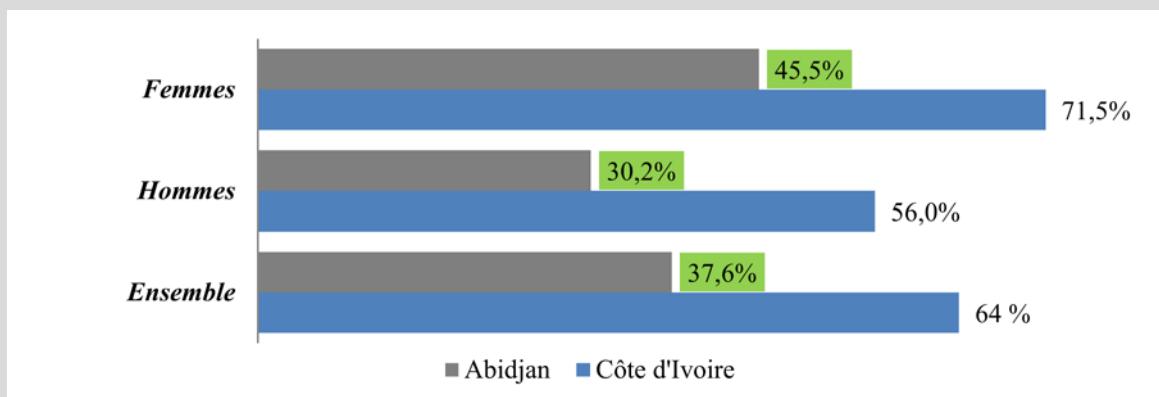
**Taux de chômage et taux d'occupation de la population**



**Consommation et pauvreté**



**Analphabétisme**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

**Synthèse 3 : Caractéristiques démographiques et peuplement**

*Depuis 1912, la population de la ville d'Abidjan ne fait que croître, passant de 1 400 habitants à environ cinq millions aujourd'hui. Cette croissance qui était due à un flux migratoire national et international à ses débuts a été remplacée par une croissance naturelle.*

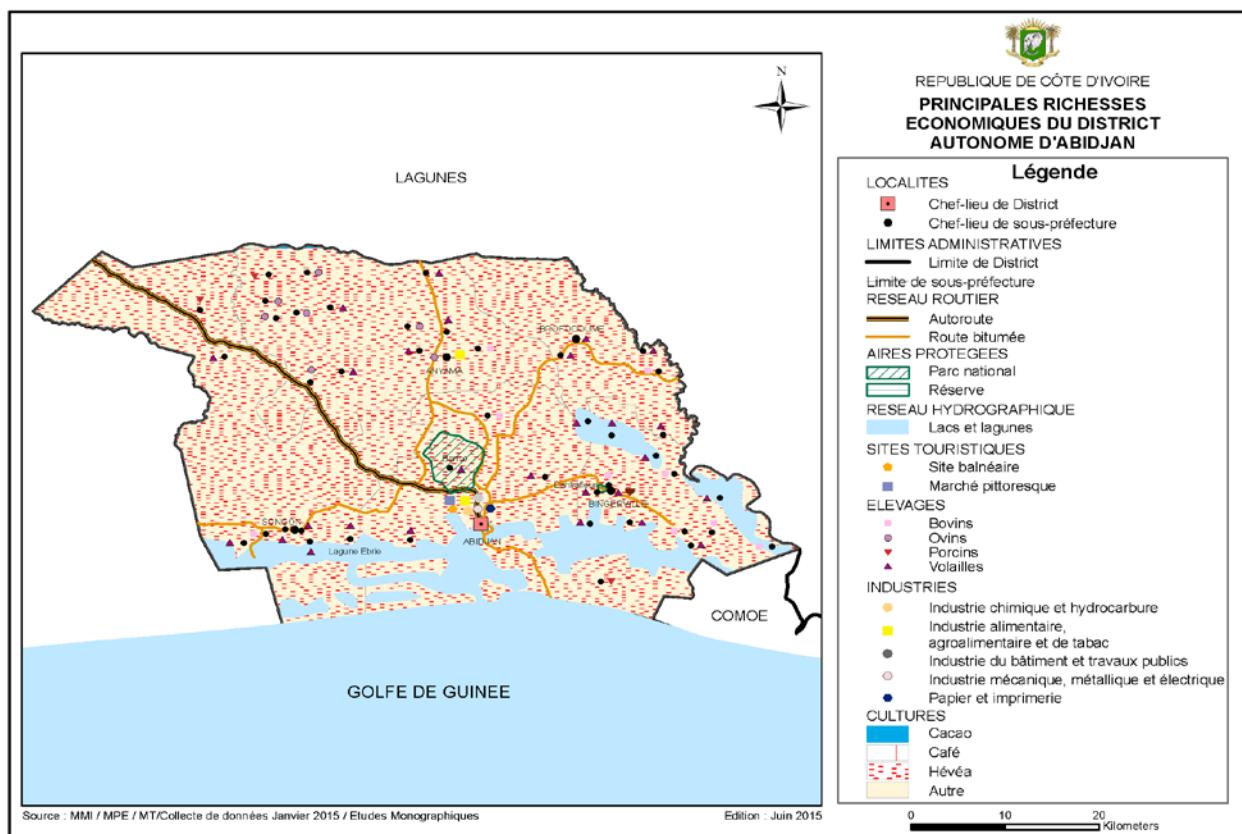
*Abidjan connaît une croissance démographique certes plus faible qu'auparavant, mais qui s'accompagne toujours par un étalement urbain important. Les difficultés de déplacement de sa population sont donc accentuées, les plus pauvres étant marginalisés dans les quartiers précaires peu desservis, renforçant ainsi les écarts sociaux.*

*Le District Autonome d'Abidjan connaît une évolution sensible de ses structures démographiques dont les principales caractéristiques sont la jeunesse de la population, la féminisation croissante, une population fortement ébranlée par la crise économique et la crise politico-militaire avec ses corollaires de pauvreté de plus en plus accentuée, un secteur informel de plus en plus hypertrophié, des mœurs de plus en plus dissolues, une religiosité de plus en plus importante, une précarité des conditions de vie de plus en plus difficiles à supporter.*

## **AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

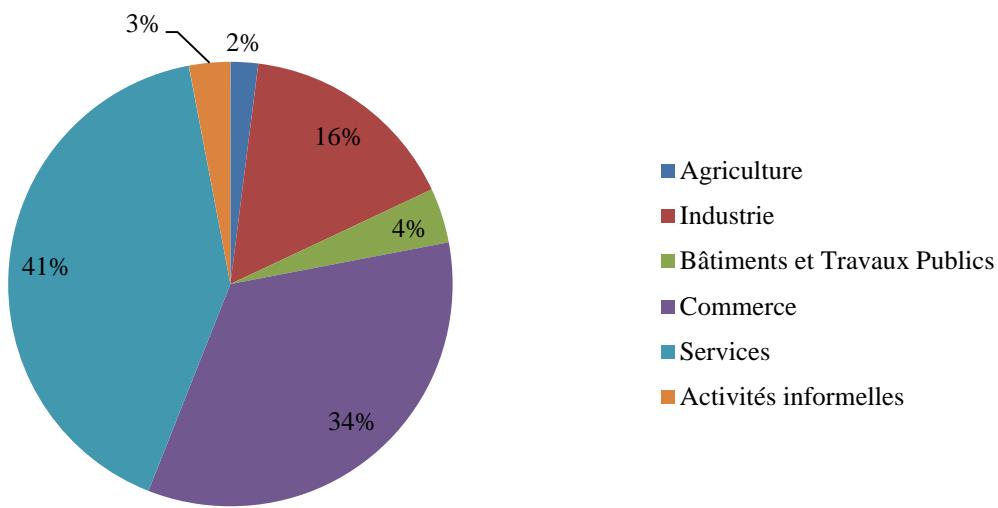
156. Le secteur primaire dans le District Autonome d'Abidjan repose principalement sur la pêche, grâce à un réseau hydrographique favorable aux activités halieutiques, qui offre un plan d'eau très diversifié (façade atlantique, Golfe de Guinée et lagunes) et permet de pratiquer plusieurs types de pêche. En effet, hormis la pêche artisanale maritime et lagunaire, qui octroie au District Autonome le statut de 1<sup>er</sup> pourvoyeur de la filière à l'échelle nationale, celui-ci est surtout réputé pour sa pêche industrielle, plus particulièrement la pêche thonière. Par ailleurs, l'agriculture ne représente qu'une faible part dans le paysage économique du District.
157. A l'image de l'agriculture, le potentiel minier propre au District Autonome d'Abidjan est relativement faible. Le District Autonome constitue davantage un hub d'exportation de l'ensemble des minerais dont regorge le sous-sol ivoirien et qui provient des autres Districts du pays.
158. Le District Autonome est le territoire le plus industrialisé du pays, avec des filières majeures telles l'agro-industrie, le bois transformé, l'industrie plastique et les travaux publics. La part de ce secteur dans le PIB de la Côte d'Ivoire est d'environ 20 % en 2010.
159. Par ailleurs, l'évolution du District Autonome d'Abidjan est orientée par le souci de maintenir son rôle de premier pôle de développement économique du pays. En 2010, la ville d'Abidjan concentrerait 90 % des entreprises industrielles du pays
160. Le secteur tertiaire, qui représente plus de la moitié du PIB ivoirien, affiche une croissance de 5 %. Le développement de ce secteur dans le District Autonome d'Abidjan suit la même tendance grâce à l'implantation massive de banques commerciales internationales et à la multiplication du nombre de sociétés de services de toutes natures.
161. La ville d'Abidjan constitue ainsi l'un des carrefours commerciaux les plus importants de la côte ouest-africaine, renforcé par un réseau de transports dense qui facilite les échanges des produits agricoles et industriels.

**Carte 20 : Principales richesses et infrastructures économiques du District**



162. Les activités économiques se concentrent sur le secteur des services (41 %), le commerce (34 %), l'industrie (16 %), l'agriculture (4 %), les activités informelles (3 %) et le bâtiment (2 %).

**Figure 13 : Répartition de la population par branche d'activités**

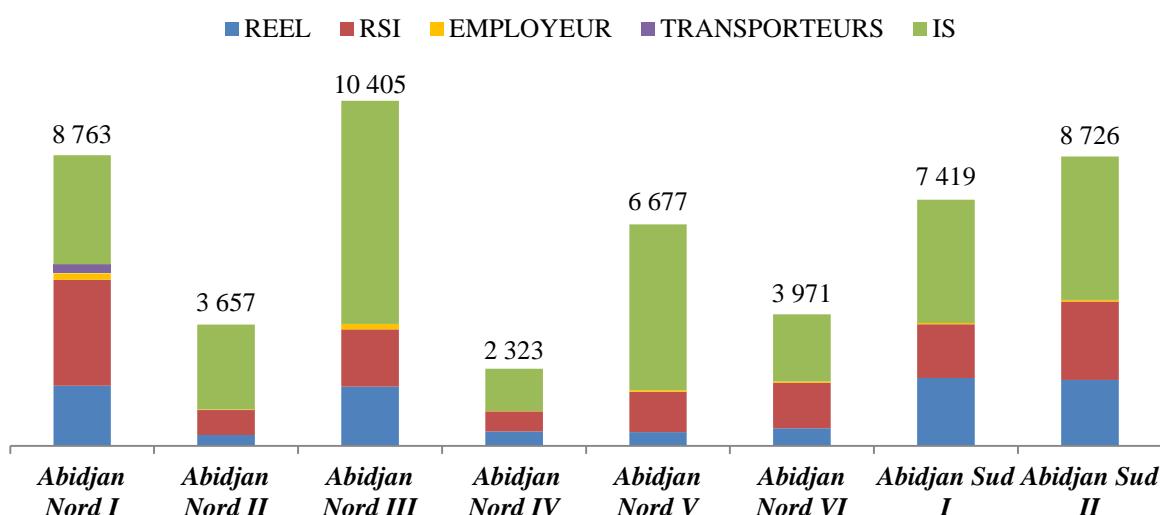


Source : MEMPD – Atlas des villes –2011

163. L'économie du District est fortement pénalisée par un secteur informel dominant. En 2012, le District ne comptait qu'environ 52 000 contribuables professionnels environ, soit à peine 2 % de la population active. Ceci met en avant une activité informelle importante représentant un réel manque à gagner pour le développement du District.

164. La Direction Régionale Abidjan Nord III concentre le plus de contribuables (20 % environ), suivie d'Abidjan Sud II avec 17 %, notamment grâce à la présence de la zone industrielle de Koumassi. Parmi les contribuables recensés, 56 % s'acquittent de l'impôt sur la société (IS) et 25 % des contribuables bénéficient d'un régime simplifié (RSI). La part des employeurs est de 1 % tandis que la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans (TFPCA) est quasi nulle.

**Figure 14 : Nombre de contribuables gérés par localité<sup>18</sup> et par régime d'impositions (impôts professionnels)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

<sup>18</sup> Cf. Glossaire pour le détail du découpage par direction

165. Les recettes fiscales générées par le District Autonome d'Abidjan se sont élevées à 1 328 milliards de FCFA en 2014, soit 94 % des recettes fiscales nationales, confirmant le poids important du District dans l'économie ivoirienne. Ces recettes sont essentiellement portées par la Direction des Grandes Entreprises, qui représente 75 % des recettes fiscales, avec la présence de grandes multinationales et d'importantes entreprises d'exportation.

**Tableau 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)**

Direction / Service	2011	2012	2013	2014
<b>Direction des Grandes Entreprises</b>	802 656	1 073 934	1 051 051	1 002 907
<b>Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales</b>	5 235	8 043	21 487	24 675
<b>Recettes Principales des Impôts</b>	13 953	19 899	243	128
<b>Direction du Domaine, de l'Enregistrement et du Timbre</b>	0	0	20 576	18 614
<b>DR Abidjan</b>	86 178	143 975	201 759	281704
<b>Total</b>	<b>908 022</b>	<b>1 245 851</b>	<b>1 295 117</b>	<b>1 328 028</b>

Source : Direction Générale des Impôts, 2014

166. Les recettes fiscales ont connu une nette augmentation entre 2011 et 2014, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10 %, soulignant ainsi une relance économique continue après des années de crises.

## **Chapitre 1. Secteur primaire**

### **II.1.1 Agriculture**

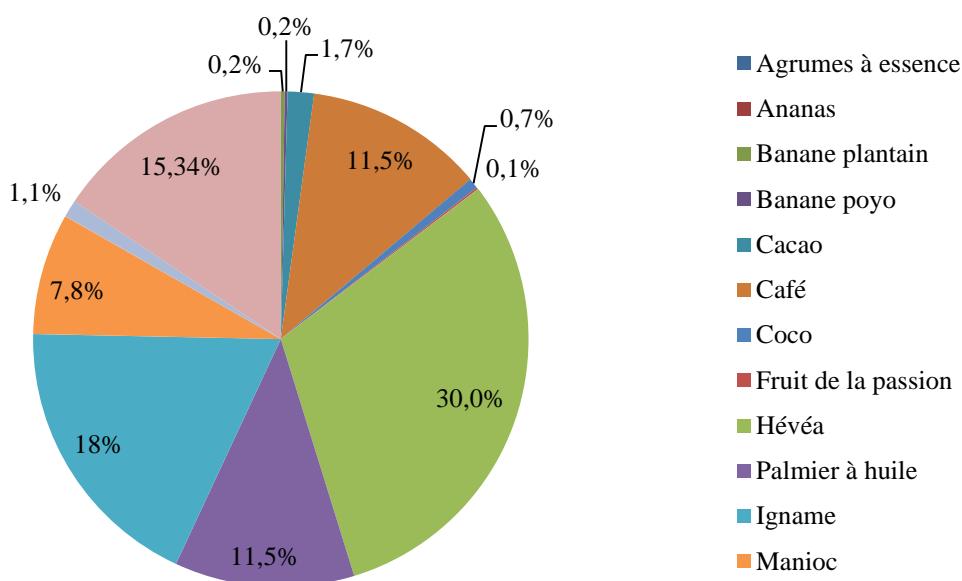
167. La Côte d'Ivoire, au lendemain de son indépendance, a mis l'accent sur le développement du secteur agricole dont les recettes ont pendant longtemps permis de financer les investissements des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et les infrastructures. Malheureusement, les différentes conjonctures économiques liées à la baisse des prix des matières premières ont contraint l'État à se détourner de la gestion de la production et à réduire l'investissement agricole.
168. Ainsi depuis plus de 30 ans, plusieurs programmes de développement ont été lancés afin de restructurer le secteur et dynamiser certaines filières clés, notamment :
- La diffusion du coton à partir des années 60 (en petites plantations villageoises encadrées par la CIDT) ;
  - La dynamisation de la filière « fruits et légumes » avec la SODEFEL, puis du riz et de l'igname (avec l'appui scientifique de l'ex-Idessa et de l'ADRAO) ;
  - Le projet Soja financé par la BAD dès 1989 afin de diversifier les produits de rente ;
  - La dynamisation de l'élevage par la SODEPRA ;
  - Le développement de l'agriculture par la Banque Nationale de Développement Agricole.
169. Afin d'apporter une réponse sectorielle cohérente au besoin de coordination et de prévisibilité de l'action publique dans le domaine agricole, le gouvernement ivoirien a lancé depuis 2010 le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) accompagné d'une contribution évaluée à 195,86 milliards de FCFA. Ce programme vise 3 objectifs stratégiques :
- La promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
  - La promotion d'un environnement global favorable à l'investissement privé dans le secteur agricole ;
  - La promotion du développement durable et la diversification des productions de rente et d'exportation.
170. Ce secteur reste confronté par un problème majeur : en effet, le développement des plantations extensives, notamment de cacao, repose sur la venue massive de migrants d'origine étrangère et sur une occupation illicite des terres forestières, générant de graves tensions interethniques que la loi foncière de 1998 n'a pu endiguer.

#### **II.1.1.1 Production végétale**

171. Le District Autonome d'Abidjan représente un bassin agricole de moindre importance en comparaison avec le reste du pays. Le District a vu naître la première génération de plantations européennes consacrées au cacao puis davantage au café. À leur place ont surgi de nombreuses plantations privées et étatiques de palmiers à huile, d'hévéa, de cocotiers, de bananiers, de colatiers, d'ananas et de fleurs.
172. Les plus fortes concentrations de palmeraies servent trois des principaux foyers d'urbanisation : Bingerville, Anyama et le flanc est d'Abobo. Les cocoteraies ont investi les espaces semi-marécageux du rivage maritime. Sur la route de Bassam, où les plantations sont particulièrement anciennes, les cocoteraies sont en grande partie la propriété des citadins descendants ou successeurs de pionniers béninois ou togolais qui ont laissé leurs noms aux agglomérations.
173. Proche parente de l'agriculture fruitière, le secteur de l'horticulture a connu récemment un développement important grâce aux investissements privés. Elle est pratiquée dans la moitié sud surtout dans les environs d'Abidjan, et est fortement déployée dans la forêt de Languédédou et Azaguié.

174. Le District dispose d'une surface agricole développée<sup>19</sup> estimée à 196 756 hectares avec plus de 50 % en cultures de rente (cacao, palmier à huile, hévéa, mangue, café) et près de 43 % de culture de vivrières (riz, manioc, igname, maïs).

**Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District Autonome (en %) – Estimation 2012**



Sources : MINAGRI –RNA2001–Annuaires statistiques 2007, 2012

<sup>19</sup> Cf. Glossaire

**a) Cultures de rente**

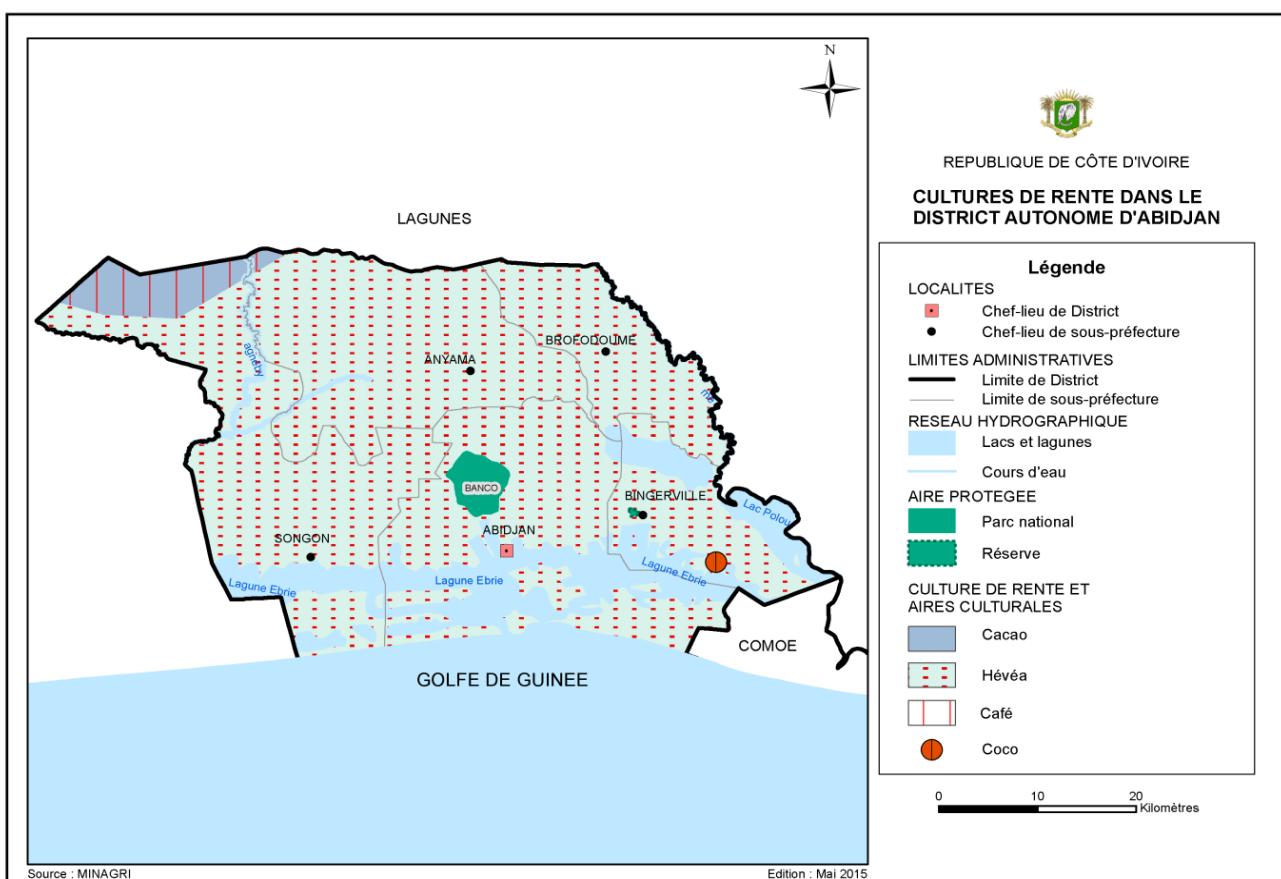
175. Le District Autonome d'Abidjan dispose d'une surface agricole développée d'environ 110 000 hectares pour les cultures de rente, composées majoritairement d'hévéa et de palmiers à huile.
176. Le District dispose d'une des plus grandes superficies d'hévéa de culture avec 33,4 % des surfaces réservées à cette culture à l'échelle nationale.

**Tableau 17 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District Autonome (en ha) – 2012**

Spéculation	Abidjan	Côte d'Ivoire	% National
Cacao	<b>3 309</b>	<b>2 256 285</b>	<b>0,1</b>
Palmier à huile	<b>22 663</b>	<b>243 298</b>	<b>9,3</b>
Hévéa	<b>59 013</b>	<b>176 552</b>	<b>33,4</b>
Café	<b>22 604</b>	<b>384 226</b>	<b>5,9</b>
Coco	<b>1 294</b>	<b>53 460</b>	<b>2,4</b>
Fruit de la passion	<b>235</b>	<b>34 432</b>	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>109 118</b>	<b>3 148 253</b>	<b>3,5</b>

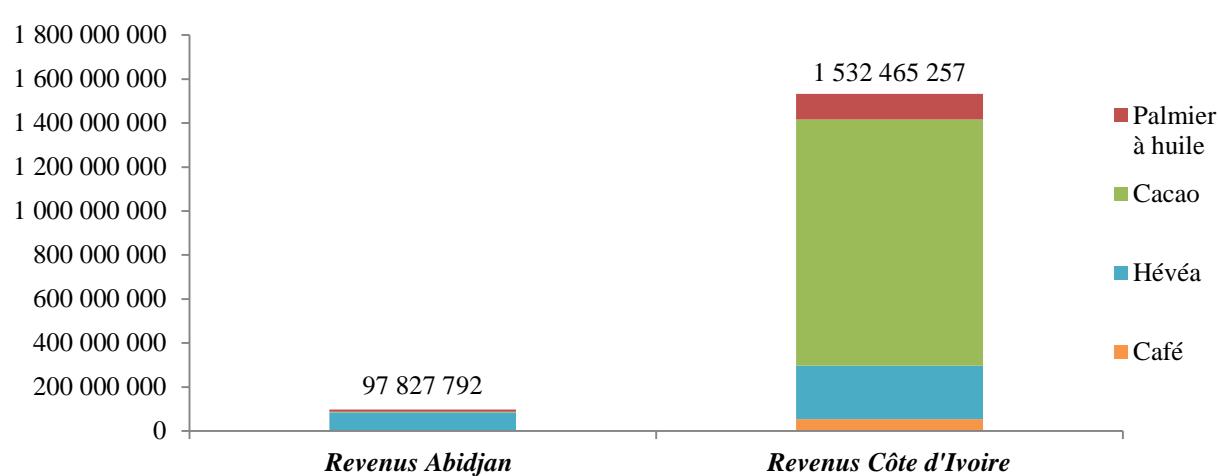
Sources : MINAGRI – RNA2001 – Annuaires statistiques 2007, 2012

**Carte 21 : Type de cultures de rente dans le District Autonome**



177. Les cultures de rente drainent près de 99 millions FCFA, majoritairement portés par la culture de l'hévéa et des palmiers à huile.

**Figure 16 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (FCFA)**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Hévéa**

178. La production hévéicole repose sur deux groupes d'opérateurs : d'une part les sociétés agro-industrielles qui constituent le secteur industriel, et d'autre part les planteurs individuels qui forment le secteur villageois ou secteur non industriel.
179. Le District Autonome compte plus de 59 000 hectares de culture d'hévéa, soit 44 % de la superficie nationale réservée à cette spéculaton permettant de produire environ 135 000 tonnes d'hévéa par an.

**Tableau 18 : Estimation des superficies et des productions de l'hévéa dans le District Autonome**

Hévéa	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	59 013	176 552
	33,4 %	100 %
Production (t)	85 568	256 000
	33,4 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaires départementaux 2014

▪ **Palmier à huile**

180. Le District compte près de 23 000 hectares de culture de palmier à huile, soit 9 % de la superficie nationale réservée à cette spéculaton, pour une production d'environ 171 560 tonnes en 2012.

**Tableau 19 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile dans le District Autonome – 2012**

Palmier à huile	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	22 663	243 298
	9,31 %	100 %
Production (t)	171 558	1 841 767
	9,31 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

▪ **Cacao**

181. Le District compte de 3 309 hectares d'exploitation de cacao, soit 0,15 % de la superficie nationale réservée à cette spéculaction. En termes de production, Le District autonome d'Abidjan a produit 2 449 tonnes de cacao en 2012.

**Tableau 20 : Estimation des superficies et des productions de cacao dans le District Autonome – 2012**

Cacao	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	3 309	2 256 285
	0,15 %	100 %
Production (t)	2 449	1 669 651
	0,15 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012 – Production Cacao de 2010 à 2013

b) **Cultures vivrières**

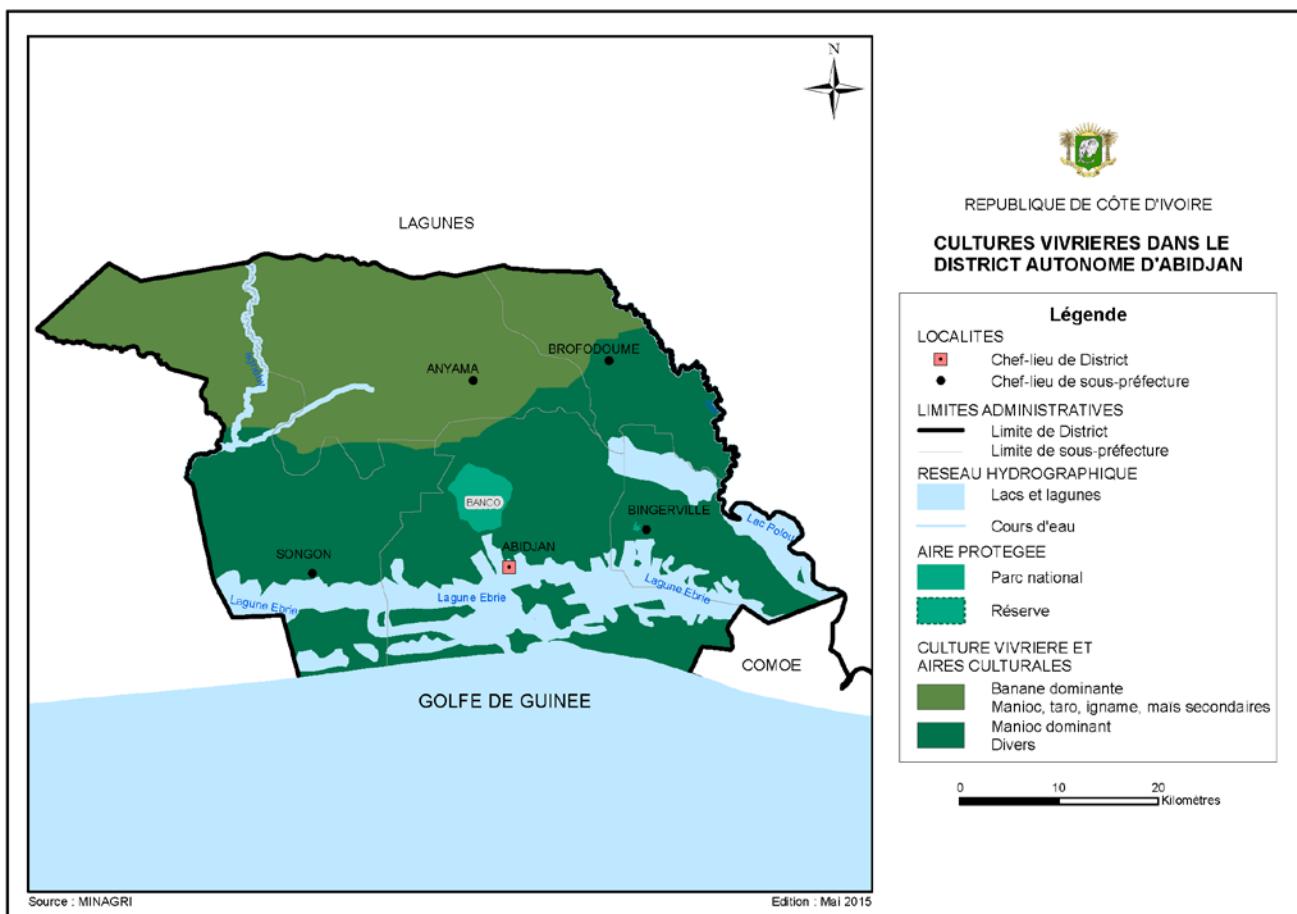
182. Les cultures vivrières représentent 83 617 hectares, soit 42 % de la surface agricole du District, où sont principalement cultivés le manioc, le riz, et l'igname.

**Tableau 21 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District – 2012 (ha)**

Spéculation	Abidjan	Côte d'Ivoire	% National
Manioc	15 303	366 065	4,18
Riz irrigué	30 180	147 883	20,41
Riz pluvial	0	936 773	0,00
S/T Riz	30 180	1 084 656	2,78
Ignane précoce	34 908	381 971	9,14
Ignane tardive	599	465 039	0,13
S/T Ignane	35 508	847 010	4,19
Banane plantain	473	426 228	0,11
Maïs	2 152	308 839	0,70
<b>Total</b>	<b>83 617</b>	<b>3 032 798</b>	<b>2,76</b>

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

**Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District**



■ *Iname*

183. L'igname est une ressource vivrière incontournable de la savane rurale et des zones forestières. La culture de l'igname est réalisée de façon manuelle sur des terres fertiles venant d'être défrichées ou ayant bénéficié d'apports en engrais, généralement après une récolte de riz ou de maïs et sans apport en intrants industriels.
184. En 2012, la superficie cultivée était estimée à plus de 35 000 hectares pour une production de plus de 172 000 tonnes, soit 2,5 % de la production nationale.

**Tableau 22 : Estimation de la superficie et de la production d'igname dans le District Autonome – 2012**

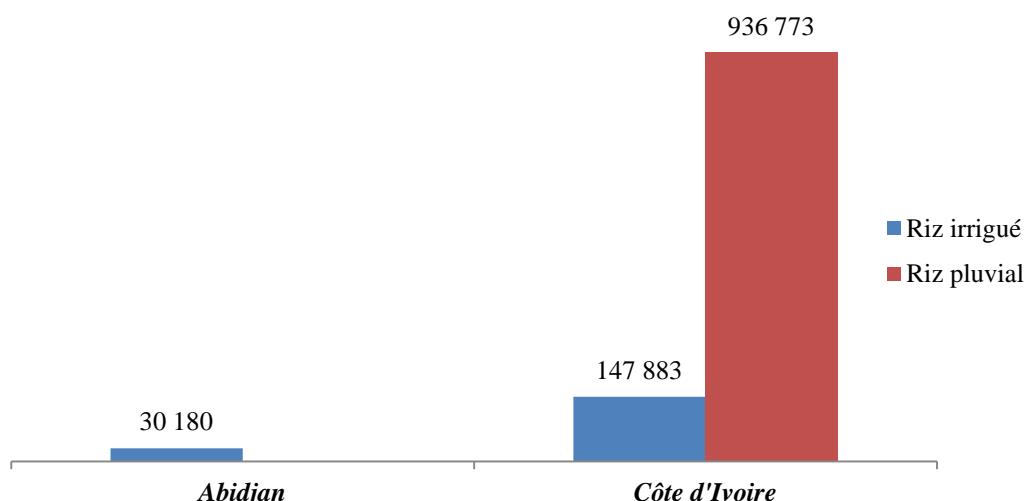
<b>Iname</b>	<b>Abidjan</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	<b>35 508</b>	<b>847 010</b>
	<b>4,2 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	<b>172 277</b>	<b>6 832 626</b>
	<b>2,5 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

▪ **Riz**

185. De toutes les cultures vivrières, la plus importante est le riz, cultivée sur les plateaux (pluvial) ou dans les bas-fonds (irrigué). Les exploitants en font une culture mécanisée et intensive, utilisant des tracteurs et des intrants chimiques. Les ruraux, encadrés par l'ANADER pratiquent plutôt le mode manuel et traditionnel de culture : usage d'outils traditionnels pour les labours, absence d'intrants chimiques.
186. En 2012, le District Autonome comptait près de 31 000 hectares de riz irrigué (20,4 % du total national). En revanche, le riz pluvial n'est pas cultivé dans le District Autonome.

**Figure 17 : Superficie des cultures de riz par type de culture et par région (ha) – 2012**



Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

187. La production totale des champs de riz est estimée à 63 384 tonnes, représentant ainsi 4,1 % de la production nationale.

**Tableau 23 : Estimation de la superficie et de la production de riz dans le District Autonome – 2012**

Riz	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	30 180	1 084 656
	2,8 %	100 %
Production (t)	63 384	1 561 905
	4,1 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

▪ **Manioc**

188. Le manioc est cultivé dans l'ensemble du pays, mais ses principales zones de production sont situées sur le littoral, les régions du sud-est, de l'ouest et du centre de la Côte d'Ivoire. Le District Autonome d'Abidjan concentre pour sa part environ 4,2 % des superficies nationales des cultures de manioc.
189. Les produits qui ne sont pas consommés au niveau des ménages qui les produisent transitent vers les marchés urbains et sous régionaux sous forme brute ou transformée. Le manioc constitue un produit stratégique qui permet simultanément de réduire la période de soudure, de créer de la valeur ajoutée locale, et de proposer une alternative aux importations massives de riz et de blé.

190. Les cultures de manioc au sein du District Autonome d'Abidjan sont cultivées sur une superficie de plus de 15 000 hectares, soit près de 4,2 % de la superficie nationale totale dédiée au manioc.

**Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de manioc dans le District Autonome – 2012**

Manioc	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	15 303	366 065
	4,18 %	100 %
Production (t)	100 848	2 412 371
	4,18 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

▪ **Banane plantain**

191. Le développement de la production de banane plantain est lié à celui des cultures de rente, principalement le cacao, auxquelles elle est associée. La production nationale se situe autour de 1,5 million de tonnes et les rendements moyens sont compris entre 3,5 et 4 tonnes/ha au cours des dix dernières années. La production de banane plantain reste synchronisée avec la pluviométrie, et s'étale durant huit mois dans l'année. La banane plantain est consommée localement, mais également exportée vers les grands centres urbains et les pays de la sous-région, en particulier le Burkina Faso.
192. Les pertes post-récolte sont importantes (environ 40 % de la production). Elles sont étroitement liées aux questions d'hygiène alimentaire. Des points critiques existent à différentes étapes de la chaîne de production ; les attaques parasitaires, les techniques de coupe inappropriées, des moyens de transport inadaptés, l'absence de logistique d'entreposage et de conservation au niveau des marchés en sont les principales causes.
193. Avec une superficie de 473 hectares, le District a produit 1 751 tonnes de bananes plantains, soit 0,11 % du total de production nationale.

**Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain dans le District Autonome – 2012**

Banane plantain	Abidjan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	473	426 228
	0,15 %	100 %
Production (t)	1 7151	1 577 048
	0,11 %	100 %

Sources : MINAGRI – RNA 2001 – Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

### **II.1.1.2 Production animale**

194. En Côte d'Ivoire, l'élevage contribue à environ 2 % du PIB national. Le recensement agricole de 2001 avait dénombré 360 000 éleveurs sur toute l'étendue du pays. N'appartenant pas à l'espace sahélio-soudanais, grande région d'élevage traditionnel ouest-africaine, la Côte d'Ivoire a toujours importé l'essentiel des produits animaux consommés pour répondre à la demande urbaine croissante. Ainsi, en 2011, le pays a importé 83 % du lait et des produits laitiers, 58 % de la viande bovine, 46 % de la viande porcine et 32 % de celle des petits ruminants.
195. Outre les activités agricoles, la campagne abidjanaise est parsemée de nombreuses entreprises d'élevage qui pratiquent de façon artisanale dans les périphéries de la ville d'Abidjan. Les fermes d'élevage se partagent entre la production avicole et la production de porcins.
196. En 2012, le District comptait 127 155 têtes soit 2,55 % du cheptel national. L'élevage y est pratiqué de façon traditionnelle.

**Tableau 26 : Effectifs des cheptels dans le District – 2012**

Type	Abidjan	Côte d'Ivoire	% National
Bovins	<b>24 945</b>	<b>1 583 725</b>	<b>1,58</b>
Caprins	<b>45 399</b>	<b>1 339 038</b>	<b>3,39</b>
Ovins	<b>29 040</b>	<b>1 708 464</b>	<b>1,70</b>
Porcins	<b>27 772</b>	<b>353 021</b>	<b>7,87</b>

Sources : MIRAH – Annuaires statistiques 2007, 2012

#### **a) Elevage de bovins**

197. L'élevage de bovins représente environ 24 945 bêtes, soit 1,58 % du cheptel national pour une production de près de 500 tonnes de viandes soit 1,6 % de la production nationale.
198. Cette filière souffre d'une sous-exploitation monétaire et doit bénéficier de mesures visant la sensibilisation des propriétaires aux opportunités de la filière et de la mise en place d'unités de valorisation de sous-produits de l'élevage.

**Tableau 27: Chiffres clés de l'élevage des bovins dans le District Autonome – 2012**

		Abidjan	Côte d'Ivoire
Bovins	<b>Cheptel (Nb de têtes)</b>	<b>24 945</b>	<b>1 583 725</b>
	<b>Abattages (Nb de têtes)</b>	<b>4 528</b>	<b>287 507</b>
	<b>Viandes (Tonnes)</b>	<b>490</b>	<b>31 080</b>
	<b>Abats (Tonnes)</b>	<b>284</b>	<b>18 035</b>
	<b>Lait (Tonnes)</b>	<b>494</b>	<b>31 358</b>

Sources : MIRAH – Annuaires statistiques 2007, 2012

#### **b) Elevage des petits ruminants**

199. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Le District concentre près de 74 439 bêtes représentant 1,7 % d'ovins et 3,4 % de caprins au niveau national. La production s'établit à près de 350 tonnes de viandes soit 2,1 % de la production nationale de viandes de petits ruminants.

**Tableau 28 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins dans le District Autonome**

		Abidjan	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	29 040	1 708 464
	Abattages (Nb de têtes)	13 924	819 166
	Viandes (Tonnes)	216	12 697
	Abats (Tonnes)	87	5 119
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	45 399	1 339 038
	Abattages (Nb de têtes)	14 582	430 094
	Viandes (Tonnes)	136	3 999
	Abats (Tonnes)	55	1 612

Sources : MIRAH – Annuaires statistiques 2007, 2012

*c) Elevage de porcins*

200. Le District concentre un cheptel de porcins de 27 772 bêtes (7,9 % du cheptel national). Ce cheptel a permis en 2012 de produire près de 568 tonnes de viande porcine.

**Tableau 29 : Chiffres clés de l'élevage des porcins dans le District Autonome**

		Abidjan	Côte d'Ivoire
Porcins	Nb de têtes (Total)	27 772	353 021
	Viandes Totales (Tonnes)	568	7 215
	Abats total (Tonne)	121	1 541

Sources : MIRAH – Annuaires statistiques 2007, 2012

*d) Aviculture*

201. L'aviculture est bien développée dans le District Autonome d'Abidjan. En effet, sur 210 élevages de poules pondeuses au niveau national avant la crise de 2002 (crise militaire), le District Autonome en référençait 114.
202. Le District Autonome d'Abidjan compte plus de 40 exploitations possédant plus de 4 000 poulets de chair et pondeuses.

**Tableau 30: Chiffres clés de l'aviculture dans le District**

		Sous-préfectures	Effectif < 1 000	1 000 et 4 000	4 000 et 10 000	Effectif > 10 000	Total
Poulets de chair	Abobo	15	11	4	3	33	
	Anyama	25	12	5	3	45	
	Bingerville	50	25	0	1	76	
	PK 17	25	17	4	0	46	
	Port Bouët	22	10	5	3	40	
	<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>75</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>240</b>	
Pondeuses	Abobo	5	10	3	0	18	
	Anyama	6	2	2	2	12	
	Bingerville	2	3	4	2	11	
	PK 17	11	16	2	2	31	
	Port Bouët	6	8	1	0	15	
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>87</b>	

Source : FAO-2007

203. Le District Autonome d'Abidjan dispose d'un abattoir industriel de volailles. Cet abattoir qui est la propriété de la société SIPRA, a une capacité de 8 000 poulets par jour. L'abattage des volailles à l'abattoir est réservé aux fermes de la SIPRA ainsi qu'aux fermes intégrées.
204. Abidjan compte plus d'une vingtaine de tueries particulières de volailles. Ce sont des établissements composés d'un ou deux locaux au sein desquels est effectué l'abattage manuel suivi de l'éviscération et la préparation des carcasses pour les ménagères et les restaurants. Par ailleurs, dans les marchés de volailles, se sont développés des sites sommaires qui sont des lieux d'abattage des volailles. La capitale, Abidjan compte 54 marchés de volailles où est réalisé l'abattage de volailles. En 2001, le chiffre d'affaires de ce sous-secteur d'activités représentait 2,5 milliards FCFA et environ 2 millions de volailles abattues.
205. Les usines de fabrication des aliments sont au nombre de douze et sont toutes situées près d'Abidjan. La production d'aliments complets de volailles est passée de 101 306 tonnes en 1996 à 77 213 tonnes en 2003 puis à 63 913 tonnes en 2003. Ceci représente une baisse graduelle qui va de pair avec la baisse des effectifs de poussins chair et ponte mis en place. Elle est due également à l'augmentation de la fabrication d'aliments à la ferme par des producteurs qui autrefois achetaient de l'aliment industriel.

### **II.1.1.3 Structuration du secteur agricole**

#### *a) Equipements agricoles*

206. En dehors de quelques structures agricoles d'envergure et totalement privées telles que la SAPH ou PALMCI qui utilisent des engins agricoles mécanisés, la majorité des exploitants réalise encore les travaux agricoles manuellement. Ceci explique, entre autres, le faible rendement des surfaces agricoles.
207. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés puisque plus de 70 % des ménages travaillent encore manuellement sur les parcelles du District.

*Tableau 31 : Types de labour pratiqués sur les parcelles du District*

% sans labour	% Manuel	% Tracté	% Motorisé
<b>26,86 %</b>	<b>73,14 %</b>	-	-

Source : MINAGRI - RNA 2001

208. Selon le RNA 2001, le District autonome d'Abidjan concentre à lui seul près de 50 % de pulvérisateurs, 27 % des bascules, 24 % des brouettes et ne compte aucun appareil ULV.

*Tableau 32 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels*

Type de matériel	Ménages qui en disposent	% National
<b>Brouette</b>	22 525	23,6
<b>Presse manioc</b>	17 642	8,7
<b>Pulvérisateur</b>	4 883	47,6
<b>Atomiseur</b>	1 103	6,1
<b>Bascule</b>	630	26,9
<b>Tronçonneuse</b>	788	4,1
<b>Bac à fermentation</b>	1103	0,7
<b>Appareil ULV</b>	0	0,0
<b>Poudreuse</b>	158	1,9
<b>Décortiqueuse d'arachide</b>	158	0,1
<b>Egreneuse</b>	158	1,1
<b>Autres</b>	788	1,3

Source : MINAGRI - RNA 2001

209. Le gros matériel du District Autonome d'Abidjan est constitué pour l'essentiel de presse à huile (avec plus de 13 % du total national), de broyeuses de manioc (17 % du total national) et 7 % du total national des tracteurs.

*Tableau 33 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel*

Type de matériel	Ménages qui en disposent	% National
<b>Presse huile</b>	1 260	13,9
<b>Broyeuse de manioc</b>	1 260	16,9
<b>Tracteur</b>	630	7,0
<b>Groupe électrogène</b>	315	5,0
<b>Motopompe</b>	158	6,7
<b>Autres</b>	315	9,6

Source : MINAGRI – RNA 2001

**b) Sociétés coopératives agricoles**

210. La structuration des acteurs en sociétés coopératives agricoles est révélatrice du niveau de maturité du secteur. Ainsi, très peu de sociétés coopératives agréées par le Comité Technique Régional d'Agrément des Coopératives dont dénombrées dans le District. Par ailleurs, plusieurs sociétés coopératives de commercialisation de produits vivriers sont présentes dans le District et sont tenues principalement par les femmes.
211. Afin d'acquérir du matériel et des intrants à des tarifs plus intéressants, les agriculteurs créent des sociétés coopératives agricoles. À ces sociétés coopératives, s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

**Tableau 34 : Structures d'accompagnement agricole**

Structure	Filières couvertes	Missions
ANADER	Toutes les filières (cultures de rente, cultures vivrières, cultures maraîchères, élevage)	Vulgarisation agricole, Encadrement agricole
CNRA	Toutes les filières	Recherche appliquée, production de semences de base, surveillance épidémiologique
Conseil Café– Cacao	Café et cacao	Suivi et contrôle de la qualité, suivi du respect du prix garanti, régulation de la commercialisation
SAPH	Hévéa	Encadrement agricole, production de plants
ONDR	Riz	Appui au développement de l'activité rizicole
Chambre d'agriculture	Toutes les filières	Professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles

Source : MINAGRI – RNA 2001

212. En outre, la Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :

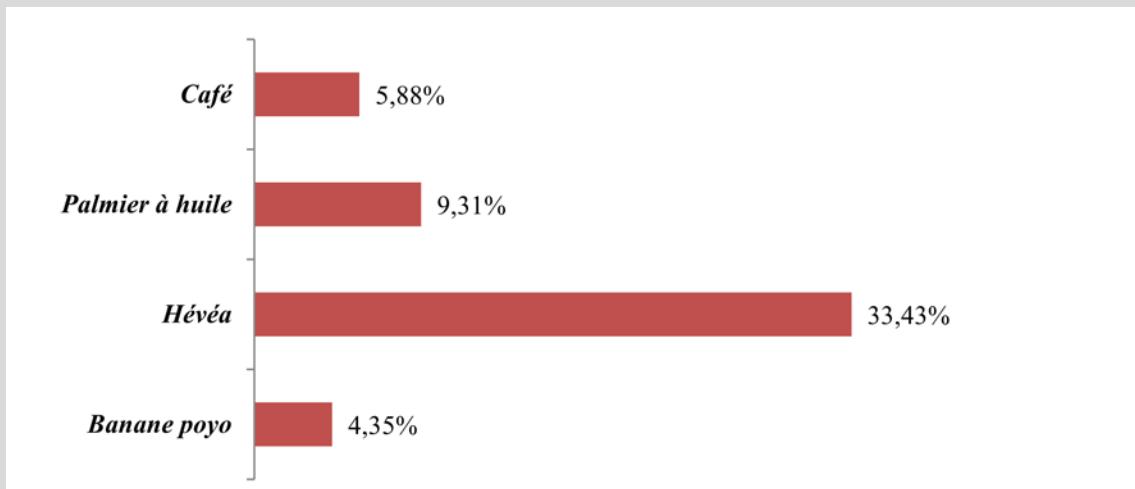
- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
- La défense des intérêts des producteurs ;
- La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
- La valorisation du métier d'agriculteur.

213. Ces fédérations sont :

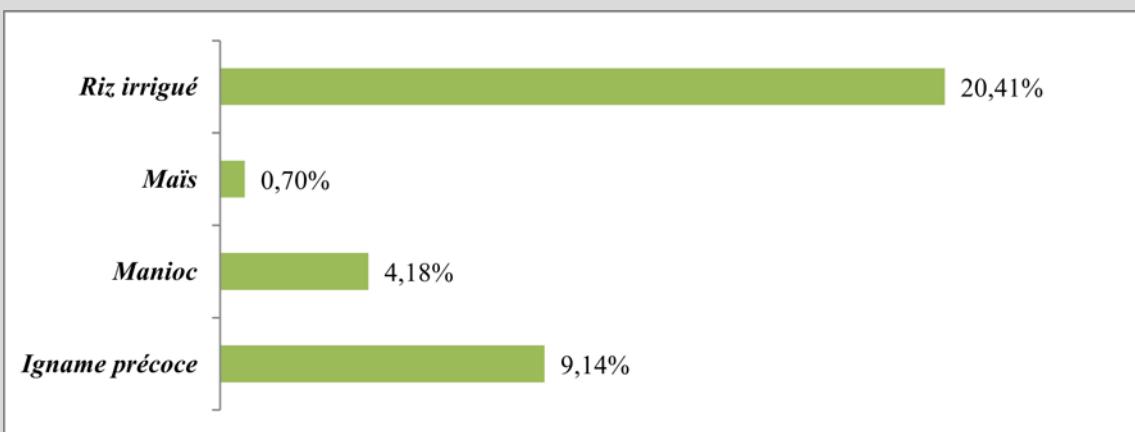
- La fédération des sociétés coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des sociétés coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des sociétés coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

**Chiffres clés 12 : Agriculture**

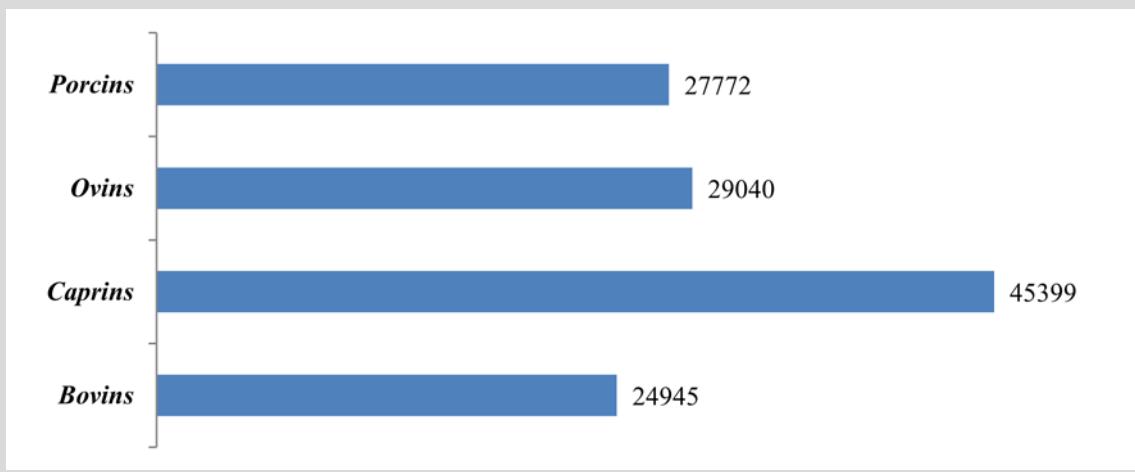
**Par de la production des principales cultures de rente du District (% National)**



**Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)**



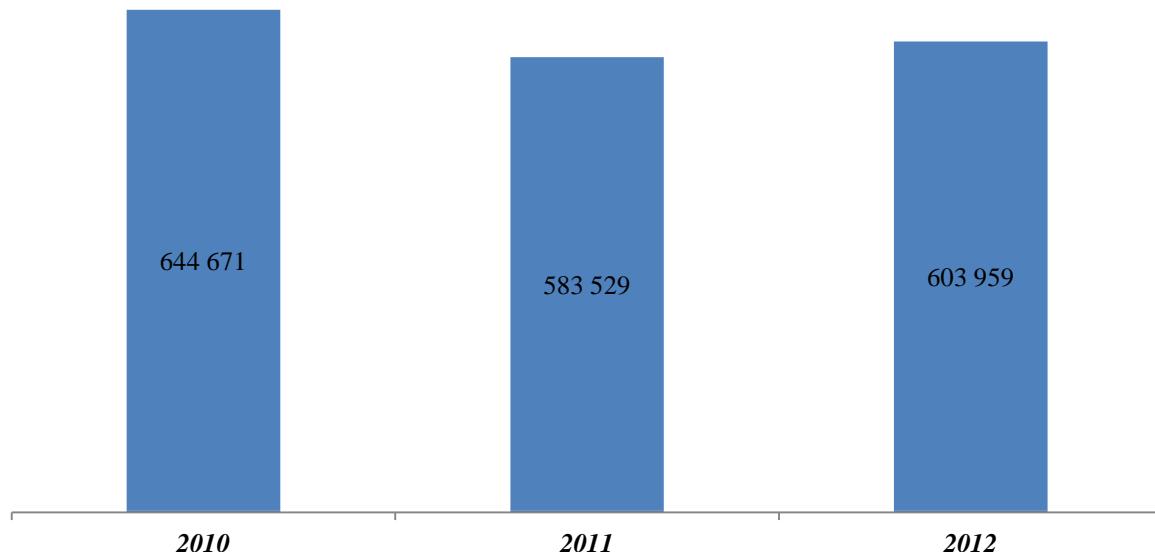
**Elevage (Nombre de têtes)**



## **II.1.2 Secteur halieutique**

214. Le District Autonome d'Abidjan possède un réseau hydrographique favorable aux activités halieutiques, offrant un plan d'eau très diversifié (façade atlantique, Golfe de Guinée et lagunes), lui permettant de pratiquer plusieurs types de pêche.

**Figure 18 : Evolution cumulée des produits de la pêche dans le District Autonome d'Abidjan (tonnes)**

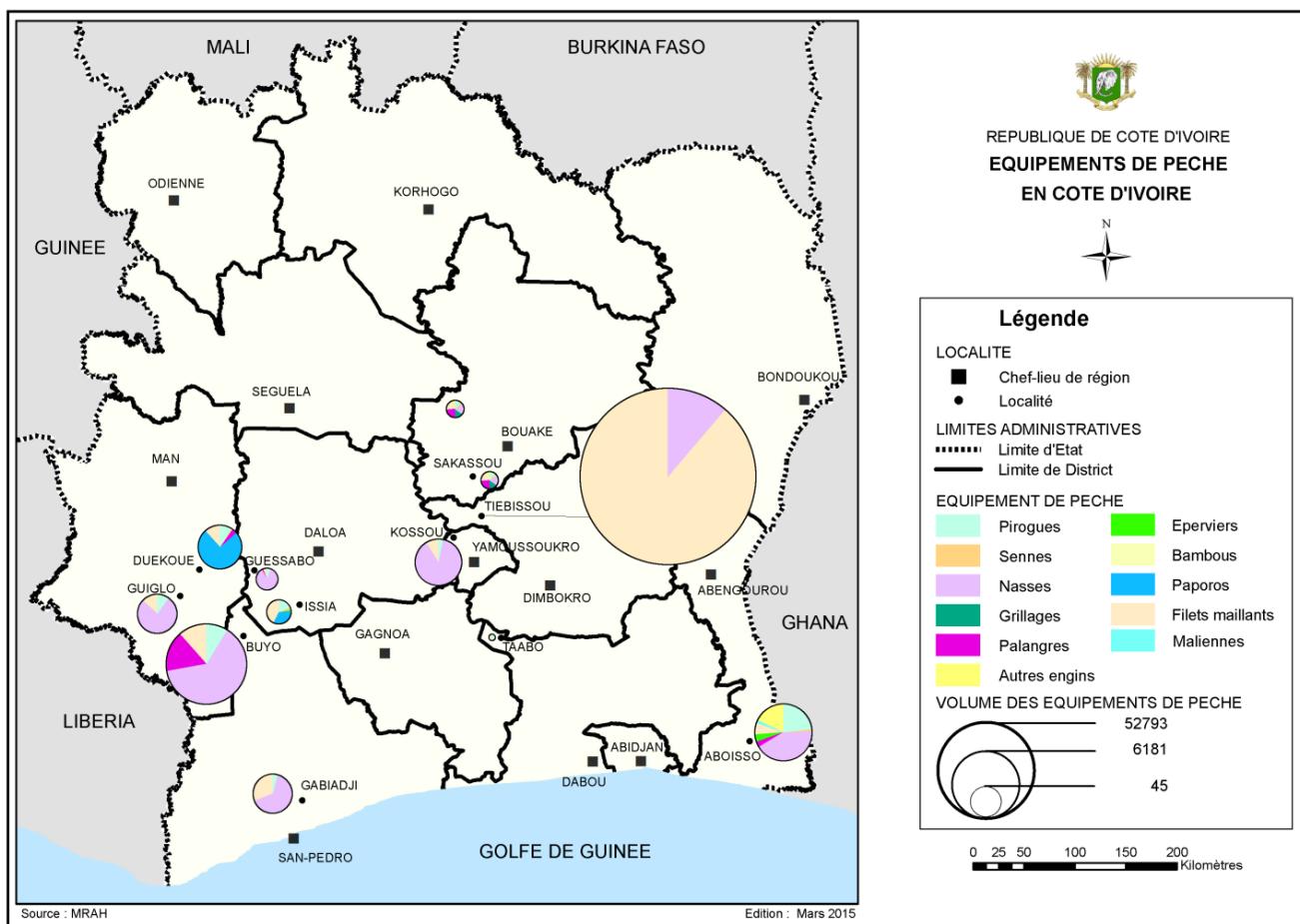


Source : Port Autonome d'Abidjan – 2013

### **II.1.2.1 Pêche artisanale maritime et lagunaire**

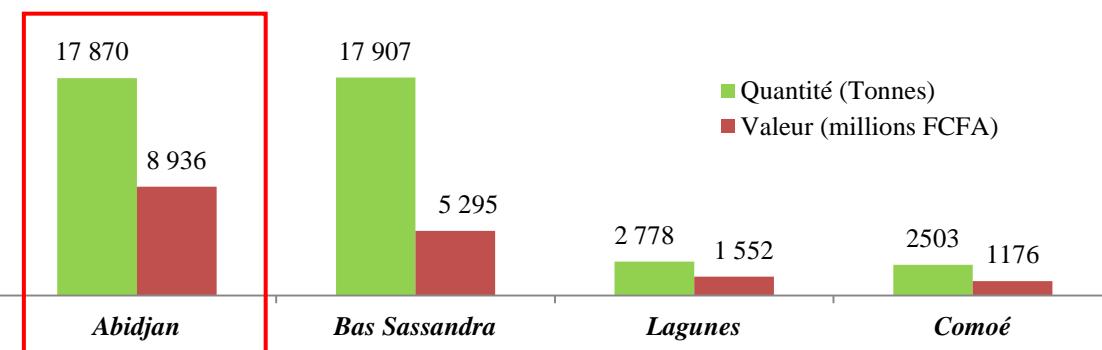
215. La pêche artisanale maritime et lagunaire se pratique sur l'ensemble du littoral ivoirien, à l'intérieur des 2 miles marins du plateau continental.
216. Les techniques de pêche sont très diversifiées et ciblent des espèces bien définies :
- Les sennes tournantes pour la capture des petits pélagiques: les sardines et les harengs ;
  - Le filet maillant dérivant d'environ 2 500 mètres de longueur pour la capture des grands pélagiques migrateurs: bonite, thonine, voilier, marlin, espadon et divers requins. Ces filets capturent également les thons, les raies, les coryphènes, les tortues;
  - Les sennes de plage, longues de 1 000 mètres et à très petites mailles (10 mm de maille étirée) sont peu sélectives ;
  - Le filet maillant pour la capture des espèces démersales et les crustacés ;
  - La palangrotte pour l'exploitation des fonds rocheux et pour la capture d'espèces nobles telles que le mérou, la dorade, le pageot rouge ou encore la carpe rouge.
217. Ces activités de pêche requièrent des engins adaptés à chacune des techniques utilisées :
- Les grandes pirogues de plus de 12 mètres ;
  - Les pirogues moyennes ;
  - Les pirogues de diverses tailles qui ciblent uniquement les poissons démersaux et les crustacés.

**Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire**



218. Le District Autonome d'Abidjan représente naturellement l'un des principaux lieux débarquement de la pêche artisanale maritime. Cette pêche, à l'image des autres Districts, est majoritairement dominée par les pêcheurs en provenance de la sous-région ouest-Africaine. Ils se répartissent entre les Ghanéens et les Libériens, les Ivoiriens n'occupant qu'une faible part parmi les pêcheurs.
219. Le District Autonome d'Abidjan est le plus important pourvoyeur de la filière à l'échelle nationale, avec 43 % de la quantité produite et 52 % de valeur ajoutée, devançant les Districts du Bas-Sassandra, des Lagunes et de la Comoé.

**Figure 19 : Répartition des apports en valeur et en production pour la pêche artisanale maritime et lagunaire**



Source : MRAM – Enquête cadre de la pêche artisanale continentale, 2013

### **II.1.2.2 Pêche industrielle**

220. La pêche industrielle est subdivisée en pêche industrielle chalutière, sardinière, thonière et crevettière.

**Tableau 35 : Evolution de la production de pêche industrielle dans le District d'Abidjan (en tonnes)**

Type	2010	2011	2012	Variation 2010 / 2012 (%)	Variation 2011 / 2012 (%)
Thons congelés	303 348	271 900	274 277	- 9,60	0,9
Autres poissons congelés	307 975	278 464	279 099	- 9,40	0,2
<b>Pêche industrielle</b>	<b>611 324</b>	<b>550 376</b>	<b>553 376</b>	<b>- 9,50</b>	<b>0,5</b>
Pêche fraîche	8 937	5 141	20 233	126,40	293,6
Faux thons	22 357	24 181	27 012	20,80	11,7
Autres poissons	2 053	3 844	3 338	62,60	- 13,2
<b>Total Produits de la pêche</b>	<b>644 671</b>	<b>583 529</b>	<b>603 959</b>	<b>- 6,30</b>	<b>3,50</b>

Source : Port Autonome d'Abidjan – 2013

#### **a) La pêche chalutière**

221. Les chalutiers basés au port de pêche d'Abidjan pêchent sur les fonds aux alentours. Ils sont présents sur les fonds sablo-vaseux de l'est, près de Grand-Bassam et aux environs de San Pédro à l'ouest.
222. Sur la quarantaine d'espèces de poissons couramment enregistrées, une dizaine appartenant à 9 familles, totalise à elle seule plus de 80 % des captures chalutières.
223. Au cours de l'année 2005, un armement chinois fort de 9 chalutiers neufs, est venu rajeunir le parc chalutier ivoirien vétuste dont l'âge moyen se situe aux alentours de 34 ans (âge compris entre 10 et 40 ans). Les chalutiers ivoiriens enregistrent en moyenne 19 marées par an contre 44 pour les navires chinois avec des niveaux de rendement moyen qui se situent entre 8 484 kg/marée pour les premiers et 9 435 kg/marée pour les seconds.

#### **b) La pêche sardinière**

224. Sur les 23 espèces de poissons couramment répertoriées dans les captures des sardiniers, (appartenant à 16 familles), 6 espèces contribuent pour près de 97 % du total des débarquements, l'espèce dominante étant la Sardinella aurita (69,73 %).
225. Tout comme pour les chalutiers, le port de pêche d'Abidjan est leur seul port d'attache. Le nombre de marées par an est de 87 pour des apports moyens de 8 tonnes par marée.

#### **c) La pêche crevettière**

226. Bien que deux crevettiers soient répertoriés dans la liste de navires en activité au port de pêche d'Abidjan, les statistiques ne laissent apparaître aucune trace de capture de crevettes. Les derniers débarquements enregistrés datent de l'année 2000 avec 1 314 tonnes.

#### **d) La pêche thonière**

227. Une position géographique avantageuse et une politique volontariste de développement de l'industrie halieutique ont contribué à l'implantation d'une industrie thonière dynamique, faisant ainsi du port de pêche d'Abidjan le premier port thonier de la côte ouest-africaine avant Tema au Ghana et Dakar au Sénégal. La Côte d'Ivoire est aussi le sixième producteur mondial de thons.

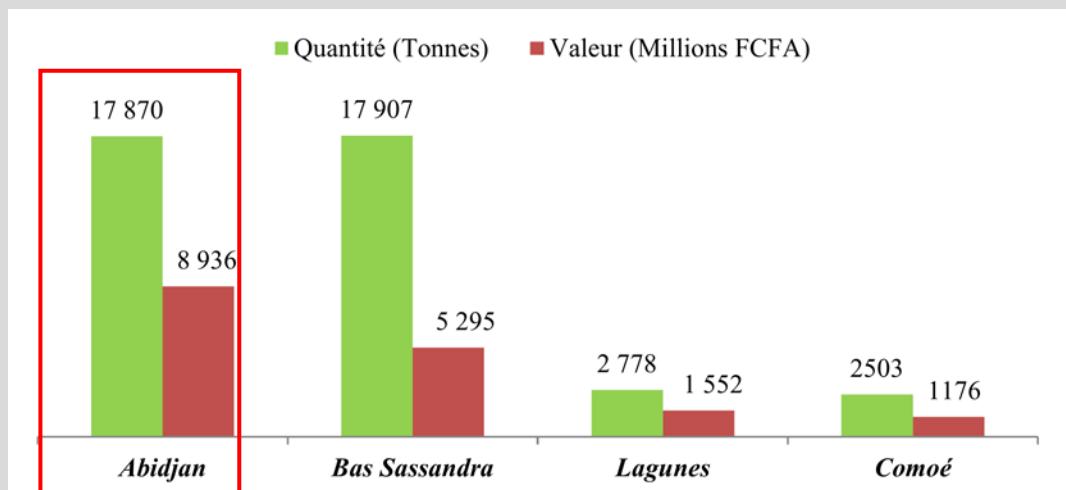
228. Le thon importé provient essentiellement des activités des thoniers senneurs européens (français et espagnols principalement) en activité dans l'ensemble de la sous-région et dans la ZEE de la Côte d'Ivoire et des thoniers ghanéens. Une partie du thon est transbordé et l'autre partie (plus de la moitié) alimente les trois unités industrielles de production de conserves (PFCI, SCODI et CATELLI).
229. Le port de pêche d'Abidjan représente la principale infrastructure de débarquement, de transbordement et d'avitaillage de l'activité thonière en Afrique de l'Ouest et le deuxième au monde. Chaque année, ce sont plus de 270 000 tonnes de thon qui transitent par le port d'Abidjan.
230. Parallèlement, une filière locale s'est développée dont l'importance économique et sociale est loin d'être négligeable. Cette filière, visiblement informelle, est connue sous le nom de secteur du « faux-poisson » ou du « faux-thon ».
231. Le « faux-poisson » est constitué par l'ensemble des thons qui ne correspondent pas aux normes des conserveries : de petite taille, abîmés ou mal conservés.
232. Le « faux-poisson » est très largement consommé à Abidjan et, dans une moindre mesure, à l'intérieur du pays après avoir été fumé pour assurer sa conservation. Une fraction de ce produit fumé est également exportée vers les pays de la sous-région. Il constitue pour les populations urbaines les plus défavorisées une source de protéines bon marché.

### **II.1.2.3 Structuration du secteur halieutique**

233. Les pêcheurs artisans, les armateurs, les pisciculteurs, les mareyeurs, les transformateurs, les importateurs de poisson congelé et les conserveries se sont inscrits dans une dynamique d'organisation pour un dialogue plus efficace avec les administrations et les partenaires à travers divers associations et groupements de types corporatistes. Ainsi ont vu le jour différentes fédérations et sociétés coopératives dont les principales sont :
- La FENACOPECI : la Fédération Nationale des Coopératives de Pêche de Côte d'Ivoire ;
  - L'ANAQUACI : l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire ;
  - L'UAPF : l'Union des Armateurs à la Pêche Fraîche.

#### **Chiffres clés 13 : Secteur halieutique**

##### **Pêche maritime et lagunaire**



##### **Pêche industrielle**

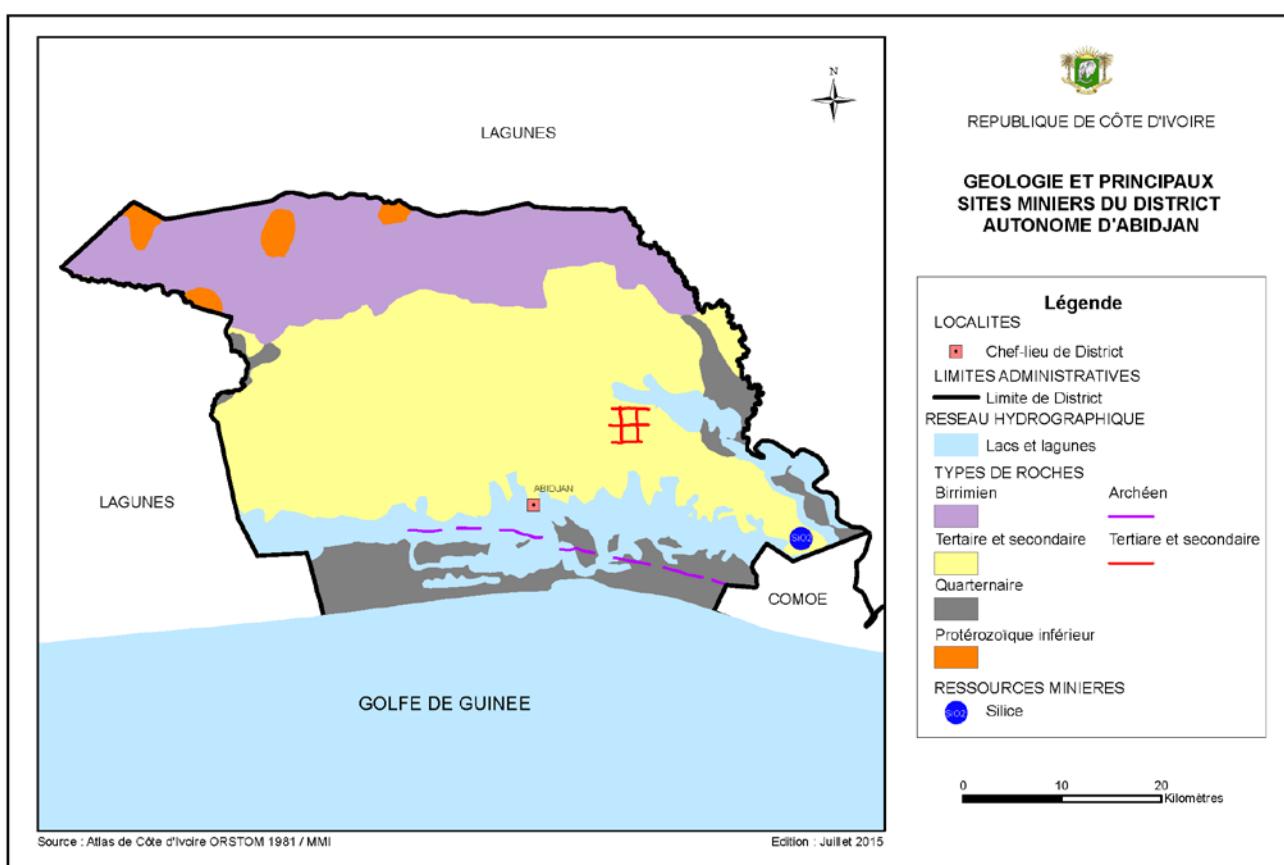
- 4 types de pêche : chalutière, sardinière, crevettière, thonière
- Production totale (2012) : 604 000 tonnes

## II.1.3 Mines et carrières

### II.1.3.1 Ressources minières

234. Le sous-sol ivoirien recèle notamment de l'or, du manganèse, du diamant, du fer, du nickel et du cuivre, mais seuls l'or et le manganèse sont extraits de manière industrielle. L'activité minière ne représente pas plus de 5 % du Produit Intérieur Brut du pays, selon les données officielles.
235. Liée à l'industrie du bâtiment, l'extraction du sable de construction compte de nombreuses carrières sur la route de Grand-Bassam et des carrières de graviers dispersées autour d'Adiopdoumé, et Ahoué. Par ailleurs, d'importantes carrières de sable existent à proximité de Songon.

*Carte 24 : Géologie du District Autonome d'Abidjan*



236. L'évolution des exportations des produits miniers est très forte. En effet, pour le cas de Zinc concentré par exemple, son exportation de 2011 à 2013 croît très fortement, pour afficher une variation 2013/2012 de 28 325 %.

*Tableau 36 : Evolution des exportations des produits miniers (Tonnes)*

Minerai	2011	2012	2013	Variation (%) 2013/2012
Or	ND	ND	ND	ND
Manganèse	67 513	120 594	296 165	145
Zinc concentré	106	116	32 974	28325
<b>Total Exportations</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>

Source : Port Autonome d'Abidjan – 2013

237. L'exploitation artisanale de l'or conjuguée aux activités d'orpailage a des conséquences néfastes sur l'environnement telles que la transformation physico-chimique de l'eau et le danger radioactif lié à l'utilisation du mercure dans l'amalgamation.

238. Pour sécuriser les ressources en or et lutter contre l'orpailage clandestin, l'Etat de Côte d'Ivoire a consenti récemment à de nombreux efforts à travers la mise en place de plusieurs mesures visant l'identification et la sécurisation des sites et carrières, et au déguerpissement des orpailleurs.

### **II.1.3.2 Structuration du secteur minier**

239. Alors que le District Autonome possède un potentiel minier avéré, le poids de ce secteur dans l'économie est très limité. Ainsi, malgré le code minier, qui encourage les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays, les investissements sont faibles compte tenu des contraintes structurelles au sein du District, notamment :

- Le manque de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
- Le manque d'infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières ;
- Le manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales dans la mesure du possible.

#### ***Chiffres clés 14 : Mines et carrières***

- 296 165 tonnes de manganèse exportés
- 32 974 tonnes de zinc exportés

#### ***Synthèse 4 : Secteur Primaire***

*Le secteur primaire dans le District Autonome d'Abidjan repose principalement sur la pêche, grâce à un réseau hydrographique favorable aux activités halieutiques qui offre un plan d'eau très diversifié (façade atlantique, golfe de Guinée et lagunes), lui permettant de pratiquer plusieurs types de pêche. En effet, hors mis la pêche artisanale maritime et lagunaire, qui octroie au District le statut de 1<sup>er</sup> pourvoyeur de la filière à l'échelle nationale, celui-ci est surtout réputé pour sa pêche industrielle, plus particulièrement la pêche thonière. A cet égard, le port de pêche d'Abidjan est le plus important port thonier de la région ouest-africaine, aidée par une position géographique avantageuse et des infrastructures modernes.*

*Par ailleurs, l'agriculture ne représente qu'une faible part dans le paysage économique du District. Elle est limitée à quelques palmeraies, des plantations de bananiers à l'ouest ainsi que des cultures fruitières dont les productions sont destinées exclusivement à l'exportation.*

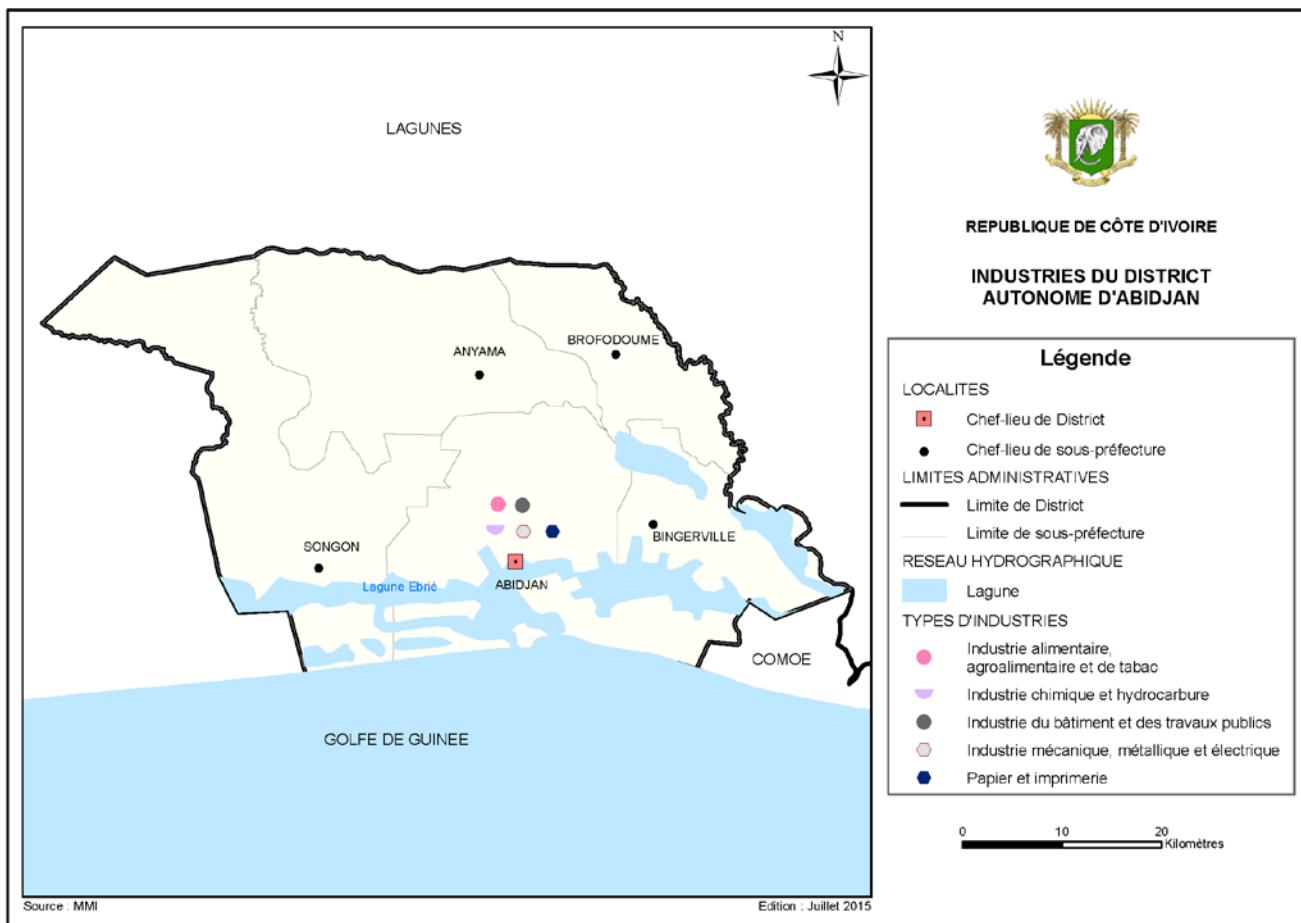
*Enfin, et à l'image de l'agriculture, le potentiel minier propre au District Autonome d'Abidjan est relativement faible. Le District représente plus un hub d'exportation de l'ensemble des minerais dont regorge le sous-sol ivoirien et qui provient des autres Districts du pays.*

## **Chapitre 2. Secteur secondaire**

### **II.2.1 Industrie**

240. L'industrie ivoirienne est caractérisée par sa diversité, ainsi que par sa grande sensibilité à la conjoncture économique et à l'environnement sociopolitique. Elle est dominée par le secteur privé formel et elle comprenait 24 branches en 2008.
241. Une forte concentration des entreprises industrielles est constatée à Abidjan, puisque la capitale économique compte 92,8 % des 2 822 établissements et unités industriels installés.
242. Le District Autonome d'Abidjan compte 3 zones industrielles :
- La zone industrielle de Yopougon (645 ha) ;
  - La zone industrielle de Koumassi (120 ha) ;
  - La zone industrielle de Vridi (120 ha).
243. Une nouvelle zone industrielle est en cours d'aménagement dans la ville d'Abidjan (site de PK 24 autoroute du nord). Cette zone qui s'étend sur une superficie de plus de 900 ha avec une capacité d'accueil de près de 300 entreprises ambitionne de régler les problèmes fonciers que connaît le secteur.
244. Ces zones sont utilisées à la fois par les industries lourdes telles que l'industrie chimique, mais aussi par l'industrie légère, représentée à travers les usines, les laboratoires, les ateliers de réparation automobile ou encore les réservoirs de stockage. Ces espaces dédiés ont permis à la Côte d'Ivoire de développer l'un des tissus industriels les plus denses de la CEDEAO. Cependant, ces zones industrielles sont confrontées à des problèmes majeurs, à savoir :
- La saturation et la forte pression foncière : à titre d'exemple, les zones industrielles n'occupent que 0,86 % du total des terrains aménagés dans le District Autonome d'Abidjan ;
  - Des infrastructures publiques mal entretenues ;
  - Les occupations irrégulières des zones industrielles par les habitants.

**Carte 25 : Principales industries du District**



### II.2.1.1 Filière agroalimentaire

245. La filière agroalimentaire ivoirienne, composante de l'agro-industrie, représente plus de 700 entreprises, emploie en 2008 environ 30 000 personnes et réalise plus de 3 000 milliards FCFA de chiffre d'affaires annuel. Un certain nombre d'activités sont représentées dans ce secteur, les principales étant la meunerie, la transformation du café et du cacao, des fruits et des volailles. La production de boissons préparées et de conserves de poisson sont également des activités très rentables. De nombreux groupes mondiaux sont présents dans ses différentes composantes. La filière agricole et les activités industrielles qui lui sont liées sont l'un des principaux moteurs de croissance du pays.

246. Les groupes industriels phares opérant dans cette filière sont notamment<sup>20</sup> :

- **Les Grands Moulins d'Abidjan (GMA)** : Filière du Groupe MIMRAN, les GMA ont été créés en 1963. Evoluant dans le secteur de la meunerie, les Grands Moulins d'Abidjan commercialisent de la farine 100 % blé et des produits dérivés à destination du marché national et de la sous-région ouest-africaine.
- **SUCAF** : Née en 1997 suite à la privatisation de la SODESUCRE, la SUCAF Côte d'Ivoire, filiale du groupe SOMDIAA, est une société agro-industrielle qui fabrique et commercialise du sucre de canne.
- **SOLIBRA** : Appartenant au Groupe français BGI (Brasseries et Glacières Internationales), la SOLIBRA est une société agro-industrielle qui a pour objet l'exploitation de malteries, brasseries et limonaderies ainsi que la fabrication et le commerce de tous types de bières, boissons gazeuses, eaux minérales et quelques produits alimentaires. La SOLIBRA domine ce

<sup>20</sup> Non exhaustif

secteur à fort taux de croissance en produisant annuellement plus d'un million d'hectolitres de bière et 400 000 hectolitres de boisson gazeuse. Son patrimoine industriel comprend 4 usines de production :

- L'usine de Treichville, spécialisée dans la fabrication des bières ;
- L'usine de Yopougon, spécialisée dans la fabrication des boissons gazeuses ;
- L'usine de Yopougon Toits Rouges, spécialisée dans la mise en bouteille de l'eau minérale ;
- L'usine de Bouaflé qui cumule la fabrication des bières et des boissons gazeuses.

247. Les cultures du café-cacao sont transformées localement à hauteur de 3 à 4 % pour le café et 30 à 40 % pour le cacao. Toutefois, ces proportions industrielles seront revues à la hausse selon un vaste programme d'industrialisation élaboré par le Ministère des Mines et de l'Industrie.
248. La transformation locale des produits agroalimentaires tels que la mangue, l'ananas, la banane, les agrumes ou encore la papaye est encore faible. Les unités de transformation qui existent ont encore du mal à investir pleinement le marché local. Depuis le retrait d'Unilever des oléagineux, en 2009, le Groupe SIFCA a récupéré la production nationale d'huile alimentaire.
249. Trois conserveries de thon d'une capacité de production annuelle de 110 000 tonnes opèrent au niveau du Port Autonome d'Abidjan, employant 3 000 personnes et générant 4 000 emplois indirects. Les principaux produits finis sont les conserves de thon et les longes de thon. Avec ses trois usines (« Conserves de thon et épices », « Société de Conserverie de Côte d'Ivoire » –SCODI- et « Pêche et Froid de Côte d'Ivoire » -PFCI- détenues par le groupe Thunnus Overseas), Abidjan s'impose comme l'un des plus grands exportateurs de thon en conserve du continent africain. La filière représente la quatrième richesse exportée du pays avec plus de 150 milliards FCFA de chiffre d'affaires annuel réalisé en 2012, loin devant celui de l'industrie laitière par exemple. A elles seules, les exportations de conserves et de longes de thon représentent plus de 95 % de la valeur totale des exportations ivoiriennes de produits de la mer. Ces trois conserveries contribuent largement à l'excédent en valeur de la balance commerciale des produits halieutiques, alors qu'en volume celle-ci est déficitaire.
250. Ce sont au total une quinzaine de sociétés agréées en qualité d'importateurs qui interviennent dans ce secteur moderne et intégré et qui s'appuient sur un réseau d'entrepôts frigorifiques d'environ 70 000 tonnes de capacité de stockage. L'existence de ces infrastructures contribue à attirer de nombreux opérateurs du secteur au port d'Abidjan. De plus, et dans le cadre de la modernisation du port de pêche, un môle de plus de 8 hectares et d'un coût global de 29 milliards de FCFA, est en projet pour l'installation de nouvelles unités industrielles de transformation de thon.
251. Grâce à des investissements importants et à la mise en application du concept HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), les usines sont aux normes sanitaires internationalement reconnues. Pour améliorer leur niveau de compétitivité sur le marché international, notamment européen, la Côte d'Ivoire a pris des mesures de soutien en leur conférant le statut d'entreprise franche de transformation des produits de pêche.
252. La transformation des produits de pêche est dominée par le fumage de poisson, qui s'inscrit dans le paysage sous trois formes :
- Pêche artisanale-fumage à Vridi ;
  - Pêche industrielle-fumage pratiquée par des compagnies féminines ghanéennes situées sur la route de Grand-Bassam,
  - Pêche industrielle-fumage pratiquée par des professionnels masculins d'origine malienne ou burkinabé, regroupés en divers points de la baie du Banco, et surtout dans la vallée proche de la société Motoragri, sur la route d'Abobo.
253. La filière a enregistré une progression de 22,4 % depuis 2010. Si en 2011 ces marges de progression étaient presque inexistantes du fait de la crise postélectorale, le secteur a connu à partir de 2012 une embellie importante avec la renaissance économique de la Côte d'Ivoire. Les industriels du secteur sont très optimistes quant aux perspectives avec une demande intérieure en produits agroalimentaires en forte augmentation.

### **Zoom 1 : Les Grands Moulins d'Abidjan**

*Filiale du Groupe MIMRAN créée en 1963, la société les Grands Moulins d'Abidjan (GMA) est le leader dans le secteur de la meunerie en Côte d'Ivoire. La société importe du blé d'une qualité de choix (de France, Etats-Unis et Canada principalement), pour produire et commercialiser de la farine 100 % blé et autres produits dérivés à destination du marché national et de la sous-région ouest africaine.*

*Avec un chiffre d'affaires de plus de 50 milliards de FCFA, et plus de 250 employés, les GMA jouent un rôle majeur dans l'économie ivoirienne. Ils disposent de deux chaînes de production entièrement mécanisées et automatisées, d'une capacité totale dépassant les 1 200 tonnes de blé par jour.*

*Les GMA produisent ainsi différentes gammes de produits, adaptés aux besoins de la clientèle locale et dont les principaux sont :*

- *La farine boulangère ;*
- *La farine superfine ;*
- *La farine complète ;*
- *La farine pâtissière ;*
- *La farine biscuiterie.*

*Les GMA valorisent également les sous-produits issus de la fabrication des farines. Il s'agit notamment du son de blé, transformé en aliments pour bétail. En effet, le son représente une excellente source d'éléments nutritifs largement utilisée dans l'alimentation animale. De plus cette offre de produits vise également à faciliter le développement de la filière élevage au niveau national et sous-régional.*



*Photo 3 : Silos de stockage des Grands Moulins d'Abidjan © 2014*

*En outre, la société dispose d'un département qualité bien structuré qui supervise la qualité de la production aussi bien en amont qu'en aval de l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, celui-ci est en charge du contrôle de la matière première reçue jusqu'au pesage des camions à la livraison, en passant par les modes opératoires et le contrôle des procédures au sein de son laboratoire.*

*Enfin, les GMA accordent une importance particulière au volet sociétal, à travers la création du centre de formation en boulangerie, servant à former plusieurs stagiaires aux différents métiers de la boulangerie et contribuant, en partie, à lutter contre le chômage et le désœuvrement des jeunes en difficulté.*

### **II.2.1.2 Filière Bois**

254. Pour le bois en grume, 331 000 tonnes ont été exportées au titre de l'année 2013, contre 185 000 tonnes en 2012, soit une hausse de 78,5 %.
255. En ce qui concerne le bois débité, 106 000 tonnes ont été exportées en 2013, contre environ 48 000 tonnes en 2012, soit une hausse de 122,3 %.

#### ***Chiffres clés 15 : Industrie***

---

- *24 branches d'activé (2008)*
- *90 % des unités industrielles de Côte d'Ivoire installées à Abidjan*
- *3 zones industrielles principales et une autre en cours d'aménagement*
- *1 chantier naval*
- *331 000 tonnes de bois en grume*
- *106 000 tonnes de bois débité*

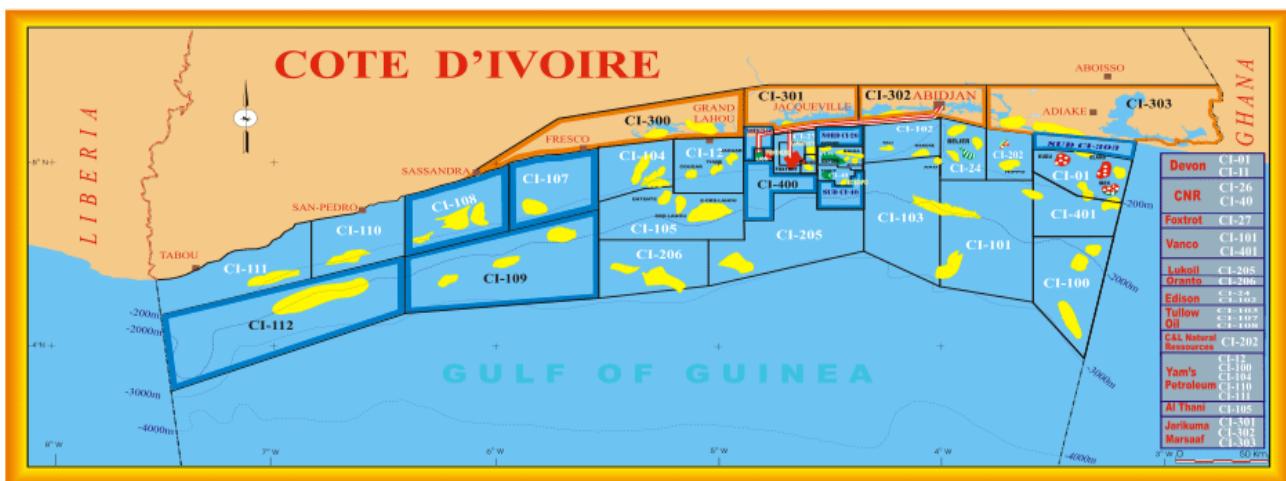
## II.2.2 Pétrole et gaz

256. Les combustibles minéraux font partie des secteurs émergents les plus importants de Côte d'Ivoire, offrant des perspectives d'investissements prometteuses. En effet, avec ses importantes réserves de pétrole et de gaz, le secteur des hydrocarbures représente un gisement de croissance qui commence à prendre une place prépondérante dans l'économie ivoirienne.
257. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire compte plus de 200 puits forés qui se composent de 103 puits d'exploration, 59 puits de développement, le reste étant des puits d'évaluation et de délinéation<sup>21</sup>.
258. En termes de réserves, l'exploration a révélé un potentiel du bassin relativement riche, notamment dans les eaux profondes à très profondes. Les réserves récupérables restantes (champs en production et en attente de développement) sont estimées à 339 millions de barils de pétrole brut et 1 240 milliards de pieds cubes de gaz naturel. À titre de comparaison, ces réserves de pétrole brut représentent moins de 6 mois de production pour un pays comme le Nigéria qui produit entre 2 et 2,5 millions de barils par jour. Mis à part les gisements appréciables Baobab et Espoir pour le pétrole brut, Foxtrot pour le gaz naturel, la plupart des réserves sont situées dans de petits gisements satellites.

### II.2.2.1 Pétrole

259. Avec une raffinerie à Abidjan, troisième en importance après celles de Lagos et Port Soudan, la Côte d'Ivoire exporte de l'énergie vers les pays européens, les Etats-Unis et de nombreux pays africains, dont le Nigeria, le Ghana, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo.
260. L'ensemble des ressources pétrolières sont situées au large d'Abidjan et du département de Jacqueville. Ces ressources se répartissent sur 33 blocs pétroliers, dont 19 ont été attribués à 11 compagnies pétrolières. 14 blocs sont libres.

*Carte 26 : Bassin pétrolier ivoirien et blocs pétroliers*



Source : Ministère du Pétrole et de l'Energie, 2014

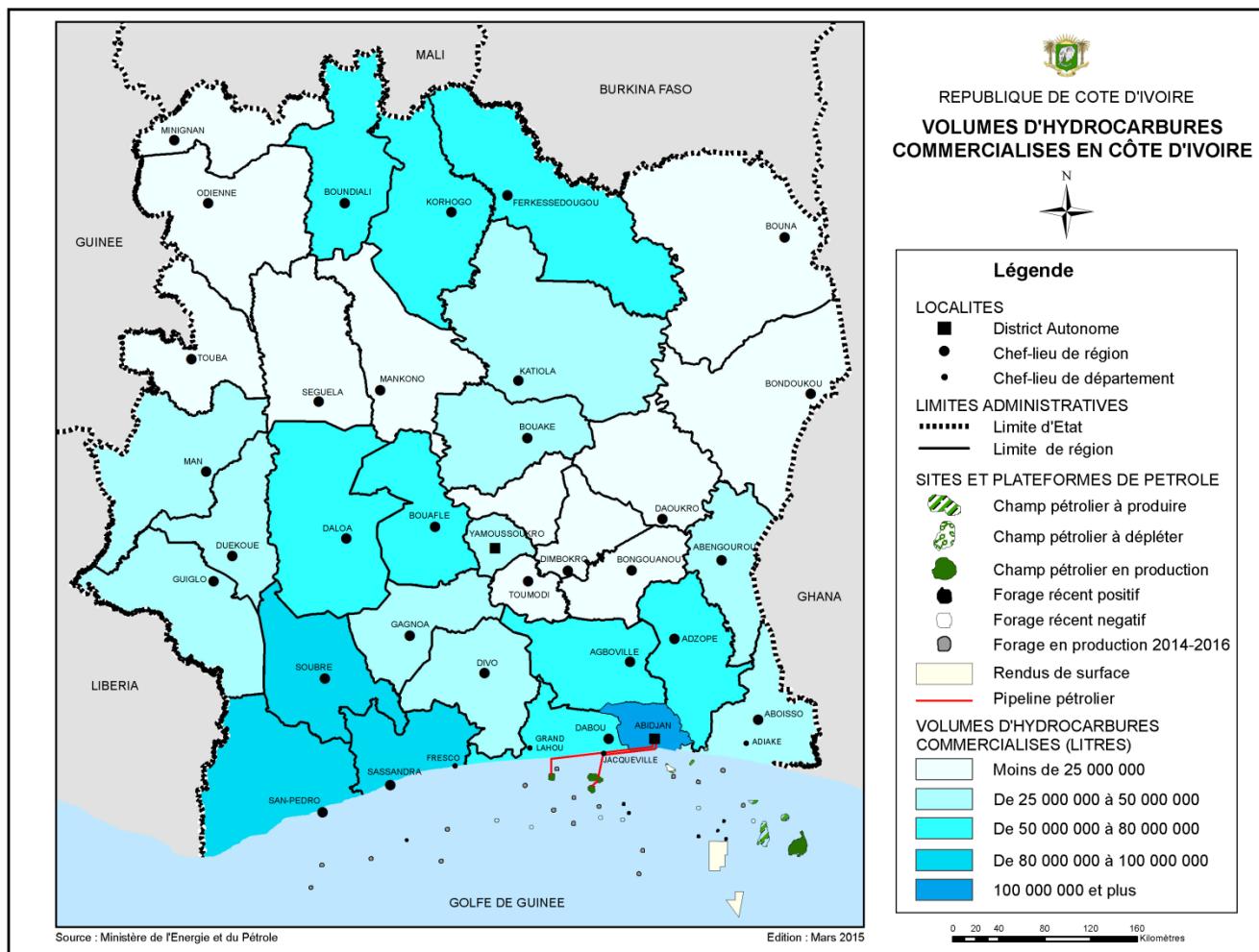
#### a) Production

261. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont importés depuis le Nigéria essentiellement.

<sup>21</sup> Cf. Glossaire

262. Le secteur de la distribution des produits raffinés du pétrole démontre le poids du District Autonome d'Abidjan, avec près de 53 % du volume des produits raffinés commercialisés dans ce District.

**Carte 27 : Volumes de pétrole commercialisés en Côte d'Ivoire**



263. Quatre blocs pétroliers sont actuellement en production et réalisent à ce jour près de 50 000 barils/jour de pétrole brut contre 45 648 barils/jour de pétrole brut réalisés en 2008. La production de pétrole brut ivoirien est environ 40 fois moins élevée que celle du Nigéria.

**Tableau 37 : Production pétrolière (1<sup>er</sup> trimestre 2009)**

Blocs pétroliers	Production de pétrole brut (Barils)
Bloc 1	1 930 740
Bloc 2	2 439 247
Bloc 3	179 892
Bloc 4	51701
Total	2 351 593

Source : Ministère du Pétrole et de l'Energie

#### b) Contribution à l'économie ivoirienne

264. Au cours de l'année 2008, les exportations de pétrole brut ont représenté 15 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire. De plus, les activités de production d'hydrocarbures ont contribué à 3,6 % du PIB. Les revenus de l'Etat se sont ainsi chiffrés à 280 milliards de FCFA.

265. Ce montant tiré de la production pétrolière et gazière représente près de 31 % des revenus totaux du pays et est plus de 9 fois supérieur aux revenus réalisés par l'Etat dans ce secteur en 2007. Cela est dû notamment au recouvrement quasi total des coûts pétroliers sur un des blocs pétroliers majeurs.

**Tableau 38 : Evolution des revenus du secteur pétrolier et contribution aux revenus de l'Etat**

Année	Revenus de l'Etat (milliards de FCFA)	Part dans les revenus totaux
2006	66,5	9,3 %
2007	22,3	9,1 %
2008	280	30,8 %

Source : Ministère du Pétrole et de l'Energie, 2014

### **II.2.2.2 Gaz**

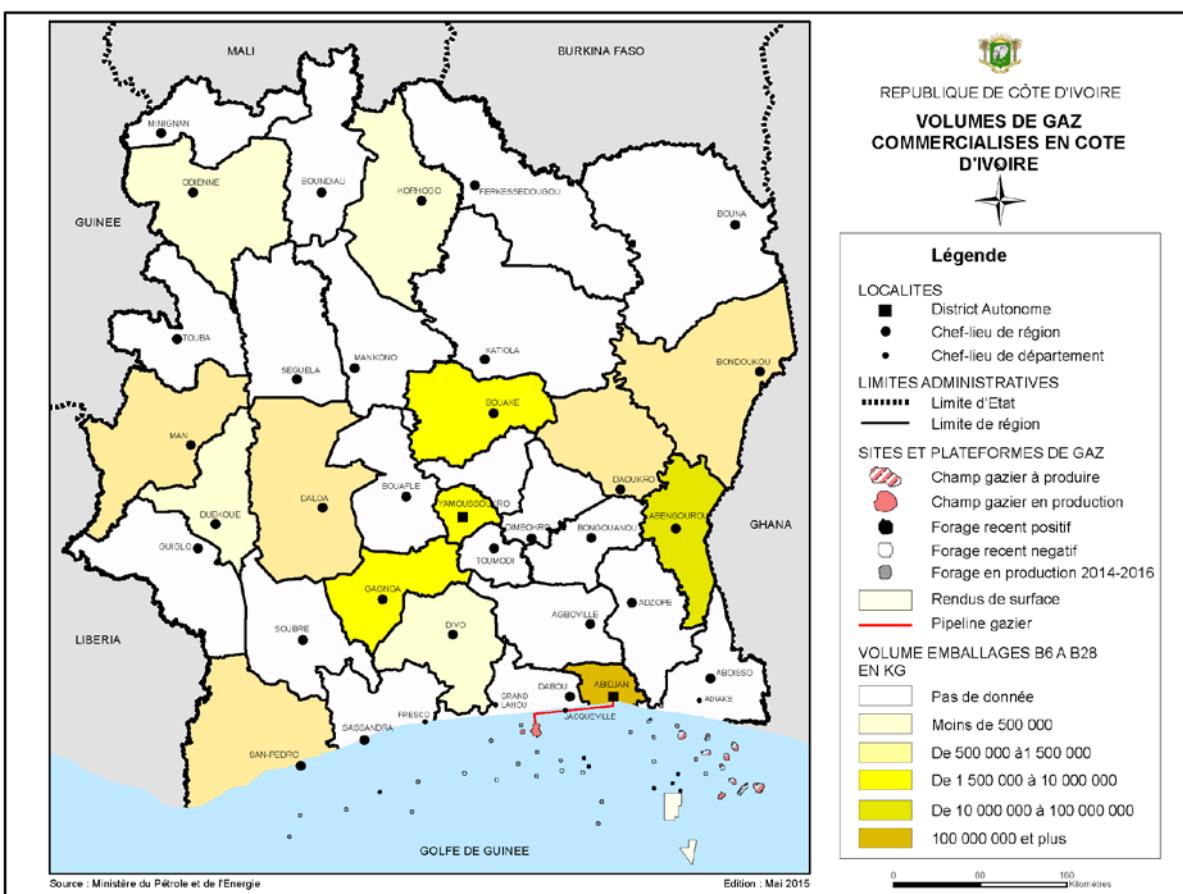
266. Le gaz naturel est exclusivement destiné au marché intérieur pour :

- La production d'électricité principalement, à près de 85 %, en alimentant les centrales thermiques d'Azito et de Vridi ;
- La production de gaz butane par l'usine Lion GPL ;
- Les usages énergétiques des industries ;
- L'autoconsommation des installations de production.

267. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité.

268. Le secteur du gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan,. En effet, avec 104 463 000 kg de gaz butane commercialisé, soit 84,2 % du volume commercialisé au niveau national, le District Autonome le District où la commercialisation est la plus élevée.

**Carte 28 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire**



269. Quatre blocs pétroliers sont actuellement en production et réalisent à 140 millions de pieds cubes/jour de gaz naturel contre 139 millions de pieds cubes/jour de gaz naturel réalisés en 2008.

**Tableau 39 : Production pétrolière et gazière (1<sup>er</sup> trimestre 2009)**

Blocs pétroliers	Production de gaz naturel (Millions de pieds cubes/jour)
<b>Bloc 1</b>	1 866
<b>Bloc 2</b>	1 653
<b>Bloc 3</b>	3 245
<b>Bloc 4</b>	5 932
<b>Total</b>	<b>12 696</b>

*Source : Ministère du Pétrole et de l'Energie*

### **II.2.2.3 Infrastructures**

270. Les infrastructures énergétiques de la Côte d'Ivoire se composent de :

- 4 installations de production de pétrole brut et de gaz naturel en mer, produisant, par jour, 50 000 barils de pétrole brut et 140 millions de pieds cubes de gaz naturel ;
- Des installations de stockage de pétrole brut en mer pour les bateaux et un réseau de canalisations de pétrole brut (oléoducs) pour les installations qui ne disposent pas de tanks de stockage sur place en mer ;
- Un réseau de transport de gaz naturel (gazoducs), avec une capacité de transport totale de 210 millions de pieds cubes/jour ;
- Une base logistique pétrolière à Vridi.

### **II.2.2.4 Approvisionnement et raffinage**

271. L'approvisionnement de la principale raffinerie de Côte d'Ivoire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), se fait essentiellement à partir d'un panel de pétrole brut en provenance du Nigeria. Le raffinage consiste en la fabrication des produits pétroliers finis pour le marché ivoirien et l'exportation. En effet, à partir d'un équipement de pointe, la SIR fabrique principalement les produits suivants :

- Le Butane à usage domestique et industriel ;
- Le Super sans plomb pour le carburant des automobiles ;
- Gasoil qui sert aux moteurs diesel ;
- Le pétrole lampant pour l'éclairage milieu rural ;
- Le kérèsène (Jet A1) à destination de l'aviation.



*Photo 4 : Raffinerie de la SIR © 2014*

272. Entre 25 % à 30 % de la production de la SIR approvisionnent le marché national. Le reste de la production est exporté. Le butane est le seul produit pétrolier pour lequel la production nationale n'arrive pas à satisfaire la demande nationale. Le déficit (environ 60 % de la consommation en 2008) est donc importé.
273. Le trafic maritime des quatre produits pétrolier s'est d'abord renforcé entre 2011 et 2012, passant de 6 673 000 tonne en 2011 à 8 529 450, mais il affiche néanmoins une baisse entre 2012 et 2013 avec une variation de – 9,3 %.

**Tableau 40 : Trafic maritime des produits pétroliers (Tonnes)**

Type de produit	2011	2012	2013	Variation (%) 2013/2012
Pétrole brut offshore	1 346 445	1 520 245	1 036 030	– 31,9
Pétrole brut	3 637 700	4 938 369	4 663 794	– 5,6
Produits semi-finis	4 949	53 406	87 539	63,9
Produits raffinés	3 029 812	3 537 674	2 989 003	– 15,5
<b>Total trafic</b>	<b>6 672 462</b>	<b>8 529 450</b>	<b>7 740 337</b>	<b>– 9,3</b>

Source : Rapport d'activité du Port Autonome d'Abidjan – 2013

274. Cette tendance baissière est le reflet de l'irrégularité des prélèvements concernant le pétrole brut offshore (aucun prélèvement lors des mois de janvier, juin et novembre 2013) et de la baisse des prix des produits pétroliers.

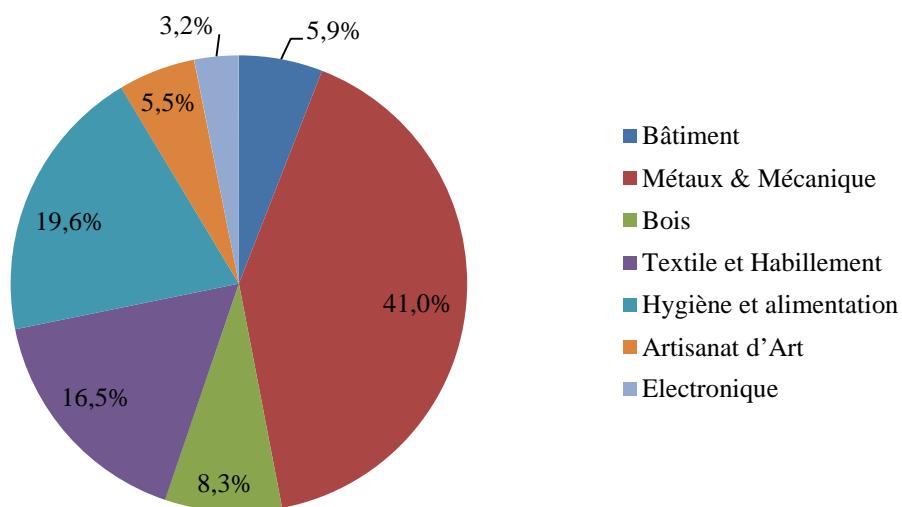
#### **Chiffres clés 16 : Pétrole et énergie**

- 200 puits forés et 33 blocs pétroliers
- Production de pétrole brut (1<sup>er</sup> trimestre 2009) : 2 351 593 de barils
- Production de gaz naturel (1<sup>er</sup> trimestre 2009): 12 696 millions de pieds cubes/jour
- Contribution aux revenus de l'Etat : 280 milliards FCFA (2008)
- Trafic maritime de produits pétroliers : 7 740 337 tonnes (2013)

### **II.2.3 Artisanat**

275. L'essor industriel n'a pas fait disparaître l'artisanat à Abidjan. Au contraire, celui-ci a connu un développement significatif. Aujourd'hui, le secteur est cependant dominé par les activités informelles que les autorités et les acteurs s'attendent à organiser.
276. Les gammes des métiers sont étendues et variées et le nombre de ceux qui en vivent est élevé. Les métiers les plus courants sont la couture, le bâtiment et la mécanique. Ils concurrencent fortement par le coût bas de leurs prestations le secteur moderne.
277. Le principal organisme au niveau du District est la Chambre des Métiers. Celle-ci comptait en 2013 pour le District Autonome d'Abidjan, plus de 25 500 artisans inscrits et répartis sur 7 branches principales :
- Bâtiment ;
  - Mécanique ;
  - Bois ;
  - Textile et Habillement ;
  - Hygiène et alimentation ;
  - Artisanat ;
  - Electronique.

**Figure 20 : Répartition des artisans par branche d'activité dans le District Autonome d'Abidjan**



Source : Chambre nationale des métiers – 2013

278. Différents sites à Abidjan et alentours abritent des marchés traditionnels où des artisans proposent leurs différents articles :
- **Cocody- St Jean:** produits de sculpture sur bois (colons, portes de maison anciennes ou imitation, objets d'usage quotidien, masques...), articles en bronze, vêtements traditionnels, cuirs, perles et objets en tissus ;
  - **Treichville :** grand hall abritant un grand marché de produits de bouche, produits en bois, des perles et différents tissus
  - **Le Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan :** appelé communément CAVA, est un marché d'artisanat riche et varié, similaire à celui de Cocody. Le CAVA est situé à Biétry dans la commune de Treichville. En plein air et facilement accessible, le Cava rassemble une cinquantaine de boutiques artisanales proposant tout l'éventail créatif des producteurs locaux. Le Centre artisanal de la ville d'Abidjan est un site d'exposition des objets de la culture ivoirienne, visité par de nombreux touristes séjournant dans le District d'Abidjan. Onze secteurs d'activités s'offrent aux visiteurs, notamment la bijouterie, la sculpture et l'antiquaire.



*Photo 5 : Objets artisanaux exposés dans une boutique du Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan (CAVA)© 2014*

279. Par ailleurs, le Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) est organisé chaque année dans le District Autonome d'Abidjan. Ce salon permet de valoriser les produits de l'artisanat local et de créer un espace de rencontre entre les créateurs et acheteurs professionnels du secteur de l'artisanat de toutes les régions du monde intéressées par ce secteur. 500 exposants africains, des partenaires financiers et techniques, des experts et consultants en artisanat, des médias et 2 500 visiteurs de tous les continents, participent à ce nouveau forum.

#### *Chiffres clés 17 : Artisanat*

- 1 236 artisans
- 41 % des artisans spécialisés dans la mécanique
- 3 marchés d'art principaux

### **Synthèse 5 : Secteur secondaire**

*Le secteur secondaire repose en grande partie sur l'industrie. En effet, le District est le territoire le plus industrialisé du pays avec des filières majeures telles l'agro-industrie (principalement les conserveries de thon à Abidjan), le textile et les chaussures en cuir, le bois transformé, l'industrie plastique et chimique, les matériaux de construction ainsi que le bâtiment et les travaux publics. La part de ce secteur dans le PIB de la Côte d'Ivoire est d'environ 20 % en 2010.*

*Par ailleurs, l'évolution du District Autonome d'Abidjan est orientée par le souci de maintenir son rôle de premier pôle de développement économique du pays. En 2010, la ville d'Abidjan concentrerait 90 % des entreprises industrielles.*

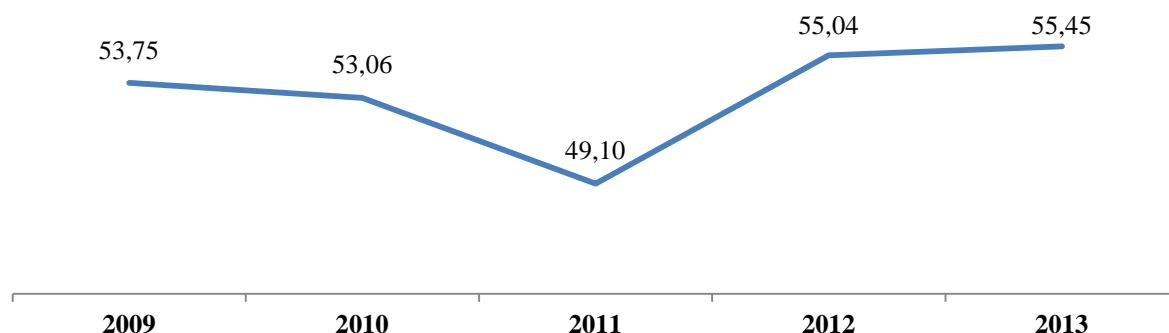
*Le secteur secondaire s'appuie également sur les activités pétrolières et énergétiques grâce à des réserves importantes et des équipements modernes représentées à travers l'une des plus grandes raffineries du continent africain, et qui lui permet de traiter et d'exporter ses produits vers les marchés régionaux et internationaux.*

*Enfin, longtemps en berne, le secteur de l'artisanat dans le District tente de retrouver une embellie à travers la valorisation des produits locaux exposés dans des marchés dédiés à ce secteur (CAVA, Codody St Jean) mais aussi grâce à l'organisation de foires internationales qui permettent la rencontre et l'échange entre les différents acteurs.*

## Chapitre 3. Secteur tertiaire

280. Le secteur tertiaire représente plus de la moitié du PIB ivoirien. Fortement affectée par les différentes crises qui ont touché le pays, la tendance est repartie à la hausse pour atteindre 55,45 % du PIB en 2013 et 1 217 000 emplois.

**Figure 21 : Evolution de la part du secteur tertiaire en % de PIB**



Source : Banque Mondiale – 2013

281. Le dynamisme de l'activité commerciale et des services marchands explique cette bonne performance, avec une hausse de 7,2 % de l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail, après une hausse plus modérée en 2009 (+ 1,6 %). La vigueur de ce secteur devrait se poursuivre au cours des prochaines années, compte tenu de l'importance des investissements engagés en 2010. Dans le secteur des transports, la société Bolloré Africa Logistics a ainsi annoncé un programme d'investissement de 50 milliards FCFA sur trois ans dans les infrastructures portuaires, de logistique et de manutention. En 2010, la hausse de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) s'est établie à 1,7 % en moyenne annuelle, après 0,5 % en 2009, du fait notamment de la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et énergétiques.

**Tableau 41 : Part de l'occupation des sols des activités tertiaires du Grand Abidjan**

Catégorie	Poste	Superficie (ha)	%
Services marchands	Commerces et bureaux	1 077	0,57
	Transport	644	0,34
	Tourisme	378	0,20
Services non marchands	Sécurité	860	0,46
	Commodités	158	0,08
	Culture	757	0,40
	Santé	365	0,19
	Education	1 801	0,95
	Bureaux gouvernementaux	459	0,24

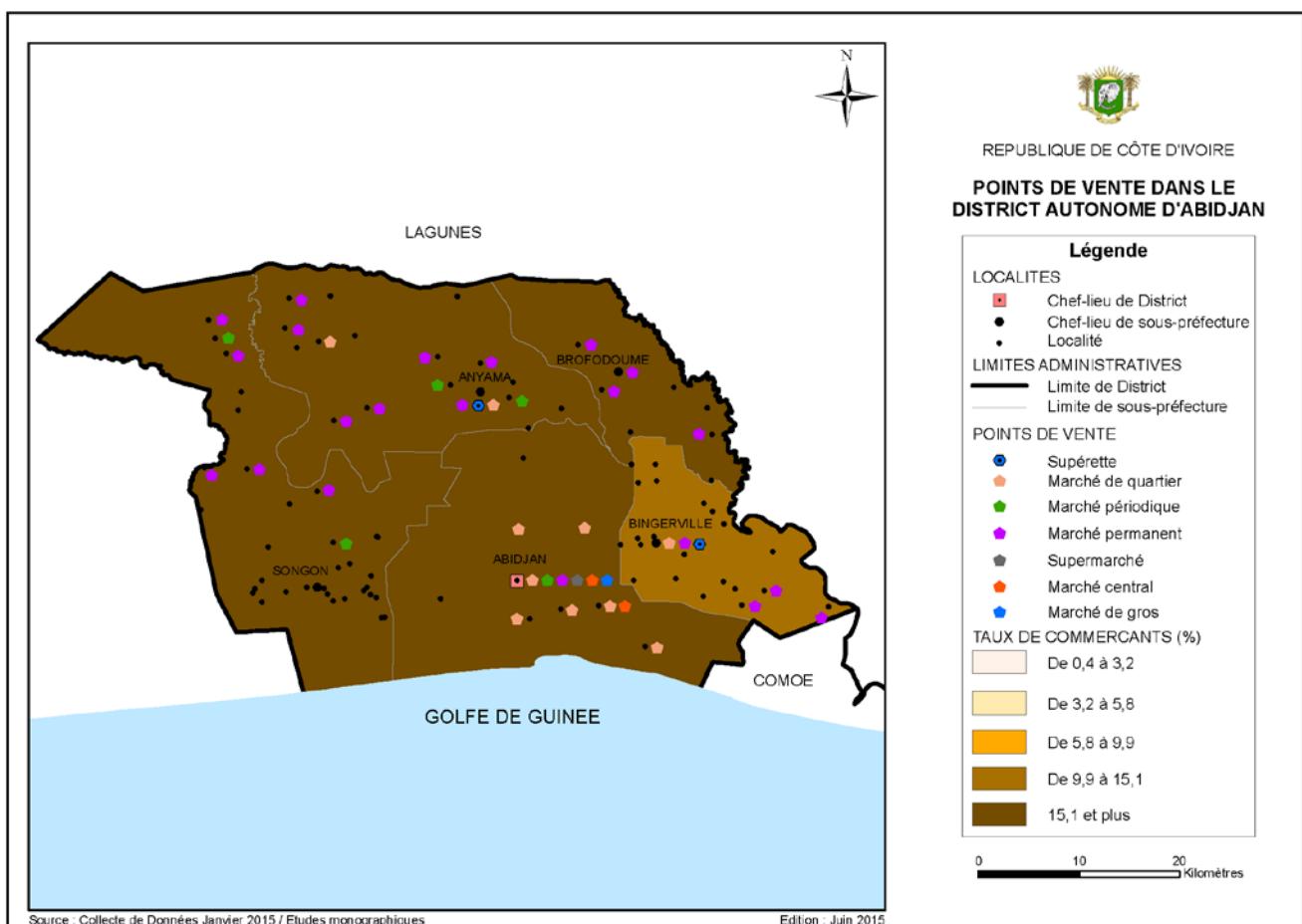
Source : SDUGA, MCLAU, 2014

282. Prépondérante dans le secteur tertiaire, l'économie informelle avec ses divers petits métiers contribue pour un cinquième au moins, à la création de la richesse nationale. Elle constitue de ce fait l'un des moteurs de l'économie nationale ivoirienne. Ce secteur créateur de richesse, utilise une importante main-d'œuvre et se révèle, en conséquence, distributeur de revenus.

### **II.3.1 Commerce**

283. Avec 37,9 % des emplois à Abidjan, le secteur du commerce représente la branche d'activité la plus importante de l'économie abidjanaise avec 393 875 personnes en activité, principalement des femmes (41 % des femmes occupées et 23 % des hommes occupés). Le commerce de détail pèse pour 32,9 % des emplois alors que le commerce de gros représente 5 % des emplois.
284. Le District Autonome d'Abidjan dispose du marché de gros le plus important du pays, qui est le premier maillon d'un important réseau de Marchés d'Intérêts National ayant pour objectifs :
- D'améliorer les conditions d'écoulement de la production vivrière ;
  - De regrouper en un seul lieu les offres de producteurs pour faciliter les opérations de distribution des commerçants grossistes en produits vivriers ;
  - De sécuriser l'approvisionnement des zones urbaines en produits vivriers ;
  - D'augmenter les revenus des producteurs et des commerçants ;
  - De faciliter les échanges tant sur le plan national qu'international.

**Carte 29 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District**



285. Le District Autonome d'Abidjan compte 4 postes de Douane dont 3 situés à Abidjan et le dernier à Port-Bouët. Le principal poste de dépenses d'importations dans le District concerne les produits alimentaires. Ceux-ci représentent 35 % des importations en montant, suivies par les autres biens de consommation qui comptent pour 26 % des importations.

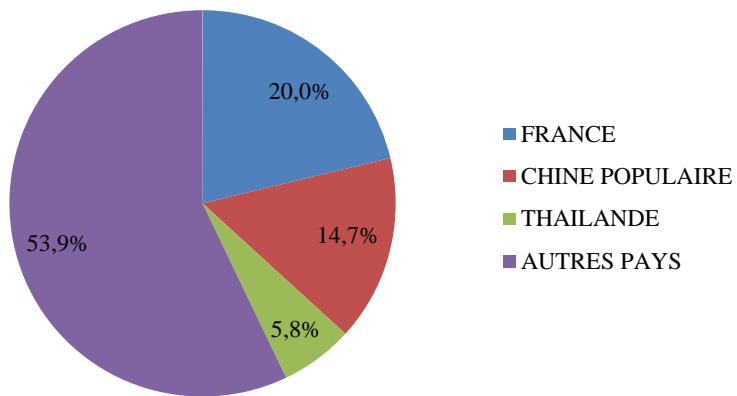
**Tableau 42 : Nature des importations transitant par la douane dans le District Autonome d'Abidjan (2013)**

Groupe de Produits <sup>22</sup>	Poids Net (tonnes)	Valeur FOB (millions de FCFA)	Droits et taxes (millions de FCFA)
Biens intermédiaires	2 698 340	417 568	142 384
Biens d'équipement	734 652	268 270	89 221
Produits alimentaires	1 824 355	604 228	146 769
Autres biens de consommation	12 532 660	445 634	122 156
<b>Total général</b>	<b>17 790 007</b>	<b>1 735 700</b>	<b>500 532</b>

Source: Douanes Côte d'Ivoire 2014 / FOB: Free on Board (Incoterms 2010)

286. Les importations de produits alimentaires sont majoritairement composées de riz (34 % des biens intermédiaires en montant).
287. La France et la Chine sont les deux premiers partenaires commerciaux du District Autonomes d'Abidjan et concentrent respectivement 20 % et 15 % des importations du District tous types de marchandises confondus (autres biens de consommations, produits intermédiaires, etc.). La Thaïlande est le 3<sup>ème</sup> partenaire commercial du District avec 6 % des importations.

**Figure 22 : Origine des importations dans le District (2013)**



Source : Direction des Douanes, Côte d'Ivoire, 2014

288. Les exportations sont également dominées par les produits alimentaires à hauteur de 35 % dont 15 % de fruits et légumes frais.

<sup>22</sup> Cf. Glossaire

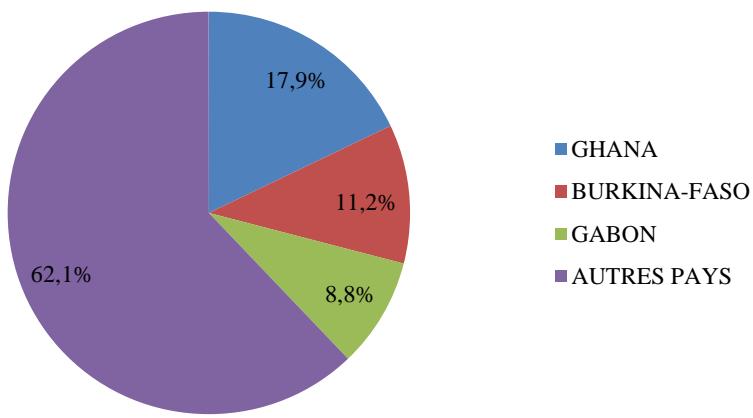
**Tableau 43 : Nature des exportations transitant par la douane dans le District Autonome d'Abidjan (2013)**

Groupe de Produits	Poids Net (tonnes)	Valeur FOB (millions de FCFA)	Droits et taxes (millions de FCFA)
Produits alimentaires	16 675 959	1 788 837	163 800
Biens d'équipement	737 748	1 599 073	22
Biens intermédiaires	1 267 843	1 206 521	842
Autres biens de consommation	1 083 764	487 193	2 958
<b>Total général</b>	<b>19 765 316</b>	<b>5 081 625</b>	<b>167 622</b>

Source: Douanes Côte d'Ivoire 2014 / FOB: Free on Board (Incoterms 2010)

289. Les produits sont exportés au Ghana (18 % des exportations en montant) et au Burkina Faso (11 %). Le Gabon est le 3<sup>ème</sup> pays avec 9 % des exportations.

**Figure 23 : Destination des exportations (2013)**



Source : Direction des Douanes, Côte d'Ivoire, 2014

#### **Chiffres clés 18 : Commerce**

- 393 875 personnes en activité dans le secteur
- 37,9 % du total des actifs
- Le commerce de détail pèse pour 32,9 % des emplois alors que le commerce de gros représente 5 % des emplois
- les produits alimentaires représentent 35 % des importations en montant, suivies par les autres biens de consommation qui comptent pour 26 % des importations

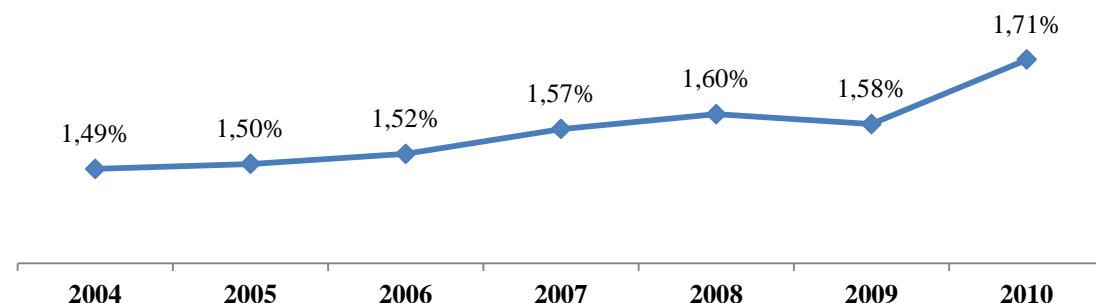
## II.3.2 Services

### II.3.2.1 Services financiers

#### a) Assurances et réassurances

290. Le secteur de l'assurance en Côte d'Ivoire est exploité par 32 sociétés d'assurances dont 11 en Vie et 21 en Non Vie. L'industrie de l'assurance emploie un effectif de 1 358. La distribution est assurée par :
- 86 courtiers ;
  - 47 agents généraux adossés à 11 compagnies ;
  - 225 agents mandataires adossés à 7 compagnies ;
  - Un ensemble d'experts de qualifications diverses, au sein du réseau.
291. En 2010, le chiffre d'affaires total du marché s'élève à 148 660 millions FCFA contre 137 535 millions FCFA en 2006, soit une progression brute de 8,1 %
292. Le secteur des assurances représente près de 2 % du PIB (vie et non vie) en termes de primes émises soit le 2<sup>ème</sup> pays de la zone de La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) derrière le Togo.

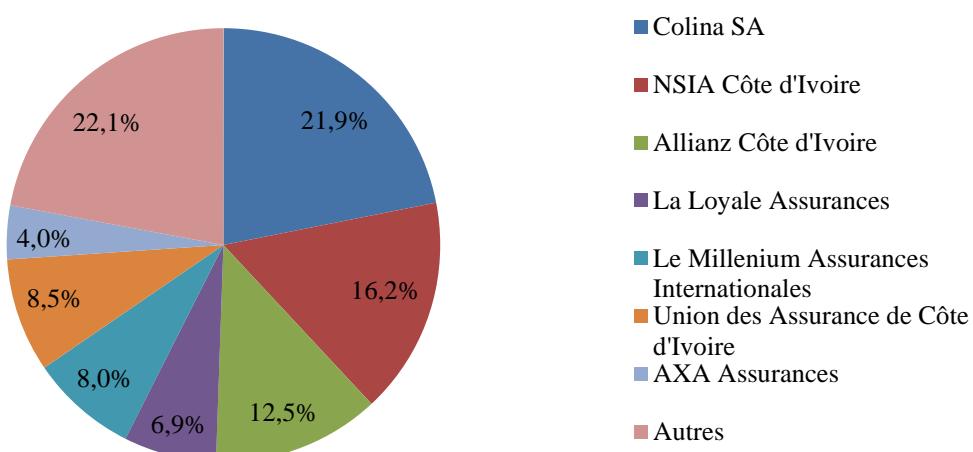
**Figure 24 : Part des primes émises vie et non vie dans le PIB**



Source : FANAF – 2010

293. Trois compagnies détiennent à elles seules 45 % de part du marché des assurances en Côte d'Ivoire, à savoir Colina SA, NSIA Côte d'Ivoire et Allianz Côte d'Ivoire. Ces compagnies sont en outre des acteurs solides à l'échelle du continent et occupent respectivement le 2<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> rang au sein des compagnies d'assurances opérant dans la zone FANAF.

**Figure 25 : Répartition des primes émises par compagnie d'assurance**



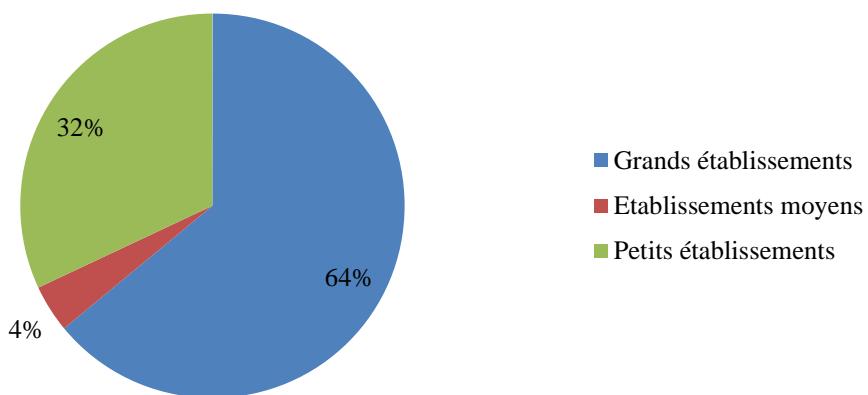
Source : FANAF - 2010

294. L'ensemble des compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire présente un bon niveau de performance en 2010. 7 d'entre elles se classent ainsi dans le top 30 de la zone FANAF, la branche Vie d'Allianz affiche la seconde meilleure performance de l'ensemble de la zone derrière Allianz Vie Cameroun avec 589 104 FCFA par salarié. La moyenne de la zone FANAF se situe à 112 583 FCFA en 2010.
295. Avec une croissance annuelle moyenne de 4,2 %, la Côte d'Ivoire constitue un marché en constante progression dans le secteur des assurances. En effet, la Côte d'Ivoire enregistre une croissance continue des primes émises depuis 2007 et occupe la 1<sup>ère</sup> position au sein de la zone FANAF avec 24 % des primes émises en 2011, devant le Cameroun (18 %) et le Sénégal (12 %).
296. La Côte d'Ivoire a en revanche enregistré une variation des primes par pays en 2011 négative de 5,4 %, bien en deçà de la moyenne de la zone FANAF se situant à 5,6 %.

**b) Banques**

297. En 2010, le système bancaire se compose de 23 établissements, dont 22 banques et un établissement financier tous situés à Abidjan :
- Les grands établissements (8) : SGBCI, BACI, BICICI, BIAO, ECOBANK, SIB, BNI et BOA ;
  - Les établissements de taille moyenne (4): CITIBANK, STANDARD CHARTERED, BRIDGE BANK et BHCI ;
  - Les petits établissements (9): ALIOS, BFA, ACCESS BANK, UBA, VERSUS BANK, COFIPA, BRS, BSIC et CNCE ;
  - Dans le dernier semestre de 2010, DIAMOND BANK et BGFI ont obtenu leur agrément.
298. Le système bancaire ivoirien a un caractère oligopolistique puisque les grandes banques concentrent à elles seules 82 % des ressources.
299. Le nombre de bureaux et agences que possèdent les grands établissements (302 sur un total de 473) représente 64 % du total national, soit 36 agences et bureaux en moyenne. Au total, le réseau est passé de 281 agences et bureaux en 2008 à 473 en 2010, soit un bond de 68,32 % en deux ans.

**Figure 26 : Réseau bancaire ivoirien selon la taille des établissements**



Source : APBEF – CI, 2010

300. Le paysage bancaire ivoirien connaît un dynamisme certain au sortir de la crise postélectorale grâce à la diversification des offres, mais surtout au regain d'intérêt de plusieurs banques africaines pour la Côte d'Ivoire, qui a décliné ses priorités et relancé son économie. La zone a bénéficié des mesures mises en œuvre des différents pays qui la composent, de même que les efforts déployés à l'échelle de la communauté pour soutenir l'activité économique.

301. Le paysage bancaire a ainsi suivi les indices d'amélioration de l'économie ivoirienne. En glissement annuel, les emplois globaux progressent de 14 % pour s'établir à 3 785 milliards FCFA, ajoutant ainsi un peu plus de 471 milliards FCFA à son niveau de décembre 2012. Cette progression est principalement portée par les emplois clientèle qui se sont accrus de 23 %, passant de 2 354 milliards à plus de 2 904 milliards FCFA sur la période.

**Tableau 44 : Produits et charges des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire**

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Total des capitaux empruntés</b>	1 522 877	1 618 851	1 714 593	2 931 514	2 904 624
<b>Total ressources</b>	1 728 913	1 822 786	1 905 101	3 214 244	3 178 211
<b>Total des produits sur opérations de prêts</b>	173 544	176 618	182 904	271 160	268 534
<b>Résultat net</b>	3 222	- 11 844	18 663	945	715
<b>Produit net bancaire</b>	162 850	163 692	177 112	260 440	256 940
<b>Marge globale des banques</b>	8,374	8,369	8,903	0,1	0,1

Source : BCEAO, 2010

302. Les crédits accordés par les banques ont augmenté de 23 % avec une hausse de 550 milliards FCFA. Les prêts ont constitué l'année dernière plus de 99 % des emplois clientèle octroyés et les crédits à court terme en ont été les plus importants (47 %). Quant aux crédits à long terme, ils ont progressé de plus de 40 %, gagnant de fait près de 43 milliards FCFA supplémentaires. Ceci est en partie dû à l'assouplissement des règles prudentielles élaborées par la Banque centrale (ratio de transformation notamment), qui a permis aux institutions bancaires de revoir à la hausse leurs concours en crédit à moyen et long terme de 236 milliards FCFA.

303. A fin décembre 2013, les ressources globales ont connu une évolution de 17 % pour s'établir à 4 736 milliards FCFA, ajoutant plus de 699 milliards FCFA à leur niveau de décembre 2012. Les banques ont collecté 429 milliards FCFA de dépôt clientèle supplémentaire en 2013. Une progression portée à la fois par les produits d'épargnes (+84 milliards FCFA) et les dépôts à vue (+291 milliards FCFA).

304. Selon les statistiques produites par l'Association des professionnelles des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF– CI), ces institutions ont collecté 35 % de leurs dépôts auprès des particuliers, progressant ainsi de 153 milliards FCFA. Toutefois, le marché est encore dépendant des dépôts des institutionnels et des entreprises, avec 236 milliards FCFA de ressources additionnelles collectées.

**Tableau 45 : Principaux indicateurs des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire**

Ratios de performance	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Coefficient net d'exploitation</b>	62,091	66,521	67,22	ND	ND
<b>Coefficient de rentabilité</b>	1,564	- 5,808	9,796	ND	ND
<b>Taux de marge nette</b>	1,979	- 7,236	10,537	ND	ND

Source : BCEAO, 2010

### c) Marchés financiers

305. La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) dont le siège est à Abidjan est une institution au sein de laquelle sont membres huit pays de l'UEMOA. Néanmoins, elle demeure une Bourse essentiellement ivoirienne. En effet, à la fin du mois de juillet 2013, sur 37 sociétés inscrites, 31 étaient ivoiriennes. Suite aux événements politiques en Côte d'Ivoire, la BRVM a cessé son activité pendant plusieurs mois au cours de l'année 2011.



*Photo 6: Siège de la BRVM à Abidjan © 2014*

306. La capitalisation boursière totale du marché s'est chiffrée à 6 706,25 milliards de FCFA au terme de l'année 2013, soit un gain de 1 843,06 milliards de FCFA, correspondant à une hausse de 37,90 %. Le montant des transactions a progressé de 39,74 % pour les actions et celui du marché des obligations de 28,97 %.

**Tableau 46 : Montant total des transactions boursières (2014)**

Produit	2012	2013
Actions (millions FCFA)	4 031 377,26	563 469,35
Obligations (millions FCFA)	831 811,37	1 072 777,80
Total (millions FCFA)	4 863 188,62	1 636 247,15

Source : BRVM, 2014

307. Les volumes de transactions ont connu une hausse de 60,49 % au cours de l'année 2013, avec une valeur totale de 193,50 milliards de FCFA, soit une hausse de 32,68 %.

**Tableau 47 : Structure de la capitalisation boursière**

Secteur d'activité	Montant des capitalisations boursières (FCFA)	Nombre d'entreprises cotées
Industrie	731 674 386 500	11
Transport	179 958 772 500	2
Services publics	2 459 440 000 000	4
Finances	1 457 362 406 430	8
Agriculture	453 173 935 900	4
Distribution	324 142 232 800	6

Source : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) 2013

#### **Chiffres clés 19 : Services financiers**

- 32 sociétés d'assurances pour un Chiffre d'Affaires de 148 660 millions de FCFA
- 22 banques et 1 établissement financier
- Capitalisation boursière : 6 706,25 milliards de FCFA (2013)

### **II.3.2.2 Tourisme**

308. Pour relancer le secteur et porter le nombre de visiteurs à 500 000 par an, le ministère du Tourisme a annoncé le plan quinquennal, Vision 2015. Celui-ci repose notamment sur le renforcement des capacités d'accueil (25 000 lits aujourd'hui). D'ici 2015, le gouvernement vise la construction de dix à quinze nouveaux hôtels, via des partenariats avec des acteurs privés.

#### **a) Principaux sites touristiques**

309. Capitale économique du pays et plaque tournante de l'Afrique de l'ouest, la ville d'Abidjan est bordée par le Golfe de Guinée et traversée par la lagune Ebrié. La ville bénéficie d'un climat de type subéquatorial chaud et humide et compte de nombreux lieux d'attractions tels que :

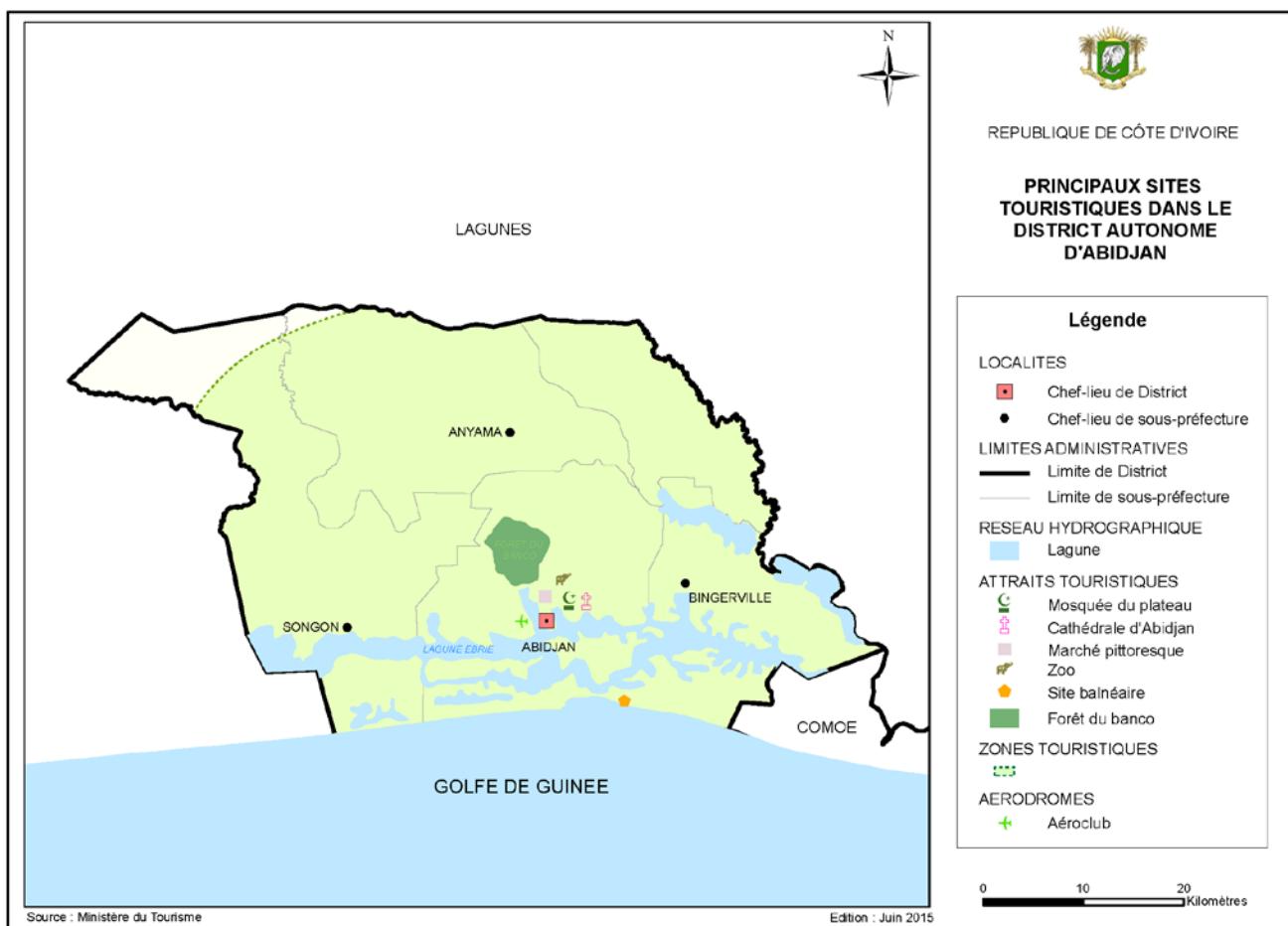
- Le Parc national du Banco est situé en plein cœur d'Abidjan. Il a une superficie de 3 474 hectares. Situé en bordure de l'autoroute du Nord, le parc national du Banco est un exemple de forêt primaire, avec des espèces de bois devenues rares (acajou, avodirés...). Des pistes pour promeneurs y ont été aménagées et de nombreux hôtels de toutes catégories y permettent un hébergement aisément.



*Photo 7 : Entrée du Parc National du Banco © 2014*

- Le Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire est un musée d'Etat, dépendant du Ministère de la Culture et de la Francophonie. Il est localisé dans la commune du Plateau. Construit sur une superficie de 2 hectares, le Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire est délimité à l'est par la Cité Administrative, à l'ouest par l'État-Major des Armées (Camp Gallieni) et au nord par la Bibliothèque Nationale.
- Le Centre Artisanal de la ville d'Abidjan (CAVA) situé à Biétry dans la commune de Treichville. En plein air et facilement accessible, le CAVA rassemble une cinquantaine de boutiques artisanales proposant tout l'éventail créatif des producteurs locaux. Le centre artisanal de la ville d'Abidjan est un site d'exposition des objets de la culture ivoirienne, visité par de nombreux touristes séjournant dans le District d'Abidjan. Onze secteurs d'activités s'offrent aux amoureux d'arts africains en transit dans le pays, notamment la bijouterie, la sculpture et l'antiquaire.
- Le Plateau : Fierté de la Côte d'Ivoire moderne, le centre des affaires est également un site très attrayant. Avec ses buildings, ses bureaux, ses ponts, le palais présidentiel, les ministères, la commune du Plateau aussi appelée la « Manhattan de l'Afrique » est le centre névralgique de la Côte d'Ivoire.

**Carte 30 : Principaux lieux touristiques du District**



**b) Capacités hôtelières**

310. Le tourisme d'affaires occupe une place prépondérante dans l'économie de la ville. En effet, le District possède de nombreuses salles de conférence et abrite des forums d'envergure internationale, qui constituent un atout majeur et une manne économique importante. La présence de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny renforce l'attractivité de la ville.
311. Cependant, l'offre hôtelière à Abidjan est limitée au regard de la concentration des flux touristiques. La ville ne compte en effet qu'une quinzaine d'hôtels classés, qui s'ajoutent aux hôtels et résidences non classés souvent en mauvais état.
312. Au total, les 83 hôtels de standing 2 à 5 étoiles d'Abidjan disposent d'une capacité de 4 189 chambres.



*Photo 8: Hôtel Ivoire au bord de la Lagune © 2014*

**Tableau 48: Statistiques des capacités des hôtels classés d'Abidjan (extrait)**

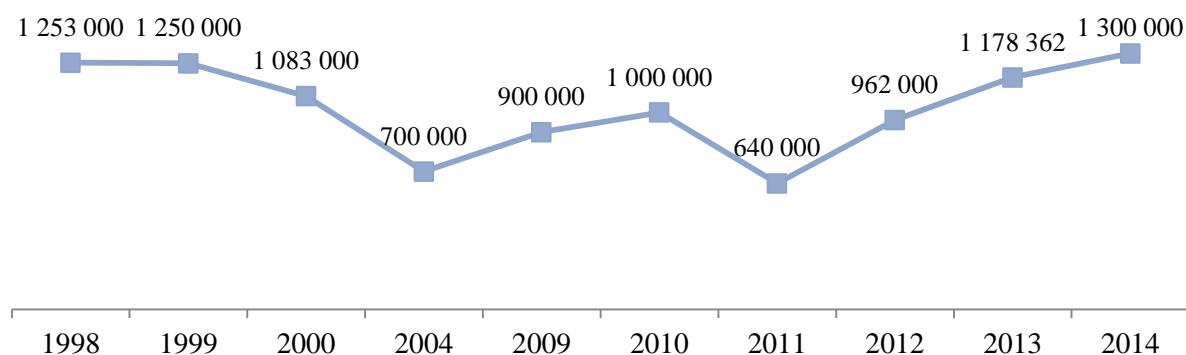
Commune	Hôtel	Catégorie	Capacité (chambres)
Plateau	Pullman	5	208
Plateau	Tiama	5	138
Plateau	Novotel	4	223
Plateau	Ivotel	3	148
Plateau	Ibis	2	185
Cocody	Hôtel Ivoire	5	423
Cocody	Golf Hotel	4	251
Cocody	Dippoka	3	35
Cocody	Niabré	3	48
Cocody	Touristhotel	2	19
Cocody	Bertille	3	23
Cocody	Bellecote	2	130
Treichville	Pergola	4	140
Treichville	Golden Hôtel	3	76
Marcory	Ibis Marcory	2	135
Port-Bouët	Onomo	3	118

Source : Ministère du Tourisme, 2014

### c) Flux touristiques

- 313. Avant les crises politico-militaires, l'aéroport Félix-Houphouët-Boigny était l'un des plus importants aéroports de l'Afrique de l'Ouest, avec un trafic passager dépassant le million de voyageurs à la fin des années 1990.
- 314. La succession de crises politiques et militaires ont sérieusement affecté l'image du pays et ont réduit l'importance de l'aéroport dans la sous-région en termes de trafic.
- 315. Depuis 2011, le trafic a fortement repris pour atteindre en 2014 son niveau historique depuis 1998 avec près de 1 300 000 de passagers.

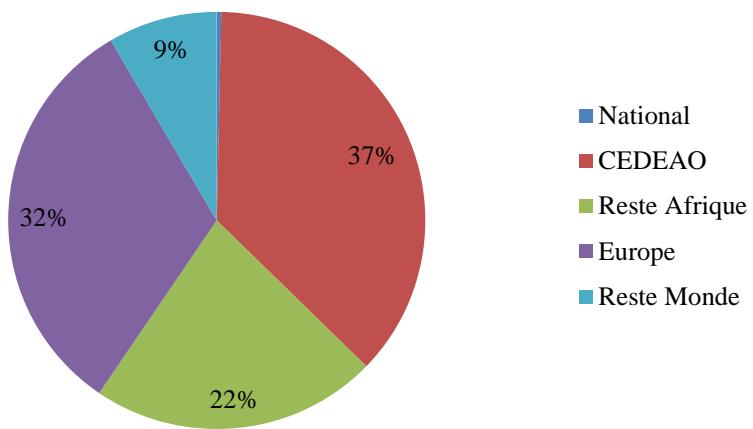
**Figure 27 : Evolution du trafic de passagers entre 1998 et 2014**



Source : Aeria, 2014

- 316. L'analyse sur les origines et les destinations des vols permet de mettre en exergue la prédominance des vols entre les pays de la sous-région (37 % des vols CEDEAO) et avec l'Europe (32 %).

**Figure 28 : Origine des passagers commerciaux**



*Source : Aeria, 2013*

**Chiffres clés 20 : Tourisme**

- 4 sites touristiques majeurs
- 83 hôtels classés
- Environ 4 200 chambres
- 25 000 lits

## **II.3.3 Transport**

### **II.3.3.1 Transport urbain**

317. La Société des transports abidjanais (SOTRA) est une société ivoirienne de transport, première société de transport urbain organisée de l'Afrique de l'Ouest qui assure la gestion des transports urbains d'Abidjan et de sa proche banlieue via ses lignes d'autobus et de bateau-bus.
318. Cette régie a été créée le 16 juin 1960, afin de gérer l'ensemble des moyens de transport de surface, qui étaient auparavant assurés par des privées. La SOTREA a le statut d'une société d'économie mixte. Elle emploie 1 610 agents.

**Tableau 49 : Performances des différents modes du service concédé de la SOTRA**

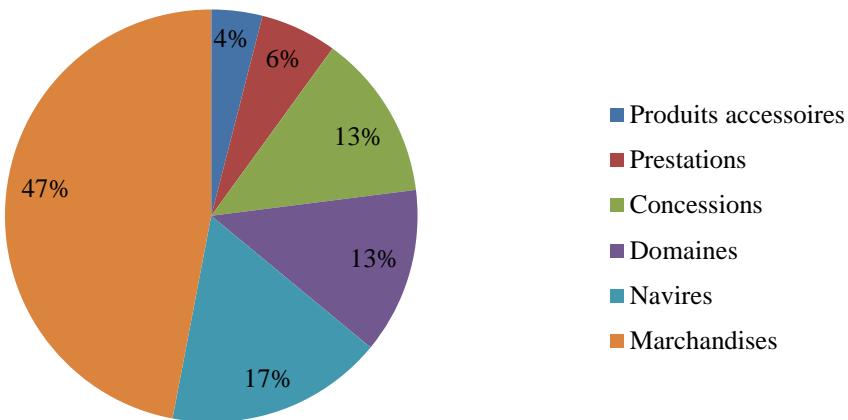
Indicateurs	Monbus (autobus)	Monbato (bateau-bus)	Marchébus (taxi-bagage)
<b>Parc moyen en ligne</b>	359	12	9
<b>Production kilométrique en ligne (km)</b>	24 431 000	550 600	436 900
<b>Recettes réalisées hors Etat (millions FCFA)</b>	16 527	1 239	212
<b>Recette moyenne/km en ligne</b>	676,49	2250,02	486
<b>Passagers transportés</b>	202 873 312	13 278 509	13 278 509
<b>Coût kilométrique de production</b>	571,88	2 906,25	719,87
<b>Couverture recette/ charges</b>	<b>118 %</b>	<b>77 %</b>	<b>68 %</b>

Source : SOTRA, 2010

### **II.3.3.2 Transport maritime**

319. Avec 6 km de quai, 800 ha de domaine terrestre et un bassin naturel allant de 10 à 13 mètres, le port Autonome d'Abidjan dispose de la meilleure capacité d'accueil en Afrique de l'Ouest et centrale. Ces dispositions lui permettent d'accueillir une soixantaine de navires en opérations commerciales simultanées. La plate-forme portuaire comprend également une zone industrielle de 770 hectares abritant l'essentiel des unités industrielles du pays. Le complexe portuaire d'Abidjan avec la zone industrielle qu'il abrite est pourvoyeur de près de trente-cinq mille emplois directs dont cinq mille dockers ainsi que de nombreux emplois liés aux diverses activités formelles qui se développent autour des activités classiques.
320. Par ailleurs, le District dispose d'un chantier naval (CARENA) de grande importance. Il fait partie des avantages comparatifs d'Abidjan sur les ports concurrents (Dakar et Tema) et constitue pour les opérateurs une solide garantie de pouvoir faire face aux problèmes d'exploitation de leurs navires.
321. En dépit de la légère baisse du trafic global en 2013 imputable à la chute des exportations des produits pétroliers, le chiffre d'affaires s'est établi à 72 087 millions FCFA porté à près de 50 % par la redevance de marchandises.

**Figure 29 : Poids des composantes du chiffre d'affaires 2013 du PAA**



Source : PAA – Rapport activités 2013

**a) Trafic spécifiques**

322. Le trafic de marchandises en conteneurs a enregistré une hausse de 1,8 % entre 2012 et 2013. Si le trafic national et hinterland a connu une progression de 9,7 % pour atteindre 5 530 101 tonnes en 2013, le transbordement a régressé de 16 points.
323. Le trafic de marchandises en transit (en TEU) a connu un véritable essor marqué par une croissance de 13 % grâce aux performances des échanges des pays de l'hinterland via le Port Autonome (+ 99,3 %). Ce résultat a été accéléré par les filières froment (+ 67,4 %), sucre (+ 50,4 %) et coton (+ 9 %). Les échanges s'opèrent principalement avec le Mali (50 %) et le Burkina Faso (48,4 %)..
324. Les activités de consignataires au Port Autonome d'Abidjan affichent un trafic en baisse de 1,1 % par rapport à 2012 dû aux performances réalisées par les principaux acteurs du secteur (Delmas-CI, Bolloré Africa Logistics CI, Simat, Getma...).

**b) Trafic de marchandises**

325. Le trafic hors hydrocarbures du Port Autonome d'Abidjan a enregistré une constante croissance au cours de l'année 2013. Cependant, cette embellie n'a pas pu impacter positivement le trafic global en raison de la forte pression négative exercée par le flux des produits pétroliers (- 9,3 %) sur l'ensemble des trafics. Ainsi, le trafic total maritime réalisé au Port Autonome d'Abidjan s'est situé à 21,48 millions de tonnes en 2013, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2012.

**Tableau 50 : Résultats enregistrés au Port Autonome d'Abidjan entre 2012 et 2013**

	2012	2012	2013	Var % 12/13
Trafic de navires (escales)	2 278	2 914	2 912	- 0,1
Trafic maritime (tonnes)	16 642 542	21 713 810	21 476 565	- 1,1
Produits pétroliers	6 6672 462	8 529 450	7 740 337	- 9,3
Dont pétrole Offshore	1 346 445	1 520 245	1 036 030	- 31,9
Marchandises générales	9 970 080	13 184 360	13 736 228	4,2
Dont produits de pêche	583 529	603 959	638 923	5,8
Trafic de transit (tonnes)	764 940	1 613 132	1 828 466	13,3
Trafic de conteneurs (teu)	546 417	633 917	649 854	2,5
Dont transbordement	118 345	139 712	117 283	- 16,1

Source : PAA – Rapport activités 2013

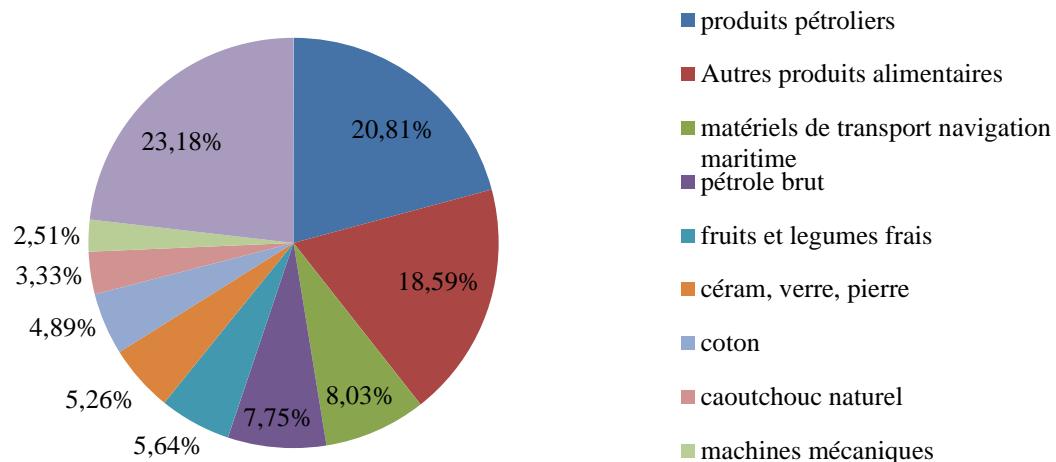
326. Le trafic de marchandises générales débarquées est en croissance de 4,3 % par rapport à 2012 avec 8,89 millions de tonnes en 2013. Cette tendance se justifie essentiellement par la hausse des importations de clinker, de froment, des emballages, des fruits et légumes, de ciment, de sucre et sel, des engrains, matières premières et produits chimiques dont le volume représente 49,7 % des importations.



*Photo 9: Trafic de conteneurs au Port Autonome d'Abidjan © 2014*

327. Les exportations de marchandises générales enregistrent une hausse de 3,7 % par rapport à 2012 avec 4,20 millions de tonnes en 2013. Les principaux produits de ce trafic sont le cacao en fèves (12 %), les bananes (7,2 %), le coton (9,3 %), les noix de cajou (9,9 %).

**Figure 30 : Répartition des produits exportés depuis les principaux postes de douanes du District**



Source : Direction des Douanes, 2014

### II.3.3.3 Transport ferroviaire

328. Le chemin de fer Abidjan-Niger a joué un rôle important dans l'économie coloniale. Après une gestion publique à partir de 1960 qui a conduit à son déclin, son exploitation a été concédée en 1995 sous la pression des bailleurs de fonds à la SITARAIL (Société Internationale des Transports par rail). La SITARAIL recense près de 155 emplois dans les 5 gares que compte le District Autonome d'Abidjan, dont 130 à la gare de Treichville.

**Tableau 51 : Principaux indicateurs liés au transport ferroviaire**

Gares	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nombre d'employés	Tonnage fret (tonnes)	Tonne-kilomètres (000 tk)	Chiffre d'affaires / Fret (KF CFA)
Vridi – Abidjan	26 320	4	220 711	186 499	9 879 744
Treichville – Abidjan	305 100	130	459 445	490 946	17 033 994
Agban – Abidjan	25 600	9	–	–	–
Le Banco – Abidjan	25 600	10	–	–	–
Anyama	47 800	0	–	–	–

Source : SITARAIL – 2013

#### a) Transport de fret

329. Avant la concession du chemin de fer par SITARAIL, les volumes de fret ferroviaire étaient d'environ 250 000 tonnes/an. Depuis la privatisation du chemin de fer, la SITARAIL a mis l'accent sur le trafic de marchandises en transit, qui constitue en moyenne 80 % de son chiffre d'affaires (en progression de 22 à 27 milliards FCFA pour le fret entre 2006 et 2009).
330. Ainsi, le volume de fret transporté par chemin de fer SITARAIL a suivi une croissance régulière depuis 1995 et atteint son plus haut volume, 1 million de tonnes, en 2001.

331. Cette situation favorable a été interrompue en 2002 en raison de la crise qu'a subie la Côte d'Ivoire. Le volume de fret ferroviaire a chuté, de façon drastique, jusqu'à près de 200 000 tonnes. Pendant cette période de turbulences, la SITARAIL a subi des dommages au niveau de ses actifs ferroviaires tels que les voies ferrées et l'équipement.
332. Après 2004, le volume de fret ferroviaire a rapidement retrouvé son niveau de volume actuel d'environ 900 000 tonnes.
333. Les types de produits primaires sont d'abord le pétrole et les produits pétroliers, puis viennent les conteneurs et le riz ; ces 3 produits du fret couvrent environ 60 % du volume de fret total. Ces marchandises transportées par voie ferrée couvrent le fret national et international. Cependant, la plupart d'entre elles sont des marchandises en transit international vers les pays voisins enclavés, à savoir le Burkina Faso et le Mali, en raison de l'avantage géographique de port d'Abidjan dans la région ouest africaine.

**b) Transport de passagers**

334. Considéré non rentable et face aux matériels dégradés lors de la prise de la concession, la SITARAIL n'a maintenu que 2 trains express quotidiens (un dans chaque sens) pour assurer la liaison entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Le train mixte hebdomadaire qui reliait Ouagadougou à Kaya fut supprimé en 1998 en raison de la faiblesse du taux d'occupation des wagons (moins de 15 %).
335. En 2003, alors que la guerre interdisait la circulation des trains internationaux, la SITARAIL mit en circulation un omnibus entre Abidjan et Dimbokro pour assurer le transport des personnes et des produits vivriers dans cette zone où le réseau routier est dégradé. Mais au 1<sup>er</sup> avril 2004, la gestion des recettes des trains express et de l'omnibus fut confiée à un gestionnaire local, devenu la STIB (Société de Transport Ivoiro-Burkinabé) en 2006.



*Photo 10: Train de voyageurs SITARAIL © 2014*

336. Le désengagement de la SITARAIL du transport de voyageurs s'est soldé par une diminution de la desserte proposée. Aujourd'hui, l'express ne circule qu'un jour sur deux et ne s'arrête que dans les localités urbaines. Ainsi, le volume de transport actuel de passagers de la SITARAIL est d'environ 110 000 passagers par an, dont 90 % sont destinés aux passagers internationaux alors qu'il atteignait 400 000 passagers par an jusqu'en 2008.

#### **II.3.3.4 Transport aéroportuaire**

337. L'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny, est situé dans la commune de Port-Bouët du District Autonome d'Abidjan.
338. Depuis 2011, l'activité a fortement repris avec une augmentation de près de 30 % des vols commerciaux notamment grâce à l'ouverture des lignes internes par la compagnie Air Côte d'Ivoire, ce qui permet de relier plus facilement Abidjan aux autres régions de la Côte d'Ivoire.
339. Ce secteur est néanmoins fortement sinistré, et connaît un grand recul des investissements publics au profit des initiatives privées. Il est difficile à structurer malgré les efforts d'organisation et de règlementation de l'état.

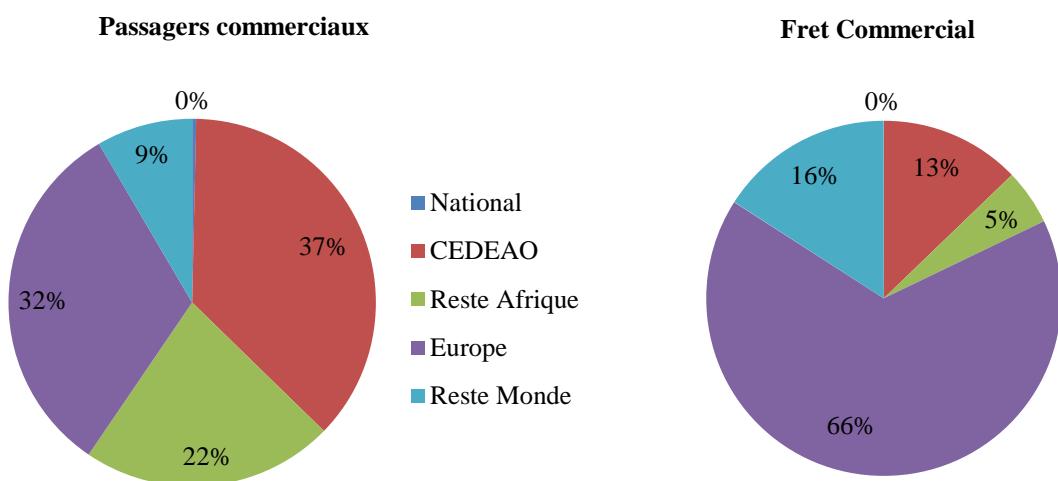
**Tableau 52 : Principaux indicateurs de trafic de l'Aéroport international Félix- Houphouët- Boigny**

Catégorie	Indicateurs	2013	Evolution annuelle
<b>Mouvements</b>	Mouvements commerciaux	16 539	29,90 %
	Mouvements non commerciaux	11 883	0,90 %
	<b>Total vols</b>	<b>28 422</b>	<b>+ 16 %</b>
<b>Passagers</b>	Passagers commerciaux	1 031 780	24,70 %
	Passagers en transit	106 739	- 5,40 %
	Passagers non commerciaux	39 843	84,90 %
	<b>Total passagers</b>	<b>1 178 362</b>	<b>+ 22,50 %</b>
<b>Fret</b>	Fret Commercial	17 419	7,30 %
	Fret Postal	450	- 14,70 %
	<b>Total fret</b>	<b>17 869</b>	<b>6,70 %</b>

Source : Aeria – 2013

340. L'aéroport International Félix Houphouët-Boigny est relié densément à l'Europe (notamment par une compagnie française qui propose plus de sept vols hebdomadaires ainsi qu'une compagnie belge) et au reste de l'Afrique de l'Ouest. Habituellement, l'aéroport est desservi par plus de 20 compagnies aériennes, couvrant plus de 35 destinations.

**Figure 31 : Statistiques de trafic par région**



Source : Aeria – 2013

341. Comme la plupart des autres aéroports de la sous-région, l'aéroport Félix Houphouët-Boigny accueille le hub de la compagnie nationale, en l'occurrence Air Côte d'Ivoire. Il sert de plate-forme de correspondance à la compagnie, assurant le reroutage (correspondance) de passagers collectés dans les aéroports de rang inférieur.

### ***Chiffres clés 21 : Transport***

- *4 types de transports représentés : urbain, ferroviaire, aéroportuaire et maritime*
- *Urbain : 230 000 passagers transportés (2010)*
- *Aéroportuaire : 1 178 362 passagers transportés (2013)*
- *Ferroviaire : 110 000 passagers et 680 000 tonnes de marchandises transportés*
- *Maritime : 2 912 navires et environ 21 500 tonnes de marchandises transportés (2013)*

## II.3.4 Télécommunication

342. En dépit de la crise, le secteur des télécommunications a généré plus de 1 000 milliards de FCFA ces dernières années en Côte d'Ivoire. Il a permis, au plus fort de cette crise, à 3 millions de personnes de communiquer entre elles.
343. Depuis 2006, les réseaux télécoms du pays offrent des accès à Internet aux Ivoiriens. Et aujourd'hui, le taux de couverture nationale avoisine les 60 %.
344. Le secteur de la téléphonie fixe est dominé par l'opérateur historique, Côte d'Ivoire Télécom, suivi d'Arobase-Télécom. Cette dernière fait désormais partie du patrimoine de MTN rachetée par le groupe Sud-africain (MTN). Aujourd'hui le secteur compte :
- 6 opérateurs de téléphonie mobile ;
  - 2 opérateurs de téléphonie fixe ;
  - 5 fournisseurs d'accès internet ;
  - 3 prestataires de services à valeur ajoutée.
345. Au 31 décembre 2013, le secteur des télécommunications affiche 19,78 millions d'abonnés et 952,81 milliards de FCFA de chiffre d'affaires et contribue ainsi au PIB à hauteur de 7 %.

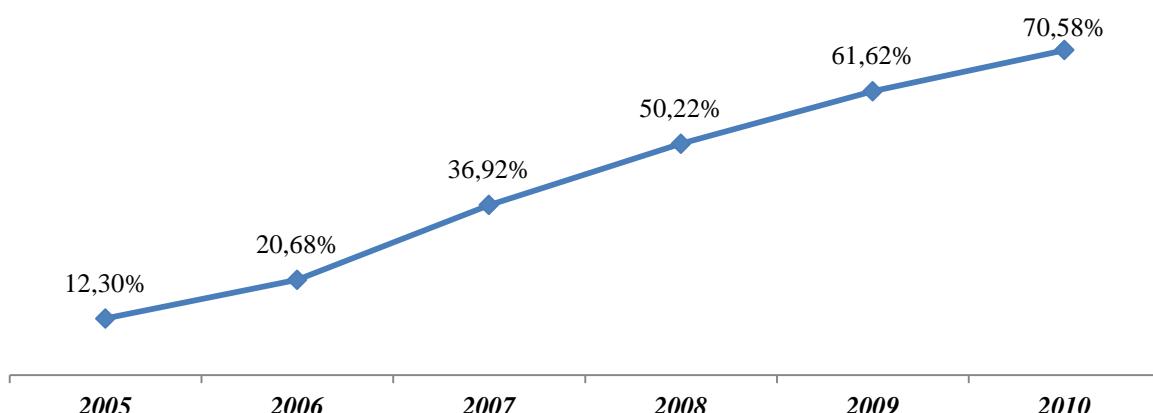
**Tableau 53: Chiffres clés du secteur des télécommunications**

Indicateurs	Mobile	Fixe	Internet	Total
Chiffres d'affaires (millions FCFA)	742 044	180 944	29 819	952 807
Investissements (millions FCFA)	116 283	14 723	932	131 988
Nombre d'abonnés	19 373 037	272 145	133 956	19 779 137
Nombre d'emplois	2 375	864	162	3 401

Source : ARTCI, 2014

346. Le dynamisme du marché est d'autant remarquable qu'il est mis en rapport avec le contexte d'un pays de l'Afrique subsaharienne qui sort de dix années de crises politiques et socio-économiques profondes. Sur la période considérée, le nombre d'abonnés a été multiplié par 433 ; le taux de pénétration par 294 ; le nombre d'emplois générés par 6 ; le chiffre d'affaires par 40 et les investissements consentis par 7,5. Ces résultats en hausse sont à mettre en grande partie au crédit de la politique de libéralisation du secteur qui a favorisé un climat d'investissements massifs.

**Figure 32 : Evolution du taux de pénétration de la téléphonie mobile entre 2005 et 2010**



Source : ARTCI, 2011

347. Néanmoins, le contrôle des autorités est faible vis-à-vis des différents opérateurs et le droit du consommateur n'est pas respecté en ce qui concerne l'information sur la tarification.

***Chiffres clés 22 : Télécommunications***

---

- *3 401 emplois*
- *952 milliards FCFA Chiffre d'affaires*
- *7 % du PIB*
- *Près de 20 millions d'abonnés en téléphonie mobile*

## **Zoom 2 : Port Autonome d'Abidjan**

*Le Domaine du Port Autonome d'Abidjan (PAA) est composé d'un plan d'eau et d'une plate-forme terrestre et s'étend sur une superficie d'environ 1 062 ha. Ses limites commencent au Plateau avant le pont de la Carena pour finir à Vridi, en passant par Treichville. De ce fait, la circonscription portuaire est à cheval sur trois communes à savoir le Plateau, Treichville et Port-Bouet.*

*Le Domaine Portuaire est subdivisé en 7 zones d'activités suivantes :*

- *La Zone de l'Ancien Port est composée d'un Terminal Fruitier et d'un Terminal à bois ;*
- *La Zone des Entrepôts, composée de magasins, regroupe principalement les activités de manutention et d'entreposage de matières premières à l'exportation ;*
- *La Zone du Port de Pêche regroupe des entrepôts frigorifiques et toutes les activités liées à la pêche : transformation, conservation de produits halieutiques, avitaillement, etc.*
- *La Zone des Entrepôts de la Digue de Vridi est composée de magasins d'entreposage, de produits agricoles, de marchandises diverses et du Terminal à Conteneurs de Vridi ;*
- *La Zone des Industries Navales de Vridi, pour les ateliers et activités navals ;*
- *La Zone Industrielle de Vridi, pour les activités industrielles chimiques et pétrochimiques, agroalimentaires, métallurgiques et électriques ;*
- *La Zone de Vridi, pour les habitations et les activités touristiques.*

*Le Port Autonome d'Abidjan (PAA) est le premier terminal à conteneurs de la côte ouest-africaine. Il dispose d'équipements modernes et performants qui assurent le service en continu, répondant efficacement aux exigences nouvelles des armateurs et des chargeurs. Tous ces outils permettent au Port d'Abidjan d'atteindre des performances comparables à celles des grands ports européens.*

**Engins et équipements :**

- *6 portiques de quai d'une capacité de 40 à 60 tonne et d'une cadence de 30 conteneurs à l'heure ;*
- *16 portiques de parc d'une capacité de 40 tonne ;*
- *3 grues de quai d'une capacité de 100 tonnes ;*
- *40 tracteurs d'une capacité de 40 tonnes ;*
- *1 gestion assistée des portiques par ordinateur ;*
- *1 système de gestion du parc à conteneurs assisté par GPS.*



*Photo 11 : Vue sur les équipements du PAA © PAA*

*Le port d'Abidjan est également choisi par les grandes compagnies maritimes comme port de transbordement, pour y répartir leurs cargaisons à destination des différents ports de la sous-région, contribuant ainsi à l'accroissement rapide du trafic en transbordement et qui s'est chiffré au cours de l'année 2012 à environ 150 000 TEU (TEU est l'unité de mesure simplifiée du nombre de conteneurs).*

### **Synthèse 6 : Secteur tertiaire**

*Le secteur tertiaire, qui représente plus de la moitié du PIB ivoirien et environ 1 217 000 emplois, affiche une croissance de 5 % par an à travers le commerce de gros et détail, les transports, les services financiers et les télécommunications.*

*Le développement de ce secteur dans le District Autonome d'Abidjan suit la même tendance grâce à l'implantation massive au cours des dernières années de banques commerciales internationales et à la multiplication du nombre de sociétés de services de toutes natures. En effet, toutes les institutions financières nationales et internationales, en particulier la Banque Africaine de Développement (la BAD), ainsi que les grandes entreprises y ont leurs sièges. De plus, Abidjan est la principale place financière de l'Afrique de l'Ouest francophone, accueillant même le siège de la bourse commune d'Afrique de l'Ouest (BRVM).*

*La ville d'Abidjan représente inexorablement un des carrefours commerciaux les plus importants de la côte ouest-africaine, renforcé par un réseau de transports dense qui facilite les échanges des produits agricoles et industriels.*

*L'extension lagunaire lui permet également de pérenniser le rôle moteur du Port Autonome d'Abidjan dans l'économie du pays et de ses voisins de l'Hinterland. Celui-ci réalise 85 % des recettes douanières nationales et représente 90 % des échanges extérieurs du pays. Assurant plus de 75 % du trafic maritime malien, plus de 70 % de celui du Burkina Faso et environ 25 % de celui du Niger, le port occupe une position centrale pour ces pays continentaux.*

*De plus, le District Autonome d'Abidjan dispose d'un aéroport international d'une grande capacité doté d'infrastructures qui lui permettent d'accueillir tous types d'avions. En outre, la ville d'Abidjan se situe à une heure de vol de toutes les capitales de la sous-région.*

*Enfin, avec ses équipements hôteliers modernes et ses infrastructures diversifiées, la ville d'Abidjan est très fréquentée pour le tourisme d'affaires, mais aussi pour le tourisme de loisirs et culturel.*

---

**AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL**

---

## **Chapitre 1. Éducation**

348. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue à trois ministères : Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), qui se sont assignés un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme autour des axes suivants :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
  - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
  - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
349. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire (de 3 à 5ans) ;
  - Le Primaire (de 6 à 11 ans) ;
  - Le Secondaire général et technique (de 12 à 18 ans) ;
  - La Formation professionnelle ;
  - Le Supérieur.
350. Des antennes du CAFOP (Centre d'animation et de formation pédagogique) sont chargées d'assurer la formation des instituteurs destinés aux écoles primaires de Côte d'Ivoire. Le District Autonome en compte deux.
351. Ce dispositif se veut être non seulement un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'exams diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
352. Le système éducatif du District Autonome d'Abidjan est encadré par quatre Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET) couvrant chacune 2 à 4 communes et/ou sous-préfectures :
- La DREN-ET Abidjan 1 couvre les communes d'Adjame, Cocody, Plateau et la sous-préfecture de Bingerville ;
  - La DREN-ET Abidjan 2 comprend les communes de Koumassi, Marcory, Port-Bouët et Treichville ;
  - La DREN-ET Abidjan 3 couvre les communes d'Attecoubé et Yopougon, ainsi que la sous-préfecture de Songon ;
  - La DREN-ET Abidjan 4 comprend les communes d'Abobo et la sous-préfecture d'Anyama et Brofodoumé.
353. Le système éducatif du District Autonome d'Abidjan se caractérise par :
- Une prédominance des établissements privés : 60 % des établissements scolaires du District qui accueillent 56 % des élèves ;
  - Une forte concentration des établissements primaires ;
  - Une concentration des établissements supérieurs de Côte d'Ivoire (82,4 %).

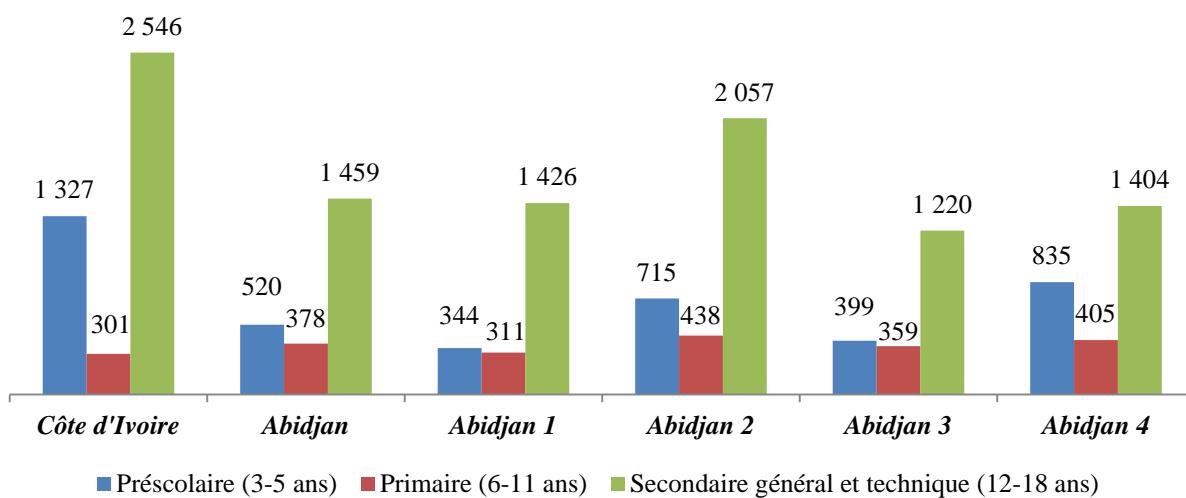
**Tableau 54 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par niveau d'enseignement et par statut**

Niveau d'éducation	Public			Privé			Communautaire <sup>23</sup>		
	Etbs.	Élèves	Ens.	Etbs	Élèves	Ens.	Etbs	Élèves	Ens.
<b>Préscolaire</b>	217	25 716	890	420	28 164	1 481	1	19	1
<b>Primaire</b>	1 023	351 159	6 686	825	235 119	6 593	1	91	2
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>	40	88 194	4 833	419	197 726	12 171	–	–	–
<b>Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle</b>		40 436			73 367				
<b>Secondaire Technique</b>	3	1 712	296	148	29 905	2 828	–	–	–
<b>Supérieur<sup>24</sup></b>	22	68 111	3 511	146	77 012	6 635	–	–	–
<b>Formation Professionnelle</b>	20	13 011	ND	184	24 687	ND	–	–	–

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; Etbs : Établissements ; Ens. : Enseignants ; ND : Non Disponible

354. Sur le Préscolaire ainsi que le Primaire, le nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école est plus élevé à Abidjan qu'à l'échelle nationale. Néanmoins, ce ratio affiche une forte baisse au niveau du secondaire général et technique, avec 1 370 enfants en âge d'être scolarisés par école à Abidjan contre 2 546 au niveau national.

**Figure 33 : Nombre d'élèves en âge d'être scolarisés par école pour chaque niveau d'enseignement<sup>25</sup> par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique 2013– 2014 de l'éducation ; INS – RGPH 1998

355. Le District Autonome d'Abidjan est marqué par un taux d'analphabétisme inférieur à la moyenne nationale, ainsi que par une part élevée de la population scolarisée, et ce jusqu'au secondaire

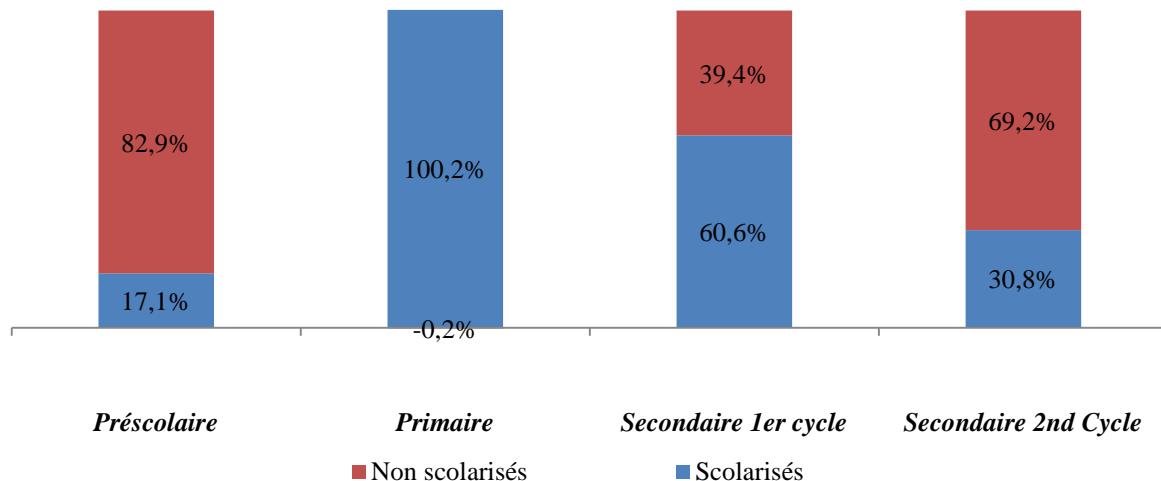
<sup>23</sup> Cf. Glossaire

<sup>24</sup> Les données relatives au Supérieur ne sont pas exhaustives ; elles proviennent des résultats de l'enquête publiée dans l'annuaire statistique 2012– 2013 de l'enseignement supérieur. Les informations figurant dans ce document proviennent essentiellement des établissements qui ont fourni les statistiques demandées.

<sup>25</sup> Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

premier cycle. En effet, la part de la population scolarisée au niveau primaire est de 100,2 %, ce qui permet d'affirmer qu'en plus de la population du District, des élèves venant de villes voisines sont scolarisés dans le District Autonome d'Abidjan.

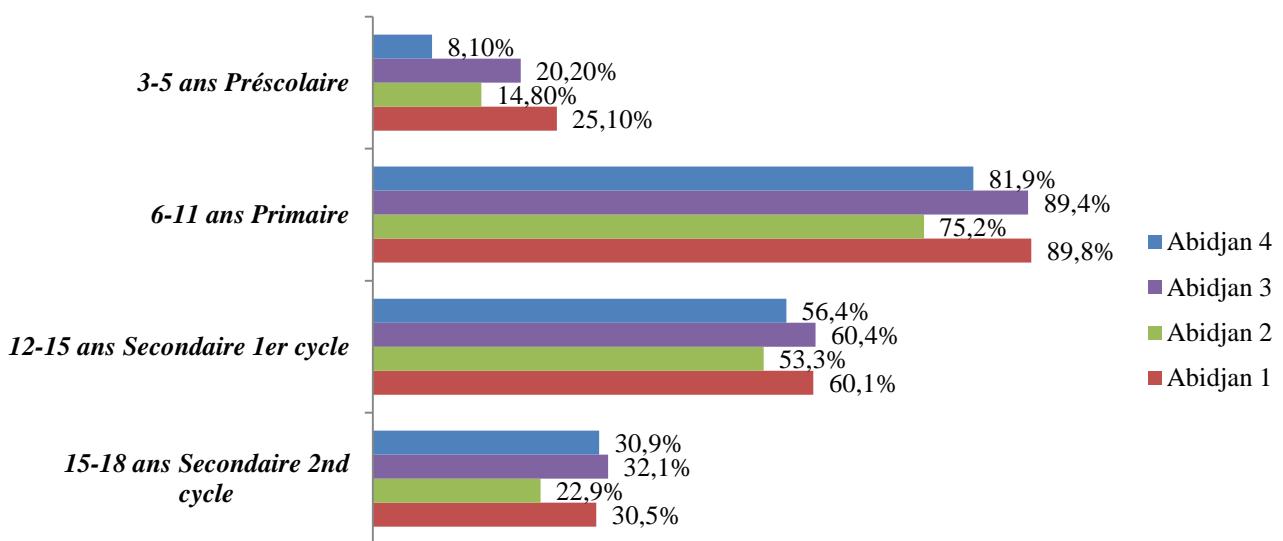
**Figure 34 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District**



Sources : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation ; INS – RGPH 1998

356. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranche d'âge avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles secondaires.

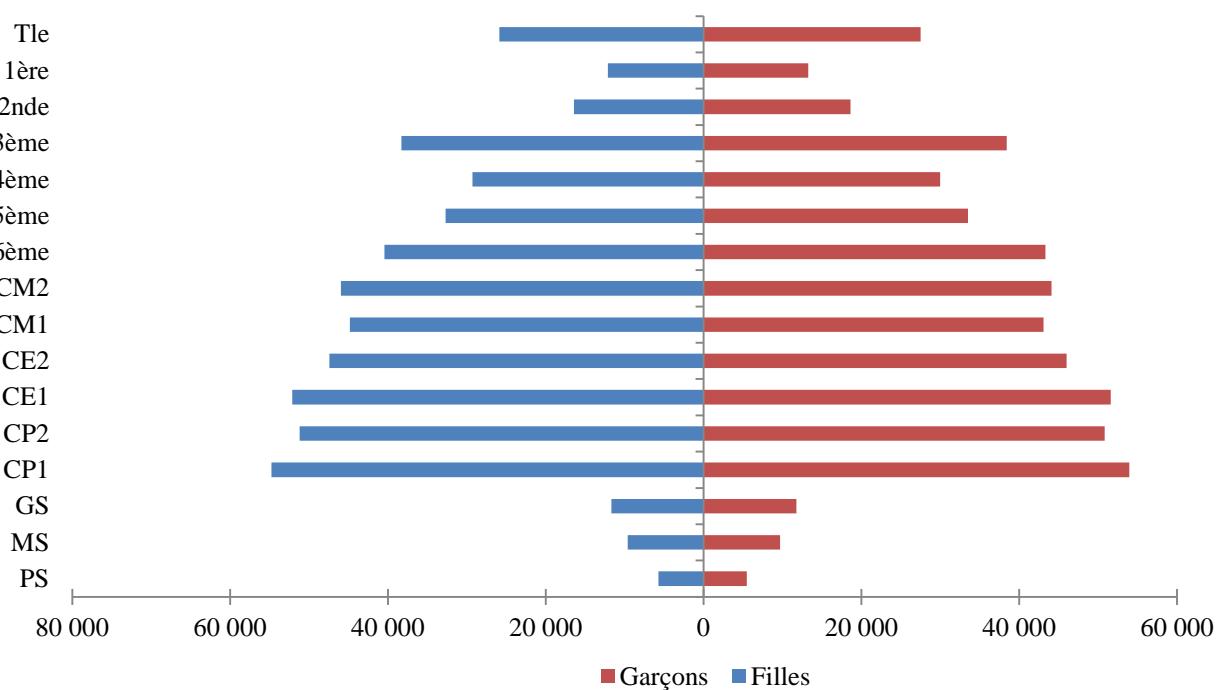
**Figure 35 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge et par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique 2013– 2014 de l'éducation ; INS – RGPH 1998

357. En outre, à cette faible scolarisation des enfants, s'associe un phénomène important de déperdition scolaire constaté dès le cycle primaire et retranscrit dans la pyramide scolaire du District. Ce phénomène se traduit par une base très faible marquant le manque de scolarisation du cycle préscolaire, puis, une concentration des élèves dans le Primaire, et enfin, une déperdition plus ou moins régulière des élèves jusqu'à la fin du cycle Secondaire.

**Figure 36 : Pyramide scolaire du District<sup>26</sup>**



Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation

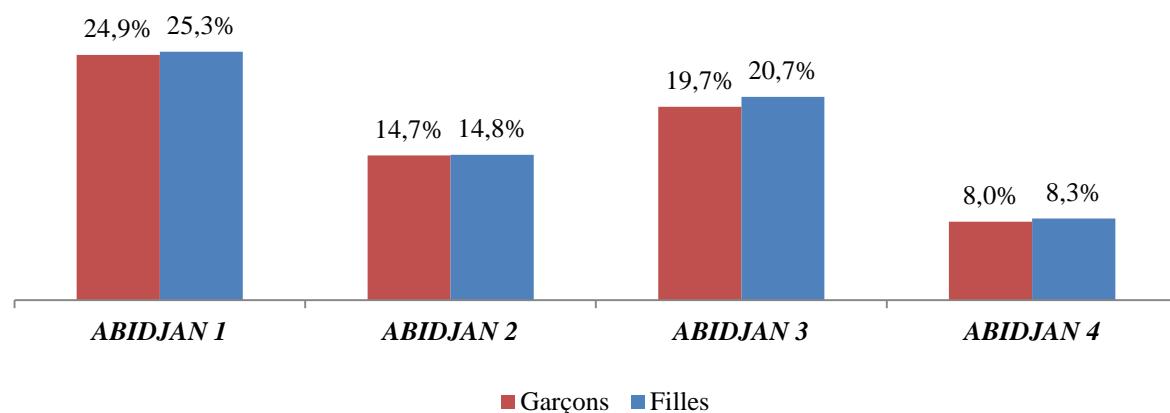
<sup>26</sup> Cf. Glossaire

### **III.1.1 Préscolaire**

#### **III.1.1.1 Scolarisation**

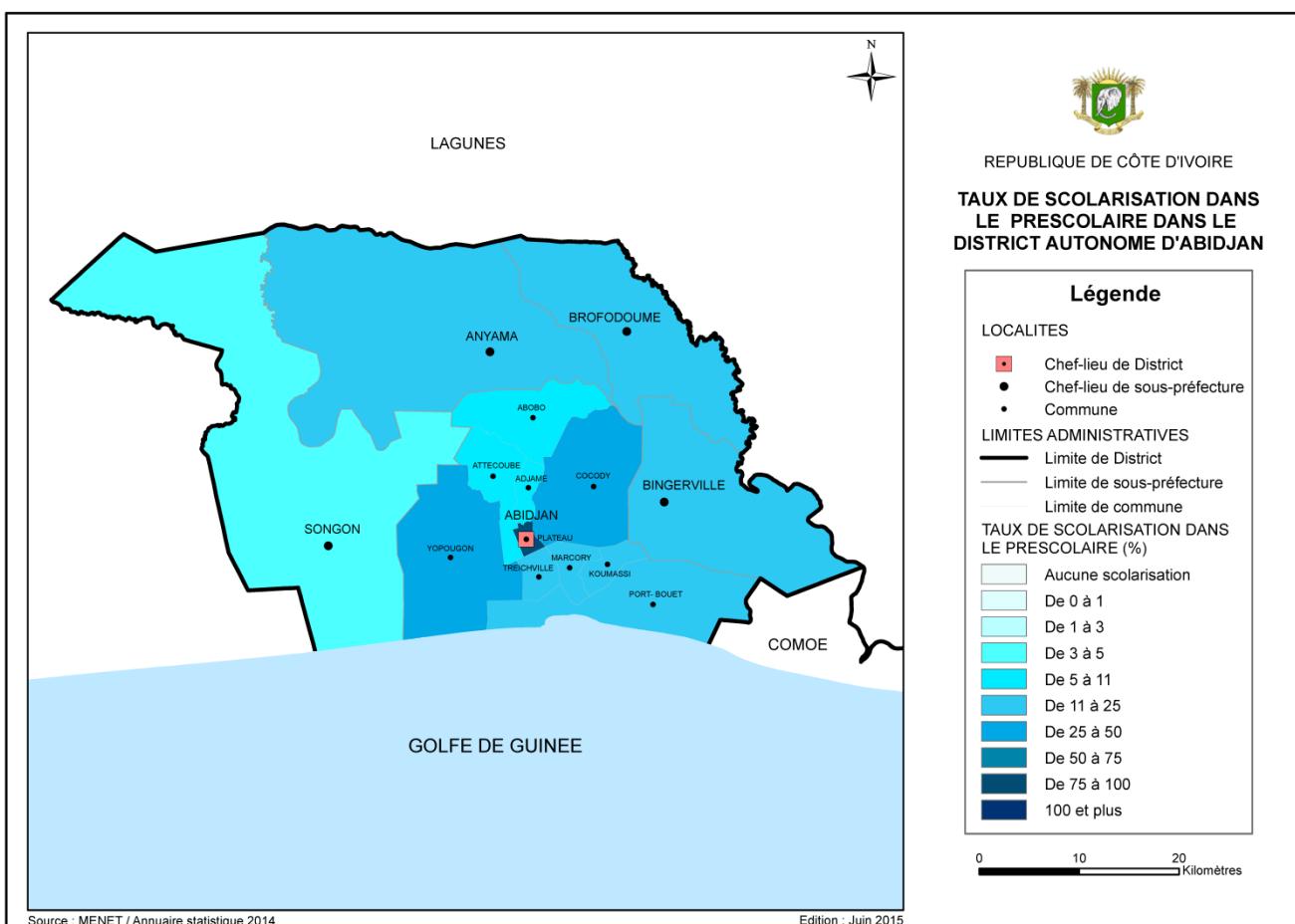
358. L'enseignement préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide de la scolarisation en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul et permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance comme le cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
359. Le District Autonome d'Abidjan compte 53 889 enfants inscrits au cycle préscolaire, soit un taux brut de scolarisation de 16,2 % des enfants de 3 à 5 ans, bien au-dessus de la moyenne nationale (4,4 %). Ce taux présente cependant de fortes disparités spatiales avec un taux brut de scolarisation de 25,1 % à Abidjan 1 (Adjame, Cocody, Plateau et la sous-préfecture de Bingerville) contre 8,1 % à Abidjan 4 (Abobo et la sous-préfecture d'Anyama) à mettre en parallèle avec la localisation des infrastructures scolaires.
360. Les taux bruts de scolarisation sont équilibrés entre filles et garçons pour ce cycle, et ce dans l'ensemble des DREN-ET.

**Figure 37 : Taux brut de scolarisation du cycle préscolaire par genre et par DREN- ET**



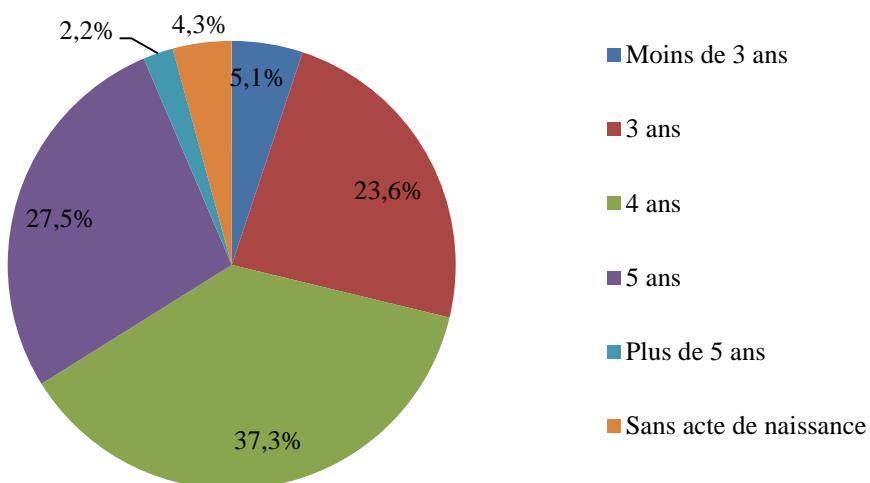
Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

**Carte 31 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District**



361. Toutefois, ces taux sont biaisés par l'inscription précoce (5,1 %) ou tardive (2,2 %) d'une partie des enfants, ainsi que par les enfants ne disposant pas d'acte de naissance (4,3 %).

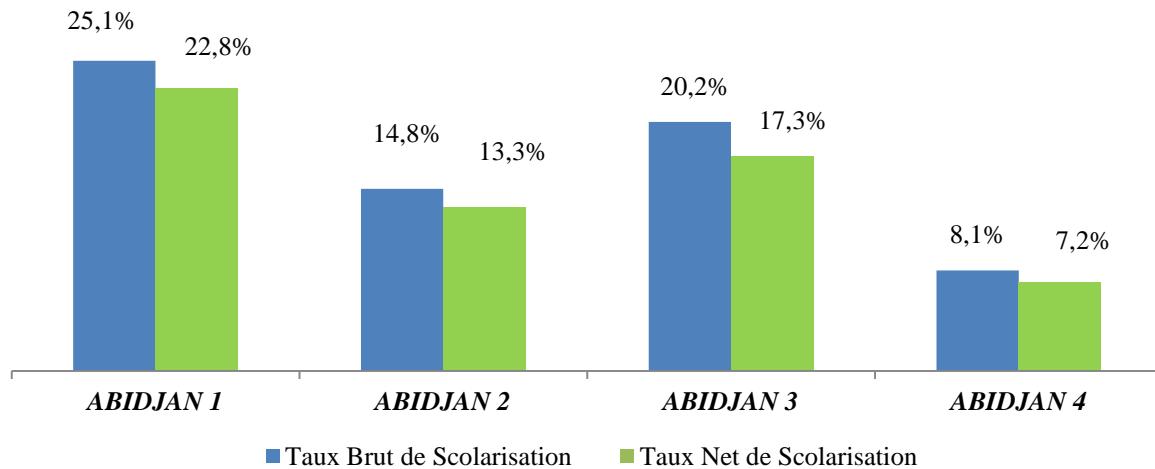
**Figure 38 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

362. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour le Préscolaire, le taux net de scolarisation s'élève à 15,2 %, inférieur d'1 point au taux brut. Abidjan 1 et Abidjan 4 affichent des écarts plus significatifs de 3 points.

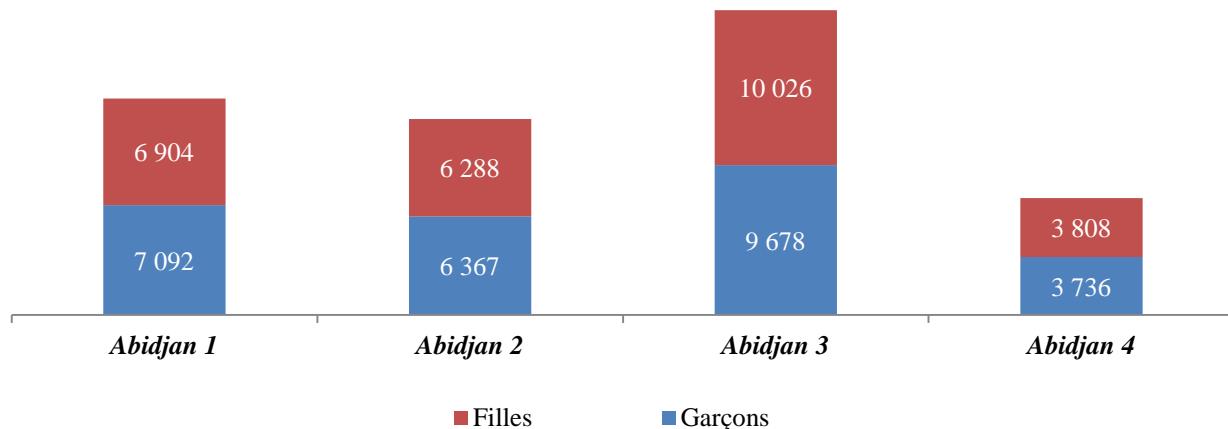
**Figure 39 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Préscolaire**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

363. La DREN-ET d'Abidjan 3 concentre 37 % des enfants scolarisés, expliqué en partie par le nombre élevé d'habitants à Yopougon, commune la plus peuplée de la ville.
364. Le District affiche par ailleurs une répartition par genre équilibrée (27 026 filles et 26 873 garçons), avec un indice de parité de 1,01, légèrement plus élevé dans le privé que dans le public.

**Figure 40 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par genre et par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

365. Les enfants du Préscolaire du District sont scolarisés de façon homogène entre les établissements publics, et les établissements privés. Du fait de son caractère urbain, le District ne compte que 3,6 % enfants scolarisés en milieu rural.

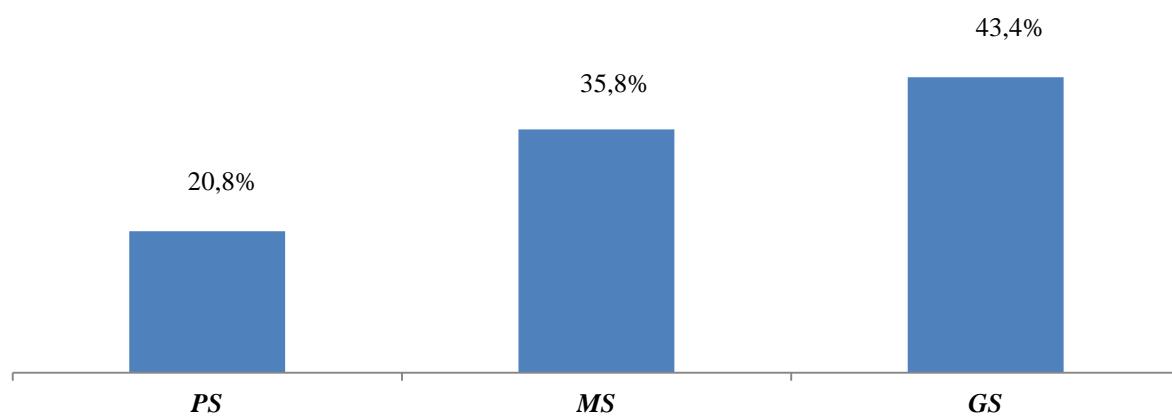
**Tableau 55 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Préscolaire par DREN- ET**

DREN- ET	Statut	Effectif des enfants	Dont rural	Indice de parité <sup>27</sup>
<b>Abidjan 1</b>	Public	7 267	38	0,92
	Privé	6 729	233	1,03
	<b>Total</b>	<b>13 996</b>	<b>271</b>	<b>0,97</b>
<b>Abidjan 2</b>	Public	5 547	0	0,97
	Privé	7 108	0	1,00
	<b>Total</b>	<b>12 655</b>	<b>0</b>	<b>0,99</b>
<b>Abidjan 3</b>	Public	10 883	34	1,03
	Privé	8 821	688	1,05
	<b>Total</b>	<b>19 704</b>	<b>722</b>	<b>1,04</b>
<b>Abidjan 4</b>	Communautaire	19	0	8,50
	Public	4 467	542	1,00
	Privé	3 058	431	1,03
	<b>Total</b>	<b>7 544</b>	<b>973</b>	<b>1,02</b>
<b>Total District</b>	Communautaire	19	0	8,50
	Public	28 164	614	0,98
	Privé	25 716	1 352	1,03
	<b>Total</b>	<b>53 899</b>	<b>1 966</b>	<b>1,01</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013– 2014

366. Plus de 43 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année du préscolaire (Grande Section), mettant en exergue la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent la faible sensibilisation des parents quant à l'importance du niveau préscolaire.

**Figure 41 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

<sup>27</sup> Cf. Glossaire

### **III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant**

#### *a) Infrastructures scolaires*

367. L'enseignement Préscolaire est dispensé dans trois types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous avec près de 34 % des établissements (soit 217 établissements) ;
- 420 établissements privés (66 % des établissements) ;
- Un établissement dit communautaire situé à Abidjan 4 (Abobo et la sous-préfecture d'Anyama).

**Tableau 56 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire**

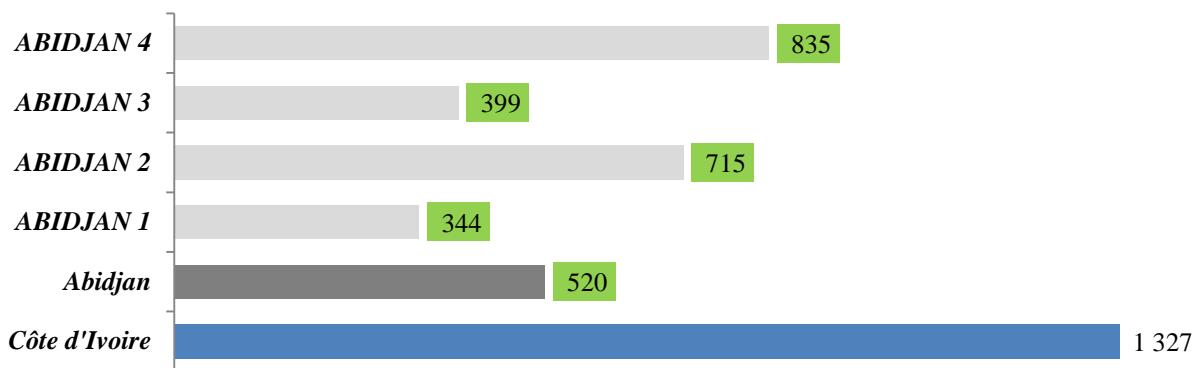
DREN- ET	Statut	Etbs	Salles	Grps Péda	Enfants	Inst.	Ratio occupation	Ratio encadrement
<b>Abidjan 1</b>	Privé	101	368	326	7 267	463	19,7	15,7
	Public	61	195	191	6 729	215	34,5	31,3
	<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>563</b>	<b>517</b>	<b>13 996</b>	<b>678</b>	<b>24,9</b>	<b>20,6</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	65	198	198	5 547	301	28,0	18,4
	Public	55	143	164	7 108	222	49,7	32,0
	<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>341</b>	<b>362</b>	<b>12 655</b>	<b>523</b>	<b>37,1</b>	<b>24,2</b>
<b>Abidjan 3</b>	Privé	174	424	462	10 883	505	25,7	21,6
	Public	71	184	249	8 821	338	47,9	26,1
	<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>608</b>	<b>711</b>	<b>19 704</b>	<b>843</b>	<b>32,4</b>	<b>23,4</b>
<b>Abidjan 4</b>	Comm.	1	2	1	19	1	9,5	19,0
	Privé	80	215	202	4 467	212	20,8	21,1
	Public	30	75	102	3 058	115	40,8	26,6
	<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>292</b>	<b>305</b>	<b>7 544</b>	<b>328</b>	<b>25,8</b>	<b>23,0</b>
<b>Total District</b>	Comm.	1	2	1	19	1	9,5	19,0
	Privé	420	1 205	1 188	28 164	1 481	23,4	19,0
	Public	217	597	706	25 716	890	43,1	28,9
	<b>Total</b>	<b>638</b>	<b>1 804</b>	<b>1 895</b>	<b>53 899</b>	<b>2 372</b>	<b>29,9</b>	<b>22,7</b>

Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation – Etbs : Etablissements – Inst : Institueurs – Grps Péda : Groupe Pédagogique

368. Plus de 95 % des écoles du District sont implantées en zone urbaine. Quant aux établissements ruraux, ils sont situés au niveau des sous-préfectures du District.

369. Totalisant un nombre de 638 établissements, le District Autonome d'Abidjan affiche un ratio de présence géographique bien au-dessus de la moyenne nationale avec 1 école pour 520 enfants en âge d'être scolarisés par école (contre 1 école pour 1 327 enfants au niveau national).

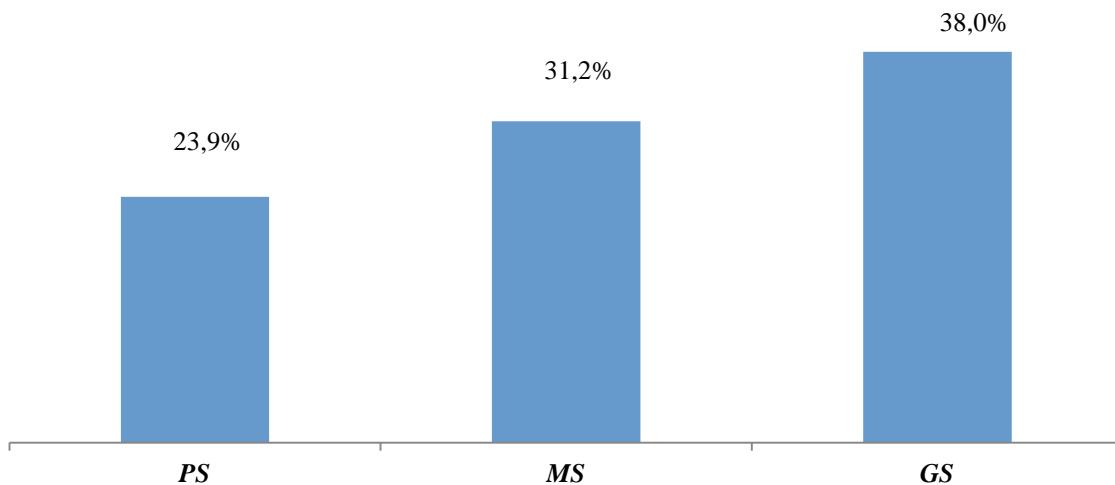
**Figure 42 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

370. Le District compte 1 804 salles de classe. Ainsi avec 1 école pour 84 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 30 enfants par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas-âge. Ce constat doit être relativisé selon la localisation. Le ratio d'occupation à Abidjan 2 de 37,1 enfants par salle est 7 points supérieurs à la moyenne nationale de 30 enfants par salle, alors qu'Abidjan 1 et Abidjan 4 affichent un ratio d'environ 25 enfants par salle.

**Figure 43 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'étude**



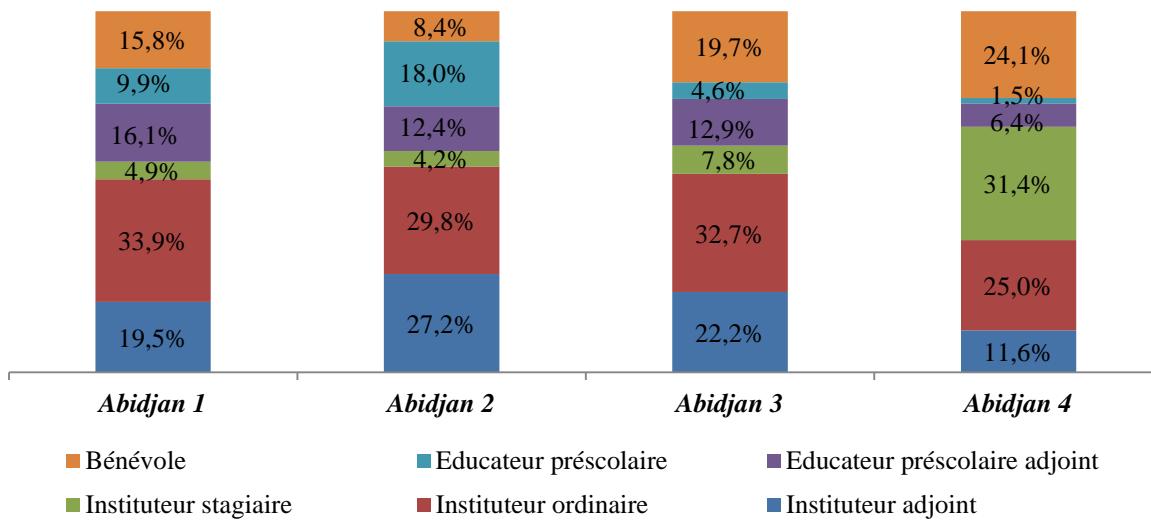
Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation

371. En matière d'équipement, près de 7 % des salles sont utilisées autrement que pour les cours. Sur les salles utilisées, 10 % sont considérées en mauvais état.
372. Le District compte 704 groupes pédagogiques, dont 63 % dans des établissements privés et d'un établissement communautaire.

**b) Corps enseignant**

373. Le corps enseignant du Préscolaire à Abidjan compte 2 372 instituteurs (dont 97,3 % sont des femmes) soit un ratio d'encadrement moyen de près de 23 enfants par instituteur. Ce ratio présente une grande disparité entre le public (28,9) et le privé (19,0).
374. Le corps enseignant est majoritairement constitué d'instituteurs adjoints (21,5 %) et d'instituteurs ordinaires (31,4 %). Toutefois, face à une croissance démographique élevée et une immigration importante, les établissements ont recours à du personnel moins expérimenté. Ainsi, 25 % des instituteurs sont stagiaires ou bénévoles et 19 % ne disposent d'aucun diplôme pédagogique.

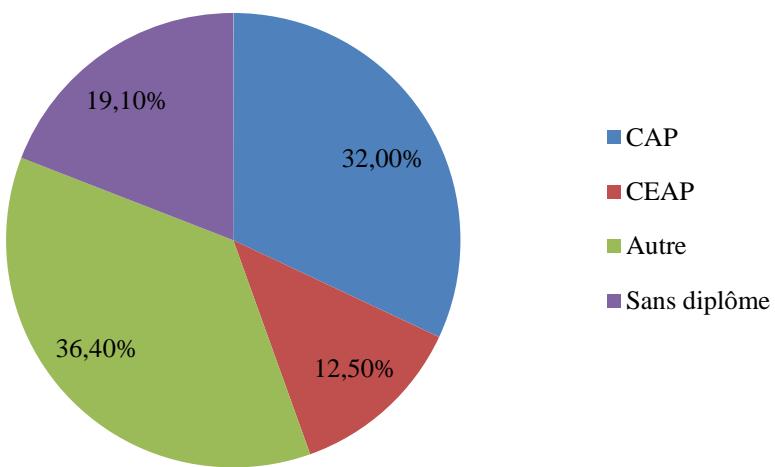
**Figure 44 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par emploi et par DREN-ET**



Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation

375. L'essentiel du corps enseignant dispose à minima d'un CAP/CEAP contre 19,10% sans diplôme pédagogique en partie expliqué par la présence d'assistantes maternelles, et ce principalement dans le privé.

**Figure 45 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique<sup>28</sup>**

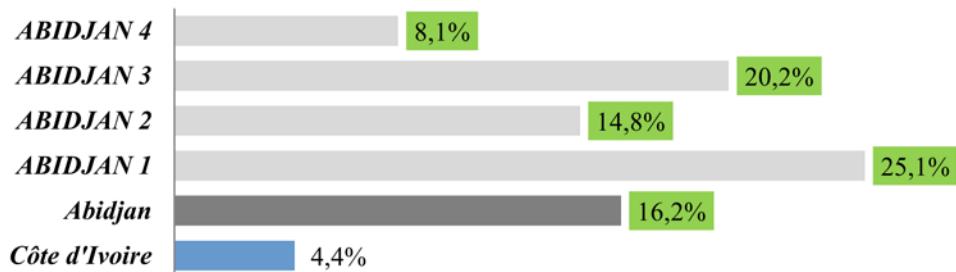


Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation

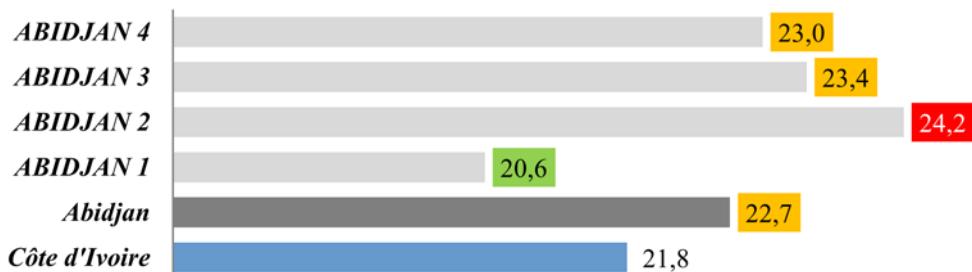
<sup>28</sup> Cf Sigle et abréviation

**Chiffres clés 23 : Préscolaire**

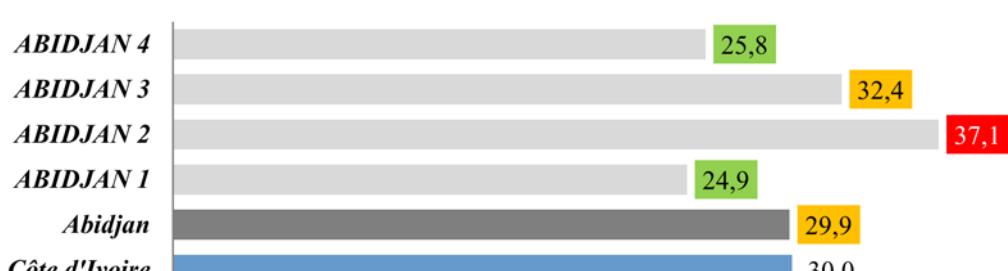
**Taux brut de scolarisation**



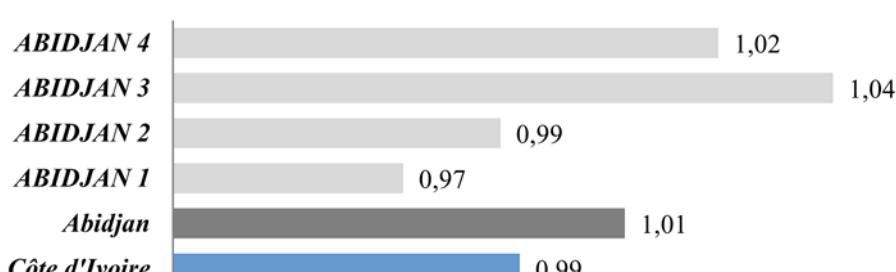
**Ratio d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



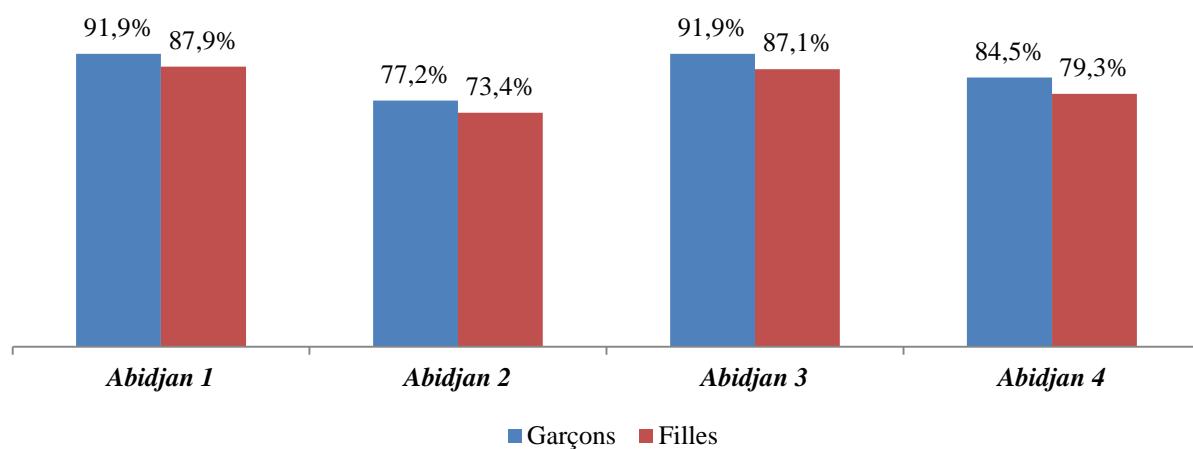
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### **III.1.2 Primaire**

#### **III.1.2.1 Scolarisation**

376. Le cycle Primaire, première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien, comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les élèves âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du Primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
377. Le District Autonome d'Abidjan compte 586 369 élèves inscrits en cycle Primaire soit un taux brut de scolarisation de 83,9 % des élèves de 6 à 11 ans, soit plus de 7 points au-dessus la moyenne nationale (76,4 %). Ce taux brut présente des disparités spatiales avec 75,2 % à Abidjan 2 contre plus de 89 % à Abidjan 1 et 3.

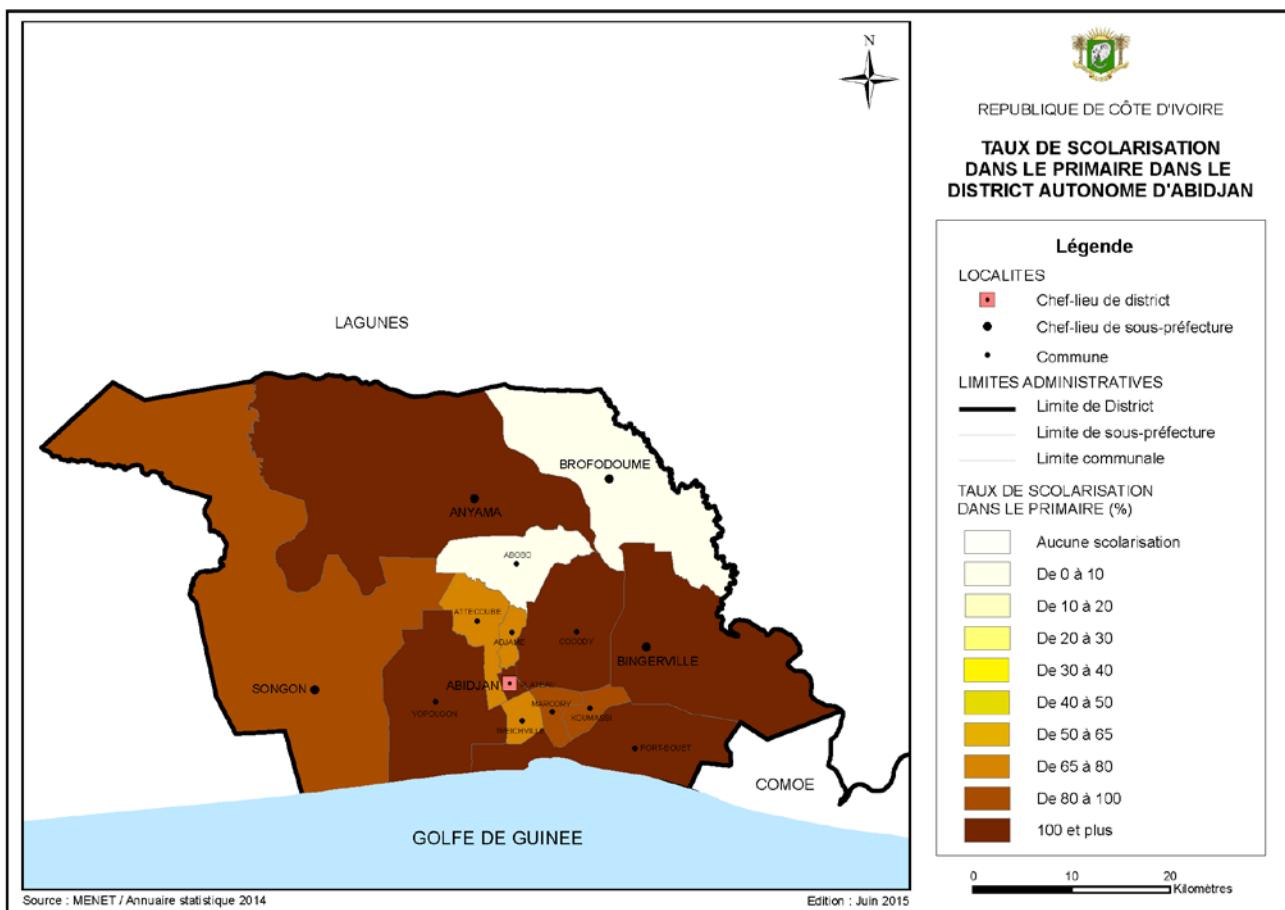
**Figure 46 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par DREN- ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

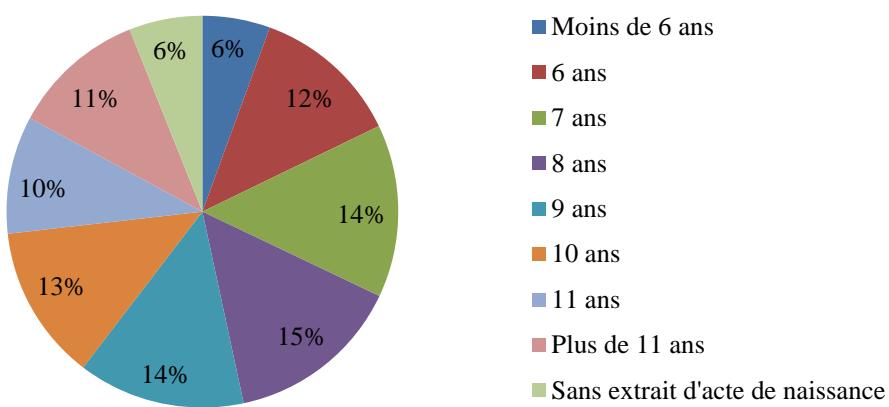
378. La scolarisation est cependant moins élevée chez les filles, traduit par un taux brut de 81,7 % contre 86,2 % pour les garçons.

**Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District**



379. Ces taux de scolarisation sont toutefois biaisés par les scolarisations tardives (11 % des élèves ont plus de 11 ans), les redoublements, mais surtout par une proportion non négligeable d'élèves qui ne disposent pas d'extrait de naissance (6 %).

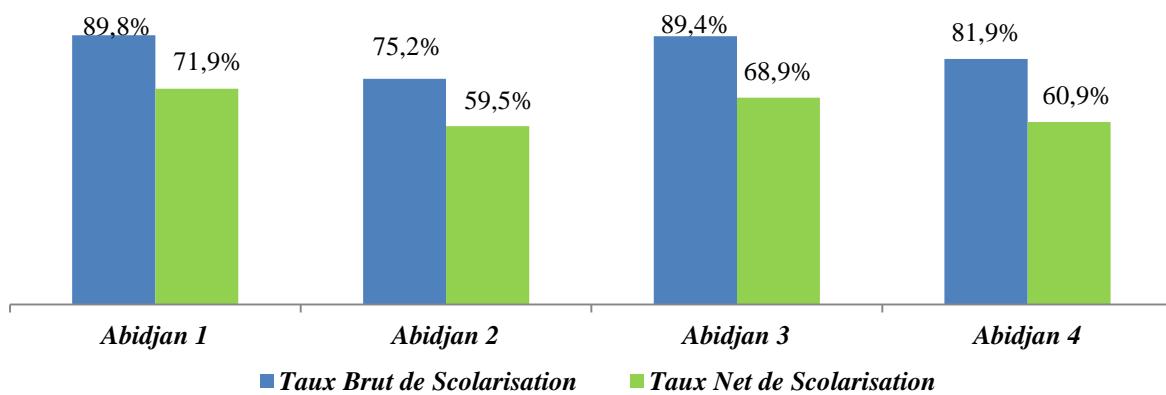
**Figure 47 : Répartition des élèves scolarisés au cycle Primaire selon leur âge**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

380. Ainsi, en menant une analyse sur les tranches d'âge légales (6 à 11 ans), le taux net de scolarisation s'établit à 68,3 %, soit près de 20 points en deçà du taux brut.

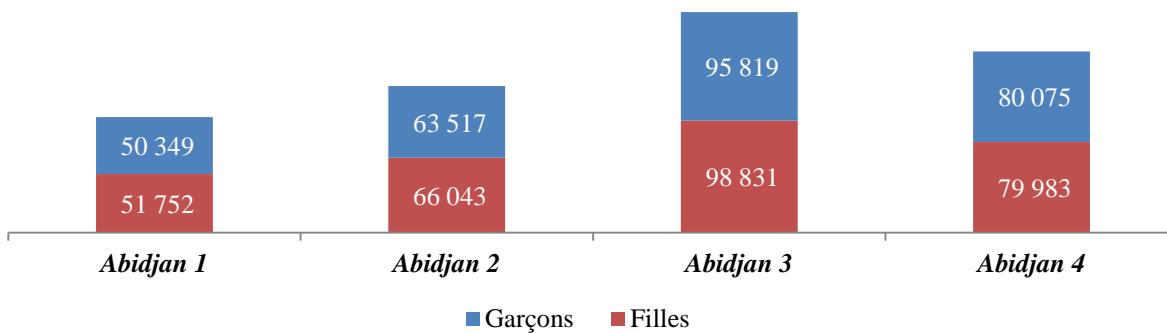
**Figure 48 : Écart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par DREN- ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

381. Les DREN-ET d'Abidjan 3 et 4 concentrent plus de 60 % des élèves du Primaire, car elles couvrent des communes parmi les plus peuplées du District (Yopougon et Abobo).

**Figure 49 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par genre et par DREN- ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

382. Dispensée dans 3 types d'établissements (public, privé et communautaire), la scolarisation au Primaire à Abidjan se caractérise notamment par :

- Une prédominance des élèves scolarisés dans le public (60 %) ;
- Un indice de parité équilibré.

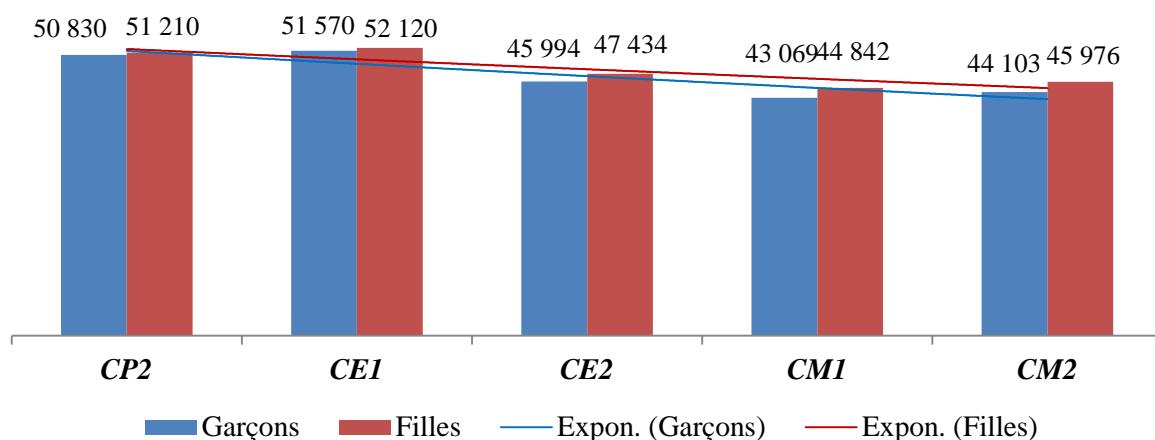
**Tableau 57 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Primaire par DREN- ET**

DREN-ET	Type	Elèves	Dont Rural		Indice de parité
			en nombre	en %	
<b>Abidjan 1</b>	Privé	33 803	–	0,0	0,99
	Public	68 298	4 364	6,4	1,05
	<b>Total</b>	<b>102 101</b>	<b>4 364</b>	<b>4,3</b>	<b>1,03</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	50 787	–	0,0	1,00
	Public	78 773	1 322	1,7	1,06
	<b>Total</b>	<b>129 560</b>	<b>1 322</b>	<b>1,0</b>	<b>1,04</b>
<b>Abidjan 3</b>	Privé	78 778	941	1,2	0,99
	Public	115 872	14 458	12,5	1,06
	<b>Total</b>	<b>194 650</b>	<b>15 399</b>	<b>7,9</b>	<b>1,03</b>
<b>Abidjan 4</b>	Communautaire	91	–	0,0	8,10
	Privé	71 751	1 252	1,7	0,98
	Public	88 216	11 152	12,6	1,01
	<b>Total</b>	<b>160 058</b>	<b>12 404</b>	<b>7,7</b>	<b>1,00</b>
<b>Total District</b>	Communautaire	91	–	0,0	8,10
	Privé	235 119	2 193	0,9	0,99
	Public	351 159	31 296	8,9	1,05
	<b>Total</b>	<b>586 369</b>	<b>33 489</b>	<b>5,7</b>	<b>1,02</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

383. Les effectifs sont concentrés sur les premières années de cycle à savoir les classes de CP1 et CP2. A l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 15,4 % des effectifs scolarisés soit un taux de déperdition de 12 %, avec un taux inférieur pour les filles de 10 %.

**Figure 50 : Evolution du taux de déperdition<sup>29</sup> par genre pour chaque niveau du cycle Primaire**

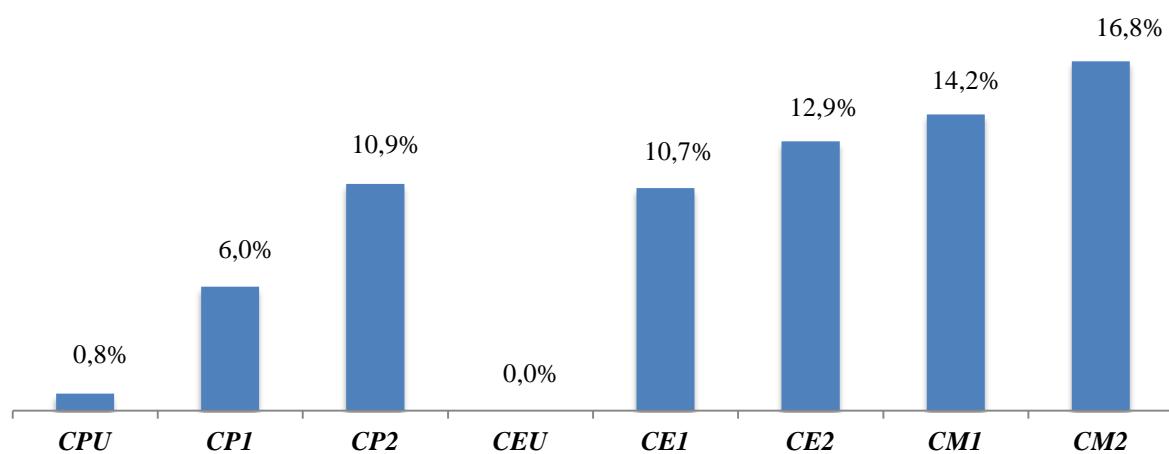


Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

384. Les taux de redoublement des classes de Primaire permettent d'appuyer l'analyse précédente. Si le taux de redoublement moyen est de 11,7 % dans le District, il augmente avec les niveaux scolaires et atteint 16,8 % dans les classes de CM2 contre 6 % au CP1, mettant en exergue la difficulté des élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au premier cycle du secondaire.

<sup>29</sup> Cf. Glossaire

**Figure 51 : Part des élèves redoublants du Primaire par niveau d'étude**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

385. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 5,2 % contre 16 % pour les établissements publics.

**Tableau 58 : Part des effectifs redoublants du Primaire par DREN-ET et par niveau**

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	
		Total	Filles
Abidjan 1	CP1	6,0	5,8
	CP2	10,6	9,0
	CE1	11,0	10,6
	CE2	12,6	12,4
	CM1	14,8	14,1
	CM2	16,8	16,7
Abidjan 2	CP1	5,3	5,5
	CP2	9,6	8,4
	CE1	9,5	9,1
	CE2	11,0	10,4
	CM1	12,3	11,3
	CM2	14,6	14,6
Abidjan 3	CP1	5,5	5,7
	CP2	10,9	9,8
	CE1	10,5	10,3
	CE2	13,0	12,8
	CM1	12,9	12,5
	CM2	14,5	14,0
Abidjan 4	CP1	7,0	7,6
	CP2	12,2	10,7
	CE1	11,7	11,0
	CE2	14,8	14,8
	CM1	17,0	15,8
	CM2	21,1	20,5

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	
		Total	Filles
Total District	CP1	6,0	6,2
	CP2	10,9	9,6
	CE1	10,7	10,3
	CE2	12,9	12,7
	CM1	14,2	13,4
	CM2	16,8	16,4

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

386. Le cycle Primaire est également marqué par un abandon relativement important des élèves de CM2, traduit par le taux de transition primaire-secondaire qui s'établit à 88 %, tout de même au-dessus de la moyenne nationale de 73,5 %. En dépit de leur faible taux de redoublement, cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition de 85 % contre 92,6 % pour les garçons. La DREN-ET d'Abidjan 4 est également plus impactée avec un taux de transition de 79 % mettant en évidence une population habituée à pousser les jeunes filles au mariage précoce.

**Tableau 59 : Taux de transition Primaire– Secondaire 2012– 13 / 2013– 14**

	Total élèves	Garçons	Filles
CM2 (2012– 13)	94 324	46 759	47 565
6ème (2013– 14)	83 752	43 315	40 437
<b>Taux de transition</b>	<b>88,8 %</b>	<b>92,6 %</b>	<b>85,0 %</b>

Sources : MENET – Annuaires statistiques de l'éducation 2013 – 2014 et 2012– 2013

### **III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant**

#### **a) Infrastructures scolaires**

387. L'enseignement primaire dans le District Autonome d'Abidjan est dispensé dans trois types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec plus de 55,3 % des établissements (soit 1 023 établissements) ;
- 825 établissements privés payants qui représentent 45 % des structures ;
- 1 établissement communautaire situé dans la DREN-ET d'Abidjan 4.

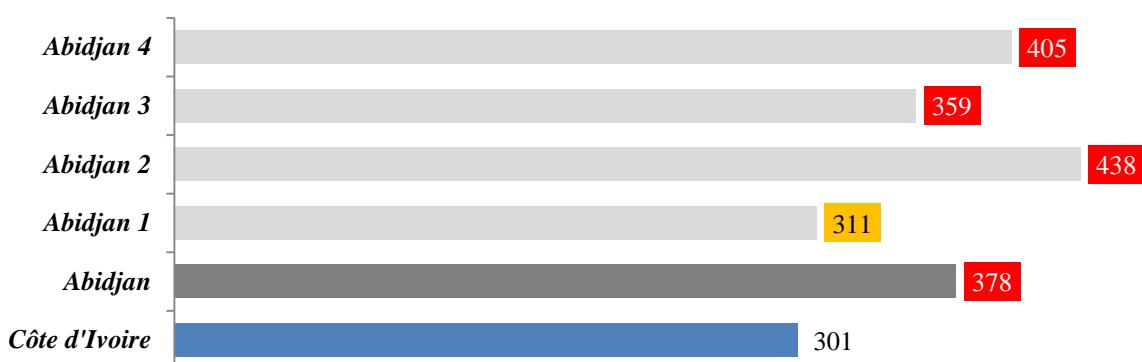
**Tableau 60 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par DREN-ET**

DREN-ET	Statut	Etbs	Salles	Grps Péda	Elèves	Inst.	Ratio occupation	Ratio encadrement
<b>Abidjan 1</b>	Privé	136	1 135	1 082	33 803	1 203	29,8	28,1
	Public	230	1 374	1 363	68 298	1 483	49,7	46,0
	<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>2 509</b>	<b>2 445</b>	<b>102 101</b>	<b>2 686</b>	<b>40,7</b>	<b>38,0</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	149	1 244	1 222	50 787	1 304	40,8	39,0
	Public	244	1 466	1 469	78 773	1 537	53,7	51,3
	<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>2 710</b>	<b>2 691</b>	<b>129 560</b>	<b>2 841</b>	<b>47,8</b>	<b>45,6</b>
<b>Abidjan 3</b>	Privé	283	2 219	2 115	78 778	2 203	35,5	35,8
	Public	324	1 976	2 014	115 872	2 100	58,6	55,2
	<b>Total</b>	<b>607</b>	<b>4 195</b>	<b>4 129</b>	<b>194 650</b>	<b>4 303</b>	<b>46,4</b>	<b>45,2</b>
<b>Abidjan 4</b>	Comm.	1	2	2	91	2	45,5	45,5
	Privé	257	1 926	1 846	71 751	1 883	37,3	38,1
	Public	225	1 362	1 531	88 216	1 566	64,8	56,3
	<b>Total</b>	<b>483</b>	<b>3 290</b>	<b>3 379</b>	<b>160 058</b>	<b>3 451</b>	<b>48,7</b>	<b>46,4</b>
<b>Total District</b>	Comm.	1	2	2	91	2	45,5	45,5
	Privé	825	6 524	6 265	235 119	6 593	36,0	35,7
	Public	1 023	6 178	6 377	351 159	6 686	56,8	52,5
	<b>Total</b>	<b>1 849</b>	<b>12 704</b>	<b>12 644</b>	<b>586 369</b>	<b>13 281</b>	<b>46,2</b>	<b>44,2</b>

Source : MENET – Annuaire statistique 2013 – 2014 de l'éducation – Etbs : établissements ; Inst. : Instituteurs ; Comm : communautaire – Grps Péda : Groupes Pédagogiques

388. Avec 1 849 établissements, le District Autonome d'Abidjan affiche un ratio de présence géographique de 378 enfants en âge d'être scolarisé par école au-dessus de la moyenne nationale de 301 élèves par école. Ce ratio présente de légères disparités avec 438 élèves par école dans la DREN-ET Abidjan 2 contre 311 dans la DREN-ET d'Abidjan 1.

**Figure 52 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par DREN- ET**

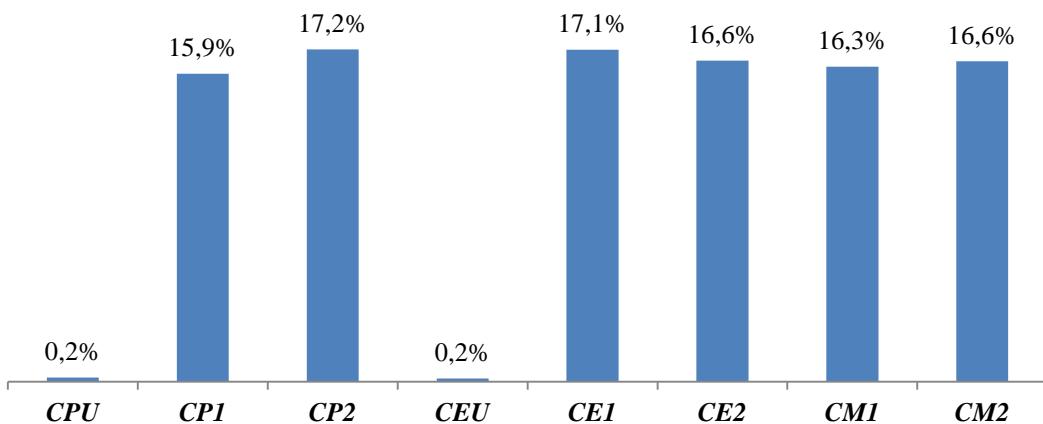


Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

389. Le District compte 12 704 salles de classe. Ainsi, avec 1 école pour 317 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 46,2 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil constitue un problème majeur dans le District. Cette carence en infrastructures est plus marquée au niveau d'Abidjan 4 (48,6 élèves par classe en moyenne) et Abidjan 2 (47,8).

390. La répartition des salles de classe est relativement équilibrée selon les différents niveaux d'étude du cycle alors que les élèves sont plus concentrés dans les premières années.

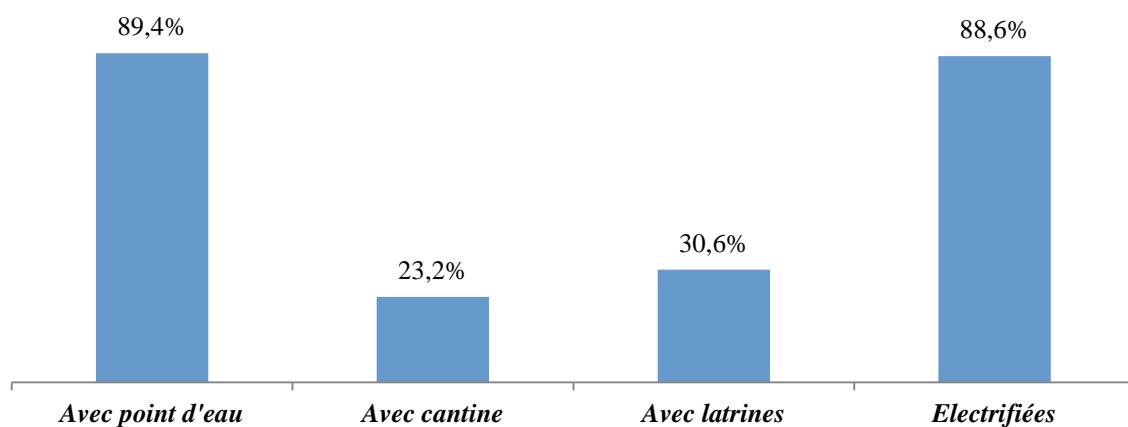
**Figure 53 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

391. Enfin, les établissements du District sont caractérisés par la vétusté de leurs équipements et l'insuffisance en infrastructures. Seulement 31 % des établissements disposent de latrines et 23 % ont une cantine.
392. Le manque d'équipements concerne surtout les établissements publics. En effet, 96 % des établissements privés disposent de points d'eau contre 84 % dans le public. Quant au taux d'électrification des écoles, il est de 94 % dans le privé contre 85 % dans le public.

**Figure 54 : Disponibilité des infrastructures dans les écoles du cycle Primaire**

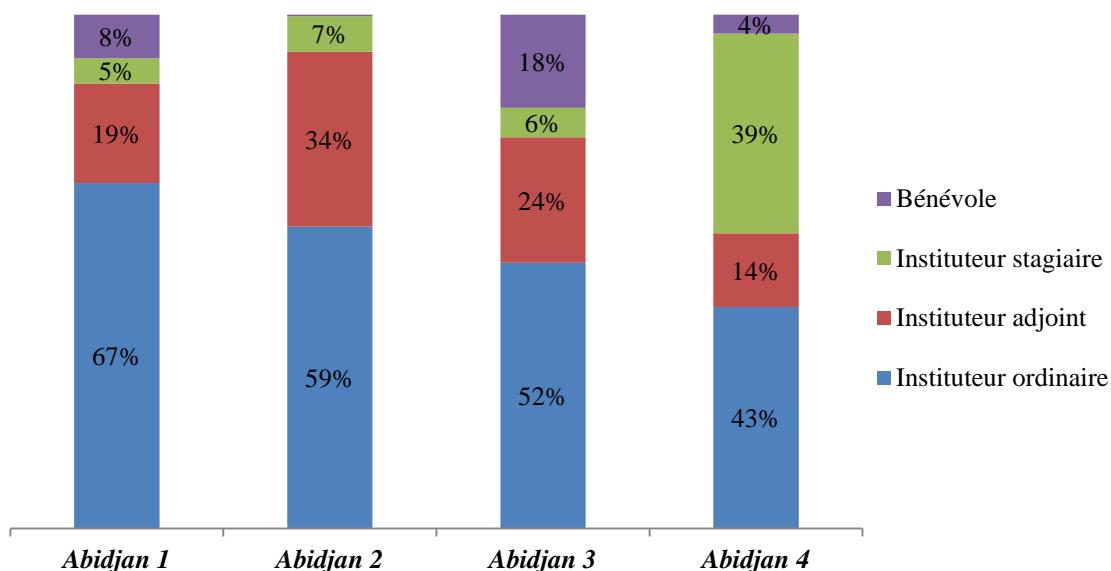


Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

**b) Corps enseignant**

393. Le corps enseignant est composé de 13 281 instituteurs (dont 45,3 % sont des hommes), constitué en majorité d'instituteurs ordinaires (54,1 %) et d'instituteurs adjoints (22,8 %). La part d'instituteurs stagiaires (14 %) et de bénévoles (9 %) reste élevée avec 23 % du corps enseignant, mettant en évidence une insuffisance d'instituteurs dans le District, remplacés par du personnel moins expérimenté.

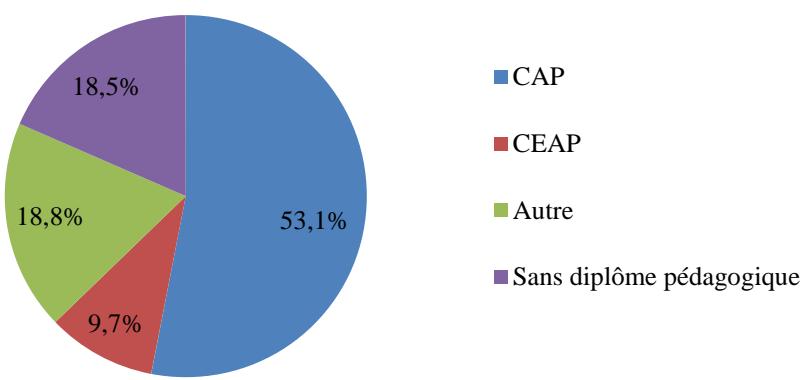
**Figure 55 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par DREN- ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

394. Ceci se confirme par l'analyse des diplômes pédagogiques des instituteurs. En effet, 18,5 % du corps enseignant ne possède aucun diplôme pédagogique, et ce quasi exclusivement dans le privé (99,5 %).

**Figure 56 : Répartition des instituteurs du Primaire selon le diplôme pédagogique**

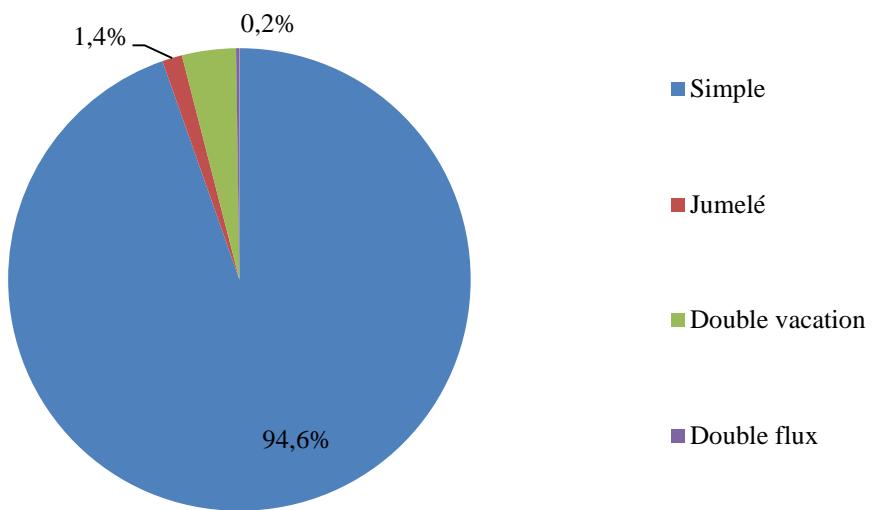


Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

395. En moyenne les instituteurs du District encadrent 44,2 élèves contre 42,5 au niveau national. L'insuffisance d'instituteurs est moins marqué à Abidjan 1 avec 38 élèves par instituteur alors que ce ratio est supérieur à 45 élèves par instituteur dans les autres DREN- ET du District.
396. Pour pallier cette insuffisance en instituteur, 12 644 groupes pédagogiques ont été mis en place sur l'ensemble du cycle Primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés à 1,4 % en fonctionnement jumelé (deux niveaux par instituteur) et 3,8 % en double vacation (une classe par demi-journée).

**Figure 57 : Répartition des groupes pédagogiques du primaire selon leur type de fonctionnement**

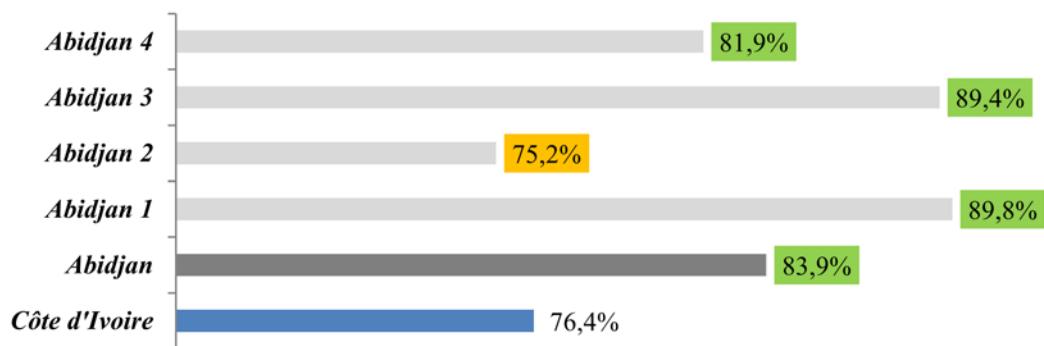
---



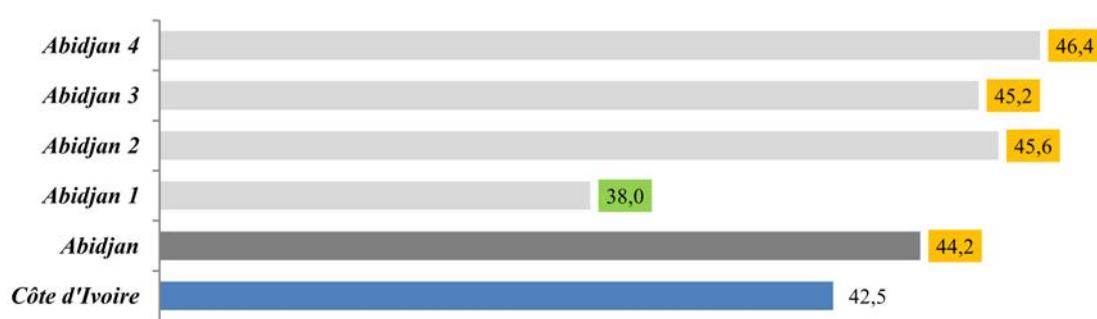
*Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014*

**Chiffres clés 24 : Primaire**

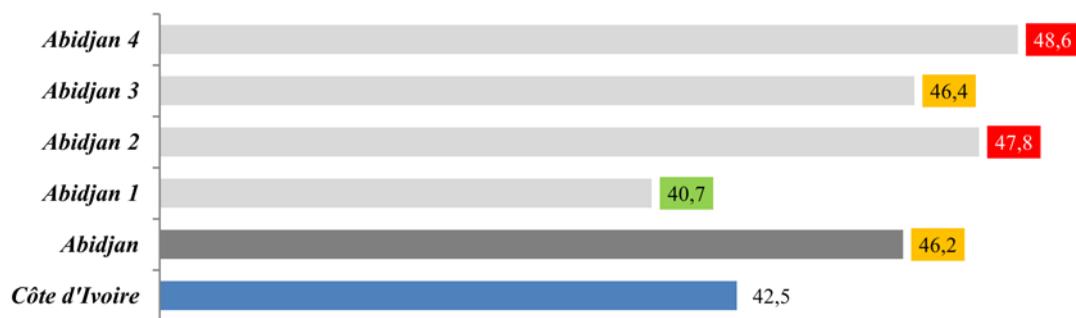
**Taux brut de scolarisation**



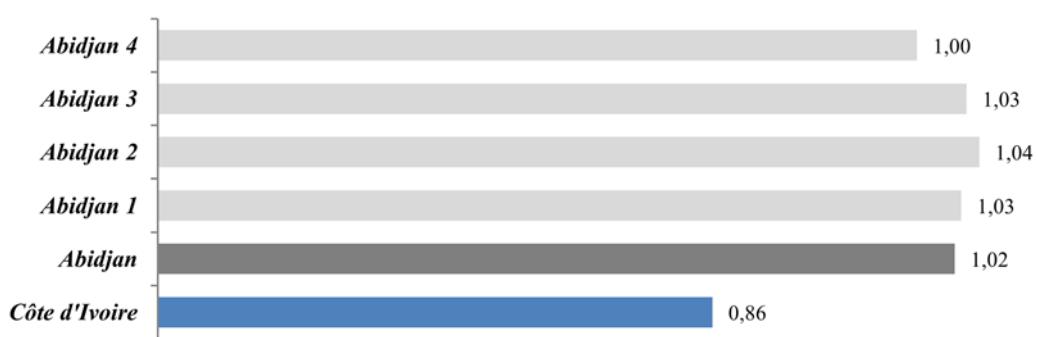
**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### **III.1.3 Secondaire**

#### **III.1.3.1 Scolarisation**

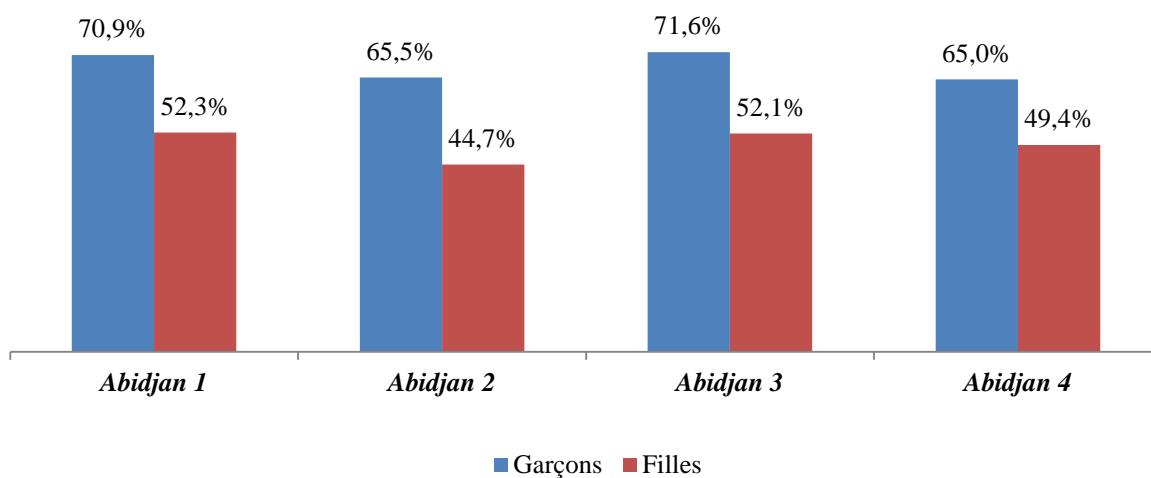
397. Le secondaire est le deuxième niveau du système éducatif ivoirien. Il est organisé en deux cycles :

- Le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle de la classe de 2<sup>nde</sup> à la classe de Terminale.
- 

##### **a) Secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

398. Le District Autonome d'Abidjan compte 285 920 élèves inscrits au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle soit un taux brut de scolarisation de 57,6 %. Ce taux dissimule une forte disparité entre genres, avec un taux de 52,2 % pour les filles contre 71,8 % pour les garçons de 12-15 ans.

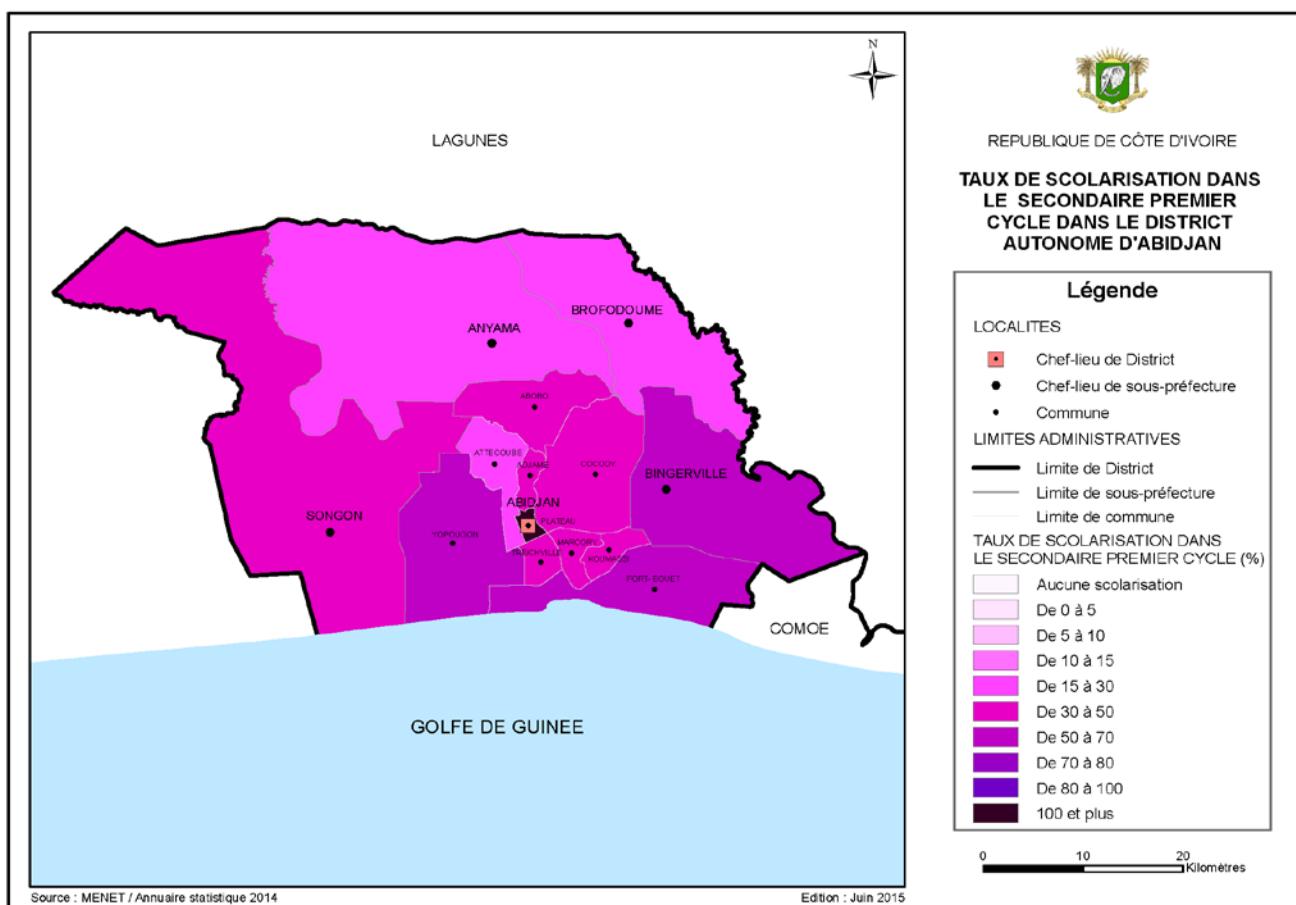
**Figure 58 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par DREN- ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

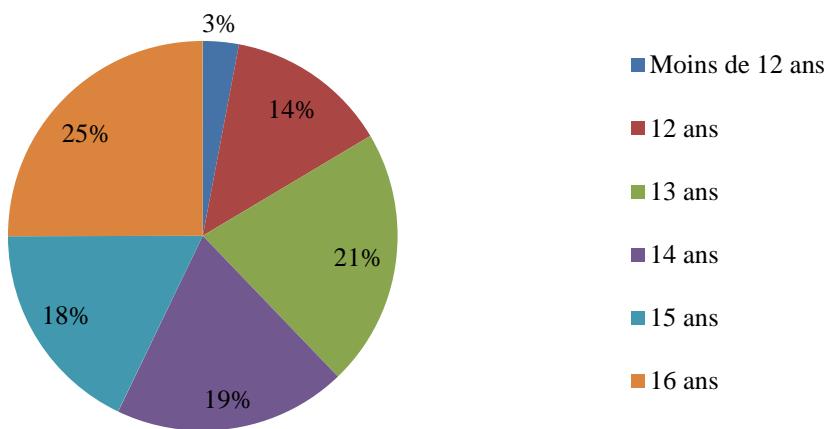
399. Ce taux présente également des disparités régionales puisque la DREN-ET d'Abidjan 2 enregistre un taux brut de scolarisation de 53,3 % alors qu'Abidjan 1 et 3 ont des taux d'environ 60 %.

**Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle au sein du District**



400. Ces taux sont biaisés par les scolarisations tardives (25 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation d'élèves d'une DREN-ET vers une autre.

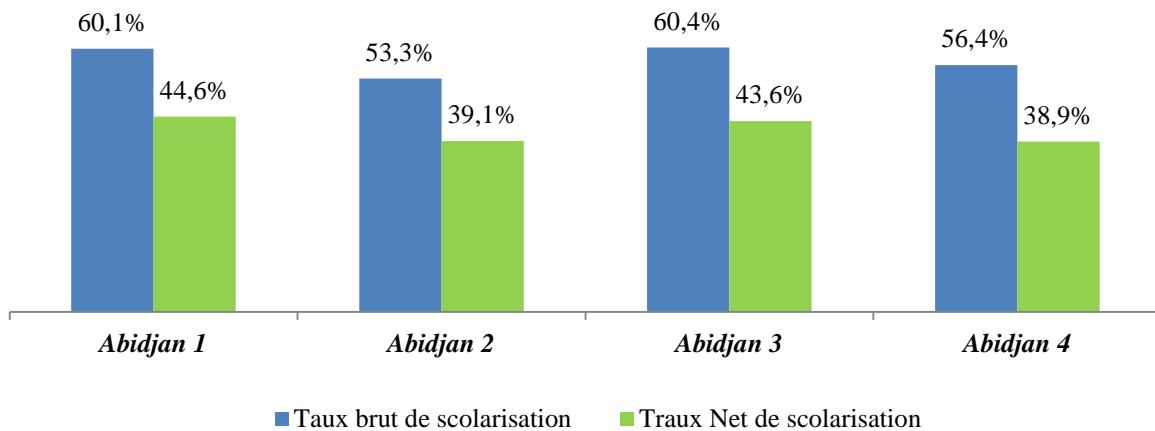
**Figure 59 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle selon leur âge**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

401. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (12-15 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 41,4 %.

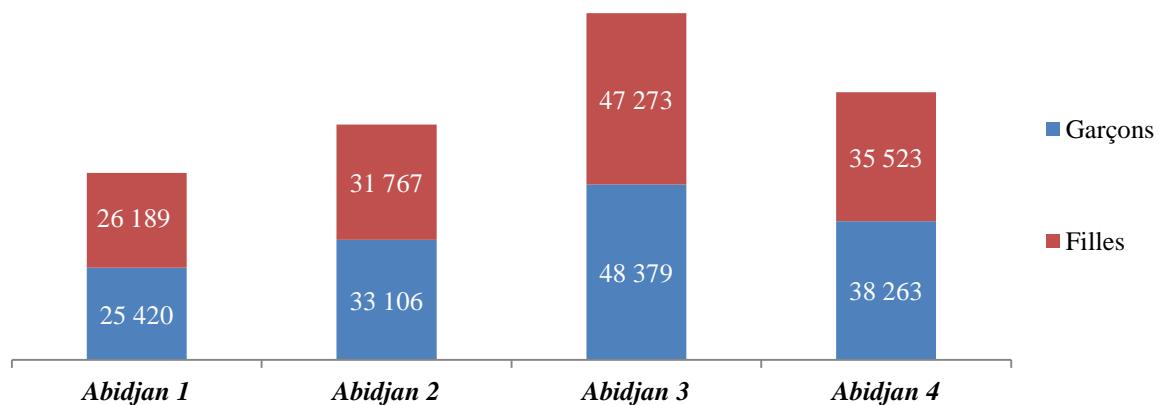
**Figure 60 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

402. La sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 49,6 % (68,2 % pour les garçons de 12-15 ans), s'expliquant en partie par les pratiques telles que le mariage précoce ou encore l'aide-ménagère. L'indice de parité, qui s'élève à 0,97 pour l'ensemble du District, présente ainsi des disparités régionales avec notamment un indice de 0,93 dans la DREN-ET d'Abidjan 4 et 1,03 à Abidjan 1.

**Figure 61 : Répartition des élèves du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par DREN-ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

403. La scolarisation au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle dans le District Autonome d'Abidjan se caractérise par une nette prépondérance du secteur privé, avec 69,2 % des effectifs totaux. Concernant la répartition des effectifs scolarisés au Primaire, 33 % sont inscrits à Abidjan 3, 26 % à Abidjan 4 contre 23 % à Abidjan 2 et 18 % à Abidjan 1.

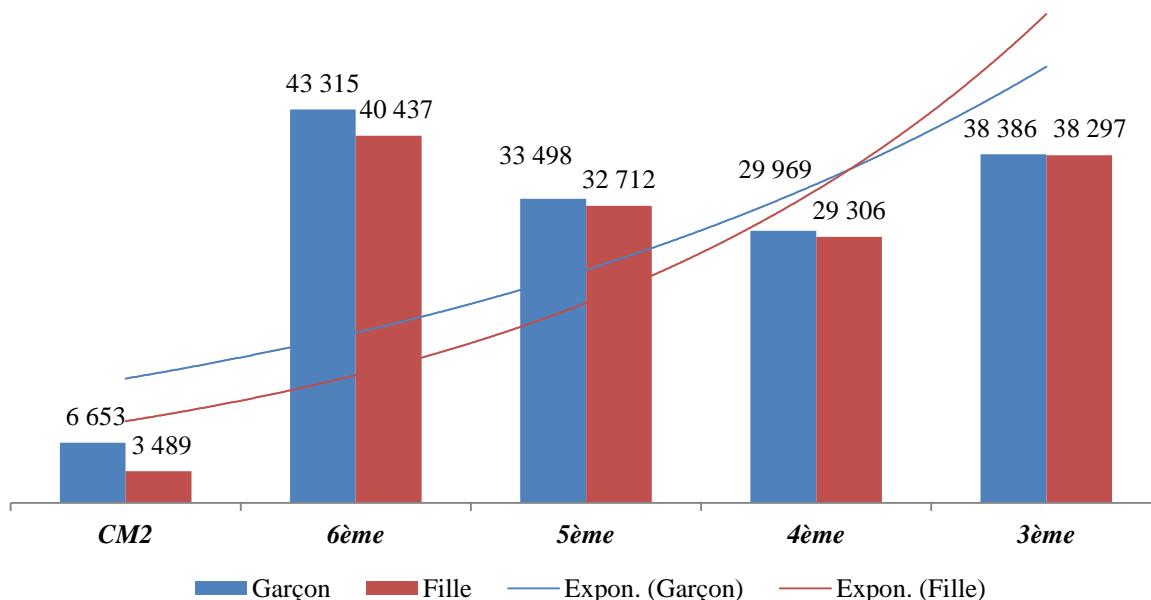
**Tableau 61 : Synthèse des effectifs scolarisés dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

DREN- ET	Statut	Effectif des Elèves	Indice de parité
Abidjan 1	Privé	24 849	0,97
	Public	26 760	1,09
	Total	<b>51 609</b>	<b>1,03</b>
Abidjan 2	Privé	38 968	0,93
	Public	25 905	1,01
	Total	<b>64 873</b>	<b>0,96</b>
Abidjan 3	Privé	75 606	0,94
	Public	20 046	1,13
	Total	<b>95 652</b>	<b>0,98</b>
Abidjan 4	Privé	58 303	0,91
	Public	15 483	0,99
	Total	<b>73 786</b>	<b>0,93</b>
Total District	Privé	197 726	0,93
	Public	88 194	1,06
	Total	<b>285 920</b>	<b>0,97</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

404. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des niveaux du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, avec une prédominance (29 %) sur la 6<sup>ème</sup>, expliqué par un taux de déperdition de 2,9 % entre la 6<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup>. Ce taux atteint même 3,9 % chez les garçons contre 1,8 % chez les filles.

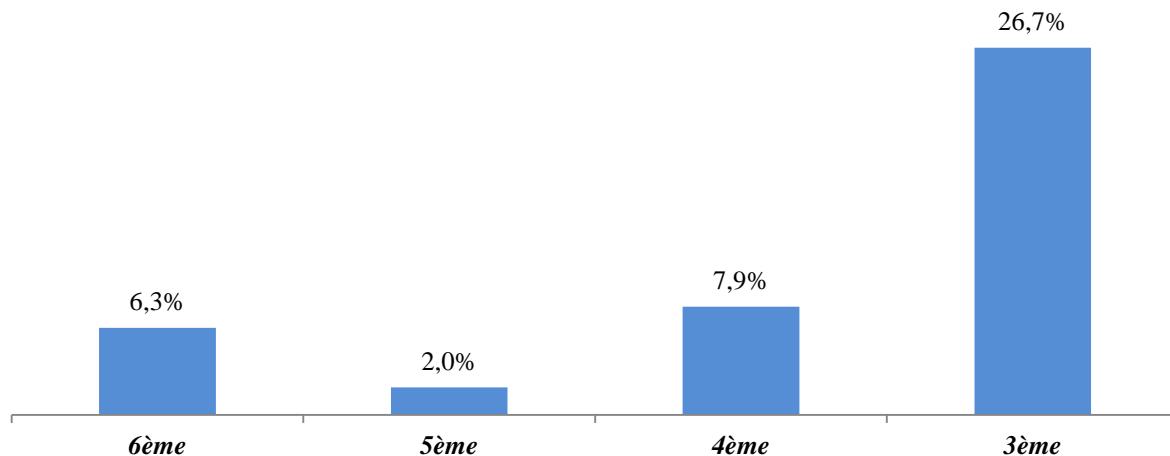
**Figure 62 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du Secondaire 1ercycle**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

405. Tout comme le cycle primaire, le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle est marqué par un taux de redoublement important en classe de 3<sup>ème</sup> (26,7 % des effectifs), année du Brevet d'études du premier cycle (BEPC).

**Figure 63 : Répartition des redoublants du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par niveau d'étude**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

406. Toutefois, ce taux cache certaines disparités puisqu'il atteint 25,5 % dans les classes de 3<sup>ème</sup> privées contre 29,5 % dans les classes de 3<sup>ème</sup> du secteur public.
407. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les garçons qui représentent 53 % des effectifs redoublants.

**Tableau 62 : répartition des élèves redoublants du secondaire 1<sup>er</sup> cycle par type d'établissement et par genre**

District	Type	Taux de redoublement (%)							
		6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Abidjan	Public	11,4	10,7	10,0	9,9	11,0	11,6	29,5	30,5
	Privé	4,1	3,4	4,3	3,7	6,3	5,5	25,5	24,0
	Total	<b>6,3</b>	<b>5,7</b>	<b>2,0</b>	<b>5,6</b>	<b>7,9</b>	<b>7,6</b>	<b>26,7</b>	<b>26,1</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; Taux R / TR : Taux de Redoublement

408. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> cycle. Ainsi, seulement 47,6 % des élèves de 3<sup>ème</sup> accèdent au lycée, illustrant la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition de 45,7 %, malgré un faible taux de redoublement.

**Tableau 63 : Taux de transition Secondaire 1<sup>er</sup>- 2<sup>nd</sup> cycle 2012-2013 / 2013-2014**

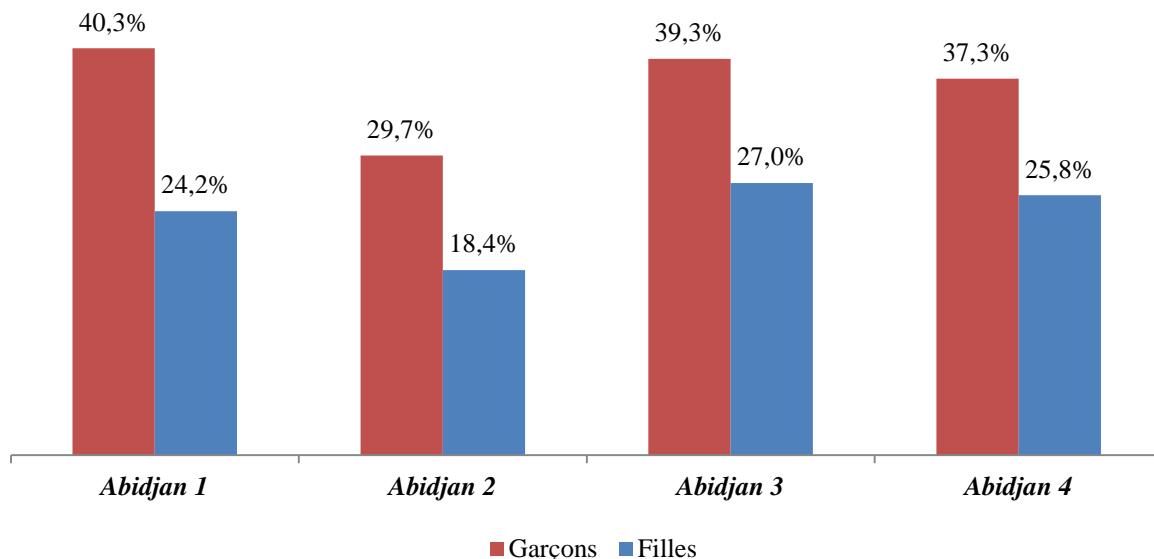
Cycle	Total	Garçon	Fille
3 <sup>ème</sup> (2012– 2013)	73 662	37 732	35 930
2 <sup>nde</sup> (2013 – 2014)	35 027	18 605	16 422
<b>Taux de transition</b>	<b>47,6 %</b>	<b>49,3 %</b>	<b>45,7 %</b>

Source : Annuaire statistique de l'éducation 2012 – 2013 et 2013 – 2014

**b) Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**

409. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle regroupe les classes de 2<sup>nde</sup> à la Terminale. Ce niveau scolaire est validé par l'obtention du Baccalauréat. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs typologies de baccalauréats suivant que l'on considère les séries littéraires (A), scientifiques (C, D) ou techniques (B, E, F, G, H).
410. 113 803 élèves sont inscrits au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle dans le District Autonome d'Abidjan. Ce chiffre représente plus de 36 % de l'effectif total de Côte d'Ivoire pour ce cycle d'étude.

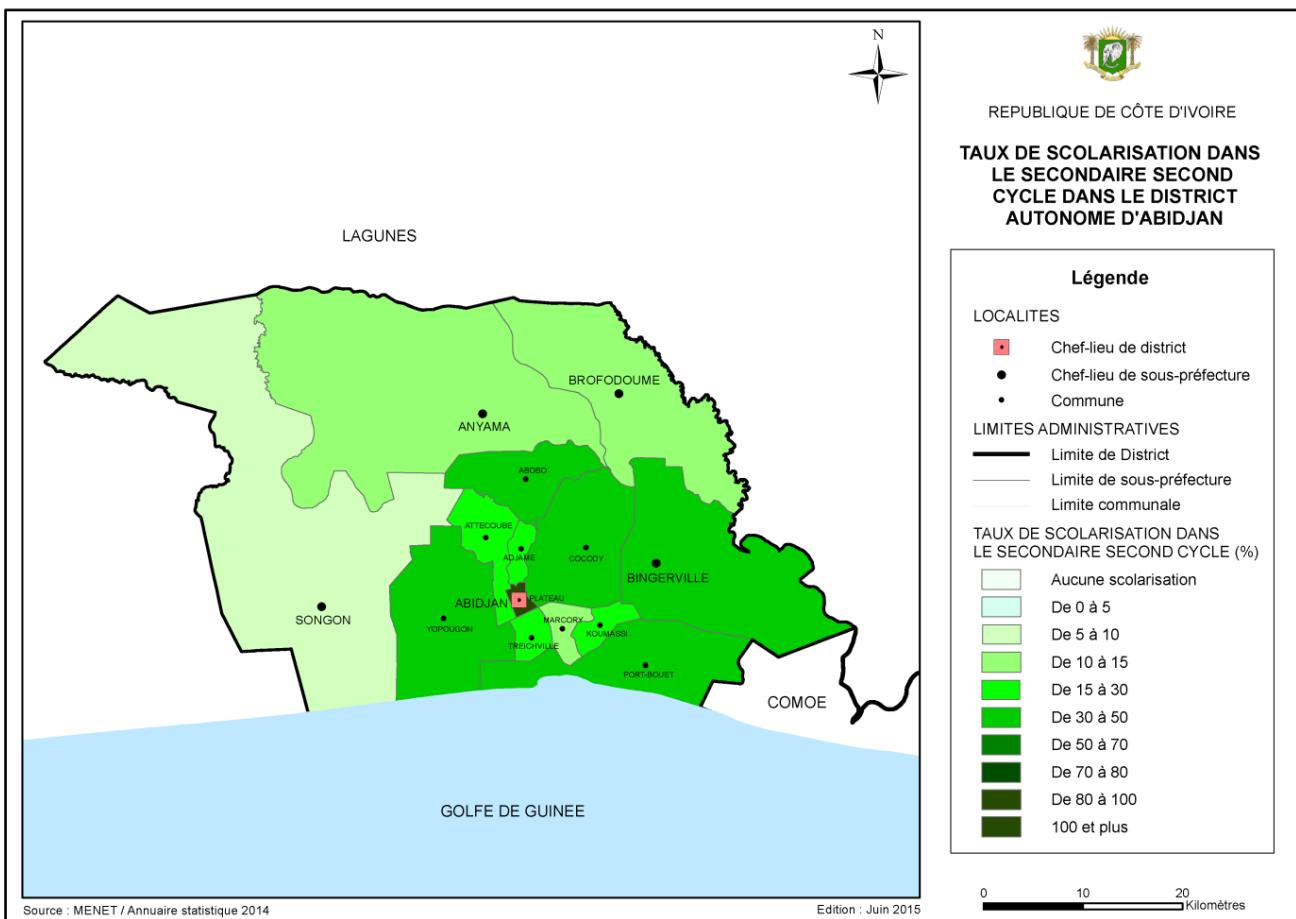
**Figure 64 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par genre et par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

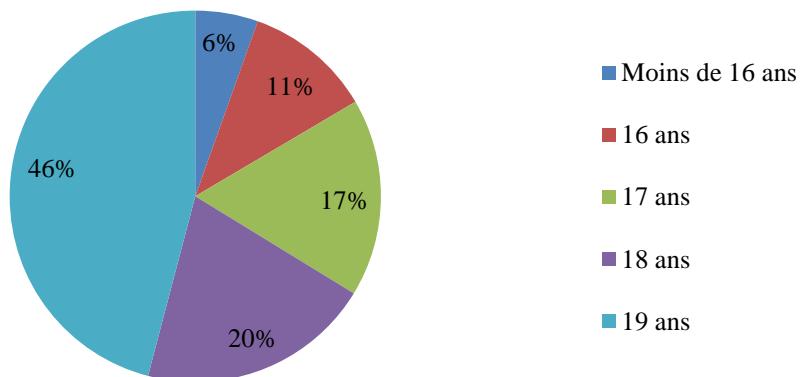
411. Le taux brut de scolarisation est de 29,3 %, contre 57,6 % pour le 1<sup>er</sup> cycle. Une forte disparité régionale apparaît puisque la DREN-ET d'Abidjan 2 affiche un taux de 22,9 % contre 32,1 % pour la DREN-ET d'Abidjan 3.
412. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 24 % (36,7 % chez les garçons) impliquant un indice de parité de 0,92 fille pour 1 garçon scolarisé (0,64 au niveau national).

**Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle au sein du District**



413. Les scolarisations tardives et les redoublements conduisent à une proportion de 46 % d'élèves de plus de 18 ans scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle, impactant de fait le taux brut de scolarisation au niveau de ce cycle.

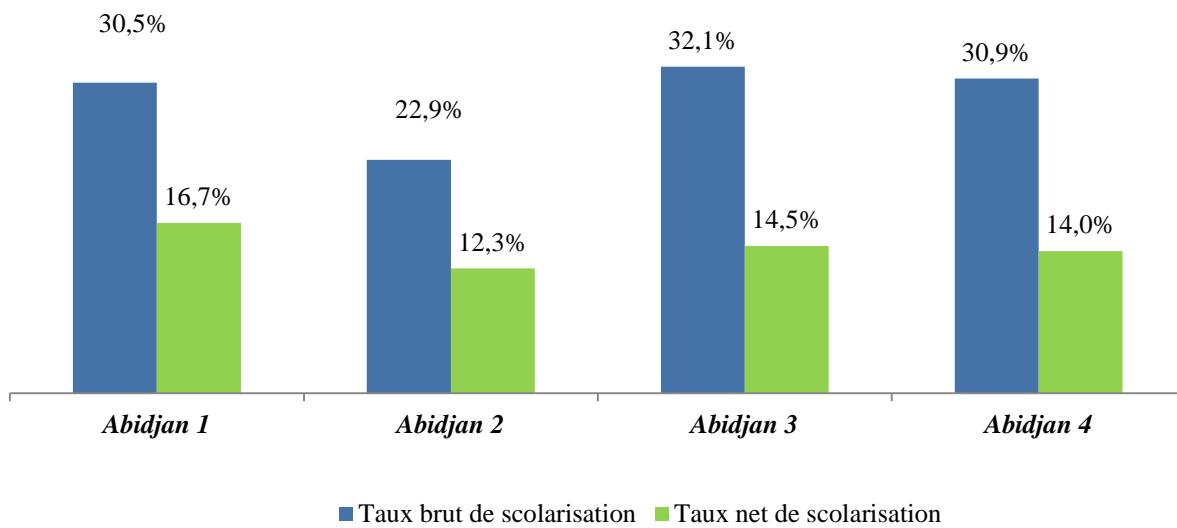
**Figure 65 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle selon leur âge**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

414. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle d'études, le taux net de scolarisation s'établit à 14,2 %, inférieur de moitié au taux brut.

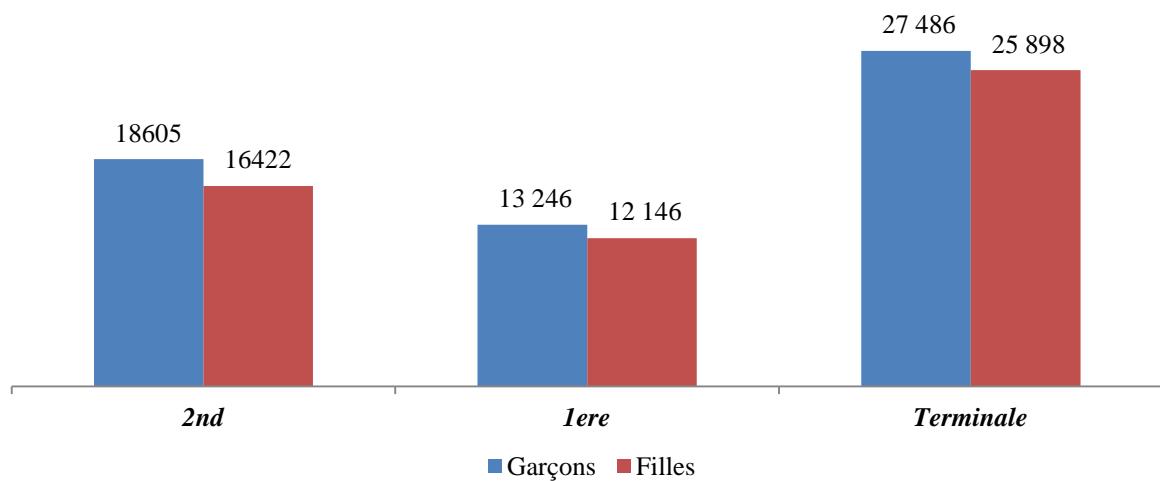
**Figure 66 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par DREN- ET**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

- 415. Les élèves du District Autonome d'Abidjan sont majoritairement concentrés dans le secteur privé (64,5 %).
- 416. Par ailleurs, la classe de Terminale concentre 47 % des élèves du cycle, essentiellement du fait des redoublements marqués à ce niveau d'études.

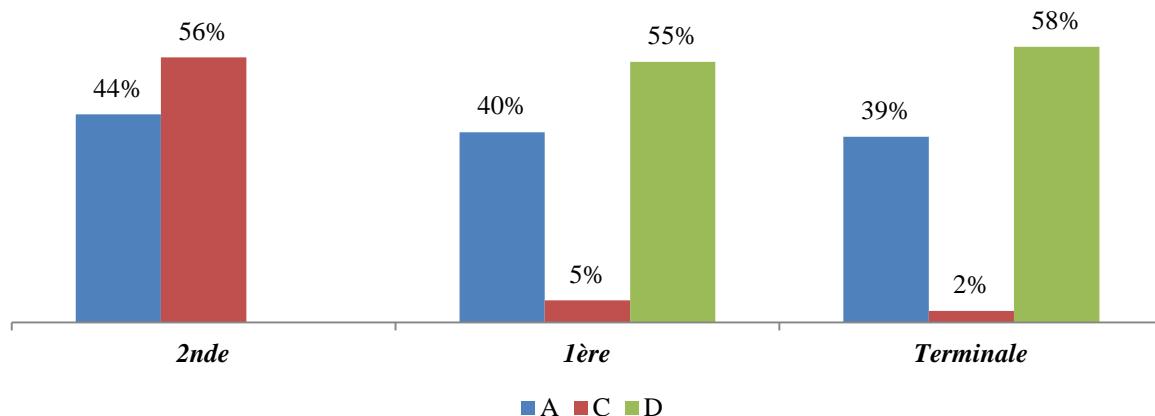
**Figure 67 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau et par genre**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

- 417. Près de 60 % des étudiants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle sont concentrés dans les filières scientifiques (C pour mathématiques, physique et chimie et D pour les sciences de la nature).
- 418. Alors que les filles se répartissent équitablement entre les filières scientifiques et socio-économiques (50 % dans la filière A), les garçons s'orientent davantage vers les filières C et D (67 %).

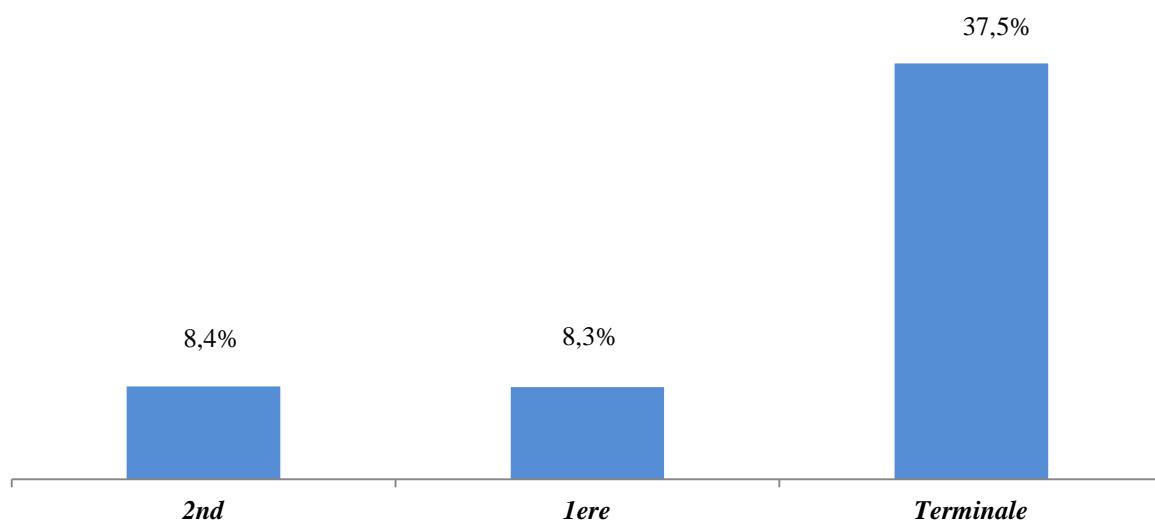
**Figure 68 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

419. A l'instar de la 3<sup>ème</sup>, la Terminale, année du Baccalauréat, affiche le taux de redoublement le plus élevé dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle, avec 37,5 % de redoublants pour ce niveau.

**Figure 69 : Part des redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau d'étude**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

420. Alors que la filière C (mathématiques, physique et chimie) présente le plus de redoublants en 1<sup>ère</sup>, ce sont les filières A (socio-économique) et D (sciences de la nature) qui concentrent le plus de redoublants en Terminale. A noter que des disparités sont observées entre DREN-ET, avec des taux de redoublements globalement plus élevés à Abidjan 3, quelle que soit la filière.

**Tableau 64 : Part des élèves redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par DREN-ET, niveau et filière**

District	Cycle	Taux de redoublement par filière (%)		
		A	C	D
<b>Abidjan 1</b>	2 <sup>nde</sup>	7,1	12	NA
	1 <sup>ère</sup>	6,7	1,8	8,9
	Terminale	35,4	14,7	37,8
	<b>Total</b>	<b>18,3</b>	<b>11,2</b>	<b>26,4</b>
<b>Abidjan 2</b>	2 <sup>nde</sup>	5	8,4	NA
	1 <sup>ère</sup>	9	3,7	10,2
	Terminale	28	18,6	36,3
	<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>8,7</b>	<b>27,6</b>
<b>Abidjan 3</b>	2 <sup>nde</sup>	8	10,5	NA
	1 <sup>ère</sup>	8	27,1	8,7
	Terminale	41	16,9	42,7
	<b>Total</b>	<b>23,3</b>	<b>11,7</b>	<b>32,9</b>
<b>Abidjan 4</b>	2 <sup>nde</sup>	4,2	4,6	NA
	1 <sup>ère</sup>	2,5	6,7	7,9
	Terminale	31,2	16,7	41,3
	<b>Total</b>	<b>19,2</b>	<b>10,5</b>	<b>30,5</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	2 <sup>nde</sup>	<b>6,2</b>	<b>10,1</b>	NA
	1 <sup>ère</sup>	<b>6,8</b>	<b>11,9</b>	<b>9,1</b>
	Terminale	<b>34,9</b>	<b>16,2</b>	<b>40,1</b>
	<b>Total</b>	<b>19,2</b>	<b>10,5</b>	<b>30,5</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

### III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

421. L'enseignement Secondaire dans le District Autonome d'Abidjan est dispensé à travers deux types d'établissements :

- 419 établissements privés payants qui accueillent 68 % des élèves ;
- 40 établissements publics, gratuits qui accueillent 32 % des effectifs.

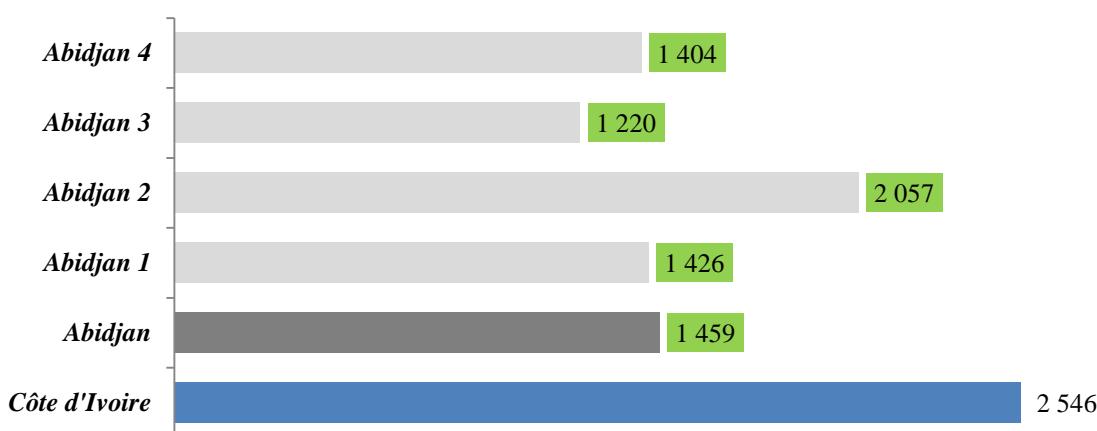
**Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles par DREN– ET**

DREN– ET	Type	Etbs.	Elèves	Salles	Grps Pédago.	Ens.	Ratio d'occup.	Ratio d'enc.
Abidjan 1	Privé	63	35 192	990	993	1 919	36	18
	Public	16	38 520	576	702	1 848	67	21
	<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>73 712</b>	<b>1 566</b>	<b>1 695</b>	<b>3 767</b>	<b>47</b>	<b>20</b>
Abidjan 2	Privé	70	52 984	1 072	1 169	2 057	49	26
	Public	9	33 988	374	402	1 078	91	32
	<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>86 972</b>	<b>1 446</b>	<b>1 571</b>	<b>3 135</b>	<b>60</b>	<b>28</b>
Abidjan 3	Privé	160	101 939	2 437	2 535	4 791	42	21
	Public	9	33 411	329	398	1 183	102	28
	<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>135 350</b>	<b>2 766</b>	<b>2 933</b>	<b>5 974</b>	<b>49</b>	<b>23</b>
Abidjan 4	Privé	126	80 978	1 763	1 883	3 404	46	24
	Public	6	22 711	255	297	724	89	31
	<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>103 689</b>	<b>2 018</b>	<b>2 180</b>	<b>4 128</b>	<b>51</b>	<b>25</b>
District Autonome d'Abidjan	Privé	419	271 093	6 262	6 580	12 171	43	22
	Public	40	128 630	1 534	1 799	4 833	84	27
	<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>399 723</b>	<b>7 796</b>	<b>8 379</b>	<b>17 004</b>	<b>51</b>	<b>24</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 – Etbs : Etablissements – Ens : Enseignants – Grps Pédago : Groupes Pédagogiques

422. Avec 459 établissements, le District Autonome d'Abidjan affiche un ratio de présence géographique de 1 459 jeunes en âge d'être scolarisés par école, au-dessus de la moyenne nationale de 2 546.

**Figure 70 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire<sup>30</sup>**

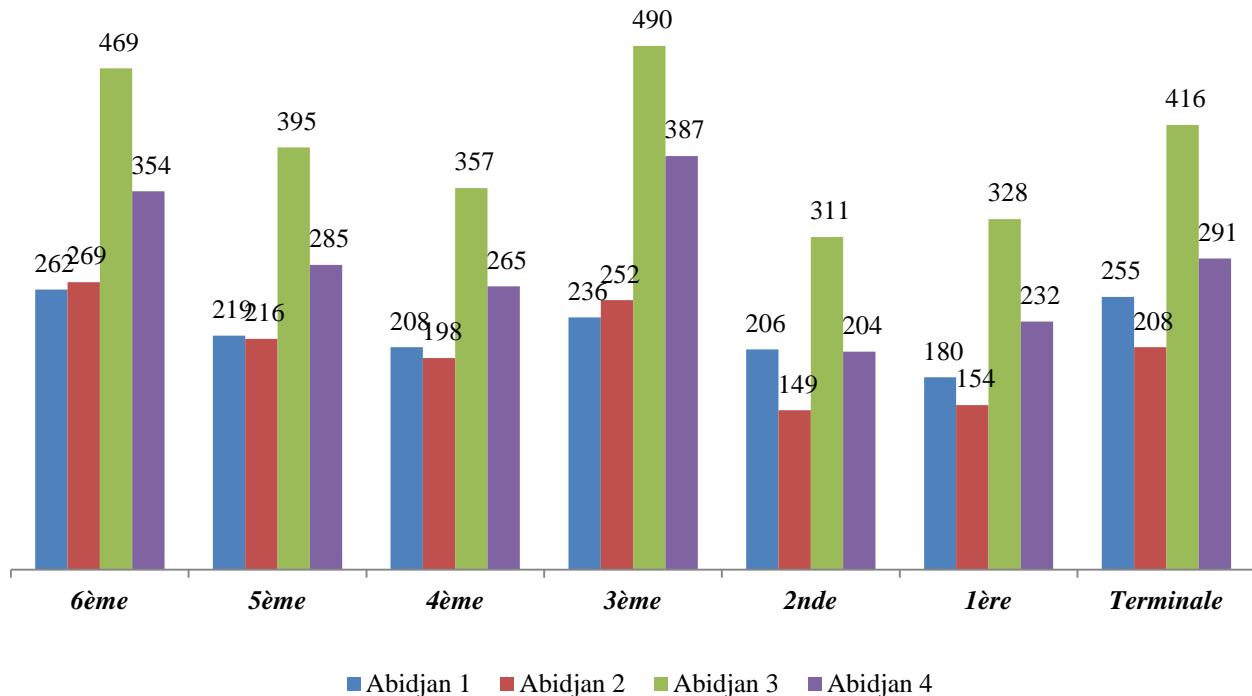


Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

<sup>30</sup> Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Second Cycle et Technique

423. Cependant, avec 622 élèves par école dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle et un ratio d'occupation de 59 élèves par classe, la disponibilité des structures d'accueil constitue un problème majeur dans le District particulièrement dans les établissements publics qui affichent des ratios de 77 élèves par classe.
424. La carence en infrastructures est plus marquée dans la DREN-ET d'Abidjan 2 avec 69 élèves par classe au 1<sup>er</sup> cycle et 43 en moyenne en 2<sup>nd</sup> cycle, alors qu'avec 79 établissements mais une population moins élevée, la DREN-ET d'Abidjan 1 affiche des ratios de 56 élèves par classe en 1<sup>er</sup> cycle et 34 en 2<sup>nd</sup> cycle.

**Figure 71 : Répartition des salles de classes du Secondaire par niveau d'études**



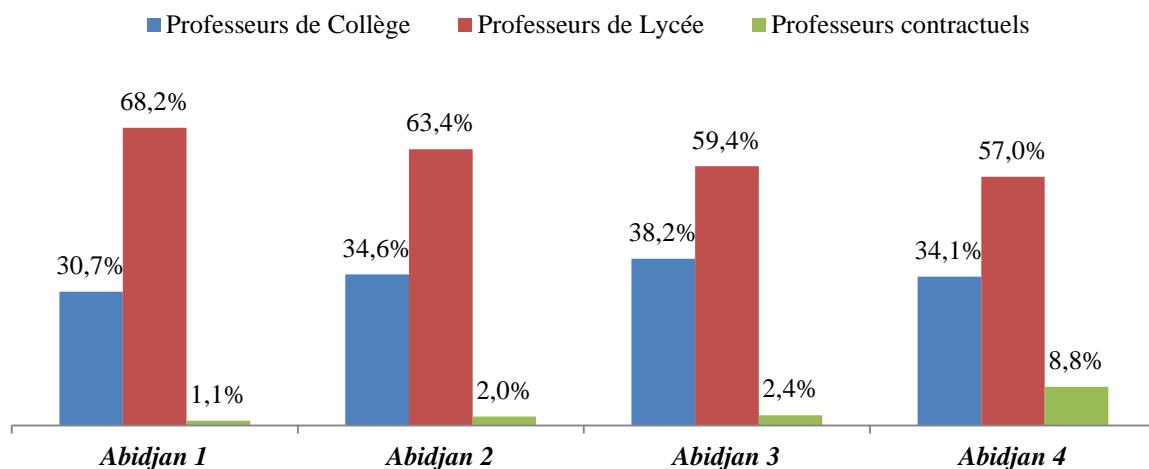
Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

425. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation est utilisée à hauteur de 20,2 % dans les classes au sein des établissements publics, et ce dès la classe de 6<sup>ème</sup> et principalement dans les classes de 5<sup>ème</sup> (27,7 %) et Terminale A (50,8 %).

#### b) Corps enseignant

426. Le corps enseignant du secteur public est composé de 17 004 professeurs (dont 71,1 % d'hommes) et regroupent 28 % du corps enseignant du Secondaire. Le District compte 3 % de professeurs contractuels, un taux nettement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 13,6. Ce phénomène est particulièrement vrai dans la DREN-ET d'Abidjan 4 avec près de 9 % de professeurs contractuels

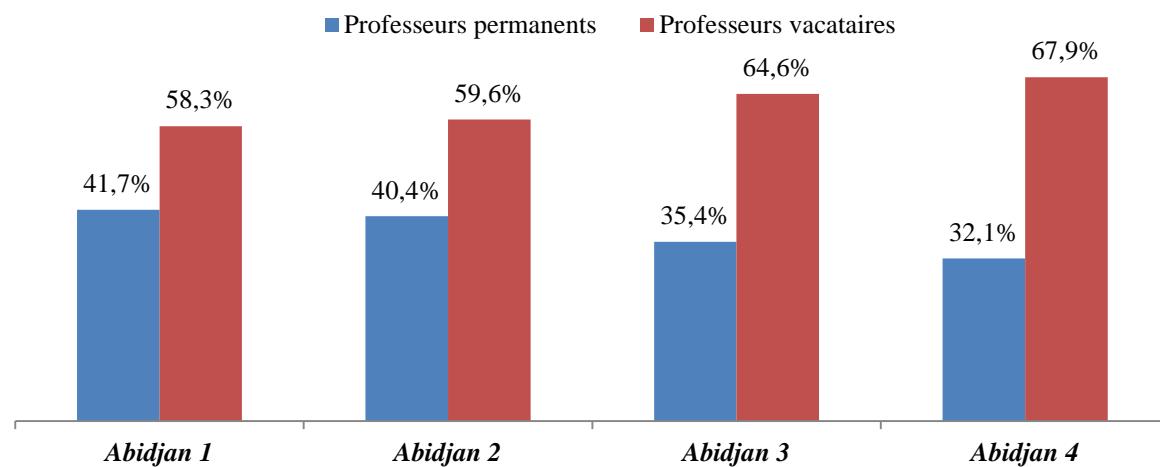
**Figure 72 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

427. Au niveau des établissements privés, 63,7 % des professeurs disposent d'un statut de vacataire. Les établissements des DREN-ET d'Abidjan 3 et 4 recourent davantage aux professeurs vacataires.

**Figure 73 : Répartition des enseignants du Secondaire secteur privé**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

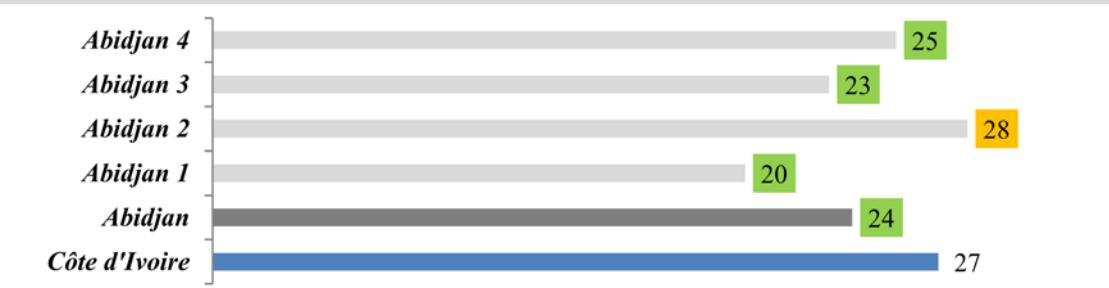
428. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET fait état d'un déficit d'enseignants dans le Secondaire, avec une estimation de 205 postes vacants dans le 1<sup>er</sup> cycle et 152 dans le 2<sup>nd</sup> cycle, dont 62 % dans le public (162 pour le 1<sup>er</sup> cycle et 59 pour le 2<sup>nd</sup> cycle). L'essentiel des postes vacants concerne le 1<sup>er</sup> cycle au niveau de la DREN-ET d'Abidjan 2.

**Chiffres clés 25 : Cycle Secondaire**

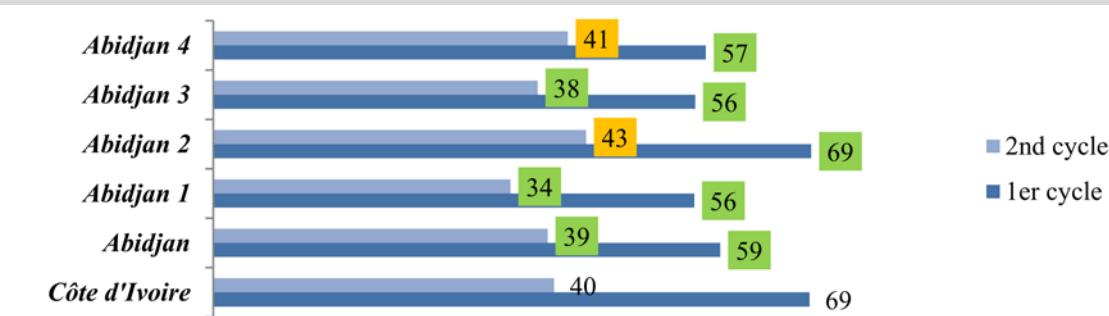
**Taux Brut de scolarisation**



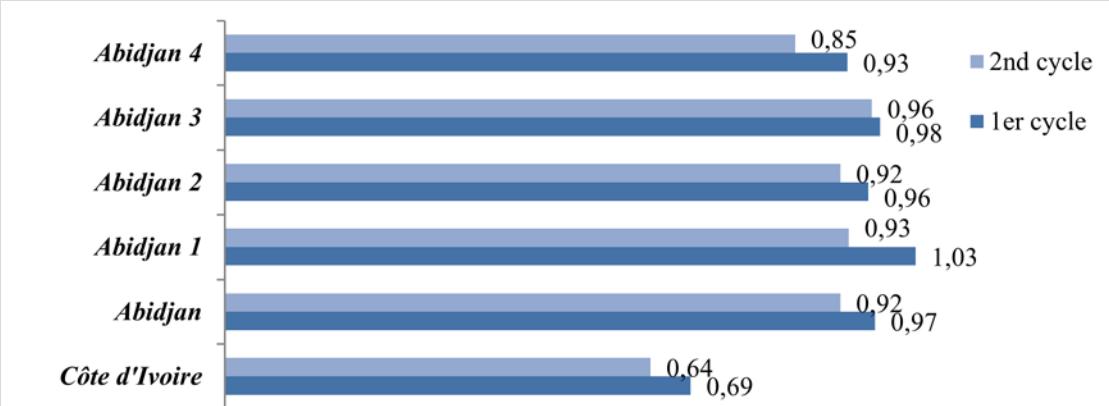
**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par professeur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### **III.1.4 Secondaire Technique**

#### **III.1.4.1 Scolarisation**

429. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2<sup>nde</sup> à la Terminale et propose des filières techniques. Exclusivement dispensé dans des écoles privées, l'enseignement Secondaire Technique propose des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

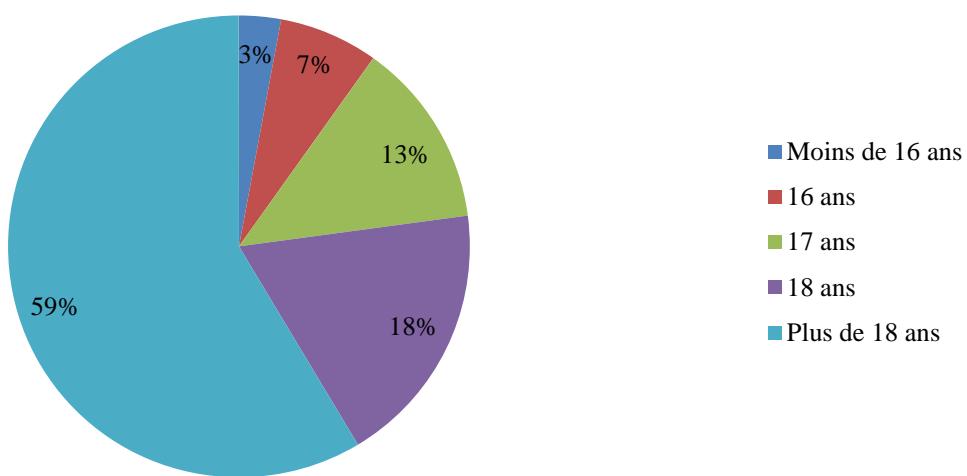
**Tableau 66 : Filières du Secondaire Technique**

Filières
B: Economie
E: Sciences et Techniques
F1: Construction mécanique
F2: Electronique
F3: Electrotechnique
F4: Génie civil
F7: Biochimie
G1: Secrétariat Bureautique
G2: Comptabilité
T1: Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )
T2: Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )

*Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014*

430. Le District Autonome d'Abidjan compte 31 465 élèves inscrits au Secondaire Technique, soit un taux brut de scolarisation de 8,1 %, contre une moyenne nationale de 3,4 %. Ce chiffre est à relativiser compte tenu du fait que 59 % des élèves ont plus de 18 ans.

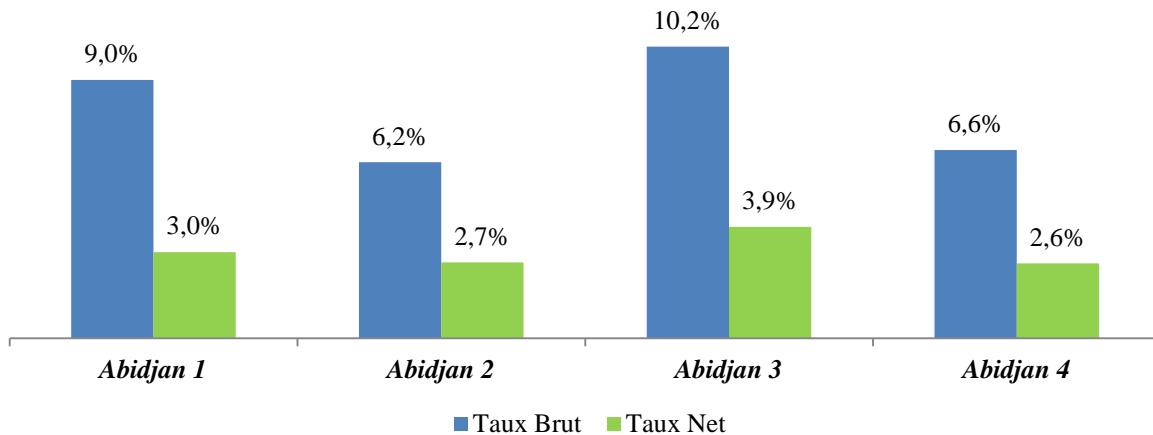
**Figure 74 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge**



*Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014*

431. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 3,1 %.

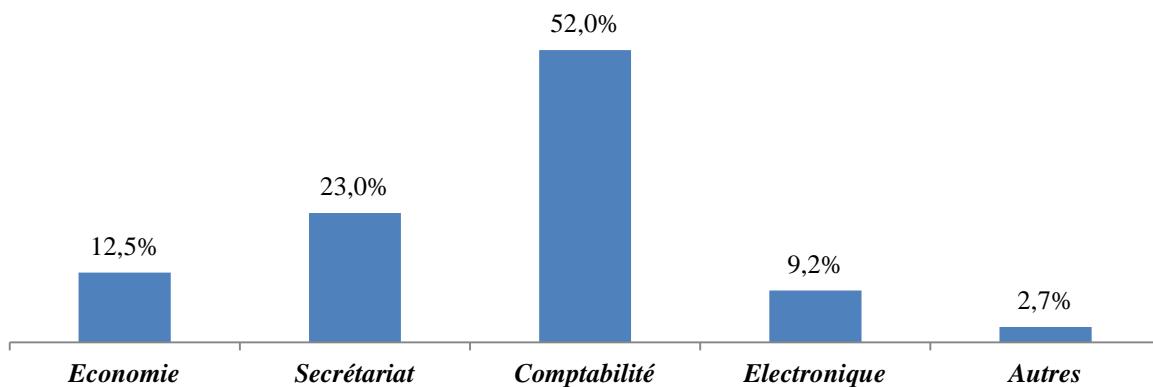
**Figure 75 : Écart entre les taux bruts et net de scolarisation du Secondaire technique par DREN-ET**



Sources : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 ; INS – RGPH 1998

432. 52 % des élèves du Secondaire Technique à Abidjan suivent la filière Comptabilité. En ajoutant les filières Secrétariat (23 %), Economie (12,5 %) et Electronique (9,2 %), 4 filières concentrent près de 97 % des inscrits au niveau du District.
433. La filière G2 (Comptabilité) concentre la majorité des élèves avec 58 % des garçons et près de 47 % des filles. 39,6 % des filles suivent la filière G1 (Secrétariat).

**Figure 76 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique par filière**



Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

434. Les indicateurs de scolarisation mettent en exergue la prépondérance du secteur privé pour ce cycle d'études avec 95 % des élèves inscrits dans des établissements privés. Les établissements d'Abidjan 2 et 4 ne disposent d'aucun établissement public de Secondaire Technique.
435. L'indice de parité est de 1,15 fille pour 1 garçon avec une forte disparité sectorielle puisque le secteur public affiche un indice de 0,5 fille pour un garçon contre 1,2 fille pour un garçon dans le secteur privé à mettre en parallèle avec les filières enseignées dans chacun des secteurs.

**Tableau 67 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Secondaire Technique**

DREN- ET	Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
<b>Abidjan 1</b>	Privé	2 486	2 671	5 157	1,07
	Public	898	494	1 392	0,55
	<b>Total</b>	<b>3 384</b>	<b>3 165</b>	<b>6 549</b>	<b>0,94</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	2 572	3 362	5 934	1,31
	<b>Total</b>	<b>2 572</b>	<b>3 362</b>	<b>5 934</b>	<b>1,31</b>
<b>Abidjan 3<sup>31</sup></b>	Privé	5 963	6 485	12 448	1,09
	Public	244	76	320	0,31
	<b>Total</b>	<b>6 055</b>	<b>6 561</b>	<b>12 616</b>	<b>1,08</b>
<b>Abidjan 4</b>	Privé	2 612	3 754	6 366	1,44
	<b>Total</b>	<b>2 612</b>	<b>3 754</b>	<b>6 366</b>	<b>1,44</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	Privé	13 633	16 272	29 905	1,19
	Public	1 142	570	1 712	0,50
	<b>Total</b>	<b>14 623</b>	<b>16 842</b>	<b>31 465</b>	<b>1,15</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014

### **III.1.4.2 Capacité d'accueil et corps enseignant**

436. Les cours du Secondaire Technique dans le District Autonome d'Abidjan sont dispensés dans :

- 148 établissements privés concentrant la majorité des élèves ;
- 3 établissements qui accueillent 1 712 élèves.

437. Le District compte 1 943 salles et 989 groupes pédagogiques dont 5,4 % sont utilisés en double vacation.

438. Compte tenu de la faible scolarisation des jeunes du District dans le Secondaire Technique, les capacités restent suffisantes avec un ratio d'encadrement de 10 élèves par professeur.

**Tableau 68 : Synthèse des indicateurs de capacité d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique**

District	Type	Etbs.	Eleves	Salles	Grps Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
<b>Abidjan 1</b>	Privé	30	5 157	376	178	576	13,7	9,0
	Public	2	1 392	83	60	261	16,8	5,3
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>6 549</b>	<b>459</b>	<b>238</b>	<b>837</b>	<b>14,3</b>	<b>7,8</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	27	5 934	337	194	607	17,6	9,8
	<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>5 934</b>	<b>337</b>	<b>194</b>	<b>607</b>	<b>17,6</b>	<b>9,8</b>
<b>Abidjan 3</b>	Privé	61	12 448	755	359	1 091	16,5	11,4
	Public	1	320	27	9	35	11,9	9,1
	<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>12 616</b>	<b>782</b>	<b>365</b>	<b>1 126</b>	<b>16,1</b>	<b>11,2</b>
<b>Abidjan 4</b>	Privé	30	6 366	365	192	554	17,4	11,5
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>6 366</b>	<b>365</b>	<b>192</b>	<b>554</b>	<b>17,4</b>	<b>11,5</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	Privé	148	29 905	1 833	923	2 828	16,3	10,6
	Public	3	1 712	110	69	296	15,6	5,8
	<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>31 465</b>	<b>1 943</b>	<b>989</b>	<b>3 124</b>	<b>16,2</b>	<b>10,1</b>

Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 – Etbs : Etablissements – Grps Pédago : Groupes Pédagogiques – Ens : Enseignants

<sup>31</sup> Des irrégularités sont observées dans l'annuaire statistique de l'éducation : au niveau de la DREN- ET d'Abidjan 3, la somme des effectifs des secteurs public et privé est différente de l'effectif total de la DREN- ET

439. Le taux de redoublement dans le Secondaire Technique s'établit à 11,1 % inférieur à la moyenne nationale de 13 %. Le taux de redoublement des filles s'établit à 11,7 %.

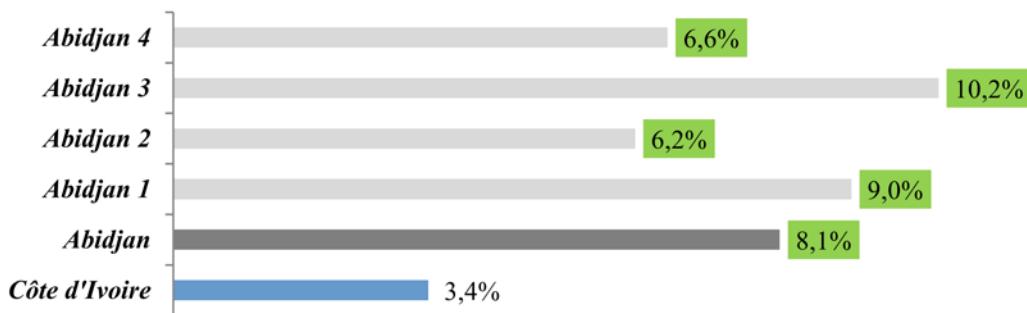
**Tableau 69 : Statistiques des redoublements au Secondaire Technique**

District	Statut	Redoublants			
		Total	TR (%)	Filles	TR Filles (%)
<b>Abidjan 1</b>	Privé	524	10,2	293	11,0
	Public	208	14,9	84	17,0
	<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>11,2</b>	<b>377</b>	<b>11,9</b>
<b>Abidjan 2</b>	Privé	684	11,5	391	11,6
	<b>Total</b>	<b>684</b>	<b>11,5</b>	<b>391</b>	<b>11,6</b>
<b>Abidjan 3</b>	Privé	1420	11,4	800	12,3
	Public	1	0,3	0	0,0
	<b>Total</b>	<b>1421</b>	<b>11,3</b>	<b>800</b>	<b>12,2</b>
<b>Abidjan 4</b>	Privé	655	10,3	395	10,5
	<b>Total</b>	<b>655</b>	<b>10,3</b>	<b>395</b>	<b>10,5</b>
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	Privé	3 283	11,0	1879	11,5
	Public	209	12,2	84	14,7
	<b>Total</b>	<b>3 492</b>	<b>11,1</b>	<b>1963</b>	<b>11,7</b>

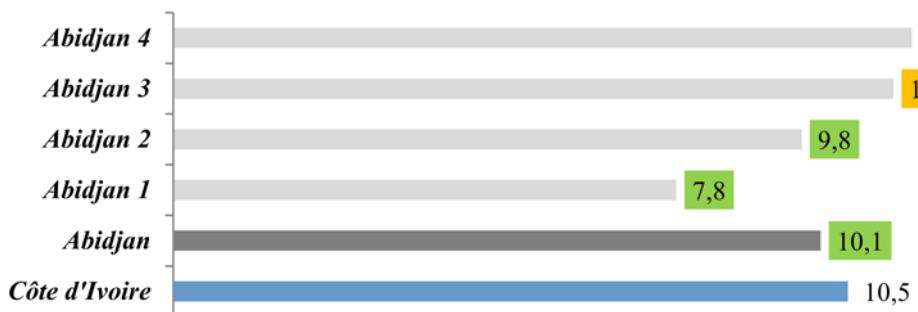
Source : MENET – Annuaire statistique de l'éducation 2013 – 2014 – TR : Taux de Redoublement

**Chiffres clés 26 : Secondaire Technique**

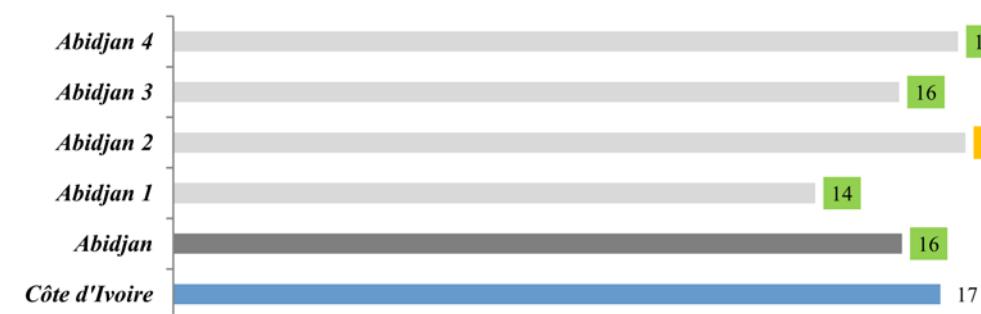
**Taux Brut de scolarisation**



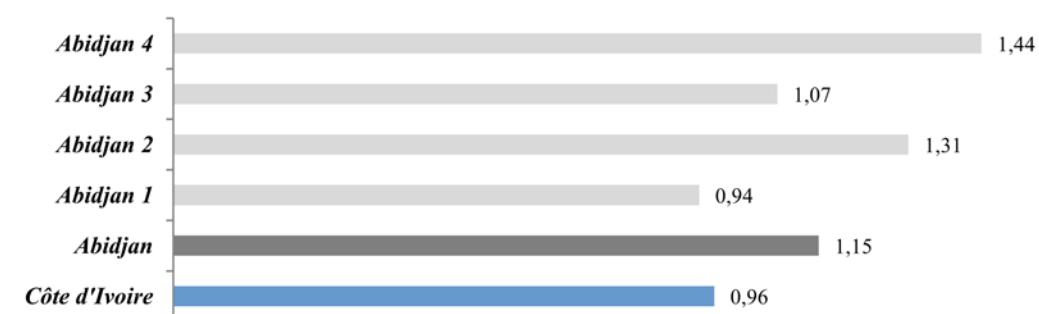
**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### **III.1.5 Formation Professionnelle<sup>32</sup>**

440. Sous l'égide du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle ivoirien (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
  - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
  - Donner à des populations sous- qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
441. L'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère forme notamment des ouvriers qualifiés, des techniciens et des techniciens supérieurs dans plusieurs secteurs.
442. Les 7 diplômes qui sanctionnent les filières diplômantes de la Formation Professionnelle sont :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
  - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu en 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5<sup>ème</sup> ;
  - Le BEP (Brevet d'Études Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, et concerne les élèves de 3<sup>ème</sup> âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2<sup>nde</sup> ;
  - Le BT (Brevet de Technicien) est obtenu dans les Lycées Professionnels (LP) après 3 ans, par les jeunes du niveau 3<sup>ème</sup>, et les meilleurs des titulaires de CAP ;
  - Le BAC professionnel qui est préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
  - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques (LPT) ;
  - Le BP (Brevet Professionnel) est un diplôme qui permet d'obtenir une haute qualification et de se spécialiser dans un secteur particulier. Il peut s'effectuer après un diplôme de BEP, ou un CAP suivi de 3 ans d'expériences professionnelles.
443. Le dispositif de la Formation Professionnelle du District d'Abidjan repose sur 2 Directions Régionales de l'Enseignement Technique et Professionnelle (DRETP) : la DRETP d'Abidjan nord et la DRETP d'Abidjan sud.

#### **III.1.5.1 Scolarisation**

444. Au niveau du District, près de 38 000 étudiants sont inscrits dans des établissements d'ETFP et représentent 64 % de l'ensemble des étudiants de l'ETFP en Côte d'Ivoire.
445. La scolarisation dans les établissements d'ETFP dans le District d'Abidjan, se caractérise par :
- Une concentration au niveau du nord d'Abidjan (67 % des effectifs), car la DRETP couvre les communes les plus peuplées de la ville (Yopougon et Abobo) ;
  - Des établissements privés qui concentrent près de 65 % de l'effectif scolarisé ;
  - Une proportion globale de 54 % de filles ;
  - Un indice de parité plus bas dans les établissements publics, en particulier à Abidjan sud.

<sup>32</sup> Les données relatives à cette partie ne sont pas exhaustives ; elles proviennent des résultats de l'enquête publiée dans l'annuaire statistique 2011– 2012 de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Les informations figurant dans ce document proviennent essentiellement des établissements qui ont fourni les statistiques demandées.

**Tableau 70 : Synthèse des indicateurs des étudiants de l'ETFP**

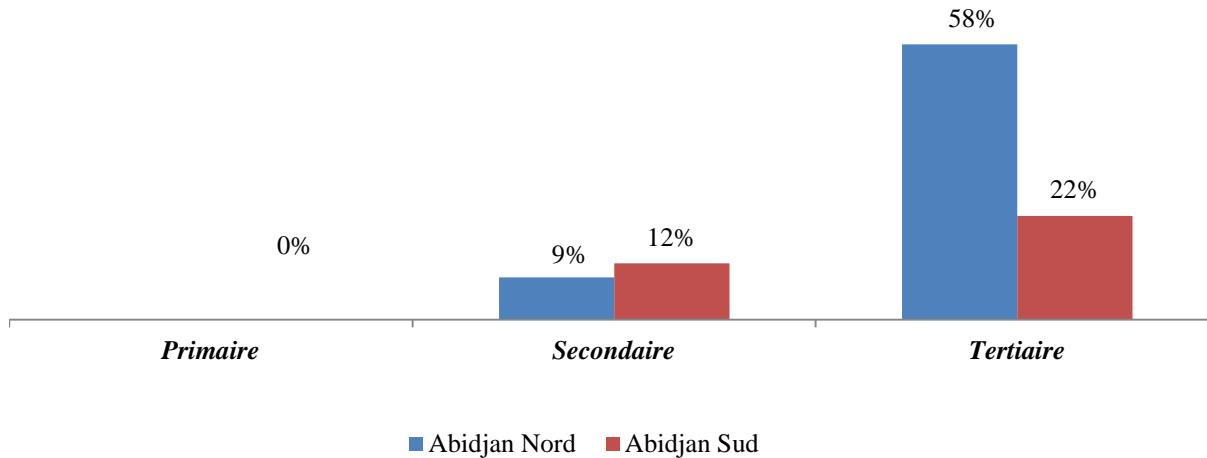
DRETP	Statut	Filles	Garçons	Total	Indice de parité
<b>Abidjan Nord</b>	Privé	10 833	8 337	19 170	1,30
	Public	3 214	2 697	5 911	1,19
	<b>Total</b>	<b>14 047</b>	<b>11 034</b>	<b>25 081</b>	<b>1,27</b>
<b>Abidjan Sud</b>	Privé	3 319	2 198	5 517	1,51
	Public	2 863	4 237	7 100	0,68
	<b>Total</b>	<b>6 182</b>	<b>6 435</b>	<b>12 617</b>	<b>0,96</b>
<b>Total Abidjan</b>	Privé	14 152	10 535	24 687	1,34
	Public	6 077	6 934	13 011	0,88
	<b>Total</b>	<b>20 229</b>	<b>17 469</b>	<b>37 698</b>	<b>1,16</b>

Source : MEMASFP – Annuaire de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2011– 2012

446. Au niveau du District d'Abidjan, l'essentiel des étudiants de l'ETFP est inscrit dans des filières du secteur tertiaire (80 %).

447. Les filières du secteur tertiaire attirent davantage les filles (92 %) que les garçons (65 %).

**Figure 77 : Répartition des étudiants de l'ETFP par filière économique**



Source : MEMASFP – Annuaire de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2011– 2012

### **III.1.5.2 Capacités d'accueil et corps enseignant**

448. La Formation Professionnelle et l'Enseignement Technique dans le District Autonome d'Abidjan<sup>33</sup> est dispensée dans 280 établissements, répartis comme suit :
- 30 établissements publics (11 % des établissements). Il s'agit d'un enseignement classique, gratuit et accessible à tous
  - 250 établissements privés (89 % des établissements).
449. 70 % de ces établissements relèvent de la DRETP d'Abidjan Nord.

**Tableau 71 : Liste des établissements d'ETPF dans le District Autonome d'Abidjan**

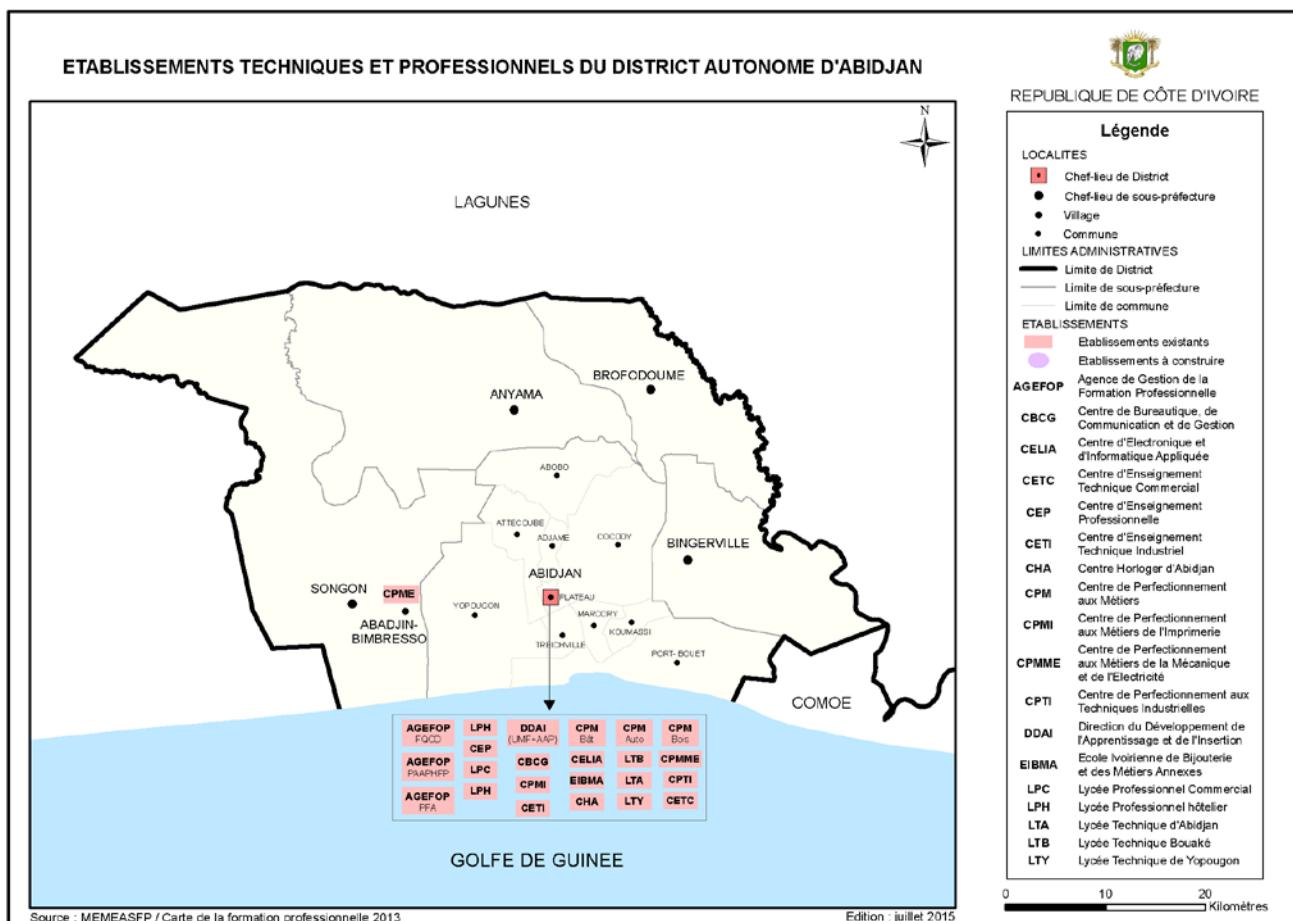
Communes	Nombre d'établissements	Etablissements
<b>Cocody</b>	2	- CBCG Cocody - LPHA
<b>Koumassi</b>	4	- CHA - CPM Bât - CPM Bois - CPMME
<b>Marcory</b>	2	- CETI - EIBMA
<b>Port- Bouet</b>	1	- CEP
<b>Treichville</b>	3	- CBCG Treichville - CELIA - CETC
<b>Vridi</b>	1	- CPMA
<b>Yopougon</b>	2	- CPMI - LPC

Source : MEMASFP – Carte de la Formation Professionnelle 2011– 2012

450. Par ailleurs, 15 établissements d'ETPF sont rattachés au MEMEASFP dont 7 sont répartis entre les communes de Koumassi et Treichville.

<sup>33</sup> Source : Annuaire de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2011– 2012 du Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

**Carte 35 : Etablissements techniques et professionnels du District Autonome d'Abidjan**



**Tableau 72: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut**

Statut	Etbs	Elèves	Salles	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Privé	250	24 687	NA	2 192	NA	11,3
Public	30	13 011	NA	2 163	NA	6,0
<b>Total District</b>	<b>280</b>	<b>37 698</b>	<b>1 306</b>	<b>4 355</b>	<b>28,8</b>	<b>8,7</b>

Sources : MEMEASFP - Annuaire ETPF – 2011 / 2012 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Etbs : Etablissements, Ens : Enseignants

### **III.1.6 Supérieur<sup>34</sup>**

#### **III.1.6.1 Scolarisation**

451. Le Supérieur représente le cycle d'études qui suit l'obtention du baccalauréat scientifique, économique, littéraire ou technique.
452. Le District Autonome d'Abidjan compte 145 123 étudiants inscrits dans l'enseignement Supérieur soit 85,4 % des étudiants de Côte d'Ivoire. Parmi ces étudiants, 61 % sont des garçons, 40,5 % des étudiants sont inscrits dans les universités publiques et 47,7 % dans les Grandes Ecoles privées.

**Tableau 73 : Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par type d'établissement**

District	Statut	Type	Effectifs	Filles	Garçons	Non précisé	Indice de parité
<b>Abidjan</b>	<b>Public</b>	Université	58 771	18 198	40 474	99	0,45
		Grande Ecole	9 340	4 485	4 844	11	0,92
		<b>Total Public</b>	<b>68 111</b>	<b>22 683</b>	<b>45 318</b>	<b>110</b>	<b>0,50</b>
	<b>Privé</b>	Université	7 788	3 873	3 817	98	0,99
		Grande Ecole	69 224	29 686	39 488	50	0,75
		<b>Total Privé</b>	<b>77 012</b>	<b>33 559</b>	<b>43 305</b>	<b>148</b>	<b>0,77</b>
	<b>Total</b>	Université	66 559	22 071	44 291	197	0,50
		Grande Ecole	78 564	34 171	44 332	61	0,77
		<b>Total</b>	<b>145 123</b>	<b>56 242</b>	<b>88 623</b>	<b>258</b>	<b>0,63</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

453. Les étudiants de l'enseignement Supérieur disposent d'un choix de 318 filières au niveau du District.

**Tableau 74: Synthèse de l'offre de filières du District par type d'établissements du Supérieur**

District	Statut	Type	Offre de filières
<b>Abidjan</b>	<b>Public</b>	Université	132
		Grande Ecole	61
		<b>Total Public</b>	<b>184</b>
	<b>Privé</b>	Université	70
		Grande Ecole	118
		<b>Total Privé</b>	<b>171</b>
	<b>Total</b>	Université	188
		<b>Grande Ecole</b>	<b>162</b>
		<b>Total</b>	<b>318</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

454. 18 filières (sur 318) concentrent 60,5 % des étudiants du Supérieur du District et les filières économiques et commerciales sont les plus attractives.

<sup>34</sup> Les données relatives à cette partie ne sont pas exhaustives ; elles proviennent des résultats de l'enquête publiée dans l'annuaire statistique 2012– 2013 de l'enseignement supérieur. Les informations figurant dans ce document proviennent essentiellement des établissements qui ont fourni les statistiques demandées.

455. Parmi ces filières, les filles s'orientent davantage vers l'assistanat de direction, la gestion commerciale, les ressources humaines et la communication. Les filières scientifiques et informatiques attirent nettement plus de garçons, avec des indices de parité inférieurs à 0,3.

**Tableau 75: Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par filière du District**

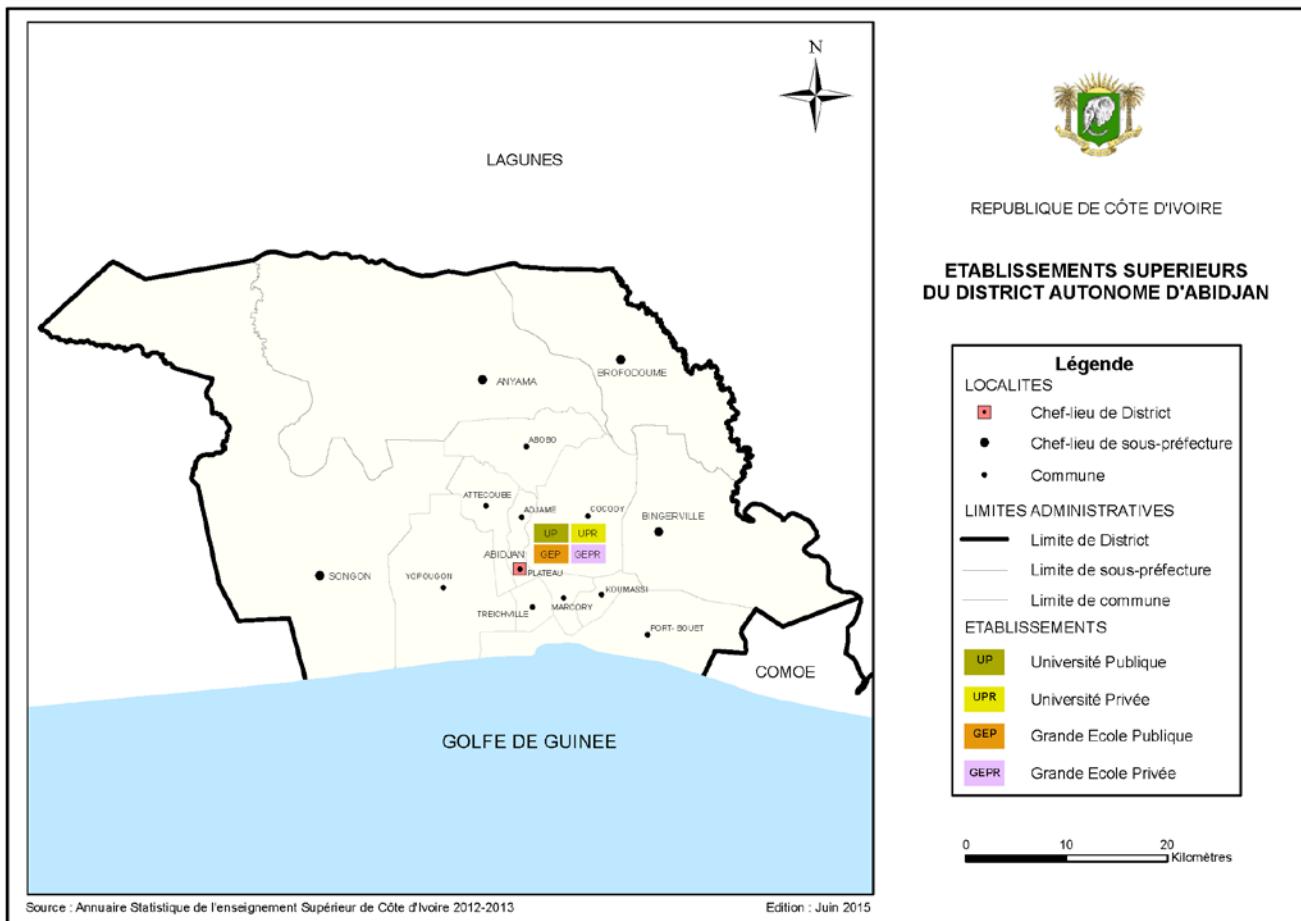
Filières	Effectifs	Part de la Filière (%)	Filles	Indice de parité
<b>Finance, Comptabilité et Gestion d'entreprise</b>	14 375	<b>9,9</b>	6 211	0,76
<b>Ressources Humaines et Communication</b>	13 821	<b>9,5</b>	7 746	1,28
<b>Gestion Commerciale</b>	10 005	<b>6,9</b>	6 389	1,77
<b>Economie Générale</b>	5 537	<b>3,8</b>	1 867	0,51
<b>Géographie</b>	4 658	<b>3,2</b>	1 206	0,35
<b>Droit Général</b>	4 625	<b>3,2</b>	2 162	0,88
<b>Réseaux Informatiques et Télécommunications</b>	4 323	<b>3,0</b>	799	0,23
<b>Informatique, Développeur d'Applications</b>	4 042	<b>2,8</b>	784	0,24
<b>Lettres Modernes</b>	3 335	<b>2,3</b>	1 693	1,03
<b>Logistique</b>	3 114	<b>2,1</b>	1 069	0,52
<b>Sociologie</b>	2 946	<b>2,0</b>	1 278	0,77
<b>Anglais</b>	2 646	<b>1,8</b>	567	0,27
<b>Finance et Comptabilité</b>	2 633	<b>1,8</b>	1 242	0,89
<b>Assistanat de Direction</b>	2 405	<b>1,7</b>	2 200	–
<b>Mines, Géologie et Pétrole</b>	2 405	<b>1,7</b>	383	0,19
<b>Systèmes électronique et informatique</b>	2 368	<b>1,6</b>	409	0,21
<b>Histoire</b>	2 299	<b>1,6</b>	550	0,31
<b>Sciences de la nature</b>	2 279	<b>1,6</b>	468	0,26
<b>Autres</b>	57 307	<b>39,5</b>	19 219	0,50

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

### **III.1.6.2 Capacités d'accueil et corps enseignant**

456. Le District Autonome d'Abidjan compte 168 établissements d'enseignement supérieur, soit 82 % des établissements de Côte d'Ivoire.

**Carte 36 : Etablissements techniques et professionnels du District Autonome d'Abidjan**



457. Parmi les établissements d'enseignement supérieur du District, 87 % sont privés et 84 % sont des Grandes Ecoles.

**Tableau 76 : Synthèse des établissements du Supérieur par type**

Statut	Type	Ebs	% Abidjan	Ebs Côte d'Ivoire	% Côte d'Ivoire
Public	Universités	2	1	5	40
	Grandes Ecoles	20	12	31	65
	<b>Total Public</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>61</b>
Privé	Universités	25	15	27	93
	Grandes Ecoles	121	72	141	86
	<b>Total Privé</b>	<b>146</b>	<b>87</b>	<b>168</b>	<b>87</b>
Total	Universités	27	16	32	84
	Grandes Ecoles	141	84	172	82
	<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>100</b>	<b>204</b>	<b>82</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur – Ebs : Etablissements

458. L'enseignement supérieur à Abidjan est dispensé par 10 146 enseignants soit un ratio d'encadrement moyen de 14,3 étudiants par professeur. Parmi ces enseignants, seuls 11,4 % sont des femmes, une proportion toutefois plus élevée dans le public (20,6 %) que dans le privé (6,5 %).

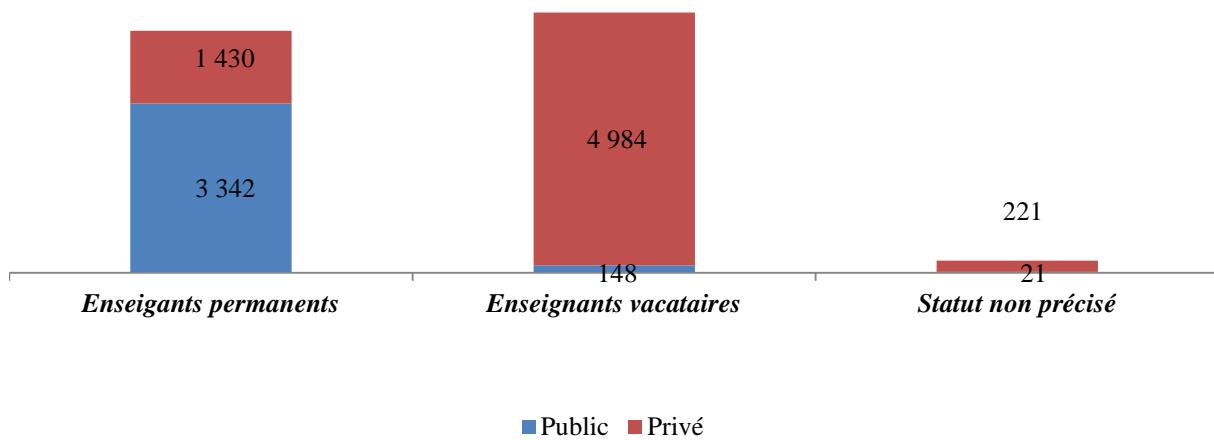
**Tableau 77 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur**

Statut	Type	Etbs	Etudiants	Ens.	Dont Femmes (%)	Ratio d'encadrement
<b>Public</b>	Université	2	58 771	2 133	20,0	27,6
	Grande Ecole	20	9 340	1 378	21,7	6,8
	<b>Total Public</b>	<b>22</b>	<b>68 111</b>	<b>3 511</b>	<b>20,6</b>	<b>19,4</b>
<b>Privé</b>	Université	25	7 788	713	8,7	10,9
	Grande Ecole	121	69 224	5 922	6,3	11,7
	<b>Total Privé</b>	<b>146</b>	<b>77 012</b>	<b>6 635</b>	<b>6,5</b>	<b>11,6</b>
<b>Total</b>	Université	27	66 559	2 846	17,1	23,4
	Grande Ecole	141	78 564	7 300	9,2	10,8
	<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>145 123</b>	<b>10 146</b>	<b>11,4</b>	<b>14,3</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur ; Ratio d'encadrement : Etudiants / Enseignants – Etbs : Etablissements – Ens : Enseignants

459. Au niveau du District, les enseignants du Supérieur sont répartis équitablement entre permanents (47 %) et vacataires (50,6 %). Toutefois, d'importantes disparités sont observées entre le secteur public (70 % des enseignants permanents) et le privé (97 % des enseignants vacataires).

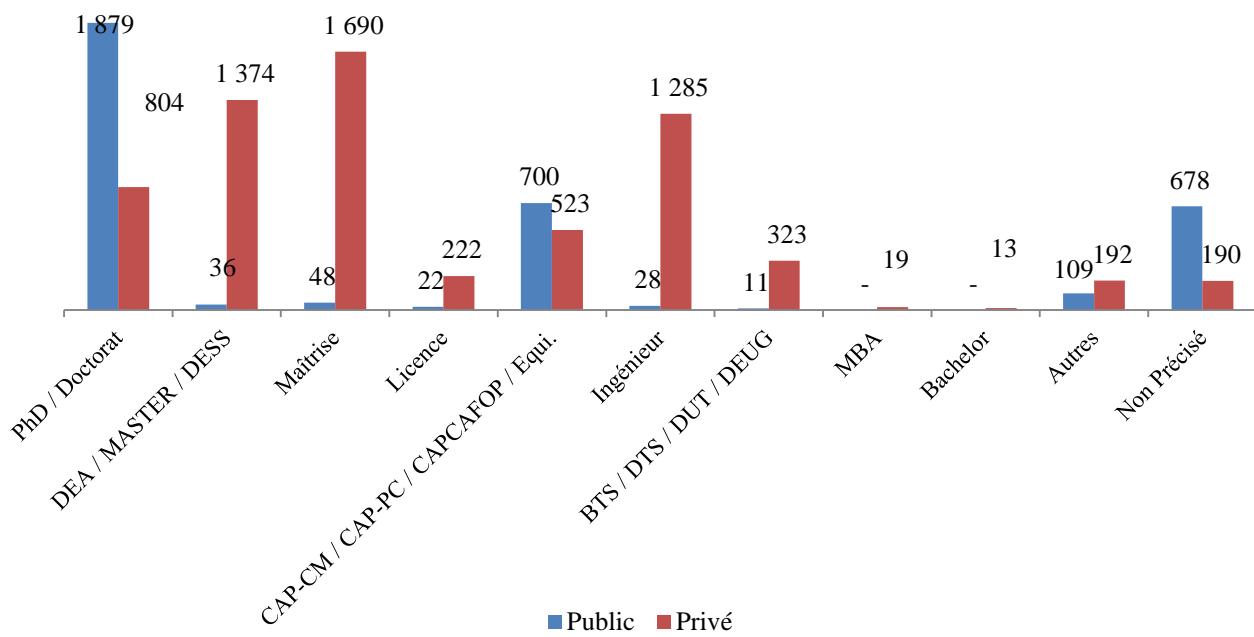
**Figure 78 : Répartition des enseignants du Supérieur par statut**



Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

460. Plus de 70 % des enseignants dans le District ont un niveau d'étude au moins égal à BAC+5, avec plus de 25 % disposant de doctorats, en particulier dans le public (54 % des enseignants du public disposent d'un doctorat).

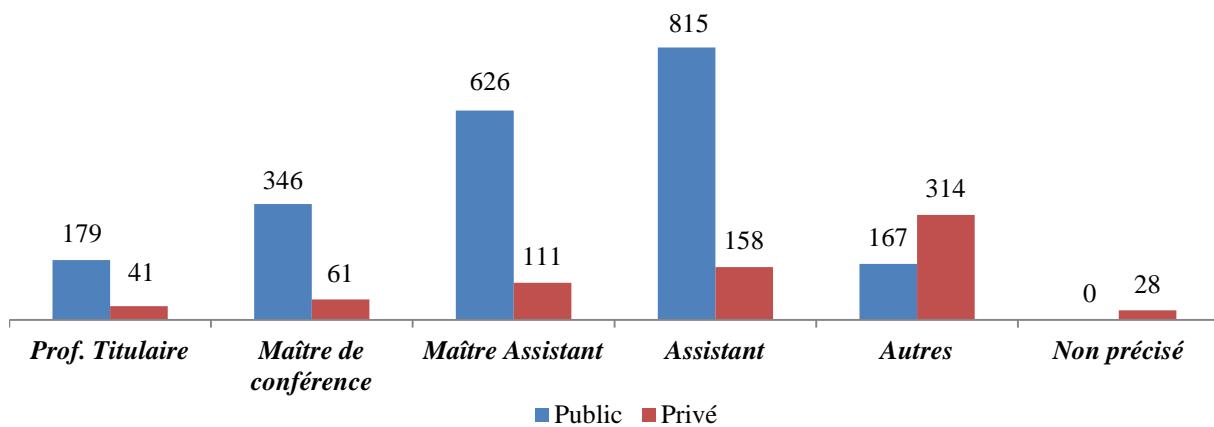
**Figure 79 : Répartition des enseignants du Supérieur selon le diplôme pédagogique**



Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

461. Au sein des universités du District, 60 % des enseignants sont des assistants.

**Figure 80 : Répartition des enseignants des universités par grade**



Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

462. Les établissements supérieurs à Abidjan totalisent 2 112 salles de classe et 147 amphithéâtres. Les salles de classe sont davantage utilisées dans les Grandes Ecoles alors que les universités privilient les amphithéâtres.

**Tableau 78 : Synthèse des équipements du District par type d'établissement Supérieur**

Equipements	Public			Privé			Total		
	Université	Grande Ecole	Total Public	Université	Grande Ecole	Total Privé	Université	Grande Ecole	Total
Salle de Classe	2	204	<b>206</b>	199	1 707	<b>1 906</b>	201	1 911	<b>2 112</b>
Amphithéâtre	24	4	<b>28</b>	20	99	<b>119</b>	44	103	<b>147</b>
Salle de TD	189	4	<b>193</b>	17	382	<b>399</b>	206	386	<b>592</b>
Salle de TP	93	13	<b>106</b>	3	116	<b>119</b>	96	129	<b>225</b>
Salle Informatique	15	56	<b>71</b>	29	206	<b>235</b>	44	262	<b>306</b>
Salle Internet	1	3	<b>4</b>	24	97	<b>121</b>	25	100	<b>125</b>
Laboratoire	62	39	<b>101</b>	2	50	<b>52</b>	64	89	<b>153</b>
Auditorium		1	<b>1</b>	6	16	<b>22</b>	6	17	<b>23</b>
Bibliothèque	12	34	<b>46</b>	19	54	<b>73</b>	31	88	<b>119</b>
Bureaux Administratifs	279	176	<b>455</b>	168	695	<b>863</b>	447	871	<b>1 318</b>
Bureaux des Professeurs	318	233	<b>551</b>	4	51	<b>55</b>	322	284	<b>606</b>
Salle Audio-visuel	1	3	<b>4</b>	4	50	<b>54</b>	5	53	<b>58</b>
Salle de Réunion	19	5	<b>24</b>	19	68	<b>87</b>	38	73	<b>111</b>
Salle des Professeurs	2	4	<b>6</b>	10	114	<b>124</b>	12	118	<b>130</b>
Cafétéria / Cantine / Réfectoire	–	2	<b>2</b>	5	5	<b>10</b>	5	7	<b>12</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

463. Les salles de classe dans les Grandes Ecoles présentent un taux d'occupation moyen de 41 étudiants par salle.
464. Concernant les universités, où les amphithéâtres sont davantage d'usage, ces derniers présentent un ratio d'occupation de 1513 étudiants. Ce ratio, plus élevé dans le public, est néanmoins à relativiser, car l'enseignement dans ce type d'établissement est réparti entre plusieurs types de salles (salles de TD, salles de TP, laboratoires...).

**Tableau 79 : Ratio d'occupation des salles de classe et amphithéâtres par type d'établissement**

Statut	Type	Effectifs	Salles de classe	Ratio d'occupation	Amphithéâtres	Ratio d'occupation
Public	Université	58 771	2	29 386	24	2 449
	Grande Ecole	9 340	204	46	4	2 335
	<b>Total Public</b>	<b>68 111</b>	<b>206</b>	<b>331</b>	<b>28</b>	<b>2 433</b>
Privé	Université	7 788	199	39	20	389
	Grande Ecole	69 224	1 707	41	99	699
	<b>Total Privé</b>	<b>77 012</b>	<b>1 906</b>	<b>40</b>	<b>119</b>	<b>647</b>
Total	Université	<b>66 559</b>	<b>201</b>	<b>331</b>	<b>44</b>	<b>1 513</b>
	Grande Ecole	<b>78 564</b>	<b>1 911</b>	<b>41</b>	<b>103</b>	<b>763</b>
	<b>Total</b>	<b>145 123</b>	<b>2 112</b>	<b>69</b>	<b>147</b>	<b>987</b>

Source : MESRS – Annuaire statistique 2012 – 2013 de l'enseignement supérieur

### ***Zoom 3 : Université Félix Houphouët-Boigny***

#### **Historique**

*L'Université de Cocody, baptisée « Université Félix Houphouët-Boigny » par le décret N° 2012-982 du 10 octobre 2012, est issue de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire qui comprenait jusqu'en 1992, 3 centres universitaires (université de Cocody, université d'Abobo-Adjamé et Université de Bouaké) et 7 facultés. A partir de cette date, les 3 centres universitaires se sont transformés en universités autonomes, et les facultés ont laissé place aux Unités de Formation et de Recherche (UFR).*

#### **Présentation :**

*L'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody est dirigée par un Président assisté de deux Vice-Présidents et d'un Secrétaire Général.*

*Acteur primordial du développement socio-économique et culturel en Côte d'Ivoire, l'Université Félix Houphouët-Boigny assure des missions d'enseignement et de recherche au sein de 13 UFR, 2 Centres de Recherche Autonomes et une École de Formation Continue.*

*Elle compte aujourd'hui 50 872 étudiants, répartis entre les disciplines scientifiques, technologiques, médicales, juridiques, économiques et littéraires. L'université offre également à ses étudiants plusieurs de filières professionnelles dans différents domaines tels que la santé, le droit des affaires, la gestion immobilière, la gestion des ressources humaines, etc.*



*Photo 12 : Université Félix Houphouët-Boigny ©2014*

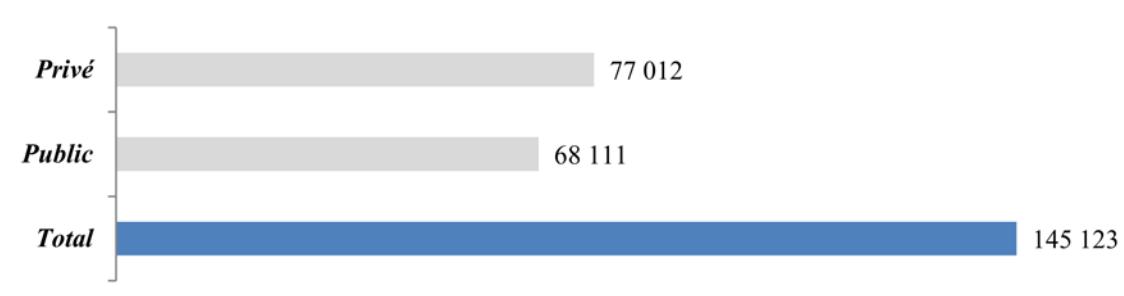
*Les 13 UFR dispensées au sein de l'université FHB sont :*

- *Biosciences ;*
- *Criminologie ;*
- *Information, communication et art ;*
- *Langues, littérature et civilisations ;*
- *Mathématiques et informatiques ;*
- *Odontostomatologie ;*
- *Sciences économiques et de gestion ;*
- *Sciences de l'homme et de la société ;*
- *Sciences juridiques administratives et politiques ;*
- *Sciences médicales ;*
- *Sciences pharmaceutiques et biologiques ;*
- *Sciences des structures de la matière et technologie ;*
- *Sciences de la Terre et des ressources minières.*

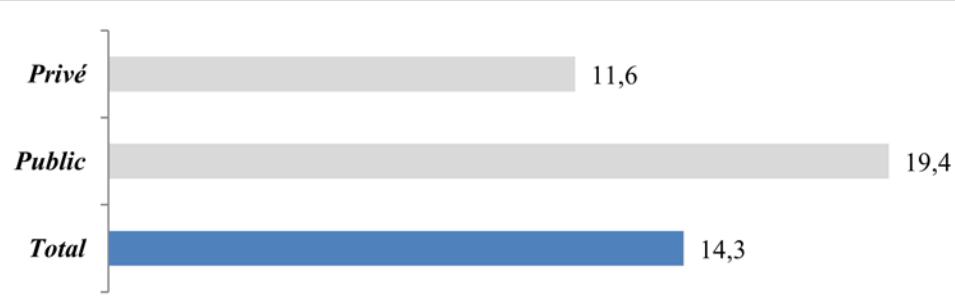
*Avec ses offres de formation de qualité et une recherche scientifique et technologique de haut niveau, et un fort potentiel d'enseignants-chercheurs (1 720) et de chercheurs (98), l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ambitionne de devenir un pôle d'excellence dans la sous-région Ouest-africaine.*

**Chiffres clés 27 : Supérieur**

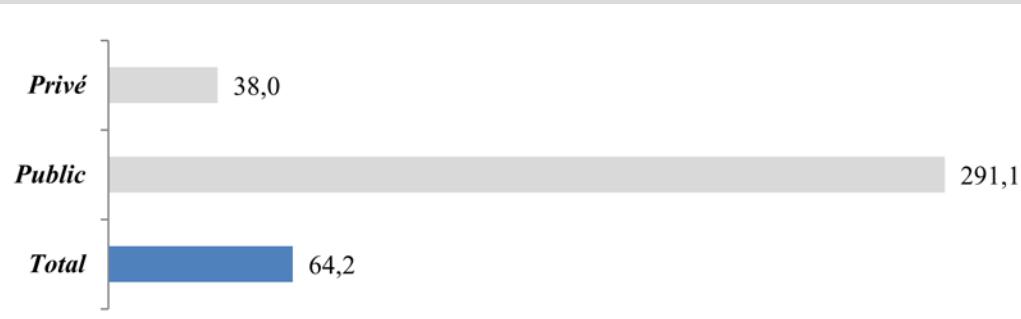
**Scolarisation (nombre d'étudiants)**



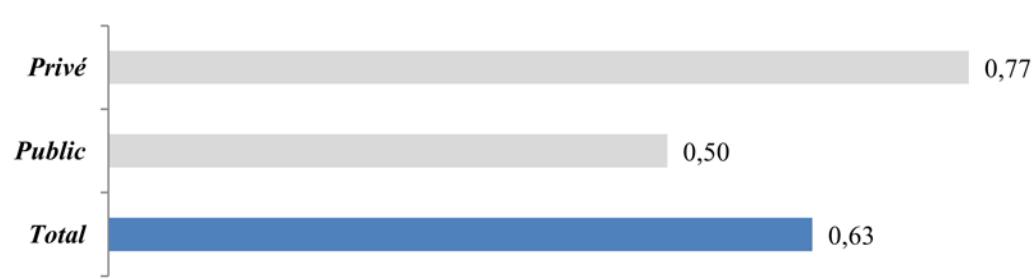
**Ratio d'encadrement (nombre d'étudiants par professeur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'étudiant par salle/amphithéâtre)**



**Indice de parité**



### **Synthèse 7 : Education**

*Le District Autonome d'Abidjan concentre 25 % des effectifs scolarisés de Côte d'Ivoire (hors EFTP), un taux qui s'accroît selon le niveau d'études :*

- *19 % des effectifs du Préscolaire et Primaire*
- *28 % des effectifs du Secondaire premier cycle ;*
- *36 % des effectifs du Secondaire second cycle ;*
- *85 % des étudiants dans l'enseignement supérieur.*

*Le District affiche en effet, les taux de scolarisation les plus élevés du pays, en plus de l'attractivité de la capitale économique, notamment pour l'enseignement supérieur.*

*Au niveau du District, et bien que la pyramide éducative reste orientée vers la scolarisation des enfants 6-11 ans à l'instar du reste du pays, les niveaux d'études atteints sont supérieurs aux moyennes nationales, avec notamment plus de 10 % ayant atteint le supérieur.*

*Le District affiche toutefois un phénomène de sous-scolarisation qui a plusieurs origines, à savoir :*

- *Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale ;*
- *Des équipements scolaires vétustes n'offrant pas des conditions d'enseignement adéquats, en particulier dans le privé.*

*Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle Préscolaire mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.*

## Chapitre 2. Santé et prévention

### III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

#### III.2.1.1 Infrastructures médicales

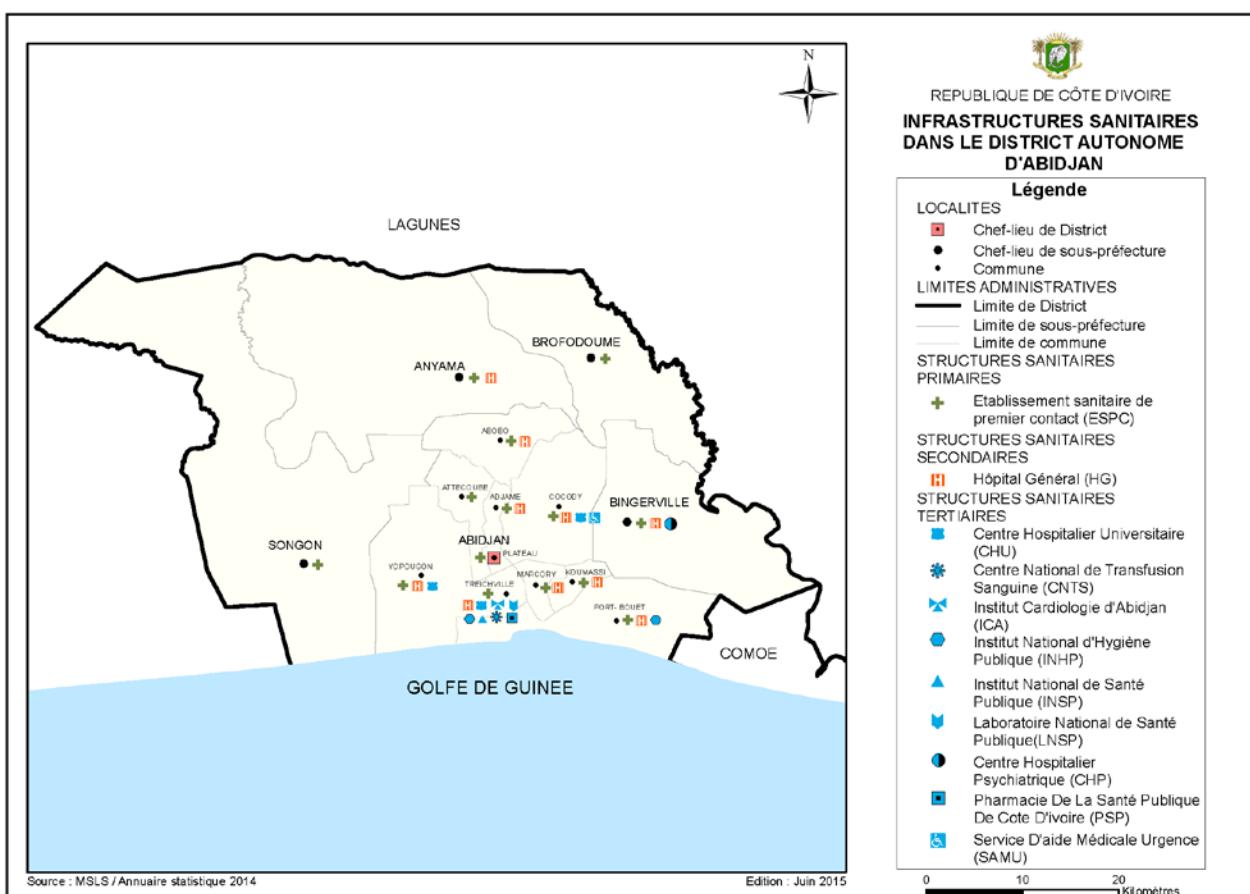
465. Le District Autonome d'Abidjan est couvert par 2 régions sanitaires :

- Abidjan 1-Grands Ponts<sup>35</sup>, dont 3 Districts sanitaires sont situés dans le District Autonome d'Abidjan : Adjame-Plateau-Attécoubé ; Yopougon Est ; Yopougon Ouest ;
- Abidjan2 : Abobo Est ; Abobo Ouest ; Anyama ; Cocody-Bingerville ; Koumassi-Port-Bouët-Vridi ; Marcory-Treichville.

466. L'offre de santé dans le District est dispensée par des établissements de 3 niveaux :

- Des établissements de niveau 1 (85,2 %), majoritairement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.) ;
- Des établissements de niveau 2 (7,4 %), majoritairement des Hôpitaux Généraux (HG) et des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) qui accueillent notamment les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies ;
- Des établissements de niveau 3 (7,4 %) comprenant les centres universitaires (CHU) et les instituts spécialisés.

*Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District Autonome d'Abidjan*



<sup>35</sup> La région sanitaire Abidjan 1- GrandsPonts couvre 6 Districts sanitaires :3 dans le District Autonome d'Abidjan (Adjame-Plateau- Attécoubé ; Yopougon Est ; Yopougon Ouest) et 3 dans le District des Lagunes – région des Grands Ponts (Dabou, Grand- Lahlou, Jacqueville). Pour les besoins du rapport, seuls les Districts sanitaires situés dans le District Autonome d'Abidjan sont analysés sous le nom d' « Abidjan 1 ». L'analyse des Districts sanitaires de la région des Grands Ponts est réalisée dans le rapport du District des Lagunes.

467. Les infrastructures sanitaires sont concentrées à Abobo Est (25 ESPC et 1 HG) avec 18,4 % des établissements du District et 17,7 % à Cocody-Bingerville (23 ESPC, 1 HG et 1 CHU).
468. Avec 156 établissements sanitaires généraux répartis sur tout le territoire, dont 144 ESPC, le District Autonome d'Abidjan affiche un taux de couverture de 1 ESPC pour 33 643 habitants, encore éloigné de l'objectif du PNDS (1 ESPC pour 10 000 habitants). Cette insuffisance en établissement est plus marquée dans le District Sanitaire d'Abobo Ouest avec 1 ESPC pour 57 910 habitants et à Koumassi-Port-Bouet-Vridi avec 1 ESPC pour 48 247 habitants. Anyama affiche un ratio de 1 ESPC pour 15 310 habitants.

**Tableau 80 : Répartition des infrastructures sanitaires du District**

Région / District Sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
<b>Abidjan 1</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>178</b>
Adjamé– Plateau– Attecoube	18	0	0	0	8	10	59
Yopougon Est	13	0	0	0	7	9	46
Yopougon Ouest	14	1	0	1	14	9	73
<b>Abidjan 2</b>	<b>99</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>67</b>	<b>48</b>	<b>239</b>
Abobo Est	25	1	0	0	19	17	30
Abobo Ouest	8	1	0	0	9	8	11
Anyama	14	1	0	0	11	2	1
Cocody– Bingerville	23	1	0	1	9	8	102
Koumassi– Port– Bouet– Vridi	17	2	0	0	14	6	41
Marcory– Treichville	12	2	0	1	5	7	54
<b>Total District</b>	<b>144</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>96</b>	<b>76</b>	<b>417</b>

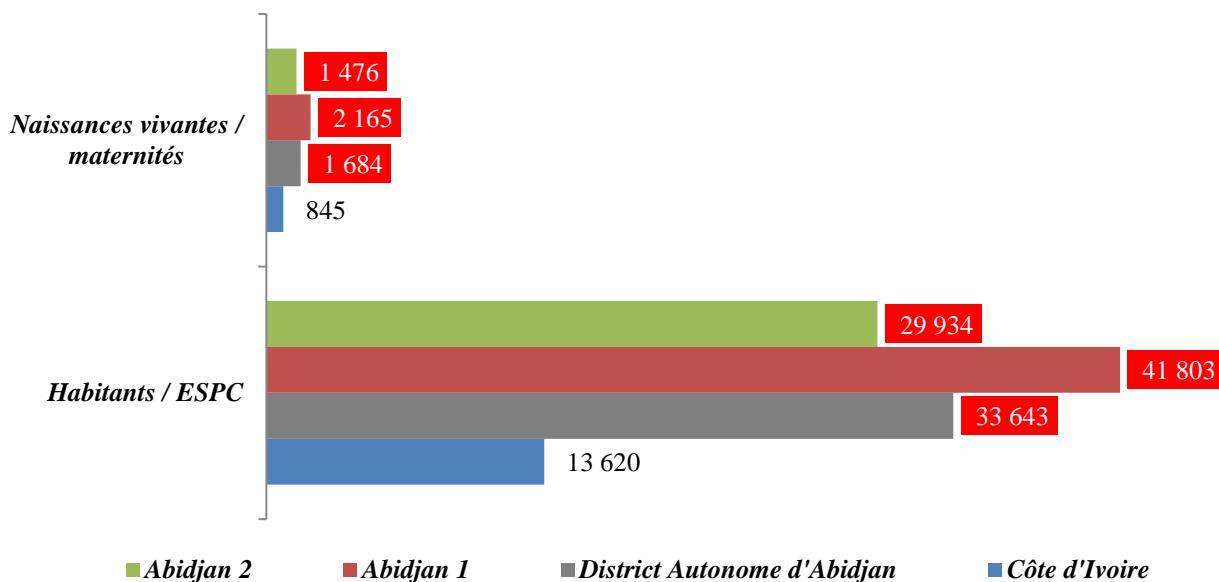
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013



*Photo 13 : Centre hospitalier universitaire de Cocody (CHU de Cocody) © 2014*

469. Le ratio des naissances vivantes par maternité fait ressortir une meilleure dotation en infrastructures avec une maternité pour 1 684 naissances contre 845 au niveau national. Ce ratio présente toutefois de fortes disparités avec une maternité pour 650 naissances vivantes à Anyama contre 3 085 à Marcory-Treichville.

**Figure 81 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District Autonome d'Abidjan**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

470. 7 des établissements de niveau 1 du District ne sont pas ouverts en raison de la dégradation des infrastructures (57 %) et du manque de personnel (43 %).
471. Par ailleurs, une partie des établissements ouverts connaît des problèmes liés aux infrastructures :
- 13 % des établissements ne sont pas raccordés au système d'adduction d'eau ;
  - 7 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique.

**Tableau 81 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District**

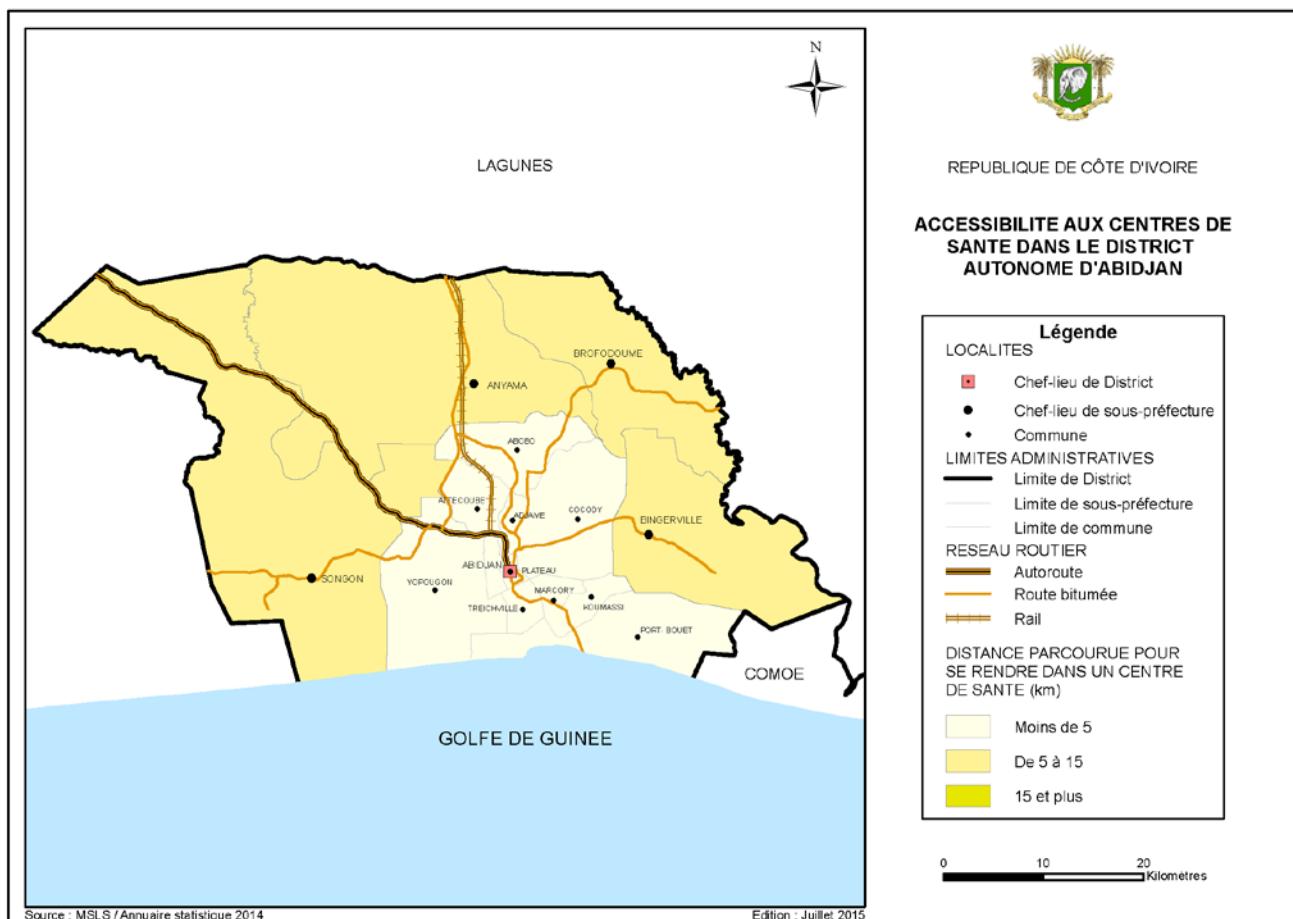
Raccord. SODECI	Equipé HVA <sup>36</sup>	Raccord. CIE	Raccord. Mobile	Accès voie bitumée
87 %	9 %	93 %	91 %	65 %

Source : PPU – 2013 ; Données 2012

472. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile hors agglomération par un maillage insuffisant en infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets pour accéder aux soins médicaux de base. En effet, au niveau du District, 15 % de la population se trouve à plus de 5 km d'un centre de santé, et 7 % à plus de 15 km. Cet éloignement est toutefois moins important dans le District Autonome d'Abidjan que la moyenne nationale (35 % de la population à plus de 5 km d'un centre de santé, et 11 % à plus de 15 km).
473. Par ailleurs, seulement 65 % des infrastructures sanitaires sont accessibles par voie bitumée.

<sup>36</sup> Hydraulique Villageoise Améliorée

**Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région**



474. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec seulement 16 ambulances pour l'ensemble du District Autonome. Celui-ci compte en moyenne 1 ambulance pour 10 établissements sanitaires généraux, soit deux fois la moyenne nationale. Ce ratio est plus élevé à Abidjan 1 (1 ambulance pour 15 établissements) que dans la région sanitaire d'Abidjan 2 (1 ambulance pour 8 établissements).
475. En termes d'appareils de froid (réfrigérateurs et congélateurs), nécessaires notamment à la conservation de produits médicaux, le District affiche un ratio moyen de 1,34 appareil par établissement, supérieur à la moyenne nationale de 1,22. Les Districts Sanitaires d'Abidjan 1 sont les mieux équipés avec une moyenne de 1,58 appareil par établissement contre 1,39 dans la région Sanitaire d'Abidjan 2.

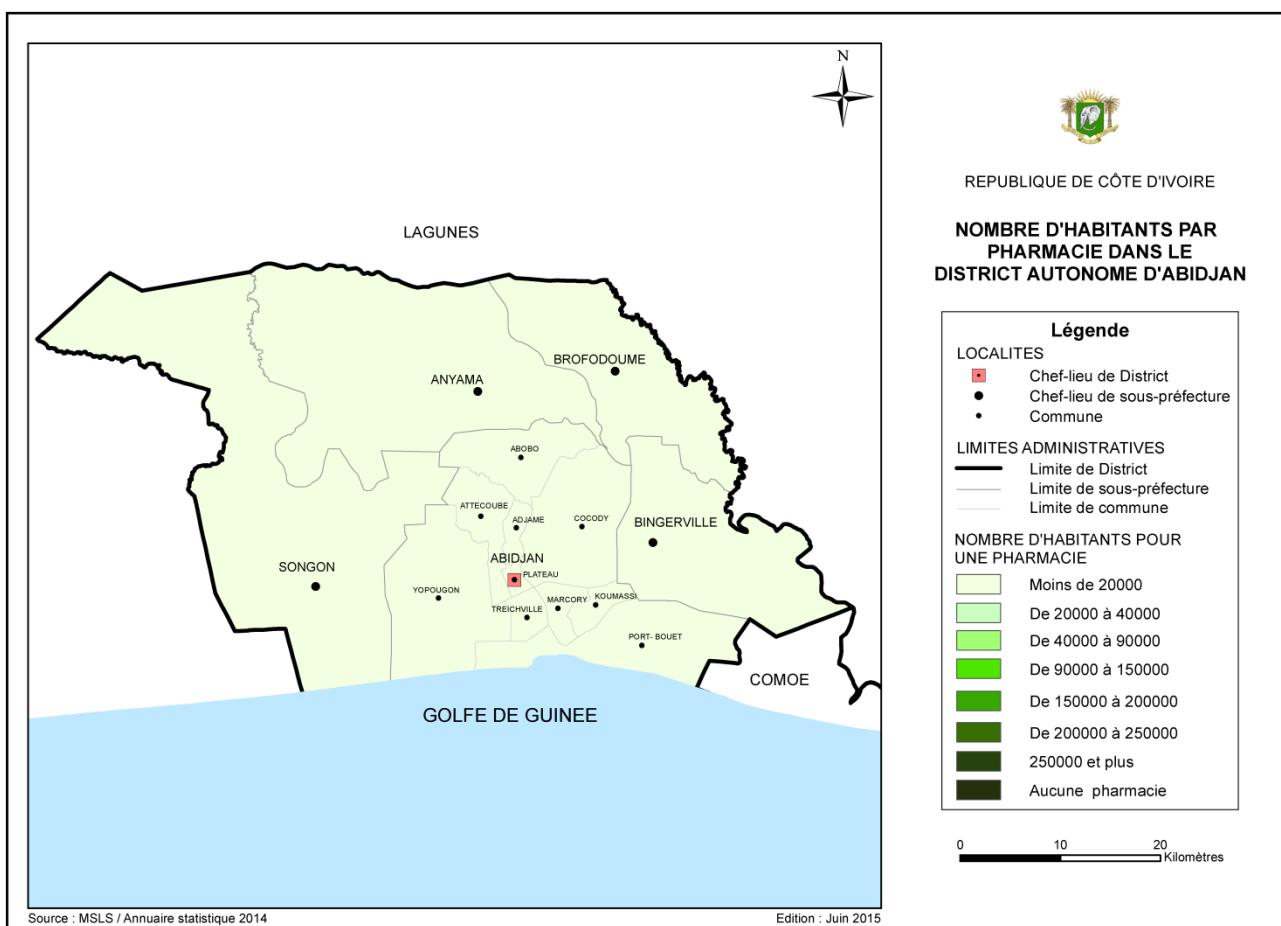
**Tableau 82 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District**

Région / District sanitaire	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
<b>Abidjan 1 – Grands Ponts</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>59</b>	<b>12</b>
Adjamé – Plateau - Attécoubé	0	1	2	30	16	8
Yopougon Est	0	0	3	3	17	0
Yopougon Ouest	1	2	5	6	26	4
<b>Abidjan 2</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>202</b>	<b>112</b>	<b>26</b>
Abobo Est	1	4	6	24	13	1
Abobo Ouest	0	1	2	19	13	1
Anyama	0	1	7	6	23	2
Cocody - Bingerville	0	3	3	70	23	13
Koumassi – Port-Bouët - Vridi	1	3	3	22	28	3
Marcory– Treichville	0	1	5	61	12	6
<b>Total District</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>241</b>	<b>171</b>	<b>38</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>46</b>	<b>339</b>	<b>1 147</b>	<b>797</b>	<b>1 809</b>	<b>336</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

- 476. Le District compte 76 pharmacies publiques et 417 privés, impliquant un ratio d'une pharmacie pour 9 827 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'une pharmacie pour 18 624 habitants.
- 477. Des disparités spatiales existent avec une pharmacie pour 24 383 habitants à Abobo ouest (19 pharmacies) contre 4 341 habitants à Cocody-Bingerville qui compte 110 pharmacies.
- 478. Cette divergence peut s'expliquer par les différentes caractéristiques des quartiers, avec par exemple Abobo ouest qui est un quartier populaire d'Abidjan tandis que Cocody est un quartier plus résidentiel et huppé.

**Carte 39 : Nombre d'habitant par pharmacie dans le District**



### III.2.1.2 Plateau technique

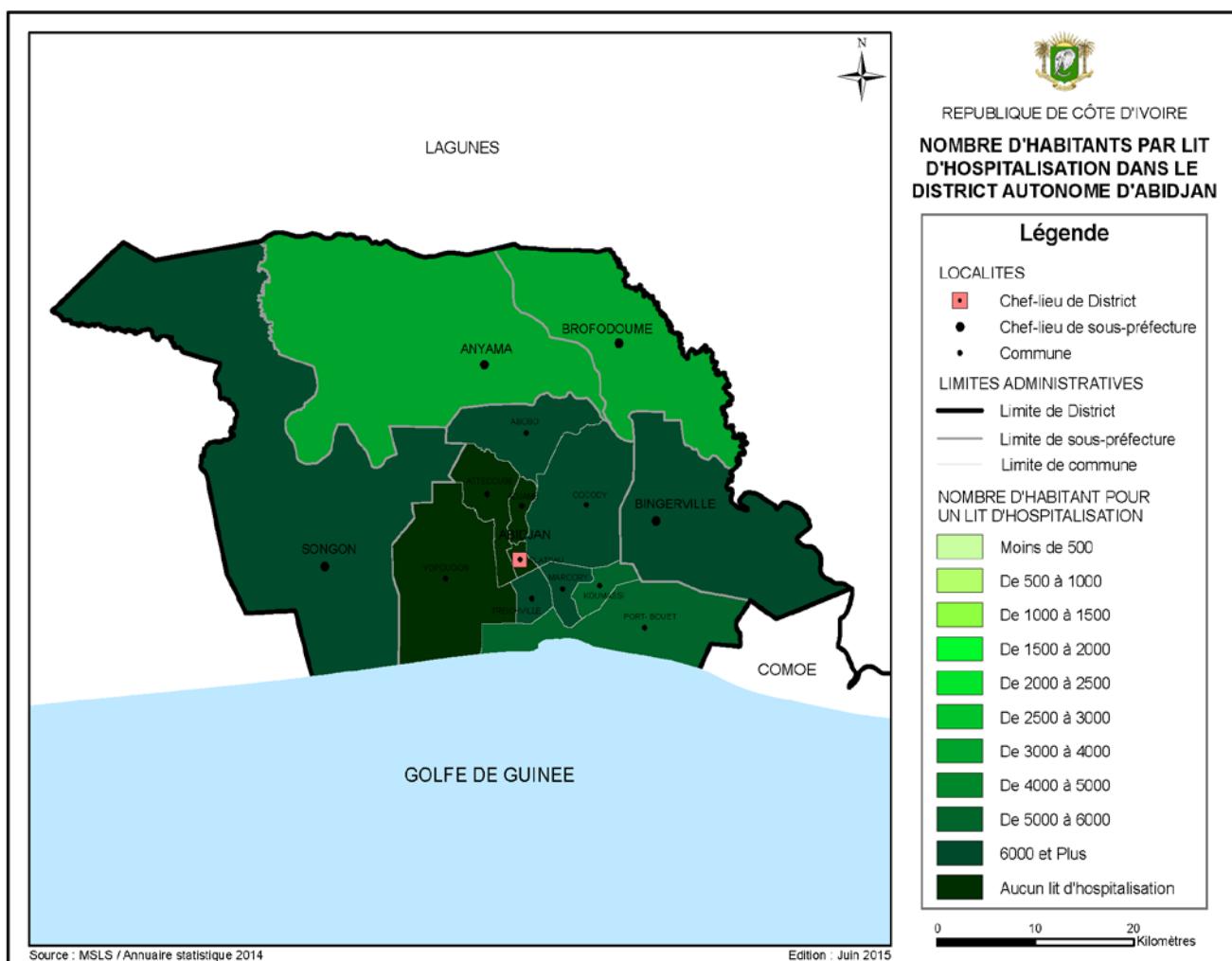
479. Les régions du District Autonome d'Abidjan disposent d'un plateau homogène et varié comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires, bien que souvent non fonctionnels.
480. Cependant, ces infrastructures restent insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District avec une moyenne d'un lit d'hospitalisation pour 10 509 habitants. Cette moyenne est plus de 4 fois supérieure à Abidjan 1, où seuls 44 lits ouverts sont disponibles à Yopougon est, et ce pour 3 Districts sanitaires, soit un ratio d'un lit ouvert pour 42 753 habitants (contre un pour 7 107 dans la région sanitaire d'Abidjan 2).
481. La moyenne à Abidjan 1 est à relativiser puisque les 3 Districts sanitaires sont couverts par la région sanitaire d'Abidjan 1-Grands Ponts, qui présente, elle, un ratio d'un lit ouvert pour 10 366 habitants. Cette carence s'explique par les volumes de population et par l'absence de lits ouverts à Adjame-Plateau-Attécoubé et à Yopougon Est.

**Tableau 83 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire**

Région / District sanitaire	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
<b>Abidjan 1 – Grands Ponts</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Adjamé – Plateau - Attécoubé	0	7	0	0	5
Yopougon Est	0	12	0	0	4
Yopougon Ouest	44	8	1	0	3
<b>Abidjan 2</b>	<b>417</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>24</b>
Abobo Est	110	15	4	3	7
Abobo Ouest	21	3	1	0	3
Anyama	65	1	1	0	1
Cocody - Bingerville	14	8	0	0	5
Koumassi – Port-Bouët - Vridi	140	3	1	1	3
Marcory– Treichville	67	5	0	1	5
<b>Total District</b>	<b>461</b>	<b>62</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>36</b>

Source : MSL – Annuaire statistique de la santé 2013

**Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation**



### **III.2.1.3 Consultations et utilisation**

482. Le District Autonome d'Abidjan affiche un taux de consultations en ESPC de 69 %, légèrement inférieur à la moyenne nationale (72 %) et traduisant la disponibilité d'établissements de niveaux 2 et 3 dans le District.
483. Le taux d'utilisation des établissements sanitaires est plus élevé que la moyenne nationale avec 34 % contre 29 %, mettant en exergue un usage plus fréquent des établissements sanitaires du District, surtout dans la région sanitaire d'Abidjan 2 (38 %), en particulier dans les Districts sanitaires d'Anyama et Cocody-Bingerville.

**Tableau 84 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques par District sanitaire**

Région / District sanitaire	Consultations	Durée moyenne de séjour <sup>37</sup>	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation (%)	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits <sup>38</sup> (%)
<b>Abidjan 1</b>	<b>593 214</b>	<b>ND</b>	<b>88</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>26,76</b>
Adjamé–Plateau–Attécoubé	180 901	ND	100	22	25	ND
Yopougon Est	170 656	ND	100	28	33	ND
Yopougon Ouest	241 657	ND	70	35	38	ND
<b>Abidjan 2</b>	<b>1 292 572</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>22,47</b>
Abobo Est	226 765	3	67	37	43	29,61
Abobo Ouest	173 795	1	67	33	38	ND
Anyama	118 240	2	49	47	55	26,28
Cocody–Bingerville	269 328	13	85	48	56	68,11
Koumassi–Port–Bouët–Vridi	375 465	2	50	39	46	19,30
Marcory–Treichville	128 979	2	35	24	28	14,82
<b>Total District</b>	<b>1 885 786</b>	<b>ND</b>	<b>69</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>24,09</b>

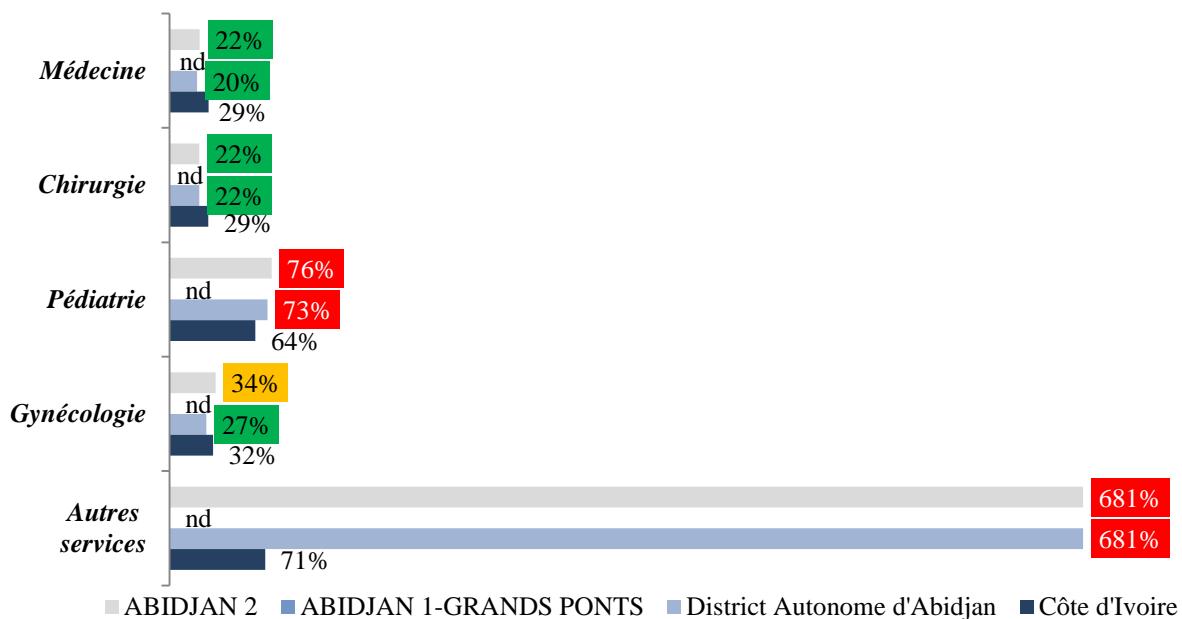
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; ND : non disponible

484. Les taux d'occupation de lits varient selon les services et les Districts sanitaires. La pédiatrie affiche les taux les plus élevés avec 73 % dans le District contre 64 au niveau national ; quant aux Districts sanitaires, Abobo Est présente les taux les plus hauts, quel que soit le service.

<sup>37</sup> En HG et CHR

<sup>38</sup> Les données relatives aux durées de séjours et à l'occupation des lits pour les Districts sanitaires d'Abidjan 1 ne sont pas disponibles, et sont incomplètes pour Abidjan 2

**Figure 82 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

### III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

485. Le District Autonome d'Abidjan compte en 2013 un total de 571 médecins, 633 infirmiers, 784 sages-femmes, 97 chirurgiens-dentistes et près de 800 volontaires plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

**Tableau 85 : Répartition du personnel médical du District par région**

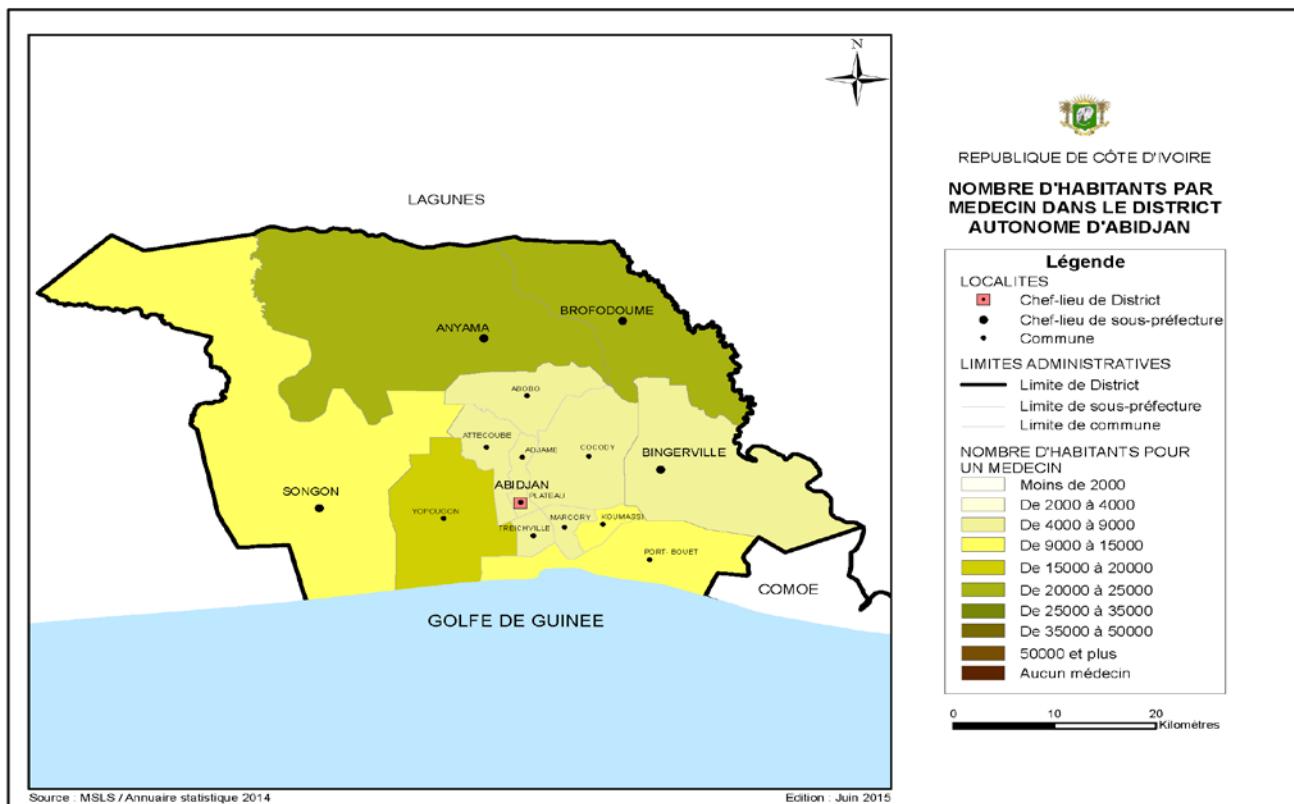
Région / District sanitaire	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmacien
<b>Abidjan 1</b>	<b>173</b>	<b>210</b>	<b>269</b>	<b>30</b>	<b>32</b>
Adjame– Plateau– Attécoubé	82	93	146	24	15
Yopougon Est	26	36	39	3	6
Yopougon Ouest	65	81	84	3	11
<b>Abidjan 2</b>	<b>398</b>	<b>423</b>	<b>515</b>	<b>67</b>	<b>78</b>
Abobo Est	92	76	92	7	10
Abobo Ouest	45	47	62	4	8
Anyama	10	56	43	4	4
Cocody– Bingerville	93	77	105	24	26
Koumassi– Port-Bouët– Vridi	75	107	141	14	22
Marcory– Treichville	83	60	72	14	8
<b>Total District</b>	<b>571</b>	<b>633</b>	<b>784</b>	<b>97</b>	<b>110</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

486. A l'exception des infirmiers, la concentration de plus du tiers du corps médical national dans le District permet d'assurer des ratios de couverture sanitaire supérieurs aux moyennes nationales. Ces ratios sont plus élevés dans les Districts sanitaires d'Abidjan 1, couverts par la région sanitaire d'Abidjan 1- Grands Ponts.

487. Le District compte un médecin pour 8 484 habitants, soit une dotation en personnel très faible, en deçà des objectifs PNDS de un médecin pour 5 000 habitants. Ce constat s'exprime particulièrement à Anyama et Yopougon Est avec un médecin pour près de 20 000 habitants. A l'inverse Abobo est, Cocody, Bingerville compte un médecin pour 5 000 habitants environ.

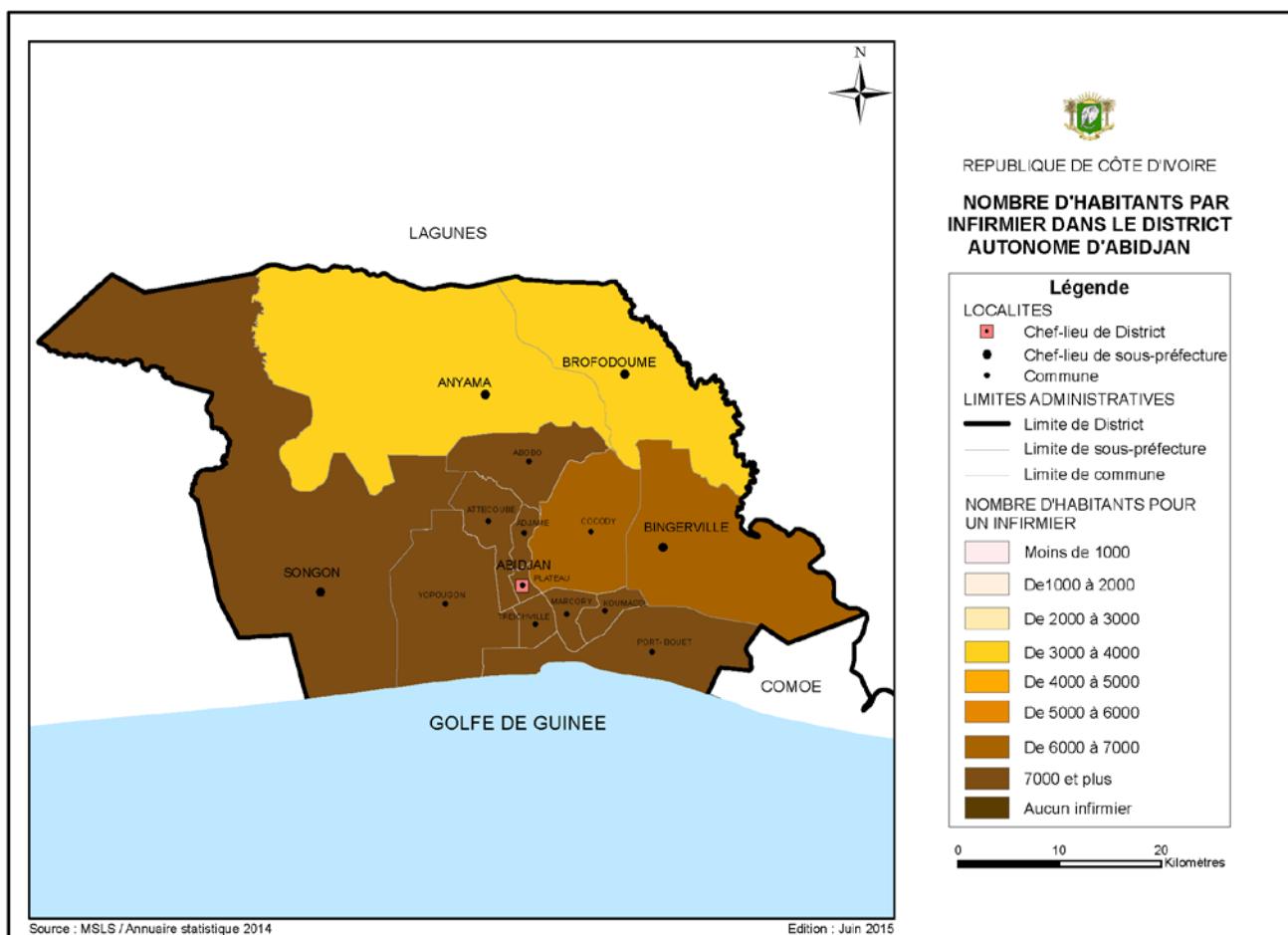
**Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin**



488. Le District compte un infirmier pour 7 653 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'un infirmier pour 5 221 habitants et en deçà de l'objectif fixé par le PNDS d'un infirmier pour 2 000 habitants.

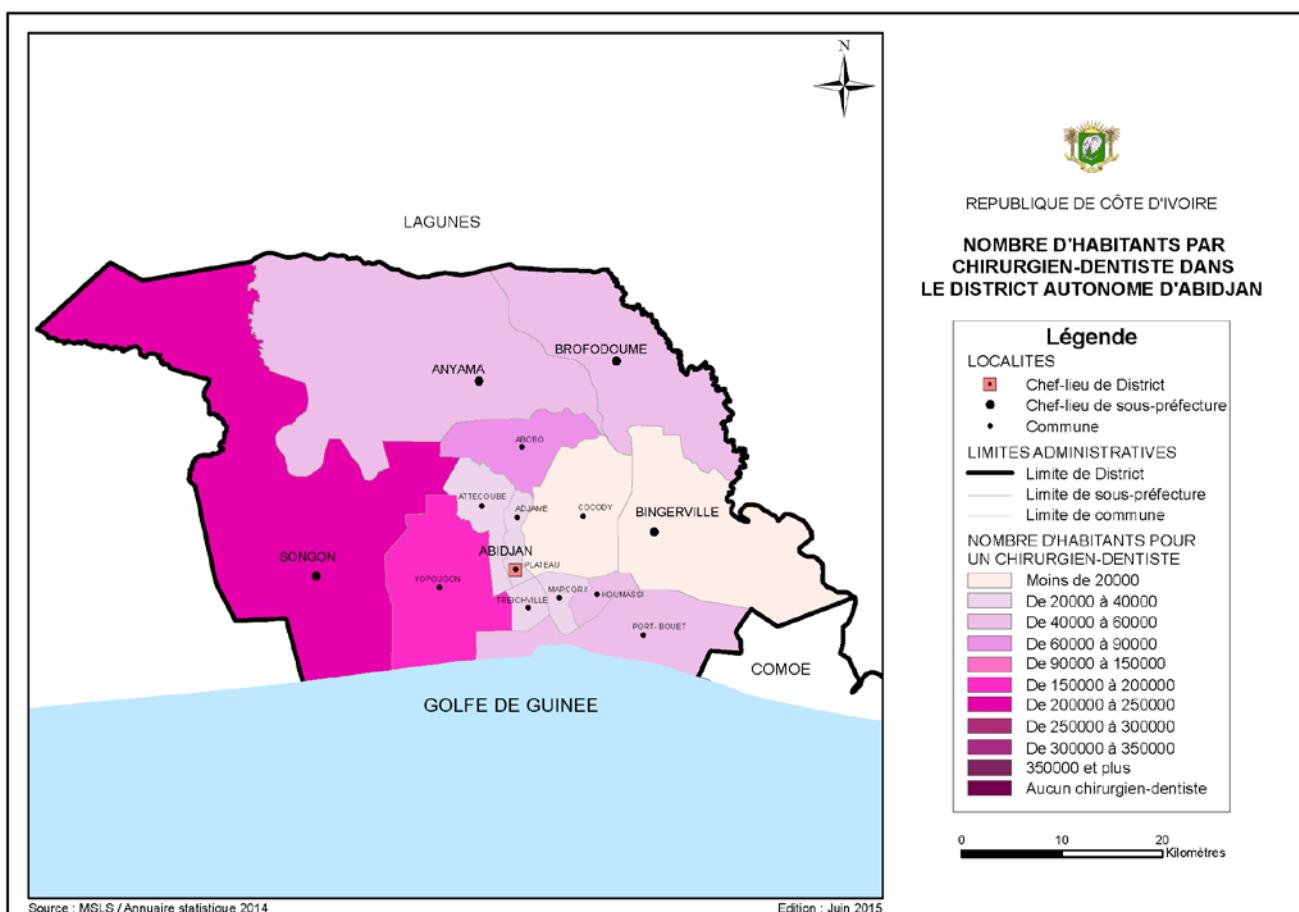
489. Ce ratio présente des disparités dans le District puisqu'alors que Yopougon Est présente un ratio d'un infirmier pour 14 388 habitants, Anyama présente un ratio d'un infirmier pour 3 827 habitants.

#### **Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier**



490. Le District affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 49 945 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 102 020 habitants.
491. Le District présente de fortes disparités avec un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 115 819 habitants à Abobo Ouest, 172 658 à Yopougon Est et 210 423 à Yopougon Ouest. A l'inverse, Cocody-Bingerville avec 24 praticiens, affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 19 896 habitants.

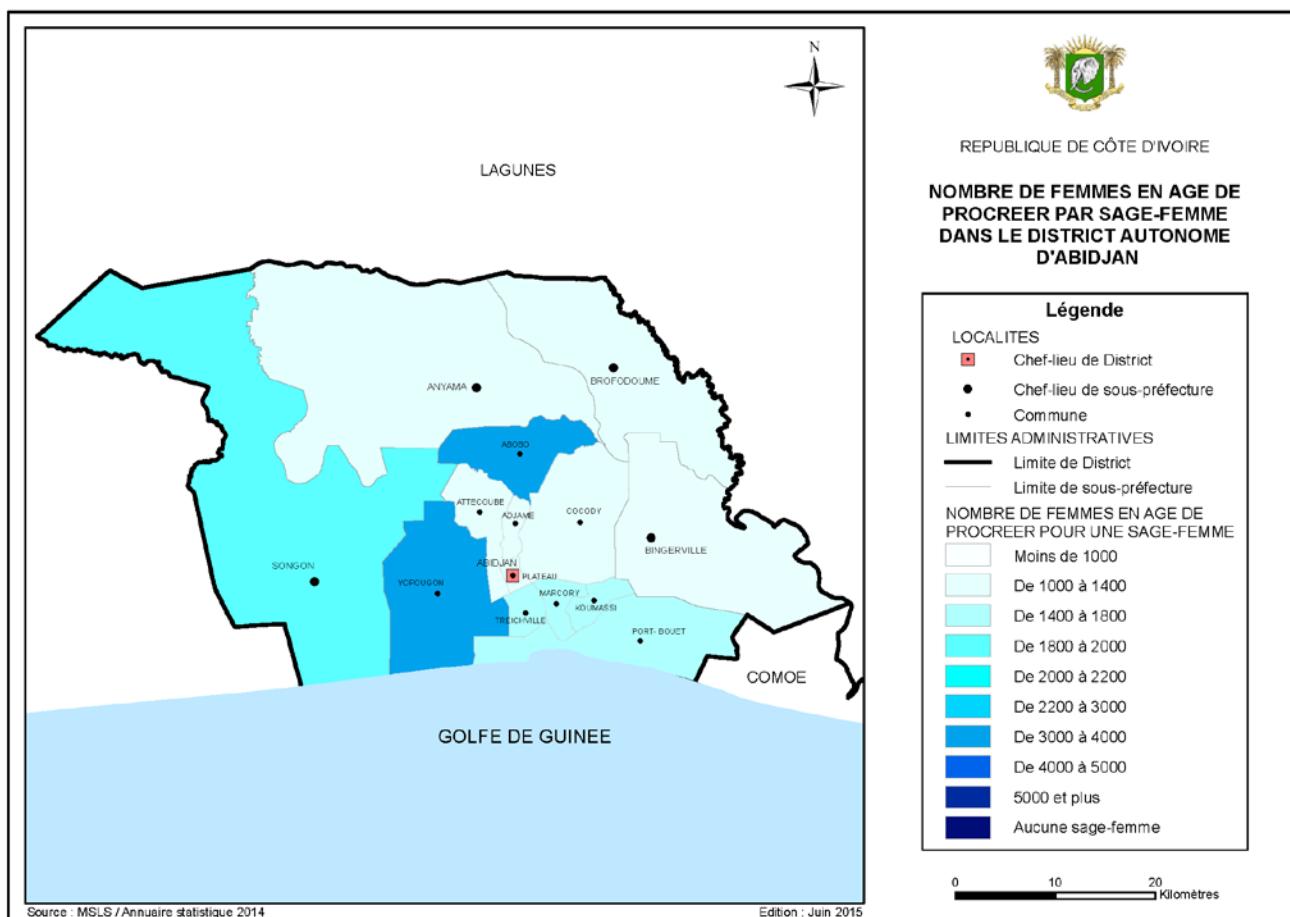
**Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste**



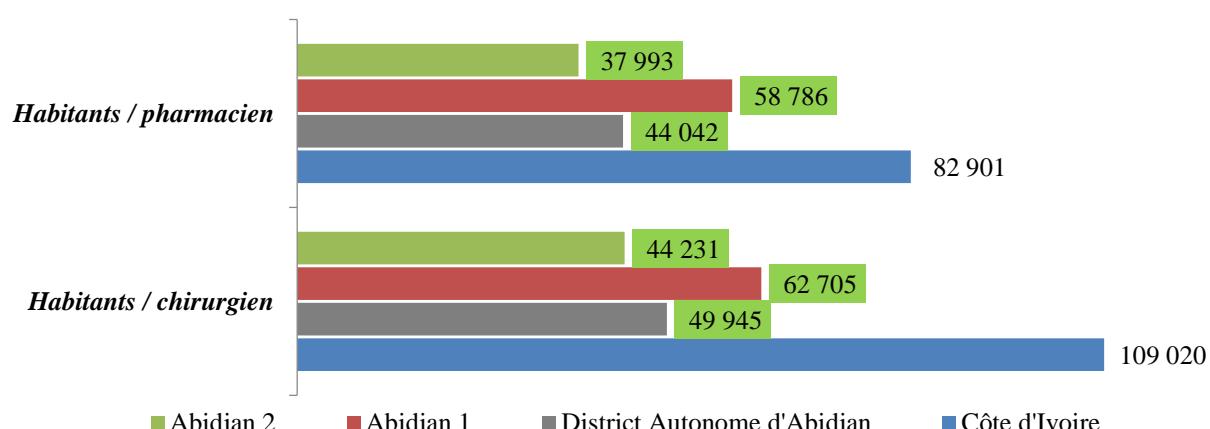
492. Le District compte 784 sages-femmes dont 146 à Adjame-Plateau-Attécoubé. Cette concentration implique un ratio d'une sage-femme pour 1 200 femmes en âge de procréer dans cette zone contre 1 540 au niveau du District Autonome.

493. Avec 39 sages-femmes et une population importante, Yopougon Est affiche un ratio d'une sage-femme pour 3 366 femmes en âge de procréer au-delà de la moyenne nationale d'une sage-femme pour 2 247 femmes en âges de procréer.

**Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District**



**Figure 83 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

494. En comparaison avec les normes fixées par l'OMS, le manque de personnel médical s'élève pour le District à 16 médecins et 305 infirmiers.

495. Toutefois une analyse par quartier permet de mettre en avant le fait que le personnel médical n'est pas réparti de façon optimale puisque si certaines localités n'ont que peu de besoin (Cocody-Bingerville, Anyama), certains Districts Sanitaires souffrent à l'inverse du manque de médecins (Yopougon Est, Koumassi-Port-Bouet-Vridi).

**Tableau 86 : Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales<sup>39</sup>**

Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectifs PNDS
<b>Abidjan 1</b>	Médecins	16	204
	Infirmiers	167	731
	Sages– femmes	0	-
<b>Abidjan 2</b>	Médecins	0	186
	Infirmiers	138	888
	Sages– femmes	0	-
<b>Total District</b>	<b>Médecins</b>	<b>16</b>	<b>390</b>
	<b>Infirmiers</b>	<b>305</b>	<b>1 619</b>
	<b>Sages– femmes</b>	<b>0</b>	-

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

496. En synthèse, concernant les infrastructures sanitaires et le personnel médical du District, Abidjan présente un déficit quantitatif comparativement aux normes nationales et internationales. Ces déficits sont en moyenne plus importants au niveau des Districts sanitaires d'Abidjan 1, et ce, principalement du fait de la commune de Yopougon, en particulier le District sanitaire de Yopougon Est. Au niveau de la région sanitaire d'Abidjan 2, c'est le District sanitaire d'Abobo Ouest qui présente globalement les ratios de couverture sanitaire les plus élevés.

<sup>39</sup> Norme OMS : 10 000 hab/médecin ; 5 000 hab/infirmier ; 3 000 FAP/sage-femme  
Objectifs PNDS : 5 000 hab/médecin ; 2 000 hab/infirmier.

#### **Zoom 4 : Hôpital Général Port– Bouët**

L'Hôpital Général de Port-Bouët s'étend sur une superficie de 6,22 ha avec 32 bâtiments bâties sur environ 2 ha. Il a ouvert ses portes le 5 février 1967 et a été érigé en hôpital général en 1991.

Sa mission de service public dans le domaine de la santé consiste à :

- Assurer des soins d'urgence, des examens de diagnostic, des consultations et traitements ainsi que l'intervention chirurgicale et l'hospitalisation des malades ;
- Participer à la mise en œuvre du Paquet Minimum d'Activités du niveau secondaire ;
- Participer aux actions de médecine préventive et de promotion de la santé ;
- Participer à la formation des cadres et agents de santé par l'accueil des stagiaires durant leur formation.



*Photo 14 : Les services offerts par l'Hôpital Général de Port- Bouët © 2014*

L'Etablissement est doté de 328 employés dont 44 sont des médecins. Les besoins en terme de personnel sont de : 5 médecins, 6 sages-femmes, 15 IDE, 1 éducateur spécialisé, 3 TS radio, 20 aides-soignants, 2 TS assainissement, 32 agents d'hygiène, 4 auxiliaires en pharmacie, 2 secrétaires, 5 manœuvres, 6 brancardiers, 6 buandier.

Les activités des services médicaux font état de 68 153 consultations pour une capacité d'accueil de 130 lits avec une durée moyenne de séjour de 3 nuits. Il y a eu 6 424 personnes hospitalisées, 4 672 accouchements et 879 décès.

Les principaux axes de développement du CHR sont :

- Réaliser la maintenance régulière des infrastructures et des équipements de l'HGPB ;
- Assainir d'avantage l'HGPB ;
- Améliorer la qualité de l'offre des soins ;
- Améliorer et étendre l'informatisation des services.

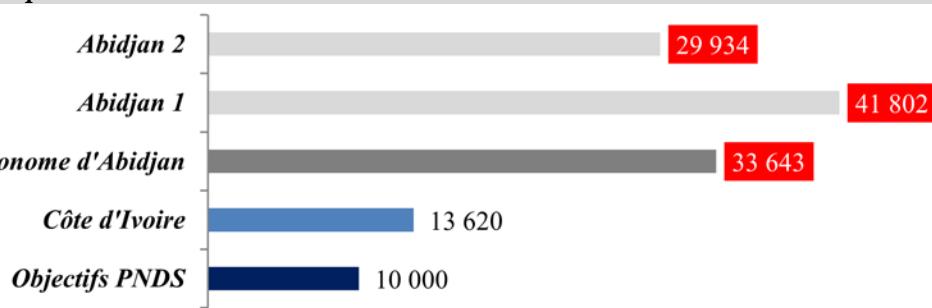
L'Hôpital Général de Port-Bouët, au titre de l'année 2013 a réalisé des performances importantes :

- Ouverture du 2<sup>ème</sup> Bloc Opératoire et la Clinique du Diabète ;
- Par un accroissement de ses activités médico- techniques ;
- Par un taux de recouvrement important ;

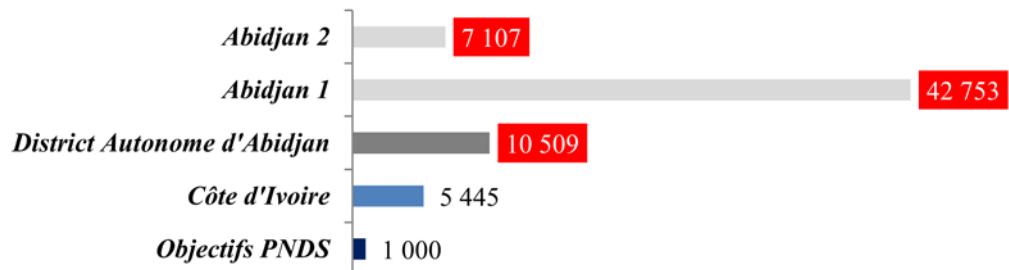
Tous ces résultats doivent être soutenus par une mise à disposition budgétaire conséquente afin que cet établissement sanitaire puisse satisfaire d'avantage la population.

**Chiffres clés 28 : Infrastructures sanitaires et personnel médical**

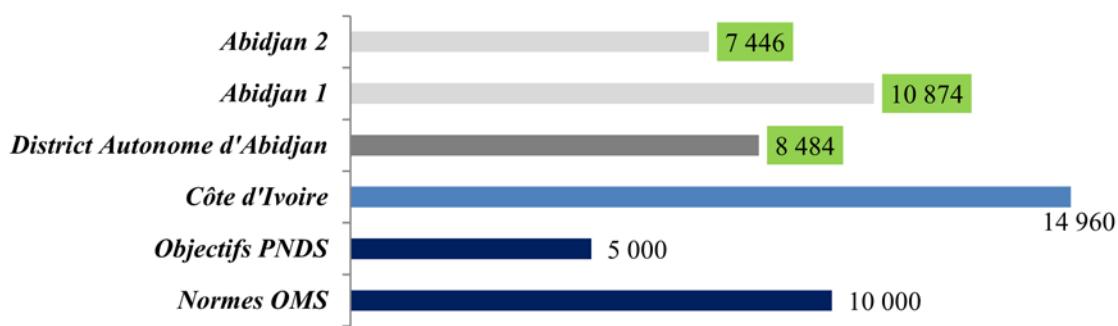
**Nombre d'habitants par ESPC**



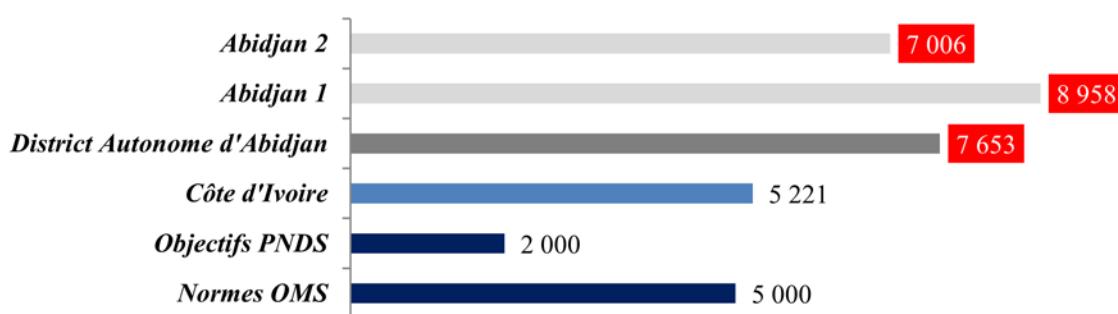
**Nombre d'habitants par lit ouvert**



**Nombre d'habitants par médecin**



**Nombre d'habitants par infirmier**



### **III.2.2 Profil sanitaire**

#### **III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto– juvénile**

##### **a) Maternité et naissance**

497. Avec 61 % des accouchements assistés sur les 161 667 naissances vivantes recensées, l'accompagnement des femmes dans le District est satisfaisant. Par ailleurs, la couverture en consultations postnatales s'établit à 41 %, soit 30 points au-dessus de la moyenne nationale.

**Tableau 87 : Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District**

Région	FAP <sup>40</sup>	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'acc. Assistés (%)	Couv. CPN1 (%)	Couv. Consult. Postnatale (%)	Décès maternel / 100 000
<b>Abidjan 1</b>	<b>465105</b>	<b>65913</b>	<b>62775</b>	<b>63</b>	<b>72</b>	<b>26</b>	<b>53</b>
Adjamé– Plateau– Attecoube	175168	25645	24424	52	62	4	0
Yopougon Est	131260	18149	17285	61	66	3	0
Yopougon Ouest	158677	22119	21066	79	88	69	157
<b>Abidjan 2</b>	<b>742333</b>	<b>103837</b>	<b>98892</b>	<b>59</b>	<b>80</b>	<b>51</b>	<b>49</b>
Abobo Est	130862	18426	17549	64	92	4	160
Abobo Ouest	115282	16233	15460	72	91	72	52
Anyama	53024	7510	7152	64	93	59	56
Cocody– Bingerville	123866	16731	15934	40	66	52	0
Koumassi– Port– Bouet– Vridi	204974	28739	27371	69	87	70	29
Marcory– Treichville	114325	16198	15426	40	56	49	0
<b>Total District</b>	<b>1207438</b>	<b>169750</b>	<b>161667</b>	<b>61</b>	<b>77</b>	<b>41</b>	<b>50</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 / FAP : Femme en âge de procréer / CPN1 : Consultation Prénatale<sup>41</sup>

498. Au niveau du District, l'accompagnement des femmes enceintes est plus développé que dans le reste du pays, et ce, bien que les consultations prénatales aient lieu plus tard (couverture en premières consultations prénatales : 77 %, contre 88 % au niveau national ; couverture en CPN4 de 53 % contre 33 % en Côte d'Ivoire). En effet, l'abandon des consultations prénatales au niveau du District, tout de même significatif, reste 2 fois plus faible qu'au niveau national et la proportion d'accouchements assistés s'élève à 61 % contre 51 % en Côte d'Ivoire.

<sup>40</sup> Cf. Glossaire

<sup>41</sup> Cf. Glossaire

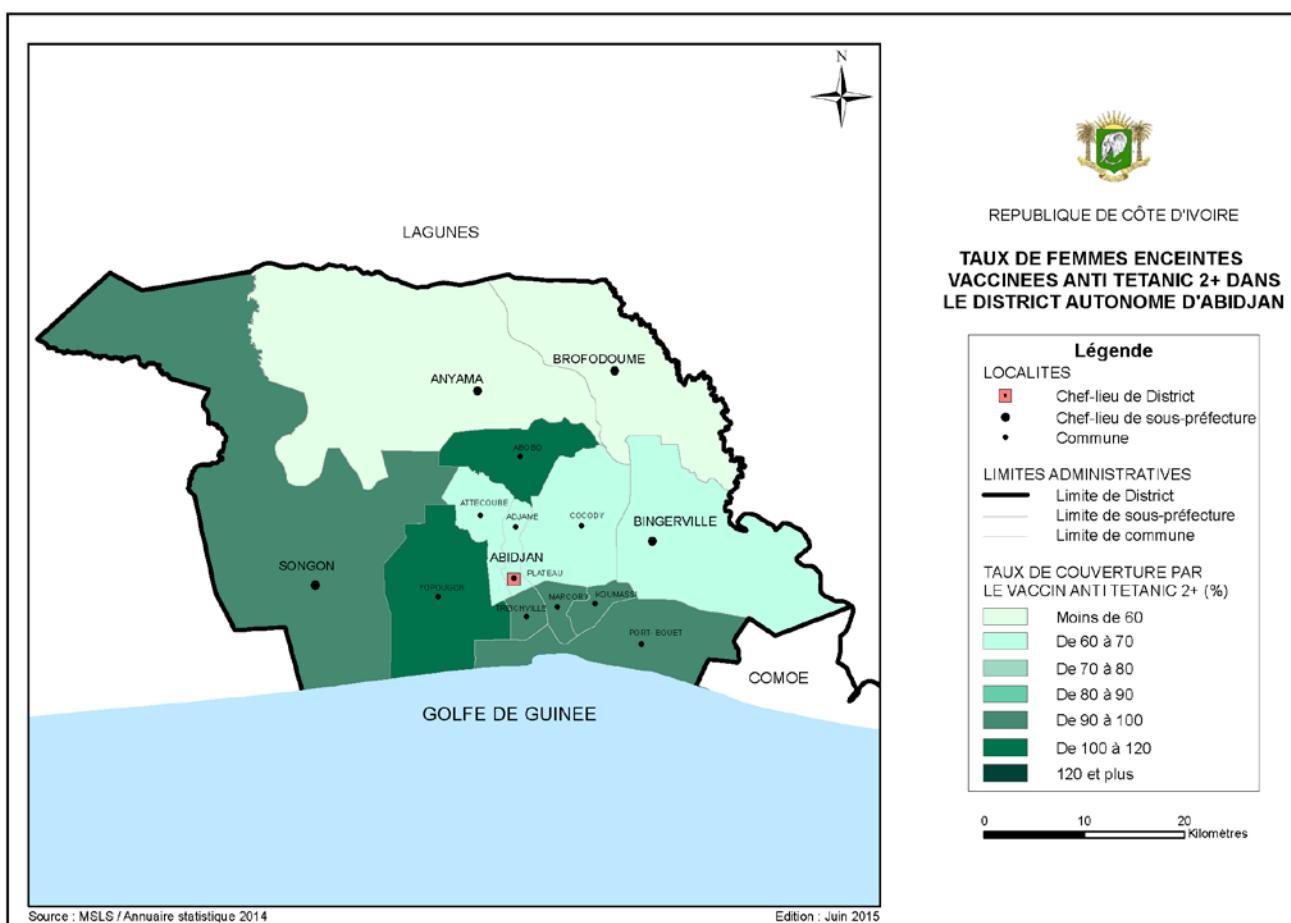
**Tableau 88 : Couverture maternelle par région**

Taux de couverture (%)	Abidjan 1	Abidjan 2	District Autonome d'Abidjan	Côte d'Ivoire
CPN1 <sup>42</sup>	72	80	77	88
CPN4 <sup>43</sup>	48	56	53	33
Abandon de la CPN	33	31	31	62
Consultation postnatale	62	62	62	10
Accouchements assistés	63	59	61	51
Vat2+	87	87	87	81

Source : MSL – Annuaire statistique de la santé 2013

499. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) indique un désintérêt des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial, l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

**Carte 45 : Taux de femmes enceintes vaccinées contre le Tétanos (VAT2+)**



<sup>42</sup> Cf Glossaire

**b) Vaccination**

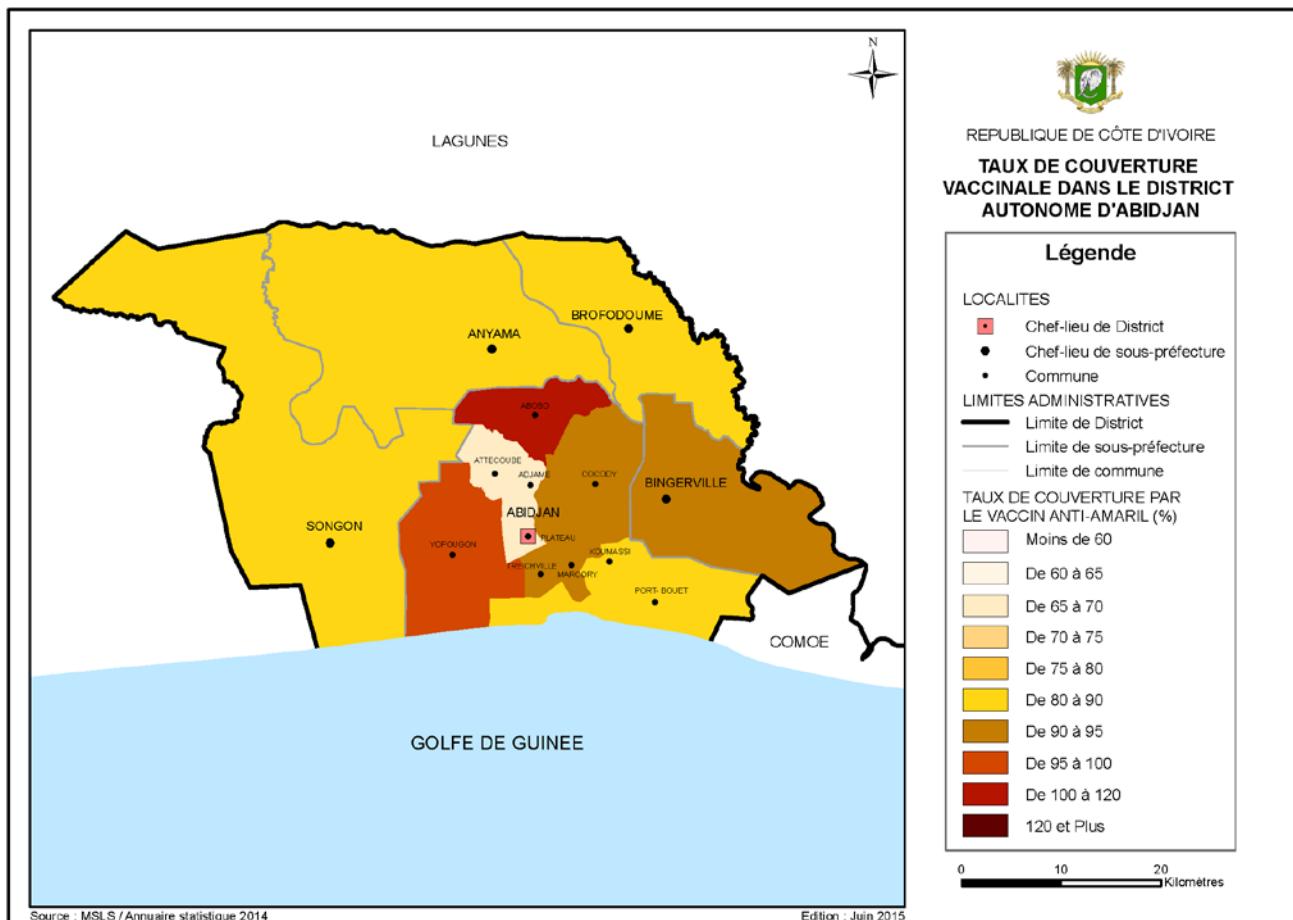
500. Les taux de vaccination des nouveaux nés sont plus ou moins équivalents aux moyennes nationales, à l'exception du BCG, destiné à protéger contre la tuberculose, pour lequel Abidjan affiche un taux de couverture plus élevé.
501. Cependant, la couverture infantile peut encore être renforcée, car l'ensemble des enfants ne sont pas encore protégés, en particulier contre la varicelle (17 % des enfants ne sont pas vaccinés), la rougeole (15 %) et la poliomyalgie (7 %).

**Tableau 89: Couverture vaccinale des enfants du District par région**

Couverture	Abidjan (%)	Côte d'Ivoire (%)
DTC <sup>43</sup>	97	<b>101</b>
Polio3	93	<b>98</b>
BCG	114	<b>90</b>
VAR	83	<b>85</b>
VAA	85	<b>84</b>

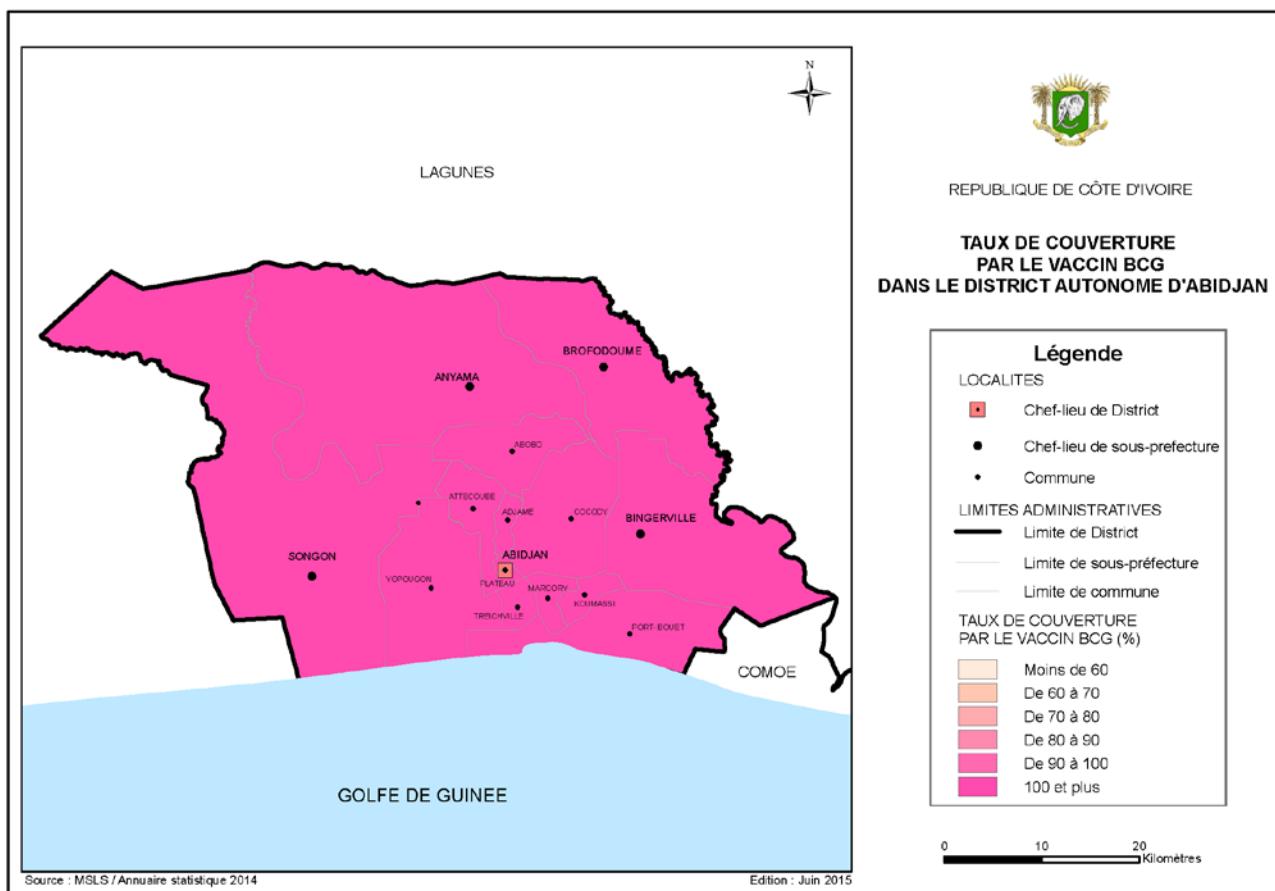
Source : MSL – Annuaire statistique de la santé 2013

**Carte 46 : Taux de couverture vaccinale contre la fièvre jaune (anti- amaril)**



<sup>43</sup> Cf. Glossaire

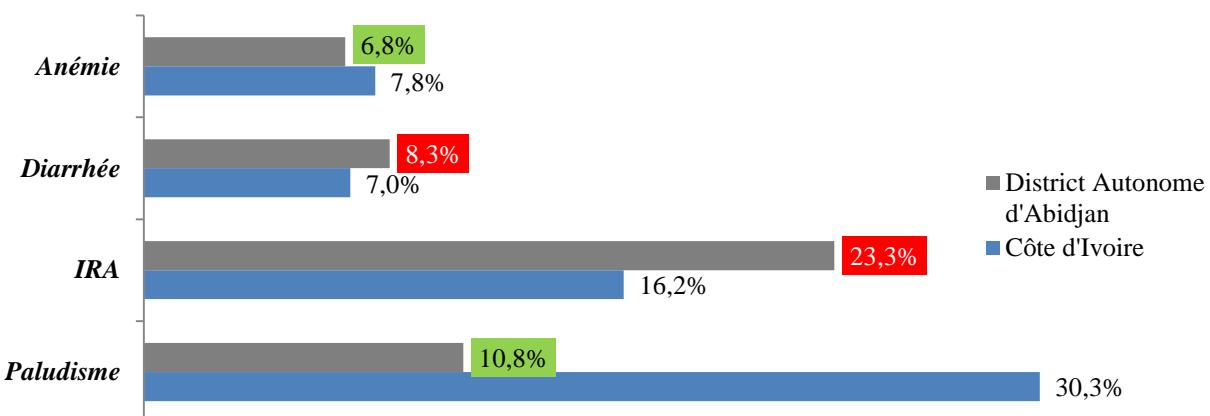
**Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)**



### c) Mortalité

502. Le District enregistre un taux de décès maternels de 50 cas pour 100 000 et même jusqu'à 160 cas environ à Yopougon Ouest et Abobo Est.
503. Si les enfants de moins de 5 ans sont moins touchés par paludisme que dans le reste du pays avec une incidence de 107,9 cas pour 100 contre 302,6 à l'échelle nationale, ils sont cependant fortement touchés par les maladies respiratoires (IRA) avec une incidence de 233,3 cas pour 1 000 enfants contre 162,1 au niveau national. Ce constat peut être corrélé aux fréquents pics de pollution enregistrés à Abidjan et en constante augmentation.

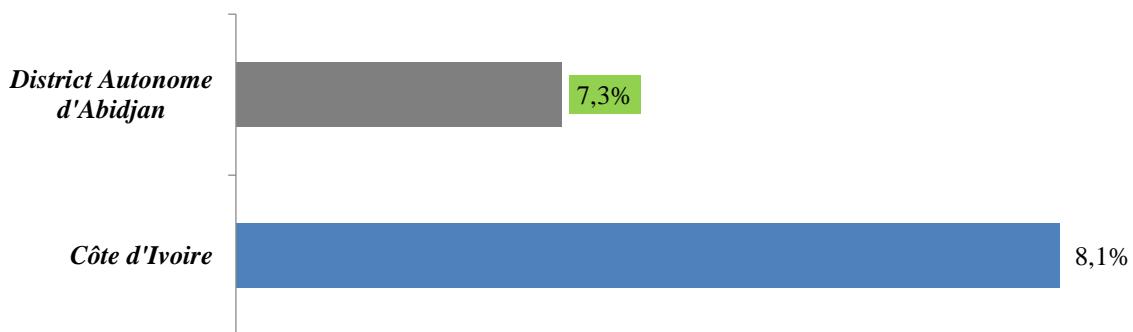
**Figure 84 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans (pour 1000 enfants)**



Source : MSL/S – Annuaire statistique de la santé 2013 – IRA : Insuffisance respiratoire aiguë

504. A ces pathologies s'ajoutent des problèmes d'hypotrophie à la naissance qui touche 7,3 % des enfants avec notamment 11,4 % à Yopougon Ouest et 9,4 % à Abobo Est.
505. Les problèmes de malnutrition perdurent, mis en exergue par le niveau de malnutrition modéré ou sévère qui touche encore 4 % des enfants de moins de 15 ans.
506. Yopougon Ouest et Koumassi-Port-Bouet-Vridi sont particulièrement touchés avec respectivement 7 % et 26 % des enfants de moins de 5 ans malnutris.

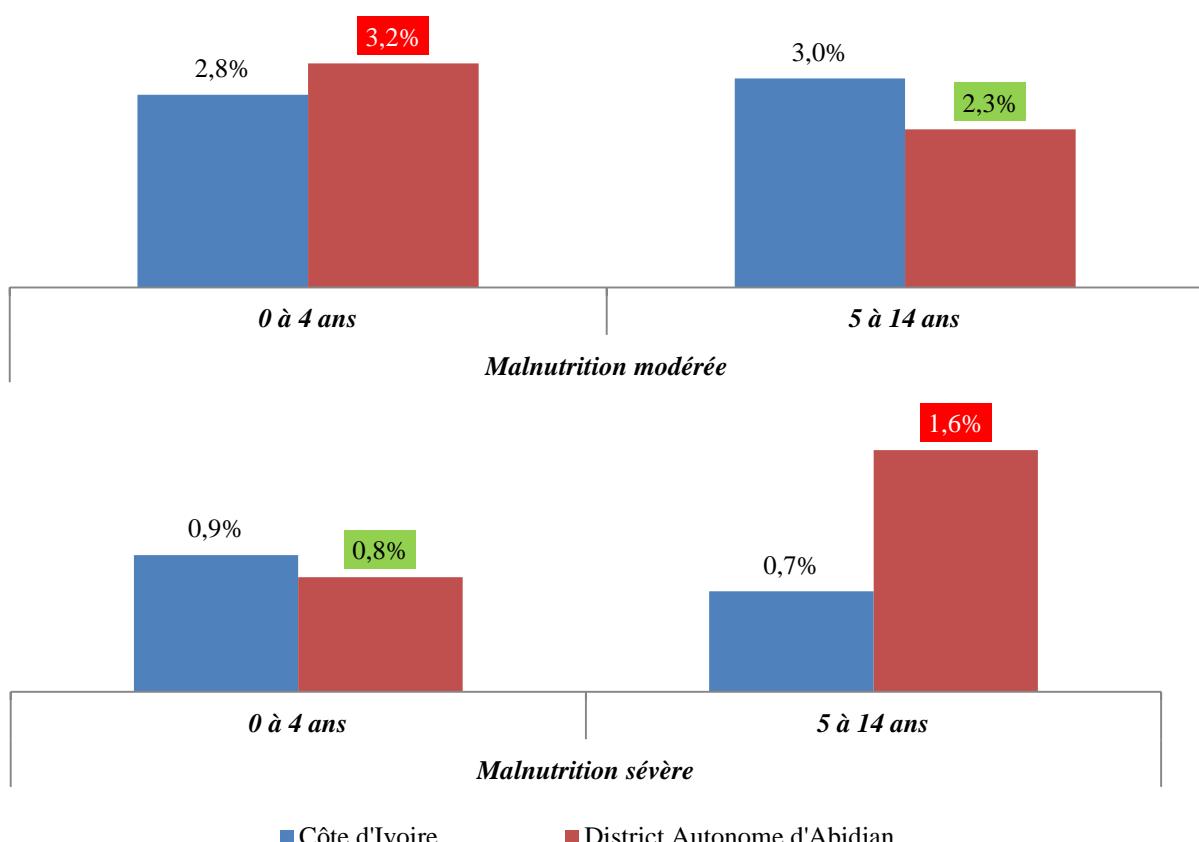
**Figure 85 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance dans le District**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

507. La malnutrition (modérée ou sévère) touche 7 428 enfants à Abidjan, soit 21 % des enfants en malnutrition recensés à l'échelle national.

**Figure 86 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

### **III.2.2.2 État sanitaire de la population**

508. Le paludisme, la tuberculose et la diarrhée sont les premières causes de mortalités dans le District autonome d'Abidjan. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation.
509. A l'exception de la tuberculose qui menace plus de 2,5 personnes sur 1 000 à Abidjan, et des IST (Infection Sexuellement Transmissible), les risques de maladies sont en moyenne plus faibles dans le District que dans le reste du pays.

**Tableau 90 : Incidence liée à la mortalité générale du District Autonome d'Abidjan**

Incidence	Abidjan 1	Abidjan 2	District Autonome d'Abidjan	Côte d'Ivoire
<b>Paludisme (p1000)</b>	29,9	48,0	<b>41,0</b>	<b>105,8</b>
<b>IST (p1000)</b>	5,8	10,4	<b>8,6</b>	<b>8,3</b>
<b>Tuberculose (p100 000)</b>	320,9	212,7	<b>254,7</b>	<b>105,9</b>
<b>Ulcère de Buruli (p100 000)</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>4,4</b>
<b>Pian (p100 000)</b>	3,1	0,6	<b>1,6</b>	<b>9,4</b>
<b>Diarrhée (p1000)</b>	5,9	22,6	<b>16,1</b>	<b>19,6</b>
<b>Bilharziose urinaire (p100 000)</b>	8,4	21,3	<b>16,3</b>	<b>18,7</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

#### **a) Le paludisme**

510. Le paludisme est deux fois moins répandu à Abidjan que dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire mais constitue néanmoins un risque pour la population, en particulier, pour les moins de 5 ans, avec près de 108 enfants sur 1 000 menacés.

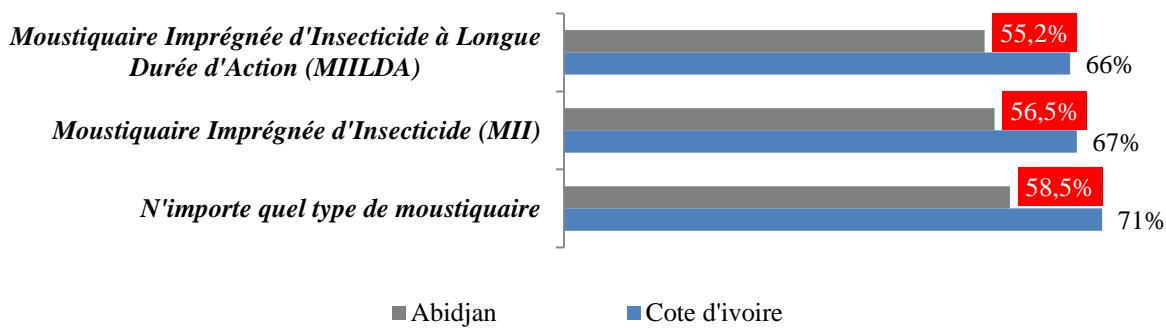
**Tableau 91 : Incidence du paludisme dans le District Autonome d'Abidjan**

Région sanitaire	Nombre de cas	Incidence globale (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Abidjan 1	56 249	29,9	89,2
Abidjan 2	142 369	48,0	119,6
<b>Total District</b>	<b>198 618</b>	<b>41,0</b>	<b>107,9</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2 524 942</b>	<b>105,8</b>	<b>302,6</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

511. Les ménages abidjanais se protègent moins contre les piqûres de moustiques, porteurs de paludisme, avec seulement 58,5 % des ménages disposant d'une moustiquaire, contre 71 % au niveau national.

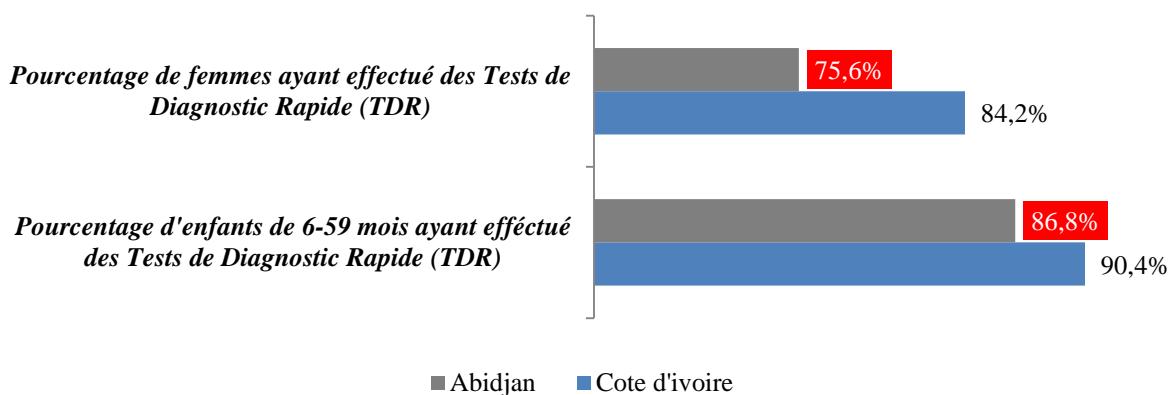
**Figure 87 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire**



Source : EDS / Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011 – 2012

512. En plus d'une protection plus faible des ménages contre les moustiques, les femmes et enfants d'Abidjan sont moins enclins que dans le reste du pays à effectuer des Tests de Diagnostic Rapide du paludisme (75 % des femmes contre 84 % au niveau national).

**Figure 88 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Diagnostic Rapide (TDR)**



Source : EDS / Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011– 2012

### b) Le VIH

513. Le District Autonome d'Abidjan compte en moyenne un centre de dépistage pour 32 957 habitants contre 22 782 au niveau national. Le déficit en couverture sanitaire du District Autonome d'Abidjan se confirme dans le domaine de la lutte contre le Sida. Ce déficit en couverture sanitaire est plus marqué à Anyama et Abobo ouest qui affichent respectivement un centre pour 107 168 et 51 475 habitants. A l'inverse, deux Districts sanitaires, Cocody-Bingerville et Marcory-Treichville, affichent des ratios d'un centre pour moins de 20 000 habitants.

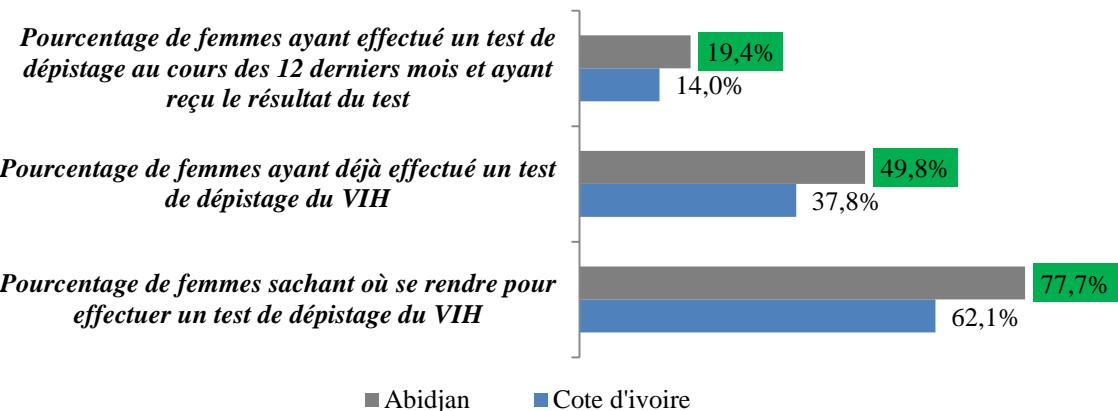
**Tableau 92 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région**

Région sanitaire	CDV	PTME	Soins et traitement
Abidjan 1	52	38	41
Abidjan 2	95	71	83
<b>Total District</b>	<b>147</b>	<b>109</b>	<b>124</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1 048</b>	<b>1 040</b>	<b>599</b>

Source : MSL – Annuaire statistique de la santé 2013 ; CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère- Enfant

514. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées : il s'agit de campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles, de spots diffusés dans les radios locales ou encore d'actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.
515. Concernant le dépistage des femmes, le District affiche des taux de dépistage plus élevés que les moyennes nationales, et près de 78 % des femmes ont connaissance de la localisation des centres contre 62,1 % au niveau national.

**Figure 89 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH**



Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011–2012

516. Malgré ces actions, seulement 49,8 % des femmes ont déjà effectué un test de dépistage du VIH et 77,7 % des femmes savent où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Ainsi avec un taux de prévalence à 5,1 %, le VIH continue d'être une menace pour le District Autonome d'Abidjan.

### c) La tuberculose

517. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie reste encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle.
518. Le District Autonome d'Abidjan dénombre 12 338 cas avérés de tuberculose en 2013 soit près de 49 % des cas du pays. Le taux d'incidence de la tuberculose à Abidjan s'élève à 2,55 pour 1 000, soit 2,4 fois la moyenne du pays située à 1,06.

**Tableau 93 : Indicateurs d'impact de la tuberculose dans le District Autonome d'Abidjan**

Région sanitaire	Nombre de cas	Incidence globale (p1 000)	Taux de co-infections VIH / Tuberculose (%)
Abidjan 1	6 036	3,21	24
Abidjan 2	6 302	2,13	33
<b>Total District</b>	<b>12 338</b>	<b>2,55</b>	<b>28</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>25 292</b>	<b>1,06</b>	<b>25</b>

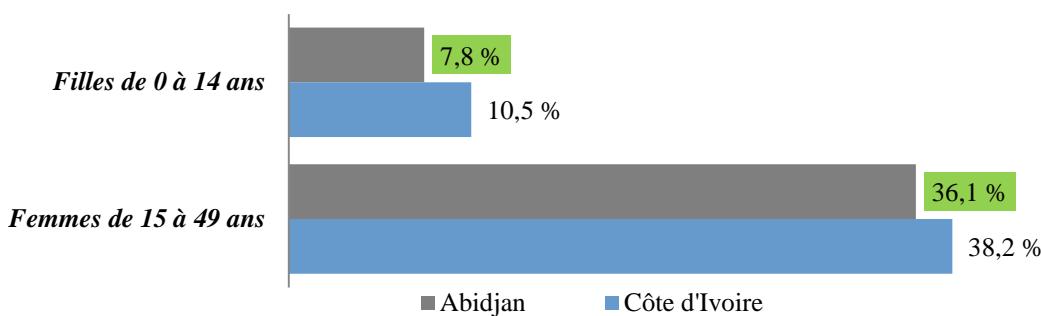
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

519. Ainsi, 49 % des cas de tuberculose en Côte d'Ivoire sont concentrés dans le District Autonome d'Abidjan, en particulier dans 4 Districts sanitaires qui cumulent 72,1 % des cas du District : Adjame-Plateau-Attecoube (28,3 %), Koumassi-Port-Bouet-Vridi (15,8 %), Yopougon Ouest (15,3 %) et Marcory-Treichville (12,7 %).
520. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose, et ce, à hauteur de 28 %.

#### *d) Excision*

521. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.
522. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
523. L'excision est principalement pratiquée par les musulmans (64,1 % des femmes musulmanes sont excisées) et par les animistes (41,9 %). Cependant, les femmes chrétiennes ne sont pas épargnées par ces pratiques : 17,9 % des femmes catholiques par exemple sont excisées. De même, la pratique de l'excision n'est pas courante dans toutes les ethnies : 66,8 % des femmes de l'ethnie des Mandés du nord sont excisées alors que moins de 3 % des femmes du groupe Akan le sont. Le phénomène est aussi bien marqué en zone urbaine qu'en zone rurale.
524. Au niveau du District Autonome d'Abidjan, 36 % des femmes de 15 à 49 ans ont subi une excision et près de 8 % des filles de moins de 15 ans. Ces proportions sont inférieures aux moyennes nationales, mais restent tout de même significatives.

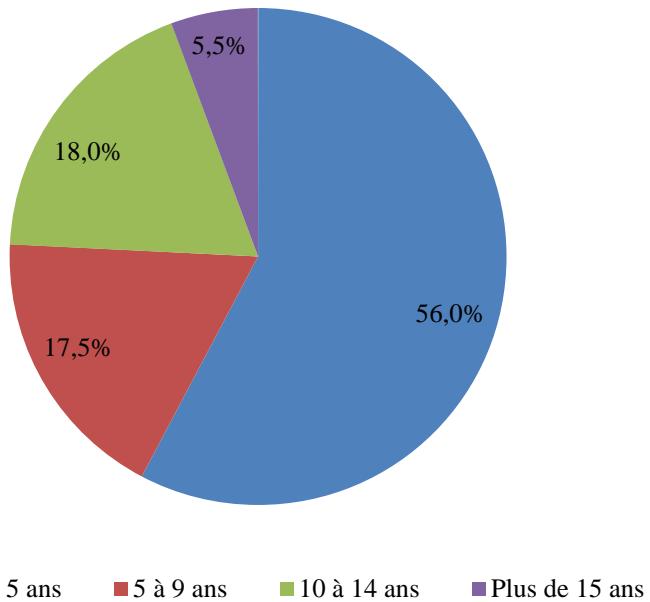
**Figure 90 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District Autonome d'Abidjan**



Source : Enquête démographique et de Santé 2011–2012

525. L'origine sociale et familiale est un facteur important puisque 22,5 % des filles de 0 à 14 ans de femmes excisées le sont à leur tour alors que cette part est inférieure à 1 % pour les filles de femmes non excisées. Ces chiffres montrent par ailleurs que la pratique de l'excision est aujourd'hui en net recul dans le pays.
526. L'excision est pratiquée dès le plus jeune âge. Ce constat est valable pour le District Autonome d'Abidjan où 56 % des femmes ont été excisées à moins de 5 ans. De manière générale, cette tendance s'accentue avec le temps puisque près de 60 % des Ivoiriennes de 15 à 19 ans ont été excisées avant l'âge de 5 ans contre 43 % pour les femmes de 45 à 49 ans.

**Figure 91 : Age de l'excision dans le District Autonome d'Abidjan**

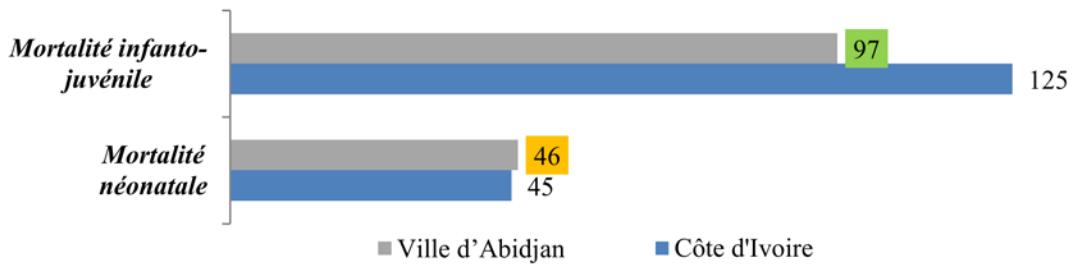


Source : Enquête démographique et de Santé 2011–2012

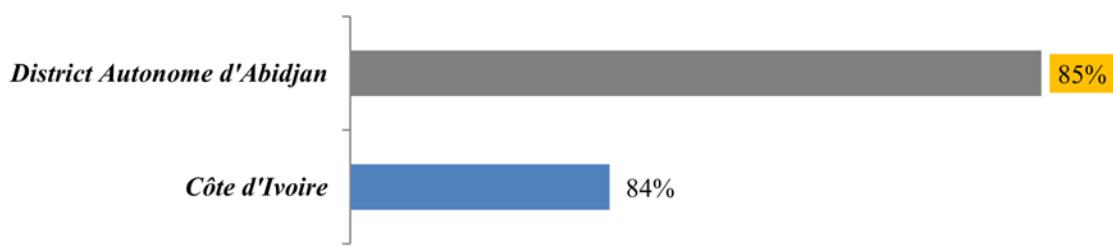
527. L'excision est encore ancrée dans les mentalités. Ainsi, dans le District Autonome d'Abidjan, 22,1 % des femmes considèrent que l'excision est une exigence religieuse et 9,5 % des femmes pensent qu'il faut la maintenir, un taux toutefois moins élevé que dans le reste du pays, avec une moyenne de 13,8 % pour le maintien de l'excision. Pour ce qui est des hommes du District, 13,4 % pensent qu'elle relève d'une exigence religieuse et 9,5 % souhaitent son maintien.

**Chiffres clés 29 : Profil Sanitaire**

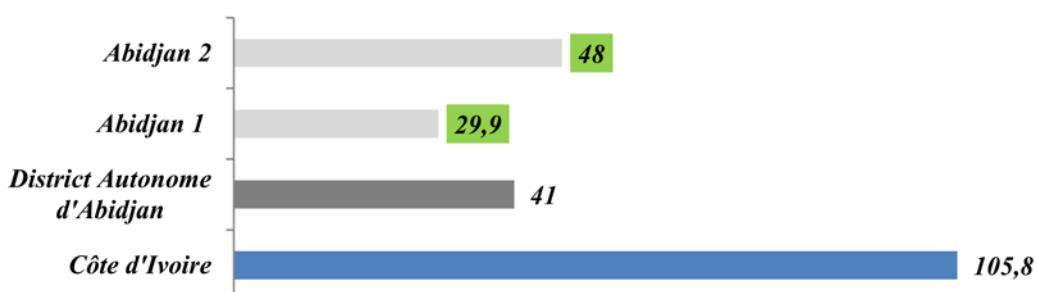
**Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)**



**Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)**



**Incidence du Paludisme (pour 1 000 personnes)**



### **Synthèse 8 : Santé**

*Le District Autonome d'Abidjan est couvert par 2 régions sanitaires : Abidjan 1-Grands Ponts dont 3 Districts sur 6 sont situés à Abidjan et Abidjan 2, dédiée à l'ouest du District.*

*Le District se caractérise par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques et l'offre sanitaire y est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.*

*L'offre sanitaire publique affiche en effet des taux de couverture en termes d'établissements de premier contact et de lits hospitaliers en deçà des moyennes nationales et des recommandations de l'OMS et ce, particulièrement dans les Districts sanitaires couverts par la région sanitaire d'Abidjan 1-Grands Ponts.*

*En termes d'équipements (raccordement en eau et électricité, véhicules, appareils de froid) et de personnel médical, les établissements sanitaires du District Autonome d'Abidjan sont globalement mieux pourvus qu'au niveau national, mais ces équipements ne sont toujours pas suffisants pour assurer une offre sanitaire de qualité. Le District affiche également un déficit en médecins et infirmiers.*

*Concernant le profil sanitaire, les femmes enceintes et les nouveaux nés sont mieux encadrés dans le District que dans le reste du pays. Les enfants restent toutefois sujets aux pathologies infantiles (particulièrement l'insuffisance rénale et la diarrhée), auxquelles s'ajoutent l'hypotrophie et la malnutrition dont l'impact au niveau du District est plus élevé que sur le plan national.*

*De manière générale, les maladies qui affectent le plus la population du District sont la tuberculose (49 % des cas de Côte d'Ivoire) et les IST. Le reste des pathologies qui menacent le pays, notamment le paludisme, présentent des risques moindres à Abidjan.*

## **Chapitre 3. Culture, jeunesse et sport**

### **III.3.1 Culture**

#### **III.3.1.1 Infrastructures culturelles**

528. La ville d'Abidjan dispose de plus d'une quinzaine d'infrastructures culturelles majeures dédiées, réparties sur deux quartiers. Il n'existe cependant aucune statistique concernant les flux de visiteurs.



*Photo 15: Bibliothèque Nationale d'Abidjan © 2014*

**Tableau 94 : Infrastructures culturelles majeures à Abidjan**

<b>Quartier</b>	<b>Infrastructures culturelles</b>
Cocody	Goethe– Institut
	Musée municipal
	Centre culturel américain (CCA)
	Village Ki Yi M'Bock
	Musée d'art contemporain
	Le Point d'Orgue
Plateau	L'Institut français
	Musée national des civilisations de Côte d'Ivoire
	Bibliothèque nationale
	Centre artisanal de la ville d'Abidjan (CAVA)
Treichville	Le Palais de la culture

*Source : Ministère de la Culture et de la francophonie, 2013*

### **III.3.1.2 Musique**

529. Abidjan constitue la plaque tournante de la musique en Afrique de l'Ouest et un producteur majeur d'art musical en Afrique. La ville accueille la majorité des musiciens de Côte d'Ivoire en raison principalement de la présence de nombreuses discothèques qui donnent aux artistes l'occasion de débuter et de s'exprimer, des maisons de disques et des médias nationaux.
530. En Côte d'Ivoire, Alpha Blondy, Aicha Koné, le groupe Magic System, Meiway, et Tiken Jah Fakoly, mais aussi Gadji Celi, Chantal Taiba, Nayanka Bell, DJ Ararat en sont les représentants les plus célèbres. La ville a aussi accueilli, dans les années 1980, Myriam Makeba, lorsqu'elle n'était pas autorisée à rentrer dans son propre pays, l'Afrique du Sud, et la diva congolaise, apôtre de la danse Sukus, Tshala Muana.
531. Abidjan dispose depuis les années 1990, d'une variété importante de courants musicaux s'exportant à travers toute l'Afrique et l'Occident. Ce sont notamment le Zoblazo, le Mapouka, le Zouglo et depuis 2002, le Couper-decaler dont la popularité et la grande variété des danses font aujourd'hui de la ville une sorte de capitale Africaine de la danse et des tendances musicales. Abidjan est également considérée comme la capitale du reggae en Afrique.

**Tableau 95 : Evénements culturels majeurs concernant la musique à Abidjan**

<b>Festival</b>	
<b>Faya Flow</b>	Faya Flow est le plus grand concours de hip-hop de Côte d'Ivoire. Il est organisé depuis 2005 par l'association Jeunesse Active de la Culture Hip hop (JACH)
<b>Concerto Festival</b>	Se déroulant chaque année à la date du 6 au 7 août, le Concerto festival, est un événement majeur dont s'est dotée la ville d'Abidjan pour commémorer avec éclat l'indépendance de la Côte d'Ivoire.
<b>Tiercé Gagnant</b>	Festival récompensant les meilleurs artistes en Côte d'Ivoire au palais de la Culture de Treichville (avril)
<b>Dj Mix Atalakou</b>	Concours de Dj en herbe organisé par RTI music Tv retransmis dans liveBox
<b>Festival International de Jazz d'Abidjan (FIJA)</b>	Festival créé en 1999 pour célébrer le Jazz
<b>Festival International des Musiques noires (FIMNA)</b>	Organisé tous les deux ans en alternance avec le Festival international de jazz
<b>Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA)</b>	Organisé par le groupe Ivoirien Magic System

*Source : Ministère de la Culture et de la francophonie, 2013*

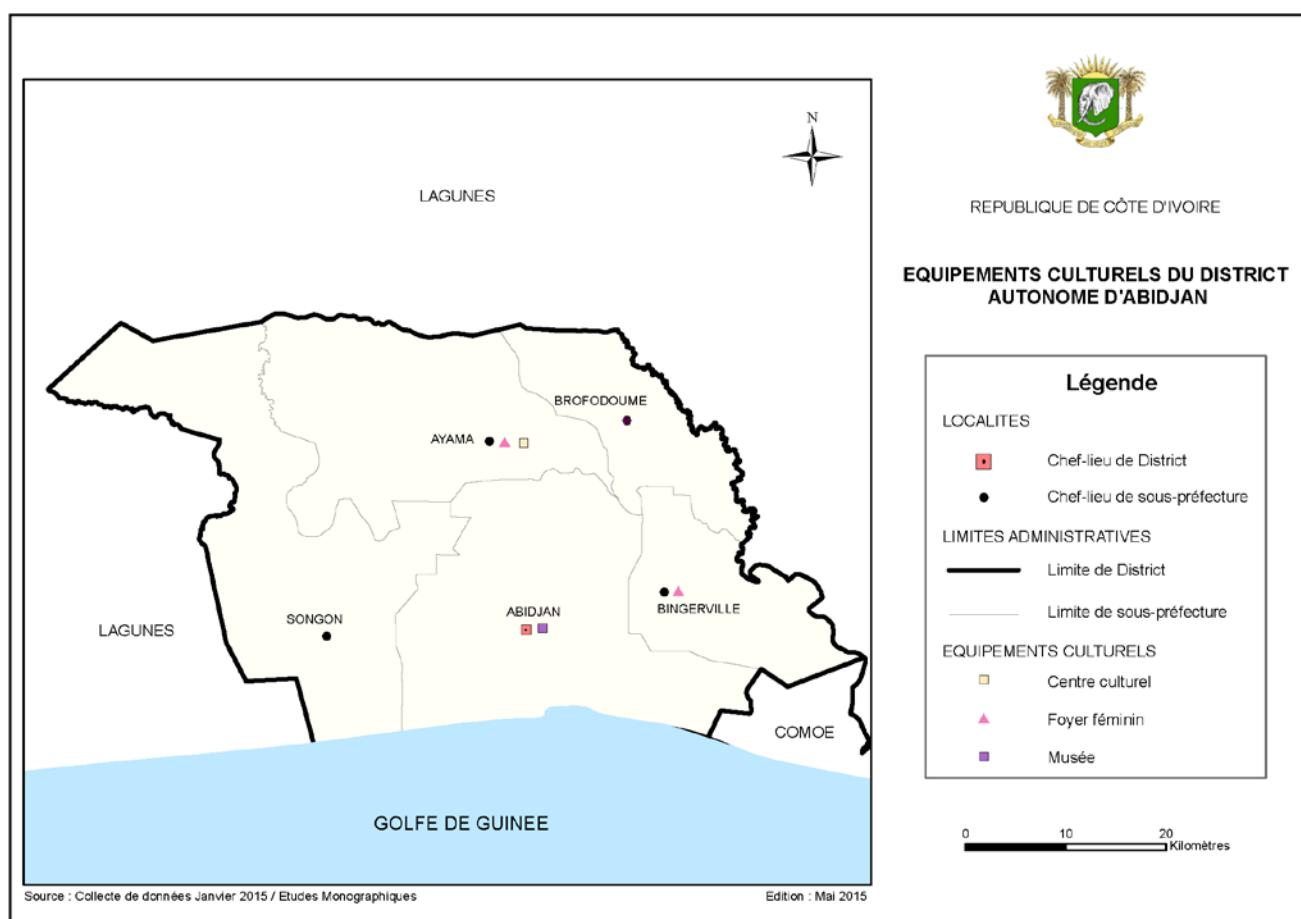
### **III.3.1.3 Cinéma et théâtre**

532. Autrefois, Abidjan disposait de salles de cinéma qui donnaient la possibilité de diversifier les loisirs et permettaient ainsi un essor de l'industrie cinématographique. Aujourd'hui, Abidjan compte deux cinémas, les autres salles étant devenues pour la plupart des lieux de cultes.
533. Abidjan organise chaque année un certain nombre de festivals de cinéma :
- le Festival Clap-Ivoire, le Festival du film espagnol ;
  - le FESNACI, dont la première édition a été organisée en 2007 ;
  - Le Festival du court-métrage (FICA) organisé depuis 1998 par Hanni Tchelley ;
  - Le Festival du cinéma israélien d'Abidjan dont la quatrième édition a eu lieu en 2006 au Goethe-Institut.
534. Jusqu'en 2007, Abidjan accueillait le Festival du MASA (Marché des arts du spectacle africain), créé en 1993 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, est un festival des arts vivants africains (théâtre, musique et danse) organisé tous les 2 ans à Abidjan.

### **III.3.1.4 Autres**

535. Plusieurs manifestations liées à la mode sont organisées chaque année dans la ville : « Le Yéhé », un espace de célébration de la mode africaine et le grand « Festival international de la lingerie et de la beauté d'Abidjan » (FILBA). De surcroît a aussi lieu chaque année « Les Féeries », la cérémonie de Miss Côte d'Ivoire, de Miss District Abidjan et de Miss Noël (de 6 à 11 ans).

*Carte 48 : Equipements culturels dans le District Autonome d'Abidjan*



536. Abidjan est aussi le siège de grands couturiers ivoiriens, réputés comme les meilleurs d'Afrique, dont Gilles Touré (couturier des Miss de Côte d'Ivoire) ou encore Pathéo.

537. La ville accueille également :

- Climbié beach : Parade carnavalesque des 7 grandes familles du peuple Essouman (Azanhounlé, Ezohinlé, Alonhomba, Mafié, Nvavlé, Adahonlin et Mahilé) ;
- Festival international du dessin de presse et de la bande dessinée ;
- Festival international du rire (FIRA) sous la direction de Adama Dahico ;
- Festival des grillades la 5<sup>ème</sup> édition (septembre 2012) a eu lieu au palais de la culture à Treichville au début septembre.

***Chiffres clés 30 : Culture***

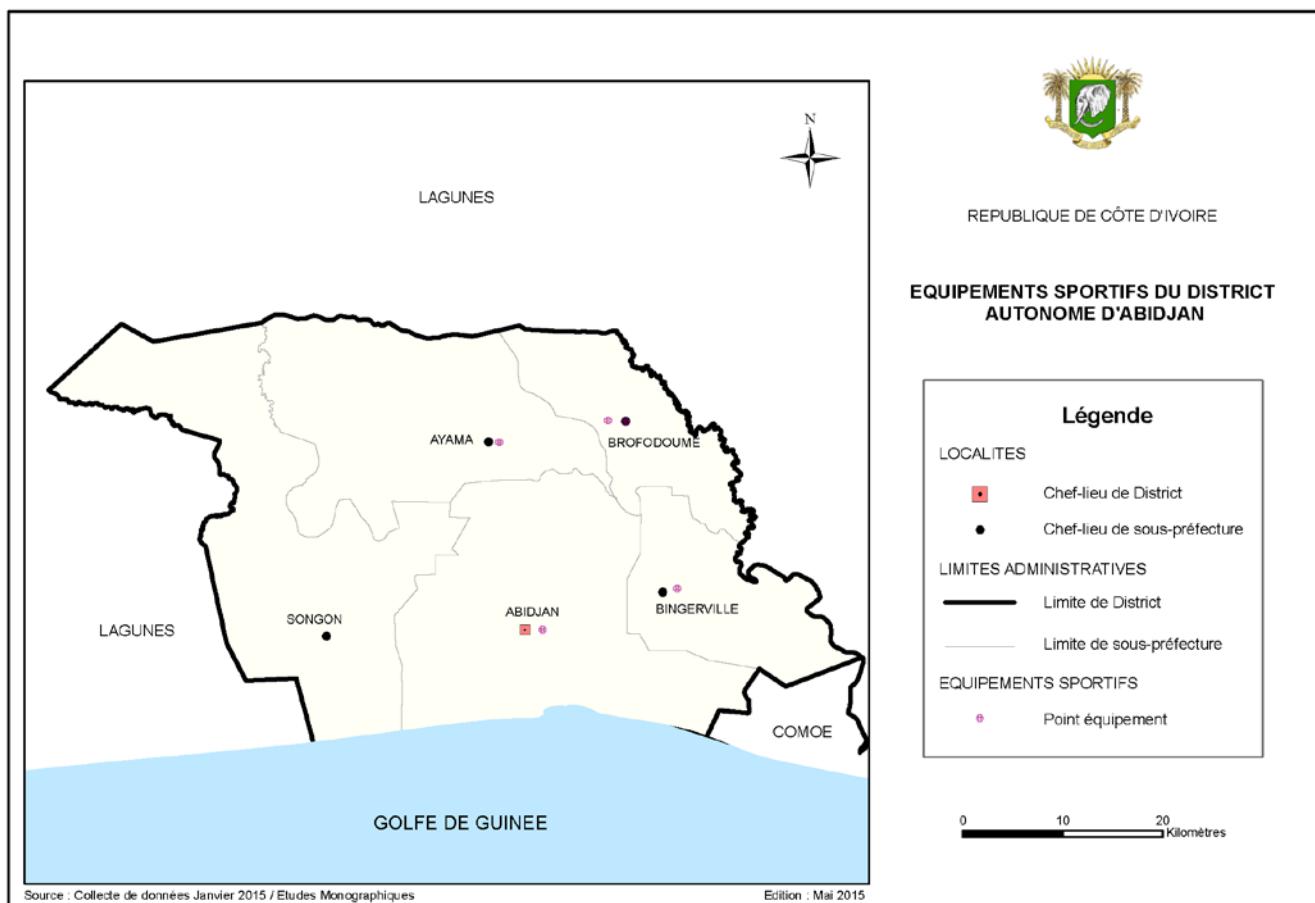
---

- *Plus de 10 festivals tous les ans (artistiques, musicaux, culturels, gastronomiques,...)*
  - *12 sites culturels majeurs*
  - *2 cinémas*
  - *4 festivals cinématographiques*

### III.3.2 Sport

538. Le sport national ivoirien (basketball, athlétisme, rugby, handball, volleyball...) notamment le football est essentiellement Abidjanais. De nombreux clubs ivoiriens sont basés à Abidjan et notamment les deux meilleurs clubs de l'histoire du football national qui ont longtemps dominé le Championnat ivoirien (ASEC Mimosas et Africa Sports National).

**Carte 49 : Répartition des équipements sportifs du District**



539. Chaque année, un tournoi de football à 7 joueurs notoire, le festival de Maracana d'Abidjan (FESTMA), se déroule à Yopougon.

**Tableau 96 : Principaux clubs de football d'Abidjan**

Club	Fondation	Titres	Coupes	Coupes F. H.-B.
ASEC Mimosas	1948	22	14	11
Africa Sports	1947	14	13	10
Stade d'Abidjan	1936	5	5	1
Stella Club d'Adjame	1953	3	2	2
Jeunesse Abidjan	1932	–	1	–
Satellite FC	ND	–	–	–
EFYM	1997	–	–	–
Rio-Sports d'Anyama	1990	–	–	–

Source : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, 2013

540. Le District Autonome dispose par ailleurs de plusieurs centres de formation de jeunes footballeurs dont :

- Le Centre Cyril Domoraud ;
- Le Labo foot de Yopougon ;
- Le Centre ivoirien de formation de football d'Abidjan (CIFFA) ;
- L'Étoile Scientifique Football Abidjan (ESFA).

541. La ville compte 7 stades qui accueillent les différents clubs de la ligue.

**Tableau 97 : Capacités des principaux stades d'Abidjan**

Stade	Capacité	Quartier	Club
Stade Félix Houphouët– Boigny	35 000	Plateau	Equipe Nationale Tous les clubs d'Abidjan
Stade municipal de Man	5 000		MAN FC
Stade municipal d'Abidjan	10 000	Plateau	Football-use Stade d'Abidjan AFAD Djékanou
Stade INJS	ND	Marcory	Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan
Stade Robert-Champroux	20 000	Marcory	Tous les clubs d'Abidjan
Stade de Bingerville	4 000	Bingerville	ES Bingerville
Stade de Rio Sports	3 000	Anyama	Rio Sports Anyama

Source : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, 2013



*Photo 16: Stade Félix Houphouët-Boigny © 2014*

542. La ville compte une trentaine de clubs issus de 8 disciplines différentes.

**Tableau 98 : Nombre de clubs par sport (hors Football) à Abidjan**

Sport	Clubs
Basketball	5
Rugby	2
Cyclisme	5
Tennis	6
Judo	ND
Athlétisme	2
Boxe	1
Golf	1

Source : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, 2013 / ND : Non Disponible

### **Chiffres clés 31 : Sport**

- 7 stades
- 9 sports représentés
- Plus grande capacité : 35 000 places (Stade FHB)
- 8 clubs de football
- 22 clubs de différentes disciplines sportives (hors football)

### **Zoom 5 : Palais des Sports de Treichville**

*Le Palais des Sports de Treichville est un EPN (Etablissement Public National) construit en 1978 sur une superficie de 7 hectares, dont le propriétaire est l'Office National des Sports. D'une capacité de 3 000 places, il permet d'accueillir les entraînements et compétitions de Basketball, Handball, Sports de combat, Tennis de Table, Fitness, Escrime, Badminton, Volley Ball, Lutte et Football (5 000 places pour le terrain de Football).*



*Photo 17 : Palais des Sports © 2014*

*Laissé sans entretien depuis le début des années 2000, il était tombé dans un état de délabrement avancé et insalubre. Le palais des sports a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2012 d'un coût total de 1,865 milliards de FCFA, en vue d'accueillir la 8<sup>ème</sup> édition de la coupe du Monde francophone de Taekwondo. Il y eut ensuite la construction d'un nouveau Hall des sports adjacent en 2013, comportant deux nouvelles salles complémentaires au palais des sports et une réhabilitation totale qui permit d'accueillir l'Afro basket.*

*Afin d'être en mesure d'accueillir les jeux de la francophonie en 2017, le Palais Omnisport va bénéficier d'un ensemble de travaux :*

- *La construction d'un hôtel pouvant accueillir les équipes internationales ;*
- *Le réaménagement l'arène de lutte ;*
- *La mise en place une climatisation de la salle de Basketball ;*
- *La construire une piscine aux normes olympiques.*

**Synthèse 9 : Culture, jeunesse et sport**

*La culture occupe sans conteste une place prépondérante dans la vie socio-culturelle de la population Abidjanaise. En effet, ses infrastructures diversifiées, dont la majorité est dédiée à un domaine bien défini (musées, bibliothèques, cinémas,...) ainsi que la richesse des évènements culturels organisés, font du District Autonome d'Abidjan une référence culturelle à la fois au niveau national et sous-régional.*

*Le sport n'est pas non plus en reste. La ville d'Abidjan concentre la plupart des installations sportives du pays, mais également le nombre de clubs et par conséquent le nombre de licenciés. Ceci lui permet notamment de briller dans les compétitions continentales, principalement au football, sport national en Côte d'Ivoire.*

*Cependant, certains sites requièrent une réhabilitation afin d'étendre l'offre à un plus grand nombre de jeunes et de redonner à ce domaine la vitalité nécessaire.*

---

**AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION**

---

## **Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie**

### **IV.1.1 Urbanisation**

543. En tant qu'agglomération, Abidjan est le principal pôle de concentration démographique du pays. En effet, la population de la ville d'Abidjan est d'environ 4,4 millions d'habitants en 2014. Le développement spectaculaire d'Abidjan est consécutif à l'ouverture du Canal de Vridi, à l'arrivée du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou et à l'ouverture du port d'Abidjan. La disponibilité d'importants emplois urbains ne nécessitant pas une qualification professionnelle préalable et la facilité de s'installer dans l'informel ont attiré la population nationale et étrangère.
544. L'urbanisation du District s'est effectuée suivant un schéma basé sur une répartition des espaces autour de 3 fonctions majeures :
- La fonction administrative
  - La fonction industrielle et commerciale
  - La fonction résidentielle



*Photo 18 : Vue du Plateau – Abidjan – <http://www.panoramio.com/>*

545. Les zones centrales étant saturées, Abidjan tend à se développer de plus en plus loin du centre. Ainsi l'urbanisation se développe avec une spécialisation des espaces en deux principales zones :
- La zone nord essentiellement d'habitats, avec 66 % de la population totale pour 40 % des emplois ;
  - La zone sud, y compris le Plateau, avec 60 % des emplois pour 34 % de la population.
546. Alors que le taux d'accroissement annuel moyen s'établit à 2,5 % au niveau national, le taux d'accroissement démographique de la ville d'Abidjan est proche de 3 %. Cette moyenne cache de fortes disparités entre les différentes communes, avec pour exemple le Plateau qui affiche un taux négatif de -2 % contre Port-Bouët qui présente un taux d'accroissement annuel moyen de 4,36 %.

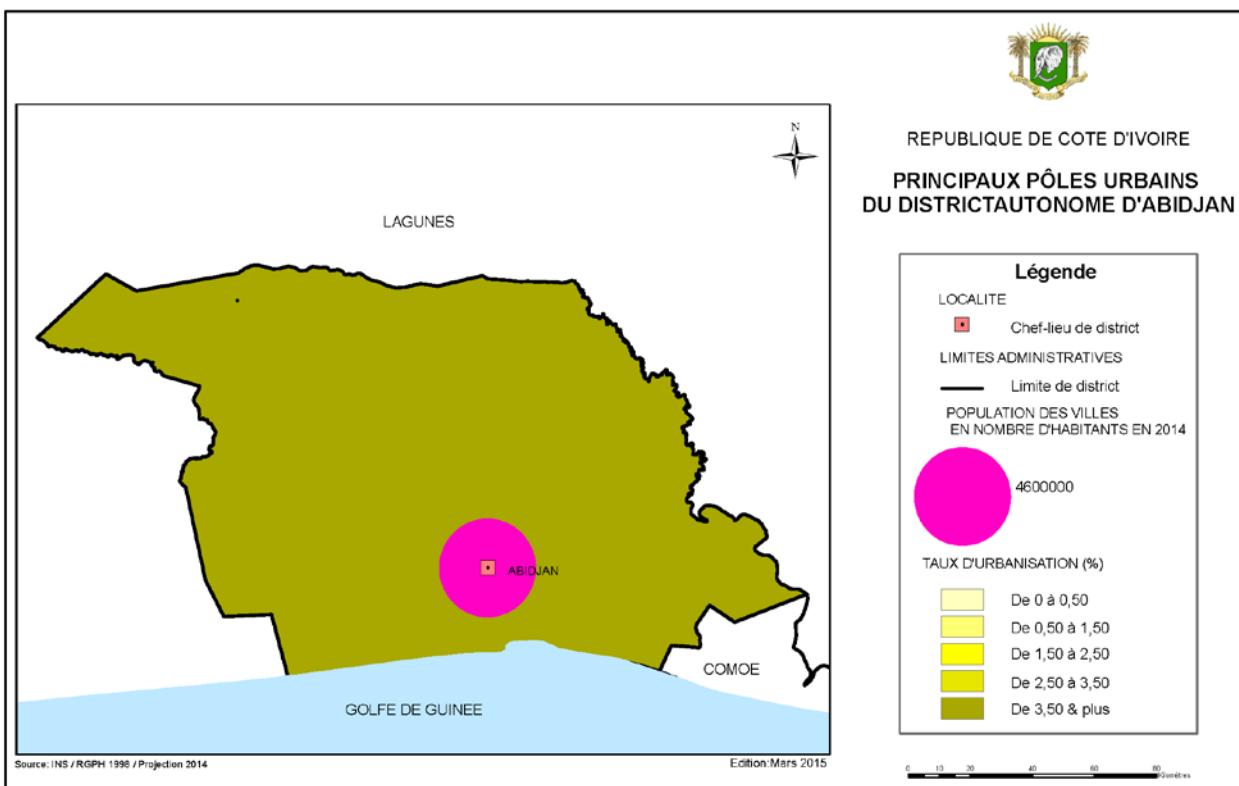
**Tableau 99 : Croissance démographique de la ville d'Abidjan**

Commune	1988	%	1998	%	2014	Taux d'accroissement annuel moyen
Abobo	401 000	20,73	638 327	22,17	1 030 658	3,04
Adjame	200 000	10,34	254 290	8,83	372 978	2,42
Attécoubé	164 000	8,50	207 586	7,20	260 911	1,44
Cocody	129 000	6,67	251 741	8,70	447 055	3,65
Koumassi	230 000	11,89	317 562	11	433 139	1,96
Marcory	146 000	0,62	177 748	6,17	249 858	2,15
Plateau	12 000	0,62	10 365	0,38	7 488	-2,01
Port-Bouet	168 000	8,70	211 658	7,35	419 033	4,36
Treichville	110 000	5,70	120 526	4,18	102 580	-1,00
Yopougon	374 000	19,30	688 235	23,91	1 071 543	2,81
<b>Total</b>	<b>1 934 000</b>	<b>100</b>	<b>2 878 038</b>	<b>100</b>	<b>4 395 243</b>	<b>3</b>

Source : INS – RGPH 1998, RGPH 2014

547. Cette divergence en taux de d'accroissement annuel entre les différentes communes s'explique par leur localisation et leur développement social. En effet, Port-Bouët, commune dynamique et populaire est attractive pour la population, contrairement à Plateau, quartier d'affaire d'Abidjan cher et saturé.

**Carte 50 : Principaux pôles urbains du District Autonome d'Abidjan**



548. Les communes les plus peuplées sont celles de Yopougon et d'Abobo qui comptent respectivement 23,9 % et 22,1 % de la population abidjanaise. Le Plateau est par contre la commune la moins peuplée avec 0,8 % de la population. Centre des affaires, le Plateau connaît un phénomène de dépeuplement et de délocalisation des activités au profit des communes périphériques notamment de la commune de Cocody qui a doublé en dix ans sa population.

549. Ainsi, la ville affiche une densité très élevée de plus de 7 000 hab/km<sup>2</sup>. Toutefois, cette densité est inégale selon les quartiers et les communes.

**Tableau 100 : Répartition des communes par densité de population (2010)**

Commune	Population rapportée à la surface totale (hab/ha)	Population rapportée à la surface hors espaces naturels (hab/ha)	Population rapportée à la surface d'habitat et terrain urbains (hab/ha)
Abobo	69	295	335
Adjame	271	431	854
Attécoubé	61	463	573
Cocody	30	67	91
Koumassi	347	442	631
Marcory	196	209	358
Plateau	36	43	207
Port-Bouët	58	167	381
Treichville	201	203	1015
Yopougon	112	260	363
<b>Total Abidjan</b>	<b>84</b>	<b>222</b>	<b>336</b>
Anyama	08	ND	ND
Bingerville	05	ND	ND
Songon	ND	ND	ND

Source : BURGEAP, SODECI – 2002, ND : Non Disponible

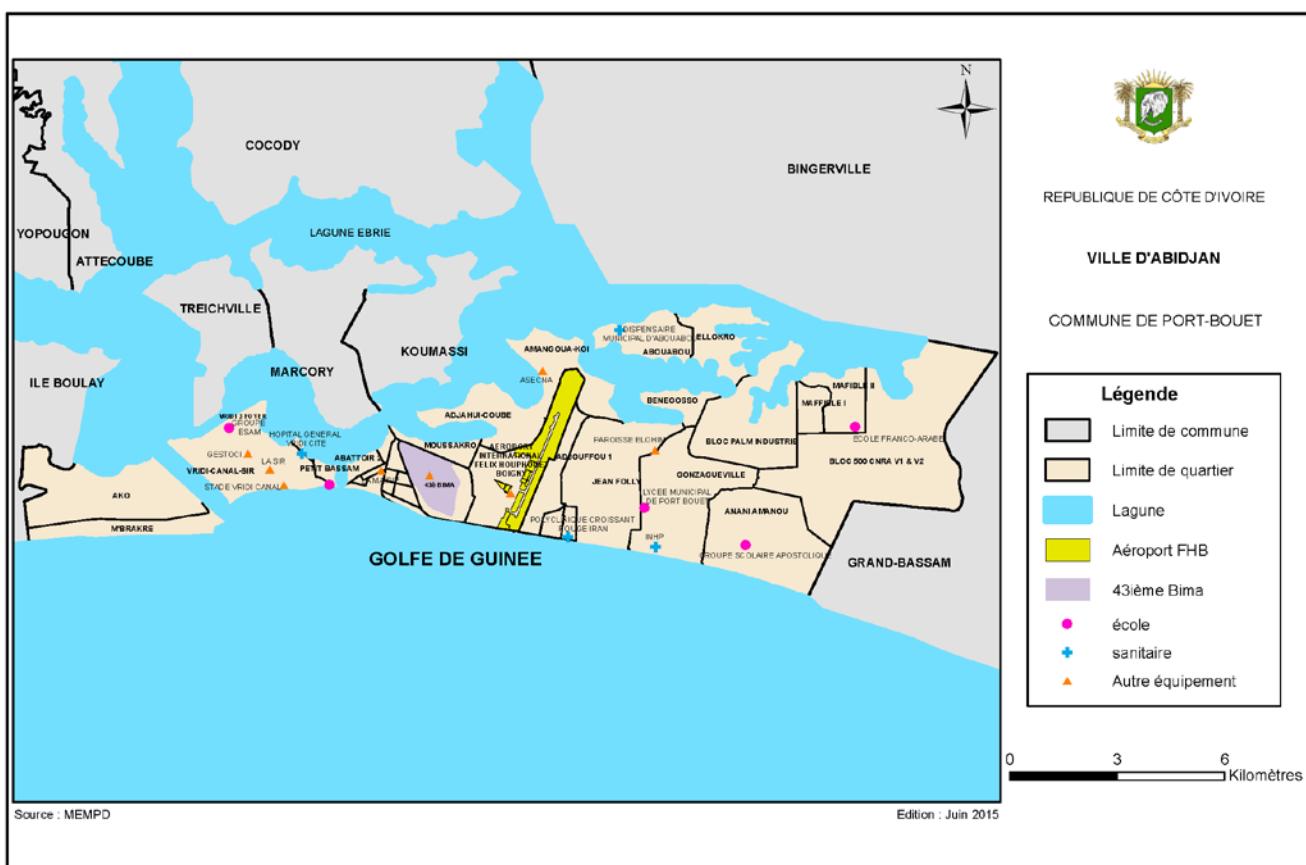
550. Abidjan est une ville étalée. De l'extrême sud-est (Port-Bouët) à l'extrême sud-ouest (Yopougon), l'étalement de la ville atteint 40 km et du nord au sud elle dépasse 25 km. Les zones résidentielles et les lieux d'activité sont très éloignés les uns des autres et imposent aux citadins de longs parcours pour leurs déplacements professionnels et privés. En effet, les zones centrales étant saturées, Abidjan tend à se développer de plus en plus loin du centre, avec une spécialisation des espaces en deux principales zones, comme susmentionné.

**Tableau 101 : Mode d'occupation des sols (MOS) des communes d'Abidjan**

Commune	% Abidjan	Habitat (%)	Equipement (%)	Activités (%)	Terrains urbains (%)	Espaces naturels, résiduels, bas-fonds, autres (%)
<b>Yopougon</b>	18	18	0	12	13	57
<b>Port-Bouët</b>	12	13	11	9	2	65
<b>Treichville</b>	2	19	41	38	1	2
<b>Plateau</b>	1	17	39	29	1	15
<b>Attécoubé</b>	11	8	1	1	2	87
<b>Cocody</b>	21	16	11	1	17	56
<b>Marcory</b>	3	49	19	20	6	7
<b>Abobo</b>	25	11	5	5	8	71
<b>Adjame</b>	3	29	12	12	3	37
<b>Koumassi</b>	2	38	8	15	17	22

Source : Etude Stratégique pour la gestion des déchets solides – BURGEAP – 2011

**Carte 51 : Plan de la ville d'Abidjan – commune de Port-Boüet**



551. Principale ville et pôle économique du pays, Abidjan connaît une croissance démographique très rapide. L'évolution de sa population reflète le rythme d'urbanisation rapide du pays : le taux d'accroissement démographique de la ville d'Abidjan est passé de 5,7 % entre 1975 et 1988 à 3,8 % entre 1988 et 1998. De 1965 à 1980, la ville connaît un rythme de croissance annuelle de 11,3 %, soit l'un des plus élevés au monde. Aujourd'hui, Abidjan, suite aux crises successives, est devenu le principal pôle démographique du pays. La ville regroupait 14,2 % de la population ivoirienne en 1975 et près de 20 % en 1998. La population urbaine est de facto en constante augmentation passant de 44,3 % en 1975 à près de 50 % en 2013 du fait des déplacés de guerres qui y ont trouvé refuge.

#### **IV.1.1.1 Yopougon**

552. La commune de Yopougon est la commune la plus étendue du District Autonome d'Abidjan avec 11 725 hectares, subdivisés en plusieurs sous-quartiers regroupés en dix secteurs, dont le secteur de Yopougon-Attié qui regroupe à lui seul 43,3 % de la population totale de la commune.
553. L'habitat constitue 18 % de la superficie de la commune dont près de la moitié est de catégorie « sur cour » (45 %) principalement localisée dans le centre urbain. À côté des logements économiques, Yopougon abrite des quartiers précaires disséminés dans la commune tels que Sicobois, Yaoséhi, Andokoi, banco Sud ou encore le quartier Doukouré. Ces quartiers représentent moins de 8 % de la surface d'habitat de la commune.
554. Les espaces naturels constituent le principal poste du MOS dans la commune de Yopougon, avec 57 % de la surface occupée. Ils englobent principalement de la brousse et des cultures extensives (55 %), de l'agriculture intensive (14 %) et des plantations (12 %).
555. La commune de Yopougon abrite également une zone industrielle et un CHU.

#### **IV.1.1.2 Port-Bouët**

556. Située dans la partie sud du District, la commune de Port-Bouët s'étend sur une superficie de 4 441 hectares, soit 12,3 % de l'agglomération d'Abidjan.
557. Les espaces naturels constituent le plus important poste du MOS avec 2 903 hectares, soit 65,4 % de la superficie de la commune. Ils comprennent des zones de brousse et d'agriculture extensive (31 %), des berges lagunaires, plages, espaces résiduels (25 %), d'agriculture intensive (15 %) et de plantations (25 %).
558. Les équipements s'étendent sur 479 hectares (11 % de la superficie de la commune). Cette importance s'explique par l'implantation de grandes infrastructures : de défense (43 %, avec principalement le camp militaire français), et de transport (36 %, avec l'aéroport). Les autres équipements significatifs sont les infrastructures de loisirs (4,8 %, avec les nombreux restaurants de bord de mer), les équipements éducatifs (6,5 %), cités universitaires, lycées et collèges, établissements primaires, etc. et ceux du réseau de distribution (3,5 %, avec la centrale électrique de Vridi).
559. L'habitat couvre 586 hectares (13 % de la superficie de la commune). Il est essentiellement constitué de quartiers précaires qui représentent 65 % de l'habitat.
560. Les activités (384 hectares, soit 8,6 % de la superficie de la commune) sont principalement des activités modernes (90 %) localisées dans la zone industrielle.
561. Les terrains urbains ne représentent que 89 hectares (2 %), à 58 % équipés pour les activités, disséminés dans la zone industrielle, et d'une zone de terrains non équipés.

#### **IV.1.1.3 Treichville**

562. Considéré comme l'un des quartiers les plus anciens de l'agglomération, la commune de Treichville, qui couvre 722 hectares, soit 2 % de la surface de l'agglomération, a évolué en devenant une importante zone portuaire et industrielle.
563. Au nord de la commune se localisent les zones d'habitat et d'activités commerciales, de même que quelques grands équipements éducatifs. Dans les parties sud et sud-ouest sont implantées les zones portuaires et industrielles, de même que des équipements éducatifs et sanitaires, avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et le Centre de Transfusion Sanguine (CTS).
564. Les zones d'activités représentent 38 % de la surface de la commune. Les quatre cinquièmes en sont constitués par les activités modernes à dominante industrielle. Les centres commerciaux et commerces, implantés en centre-ville, représentent 13 % de cette surface.
565. Les équipements sont implantés sur 298 hectares, soit 41 % de la surface de la commune. Plus de la moitié (53 %) d'entre eux est consacrée aux infrastructures de transport, avec la zone portuaire. Les équipements éducatifs représentent 14 % de cette surface et sont principalement constitués du Centre de recherche Océanographique et de l'Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications. De même, les équipements sanitaires, avec le CHU et CTS, couvrent 14 % de la surface des équipements.
566. 19 % des surfaces de Treichville sont consacrées à l'habitat. Près de la moitié de cette surface (48 %) est occupée par de l'habitat sur cour commune, implanté dans la partie centrale de la commune.
567. L'habitat en maisons individuelles est également important, avec notamment les logements construits dans les années 60 par la SICOGI et représente 33 % de la surface de l'habitat. L'habitat en immeubles collectifs, dont le pourcentage (17 %) est important par rapport aux autres communes, a été initié par la SICOGI, mais est relayé depuis quelques années par les opérateurs privés. Ce phénomène est révélateur de la saturation de la commune, confirmée par la faible importance des terrains urbains (0,8 % de la superficie de la commune) et des espaces naturels (1 %).

#### **IV.1.1.4 Plateau**

568. Originellement quartier européen d'Abidjan, la commune du Plateau abrite les services publics de l'administration centrale des entreprises publiques, parapubliques et des entreprises privées sur près de 330 hectares soit 0,9 % de l'agglomération abidjanaise.
569. La commune est scindée en deux zones distinctes ; l'est réservé aux bureaux, aux commerces et aux résidences et l'ouest, dédié aux entrepôts du port, aux services de la SITARAIL et de la Présidence.
570. Les grands équipements sont positionnés sur un axe nord-sud : locaux administratifs (Présidence, Primature, Ministères), cultuels (Cathédrale St Paul) et culturels (bibliothèque nationale, musée des civilisations).
571. Dans la partie sud-est sont localisés des immeubles collectifs mixtes (habitats et bureaux). Dans le nord-est de la commune se situe une zone d'habitat résidentiel et de logement de la police. Ces zones sont entourées d'une frange de berges lagunaires à l'est, et d'une frange de zones d'activités modernes à l'ouest.
572. Les équipements occupent 129 hectares, soit 39 % de la superficie de la commune. Ces équipements sont des locaux administratifs (28 %), les infrastructures de transports (19 %), zones SICF, les équipements pour la sécurité (17,7 %, camp militaire), de loisirs (14 %, stade Félix Houphouët-Boigny et parcs publics) et cultes (11 %, cathédrale).
573. Les activités s'étendent sur 95 hectares, soit 29 % de la commune. Celles-ci sont des activités modernes à dominante industrielle (32 %), de bureaux (36 %), et d'immeubles mixtes habitat-bureaux (21 %).
574. Les espaces naturels, composés de 94 % de berges lagunaires, occupent 48 hectares (14,5 % de la superficie), alors que les terrains urbains équipés pour l'habitat, couvrent 2 hectares, soit moins de 1 % de la superficie de la commune.

#### **IV.1.1.5 Attécoubé**

575. Attécoubé est une commune qui présente une configuration très particulière. En effet, elle comprend un immense chapeau constitué par la forêt du Banco avec deux pieds s'étendant de part et d'autre de la baie du Banco, dans lesquels sont implantées les zones d'habitat. Le territoire de la commune s'étend sur 4 029 hectares, soit 11,2 % de la superficie d'Abidjan.
576. Les espaces naturels constituent 87 % de la surface de la commune, et sont principalement composés du parc national du Banco (91 %). Les berges et espaces résiduels (6 % de l'ensemble) sont localisés en bordure de lagune et dans la partie est de la Commune, entre la cité Fairmont et le quartier Gbéboulo.
577. L'habitat représente 8,4 % du territoire d'Attécoubé. Il est principalement constitué d'habitat sur cour (73 %) dont le tiers est non tramé. L'habitat précaire, avec principalement le quartier Boribana, constitue 10 % de la surface d'habitat. L'habitat en maison individuelle représente 15 % (9,2 % pour l'individuel et 5,6 % pour l'individuel groupe) et s'est développé autour de la cité Fairmont. L'habitat en immeuble collectif, disséminé dans la partie est de la commune, constitue 1,5 % de la surface d'habitat.
578. Les terrains urbains constituent 2,3 % de la commune et sont principalement des terrains non équipés (82 %), situés autour du village d'Abobo-Doumé. 1,2 % de la surface d'Attécoubé est consacrée aux équipements, qui sont principalement des équipements éducatifs (34 %), de loisir (16 %), pour la sécurité (14 %), et de culte (14 % avec le Sanctuaire Marial).
579. Les activités (0,7 % de la commune) sont essentiellement commerciales (62 %), implantées le long de la voie de séparation entre Attécoubé et Adjame et au bord de l'autoroute avec notamment les laveurs du Banco.

#### **IV.1.1.6 Cocody**

580. La commune s'étend sur 7 476 hectares soit 20,8 % de l'agglomération abidjanaise. Cocody est structurée de manière concentrique autour du noyau constitué par le quartier Cocody qui a donné son nom à la commune, située au sud-ouest de celle-ci. Une première ceinture en forme de quart de cercle regroupe les zones d'extension récente de l'habitat (2 Plateaux, Riviera) et la majeure partie des terrains urbains. La seconde ceinture est constituée d'espaces naturels dans lesquels s'inscrivent les villages de M'Bardon (avec ses extensions) et d'Akouédo, le camp militaire du même nom, et le centre de Côte d'Ivoire Telecom.
581. Les espaces naturels représentent la plupart de la superficie (56 %) de la commune et sont essentiellement constitués de brousse.
582. L'habitat occupe 15,7 % de la surface de la commune. Les trois quarts (73,4 %) sont constitués de maisons individuelles (71 % d'individuel et 29 % d'individuel groupe) de standing économique, et surtout de moyen et de bon standing. L'habitat collectif occupe 12,3 % de la surface d'habitat.
583. L'habitat sur cour commune est constitué des villages Ebrié et autres (Blokosso, Anono, M'Pouto, M'Bardon et Akouédo). L'habitat précaire tient une place non négligeable (6,1 %) avec les quartiers Washington, Blingué et Gobélé, expliquée par la proximité des zones d'emploi que constituent les quartiers résidentiels.
584. Les terrains urbains correspondent à 16,8 % de la surface de Cocody, ce qui exprime son potentiel d'extension immédiate au centre de l'agglomération. Ce sont essentiellement des terrains urbains équipés par l'habitat (72 %) situés dans les lotissements d'Adjame Compensation, 7<sup>ème</sup> tranche (2 Plateaux), Palmeraie, Bonoumin, Riviera 1 à 4. Les terrains urbains non équipés représentent 28 % des terrains urbains avec trois zones principales : Nord d'Adjame Compensation, les extensions des villages d'Akouédo ; Akouédo Attié et M'Bardon.
585. Les équipements sont implantés sur 11,1 % de la surface de Cocody. Ils sont composés d'équipements pour la sécurité (34 %) avec les camps militaires d'Akouédo, les écoles de gendarmerie et de police, et le camp de gendarmerie d'Agban.
586. Les infrastructures de loisir et touristiques (Golf, hôtels Sofitel Ivoire et du Golf) occupent 24 % de la surface d'équipements, les équipements éducatifs 19 % (universités, résidences universitaires, grandes écoles, lycées classiques, techniques, Sainte-Marie, collèges, etc.), et ceux consacrés aux réseaux 17 %, avec le centre de télécommunication de Côte d'Ivoire Télécom.
587. Les activités occupent 0,7 % de la superficie de la commune et sont principalement des activités de bureaux (37 %), des centres commerciaux et commerce (22 %) et des activités artisanales et commerciales précaires (28 %).

#### **IV.1.1.7 Marcory**

588. Considérée comme l'une des deux zones d'habitat résidentiel de l'agglomération avec Cocody, la commune de Marcory a également une vocation industrielle. Cette commune est divisée en quatre parties et s'étend sur 997 hectares, soit 2,8 % de l'agglomération abidjanaise.
589. La première partie se situe au nord-ouest avec la prépondérance de l'habitat individuel économique, avec une frange d'habitat de bon standing (quartier résidentiel), et quelques équipements sanitaires et éducatifs, de même que des centres commerciaux et des commerces.
590. La partie nord-est concerne l'habitat sur cour commune et la zone des télécommunications. La zone industrielle, de même que quelques équipements administratifs et éducatifs sont implantés dans la partie centre-ouest. La partie sud est composée d'habitat individuel de moyen et bon standing, avec une dissémination d'équipements, de zones d'activités modernes et industrielles, et d'une zone de terrains urbains équipés pour l'habitat.
591. L'habitat couvre la plus grande partie du territoire avec 485 hectares, soit 48,6 % de la commune. La surface consacrée à l'habitat est principalement composée d'habitat individuel (44 %, qui regroupe majoritairement les logements de moyen et bon standing), et d'habitat individuel groupé (30 %, à dominante économique). Les logements sur cour commune représentent 17,9 % et le

collectif 6 %. Les activités sont implantées sur 201 hectares, soit 20 % de la surface de la commune. Les activités modernes à dominante industrielle représentent 70 % de cette surface, suivie par les centres commerciaux et les commerces (18 %).

592. Les équipements correspondent à 18,6 % de la surface (185 hectares) : les équipements pour réseaux en constituent 46 % et les équipements éducatifs 33 %. Les équipements à vocation touristique et de loisir, principalement implantés dans la zone sud, le long de la lagune, représentent 8 % du total.
593. Les espaces naturels (7 % de la superficie) sont composés pour 51 % de berges lagunaires, et pour 47 % d'une zone d'agriculture intensive implantée à l'est du centre de télécommunications.
594. Les terrains urbains (60 hectares, soit 6 % de la superficie de la commune) sont des terrains équipés pour l'habitat et divisés en 2 zones : la première faisant partie des remblais en prolongement de la commune de Koumassi, l'autre au centre de la partie sud de la commune.

#### **IV.1.1.8 Abobo**

595. Abobo est la commune la plus au nord de l'agglomération. En termes de superficie, Abobo constitue la commune la plus importante, car elle représente le quart de l'agglomération abidjanaise.
596. Spatialement, Abobo se décompose en trois parties. A l'ouest, une zone d'habitat relativement récente (PK 18 sur la route d'Anyama), avec quelques activités (zone AGRIPAC), des terrains urbains non équipés, le tout entouré d'espaces naturels. Au Centre, la zone urbaine constituée en grande partie d'habitat, d'équipements, de zones d'activités, entourée d'une ceinture de terrains urbains, qui constitue les lieux d'extension immédiats. A l'est, une vaste zone d'espaces naturels (brousse, agriculture), clairsemée de quelques villages et dans laquelle est implantée la zone de logements d'Angré, construite par la SICOGI.
597. La grande majorité du territoire de la commune, soit plus des trois quarts, est constituée d'espaces naturels (71 %).
598. L'habitat représente 11,2 % de la superficie, en majorité de l'habitat sur cour (85 %), ce qui indique qu'Abobo est un des lieux privilégiés d'implantation de l'habitat traditionnel.
599. L'habitat en maisons individuelles représente 8 % de l'habitat (l'individuel 3 % et l'individuel groupé 5 %). L'habitat précaire constitue 4,3 de l'ensemble (PK 18, Campement et une partie de M'ponon). L'habitat en immeubles collectifs ne représentait en 1989 que 2,3 % de l'habitat.

#### **IV.1.1.9 Adjamé**

600. La commune d'Adjamé s'étend sur 973 hectares, soit 2,7 % de la superficie totale de l'agglomération abidjanaise.
601. La partie nord de la commune est essentiellement composée d'espaces naturels et de grands équipements administratifs et éducatifs, alors que la partie sud constitue le centre urbain avec les zones d'habitat, les équipements sanitaires et scolaires de proximité, la gare routière, le marché.
602. Les espaces naturels représentent 37 % de la superficie totale de la commune, et sont localisés dans la partie nord de celle-ci. Les zones d'habitat s'étendent sur 284 hectares (29 % de la superficie) : localisé dans la partie sud de l'agglomération, l'habitat est composé principalement de cours communes (51 % de l'ensemble), d'immeubles collectifs (18 %) et de maisons individuelles groupées (17,4 %).
603. Les équipements occupent 19,6 % de la surface de la commune. Les zones d'activités sont développées sur 112 hectares (11,5 %) et sont essentiellement composées d'activités artisanales et commerciales précaires (43 %), qui sont disséminées dans la partie sud le long de la route d'Abobo, d'activités modernes à dominante industrielle au nord de la commune sur la route d'Abobo (31,3 %), et de centres commerciaux (14 %) dans le centre urbain.

604. Les terrains urbains couvrent 25 hectares soit moins de 3 % de la surface de la commune. Ils sont essentiellement composés de terrains non équipés (à hauteur de 58 %) et de terrains équipés pour les activités (28 %), localisés dans la partie nord de la commune.

#### **IV.1.1.10 Koumassi**

605. Koumassi est une petite commune de 874 hectares soit 2,4 % de la superficie d'Abidjan. La frange nord de la commune est constituée de terrains urbains et de l'île Désirée, alors que la partie sud (environ les trois quarts de la commune) est composée à l'ouest d'habitat et à l'est de la zone industrielle.
606. L'habitat est implanté sur 38 % de la surface de Koumassi. L'habitat sur cour, dans la zone centrale, y est prépondérant (35 % de l'ensemble). L'habitat en maisons individuelles constitue 29 % de la surface d'habitat. L'habitat précaire, avec 26 % de la surface d'habitat, est également important, du fait de l'implantation sur la commune du quartier Grand Campement.
607. L'habitat en immeubles collectifs (3,9 %) y est autant le fait des sociétés immobilières que des particuliers.
608. Les sols de la commune sont occupés à hauteur de 15,4 % par les activités : les activités modernes à dominantes industrielles y sont majoritaires (73 %) avec la zone industrielle. Les centres commerciaux et commerces disséminés dans le centre sont implantés sur 15 % de la surface.
609. Les espaces naturels couvrent 21,5 % de la surface de la commune et sont concentrés sur l'île Désirée de la zone des Remblais, faisant de la commune la zone privilégiée d'extension d'habitat de l'île de Petit-Bassam.
610. Les équipements, développés sur 8 % des surfaces de la commune, sont principalement éducatifs (48 % de l'ensemble), de sécurité (14 %). Enfin, le cimetière occupe 13 % de la surface.

#### **IV.1.1.11 Anyama**

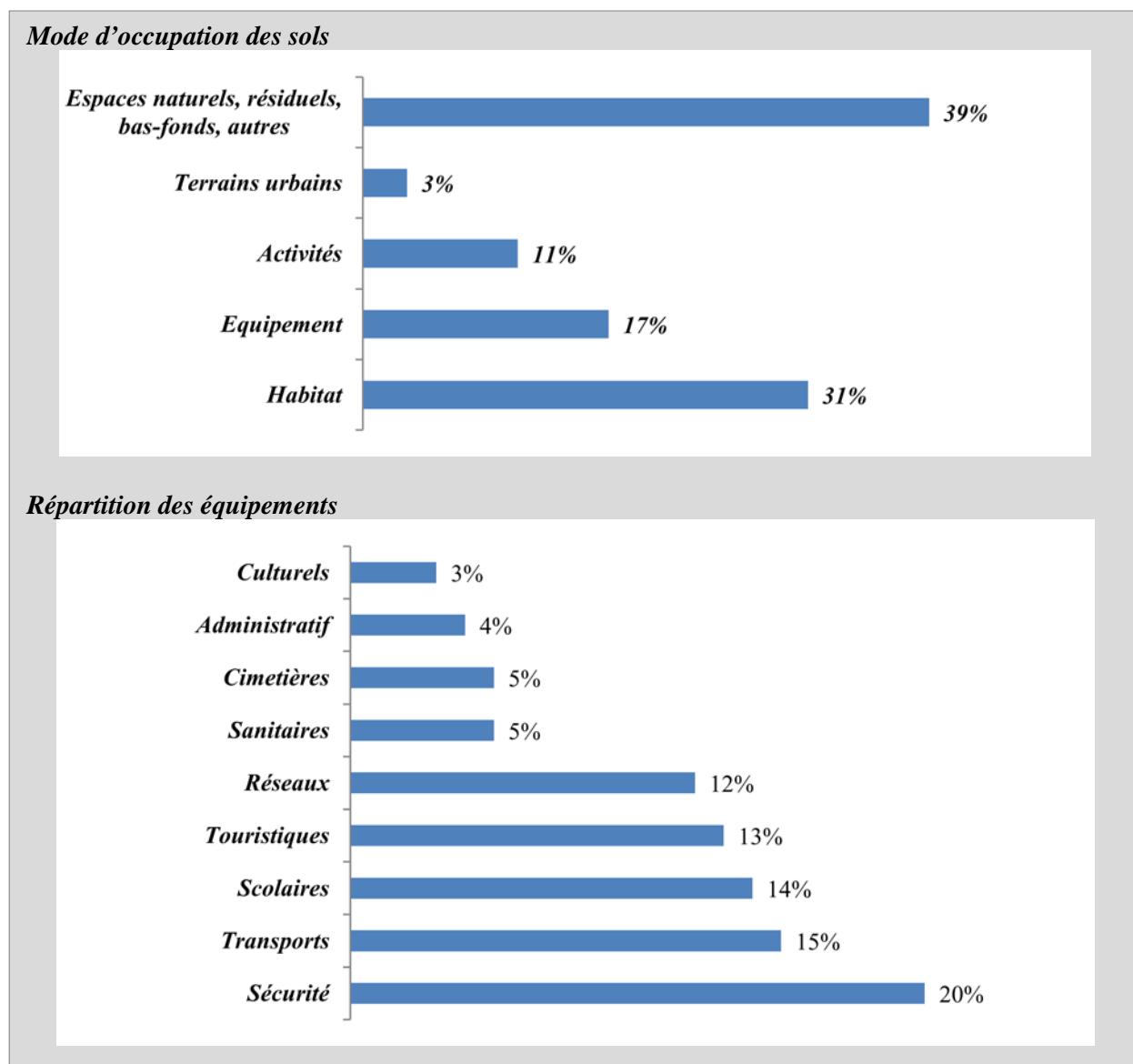
611. La majeure partie de la population de la commune d'Anyama, soit plus de 79 % réside en zone urbaine, le reste de cette population (21 %) réside en zone rurale.
612. La commune d'Anyama est située à 25 km, au nord de l'agglomération d'Abidjan, où elle fait frontière avec la commune d'Abobo. L'espace loti s'allonge sur environ 2,6 km du nord au sud, et sur plus d'un kilomètre d'est en ouest. Deux ruisseaux obséquents, se jetant autrefois dans l'Apepo, ont laissé des ravins est-ouest très creusés, altérant ainsi l'allure générale de la ville d'Anyama.
613. Le désordre dans l'implantation des habitations indique qu'Anyama est une ville d'immigrants très récente. En 1965, Anyama a été créé très rapidement pour répondre à certains besoins de l'époque, sans identification préalable d'un site. Localisée entre les deux axes de communication, elle s'est agrandie par entassement plutôt que par étalement.
614. La ville d'Anyama souffre d'un sous équipement notoire et problématique, en particulier pour ce qui concerne la mauvaise qualité de sa voirie et les problèmes subséquents de circulation intramuros qui caractérisent l'espace urbanisé : certains quartiers sont d'accès difficile, faute de rues carrossables, de voies bitumées ou en raison de la dégradation avancée de celles qui le sont, sur un site fait de ravins et de collines.

#### **IV.1.1.12 Bingerville**

615. Bingerville est une petite ville de 16 000 habitants située à 18 km à l'est d'Abidjan. Commune de plein exercice depuis 1985, incluse dans le district d'Abidjan en 2001, elle est limitée au nord par la lagune et les communes d'Abobo (Abidjan) et d'Anyama; au sud par la lagune Ebrié; à l'ouest par Grand-Bassam et à l'est par la commune de Cocody.
616. Jadis petit village de pêcheurs ébrié appelé « Alhobé » (du nom d'une rivière adorée par les ancêtres), la ville rebaptisée Bingerville va se développer pour devenir la deuxième capitale de la Côte d'Ivoire de 1900 à 1934, après Grand-Bassam de 1893 à 1900.

617. En dépit de ses atouts, Bingerville connaît une faible urbanisation. Le paysage urbain se singularise par sa monotonie et sa vétusté. La dynamique spatiale est contrariée par la lenteur de la mise en valeur des terrains urbains. La ville est restée des années durant composée par les mêmes quartiers. Entre 1960 et 1980, la croissance des espaces bâtis y a été lente et peu significative et est passé de 118 à 200 ha. Il faut attendre la décennie 1990-2000 pour voir de nouveaux lotissements donner lieu à de vastes chantiers à la périphérie du noyau initial. Depuis, l'espace bâti connaît un regain de croissance. De 400 ha en 1989, il est aujourd'hui estimé à plus de 1 000 ha.

### ***Chiffres clés 32 : Développement urbain et environnement***



## IV.1.2 Habitat

618. L'habitat occupe 31 % de l'espace urbain abidjanais. L'accélération de l'urbanisation a créé un besoin urgent en logement et en infrastructures urbaines, augmentant le nombre de constructions non planifiées et non contrôlées. La forte pression sur les espaces urbains et la croissance rapide de la ville entraînent une urbanisation insuffisamment contrôlée, donnant lieu à un développement illégal et anarchique des quartiers précaires (zones d'habitat marginal).
619. Une insuffisance de logements fonctionnels est observée dans l'ensemble des villes du District. Excepté dans les chefs-lieux de région, l'habitat est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires en terre sans ciment. A titre d'illustration, 85 % des habitations d'Abobo sont des habitats sur cour.
620. D'après une étude des quartiers précaires commanditée par le Programme des Nations Unies de Développement (PNUD) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (l'UVICOCI), 20 % des habitants du District Autonome vivent dans des quartiers précaires. Ils se caractérisent par l'illégalité de l'installation, des espaces non viabilisés, le manque d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base ainsi que des conditions de vie difficiles. Installées dans des zones vallonnées, sous des lignes de hautes tensions électriques, dans des cuvettes, sur des terrains irréguliers, les maisons sont souvent construites en dur et en baraque.

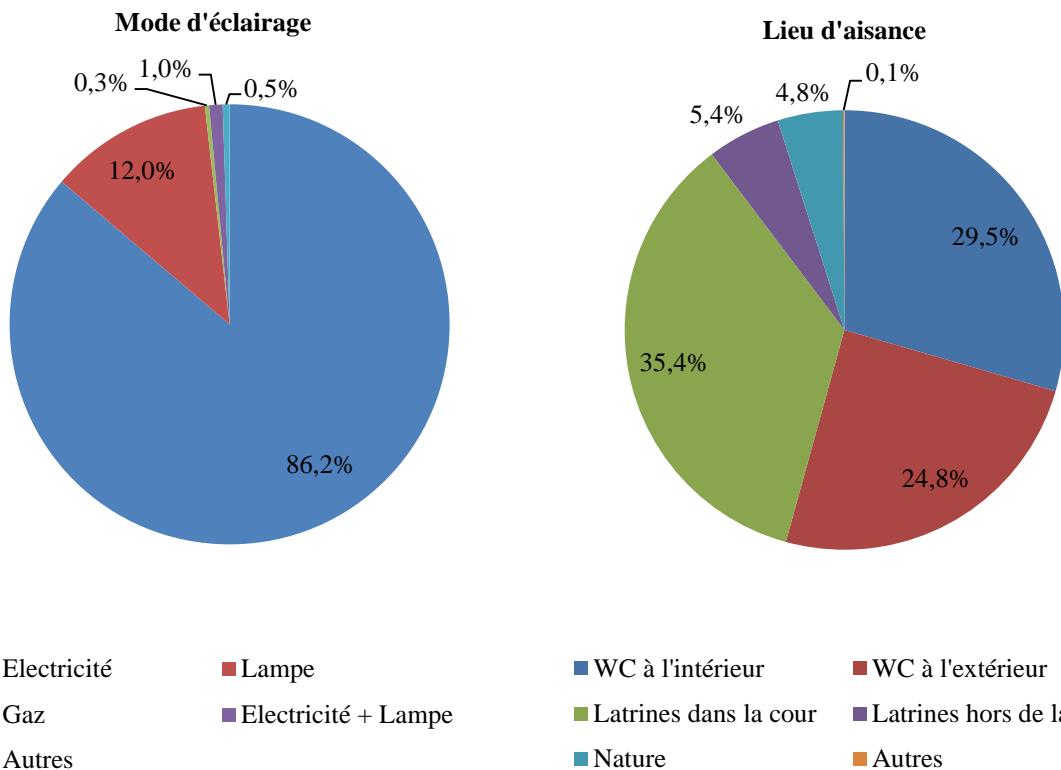
**Tableau 102 : Type d'habitation des communes du District**

Commune	Habitat sous plantation (%)	Habitat sur Cour (%)	Habitat Précaire (%)	Habitat Individuel (%)	Habitat Individuel Groupé (%)	Immeubles collectifs (%)
<b>Yopougon</b>	0	ND	8	ND	80	ND
<b>Port– Bouet</b>	0	ND	65	9	18	ND
<b>Treichville</b>	0	48	ND	33	ND	17
<b>Plateau</b>	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Attécoubé</b>	0	73	10	9,20	5,6	1,50
<b>Cocody</b>	0	8,3	6,1	70	3	12,30
<b>Marcory</b>	0	17,9	2	44	30	6
<b>Abobo</b>	0	85	4,3	3	8	0
<b>Adjamé</b>	0	51	ND	ND	17,4	18
<b>Koumassi</b>	0	35	26	29	6	3,9
<b>Total District</b>	<b>3,4</b>	<b>39,7</b>	<b>9,5</b>	<b>20,4</b>	<b>20,8</b>	<b>6,2</b>

Sources : *Atlas des Villes, MEMPD – 2008 ; Etude Stratégique pour la gestion des déchets solides – BURGEAP – 2011* ; ND : Non Disponible

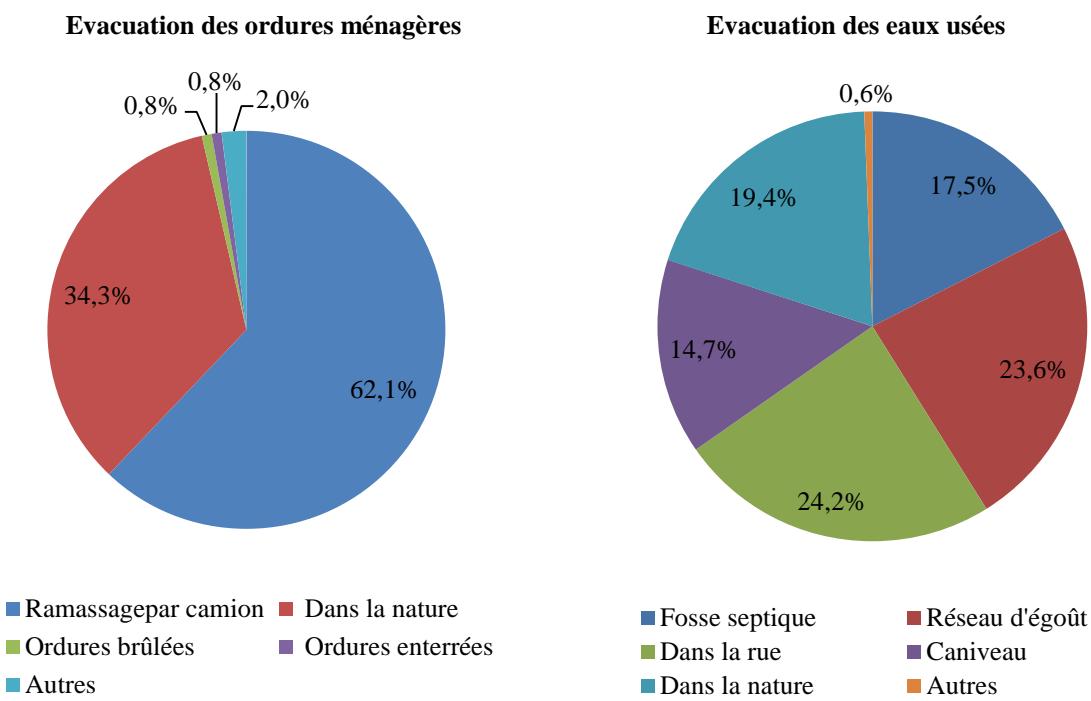
621. A Abidjan, 70 quartiers précaires, occupant 734 hectares, ont été identifiés en 1994. Ces quartiers marginaux se trouvent souvent dans des zones inappropriées pour la construction d'habititations (bas-fonds et bords de lagune, ravins, etc.).
622. De plus, les règles d'urbanisme et de construction ne sont souvent pas respectées. Ceci se traduit entre autres par une juxtaposition spatiale des quartiers résidentiels et industriels, une expansion rapide et mal planifiée de la superficie urbaine, et souvent une altération des systèmes de drainage provoquant des inondations et la pollution de l'environnement.
623. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. A titre d'illustration, plus de 35 % des habitations ne disposent que de latrines. De la même façon, de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 34,3 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et près de 60 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

**Figure 92 : Niveau d'équipement des habitations du District**



Source : INS – RGPH 1998

**Figure 93 : Mode d'assainissement des habitations**



Source : INS – RGPH 1998

624. L'analyse du niveau d'équipement en électroménager vient également modérer le niveau d'urbanisation du District. 20 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et près de 27 % ne possèdent que la radio.
625. Dans ce contexte, un programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays a été lancé en 2012 et vise à mettre à la disposition des classes moyennes et de celles moins aisées, des logements décents à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA. À travers ce programme, plusieurs projets sont lancés dans le District sur plus de 250 ha de terres permettant d'ériger plus de 20 000 logements (40 % de ces logements sont des logements sociaux).

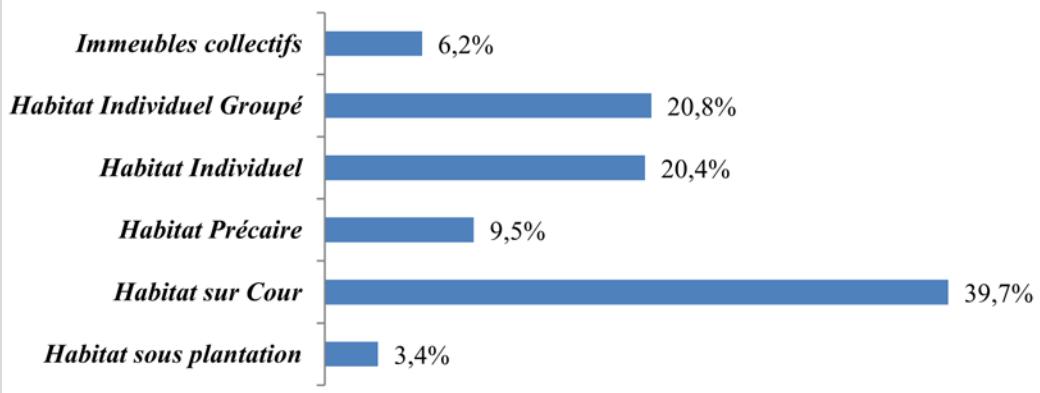
**Tableau 103 : Répartition des projets dans les départements du District Autonome d'Abidjan**

Surface du Terrain (en ha)	Nombre de logements sociaux	Nombre de logements économiques	Nombre de Logements
<b>252</b>	<b>7 938</b>	<b>12 348</b>	<b>20 286</b>

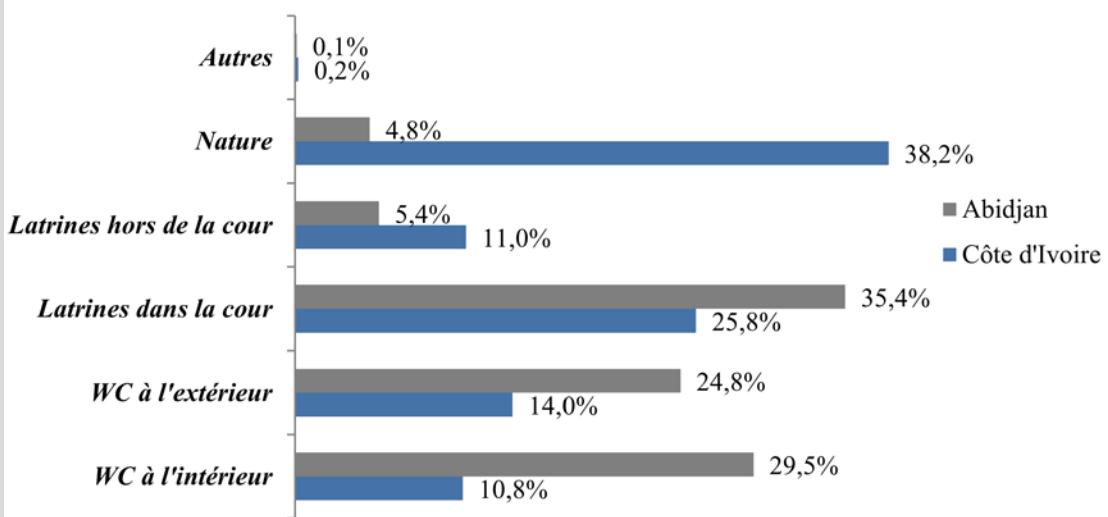
Source : Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire — 2013

### **Chiffres clés 33 : Habitat**

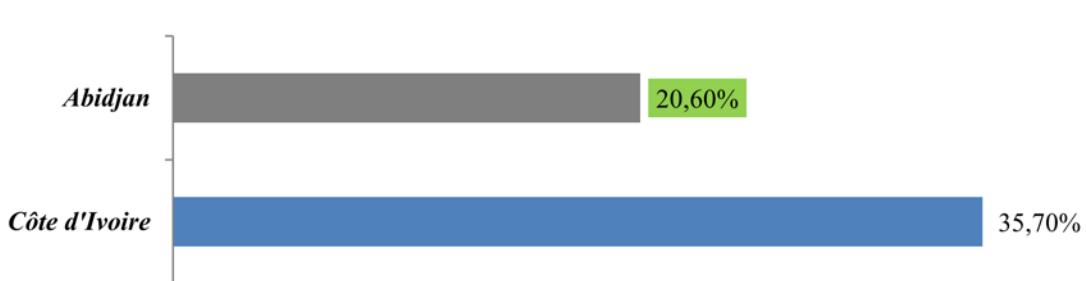
#### **Classification des habitations**



#### **Caractéristique du lieu d'aisance**



#### **Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## **IV.1.3 Environnement**

### **IV.1.3.1 Pollution de l'eau**

626. Face à la forte augmentation de la population à Abidjan, le service d'assainissement collectif en place est insuffisant et inefficace, impactant de fait l'environnement de la ville et plus particulièrement de la lagune et des zones basses (baies d'Indénié et de Cocody). Une proportion importante des eaux usées se déverse en lagune ou dans le milieu naturel (thalwegs) par les voies de drainage naturelles.



*Photo 19 : Déchets dans la Lagune Ebrié © 2014*

627. Actuellement, la qualité du milieu lagunaire au niveau de la ville d'Abidjan est jugée impropre à tout usage. Les eaux usées drainées par ce réseau sont pour l'essentiel évacuées dans la lagune Ebrié à Abidjan, car le collecteur de base, les stations de prétraitement et l'émissaire de rejet prévu pour les éliminer en pleine mer à 1 200 mètres du littoral ne sont plus fonctionnels.
628. De plus, les eaux pluviales sont très souvent connectées au circuit des eaux usées, ce qui crée des engorgements lors des grosses pluies.

### **IV.1.3.2 Pollution de l'air**

629. Les statistiques du Ministère de l'Environnement indiquaient en 2010 que près de 364 millions de litres de gazole étaient consommés chaque année à Abidjan entraînant un rejet massif d'environ 3 000 tonnes de gaz carbonique chaque jour par les véhicules.



*Photo 20 : Bouchons à Abidjan © 2014*

#### ***Chiffres clés 34 : Environnement***

- *Système d'assainissement collectif insuffisant*
- *3 000 tonnes de gaz carbonique chaque jour*

**Synthèse 10 : Développement urbain et environnement**

*Abidjan est le principal pôle démographique du pays, avec 44 % de la population urbaine et 19 % de la population totale. Les zones centrales étant saturées, la ville tend à se développer dans les zones nord et sud avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8 % et une densité moyenne de population de 7 000 hab/km<sup>2</sup>.*

*L'habitat occupe 31 % de l'espace urbain, mais les constructions anarchiques ne cessent d'augmenter. 70 quartiers précaires ont été dénombrés à Abidjan occupant environ 700 ha.*

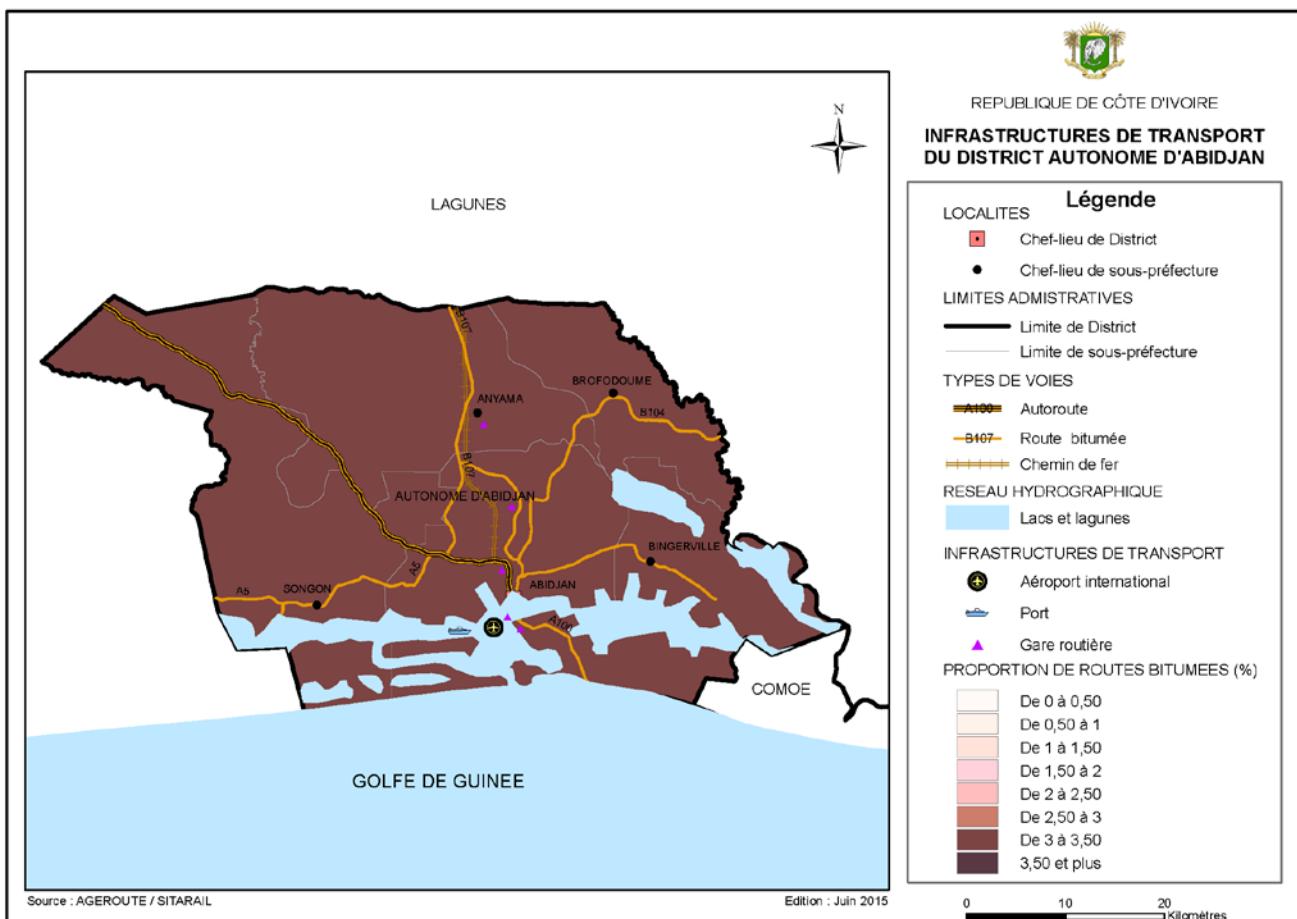
*La lagune Ebrié est l'élément naturel le plus inscrit dans la politique urbanistique de la ville. Elle est cependant très polluée et nuit à l'image qu'elle reflète de la Perle des Lagunes.*

## Chapitre 2. Transports et logistique

630. Capitale économique et mégalopole ivoirienne, Abidjan est un hub de premier ordre pour le continent africain. Ville la plus peuplée de l'Afrique de l'Ouest francophone, elle est également la deuxième plus grande ville francophone intra-muros et la troisième plus grande agglomération. Elle compte en 2014, 4 395 243 habitants, soit 21 % de la population totale du pays.

631. Hébergeant le plus grand port d'Afrique de l'ouest et la quasi-totalité des grandes industries du pays, Abidjan fait face à des défis majeurs en termes de transport et de logistique.

## *Carte 52 : Carte des infrastructures de transport du District*



## IV.2.1 Infrastructures routières

### IV.2.1.1 Réseau routier

632. Autrefois limitée à Treichville et au Plateau, Abidjan s'est rapidement développée autour de la lagune Ebrié et s'étend désormais sur plusieurs îles et péninsules convergentes. Le port et ses zones industrielles sont concentrés à Treichville, Marcory et Petit-Bassam alors que les quartiers résidentiels tels que Yopougon, Cocody ou Abobo sont situés dans la partie nord de la ville. Le réseau routier d'Abidjan a tenté de s'étendre parallèlement à l'expansion de la ville. Les voies des deux premières communes d'Abidjan, le Plateau et Treichville, sont maintenant presque toutes revêtues alors que celles des dernières zones d'expansion, comme Yopougon et Abobo, comptent encore beaucoup de routes en terre.

*Tableau 104 : Caractéristiques du réseau routier*

Commune	Longueur (km)	Densité Routière (km de route/superficie)	Taux de revêtement (%)
<b>Port Bouet</b>	55,2	0,55	72
<b>Koumassi</b>	126,8	25,36	59
<b>Marcory</b>	103,9	10,39	81
<b>Treichville</b>	71,8	8,98	90
<b>Plateau</b>	26,8	6,70	100
<b>Adjamé</b>	120	12,00	71
<b>Attécoubé</b>	50	0,83	60
<b>Yopougon</b>	451,5	3,16	36
<b>Abobo</b>	125,4	1,09	54
<b>Cocody</b>	134,7	1,04	82
<b>Total Abidjan</b>	<b>1 266,3</b>	<b>2,16</b>	<b>58,9</b>
<b>Bingerville</b>	91,1	0,39	17
<b>Anyama</b>	276,4	0,58	26
<b>Songon</b>	138,5	0,22	16
<b>Total District</b>	<b>1 772,1</b>	<b>0,82</b>	<b>48,2</b>

Sources : District d'Abidjan, Direction des Infrastructures et Équipements, Sous – Direction des Routes Urbaines et l'Assainissement – 2013

633. Géographiquement, le réseau routier du District Autonome d'Abidjan a été modelé par la présence de la lagune Ebrié et de la forêt du Banco autour desquelles la ville s'est développée. En particulier, la lagune Ebrié, qui divise le District en deux, fut un véritable obstacle au développement, car d'importantes infrastructures étaient nécessaires pour assurer la liaison entre les différentes communes du District. Ces problèmes subsistent, car seuls trois ponts ont été construits pour franchir la lagune.
634. Le dernier pont, le pont Henri Konan Bédié, a été ouvert en 2014 et relie les parties nord et sud de la capitale économique ivoirienne. Ce pont autoroutier à péage a été attendu avec impatience tant les difficultés de transports sont grandes dans la ville.

635. En raison de cet aspect géographique unique, le réseau routier n'a pas pu se développer suivant une forme radiale, aboutissant au développement d'un certain nombre de centres périphériques qui fut d'ailleurs l'une des raisons de la division du District en communes. Yopougon, l'une des principales zones résidentielles, est encore reliée au reste du District par une seule route d'accès : l'autoroute du nord.
636. Les routes et les rues d'Abidjan portent la marque de l'urbanisme volontariste des années coloniales et postindépendance. La contrainte lagunaire et l'éparpillement des sites urbains ont conduit la ville à se doter de grands axes routiers intercommunaux. Ces grands boulevards à plusieurs voies, qui communiquent entre eux grâce à d'importants échangeurs, sont une caractéristique d'Abidjan.
637. La ville d'Abidjan bénéficie d'un réseau de voies importantes et hiérarchisées. Ce réseau se compose de boulevards, d'avenues larges et de voies rapides de desserte qui désenclavent la quasi-totalité des quartiers. Le linéaire total de la voirie est de 2 042 km avec 1 444 km de voies bitumées et 830 km de voies non bitumées (1998). Pour répondre à la forte demande de circulation, Abidjan est dotée de grands boulevards. Les plus significatifs sont :
- L'Autoroute de l'aéroport baptisée Boulevard Valery Giscard d'Estaing ;
  - Les périphériques du Plateau avec à l'ouest, le Boulevard de la Paix et à l'est le Boulevard Charles de Gaulle ;
  - Le Boulevard Mitterrand qui permet de rallier la Riviera et Bingerville ;
  - Le Boulevard des Martyrs qui dessert tout le front pionnier de l'urbanisation de la ville ;
  - Le Boulevard de Vridi qui dessert la zone industrielle.
638. À ces boulevards s'ajoutent les voies express desservant Abobo et Yopougon, la Corniche et la Rocade de l'Indénié qui desservent Cocody.
639. Tous ces boulevards communiquent entre eux grâce à des échangeurs et à trois ponts :
- L'échangeur de Marcory qui relie le Pont de Gaule au Boulevard Giscard d'Estaing ;
  - L'échangeur de l'Indénié qui permet de repartir le trafic vers Cocody et Abobo ;
  - L'échangeur des 220 logements qui permet également de repartir le trafic vers la Riviera, Yopougon et le Plateau ;
  - Le pont d'Henri Konan Bédié, d'une longueur de 1,5 km, à 3 voies qui rejoint l'échangeur de la Riviera II.



Photo 21 : Abidjan – Plateau par temps pluvieux et circulation dense – Abidjan.net – 2010

640. Jusqu'à une date récente, ces axes routiers, ainsi que les deux ponts reliant le Plateau à Treichville, suffisaient aux besoins de la circulation. La forte et rapide croissance du parc automobile (70 % du parc automobile de la Côte d'Ivoire) a bouleversé la donne et fait connaître à la ville la saturation de ses voies de communication.
641. Malgré son important linéaire de voies, Abidjan reste toujours confrontée à d'importants problèmes de circulation avec de nombreux embouteillages aux heures de pointe, les difficultés d'accès aux zones d'habitat périphérique et l'allongement des distances imposées par le contournement des baies de la lagune. En outre, le manque d'entretien courant a entraîné une forte dégradation des voies dans certaines communes telle qu'Abobo.
642. Afin de pallier ces saturations, le pont Henri Konan-Bédié reliant les quartiers de Cocody et de Marcory a été construit et inauguré en décembre 2014, il permet un gain de plus d'une heure de trajet entre les deux quartiers séparés par la lagune Ebrié. Il doit aussi permettre de désengorger les deux seuls autres ponts de la ville, situés plus à l'ouest : le pont Félix Houphouët-Boigny construit en 1957 et le pont Général de Gaulle construit en 1967.



Photo 22 : Pont Henri-Konan-Bédié © 2014

643. Le réseau routier est caractérisé par des surfaces de routes détériorées et des liaisons manquantes. Beaucoup de quartiers demeurent difficiles d'accès en raison de routes non revêtues contrignant les véhicules à mettre beaucoup de temps pour atteindre les artères principales.
644. La crise politico-militaire a considérablement augmenté la détérioration des routes, du fait que les ressources financières limitées allouées à l'entretien routier durant cette période ne pouvaient pas faire face aux énormes besoins en entretien et réparation des routes.
645. En 1985 déjà, 77 % du réseau routier revêtu était en dessous de sa durée de vie utile estimative de 15-20 ans. Aujourd'hui, de nombreuses chaussées doivent être réparées ou remplacées.
646. Le réseau routier du District d'Abidjan est entré dans un cercle vicieux en ce sens que les travaux de réparation sont de plus en plus coûteux et la route de plus en plus dégradée, ce qui augmente considérablement le budget nécessaire pour réparer le réseau routier.

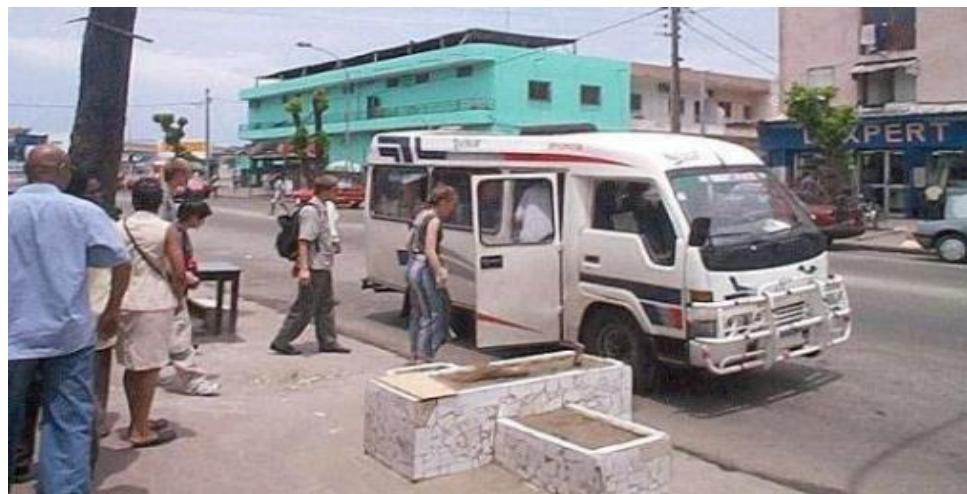
#### **IV.2.1.2 Transport Public Urbain de Voyageurs**

647. Le service de bus public est assuré par la SOTRA (Société des Transports Abidjanais) via un réseau de 84 lignes, dont 14 lignes express en 2008, représentant près de 1200 km (aller) et un parc de 819 véhicules au total, avec un taux de disponibilité de la flotte de 73 % (environ 600 véhicules).
648. La taille du parc de bus de la SOTRA a d'abord connu une énorme diminution en raison de l'échec de l'achat de nouveaux autobus au cours des 26 dernières années. En effet, alors qu'elle possédait 1 200 autobus en 1987, seule la moitié de sa flotte était disponible en 2010. Néanmoins, en 2013, 500 bus supplémentaires modernes et de qualité ont été acquis par la SOTRA afin de soulager la population.

649. Cependant, la flotte de la SOTRA est insuffisante pour faire face aux besoins de mobilité de la population qui est obligée d'utiliser divers autres moyens informels en constante augmentation. La SOTRA ne satisfait pas plus de 20 % de la demande totale de transport public à Abidjan ce qui décourage la population et entretient un secteur informel.
650. Dans le transport urbain, le secteur artisanal ou informel est dominant (les gbaka et wôrô wôrô). L'un des principaux points forts de ce secteur est sa capacité à pourvoir un nombre significatif d'emplois et à satisfaire l'insuffisance dans l'offre de transport, rendant alors difficile toute tentative de l'interdire ou même le structurer.

#### **IV.2.1.3 Gbaka**

651. Le Gbaka, minibus opérant sur un itinéraire fixe avec une capacité de 14 et 32 sièges, est soumis à une autorisation de transport délivrée par l'ex-AGETU (Agence des Transports Urbains) du Ministère des Transports pour un itinéraire déterminé.
652. Les Gbaka sont des véhicules diesel qui ont 15 ans d'âge en moyenne et ne sont souvent pas bien entretenus, entraînant un risque plus élevé d'accidents. Néanmoins, le Gbaka attire une plus grande part d'environ 29 % du marché du transport public.



*Photo 23 : Gbaka dans Abidjan © 2014*

653. Les Gbaka desservent toute la ville d'Abidjan, à l'exception du Plateau. Cependant, comme certaines licences Gbaka sont délivrées par les communes, le nombre réel de Gbaka actuellement en exploitation est inconnu. En 2009, l'ex-AGETU a estimé à environ 5 600 le parc de Gbaka opérationnels (dont environ 3 200 autorisés).

#### **IV.2.1.4 Taxis**

654. Il existe à Abidjan deux types de taxis :
- Les taxis compteurs, peints dans une couleur rouge/orange. L'ex-AGETU a estimé en 2009 que le nombre de taxis compteurs était d'environ 17 400 (dont environ 8 800 autorisés). Les taxis compteurs ont 17 ans d'âge en moyenne, et la plupart d'entre eux ne sont pas bien entretenus.
  - Les Wôrô-Wôrô, ou taxis communaux, qui ont une couleur propre à chaque commune. Les licences des taxis communaux sont délivrées par les communes. Le nombre total de taxis communaux a été estimé par l'ex-AGETU à 5 800 en 2008 avec une flotte opérationnelle de près de 4 640 véhicules circulant à un moment de la journée.
655. Les Wôrô-Wôrô fonctionnent régulièrement comme des taxis intercommunaux partagés à itinéraire fixe. Certains conducteurs n'ont même pas leur permis de conduire, et compromettent la sécurité routière. Les Wôrô-Wôrô, illégaux généralement, démarrent d'une station Wôrô-Wôrô informelle désignée dès qu'ils sont prêts et ne sont soumis à aucune contrainte d'horaires ; ainsi la fréquence

dépend de la demande en passagers. Dans l'ensemble, le Wôrô-Wôrô, qu'il soit légal ou illégal, attire une grande partie du transport public avec une part de marché de l'ordre de 37 %.

#### ***Zoom 6 : Société des Transports Abidjanais – SOTRA***

*La SOTRA, Société des Transports Abidjanais fut créée en 1960. Elle est au capital de 3 milliards FCFA détenu à hauteur de 59,63 % par l'état de Côte d'Ivoire, 39,8 % par Iris Bus et 0,57 % par le District d'Abidjan. Placé sous la tutelle technique du Ministère des Transports et la tutelle financière du Ministère de l'Économie et des Finances, son fonctionnement est celui d'une concession liant l'entreprise à l'État de Côte d'Ivoire.*



*Photo 24 : Gare Nord SOTRA d'Adjame - acturoutes.info*

*La SOTRA a pour mission l'exploitation dans les meilleures conditions d'un service public de transport de personnes sur route et sur lagune. Elle est à ce titre un instrument stratégique de la lutte contre la pauvreté et un important facteur de cohésion sociale.*

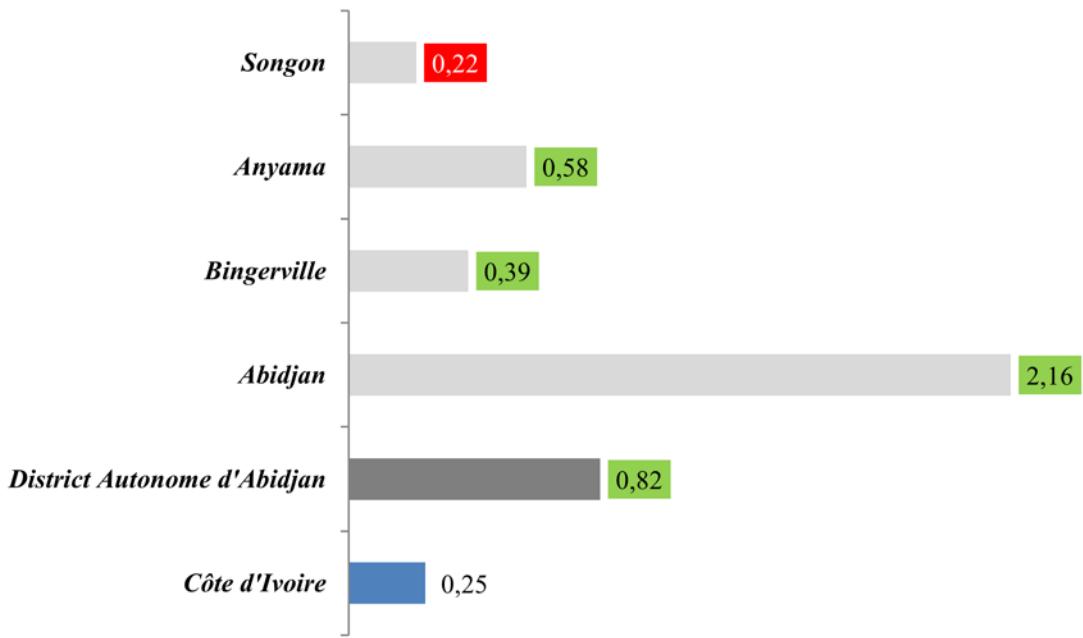
*D'une longueur totale de 1 100 km, le réseau de la SOTRA couvre les 10 communes d'Abidjan et comprend 83 lignes dont 13 sont des lignes Express, 3 lignes de bateau-bus (4 gares lagunaires) et 67 lignes régulières dénommées « Monbus ». Le parc automobile est de 500 véhicules dont 100 ne sont pas fonctionnels. Les véhicules parcourent en cumulé 100 000 km/jour et transportent 1 million de passagers/jour.*

*Parallèlement à ces activités, la Société propose des services de ramassage, de location et de tourisme aux groupes organisés, aux personnels des entreprises, aux élèves et aux particuliers via son agence de voyage « Sotra Tourisme ». Elle dispose également de Sotra Industries, qui apporte les capacités de réalisation de bateaux bus et d'assemblage/rénovation d'autobus.*

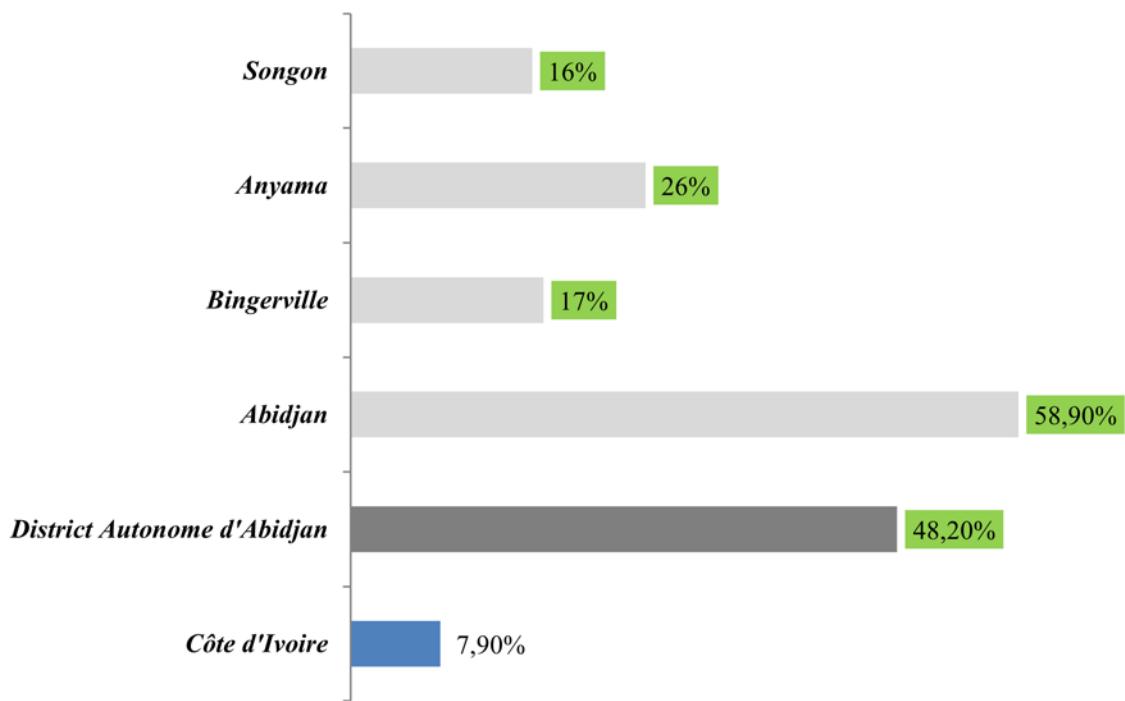
*Les perspectives pour le développement de l'activité sont le renforcement intégré de la société aux autres modes de transports et l'intégration de la SOTRA à une offre de transport multimodale. Pour ce faire, elle doit faire face à la prolifération de quartiers précaires favorisant le transport informel, notamment celui des « Woro-Woro ».*

**Chiffres clés 35 : Infrastructures routières**

**Densité routière (linéaire de réseau en km/superficie en km<sup>2</sup>)**



**Taux de revêtement**



## **IV.2.2 Infrastructures maritimes**

### **IV.2.2.1 Port Autonome d'Abidjan**

656. Le Port autonome d'Abidjan est un établissement public à caractère industriel et commercial de l'État ivoirien, qui exerce conjointement des missions de service public administratif et des missions de service public à caractère industriel et commercial, et a pour missions d'exploiter, de gérer et de promouvoir les installations portuaires d'Abidjan à Treichville.
657. Situé sur les côtes de Treichville (Abidjan sud) en Côte d'Ivoire, il est le plus important port d'Afrique de l'Ouest, le deuxième de toute l'Afrique après celui de Durban, devant le Port de Lagos et le Port autonome de Dakar.



*Photo 25 : Quai à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan – rti.ci – 2013*

658. Le canal de Vridi, d'une profondeur de 15 mètres, est un véritable outil de coopération et d'intégration pour la région et présente plusieurs atouts pour le pays :
- Les bateaux à grand tirant d'eau peuvent accoster ;
  - Son trafic contribue à 90 % des recettes douanières du pays et à 60 % du revenu de l'État ;
  - 65 % des unités industrielles du pays exercent sur le port, représentant un effectif de 50 000 personnes sur le site ;
  - 70 % du PIB ivoirien y passe ;
  - Transit de 70 % des échanges extérieurs des pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad...) et de certains pays qui ne disposent pas d'infrastructures portuaires capables de recevoir des navires d'un certain tonnage tel que Guinée Conakry.
659. Pour une gestion rationnelle, le Domaine portuaire est subdivisé en 7 zones d'activités suivantes :
- La Zone de l'Ancien Port composée d'un Terminal Fruitier et d'un Terminal à bois
  - La Zone des Entrepôts composée de magasins regroupe les activités de manutention et d'entreposage de matières premières à l'exportation, des activités de services divers ;
  - La Zone du Port de Pêche regroupe des entrepôts frigorifiques et toutes les activités liées à la pêche : transformation, conservation de produits halieutiques, avitaillement, gargotes ;
  - La Zone des Entrepôts de la Digue de Vridi est composée de magasins d'entreposage, de produits agricoles, de marchandises diverses et du Terminal à Conteneurs de Vridi (T.C.V) ;
  - La Zone des Industries Navales de Vridi, pour les ateliers et activités navals ;
  - La Zone Industrielle de Vridi, pour les activités industrielles chimiques et pétrochimiques, agroalimentaires, métallurgiques, électriques... ;
  - La Zone de Vridi, pour les habitations et les activités touristiques

660. Le terminal de Vridi traite plus de 600 000 TEU<sup>44</sup>/an et dispose d'équipements modernes qui assurent le service continu. Les 4 portiques ont une cadence de 30 conteneurs/heure et présentent un taux de panne de moins de 1 %.

**Tableau 105 : Principaux indicateurs du Port Autonome d'Abidjan**

Linéaire de quai (m)	Tirant d'eau admissible (m)	Postes à quai	Superficie pour le parc à conteneurs (ha)
960	11,5	5	34

Source : PAA – 2013

#### **IV.2.2.2 Transport lagunaire**

661. La SOTRA exploite un service de transport lagunaire à un tarif de 200 FCFA sous 4 lignes de distinctes, à savoir :

- Treichville – Plateau ;
- Treichville – Cocody ;
- Treichville – Yopougon ;
- Plateau – Yopougon.

662. Ces types de transport lagunaire vont d'ouest en est à travers un complexe lagunaire composé de trois lagunes que sont la lagune Aby (surface de 427 km<sup>2</sup>), la lagune Ebrié (surface de 523 km<sup>2</sup>) et la lagune Grand-Lahou (surface de 182 km<sup>2</sup>). La superficie totale de ces lagunes avoisine les 1 200 km<sup>2</sup> et s'étend sur environ 300 km. Le transport lagunaire est assuré à titre principal par les bateaux bus de la SOTRA et les pinasses.

663. Jusqu'à février 2015, la SOTRA avait le monopole du transport lagunaire. Néanmoins, ce monopole a été supprimé par le gouvernement à cause de l'incapacité de la SOTRA à couvrir tous les besoins en matière de transport , autorisant la création d'une autre société.



*Photo 26 : Gare lagunaire du Plateau © 2014*

664. Le transport lagunaire semi-moderne et traditionnel assure 20 lignes de transport à Abidjan, et dispose d'une flotte de cinquante pinasses d'une capacité de 25 à 170 places en moyenne, selon les statistiques des années 2009-2010 de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires. Le transport lagunaire semi-moderne et traditionnel transporte 10 millions de passagers annuellement, tandis que le transport lagunaire moderne transporte environ 13,3 millions de passagers par an. 31 stations de transport lagunaire sont recensées.

665. D'autres lignes de transport lagunaire existent entre Abidjan et Grand-Lahou, Adiaké (Aby), et le Ghana. Ce transport lagunaire offre un accès rapide au Plateau (le quartier central des affaires) pour un tarif compris entre 150 à 200 FCFA d'Attécoubé et Cocody et une durée de trajet de 10 à

<sup>44</sup> twenty-foot equivalent unit

25 minutes. En comparaison, le trajet par bus entre ces communes et le Plateau prend environ 45 minutes pour un tarif d'au moins 200 FCFA.

### **IV.2.3 Infrastructures aéroportuaires**

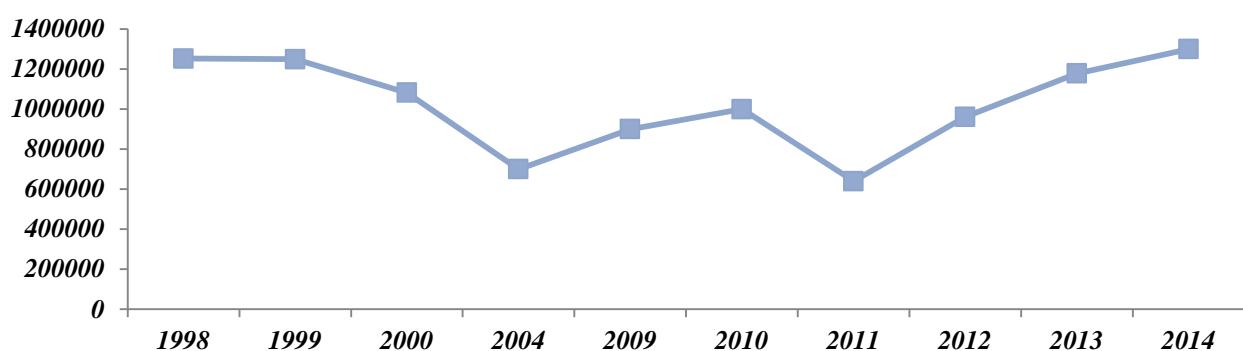
666. L'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny est un aéroport international situé dans la commune de Port-Bouët du District Autonome d'Abidjan. Il s'agit de l'aéroport le plus important de Côte d'Ivoire pour le trafic aérien avec une piste bitumée de 3 000 m. L'aéroport accueille plus de 20 compagnies aériennes. Il dispose d'une infrastructure moderne permettant d'accueillir annuellement plus de 2 millions de passagers.



*Photo 27 : Accès à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny – Oeildafrigue.com*

667. Avant le coup d'État de décembre 1999 et la décennie de crise politico-militaire, l'aéroport Félix-Houphouët-Boigny était l'un des plus importants de l'Afrique de l'Ouest, avec un trafic passager dépassant le million de voyageurs à la fin des années 1990. La succession de crises politiques et militaires a sérieusement affecté l'image du pays et a réduit l'importance de l'aéroport dans la sous-région en termes de trafic. L'aéroport est classé au 29<sup>e</sup> rang sur 50 aéroports africains en 2013.

**Figure 94 : Fréquentation de voyageurs par année de 1998 à 2014**



*Source : AERIA, 2014*

668. Depuis 2011, le trafic a repris et en 2013 l'aéroport a enregistré 28 422 mouvements, 1 178 362 passagers et 17 869 tonnes de fret et de poste soit une évolution de 16 % des mouvements 22,5 % des passagers et 6,7 % du fret et de poste comparativement à 2012 confirmant la nouvelle dynamique nationale.

**Chiffres clés 36 : Infrastructures aéroportuaires**

- *Près de 30 000 vols en 2014*
- *Evolution de + 16 % du trafic passager avec un record historique en 2014 de près de 1 200 000 passagers*

#### **IV.2.4 Infrastructures ferroviaires**

669. Le pays est traversé par une seule ligne ferroviaire qui relie Abidjan au Burkina Faso, en passant par Bouaké. Cette ligne de 1 145 kilomètres passe par 7 villes de la Côte d'Ivoire, avec 35 gares et 18 haltes, dont 5 dans le District Autonome d'Abidjan :

- Gare ferroviaire de Treichville rouverte depuis septembre 2014 après les travaux de modernisation ;
- Gare Abidjan-Lagune, qui fut un terminus jusqu'à la construction du Pont Félix Houphouet-Boigny.
- Gare d'Abobo, appelée aussi Gare Nord ou Le Banco, premier terminus de la ligne ;
- Gare d'Adjame ;
- Gare d'Anyama.

**Tableau 106 : Principaux indicateurs sur les infrastructures ferroviaires du District**

Gares	Superficie (m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil salle Voyageurs	Employés	Tonnage fret (t)	Tonne – kilomètre s (000 tk)	Chiffre d'affaires/Fr et (K FCFA)	Nombre de déraillement s (***)
Vridi – Abidjan	26 320	Pas de hall	4	220 711	186 499	9 879 744	0
Treichville – Abidjan	305 100	600	130	459 445	490 946	17 033 994	22
Agban – Abidjan Adjame	25 600	300	9	–	–	–	0
Le Banco – Abidjan	25 600	150	10	–	–	–	1
Anyama	47 800	Pas de hall	0	–	–	–	0

Source : SITARAIL – 2014 – (\*\*) : Il s'agit essentiellement de déraillements sur voies de service, c-à-d en gare.

670. Depuis 2003, le trafic Voyageurs a été opéré par un opérateur privé avec qui la Société Internationale des Transports par rail (SITARAIL) a signé un contrat d'affrètement des voitures Voyageurs. Depuis lors SITARAIL ne tient plus de statistiques liées à ce trafic.

**Chiffres clés 37 : Infrastructures ferroviaires**

- *5 gares*
- *Environ 150 emplois*

### **Synthèse 11 : Transports et Logistique**

*En tant que mégalopole ivoirienne, Abidjan est un hub de premier ordre pour le continent africain. Hébergeant le plus grand port de l'Afrique de l'ouest et 90 % des grandes industries du pays, elle fait face à des défis majeurs en termes de transport et de logistique.*

*La lagune Ebrié reflète l'un de ces défis, car elle fut un véritable obstacle au développement du réseau routier du District. D'importants ouvrages furent nécessaires pour assurer son franchissement, le dernier en date venant tout juste d'être inauguré est le Pont Henry Konan Bédié qui devrait permettre à la ville de mieux assurer la circulation des populations. Le linéaire total de la voirie est de 2 042 km avec 1 444 km de voies bitumées.*

*Le service de bus public est assuré par la SOTRA via un réseau de 84 lignes. Cette société est confrontée au transport informel en raison de la multiplication des quartiers précaires.*

*Est important le rôle important joué par l'aéroport international Félix Houphouët Boigny ainsi que la ligne de chemin de fer reliant Abidjan au nord du pays et l'autoroute la reliant à Yamoussoukro, ouvrage d'envergure qui traverse la forêt ivoirienne. La route côtière reliant Abidjan à San Pedro sera un élément déterminant du développement logistique national.*

## **Chapitre 3. Équipement et infrastructures**

### **IV.3.1 Électricité**

#### **IV.3.1.1 Production**

671. Le District Autonome d'Abidjan compte deux centrales thermiques :

- La centrale thermique de la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL) plus communément appelée Centrale Thermique de Vridi située dans la commune de Port-Bouët, au sud-est d'Abidjan. Entrée en service le 1<sup>er</sup> mars 1995, elle est composée de 5 turbines à gaz d'une capacité totale de 321 mW pour une production de 2 163 GWh en 2014.
- La centrale thermique d'Azito, entrée en service en janvier 1999, produit de l'électricité à partir de gaz naturel. Elle est située dans la zone de Niangon-Sud, à proximité du village d'Azito ayant donné son nom à la centrale, au sein de la commune de Yopougon. En 2014, parmi les 75 % d'énergie produite par les centrales thermiques ivoiriennes, la centrale d'Azito contribue à hauteur de 35 % de cette production.

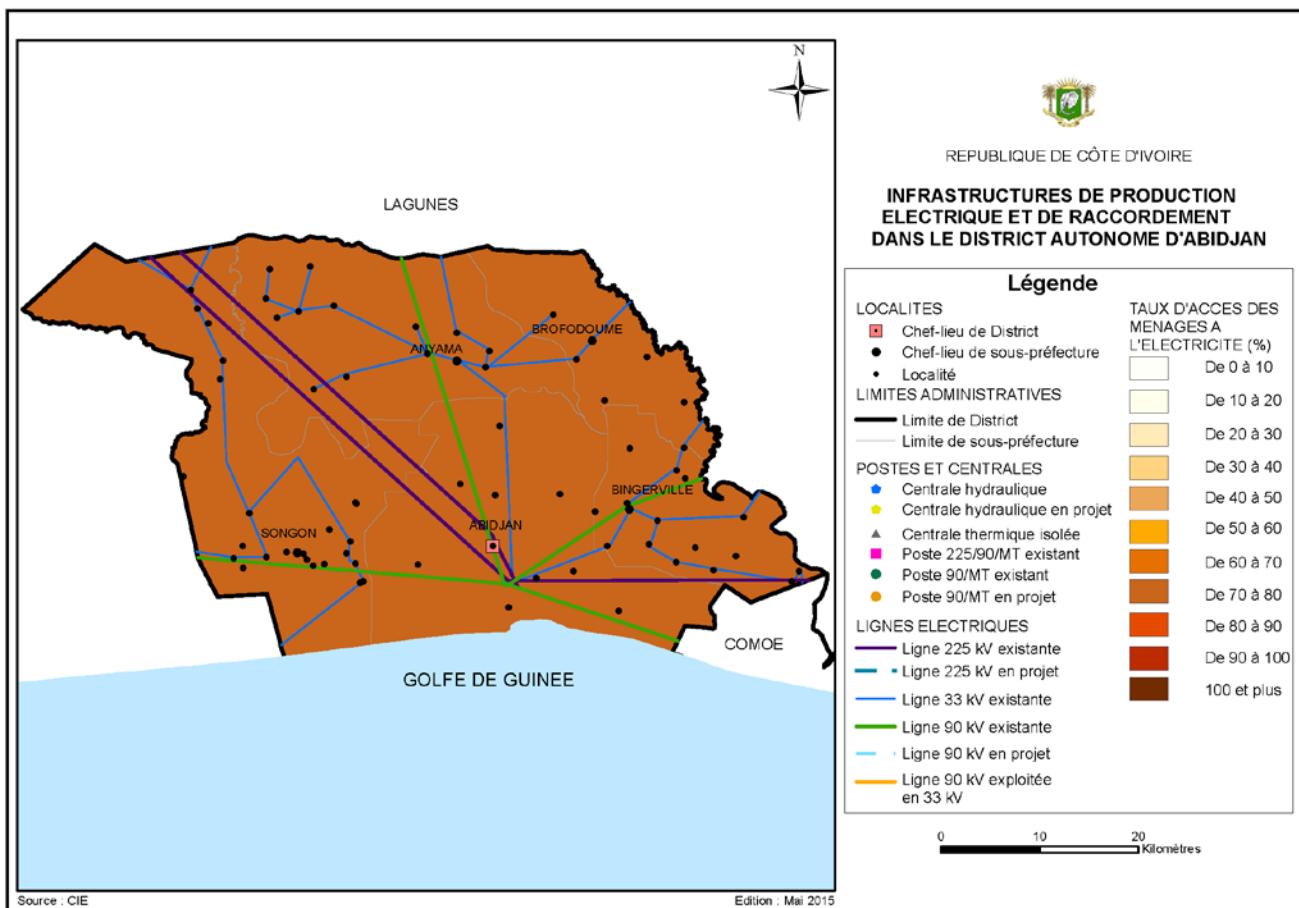


*Photo 28 : Centrale thermique d'Azito – ISL – 2013*

#### **IV.3.1.2 Électrification**

672. Le réseau électrique de l'agglomération d'Abidjan s'étend sur 3 177 km. Le linéaire en moyenne tension est de 1 079 km et en basse tension de 2 099 km. Avec 65 localités électrifiées sur les 78 localités recensées, le District Autonome d'Abidjan affiche un taux de couverture de 83 %, au-dessus de la moyenne nationale de 34 %. Ce taux place le District Autonome d'Abidjan en tête en termes de pourcentage de localités électrifiées.

**Carte 53 : Infrastructures de production électrique et de raccordement**



#### **IV.3.1.3 Consommation**

673. Avec près de 500 000 logements connectés au réseau de la CIE en 2013 (soit 50 % des ménages du District), et une consommation domestique annuelle moyenne de 1 756 kWh par abonné, le District Autonome d'Abidjan se situe au premier rang au-dessus de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné).
674. Le District compte également plus de 50 000 professionnels connectés au réseau de la CIE qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 5 965 kWh par abonné. Cette consommation place également le District Autonome d'Abidjan en 1<sup>ère</sup> position, au-dessus de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel.
675. Concernant l'éclairage public, le District se situe au 2<sup>e</sup> rang national juste après le District Autonome de Yamoussoukro avec une moyenne annuelle de 46 600 kWh/an contre plus de 36 000 kWh/an au niveau national.

**Tableau 107 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension**

Région	Domestique		Éclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nombre abonnés	Conso. annuelle moyenne <sup>45</sup>	Nombre abonnés	Conso. annuelle moyenne	Nombre abonnés	Conso. annuelle moyenne	
<b>Total District</b>	<b>497 260</b>	<b>1 756</b>	<b>2 244</b>	<b>46 600</b>	<b>53 276</b>	<b>5 965</b>	<b>+ 7,2 %</b>

Source : CIE 2014 ; Année 2013

676. Le nombre d'abonnés basse tension du District a augmenté de façon homogène entre 2012 et 2013 avec 7 % entre 2012 et 2013. les taux de progression d'abonnés sont en ligne avec la moyenne du District qui se situe à 7 %.
677. Le nombre d'abonnés a progressé de façon disparate au sein du District avec une progression de 15,3 % dans l'arrondissement d'Avocatier alors que Deux-Plateaux et Adjamé Sud n'ont progressé que de 0,4 % et 1,3 %. Cette tendance met en exergue les zones d'expansion urbaine d'Abidjan.

**Tableau 108 : Progression du nombre d'abonnés dans le District**

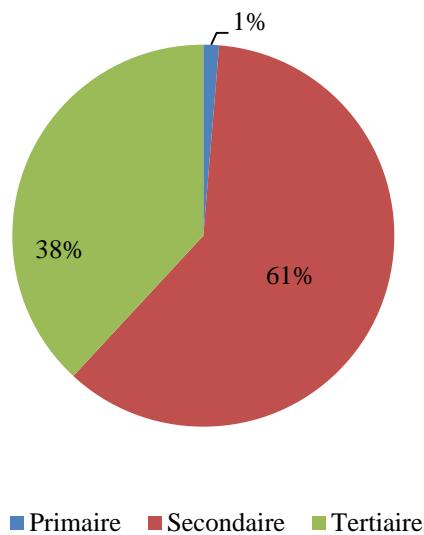
Site	Clients BT Décembre 2013	Clients HT Décembre 2013	CUMUL Clients HT/BT à fin Décembre 2013	CUMUL Clients HT BT à fin Décembre 2012	Progression %
Avocatier	46 870	29	46 899	40 682	15,3
Port-Bouët	21 979	232	22 211	19 533	13,7
Bingerville	10 758	46	10 804	9 633	12,2
Lokoa	40 869	36	40 905	36 961	10,7
Cocody	31 215	160	31 375	28 377	10,6
Koumassi	38 132	174	38 306	34 993	9,5
Abobo Marché	22 080	19	22 099	20 229	9,2
Djibi	36 449	37	36 486	33 564	8,7
Anyama	21 153	87	21 240	19 910	6,7
Plateau Dokui	37 365	27	37 392	35 159	6,4
Niangon	42 472	150	42 622	40 170	6,1
Adjamé Nord	25 850	65	25 915	24 597	5,4
Marcory	28 895	210	29 105	27 932	4,2
Yopougon	35 955	111	36 066	34 630	4,1
Locodjoro	43 662	112	43 774	42 707	2,5
Treichville	22 112	299	22 411	21 947	2,1
Deux Plateaux	26 767	104	26 871	26 523	1,3
Adjamé Sud	19 856	281	20 137	20 065	0,4

Source CIE 2014 ; Année 2013 ; BT : Basse Tension ; HT : Haute tension

678. De par la vocation d'Abidjan, la consommation électrique haute tension est dominée par les secteurs secondaires et tertiaires qui couvrent 99 % des usages.

<sup>45</sup> Consommation annuelle moyenne par abonné exprimée en kWh par abonné

**Figure 95 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage<sup>46</sup>**



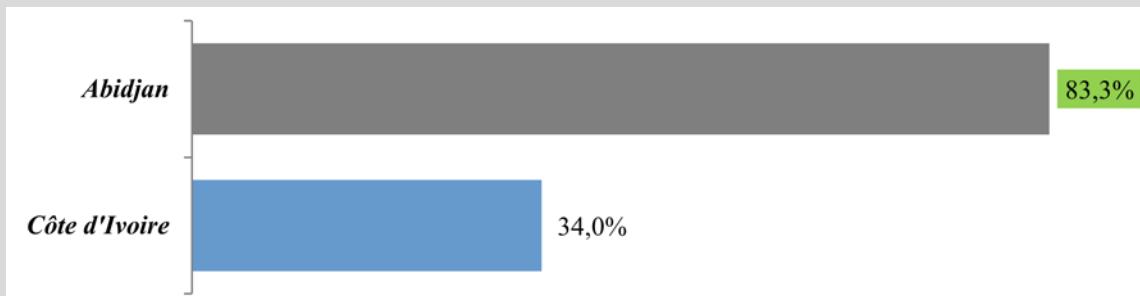
Source : CIE 2014 ; Année 2013

679. Les lignes à haute tension comprises entre 33 kV et 230 kV sont utilisées pour le transport de grandes quantités d'énergie électrique.
680. Le District compte seulement 2 179 abonnés en haute tension pour une consommation totale de 1 381 284 397 kWh en 2013, qui représente près de 65 % de la consommation nationale en haute tension.
681. Le District Autonome d'Abidjan se place ainsi au 2<sup>e</sup> rang national en termes consommation annuelle moyenne HT par abonné derrière le District des Savanes avec une moyenne de consommation annuelle de 633 907 kWh par abonné contre 553 000 kWh au niveau national.

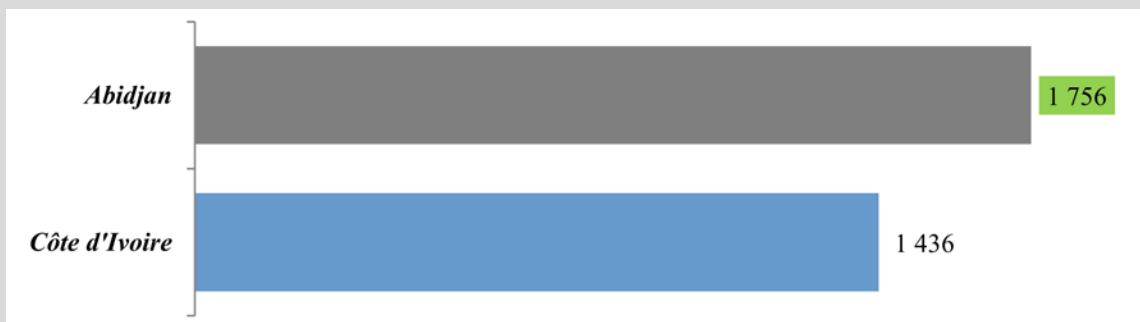
<sup>46</sup> En Kwh/Hors consommation domestique

**Chiffres clés 38 : Électricité**

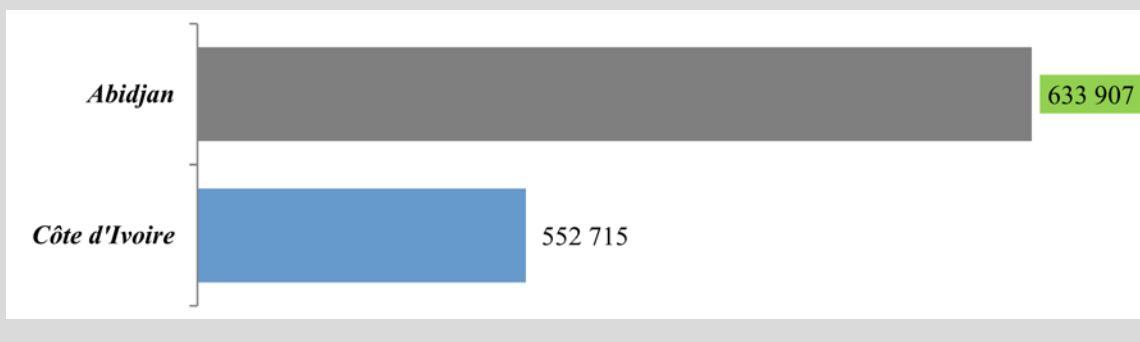
**Taux de couverture des localités**



**Consommation domestique annuelle moyenne par abonné (kWh/abonné/an)**



**Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné (kWh/abonné/an)**



 Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## **IV.3.2 Eau potable**

### **IV.3.2.1 Infrastructures**

682. L'accès à l'eau est assuré comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire par trois types de systèmes :

- L'hydraulique urbaine : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI
- L'hydraulique villageoise améliorée : système d'adduction à l'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes fontaines équitablement réparties dans le village ;
- L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du programme national d'hydraulique villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines (de préférence de surface). Les critères d'adduction des localités rurales étant d'un point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

683. Le contexte environnemental et social des ressources en eau de la ville d'Abidjan se caractérise par une importante variabilité climatique et une dégradation environnementale qui, associées à l'accroissement démographique, engendrent des fluctuations considérables de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau.

684. En effet, en dépit de son vaste plan d'eau lagunaire, Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, et ses centres urbains périphériques demeurent exclusivement alimentés en eau potable par 83 forages profonds répartis sur 9 champs captant situés dans les communes d'Abobo, Adjame, Attécoubé, Cocody et Yopougon. Ils exploitent les eaux souterraines d'un bassin sédimentaire au nord de la ville : la nappe du continental terminal située en moyenne à 100 mètres de profondeur.

685. Cette nappe aquifère, communément appelée « nappe d'Abidjan », fournit 68 % de la production d'eau potable nationale<sup>47</sup>. Elle constitue un aquifère excellent, hétérogène et vulnérable par endroits, notamment au niveau de la vallée du Banco, identifiée comme zone potentiellement vulnérable à la pollution.

#### **a) Hydraulique urbaine**

686. En milieu urbain, un service de distribution d'eau potable est assuré par la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) dans le cadre d'un contrat de concession avec l'État datant de 1987. Au 31 décembre 2002, la SODECI a utilisé 139 centres et 10 secteurs pour gérer le réseau urbain d'adduction d'eau d'une longueur cumulée de 11 354 km. Le nombre total des abonnés était de 550 000 réparti dans 618 localités à adduction autonome composées de 510 forages et 76 usines de traitement.

687. Fin 2002, le taux de couverture était estimé à 75 %. Avec la crise, celui-ci s'est abaissé à 55-60 % en prenant en considération environ 1 million de déplacés sur Abidjan d'après la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH).

688. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine en 2013 est élevé dans le District et atteint 82 % contre 59 % au niveau national.

**Tableau 109 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013)**

	Nbr de localités éligibles (HU)	Nbr de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
<b>Total District</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>82</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1415</b>	<b>833</b>	<b>58,9</b>

Source : ONEP, 2014

<sup>47</sup> DHH 2011

689. Le District Autonome d'Abidjan compte 23 réservoirs, 109 forages en exploitation et 19 usines et stations de traitement.
690. Les forages alimentent 9 unités de traitement d'eau potable dont la production journalière totale cumulée est d'environ 407 000 m<sup>3</sup>.
691. Cependant, les centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de cette population. Ainsi, le taux de couverture des besoins du District est de 69 % seulement, soit un déficit de 178 824 m<sup>3</sup>/jour.

**Tableau 110 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable (2013)**

Région	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production (m <sup>3</sup> /j)	Besoin (m <sup>3</sup> /j)	Déficit (m <sup>3</sup> /j)	Taux de couverture des besoins (%)
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	Abidjan	4 629 858	400 000	578 732	178 732	69,12
	Akoupe-Zodji	14 421	220	577	357	38,13
	Anyama Adjma	3 742	374	112	-262	333,93
	Attinguié	14 259	204	570	366	35,79
	Aghien Télégraphe	1 184	176	36	-140	488,89
	Bingerville	64 335	4 140	3 217	-923	128,69
	Eloka-Té	6 705	312	201	-111	155,22
	M'Batto-Bouaké	1 592	132	48	-84	275,00
	Songon-Dagbé	34 836	504	1 393	889	36,18
<b>Total District</b>		<b>4 770 932</b>	<b>406 062</b>	<b>584 886</b>	<b>178 824</b>	<b>69,42</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>12 622 029</b>	<b>692 970</b>	<b>935 385</b>	<b>242 415</b>	<b>74,1</b>

Source : ONEP, 2014

### b) *Hydraulique villageoise améliorée*

692. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée est plus élevé qu'au niveau national et atteint 31 % soit 21 points de mieux que la moyenne nationale (13 %). Avec 12 localités équipées en HVA sur 39 éligibles, le taux de pénétration du District Autonome d'Abidjan fait partie des meilleurs de Côte d'Ivoire.

**Tableau 111 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)**

Territoire	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
	Éligibles en HVA	Équipées en HVA	À équiper en HVA	
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>36</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2 138</b>	<b>268</b>	<b>1 870</b>	<b>13</b>

Source : ONEP, 2014

### c) *Hydraulique villageoise*

693. Avec 89 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 144 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 62 % soit 8 points de moins que la moyenne nationale de 70 %.

**Tableau 112 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)**

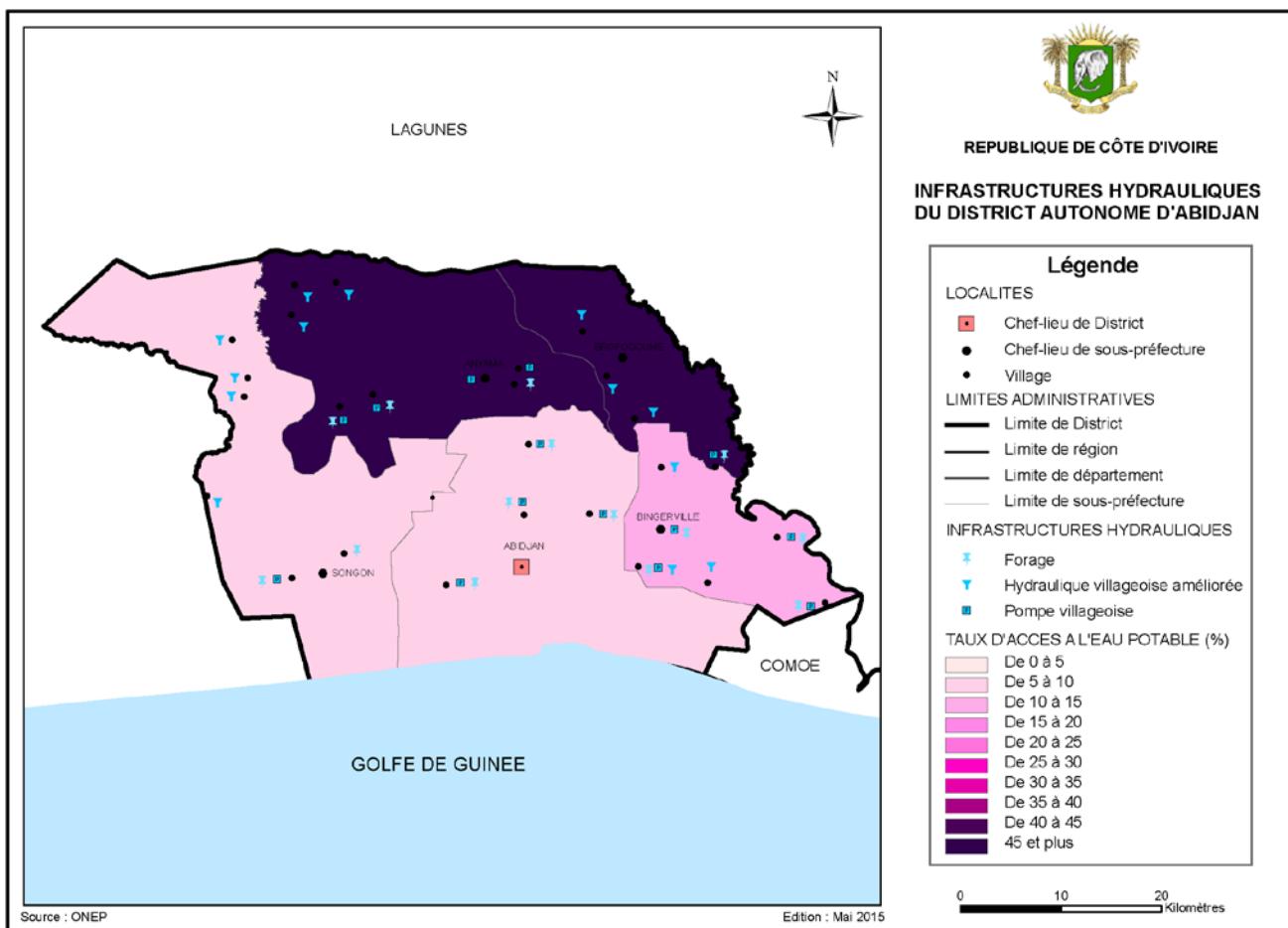
Territoire	Population estimée (2013)	Besoins estimés en PMH	PMH en exploitation	PMH manquantes	Taux de pénétration (%)
<b>District Autonome d'Abidjan</b>	<b>109 519</b>	<b>144</b>	<b>89</b>	<b>55</b>	<b>62</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>11 108 731</b>	<b>24 522</b>	<b>17 086</b>	<b>7 436</b>	<b>70</b>

Source : Direction Territoriale de l'Hydraulique d'Abidjan ; PMH : Pompe à motricité humaine

#### IV.3.2.2 Consommation

694. Le District Autonome d'Abidjan affiche un taux d'accès à l'eau<sup>48</sup> de 32,9 % en moyenne. Ce taux présente certaines disparités entre les départements en liaison avec les installations mises en place (hydrauliques urbaines et humaines). Ainsi, les communes d'Anyama et Brofodoumé présentent un taux d'accès à l'eau supérieur à 45 % alors que la ville d'Abidjan affiche un taux d'accès à l'eau compris entre 10 et 15 %.

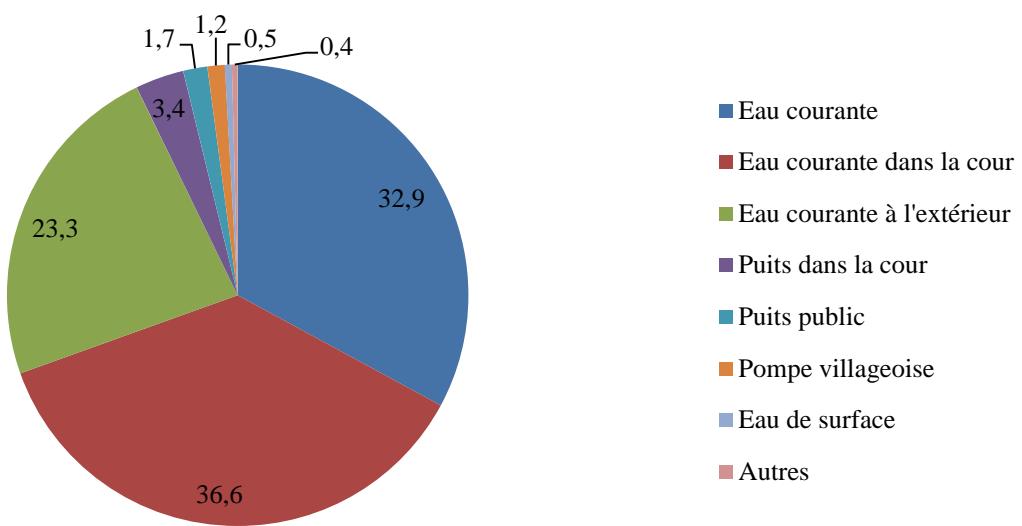
**Carte 54 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable**



695. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise selon le RGPH 1998, l'eau courante dans la cour (36,6 %), l'eau courante (32,9 %) et l'eau courante à l'extérieur (23,3 %). Ces taux comparés aux taux nationaux soulignent les avancées dans l'accès à l'eau dans le District. Au niveau national, 16,6 % de la population utilise des pompes villageoises et 17,4 % des puits dans la cour.

<sup>48</sup> ONUDP 2012

**Figure 96 : Mode d'alimentation en eau potable de la population (%)**



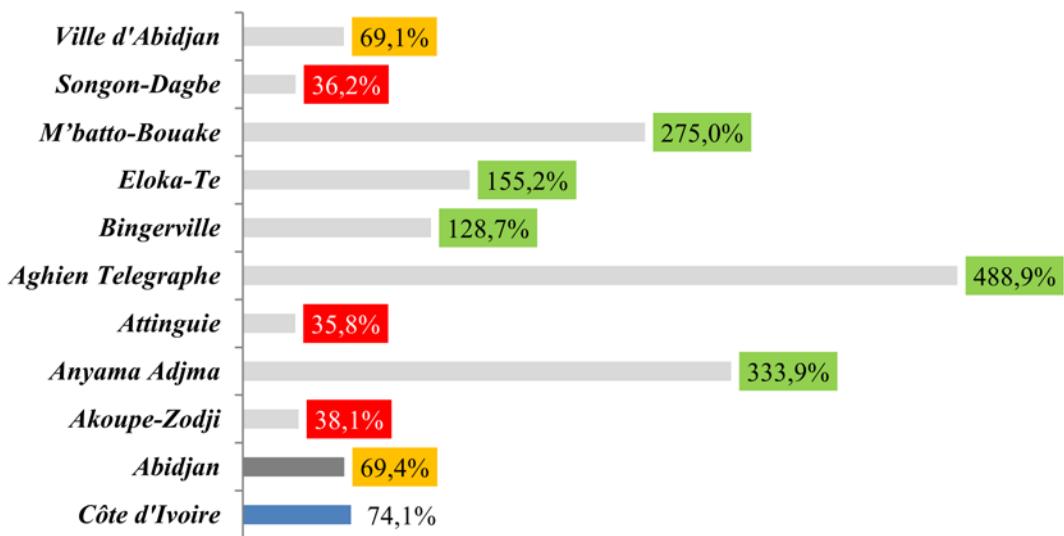
Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 39 : Eau potable**

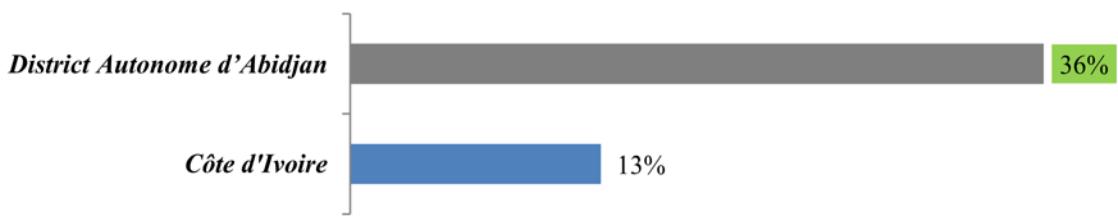
**Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU)**



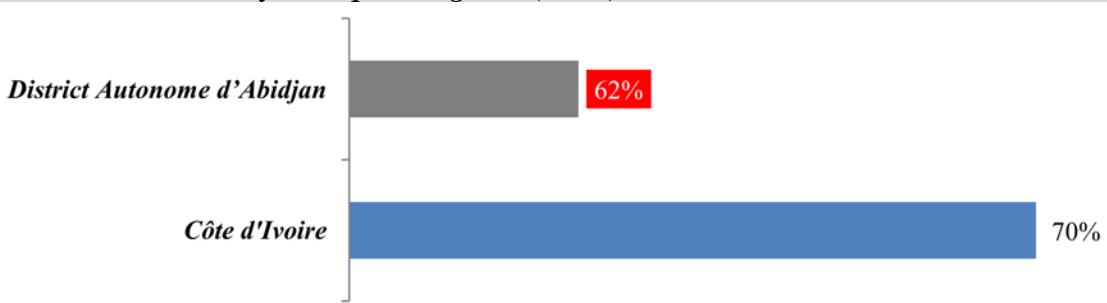
**Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)**



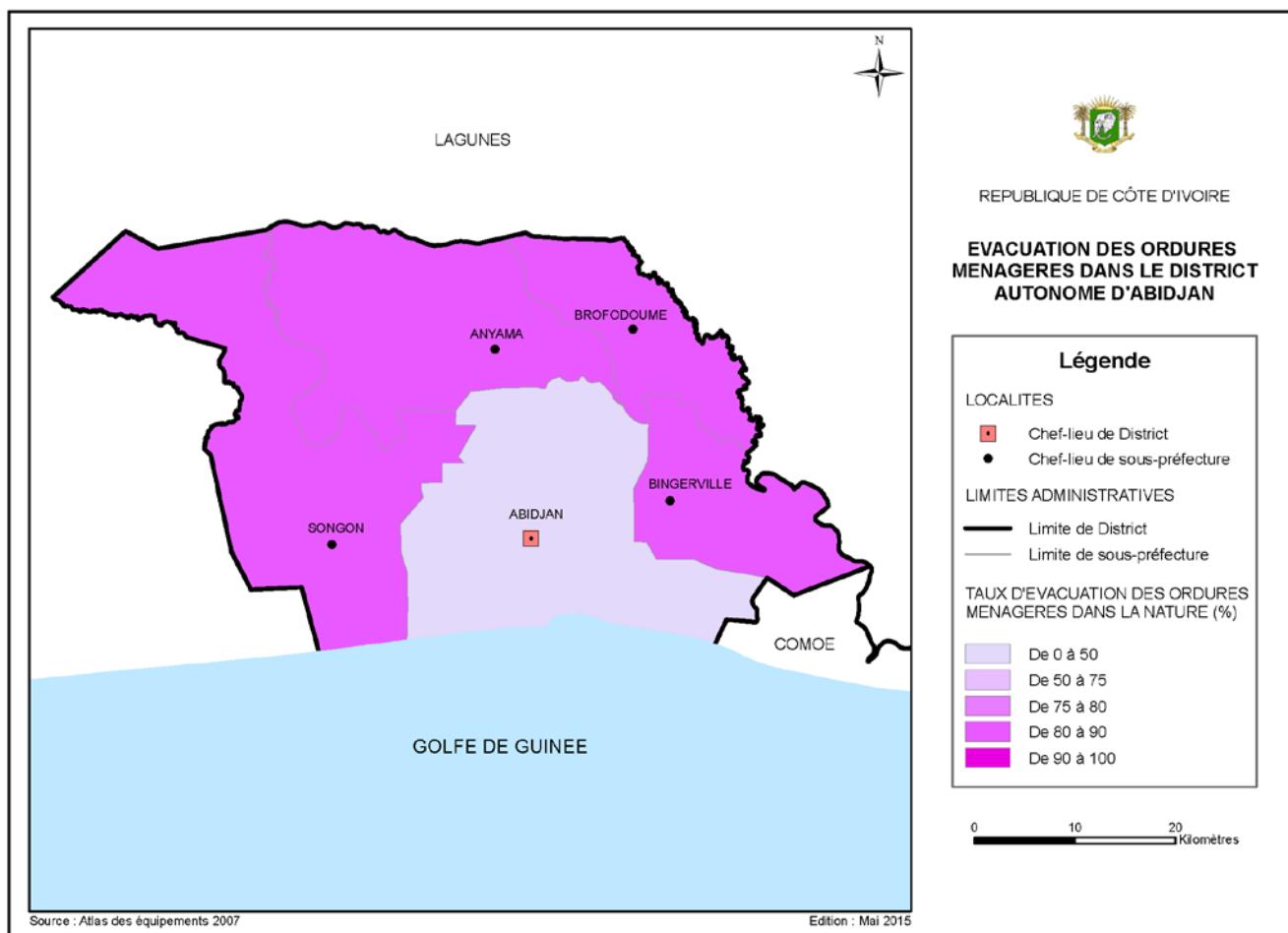
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### IV.3.3 Assainissement

#### IV.3.3.1 Assainissement solide

696. Avec près de 67 % des ménages qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la problématique du traitement des ordures est essentielle en Côte d'Ivoire. Concernant le District Autonome d'Abidjan, de fortes disparités persistent. En effet, la ville d'Abidjan affiche un taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature pouvant atteindre 50 % tandis que dans le reste du District Autonome, à savoir dans les communes de Songon, Anyama, Brofodoumé et Bingerville, le taux d'évacuation dans la nature est bien plus élevé et évolue entre 80 et 90 %.

*Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature*



697. Seuls la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères dans le pays. Le District Autonome d'Abidjan affiche alors des pourcentages de mode d'évacuation positifs, avec notamment 34 % seulement des ordures solides évacuées dans la nature contre 74,9 % au niveau national, et 62 % des ordures ramassées par camion dans le District contre 21,6 % seulement à l'échelle du pays.

*Tableau 113 : Mode d'évacuation des ordures ménagères dans le District*

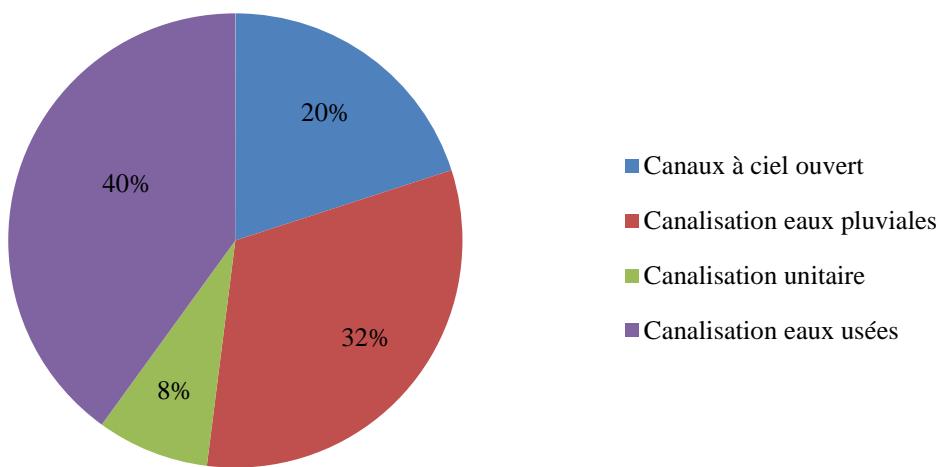
Région	Mode d'évacuation des ordures solides (%)				
	Ramassage par camion	Dans la nature	Ordure brûlées	Ordures enterrées	Autres
Abidjan	62,1	34,3	0,8	0,8	2,0
Côte Ivoire	21,6	74,9	1,6	0,7	1,2

Source: INS – RGPH 1998

#### **IV.3.3.2 Assainissement liquide**

698. La ville d'Abidjan est équipée du patrimoine d'assainissement de 2 010 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales répartis comme suit :
- 810 km de canalisation d'eaux usées ;
  - 150 km de canalisation unitaires ;
  - 650 km de canalisation d'eaux pluviales ;
  - 400 km de canaux en béton à ciel ouvert.
699. Ce patrimoine d'assainissement de la ville d'Abidjan est dominé par les ouvrages enterrés qui en représentent 80 %.

**Figure 97 : Linéaire de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ville d'Abidjan (km)**



Source: Office National de l'Assainissement et du Drainage ; Année : 2014

700. La ville d'Abidjan est dotée d'un système d'assainissement des eaux usées relativement développé, comprenant un collecteur de base nord-sud de 30 km, équipé de quatre stations principales de pompage, d'une station de prétraitement (pour l'élimination des graisses et des matières flottantes) et d'une station de refoulement alimentant un émissaire en mer, et d'environ 1 000 km de collecteurs secondaires comportant 51 stations secondaires de pompage de quartiers.
701. Grâce à ces infrastructures d'assainissement, le pourcentage d'évacuation dans la nature est très bas dans le District Autonome d'Abidjan (19,4 %), en comparaison à l'échelle nationale (60,8 %).

**Tableau 114 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département**

Région	Mode d'évacuation des ordures liquides (%)					
	Fosse septique	Réseau d'égout	Dans la rue	Caniveau	Dans la nature	Autres
Abidjan	17,5	23,6	24,2	14,7	19,4	0,6
Côte Ivoire	7,1	6,4	19,2	5,9	60,8	0,6

Source : INS – RGPH 1998

702. Cependant, avec une pluviométrie abondante et un sol propice au ruissellement, l'installation et la maintenance des ouvrages sont coûteuses et complexes entraînant de nombreuses pannes. Le dysfonctionnement du réseau pluvial est également lié à une mauvaise appropriation des ouvrages par les riverains, ainsi qu'au manque d'organisation du système d'évacuation des déchets solides. Les eaux usées domestiques et les déchets industriels sont rejetés sans traitement primaire (physique) ou secondaire (chimique) dans les plans et les cours d'eau ainsi que les lagunes, créant des risques sanitaires et environnementaux.



*Photo 29 : Raccordement des tuyaux d'évacuation des eaux – vannes au caniveau ouvert des eaux pluviales © 2014*

703. À ce jour, le réseau des eaux usées des quartiers d'Adjame, du Plateau et de Riviéra, n'est pas connecté sur le collecteur principal des eaux usées de l'émissaire en mer. Les eaux usées sont donc directement versées dans la baie de Cocody. Il en est de même pour le drainage des eaux usées issues des ménages, des stations-service et des installations hospitalières qui déversent en permanence leurs effluents non traités dans la baie de Cocody.
704. Ainsi, même s'il existe un réseau d'égout public de plus de 990 km couvrant une grande partie de la ville, plus de la moitié des ménages utilisent des systèmes d'assainissement individuels (fosses septiques dans les quartiers résidentiels et latrines ailleurs) peu viables.
705. Avec l'explosion démographique, l'insalubrité ne fait que s'agrandir avec la prolifération de l'habitat précaire, l'absence et l'inefficacité des systèmes d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et la collecte et l'élimination des déchets solides.
706. Au niveau de la répartition des stations de pompage et de prétraitement, la zone Abidjan Sud abrite 67,8 % desdites stations. Quant à la localisation des stations de pompage, les Communes de Koumassi et de Cocody enregistrent les plus forts taux avec respectivement 28,8 % et 20,3 %.

**Tableau 115 : Taux de répartition des stations de pompage et de prétraitement dans le District d'Abidjan**

Zones	Communes	Taux par commune (%)	Taux par zone (%)
Nord	Abobo	5,1 %	32,2
	Adjame	1,7	
	Cocody	20,3	
	Plateau	5,1	
Sud	Koumassi	28,8	67,8
	Marcory	11,9	
	Port-Bouët	13,6	
	Treichville	13,6	

*Source : Office National de l'Assainissement et du Drainage ; Année : 2014*

### **Zoom 7 : L'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR)**

L'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) est un établissement public à caractère Industriel et Commercial créé en 2007. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, et la tutelle financière du Ministère de l'Économie et des Finances. Elle dispose de 180 employés.



*Photo 30 : Décharge d'Akouédo – Abidjan © 2014*

*L'ANASUR a pour mission :*

- *La régulation du fonctionnement de la filière des déchets de toutes natures, ayant un impact sur la salubrité urbaine ;*
- *La concession du service public de nettoiement et de propreté des Communes, Villes et Districts ;*
- *La concession du traitement et de la transformation des déchets ;*
- *L'organisation et la gestion des opérations d'urgence ;*
- *La planification, l'extension et l'équipement des infrastructures de salubrité urbaine ;*
- *La maîtrise d'ouvrage déléguée de tous travaux d'entretien et de réhabilitation desdites infrastructures ;*
- *Le contrôle du bon fonctionnement des infrastructures concédées par l'État à des tiers.*

*L'ANASUR dispose d'une brigade de la salubrité urbaine composée de forces de l'ordre et d'agents d'intervention. Elle apporte un appui logistique dans la lutte contre les installations anarchiques les nuisances de toutes formes et les occupations illicites du domaine public urbain.*

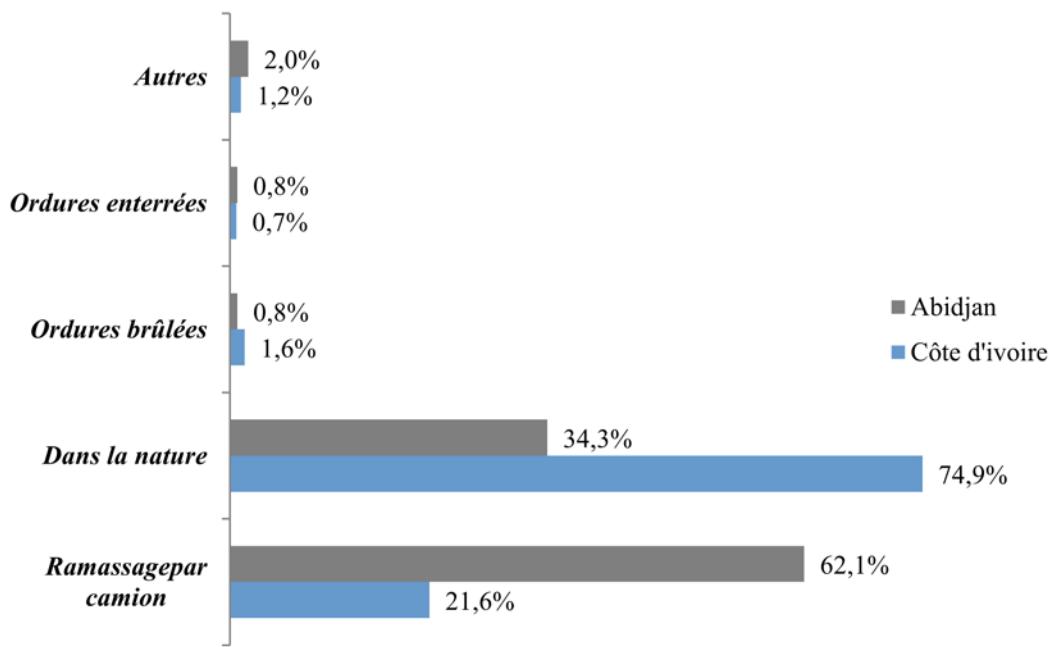
*Pour ce qui est du processus fonctionnel, les mairies font la précollecte jusqu'au centre de groupage (curage des caniveaux, balayage des rues, entretien des marchés et espaces verts). L'ANASUR vient ensuite assurer à travers la concession de services publics, le transport des ordures jusqu'à la décharge d'Akouédo, où celles-ci sont enfouies sous terre via des quais de déversement.*

*Les principales difficultés rencontrées sont :*

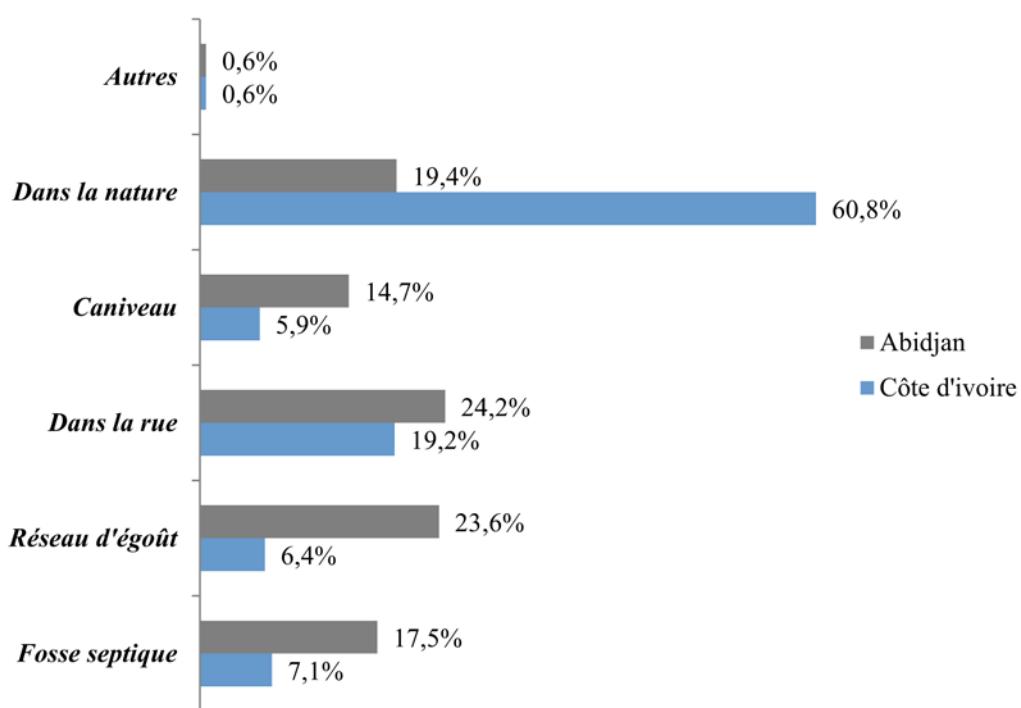
- *Une population non civique et pas d'infrastructures ni d'incitation au tri ;*
- *Une pré-collecte inefficace en raison d'arriérés de paiement et du manque de centres de groupage ;*
- *L'inexistence du recyclage ;*
- *Les populations de l'intérieur du pays sont dépourvues du service auxquelles elles cotisent ;*
- *L'incitation pour les entreprises de valorisation des déchets à venir s'installer dans le pays.*

**Chiffres clés 40 : Assainissement**

**Niveau d'équipement d'assainissement solide**



**Niveau d'équipement d'assainissement liquide**



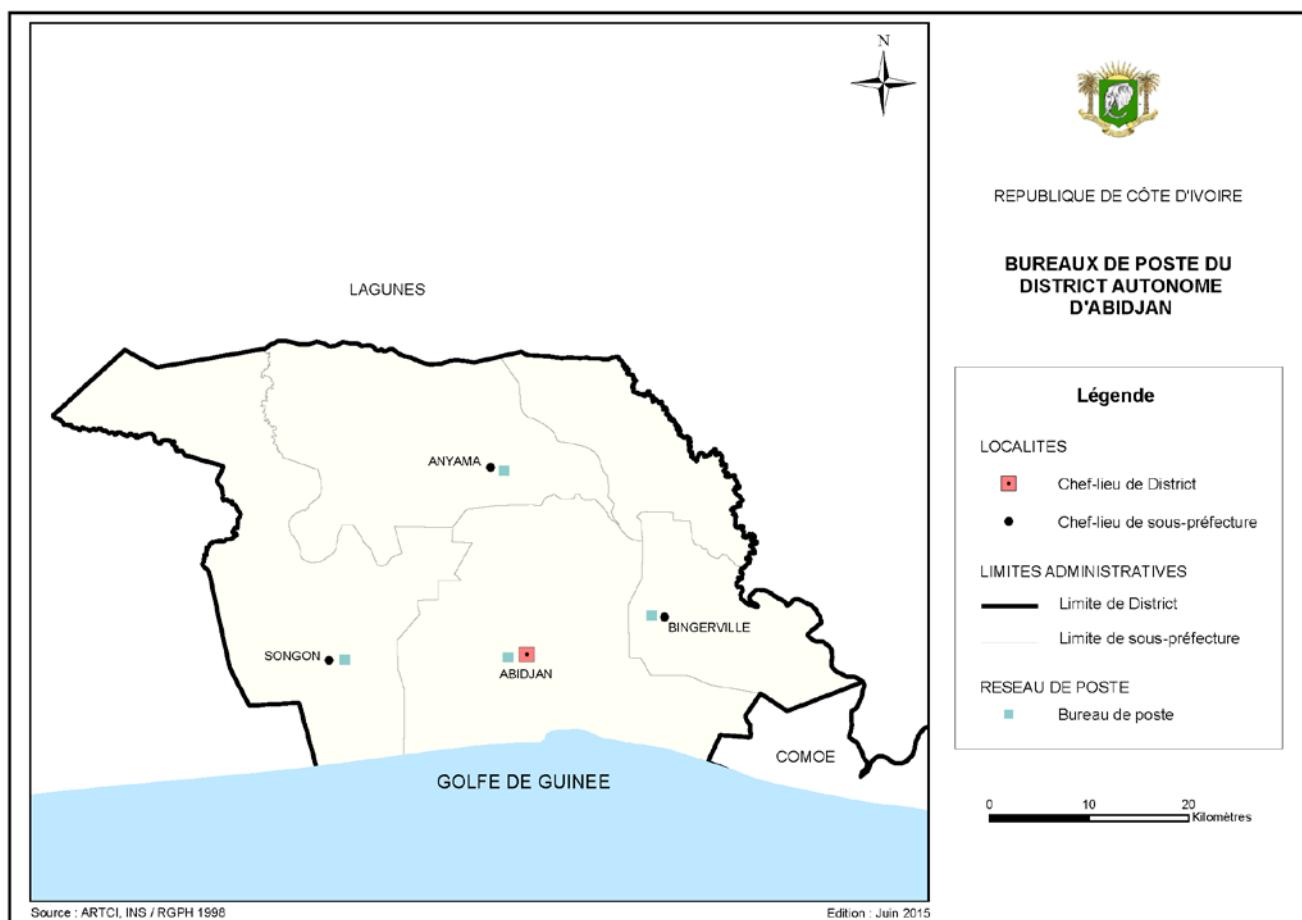
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

### IV.3.4.1 Réseau de poste

707. Le District Autonome d'Abidjan (intra/extramuros) compte 59 bureaux de poste employant 183 personnes. Les infrastructures postales sont également composées de plus de 100 000 boîtes postales soit près de 67 % de la totalité des infrastructures.

*Carte 56 : Couverture du District Autonome en bureaux de poste*



*Tableau 116 : Indicateurs sur les infrastructures postales du District*

Régions	Bureau de poste	Boîte Postale installée	2012		2013		Écart	
			Nombre de Boîtes Postales	% Boîte Postale louée	Nombre de Boîtes Postales	% Boîte Postale louée	Nombre de Boîtes Postales	% Boîte Postale louée
Abidjan Intra – Muros	24	89 202	56 551	63, 40	53 730	60, 23	- 2 821	- 3,16
Abidjan Extra – Muros	35	13 290	3 487	26, 24	3 643	27, 41	156	1,17
<b>Total District</b>	<b>59</b>	<b>102 492</b>	<b>60 038</b>	<b>90</b>	<b>57 373</b>	<b>88</b>	<b>- 2 665</b>	<b>- 2</b>

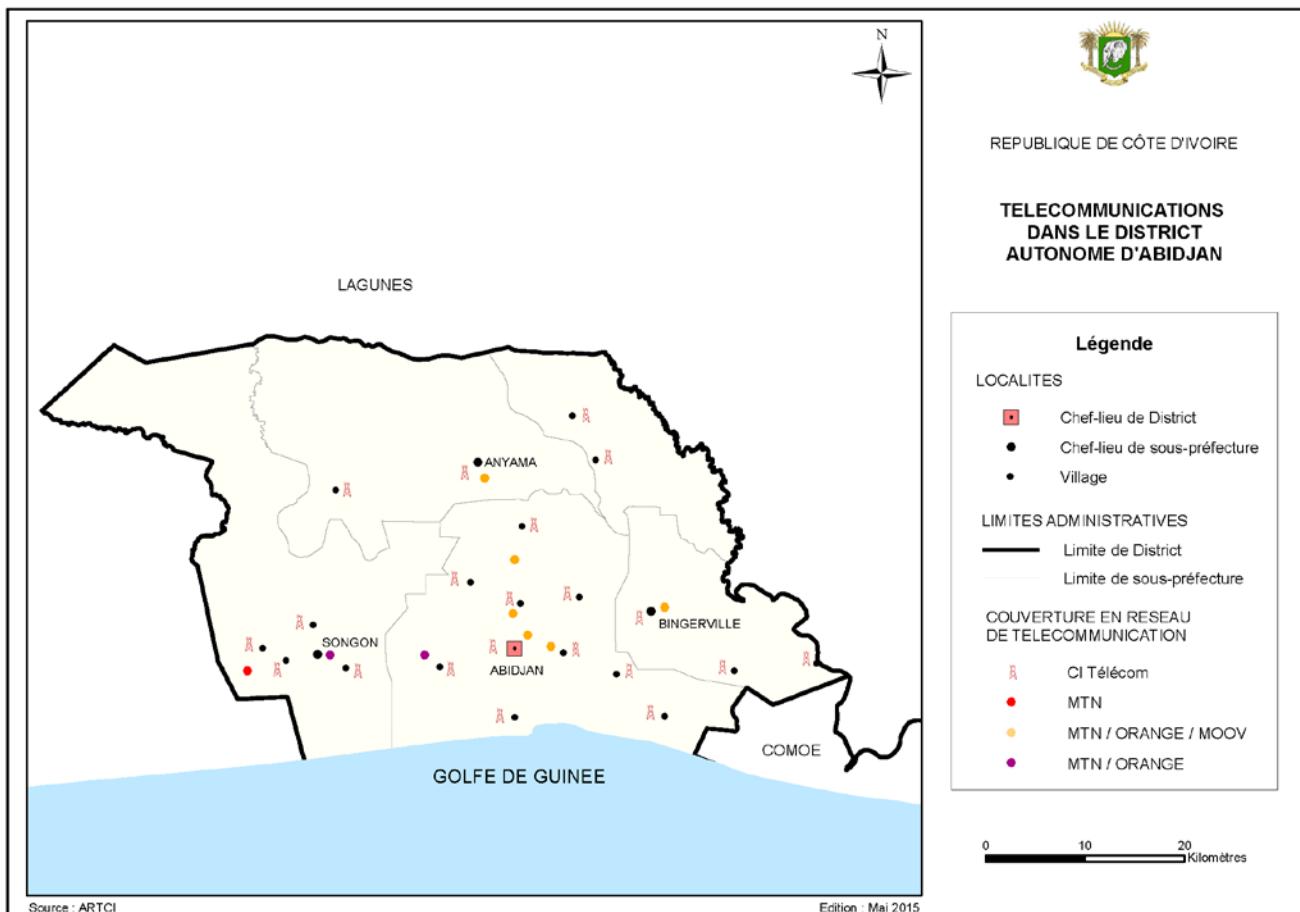
Sources : Direction de la Poste (MPTIC), 2013 – Les données Abidjan Extra-Muros incluent les localités bordant Abidjan situées dans les Districts des Lagunes et de la Comoé

#### IV.3.4.2 Télécommunication

708. Le secteur des télécommunications est composé de :

- 3 organes de gestion : ARTCI, AIGF, ANSUT
- 6 Opérateurs de téléphonie mobile : MTN – CI, Orange – CI, Atlantique Télécom (MOOV), Comium, Oricel (GREENN), Niamoutié Télécom (café mobile)
- 2 opérateurs de téléphonie fixe : Côte d'Ivoire, Arobase Télécom
- 4 fournisseurs d'accès à Internet : AFNET, AVISON, VIPNET, ALINK
- Des Prestataires de services à valeur ajoutée : Mediasoft, Interactive Media, Premium Télécom

**Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication dans le District**



#### IV.3.4.3 Médias

709. Les habitants du District ont accès à l'ensemble des chaînes nationales dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) dont l'accès est gratuit.

710. Abidjan compte une dizaine de radios locales, dont les principales sont :

- Africa N° 1 ;
- Fréquence 2 ;
- Nostalgie FM ;
- Radio Al Bayane ;
- Radio Espoir ;
- Radio Jam ;
- RTL La Chaîne Nationale.

### **Synthèse 12 : Équipements et infrastructures**

*Le District d'Abidjan concentre la quasi-totalité des besoins énergétiques du pays avec 20 % de la population nationale et 95 % du parc industriel. Pour y faire face, il peut s'appuyer sur la production de la centrale thermique CIPREL et de la centrale d'Azito qui à elle seule contribue à 35 % de la production nationale.*

*En dépit du vaste plan d'eau lagunaire, l'eau qui alimente les ménages abidjanais est issue d'une nappe aquifère représentant 68 % de la production d'eau potable nationale. En 2002, le taux de couverture était estimé à 75 % et l'État ambitionne à moyen terme de récupérer l'eau du fleuve Bandama.*

*L'insalubrité est notable à Abidjan. En premier lieu via la puanteur dégagée par la Lagune Ebrié, mais également dans les quartiers précaires où elle constitue une réelle menace pour l'environnement et la santé des populations.*

---

**A X E V. P E R S P E C T I V E S D E D E V E L O P P E M E N T**

---

## **Chapitre 1. Territoire et démographique**

### **V.1.1 Synthèse**

711. Situé au sud de la Côte d'Ivoire, Le District Autonome d'Abidjan borde le Golfe de Guinée et est encerclé, au nord, à l'est et à l'ouest par le District des Lagunes, et au sud-est par le District de la Comoé. Le District Autonome se compose de 10 communes pour la ville d'Abidjan (Abobo, Adjame, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville et Yopougon), elles-mêmes divisées en quartiers et en secteurs ; 3 communes périphériques (sous-préfectures d'Anyama, de Bingerville et de Songon) et de 4 sous-préfectures : Anyama, Bingerville, Songon et Brofodoumé. Il s'étend sur une superficie de 2 153 km<sup>2</sup>, occupant ainsi 0,67 % de la superficie nationale.
712. Le District est situé dans une zone de plateaux, de plaines alluviales et de lagunes permettant des combinaisons de paysages très variées avec la présence d'îles, de forêts, de marécages, de plages et de mangroves dans un périmètre très restreint.
713. Son réseau hydrographique est dense avec la présence de deux fleuves importants : l'Agnéby et la Mé, en plus de la lagune Ebrié. Cette dernière est très polluée, avec un impact sur le bien-être des populations locales.
714. Le sol est aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières. Néanmoins, l'urbanisation galopante a eu raison de sa vocation nourricière et bien qu'aucun chiffre ne puisse être avancé, la surface agricole utile du District d'Abidjan semble peu élevée.
715. Le District se caractérise également par ses richesses végétales, « protégées » au sein des réserves écologiques ; 18 forêts et 2 parcs représentant une superficie totale de près de 86 000 hectares y sont dénombrés. Ces derniers ont été sensiblement impactés durant les années de crise et demandent un entretien et une protection soutenue afin de satisfaire aux besoins des populations futures.
716. Depuis 1912, la population de la ville d'Abidjan ne fait que croître, passant de 1 400 habitants à environ 4,7 millions aujourd'hui. Cette croissance, qui était due à un flux migratoire national et international à ses débuts, a été remplacée par une croissance naturelle.
717. Abidjan connaît une croissance démographique certes plus faible qu'auparavant, mais qui s'accompagne toujours par un étalement urbain important. Les difficultés de déplacement de sa population sont donc accentuées, les plus pauvres étant marginalisés dans les quartiers précaires peu desservis, et cela renforce les écarts sociaux.
718. Le District Autonome d'Abidjan connaît une évolution sensible de ses structures démographiques dont les principales caractéristiques sont la jeunesse de la population, la féminisation croissante, une population fortement ébranlée par la crise économique et la crise politico-militaire avec ses corollaires de pauvreté de plus en plus accentuée, un secteur informel de plus en plus hypertrophié, des moeurs de plus en plus dissolues, une religiosité de plus en plus importante, une précarité des conditions de vie de plus en plus difficiles à supporter.

## V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Capitale économique du pays</li><li>➤ Position géographique stratégique, représentant un carrefour économique et commercial dans la zone ouest – africaine</li><li>➤ Ressort territorial infranational porteur de développement</li><li>➤ Ressource naturelle diversifiée</li><li>➤ Population jeune</li><li>➤ Taux d'analphabétisme le plus faible du pays</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Taux de chômage élevé</li><li>➤ Pauvreté de plus en plus accentuée</li><li>➤ Secteur informel de plus en plus hypertrophié</li><li>➤ Mœurs de plus en plus dissolues</li><li>➤ Précarité des conditions de vie de plus en plus difficiles à supporter</li></ul>
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Difficultés de déplacement de la population</li><li>➤ Phénomènes de dérèglement climatique</li><li>➤ Pluviométrie, avec fortes averses qui paralySENT la circulation, inondent et détruisent des habitations</li></ul>

### V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre le désarmement des anciens combattants et miliciens, pour enrayer la prolifération des armes légères et des armes de guerre.</li> <li>➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées.</li> <li>➤ Favoriser la participation des jeunes déscolarisés au Programme du Service Civique National pour lutter contre la hausse de la criminalité chez les jeunes.</li> <li>➤ Renforcer la sécurité aux frontières.</li> </ul>
<i>Ressources naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer la fiabilité des données climatiques et pédologiques afin de dynamiser les investissements agricoles et optimiser l'utilisation des ressources.</li> <li>➤ Augmenter la recherche sur le phénomène de dérèglement climatique local et son impact sur les cultures de la zone (diminution des hauteurs de pluie et perturbation du calendrier).</li> <li>➤ Améliorer les infrastructures pour limiter les dégâts causés par les inondations.</li> <li>➤ Réaliser un recensement de la faune du District afin de pouvoir surveiller l'évolution des espèces animales menacées.</li> </ul>
<i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser la population sur les questions de planification familiale et de contraception.</li> <li>➤ Sensibiliser les populations sur les bienfaits de la diversité.</li> <li>➤ Sensibiliser les populations à l'éducation dès les plus jeunes âges en particulier chez les jeunes filles.</li> </ul>

## V.1.4 RESUME ANALYTIQUE

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</i>																
Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5	
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	
<i>Chapitre 2 : Ressources naturelles</i>																
Superficie du potentiel hydrographique (Km <sup>2</sup> )	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	

*Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques*

Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

## **Chapitre 2. Développement économique**

### **V.2.1 Synthèse**

#### **V.2.1.1 Secteur primaire**

719. Le secteur primaire dans le District Autonome d'Abidjan repose principalement sur la pêche, grâce à un réseau hydrographique favorable aux activités halieutiques, qui offre un plan d'eau très diversifié (façade atlantique, Golfe de Guinée et lagunes) et permet de pratiquer plusieurs types de pêche. En effet, hormis la pêche artisanale maritime et lagunaire, qui octroie au District Autonome le statut de 1er pourvoyeur de la filière à l'échelle nationale, celui-ci est surtout réputé pour sa pêche industrielle, plus particulièrement la pêche thonière. À cet égard, le port de pêche d'Abidjan est le plus important port thonier de la région ouest-africaine, aidée par une position géographique avantageuse et des infrastructures modernes.
720. Par ailleurs, l'agriculture ne représente qu'une faible part dans le paysage économique du District. Elle est limitée à quelques palmeraies, des plantations de bananiers à l'ouest ainsi que des cultures fruitières dont les productions sont destinées exclusivement à l'exportation.
721. Enfin, et à l'image de l'agriculture, le potentiel minier propre au District Autonome d'Abidjan est relativement faible. Le District Autonome constitue davantage un hub d'exportation de l'ensemble des minerais dont regorge le sous-sol ivoirien et qui provient des autres Districts du pays.

#### **V.2.1.2 Secteur secondaire**

722. Le secteur secondaire repose en grande partie sur l'industrie de façon générale. En effet, le District Autonome est le territoire le plus industrialisé du pays, avec des filières majeures telles l'agro-industrie, le textile et les chaussures en cuir, le bois transformé, l'industrie plastique et chimique, les matériaux de construction ainsi que le bâtiment et les travaux publics. La part de ce secteur dans le PIB de la Côte d'Ivoire est d'environ 20 % en 2010.
723. Par ailleurs, l'évolution du District Autonome d'Abidjan est orientée par le souci de maintenir son rôle de premier pôle de développement économique du pays. En 2010, la ville d'Abidjan concentrat 90 % des entreprises industrielles du pays.
724. Le secteur secondaire s'appuie également sur les activités pétrolières et énergétiques grâce à des réserves importantes et des équipements modernes représentés à travers l'une des plus grandes raffineries du continent africain, qui lui permet de traiter et d'exporter ses produits vers les marchés régionaux et internationaux.
725. Enfin, longtemps en berne, le secteur de l'artisanat dans le District tente de retrouver une embellie à travers la valorisation des produits locaux exposés dans des marchés dédiés à ce secteur (CAVA, Cocody St Jean), mais aussi grâce à l'organisation de foires internationales qui permettent la rencontre et l'échange entre les différents acteurs.

#### **V.2.1.3 Secteur tertiaire**

726. Le secteur tertiaire, qui représente plus de la moitié du PIB ivoirien et environ 1 217 000 emplois, affiche une croissance de 5 % par an à travers le commerce de gros et de détail, les transports, les services financiers et les télécommunications. Le développement de ce secteur dans le District Autonome d'Abidjan suit la même tendance grâce à l'implantation massive au cours des dernières années de banques commerciales internationales et à la multiplication du nombre de sociétés de services de toutes natures. En effet, toutes les institutions financières nationales et internationales ainsi que les grandes entreprises y ont leur siège. De plus, Abidjan est la principale place financière de l'Afrique de l'Ouest francophone, accueillant même le siège de la bourse commune d'Afrique de l'Ouest (la BRVM).

727. La ville d'Abidjan constitue ainsi l'un des carrefours commerciaux les plus importants de la côte ouest-africaine, renforcée par un réseau de transports dense qui facilite les échanges des produits agricoles et industriels.
728. L'extension lagunaire lui permet également de pérenniser le rôle moteur du Port Autonome d'Abidjan dans l'économie du pays et de ses voisins de l'Hinterland. Celui-ci réalise 85 % des recettes douanières nationales et représente 90 % des échanges extérieurs du pays. Assurant plus de 75 % du trafic maritime malien, plus de 70 % de celui du Burkina Faso et environ 25 % de celui du Niger, le port occupe une position centrale pour ces pays continentaux.
729. De plus, le District Autonome d'Abidjan dispose d'un aéroport international d'une grande capacité, doté d'infrastructures qui lui permettent d'accueillir tous types d'avions. En outre, la ville d'Abidjan se situe à une heure de vol de toutes les capitales de la sous-région.
730. Enfin, avec ses équipements hôteliers modernes et ses infrastructures diversifiées, la ville d'Abidjan est très fréquentée pour le tourisme d'affaires, mais aussi pour le tourisme de loisirs et culturel.

## V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>1<sup>er</sup> pourvoyeur de la filière pêche à l'échelle nationale</i></li> <li>➤ <i>Le plus important port thonier de la région ouest – africaine à Abidjan</i></li> <li>➤ <i>Territoire le plus industrialisé du pays</i></li> <li>➤ <i>Importantes réserves de gaz et pétrole</i></li> <li>➤ <i>Tourisme d'affaires, de loisirs et culturel très développé</i></li> <li>➤ <i>Réseau de transports dense qui facilite les échanges des produits agricoles et industriels</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Manque de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière</i></li> <li>➤ <i>Manque d'infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières</i></li> <li>➤ <i>Manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales dans la mesure du possible</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Aéroport international d'une grande capacité</i></li> <li>➤ <i>Le port occupe une position centrale pour les pays continentaux</i></li> <li>➤ <i>Accueille le siège de la bourse commune d'Afrique de l'Ouest (la BRVM)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Données climatiques, pédologiques et agricoles insuffisamment fiables</i></li> <li>➤ <i>Perturbations climatiques</i></li> </ul>

### V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Secteur primaire</i>	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples
	➤ Accompagner les paysans dans le financement pour l'acquisition des semences de riz, de maïs et divers intrants
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives
	➤ Conditionner toute cession de terre à la production d'un contrat écrit impliquant la famille, la chefferie traditionnelle et l'autorité administrative pour éviter les ventes illicites et les remises en cause de contrat de cession par les descendants.
	➤ Renforcer l'encadrement des activités de la pêche
	➤ Renforcer la sensibilisation des pêcheurs à la sécurité autour des barrages
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration.
	➤ Développer les filières minières au sein de l'éducation nationale et technique.
<i>Secteur secondaire</i>	➤ Développer le secteur de l'énergie solaire
	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région
	➤ Favoriser la formation des populations, des jeunes et des femmes notamment, dans des filières industrielles bien implantées dans le District, mais également dans de nouvelles filières
	➤ Mettre en place des incitations fiscales et favoriser l'accès au crédit bancaire
	➤ Réhabiliter un certain nombre de routes pour assurer un transport plus sécurisé et plus rentable des produits
<i>Secteur tertiaire</i>	➤ Renforcer la valorisation de l'artisanat local
	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites touristiques.
	➤ Améliorer la formation des acteurs et la professionnalisation de la filière.
	➤ Accompagner les acteurs dans la structuration des différentes filières.
	➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District.

## V.2.4 RESUME ANALYTIQUE

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Secteur Primaire</i>																
<i>Agriculture et élevage</i>																
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4	
<i>Exploitation forestière</i>																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2	
<i>Secteur halieutique</i>																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
<i>Mines et carrières</i>																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
Superficie des zones de prospection (km <sup>2</sup> )	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
<i>Chapitre 2 : Secteur Secondaire</i>																
<i>Industrie</i>																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m <sup>3</sup> )	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
<i>Pétrole et Gaz</i>																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
<i>Artisanat</i>																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5	2,0	4,0	7,0	ND	ND	ND	ND	3,0	26,0	ND	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4	7	5	3	NA	NA	NA	NA	6	1	NA	NA	2	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<b>Chapitre 3 : Secteur Tertiaire</b>																
<i>Commerce</i>																
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10	
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8	
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8	
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6	
<i>Services financiers</i>																
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	96 593	100 330	89 900	123 171	158 128	120 700	69 891	110 833	105 642	25 398	133 479	1 259 214
	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13	
<i>Transport</i>																
Nombre d'habitants / véhicule	Valeur	12	58 476	ND	1 123	ND	ND	ND	ND	2 619	1 236	ND	ND	2 020	ND	ND
	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA	
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6	
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	
<i>Tourisme</i>																
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
	Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

## **Chapitre 3. Développement socioculturel**

### **V.3.1 Synthèse**

731. Le District Autonome d'Abidjan concentre 25 % des effectifs scolarisés de Côte d'Ivoire (hors EFTP), un taux qui s'accroît selon le niveau d'études :
- 19 % des effectifs du Préscolaire et Primaire ;
  - 28 % des effectifs du Secondaire 1er cycle ;
  - 36 % des effectifs du Secondaire 2d cycle ;
  - 85 % des étudiants dans l'enseignement Supérieur.
732. Fort de l'attractivité qu'il exerce sur le reste du pays, le District Autonome affiche les taux de scolarisation les plus élevés du pays, notamment pour l'enseignement supérieur.
733. Au niveau du District Autonome, et bien que la pyramide éducative reste orientée vers la scolarisation des enfants 6-11 ans à l'instar du reste du pays, les niveaux d'études atteints sont supérieurs aux moyennes nationales, avec notamment plus de 10 % des élèves qui atteignent le Supérieur.
734. Le District affiche toutefois un phénomène de sous-scolarisation qui a plusieurs origines, à savoir :
- Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;
  - Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale ;
  - Des équipements scolaires vétustes n'offrant pas des conditions d'enseignement adéquat, en particulier dans le privé.
735. Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle Préscolaire, mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.
736. Avec une démographie en forte croissance et 85 % d'établissements sanitaires de premier contact (établissements de niveau 1), l'offre sanitaire dans le District Autonome d'Abidjan est insuffisante pour couvrir les besoins de la population et les ratios de présence géographique des établissements sont éloignés des objectifs fixés par le PNDS et par les standards de l'OMS.
737. Le District Autonome affiche de profondes disparités spatiales à mettre en parallèle avec les volumes de population. Ainsi, Yopougon et Abobo sont les communes les plus impactées par la carence en infrastructures et en personnels médicaux.
738. Concernant l'état sanitaire de la population, bien que les incidences des principales maladies mortelles soient meilleures que dans la plupart des autres Districts du pays (paludisme, tuberculose), les habitants d'Abidjan souffrent de pathologies spécifiques aux grandes mégalopoles (maladies respiratoires...).
739. La culture occupe sans conteste une place prépondérante dans la vie socio-culturelle de la population Abidjanaise. En effet, ses infrastructures diversifiées, dont la majorité est dédiée à un domaine bien défini (musées, bibliothèques, cinémas...) ainsi que la richesse des événements culturels organisés, font du District Autonome d'Abidjan une référence culturelle à la fois au niveau national et sous régional.
740. Le sport n'est pas non plus en reste. La ville d'Abidjan concentre la plupart des installations sportives du pays, et également des clubs sportifs. Par conséquent, elle compte le plus grand nombre de licenciés. Ceci lui permet notamment de briller dans les compétitions continentales, principalement au football, sport national en Côte d'Ivoire. Cependant, certains sites requièrent une réhabilitation afin d'étendre l'offre à un plus grand nombre de jeunes et de redonner à ce domaine la vitalité nécessaire.

### V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Taux de scolarisation les plus élevés du pays</i></li><li>➤ <i>Meilleures incidences des principales maladies mortelles que dans la plupart des autres Districts du pays</i></li><li>➤ <i>Infrastructures culturelles diversifiées</i></li><li>➤ <i>Une référence culturelle à la fois au niveau national et sous régional</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale</i></li><li>➤ <i>Infrastructures scolaires en mauvais état</i></li><li>➤ <i>Infrastructures sanitaires insuffisantes et en mauvais état</i></li><li>➤ <i>Manque de moyens humains</i></li><li>➤ <i>Manque de moyens matériels</i></li><li>➤ <i>Infrastructures culturelles et sportives insuffisantes et en mauvais état</i></li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Concentration de la majorité des installations sportives du pays</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <i>Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles</i></li><li>➤ <i>Infrastructures routières dégradées et moyens de transport insuffisants</i></li></ul>

### V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif
	➤ Améliorer l'état général des salles de classe afin d'attirer un plus grand nombre d'enfants
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon ratio d'encadrement
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif
	➤ Améliorer l'éducation sexuelle pour lutter contre les grossesses en milieu scolaire
	➤ Améliorer les incitations à la scolarisation des jeunes filles (notamment via des bourses d'études)
	➤ Renforcer l'offre en enseignement technique et en formation professionnelle
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes
	➤ Surveiller et lutter contre les pathologies spécifiques à Abidjan
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Préserver la valorisation et la promotion des sites culturels et sportifs
	➤ Réhabiliter les sites sportifs du District
	➤ Renforcer les soutiens aux jeunes dans le District

### V.3.4 RESUME ANALYTIQUE

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 1 : Education</i>																
<i>Préscolaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<i>Primaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<i>Secondaire 1er cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Ratio d'occupation	Valeur	59	78	71	66	68	75	71	79	81	75	71	69	70	88	69
	Rang	1	11	6	2	3	9	6	12	13	9	6	4	5	14	
<i>Secondaire 2nd cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10	
<i>Secondaire Technique</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3	
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9	
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13	
<i>Formation professionnelle</i>																
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11	
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10	
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Supérieur</i>																
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA	
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA	
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA	
<i>Chapitre 2 : Santé et prévention</i>																
<i>Infrastructures et personnel médical</i>																
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2	
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8	
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9	
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6	
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11	
<i>Profil sanitaire</i>																
Mortalité infanto-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
<i>Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport</i>																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

## **Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation**

### **V.4.1 Synthèse**

741. Abidjan est le principal pôle démographique du pays, avec 44 % de la population urbaine et 19 % de la population totale. Les zones centrales étant saturées, la ville tend à se développer dans les zones nord et sud à un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8 % et une densité de population de plus 7 000 hab/km<sup>2</sup>. L'habitat occupe 31 % de l'espace urbain, mais les constructions anarchiques ne cessent d'augmenter. Ainsi, 70 quartiers précaires ont été dénombrés à Abidjan occupant environ 700 ha.
742. En tant que mégalopole ivoirienne, Abidjan est un hub de premier ordre pour le continent africain. Hébergeant le plus grand port de l'Afrique de l'Ouest et 90 % des grandes industries du pays, elle fait face à des défis majeurs en termes de transport et de logistique. La lagune Ebrié reflète l'un de ces défis, car elle fut un véritable obstacle au développement du réseau routier du District Autonome.
743. Le District Autonome compte également l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, la ligne de chemin de fer reliant Abidjan au nord du pays et l'autoroute la reliant à Yamoussoukro.
744. Le District Autonome d'Abidjan concentre la quasi-totalité des besoins énergétiques du pays avec 20 % de la population nationale et 95 % du parc industriel. Pour y faire face, il peut s'appuyer sur la production de la centrale thermique CIPREL et de la centrale d'Azito, qui à elle seule contribue à 35 % de la production nationale.
745. En dépit du vaste plan d'eau lagunaire, l'eau qui alimente les ménages abidjanais est issue d'une nappe aquifère représentant 68 % de la production d'eau potable nationale. En 2002, le taux de couverture était estimé à 75 % et l'État ambitionne à moyen terme de récupérer l'eau du fleuve Bandama.
746. L'insalubrité est notable à Abidjan. En premier lieu via les fortes odeurs dégagées par la Lagune Ebrié, mais également dans les quartiers précaires où elle constitue une réelle menace pour l'environnement et la santé des populations.

## V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Chemin de fer Abidjan-Ouagadougou</i></li> <li>➤ <i>Réseau de voies importantes et hiérarchisées à Abidjan</i></li> <li>➤ <i>Port d'Abidjan</i></li> <li>➤ <i>Taux de couverture des localités le plus élevé du pays</i></li> <li>➤ <i>Taux d'accès à l'eau élevé</i></li> <li>➤ <i>Pourcentages de mode d'évacuation positifs</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Dénombrement de plusieurs quartiers précaires</i></li> <li>➤ <i>Insalubrité notable à Abidjan</i></li> <li>➤ <i>Nombre élevé de nombre de constructions non planifiées et non contrôlées</i></li> <li>➤ <i>Insuffisance de logements fonctionnels</i></li> <li>➤ <i>Faible niveau d'équipement des habitations</i></li> <li>➤ <i>Très forte pollution des eaux et de l'air</i></li> <li>➤ <i>Le réseau routier est caractérisé par des surfaces de routes détériorées et des liaisons manquantes</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Aéroport international Felix Houphouët Boigny</i></li> <li>➤ <i>Hub de premier ordre pour le continent africain</i></li> <li>➤ <i>Forte urbanisation du District</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Défis majeurs en termes de transport et de logistique</i></li> <li>➤ <i>Saturation des voies routières de communication</i></li> <li>➤ <i>Urbanisation non contrôlée</i></li> </ul>

### V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les populations aux impacts sur l'environnement liés aux rejets des déchets dans la nature</li> <li>➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme</li> <li>➤ Contrôler de plus près l'urbanisation forte et rapide du District</li> <li>➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District</li> <li>➤ Surveiller et nettoyer la lagune Ebrié responsable de l'insalubrité de certains quartiers</li> <li>➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains</li> </ul>
<i>Transport et logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural et la voirie urbaine</li> <li>➤ Préserver l'état des infrastructures routières notamment en assurant un entretien curatif et préventif</li> <li>➤ Améliorer et renforcer la ligne ferroviaire existante</li> </ul>
<i>Équipements et infrastructures</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer le taux d'électrification des localités rurales en identifiant les localités non électrifiées et en planifiant l'extension du réseau électrique</li> <li>➤ Étendre le système de collecte des ordures ménagères au reste des communes du District</li> <li>➤ Créer un véritable réseau d'assainissement et de drainage des eaux usées</li> <li>➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District</li> </ul>

#### V.4.4 RESUME ANALYTIQUE

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie</i>																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
<i>Chapitre 2 : Transport et Logistique</i>																
<i>Infrastructures routières</i>																
Densité routière (km/km <sup>2</sup> )	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
<i>Infrastructures ferroviaires</i>																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Infrastructures aéroportuaires</i>																
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5	
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9	
<i>Chapitre 3 : Équipements et infrastructures</i>																
<i>Électricité</i>																
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14	
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14	
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14	
<i>Eau et assainissement</i>																
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7	
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7
		12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10	
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14	
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14	
<i>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</i>																
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km <sup>2</sup> )	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13	

---

**TABLE DES ILLUSTRATIONS**

---

**TABLEAUX**

Tableau 1 : Superficie des composantes du District Autonome d'Abidjan .....	13
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District.....	19
Tableau 3 : Liste des principaux bailleurs de fonds et partenaires intervenant dans le District.....	20
Tableau 4 : Inventaire des réserves forestières.....	31
Tableau 5 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014).....	43
Tableau 6 : Densité de population par sous- préfecture / commune.....	45
Tableau 7 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge .....	45
Tableau 8 : Etat matrimonial dans le District Autonome d'Abidjan .....	47
Tableau 9: Statistiques sur la nuptialité par département .....	48
Tableau 10 : Résultats de l'enquête sur les ménages du District d'Abidjan.....	49
Tableau 11: Taux brut de reproduction du District .....	50
Tableau 12 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District Autonome d'Abidjan.....	54
Tableau 13: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité.....	55
Tableau 14 : Principaux indicateurs sociaux du District Autonome d'Abidjan .....	57
Tableau 15: Niveau et variation du ratio de pauvreté selon le sexe entre 2002 et 2008 .....	58
Tableau 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA) .....	64
Tableau 17 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District Autonome (en ha) – 2012 .....	67
Tableau 18 : Estimation des superficies et des productions de l'hévéa dans le District Autonome .....	68
Tableau 19 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile dans le District Autonome – 2012.....	68
Tableau 20 : Estimation des superficies et des productions de cacao dans le District Autonome – 2012 .....	69
Tableau 21 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District – 2012 (ha) .....	69
Tableau 22 : Estimation de la superficie et de la production d'igname dans le District Autonome – 2012 .....	70
Tableau 23 : Estimation de la superficie et de la production de riz dans le District Autonome – 2012.....	71
Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de manioc dans le District Autonome – 2012.....	72
Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain dans le District Autonome – 2012.....	72
Tableau 26 : Effectifs des cheptels dans le District – 2012 .....	73
Tableau 27: Chiffres clés de l'élevage des bovins dans le District Autonome – 2012 .....	73
Tableau 28 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins dans le District Autonome .....	74
Tableau 29 : Chiffres clés de l'élevage des porcins dans le District Autonome.....	74
Tableau 30: Chiffres clés de l'aviculture dans le District.....	74
Tableau 31 : Types de labour pratiqués sur les parcelles du District .....	76
Tableau 32 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels.....	76
Tableau 33 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel .....	76
Tableau 34 : Structures d'accompagnement agricole.....	77
Tableau 35 : Evolution de la production de pêche industrielle dans le District d'Abidjan (en tonnes).....	81
Tableau 36 : Evolution des exportations des produits miniers (Tonnes).....	83
Tableau 37 : Production pétrolière (1 <sup>er</sup> trimestre 2009).....	91
Tableau 38 : Evolution des revenus du secteur pétrolier et contribution aux revenus de l'Etat .....	92
Tableau 39 : Production pétrolière et gazière (1 <sup>er</sup> trimestre 2009).....	93
Tableau 40 : Trafic maritime des produits pétroliers (Tonnes) .....	94
Tableau 41 : Part de l'occupation des sols des activités tertiaires du Grand Abidjan.....	98
Tableau 42 : Nature des importations transitant par la douane dans le District Autonome d'Abidjan (2013).....	100
Tableau 43 : Nature des exportations transitant par la douane dans le District Autonome d'Abidjan (2013) .....	101

Tableau 44 : Produits et charges des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire .....	104
Tableau 45 : Principaux indicateurs des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire .....	104
Tableau 46 : Montant total des transactions boursières (2014) .....	105
Tableau 47 : Structure de la capitalisation boursière.....	105
Tableau 48: Statistiques des capacités des hôtels classés d'Abidjan (extrait).....	108
Tableau 49 : Performances des différents modes du service concédé de la SOTRA .....	110
Tableau 50 : Résultats enregistrés au Port Autonome d'Abidjan entre 2012 et 2013 .....	112
Tableau 51 : Principaux indicateurs liés au transport ferroviaire .....	113
Tableau 52 : Principaux indicateurs de trafic de l'Aéroport international Félix- Houphouët- Boigny .....	115
Tableau 53: Chiffres clés du secteur des télécommunications.....	117
Tableau 54 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par niveau d'enseignement et par statut.....	122
Tableau 55 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Préscolaire par DREN– ET.....	128
Tableau 56 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire .....	129
Tableau 57 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Primaire par DREN– ET.....	136
Tableau 58 : Part des effectifs redoublants du Primaire par DREN-ET et par niveau .....	137
Tableau 59 : Taux de transition Primaire– Secondaire 2012– 13 / 2013– 14.....	138
Tableau 60 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par DREN-ET .....	139
Tableau 61 : Synthèse des effectifs scolarisés dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle .....	147
Tableau 62 : répartition des élèves redoublants du secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par type d'établissement et par genre.....	148
Tableau 63 : Taux de transition Secondaire 1 <sup>er</sup> - 2 <sup>nd</sup> cycle 2012-2013 / 2013-2014.....	148
Tableau 64 : Part des élèves redoublants du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par DREN-ET, niveau et filière..	153
Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles par DREN– ET .....	154
Tableau 66 : Filières du Secondaire Technique.....	158
Tableau 67 : Synthèse des indicateurs de scolarisation du Secondaire Technique .....	160
Tableau 68 : Synthèse des indicateurs de capacité d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique .....	160
Tableau 69 : Statistiques des redoublements au Secondaire Technique.....	161
Tableau 70 : Synthèse des indicateurs des étudiants de l'ETFP.....	164
Tableau 71 : Liste des établissements d'ETPF dans le District Autonome d'Abidjan.....	165
Tableau 72: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut .....	166
Tableau 73 : Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par type d'établissement .....	167
Tableau 74: Synthèse de l'offre de filières du District par type d'établissements du Supérieur .....	167
Tableau 75: Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par filière du District .....	168
Tableau 76 : Synthèse des établissements du Supérieur par type .....	169
Tableau 77 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur	170
Tableau 78 : Synthèse des équipements du District par type d'établissement Supérieur .....	172
Tableau 79 : Ratio d'occupation des salles de classe et amphithéâtres par type d'établissement .....	172
Tableau 80 : Répartition des infrastructures sanitaires du District .....	177
Tableau 81 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District.....	178
Tableau 82 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District.....	180
Tableau 83 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire .....	182
Tableau 84 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques par District sanitaire .....	184
Tableau 85 : Répartition du personnel médical du District par région.....	185
Tableau 86 : Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales.....	190
Tableau 87 : Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District .....	193
Tableau 88 : Couverture maternelle par région .....	194
Tableau 89: Couverture vaccinale des enfants du District par région .....	195
Tableau 90 : Incidence liée à la mortalité générale du District Autonome d'Abidjan .....	198

<i>Tableau 91 : Incidence du paludisme dans le District Autonome d'Abidjan .....</i>	198
<i>Tableau 92 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région .....</i>	199
<i>Tableau 93 : Indicateurs d'impact de la tuberculose dans le District Autonome d'Abidjan .....</i>	200
<i>Tableau 94 : Infrastructures culturelles majeures à Abidjan.....</i>	205
<i>Tableau 95 : Evénements culturels majeurs concernant la musique à Abidjan.....</i>	206
<i>Tableau 96 : Principaux clubs de football d'Abidjan.....</i>	209
<i>Tableau 97 : Capacités des principaux stades d'Abidjan.....</i>	210
<i>Tableau 98 : Nombre de clubs par sport (hors Football) à Abidjan.....</i>	211
<i>Tableau 99 : Croissance démographique de la ville d'Abidjan.....</i>	215
<i>Tableau 100 : Répartition des communes par densité de population (2010).....</i>	216
<i>Tableau 101 : Mode d'occupation des sols (MOS) des communes d'Abidjan.....</i>	216
<i>Tableau 102 : Type d'habitation des communes du District.....</i>	224
<i>Tableau 103 : Répartition des projets dans les départements du District Autonome d'Abidjan .....</i>	226
<i>Tableau 104 : Caractéristiques du réseau routier .....</i>	231
<i>Tableau 105 : Principaux indicateurs du Port Autonome d'Abidjan.....</i>	238
<i>Tableau 106 : Principaux indicateurs sur les infrastructures ferroviaires du District.....</i>	240
<i>Tableau 107 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension .....</i>	244
<i>Tableau 108 : Progression du nombre d'abonnés dans le District.....</i>	244
<i>Tableau 109 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013) .....</i>	247
<i>Tableau 110 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable (2013) .....</i>	248
<i>Tableau 111 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %) .....</i>	248
<i>Tableau 112 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %) .....</i>	249
<i>Tableau 113 : Mode d'évacuation des ordures ménagères dans le District .....</i>	252
<i>Tableau 114 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département.....</i>	253
<i>Tableau 115 : Taux de répartition des stations de pompage et de prétraitement dans le District d'Abidjan.....</i>	254
<i>Tableau 116 : Indicateurs sur les infrastructures postales du District.....</i>	257

## **FIGURES**

<i>Figure 1 : Humidité relative moyenne à Abidjan (en %) .....</i>	35
<i>Figure 2 : Insolation mensuelle à Abidjan (en heure) .....</i>	35
<i>Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Abidjan.....</i>	36
<i>Tableau 4 : Poids des religions dans le District (1998).....</i>	42
<i>Figure 5 : Pyramide des âges du District Autonome d'Abidjan .....</i>	46
<i>Figure 6 : Taux de fécondité moyen par tranche d'âge dans le District (nb naissances pour 1000 FAP) .....</i>	51
<i>Figure 7 : Origine de la population non ivoirienne du District.....</i>	52
<i>Figure 8 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %) .....</i>	56
<i>Figure 9 : Répartition des actifs du District par tranche d'âge.....</i>	56
<i>Figure 10 : Répartition des dépenses de consommation (en milieu urbain) .....</i>	57
<i>Figure 11 : Taux d'analphabétisme par sexe.....</i>	59
<i>Figure 12 : Taux d'analphabétisme par tranche d'âge.....</i>	59
<i>Figure 13 : Répartition de la population par branche d'activités .....</i>	63
<i>Figure 14 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels) .....</i>	63
<i>Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District Autonome (en %) – Estimation 2012 .....</i>	66
<i>Figure 16 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (FCFA) .....</i>	68
<i>Figure 17 : Superficie des cultures de riz par type de culture et par région (ha) – 2012 .....</i>	71
<i>Figure 18 : Evolution cumulée des produits de la pêche dans le District Autonome d'Abidjan (tonnes) .....</i>	79
<i>Figure 19 : Répartition des apports en valeur et en production pour la pêche artisanale maritime et lagunaire .....</i>	80

<i>Figure 20 : Répartition des artisans par branche d'activité dans le District Autonome d'Abidjan.....</i>	95
<i>Figure 21 : Evolution de la part du secteur tertiaire en % de PIB .....</i>	98
<i>Figure 22 : Origine des importations dans le District (2013) .....</i>	100
<i>Figure 23 : Destination des exportations (2013) .....</i>	101
<i>Figure 24 : Part des primes émises vie et non vie dans le PIB .....</i>	102
<i>Figure 25 : Répartition des primes émises par compagnie d'assurance.....</i>	102
<i>Figure 26 : Réseau bancaire ivoirien selon la taille des établissements .....</i>	103
<i>Figure 27 : Evolution du trafic de passagers entre 1998 et 2014 .....</i>	108
<i>Figure 28 : Origine des passagers commerciaux.....</i>	109
<i>Figure 29 : Poids des composantes du chiffre d'affaires 2013 du PAA.....</i>	111
<i>Figure 30 : Répartition des produits exportés depuis les principaux postes de douanes du District.</i>	113
<i>Figure 31 : Statistiques de trafic par région.....</i>	115
<i>Figure 32 : Evolution du taux de pénétration de la téléphonie mobile entre 2005 et 2008.....</i>	117
<i>Figure 33 : Nombre d'élèves en âge d'être scolarisés par école pour chaque niveau d'enseignement par DREN-ET .....</i>	122
<i>Figure 34 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District.....</i>	123
<i>Figure 35 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge et par DREN-ET .....</i>	123
<i>Figure 36 : Pyramide scolaire du District .....</i>	124
<i>Figure 37 : Taux brut de scolarisation du cycle préscolaire par genre et par DREN- ET .....</i>	125
<i>Figure 38 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge .....</i>	126
<i>Figure 39 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Préscolaire .....</i>	127
<i>Figure 40 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par genre et par DREN-ET .....</i>	127
<i>Figure 41 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau .....</i>	128
<i>Figure 42 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire.....</i>	130
<i>Figure 43 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'étude.....</i>	130
<i>Figure 44 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par emploi et par DREN-ET.....</i>	131
<i>Figure 45 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique....</i>	131
<i>Figure 46 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par DREN- ET .....</i>	133
<i>Figure 47 : Répartition des élèves scolarisés au cycle Primaire selon leur âge .....</i>	134
<i>Figure 48 : Écart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par DREN- ET .....</i>	135
<i>Figure 49 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par genre et par DREN- ET .....</i>	135
<i>Figure 50 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du cycle Primaire .....</i>	136
<i>Figure 51 : Part des élèves redoublants du Primaire par niveau d'étude .....</i>	137
<i>Figure 52 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par DREN- ET .....</i>	139
<i>Figure 53 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études .....</i>	140
<i>Figure 54 : Disponibilité des infrastructures dans les écoles du cycle Primaire .....</i>	140
<i>Figure 55 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par DREN- ET .....</i>	141
<i>Figure 56 : Répartition des instituteurs du Primaire selon le diplôme pédagogique .....</i>	141
<i>Figure 57 : Répartition des groupes pédagogiques du primaire selon leur type de fonctionnement..</i>	142
<i>Figure 58 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par DREN- ET .....</i>	144
<i>Figure 59 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle selon leur âge.....</i>	145
<i>Figure 60 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par DREN-ET 146</i>	
<i>Figure 61 : Répartition des élèves du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par DREN-ET .....</i>	146
<i>Figure 62 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle .....</i>	147
<i>Figure 63 : Répartition des redoublants du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par niveau d'étude .....</i>	148
<i>Figure 64 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par genre et par DREN-ET .....</i>	149
<i>Figure 65 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle selon leur âge .....</i>	150
<i>Figure 66 : Écart entre les taux brut et net de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par DREN- ET .....</i>	151
<i>Figure 67 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau et par genre.....</i>	151
<i>Figure 68 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière .....</i>	152
<i>Figure 69 : Part des redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau d'étude.....</i>	152
<i>Figure 70 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire .....</i>	154
<i>Figure 71 : Répartition des salles de classes du Secondaire par niveau d'études.....</i>	155

<i>Figure 72 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public .....</i>	156
<i>Figure 73 : Répartition des enseignants du Secondaire secteur privé.....</i>	156
<i>Figure 74 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge .....</i>	158
<i>Figure 75 : Écart entre les taux bruts et net de scolarisation du Secondaire technique par DREN-ET .....</i>	159
<i>Figure 76 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique par filière.....</i>	159
<i>Figure 77 : Répartition des étudiants de l'ETFP par filière économique.....</i>	164
<i>Figure 78 : Répartition des enseignants du Supérieur par statut .....</i>	170
<i>Figure 79 : Répartition des enseignants du Supérieur selon le diplôme pédagogique .....</i>	171
<i>Figure 80 : Répartition des enseignants des universités par grade.....</i>	171
<i>Figure 81 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District Autonome d'Abidjan ....</i>	178
<i>Figure 82 : Taux d'occupation des lits CHR &amp; HG par région et par service .....</i>	185
<i>Figure 83 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District.....</i>	189
<i>Figure 84 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans (pour 1000 enfants) .....</i>	196
<i>Figure 85 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance dans le District.....</i>	197
<i>Figure 86 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....</i>	197
<i>Figure 87 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire .....</i>	199
<i>Figure 88 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Diagnostic Rapide (TDR) .....</i>	199
<i>Figure 89 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....</i>	200
<i>Figure 90 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District Autonome d'Abidjan.....</i>	201
<i>Figure 91 : Age de l'excision dans le District Autonome d'Abidjan.....</i>	202
<i>Figure 92 : Niveau d'équipement des habitations du District.....</i>	225
<i>Figure 93 : Mode d'assainissement des habitations.....</i>	225
<i>Figure 94 : Fréquentation de voyageurs par année de 1998 à 2014.....</i>	239
<i>Figure 95 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage .....</i>	245
<i>Figure 96 : Mode d'alimentation en eau potable de la population (%).....</i>	250
<i>Figure 97 : Linéaire de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ville d'Abidjan (km) .....</i>	253

## CARTES

---

<i>Carte 1 : Localisation du District Autonome d'Abidjan .....</i>	14
<i>Carte 2 : Subdivisions administratives du District Autonome d'Abidjan .....</i>	17
<i>Carte 3 : Carte des ressources naturelles en Côte d'Ivoire .....</i>	23
<i>Carte 4 : Réseau hydrographique du District .....</i>	25
<i>Carte 5 : Pédologie du District d'Abidjan .....</i>	27
<i>Carte 6 : Aptitudes culturales et forestières des sols du District d'Abidjan .....</i>	28
<i>Carte 7 : Carte du relief du District Autonome d'Abidjan.....</i>	30
<i>Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District .....</i>	32
<i>Carte 9 : Variation des précipitations dans le District Autonome d'Abidjan .....</i>	34
<i>Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District .....</i>	39
<i>Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries .....</i>	40
<i>Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée.....</i>	41
<i>Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District .....</i>	44
<i>Carte 14 : Statut matrimonial dans le District.....</i>	47
<i>Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District Autonome d'Abidjan.....</i>	48
<i>Carte 16 : Taux brut de natalité du District Autonome d'Abidjan.....</i>	50
<i>Carte 17 : Statuts migratoires du District Autonome d'Abidjan.....</i>	52
<i>Carte 18 : Taux de chômage du District .....</i>	54
<i>Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes.....</i>	58
<i>Carte 20 : Principales richesses et infrastructures économiques du District.....</i>	62
<i>Carte 21 : Type de cultures de rente dans le District Autonome .....</i>	67
<i>Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District.....</i>	70
<i>Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire .....</i>	80
<i>Carte 24 : Géologie du District Autonome d'Abidjan.....</i>	83

<i>Carte 25 : Principales industries du District .....</i>	86
<i>Carte 26 : Bassin pétrolier ivoirien et blocs pétroliers.....</i>	90
<i>Carte 27 : Volumes de pétrole commercialisés en Côte d'Ivoire.....</i>	91
<i>Carte 28 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire.....</i>	92
<i>Carte 29 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District .....</i>	99
<i>Carte 30 : Principaux lieux touristiques du District .....</i>	107
<i>Carte 31 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District .....</i>	126
<i>Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District.....</i>	134
<i>Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle au sein du District.....</i>	145
<i>Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle au sein du District .....</i>	150
<i>Carte 35 : Etablissements techniques et professionnels du District Autonome d'Abidjan .....</i>	166
<i>Carte 36 : Etablissements techniques et professionnels du District Autonome d'Abidjan .....</i>	169
<i>Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District Autonome d'Abidjan.....</i>	176
<i>Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région .....</i>	179
<i>Carte 39 : Nombre d'habitant par pharmacie dans le District .....</i>	181
<i>Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation.....</i>	183
<i>Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin.....</i>	186
<i>Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier.....</i>	187
<i>Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste .....</i>	188
<i>Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District.....</i>	189
<i>Carte 45 : Taux de femmes enceintes vaccinées contre le Tétanos (VAT2+) .....</i>	194
<i>Carte 46 : Taux de couverture vaccinale contre la fièvre jaune (anti-amaril).....</i>	195
<i>Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG).....</i>	196
<i>Carte 48 : Equipements culturels dans le District Autonome d'Abidjan .....</i>	207
<i>Carte 49 : Répartition des équipements sportifs du District.....</i>	209
<i>Carte 50 : Principaux pôles urbains du District Autonome d'Abidjan.....</i>	215
<i>Carte 51 : Plan de la ville d'Abidjan – commune de Port-Boüet.....</i>	217
<i>Carte 52 : Carte des infrastructures de transport du District.....</i>	230
<i>Carte 53 : Infrastructures de production électrique et de raccordement.....</i>	243
<i>Carte 54 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable .....</i>	249
<i>Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature.....</i>	252
<i>Carte 56 : Couverture du District Autonome en bureaux de poste.....</i>	257
<i>Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication dans le District .....</i>	258

## **ANNEXES**

<i>Annexe 1 : Rencontres réalisées en région.....</i>	302
<i>Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies .....</i>	306
<i>Annexe 3 : Liste de succession des Préfets.....</i>	306
<i>Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives du District Autonome .....</i>	307
<i>Annexe 4 : Carte de la météo nationale .....</i>	309
<i>Annexe 5 : Cartes des taux d'humidité en Côte d'Ivoire.....</i>	310
<i>Annexe 6 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire.....</i>	311

## **PHOTOS**

<i>Photo 1 : Vue du Plateau .....</i>	11
<i>Photo 2 : Portique à conteneurs chargeant un navire dans un terminal du Port Autonome d'Abidjan</i>	12
<i>Photo 3 : Silos de stockage des Grands Moulins d'Abidjan .....</i>	88
<i>Photo 4 : Raffinerie de la SIR .....</i>	93
<i>Photo 5 : Objets artisanaux exposés dans une boutique du Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan (CAVA) .....</i>	96
<i>Photo 6: Siège de la BRVM à Abidjan .....</i>	105
<i>Photo 7 : Entrée du Parc National du Banco .....</i>	106

<i>Photo 8: Hôtel Ivoire au bord de la Lagune .....</i>	107
<i>Photo 9: Trafic de conteneurs au Port Autonome d'Abidjan .....</i>	112
<i>Photo 10: Train de voyageurs SITARAIL .....</i>	114
<i>Photo 11 : Vue sur les équipements du PAA .....</i>	119
<i>Photo 12 : Université Félix Houphouët-Boigny .....</i>	173
<i>Photo 13 : Centre hospitalier universitaire de Cocody (CHU de Cocody) .....</i>	177
<i>Photo 14 : Les services offerts par l'Hôpital Général de Port- Bouët .....</i>	191
<i>Photo 15: Bibliothèque Nationale d'Abidjan .....</i>	205
<i>Photo 16: Stade Félix Houphouët-Boigny .....</i>	210
<i>Photo 17 : Palais des Sports .....</i>	212
<i>Photo 18 : Vue du Plateau – Abidjan.....</i>	214
<i>Photo 19 : Déchets dans la Lagune Ebrié.....</i>	228
<i>Photo 20 : Bouchons à Abidjan .....</i>	228
<i>Photo 21 : Abidjan – Plateau par temps pluvieux et circulation dense .....</i>	232
<i>Photo 22 : Pont Henri-Konan-Bédié .....</i>	233
<i>Photo 23 : Gbaka dans Abidjan .....</i>	234
<i>Photo 24 : Gare Nord SOTRA d'Adjamé .....</i>	235
<i>Photo 25 : Quai à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan .....</i>	237
<i>Photo 26 : Gare lagunaire du Plateau .....</i>	238
<i>Photo 27 : Accès à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny .....</i>	239
<i>Photo 28 : Centrale thermique d'Azito .....</i>	242
<i>Photo 29 : Raccordement des tuyaux d'évacuation des eaux – vannes au caniveau ouvert des eaux pluviales .....</i>	254
<i>Photo 30 : Décharge d'Akouédo .....</i>	255

---

**S I G L E S   E T   A B R E V I A T I O N S**

---

- *AGEPE : Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire*
- *ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural*
- *BAD : Banque Africaine Développement*
- *BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilié Calmette – Guérin*
- *BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement*
- *CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique*
- *CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle*
- *CAVEL : Cabinet Vétérinaire des Lacs*
- *CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique*
- *CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest*
- *CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire*
- *CHR : Centre Hospitalier Régional*
- *CHU : Centre Hospitalier Universitaire*
- *CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles*
- *CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité*
- *CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des cultures vivrières*
- *CNCE : Caisse Nationale de Crédit et d'Épargne*
- *COOPEC : Coopérative d'épargne et de crédit*
- *CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique*
- *CNRA : Centre National de Recherche Agronomique*
- *CPN : Consultation prénatale*
- *CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles*
- *DEA : Diplôme d'études approfondies*
- *DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées*
- *DREN : Direction régionale de l'éducation nationale*
- *DREN – ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique*
- *DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche*
- *ENS : Enseignants*
- *ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact*
- *ETBS : Établissements*
- *FAP : Femme en âge de procréer*
- *FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle*
- *FIDA : Fonds International de Développement Agricole*
- *HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée*
- *HG : Hôpital Général*
- *INFAS : Institut National des Agents de Santé*
- *INHP : Institut National d'Hygiène Publique*
- *IRA : Insuffisance respiratoire aiguë*
- *ISF : Indice Synthétique de Fécondité*
- *IST : Infection sexuellement transmissible*
- *ISTP : Institut supérieur technique professionnel*
- *MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle*
- *MEMIS : Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité*
- *MICS : Multiple Indicator Cluster Survey*
- *MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide*
- *MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action*
- *MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques*
- *MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida*
- *ND : Donnée Non Disponible pour le moment*
- *NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*
- *OMS : Organisation Mondiale de la Santé*
- *OCACI : Office de Conseil et de Contrat d'Assurance de Côte d'Ivoire*
- *PASEA : Projet d'Appui au Système d'Exploitation Agricole*

- *PEC : Pôles économiques de compétitivité*
- *PEMED – CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire*
- *PER : Programme Economique Régional*
- *PIB : Produit Intérieur Brut*
- *PND : Plan National de Développement*
- *PNR : Programme National Riz*
- *PNDS : Plan National de Développement Sanitaire*
- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas*
- *SAFA : Solidarité Africaine d'Assurance*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SDUGA : Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SIM : Système d'Information de Marché*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire*
- *SODESUCRE : Société pour le développement du sucre*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti – Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*
- *DREN : Direction régionale de l'éducation nationale*
- *ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural*
- *CNRA : Centre National de Recherche Agronomique*
- *CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique*
- *FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *PND : Plan National de Développement*
- *SIM : Système d'Information de Marché*
- *ETBS : Établissements*
- *ENS : Enseignants*
- *ND : Donnée Non Disponible pour le moment*

---

## **G L O S S A I R E**

---

### **Découpage administratif des impôts**

---

- **Abidjan Nord I :** Bingerville ; Cocody ; CPFH Cocody ; Deux-Plateaux 1-2-3 ; Deux -Plateaux Djibi ; RIF Cocody ; RIF Deux-Plateaux 1-2-3 ; RIF Deux -Plateaux Djibi ; Riviéra 1-2.
- **Abidjan Nord II :** Abobo 1-2-3 ; Alépé ; Anyama ; CPFH Abobo ; RIF Abobo 1-2 ; RIF Anyama.
- **Abidjan Nord III :** Adjamé 1-2-3 ; Attécoubé ; CME Nord ; CPFH Plateau ; Plateau 1-2 ; RIF Adjamé 1-2 et Williamsville ; RIF Attécoubé ; RIF Plateau ; Williamsville.
- **Abidjan Nord IV :** CPH Yopougon 1; RIF Yopougon ; Yopougon 1-2-3-4-5.
- **Abidjan Nord V :** CPFH Yopougon 2 ; RIF Yopougon 2-3 ; Yopougon 3-4-5.
- **Abidjan Nord VI :** Bingerville ; CPH Riviéra ; RIF Bingerville ; RIF Riviéra 1-2 ; Riviéra 1-2.
- **Abidjan Sud I :** CPFH Treichville ; Port-Bouet ; Port-Bouet ; RIF Port-Bouet ; RIF Treichville ; Treichville 1-2.
- **Abidjan Sud II :** Biétry ; CME Sud ; CPFH Marcory ; Koumassi 1-2 ; Marcory 1-2 ; RIF Koumassi ; RIF Marcory ; Rif Zone 4 /Biétry ; Zone 4.

### **Habitat**

---

- **Campement rattaché :** Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en général à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Chef – lieu de sous – préfecture rurale :** Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- **Densité :** Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>. La densité d'une localité est obtenue en rapportant la population de cette localité à sa superficie.
- **Localité :** Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- **Localité urbaine :** désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- **Localité semi – urbaine :** Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- **Localité rurale :** Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- **Poids démographiques des départements (respectivement des régions) :** calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- **Sous-préfecture :** Nombre de sous-préfectures.
- **Ville :** Selon le RGPH-98, la ville est une localité d'au moins 3000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.

## **Indicateurs sociaux**

---

- **Indice de jeunesse :** se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse :** se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance :** est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'analphabétisme :** calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Alphabétisé :** est considérée comme alphabète, toute personne âgée de 6 ans ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Analphabétisme :** Incapacité à lire, écrire et compter.
- **Taux d'alphanétisation :** Complément à 100 du taux d'analphabétisme.
- **Taux global d'alphanétisation chez les adultes :** proportion des personnes âgées de 15 ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Taux de marginalisation :** Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire :** c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Coefficient de Gini :** Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.
- **Densité de la population :** Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Rapport de masculinité :** Le sex – ratio ou sex – ratio (nom masculin1 ou féminin2, souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu.
- **Taux d'accroissement démographique :** En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution).
- **Taux de fécondité moyen :** nombre moyen d'enfants par femme (voir plus bas pour la définition précise). C'est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (donc l'accroissement naturel, c'est – à – dire sans tenir compte des flux migratoires).
- **Taux de natalité :** Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (%).
- **Taux de chômage :** Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté :** Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux brut de reproduction :** Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération

par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle.

- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.
- **Importance de la population étrangère** : calculée en pourcentage, elle représente la part de la population non ivoirienne dans la population totale.
- **Migration nette** : est obtenue en faisant la différence entre la population résidante et la population native. C'est donc une grandeur algébrique.
- **Taux global d'accroissement dû aux migrations** : calculé en pourcentage, il mesure accroissement dû aux migrations. C'est le rapport entre la migration nette et la moitié de la population totale formée par les natifs et les résidents.
- **Non-migrants** : calculé en pourcentage, ils représentent la proportion des personnes résidentes recensées dans leur sous-préfecture ou leur commune de naissance et dont la résidence il y a un an est la même que celle au moment du recensement.
- **Indice de stabilité résidentielle** : calculé en pourcentage, il mesure la stabilité résidentielle. Cet indicateur est obtenu en divisant l'effectif des non – migrants par la population native.
- **Migrants intra-départementaux** : représentent la proportion des individus résidants dont la sous – préfecture ou la commune de résidence et sous – préfecture ou la commune de naissance sont situées dans le même département de la Côte d'Ivoire.

- **Migrants interdépartementaux ou intra-régionaux**: représentent la proportion des individus résidants dont la sous – préfecture ou la commune de résidence et sous – préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux départements différents de la même région de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants inter-régionaux** : représentent la proportion des individus résidants dont la sous – préfecture ou la commune de résidence et sous – préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux régions différentes de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants extérieurs** : représentent la proportion des personnes résidantes nées à l'étranger et recensées dans une sous – préfecture ou commune de Côte d'Ivoire.

## **Ressources naturelles**

---

- **L'hydromorphie** est une qualité de sol. Un sol est dit hydromorphe lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.
- **Flysh** : Les flyschs (mot d'origine suisse alémanique) sont un ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux. Ce sont des dépôts marins qui se forment en même temps que les montagnes (formations rocheuses syn – orogéniques), en bassin profond. En affleurements, les strates ont été souvent basculées par les mouvements tectoniques.
- **Sols ferrallitiques** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium. Couverture altérée de granites et de gneiss, qui peut évoluer, se durcir, et devenir une carapace ferrallitique, ou carapace latéritique.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre  $2,5 \times 10^9$  et  $1,8 \times 10^9$  ans avant nos jours
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
  - **Climat A :**
    - Température moyenne de chaque mois de l'année  $> 18^\circ\text{C}$
    - Pas de saison hivernale
    - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
  - **Régime pluviométrique w :**
    - Saison sèche en hiver
    - Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec  $< 60 \text{ mm}$  et  $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
    - pour C et D : P du mois hivernal le plus sec  $< 1/10$  du mois le plus humide

## **Économie**

---

- **Superficie développée** : Pour une culture donnée, c'est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.
- **Produits alimentaires** : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre.
- **Biens intermédiaires** : Coton, Produits métalliques, fibres textiles.

- **Biens d'équipement :** Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique.
- **Autres biens de consommation :** Automobiles, Vêtements, Appareils électro – ménagers, autres articles textiles.
- **Taux d'occupation (tourisme) :** Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme) :** Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

## *Education*

---

- **Taux net de scolarisation :** Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **École communautaire :** Les écoles communautaires sont des établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Ratio d'encadrement :** Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation :** Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux brut de scolarisation :** Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
  - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
  - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
  - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
  - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.
- **Abandon scolaire :** est défini comme étant le fait qu'une personne dont l'âge est compris entre 6 et 20 ans ait fréquenté l'école sans avoir achevé le cycle ou soit sorti carrément du système scolaire.
- **Taux d'abandon scolaire :** calculé en pourcentage, il est obtenu en rapportant l'effectif des personnes ayant abandonné l'école à la population totale âgée de 6 à 20 ans.
- **Transition (taux de) :** Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

## *Santé*

---

- **Accouchement assisté :** utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau – né lors de l'accouchement.
- **Bilharziose urinaire :** La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale :** Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement.
- **Incidence globale :** En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée – population incidente – à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) – population cible –. Il est un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence :** mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian :** Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum* pertenue, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits :** Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles. Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli :** L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1 :** Première consultation prénatale.
- **CPN4 :** Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+ :** Vaccin anti – tétanique (deuxième dose).
- **DTC3 :** Troisième dose de vaccin antidiptérique – antitétanique – anticoquelucheux
- **Polio3 :** Vaccin contre la Polio
- **BCG :** Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR :** Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA :** Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

## ***Electricité***

---

- **Taux de couverture électrique :** Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.

## ***Infrastructures***

---

- **Taux d'urbanisation :** Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Densité routière :** Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.

- **Taux de revêtement :** Rapport entre la superficie de route bitumée et la superficie total des routes
- **Classification des routes :** La loi de 1961 classifie les routes en 3 catégories :
  - a) Catégorie A : routes nationales à grande circulation (relient les chefs – lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
  - b) Catégorie B : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs – lieux des sous – préfectures entre eux et au réseau A) ;
  - c) Catégorie C : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
  - d) Non Classées NC : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966

---

## **B I B L I O G R A P H I E**

---

- Côte d'Ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:  
<http://www.ladocumentationfrançaise.fr/dossiers/d000013-côte-d-ivoire-une-succession-manquée>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyula*. IFAN.
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2012 – 2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête – cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)*, XX, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014
- Annuaire statistique de l'Indénié – Djuablin*, 2012

***A N N E X E S******Annexe 1 : Rencontres réalisées en région***

Date	Organisme	Contact	Fonction
08– déc.	CHU Cocody	Kouamé Kouakou	Responsable Maintenance et Investissement
	Lycée Technique d'Abidjan	Kia Diomandé	Proviseur
	Université FHB	Atta KOFFI	Vice – Président
	Préfecture d'Abidjan	Mr Yéo	Secrétaire général 1 de la Préfecture d'Abidjan
	Préfecture d'Abidjan	Mme Touapé	Chef de Cabinet
09– déc.	UEMOA	Hognon Adrien Kohoue	Conseiller au Bureau de représentation
	Cellule d'analyse de Politiques Economiques du CIRES	Alban A.E. Ahoure	Directeur Exécutif
	Mairie de Cocody	N'Goan Aka Mathias	Maire
	Sous – préfecture de Brofodoumé	Sylvie DANYS	Sous – Préfet
	Grands Moulins d'Abidjan	Jean Luc KONAN	Responsable Ressources Humaines
	Hôpital Port Bouet	Dr Atte BOKA ERNEST	Directeur de l'Hôpital
10– déc.	AGEPE	Antoine Godé	Chef de département de la promotion de l'emploi local
	AGEPE	Meite Inza	Economiste – démographe
	AGEPE	Mr Koné	Responsable de l'observatoire
	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme/Service de la planification et de l'évaluation	Laurent Ourega	Responsable de la planification
	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme/Direction de l'Urbanisme	Roland Bini	Sous – directeur de l'urbanisme
	Ministère d'État, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle	AGUIE Amaffon Germain	Directeur de Cabinet
	Ministère d'État, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle/DFP	Koffi Fofié	Directeur de la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Date	Organisme	Contact	Fonction
11– déc.	Ministère d'État, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle/DFP	Amoikon Kacoutié	Directeur Assistant
	Ministère d'État, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle/DFP	N'Ta	Conseiller Technique
	Office National de l'Eau Potable (ONEP)	KOMENAN kouamé Francis	Conseiller Technique
	Ministère du Tourisme	Dr APHING– KOUASSI N'dri Germain	Directeur de Cabinet
	ANADER	Mme CAMARA WALLEY– GOLI Lola	Directrice Suivi – Evaluation et Qualité
	Assemblée des Districts et Régions de Côte d'Ivoire	LEGRE Dakpa Philippe	Président du Conseil Régional du Gbôklé
	Ministère de l'agriculture	Kouakou apporture	Directeur de cabinet adjoint
	Ministère de l'agriculture	Bernard K.Comoé	Directeur de la planification
	Ministère de l'agriculture	Soro Kouhonan	Directeur de la statistique
	Ministère du Pétrole et de l'Energie	Jacques Chevallier	Conseiller Technique
12– déc.	Ministère du Pétrole et de l'Energie	Fatimata O.Thes	Directeur de cabinet adjoint
	Ministère de l'industrie et des mines	Tie Bi Youan	Directeur Général de la Promotion du Secteur Privé
	Ministère de l'industrie et des mines	Ismail Coulibaly	Conseiller Technique
	Ministère de l'industrie et des mines	Anicet irie Goh Bi	Conseiller Technique
	Ministère de l'industrie et des mines	Alain Tandé Kouassi	Conseiller Technique
	SOLIBRA	DORE Cécile	Responsable Contentieux Litiges et Assurances
	Port Autonome d'Abidjan	N'DOLI Kouadio André	Directeur des infrastructures
	Palais des sports de Treichville	DIOMANDE Sidibe Kadidia	Responsable Palais des sports
	ONPC	Siaka Ouattara	Responsable RH
	ONPC	André Kouadio Lavisse	Service RH
13– déc.	ONPC	Fouet Yolande Kpan	Service RH
	ONPC	Chantal Beugré	Responsable communication
	ONPC	Edouard Perin	Chef de Bataillon
	SODEXAM	Daouda Konate	Directeur de la Météorologie Nationale
	AERIA – Aéroport International FHB	Kone Katinan	Chef de Département Administratif et Financier
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Kambile Sansan	Directeur de Cabinet

Date	Organisme	Contact	Fonction
15– déc.	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Moussa Sylla	Directeur de la planification et des statistiques
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Laurent Bini	Chef de Service
	Ministère des Postes et TIC	Baba Kaboré	Chargé d'Études
	CCDO	Youssouf Kouyate	Commissaire Principal de Police/Directeur des Unités d'Intervention
	CCDO	Kone Mamadou	Directeur des moyens généraux
	CCDO	Koffi Yao Franck	Chef des opérations
	SUCAF	Jean Claude SCHMIDT	Administrateur – Directeur Général
	Port Autonome d'Abidjan	Drepoba Léandre SERY	Directeur Commercial et Marketing
	Port Autonome d'Abidjan	Foto N'GORAN	Directeur des études économiques de la planification et du développement
	Port Autonome d'Abidjan	Moulot TCHAKRE	Directeur adjoint des études économiques de la planification et du développement
	Conseil Café Cacao	M. ATTA	Directeur des statistiques
	Conseil Café Cacao	M. BANGUE	Chargé d'études et prospectives
	Conseil Café Cacao	Auguste BEDIE	Chargé d'Études
	Sous – préfecture d'Anyama	Mme GNABRO	Sous – Préfet
16– déc.	SODECI	Serge Konan	Ingénieur en charge des études techniques
	APROMAC	Attobra Akpangni	Secrétaire Général
	ONDR	Traoré Youssouf	Directeur des SI, statistiques et communication
	OIC	Koki Toussaint	Chef du département développement
	OIC	Sylla Ousmane	Chef de Service Prospective
	Ministère du Pétrole et de l'Energie	Jacques Chevallier	Conseiller Technique
	Conseil Coton Anacarde	Simplice Gué	Assistant Technique du Directeur Général
	Sous-Préfecture de Songon	Koné Christelle	Sous – Préfet
	CCI	Germain Yao Kouakou	Directeur des études
	CCI	Claude Koua Djédou	Chargé d'Études
	OBAM-CI	Jean Ano	Secrétaire Administratif et Financier
	CGECI	Gérard Yao Kouadio	Chargé de la Statistique et de la Veille Economique
	CGECI	Germain Konan Allah	Directeur des Services et Prestations aux adhérents

Date	Organisme	Contact	Fonction
17– déc.	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Dr Kébé Kanté	Directeur de Cabinet Adjoint
	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Roseline Koffi – Gouthon	Directrice de la Planification, des Statistiques et de la Prospective
	ARTCI	Guy – Michel Kouakou	Directeur Économie, Prospective et Coopération Internationale
	ARTCI	Diéméléou Bile	Directeur Général
	Société Ivoirienne de Raffinage	M. YAO YAO	Directeur des études économiques
	Mairie de Treichville	KOUADIO Medard	Directeur des services techniques
	Institut de Géographie Tropicale	ALLA Della	Enseignant – chercheur
	Institut de Géographie Tropicale	KOLI Bi	Enseignant – chercheur
	ENSEA	AGNIMA Kouassi Florent	Sous – Directeur de l'administration et des finances
18– déc.	Chambre D'Agriculture de Côte d'Ivoire	Ibrahima Dosso	Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques
	Chambre Nationale Des Métiers de Côte d'Ivoire	Maimouna Silue	Assistante Service Projet et Formation
	Mairie Adjamé	Sylla Youssouf	Directeur de cabinet
	Parc National du Banco	Mr Kouamé	Garde Forestier
19– déc.	SOTRA	Yai Vincent	Directeur de la division Ingénierie et Qualité Totale
	SOTRA	Mr Lath	Responsable Ingénieur et Programmes
	CEPICI	Solange Amichia	Directeur Général Adjoint
	CEPICI	Akré Salomon BIEFFO	Directeur de la planification des études et de la statistique
	District Autonome d'Abidjan	Attahi Koffi	Conseiller Spécial du Gouverneur
	District Autonome d'Abidjan	Kopieu Gouganou	Conseiller Spécial du Gouverneur
	District Autonome d'Abidjan	Tano Khacy	Assistant DGSA
	Direction des Douanes	Lieutenant Colonel Dosso Massé	Directeur des Études Economiques
	S/P Bingerville	André Martin Kakou	Sous – Préfet
20– déc.	ONAD	Kouakou Ernest Brou	Ingénieur projet
		N'Guessan Kouamé André	Sous – Directeur planification et Développement
	SITARAIL	Joseph Bindé	Directeur des Études et de contrôle opérationnel
	Mairie de Port Bouet	Kla Ouin Antoine Désiré	Directeur des Études et Projets
21– déc.	ANASUR	Hamza Diomande Raky	Directeur des Études et Projets
	AIPH	Mr Tingué	Responsable financier

**Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies**

Sujets des termes de références	Axe d'analyse des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Envergure territoriale et démographique
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économiques
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Équipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socio – culturel
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

**Annexe 3 : Liste de succession des Préfets**

Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	<i>Niveau départemental</i>		Période de commandement
			Arrivée	Départ	
AUTONOME D'ABIDJAN (ABIDJAN)	1	DIAKITE SIDIKI	ND	ND	
BROFODOUFOUME	1	GNABRE Née LOBLI ZIBON NICOLE	2009	2010	
	2	GNAMKE DAN SYLVIE	2010	À CE JOUR	

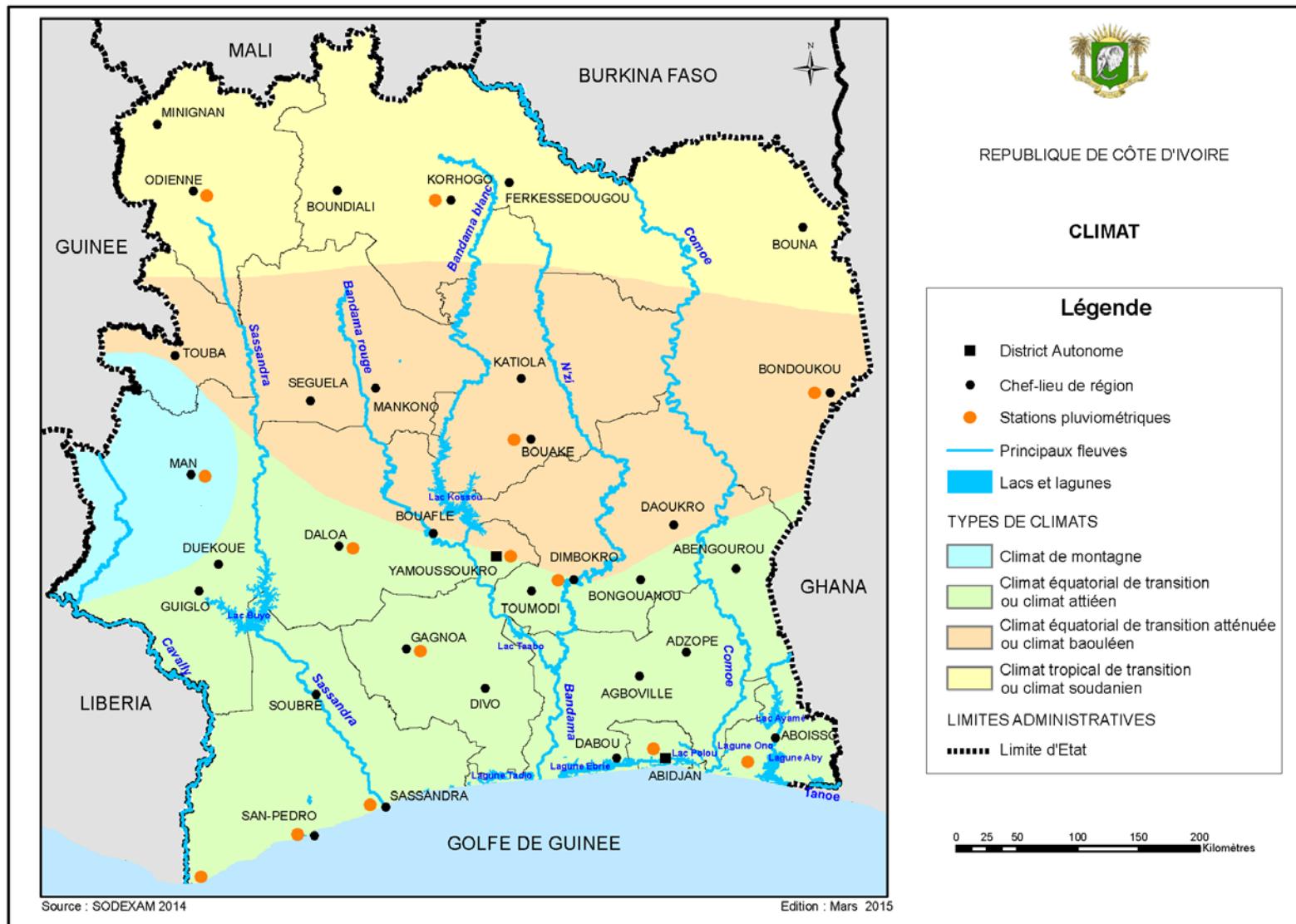
**Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives du District Autonome**

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CECHI (SCOOPAC COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA COMMUNE D'ANYAMA (COOPACA COOP CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EGA D'HERMANKONO (DIESCAEHDI COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LANAYA (LANAYA COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES (SCCPA COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE PLANTEURS ET AGRICULTEURS DE COTE D'IVOIRE (COOPAGRI SCOOPS)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE GUIGLO (SCOOPAGUI)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS ET PLANTEURS DE COTE D'IVOIRE (COOPAGRI SCOOPS)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DES PRODUITS AGRICOLES ET D'ELEVAGE (COOP-CA SCIEPAE)
ABIDJAN	ABIDJAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SABABOU (COASADA COOP CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	COLA	SOCIETE COOPERATIVE DE COMMERCIALISATION DE COLA D'ANYAMA (COCOCA)
ABIDJAN	ABIDJAN	COLA	SOCIETE COOPERATIVE DES COMMERCANTS DE COLA D'ANYAMA (COCOMCOA)
ABIDJAN	ABIDJAN	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE AGRO- PASTORALE D'ABADJIN-KOUTE (SCAAK COOP-CA)

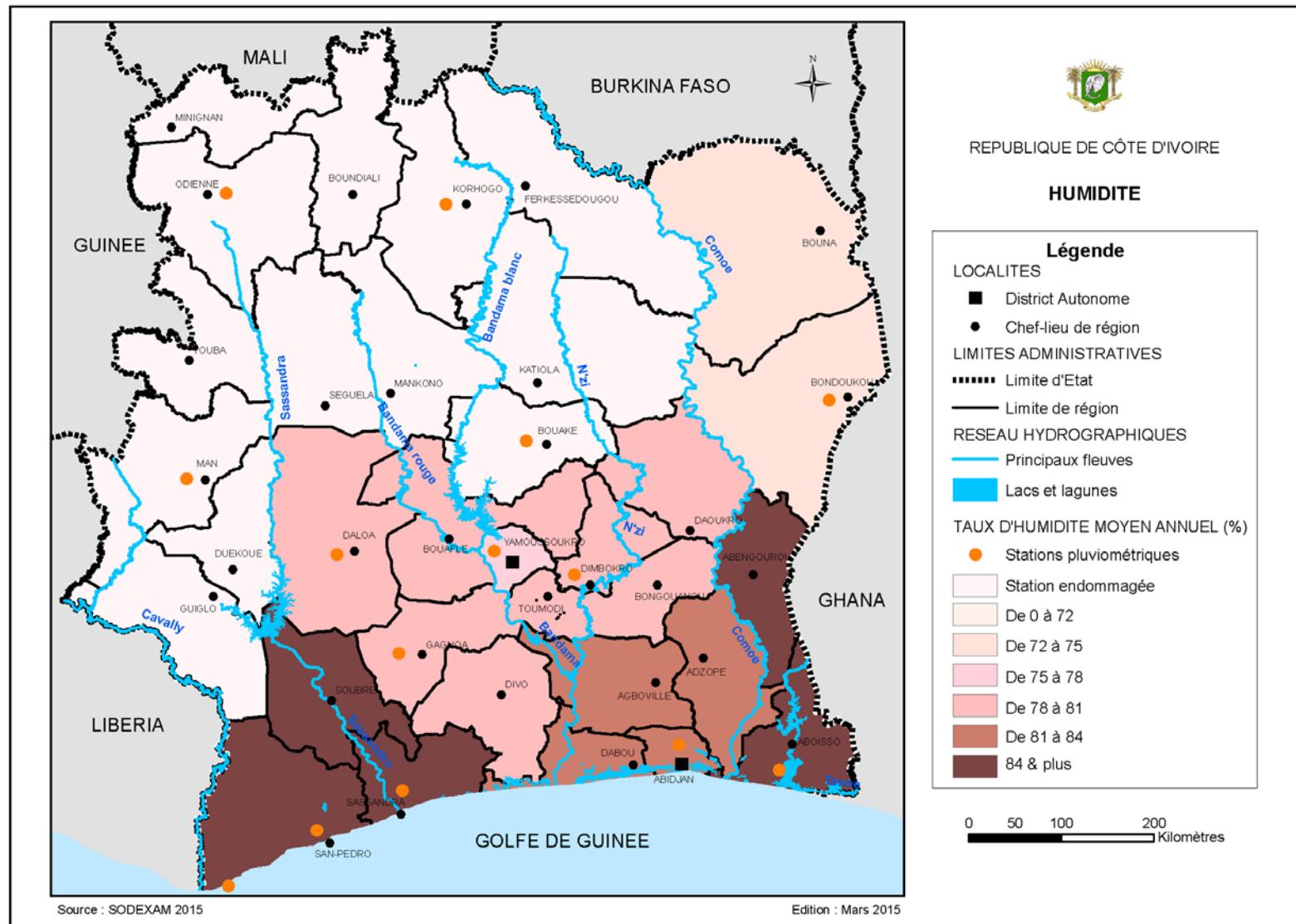
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ABIDJAN	ABIDJAN	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC NATUREL D'ANGUEDEDOU (SOCOPECA COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DE BROFODOUME (SOCOPHEB COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DE TIASSALE (SOCOPECA COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	COOPERATIVE DES FEMMES DE VIVRIERS DE YOPOUGON (SOLIDARITE SCOOPS)
ABIDJAN	ABIDJAN	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES VENDEUSES D'ATTIEKE ET DE POISSONS DE COTE D'IVOIRE (COVAPCI)
ABIDJAN	ABIDJAN	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DJOLO (DJOLO COOP-CA)
ABIDJAN	ABIDJAN	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE M'MON DJRAME DES FEMMES DE YOPOUGON KOUTE (SOCOMOFEYOK COOP-CA)

*Source : Ministère de l'Agriculture – Répertoire des sociétés coopératives (2015)*

*Annexe 5 : Carte de la météo nationale*



Annexe 6 : Cartes des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

HUMIDITE

Légende

LOCALITES

- District Autonome
- Chef-lieu de région

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite d'Etat
- Limite de région

RESEAU HYDROGRAPHIQUES

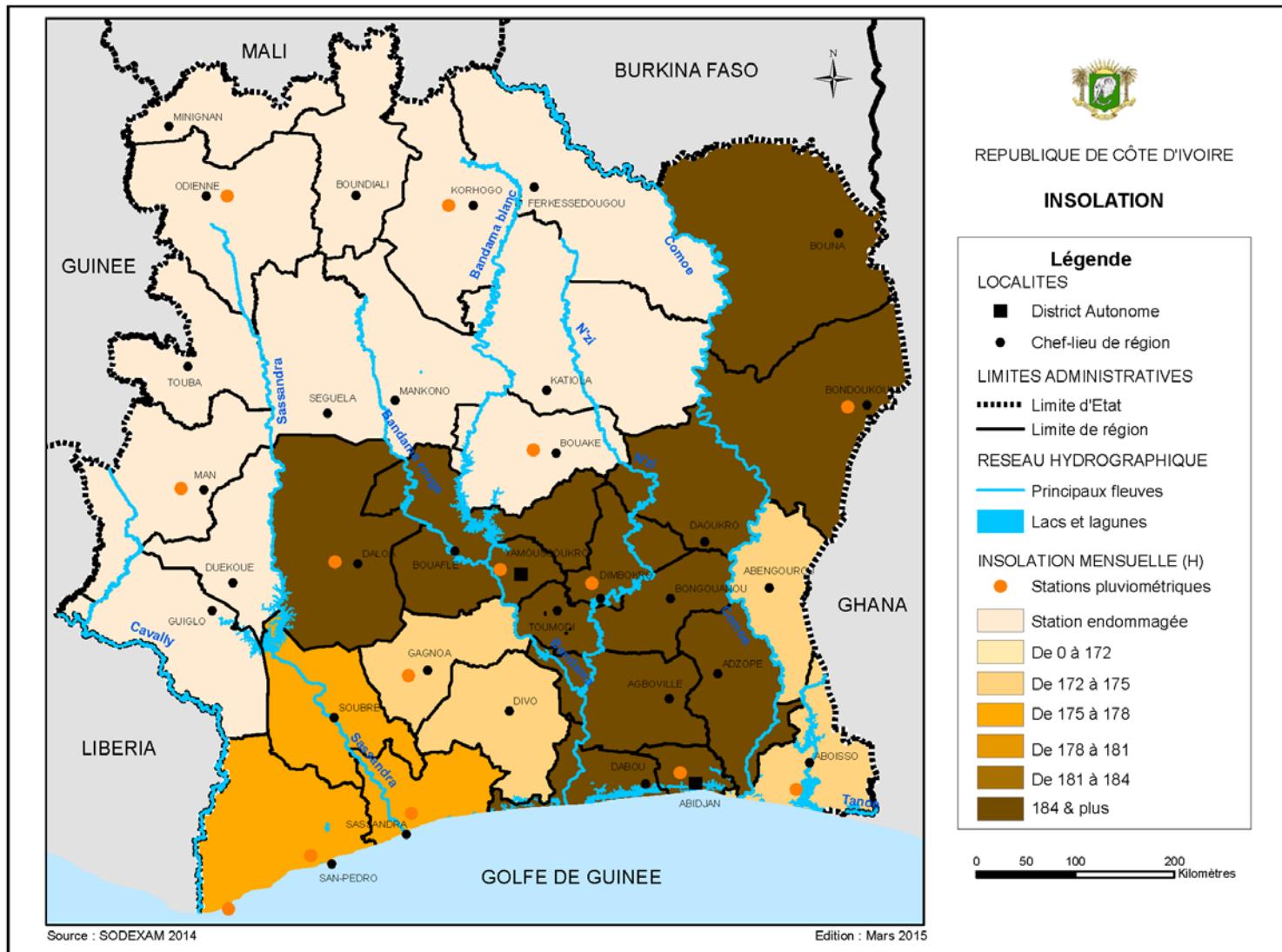
- Principaux fleuves
- Lacs et lagunes

TAUX D'HUMIDITE MOYEN ANNUEL (%)

- Stations pluviométriques
- Station endommagée
- De 0 à 72
- De 72 à 75
- De 75 à 78
- De 78 à 81
- De 81 à 84
- 84 & plus

0 50 100 200 Kilomètres

**Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire**









Direction Générale de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10<sup>e</sup> étage  
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71